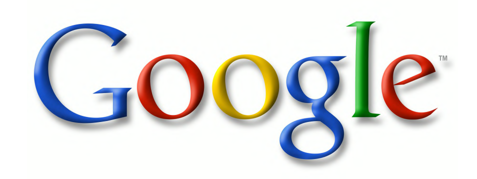


BULLETIN MONUMENTAL,

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

POUR SERVIR A LA CONFECTION D'UNE STATISTIQUE DES MONUMENTS DE LA FRANCE, CLASSÉS CHRONOLOGIQUEMENT.

Tome 9e.

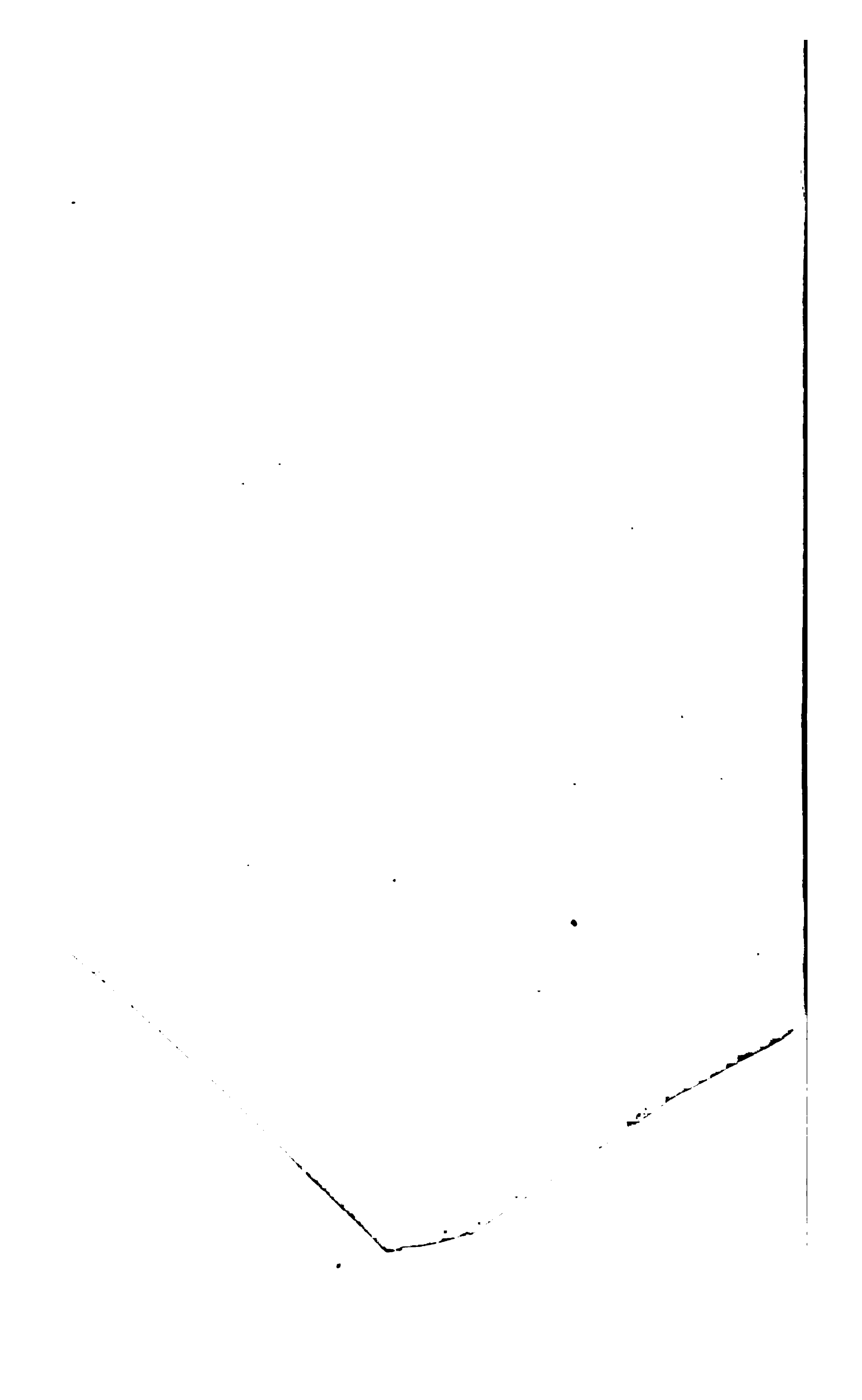
PAR MM. DE CAUMONT, de Caen; JOUANNET, de Bordeaux; SCHWEIGHAUSER, de Strasbourg; Mgr. DE BONALD, archevêque de Lyon; [illegible] CHAUDRUC DE CRAZANNES, de Montauban; BOUILLET, de Clermont; L. DE LA SAUSSAYE, de Blois; CAUVIN, du Mans; LAMBERT, de Bayeux; MANCEAU, de Tours; BEAUDE, de Beauvais; MOREAU, de Saintes; DE LA VILLEGILLE, de Paris; MAGDELAINE, ingénieur en chef, à Laval; DE LA SICOTIÈRE, d'Alençon; TEXIER, curé d'Auriat (Creuse); CALVET, de Cahors; V. SIMON, de Metz; DE LASSAULX, de Coblentz; BRANCHE, de Paulhaguet; DE BARTHÉLEMY, [illegible]; BOISSERÉE, de Munich; WARNKOENIG, de Fribourg; BARRAUD, de Beauvais; L. PATY, de Blois; JULES RENOUVIER, de Montpellier, etc.;

PUBLIÉ

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS. — DERACHE, RUE DU BOULOY, N.° 7.
— DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.
CAEN. — A. HARDEL, SUCCESSEUR DE M. CHALOPIN.
ROUEN. — LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1843.



BULLETIN
MONUMENTAL.

BULLETIN MONUMENTAL,

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

POUR SERVIR A LA CONFECTION D'UNE STATISTIQUE DES MONUMENTS DE LA FRANCE, CLASSÉS CHRONOLOGIQUEMENT.

Tome 9e.

PAR MM. DE CAUMONT, de Caen; JOUANNET, de Bordeaux; SCHWEIGHAUSER, de Strasbourg; Mgr. DE BONALD, archevêque de Lyon; Bon. CHAUDRUC DE CRAZANNES, de Montauban; BOUILLET, de Clermont; L. DE LA SAUSSAYE, de Blois; CAUVIN, du Mans; LAMBERT, de Bayeux; MANCEAU, de Tours; BEAUDE, de Beauvais; MOREAU, de Saintes; DE LA VILLEGILLE, de Paris; A. MAGDELAINE, ingénieur en chef à Laval; DE LA SICOTIÈRE, d'Alençon; TEXIER, curé d'Auriat (Creuse); CALVET, de Cahors; V. SIMON, de Metz; DE LASSAULX, de Coblentz; BRANCHE, de Paulhaguet; DE BARTHÉLEMY, de Montbrison; WARNKOENIG, de Fribourg; BARRAUD, de Beauvais; JULES RENOUVIER, de Montpellier, etc.;

PUBLIÉ

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS. — DERACHE, RUE DU BOULOY, N°. 7.
CAEN. — A. HARDEL, SUCCESSEUR DE M. CHALOPIN.
ROUEN. — FRÈRE, QUAI DE PARIS.

1843.

AVERTISSEMENT.

Partout se manifeste un grand mouvement littéraire et scientifique, partout les recueils des sociétés s'améliorent; les institutions littéraires se fortifient de plus en plus en province, parce que là l'étude n'est pas un moyen de parvenir et d'obtenir des emplois. En province on ne fait pas de la science par spéculation, mais avec désintéressement et par goût.

C'est avec joie que nous constatons aujourd'hui le progrès toujours croissant des études archéologiques. Chaque année nous annonçons à la Société française de nouveaux cours d'archéologie, de nouvelles mesures prises par les évêques pour initier le clergé aux études historiques. Aujourd'hui nous avons à enregistrer bon nombre de nouveaux faits qui garantissent de plus en plus pour l'avenir, la conservation des édifices religieux dont notre France est encore si riche, malgré toutes les pertes qu'elle a faites.

Mgr. de Marguerie, évêque de St.-Flour, a écrit aux curés de son diocèse une circulaire fort remarquable par laquelle il s'oppose à la dégradation des boiseries, des vitraux, des bas-reliefs; Mgr. défend qu'aucun objet d'art, (croix, émaux, reliquaires, tableaux) ornements, sorte de l'église sans formalités prudentes; ce prélat éclairé prévient non seulement le mal, mais donne encore d'excellents

conseils relativement aux réparations et à l'ameublement des églises.

A Poitiers, Mgr. Guitton vient de prendre un arrêté ainsi conçu :

« Considérant qu'il est utile pour notre diocèse d'avoir un recueil de tous les documents relatifs à son histoire ; que les archives ecclésiastiques dont les débris, échappés aux malheurs des temps, sont encore conservés en divers dépôts, ne doivent pas y rester enfouis, et qu'en les rendant à la lumière la religion peut y trouver un moyen efficace d'instruire aussi bien que d'édifier ; que ces documents épars autour de nous et pour la plupart ignorés peuvent et doivent former un jour des matériaux pour l'histoire générale de l'église de France, et que c'est travailler aux intérêts communs de cette Eglise que d'obvier à la perte complète ou à l'oubli de ces précieux restes de nos antiquités ecclésiastiques ;

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. Sont institués, par ces présentes, les titre et charge d'historiographe du diocèse de Poitiers.

« Art. 2. L'historiographe du diocèse s'occupera de la recherche et de la conservation de toutes les pièces relatives à l'histoire ecclésiastique du Poitou ; de la rédaction de cette histoire, soit dans ses développements généraux, soit dans ses faits particuliers, enfin, il prendra des notes sur les événements contemporains qui rentreront dans les attributions de sa charge.

« Art. 3. M. l'abbé Charles Auber, chanoine honoraire de notre cathédrale, est nommé historiographe du diocèse de Poitiers.

Nous voyons avec plaisir M. l'abbé Auber chargé des fonctions d'historiographe du diocèse de Poitiers; M. Auber est

membre de *l'Institut des Provinces*, et de la Société française, c'est un jeune ecclésiastique d'un grand mérite, et qui saura s'acquitter dignement de la mission qui lui est confiée.

A Grenoble, Mgr. l'évêque a écrit une circulaire aux curés de son diocèse, pour les engager à conserver, à étudier et à classer les monuments religieux; une commission ecclésiastique a été formée à l'instar de celle que Mgr. l'évêque de Beauvais a établie dans son diocèse, et dont M. l'abbé Barraud, notre confrère, est le secrétaire général.

A St.-Brieux, une Société archéologique s'est formée depuis quelques mois, la 1re. livraison de ses annales nous est parvenue, Mgr. l'évêque de St.-Brieux assistait à la séance d'ouverture; M. Geslin, de Bourgogne, secrétaire de la Société, est un écrivain distingué et bien connu.

A Rennes, les membres de la Société française se réunissent sous la présidence de Mgr. de St.-Mars, membre du conseil général administratif de la compagnie; déjà plusieurs procès-verbaux remplis d'intérêt, ont été adressés au chef-lieu de la Société par M. Langlois, inspecteur des monuments d'Ille-et-Vilaine, et montrent combien d'espoir on peut fonder sur ces réunions.

Dans le Cantal, une commission archéologique s'est formée pour étudier les monuments de la contrée et seconder les vues conservatrices de la Société française et du gouvernement. Déjà plusieurs travaux importants ont occupé cette commission, et le rapport très-remarquable fait en septembre 1842, par M. *Henri Durif*, secrétaire, montre tout ce qu'on doit attendre du zèle et des connaissances des membres qui la composent (1). La commission a déjà tenu huit séances très-bien remplies.

(1) Les tablettes historiques de l'Auvergne publiées à Clermont par M. Bouillet, inspecteur divisionnaire des monuments, reproduisent exactement les procès-verbaux des séances de la commission

Ce mouvement si remarquable que nous pourrions prouver, s'il était nécessaire, par une multitude d'autres faits semblables à ceux que nous venons d'indiquer, n'est point limité à la France, il s'étend aussi chaque jour en Allemagne : il faut le dire, le cours d'antiquités de M. de Caumont a beaucoup contribué à cette impulsion, car, on le trouve en Allemagne dans toutes les bibliothèques, il est classique en Prusse, en Bavière, et jusqu'en Russie : il est cité dans un grand nombre de mémoires publiés depuis quelques années. En Allemagne comme en France le Cours d'antiquités a popularisé les connaissances archéologiques.

A Fribourg et à Heidelberg on songe à créer une Société dont les publications auraient, comme celles de la Société française, le double but de décrire les monuments, de les recommander au respect des générations modernes.

La Société française voit avec joie cette impulsion toujours croissante, qu'elle a puissamment excitée par ses réunions, ses congrès archéologiques, son bulletin, recueil si plein d'intérêt et dont le succès a été si remarquable en France et à l'étranger.

Les membres du bureau de la Société française.

NOTE

Sur les fresques de la chapelle de Montoire (Loir-et-Cher) et sur quelques édifices du même département.

(Extrait d'un rapport adressé à M. de Caumont);

PAR M. LAUNAY,

Membre de la Société française, professeur au collége de Vendôme.

J'ai cru devoir attirer l'attention de la Société française sur un monument que je regarde comme un des plus anciens de notre pays. Je veux parler de la chapelle St.-Gilles à Montoire (Loir-et-Cher), dépendante d'un prieuré, doté par Charlemagne.

Je n'ai pas en ce moment le plan de l'édifice à ma disposition, mais je présente le dessin de quelques-unes des fresques qui tapissent les voûtes des croisillons.

Voici d'abord (V. la planche) l'esquisse d'une fresque nouvellement découverte sous une couche d'enduit très-anciennement placée dessus, les couleurs en sont encore très-bien conservées. Malheureusement une partie des figures a été enlevée, elle représente Jésus-Christ entouré de ses douze apôtres, il a dans chaque main une plaie d'où sort un ruisseau de sang; des filets s'en détachent et coulent sur la tête de chacun des apôtres. Cette représentation mystique des grâces opérées par

la Passion et les plaies de la Croix, se rencontre quelquefois au XIIe. et au XIIIe. siècle (1).

Sur l'autre planche est l'esquisse d'une autre peinture représentant le Christ dans l'attitude qu'on lui donne habituellement dans les bas-reliefs et les peintures du XIIe. siècle et du XIIIe. Sa robe est richement drapée et ornée d'un semé de pois agglomérés.

La chapelle de Montoire recommandable sous tant d'autres rapports, est heureusement la propriété d'un homme auquel je n'ai pas eu de peine à faire comprendre qu'il possédait quelque chose de très-précieux ; il a même fait d'assez grands frais pour sa conservation, mais sa fortune ne lui permet pas d'en compléter les réparations. L'objet de tous ses vœux et des nôtres serait, que l'on pût réparer et couvrir, si non voûter, la nef dont les murs percés de fenêtres en plein cintre, ont perdu voûte et couverture. Le propriétaire offre de coopérer à la dépense. Il serait à désirer que cette intéressante chapelle fût achetée et entretenue par le département de Loir-et-Cher. Je pense que la marche à suivre pour amener le département à acquérir ce monument, serait de s'adresser au Conseil général : c'est du moins ce que je me propose de faire.

Si de plus amples renseignements vous étaient nécessaires pour connaître cette chapelle, je me ferais un grand plaisir de vous les transmettre, heureux que je serais de pouvoir vous intéresser à sa conservation et même si j'osais, je réclamerais votre intervention en sa faveur : cela serait d'un grand poids auprès du conseil général dont j'ai partiellement consulté quelques membres, qui me paraissent bien disposés.

(1) M. de Caumont annonce que ce sujet se retrouve sur un vitrail du XIIIe. siècle, à Bourges.

2

la P

au

S

pré

lem

et

sen

raI

je

qu

fra

d'

de

vc

ci

c

sa

d

a

s'

n

L'église de Lavardin (Loir-et-Cher) est dans un assez bon état de conservation, à l'exception du clocher qui autrefois était terminé par une flèche en pierre, laquelle a été remplacée par l'inévitable pyramide quadrangulaire couverte en bois. Dans ce clocher se trouve une chapelle voûtée, l'autel subsiste entièrement. Le fond de l'arcade, dans laquelle il se trouve placé, présente encore les traces d'une fresque dont je n'ai pu reconnaître le sujet. Les deux bas-côtés sont presque partout voûtés en pierre.

J'ai retrouvé à l'extérieur, dans les murs, une assez grande quantité de pierres placées sans symétrie et qui proviennent, à n'en pas douter, d'un monument plus ancien que l'église. J'ai dessiné quelques-unes de ces pierres.

Le village offre encore des restes assez curieux d'anciennes maisons. Son château, d'une construction très-imposante, conserve une tour carrée d'une élévation remarquable placée au point culminant de la côte; elle était à trois étages et terminée par une galerie à machicoulis. On voit à l'un de ses angles les restes d'une tour renfermant un escalier en spirale.

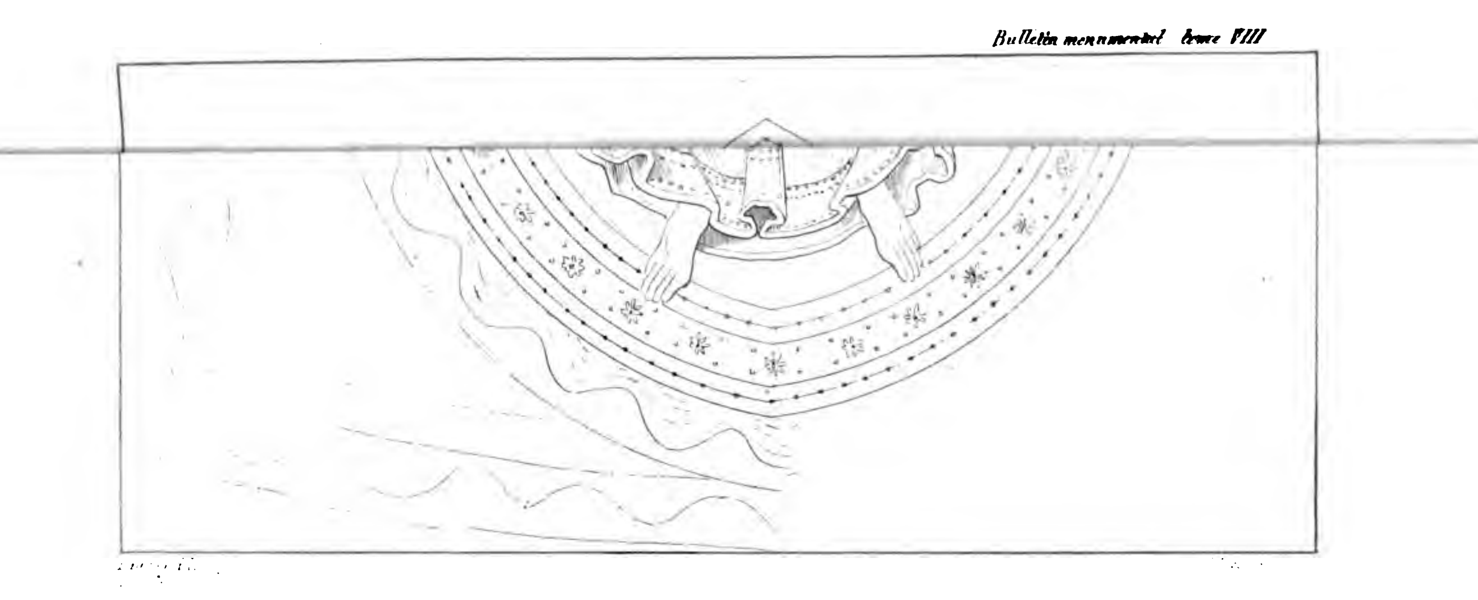
Ce château, que les artistes ne se lassent pas d'admirer, mériterait une description plus longue et plus détaillée, accompagnée de plans et d'élévations qui la feraient mieux comprendre, mais ce serait une entreprise que je regarde comme impossible, du moins quant au plan, car la plupart des constructions sont enfouies sous le sol.

Il a été fait, il y a deux ans, un rapport sur la démolition d'un immense autel, ouvrage du XVIIe. siècle, qui occupait une grande place dans le chœur de l'église de la Trinité à Vendôme. Ce rapport auquel on a donné de la publicité était à mon avis bien injuste, et j'en puis parler à mon aise, car je n'ai participé en rien aux travaux qui ont motivé les reproches adressés, et si je les avais connus

plutôt, je n'aurais pas attendu si long-temps pour adresser une réponse.

L'auteur qui ne se nomme pas prétend : *que l'on a abattu cet autel sous le prétexte qu'il jurait avec l'église qui est du XIIe. siècle, pour le remplacer par un autel à la romaine dont la forme se rapprocherait plutôt de notre époque que du XVIe. et du XVIIe., et surtout du XIIe. siècle.* Je demande bien pardon à l'auteur du rapport, mais on n'a point abattu l'autel sous prétexte qu'il jurait avec l'église qui, dit-il, est *du XIIe siècle*, parce que d'abord, à part quelques parties qui restent de la primitive église du XIe. siècle, le reste offre le caractère de l'architecture des XIIIe. XIVe et XVe. siècles. Le véritable but de cette démolition a été de démasquer le fond du sanctuaire et de laisser voir les sculptures à jour, qui se détachent sur les vitraux de couleur de la chapelle placée derrière, de sorte que l'église qui, vue de la porte d'entrée, semblait finir à l'autel, a acquis un prolongement qui n'a fait qu'ajouter à ses formes gracieuses. Du reste, les artistes et les antiquaires qui ont visité le monument depuis ce dernier travail, n'ont pu qu'y applaudir bien sincèrement.

Dans un de mes rapports précédents je sollicitais des secours pour des réparations urgentes à l'église de Trôo (Loir-et-Cher). Il serait bien à désirer, que le gouvernement, dans l'intérêt de l'art et de la science, voulût bien s'intéresser à la conservation de ce monument, car il est au nombre de ceux sur lesquels on peut étudier fructueusement l'art au XIIe. siècle. M. le Ministre m'a répondu, en me demandant un plan qui lui permît de juger de sa valeur archéologique: j'y travaille en ce moment et je me ferai un plaisir, si vous le désirez, de vous le communiquer.



FRESQUE DE LA CHAPELLE DE MONTOIRE.

MÉMOIRE

Sur les Voies romaines de la Bretagne, et en particulier de celles du Morbihan ;

PAR M. BISEUIL (1),

Membre de la Société française pour la conservation des monuments et de la Société phylomathique du Morbihan.

INTRODUCTION.

Avant que la recherche des antiquités fût devenue une science par le classement des époques et des genres de monuments, on négligeait presque entièrement les voies antiques qui sillonnent la Gaule dans tous les sens. On se contentait d'en parler d'après les anciens *Itinéraires*, sans s'occuper le moins du monde d'en reconnaître les vestiges. Et pourtant, si, au lieu de faire de l'érudition de cabinet, on s'était attaché à la reconnaissance de la véritable direction de ces voies,

(1) M. Biseuil, de Blain, a fait en Bretagne des recherches qui forment, selon nous, un travail du plus haut intérêt sur les communications établies dans ce pays sous la domination romaine : nous avons fait graver une carte de Bretagne sur laquelle les routes indiquées par M. Biseuil ont été tracées, et nous allons donner un extrait de son important mémoire, qui nous paraît de nature à mériter, cette année, une des médailles que décernera l'Institut des Provinces de France. *(A de Caumont)*

que de fausses conjectures, que d'insipides dissertations on nous eût épargnées! que d'observations intéressantes, que de véritables découvertes eussent été faites! Ces voies seraient devenues le fil conducteur dans le labyrinthe de la topographie antique. En suivant l'empreinte non encore effacée de ces indestructibles chemins, on fût arrivé aux établissements romains, on aurait vu se raccorder entre eux tous ces camps jetés çà et là dans leur voisinage, soit qu'ils fussent restés dans leur état primitif, soit que les seigneurs du moyen-âge les eussent transformés en châteaux murés; on aurait vu combien sont incomplets l'*Itinéraire* d'Antonin et la *Table théodosienne*; on aurait pu, enfin, dresser une carte parfaitement exacte de toutes les routes de l'ancienne Gaule.

Tous ces avantages ont été méconnus ou négligés. Aussi la *Notice* de Danville n'est plus citée que pour en redresser les erreurs, et la nouvelle édition des *Itinéraires romains*, donnée par M. Walkenaer, est-elle loin de satisfaire ceux qui se sont un peu occupés des antiquités du pays.

Dans un tel état de choses, la Bretagne, cette province qui, sous tous les rapports, a été long-temps si peu connue, si mal jugée, si dédaigneusement laissée de côté, la Bretagne, dis-je, bien que remplie d'antiquités de toutes les époques, a été moins encore explorée que les autres parties de la France. Le président de Robien en a fait les premières observations, dont un extrait fut inséré dans le Recueil d'Antiquités du comte de Caylus. Alors, pour la première fois, il fut parlé de quelques-unes des voies romaines de la Bretagne. Mais l'ouvrage de M. de Robien étant resté manuscrit, et le Recueil de Caylus étant, à cause de sa cherté, interdit au plus grand nombre des bibliothèques, ces observations passèrent inaperçues, et les choses en sont venues au point, que M. de Fréminville a soutenu

long-temps que les Romains n'avaient jamais créé aucun établissement en Bretagne.

Le savant M. de Caumont, ce père de la science, ce restaurateur des antiquités nationales, est venu demander à Rennes, au mois de juin dernier, dans l'enquête archéologique qu'il y a dirigée, *si l'on a reconnu d'une manière certaine le tracé des voies romaines en Bretagne.* Ceci prouve une chose qui ne laisse pas que d'être décourageante pour les travailleurs provinciaux ; c'est que, faute d'un centre d'unité, d'une société historique bretonne, toutes nos observations restent enfouies dans nos portefeuilles, et même dans les recueils des sociétés savantes. En effet, et je demande pardon d'être forcé à me citer, dès 1821, Ed. Richer, dans son Voyage pittoresque de la Loire-Inférieure, mentionna, d'après une note que je lui avais envoyée, sept voies romaines sortant de Blain, et prouvant que cette localité, aujourd'hui simple bourgade, avait été de quelque importance sous les Romains ; en 1826, j'adressai à la Société royale des Antiquaires, au sujet de ces mêmes voies, une notice succincte, dont le secrétaire de la Société inséra un précis dans le tome 7 des Mémoires, p. xxvj et suivantes; enfin, en 1832, deux Mémoires sur deux voies romaines partant de Nantes, furent envoyées par moi à la Société académique de cette ville, et ils ont été publiés dans le 8e volume des Annales de cette compagnie, page 135 à 167.

Certes, ces divers essais et les notes du président de Robien, sont loin de présenter un travail satisfaisant sur cette intéressante matière ; mais ils prouvent que cette matière elle-même ne nous manque pas, et les renseignements très-nombreux que je possède en portefeuille, et que j'ai recueillis en parcourant nos voies antiques, le prouveraient bien mieux encore, s'il m'était donné de les

compléter par d'autres voyages, et de les coordonner assez pour les publier un jour. Le tableau suivant donnera une idée du travail que j'ai entrepris.

Voies romaines de la province de Bretagne.

N°. 1. De Blain à Nantes (voyez n° 8).
2. —— à Port-Navalo.
3. —— à Vennes * (v. n°. 33).
4. —— à Rennes, (v. n°. 17).
5. —— à Châteaubriant.
6. —— à Angers.
7. —— à Donges.

8. De Nantes à Blain (v. n°. 1).
9. —— à Angers.
10. —— vers Saumur et Tours, rive gauche de la Loire.
11. —— à Poitiers.
12. —— à Septvret ét route.
13. —— à Veue par Rezay.

14. De Rennes à *Coriallo* (Cotentin).
15. —— à Carhaix, par Castel-Noëc.
16. —— à Redon.
17. —— à Blain (v. n°. 4).
18. —— vers Ploërmel.
19. —— à Carhaix, par Loudéac.

(1) « Le nom de Vennes vient de *Guennet*, et par conséquent « on doit, comme jadis, écrire *Vennes*, et non *Vannes*, pour la « conservation de l'étymologie. Le nom latin *Veneti* a été pris « par les Romains du même mot *Guennet*, qui était anciennement « le nom de la république des Venètes, que César appelle *Venetiæ*. » J'adopte cette opinion, exprimée par l'abbé Mahé, dans son *Essa sur les Antiquités du Morbihan*.

20. —— vers Fougères.
21. —— vers Dôl.
22. —— à Corseul.
23. —— à Jublains, par Ernée.
24. —— à Angers.

25. De Corseul à Rennes (v. n°. 22).
26. —— à Vennes (v. n°. 35).
27. —— à Erquy (v. n°. 32).
28. —— à Dinard et Saint-Servan.
29. —— aux Haies de Dol.

30. D'Erquy à Carhaix (v. n°. 47).
31. —— à Lamballe.
32. —— à Corseul (v. n°. 27).

33. —— D'Iffiniac à Binic et route.
34. —— à Pontrieuc, par Chastel-Audren.

35. De Vennes à Corseul (v. n°. 26).
36. —— à Blain (v. n°. 3).
37. —— à Carhaix (v. n°. 44).
38. —— à Hennebont (v. n°. 51).
39. —— à Rennes.
40. —— à Loc-Maria-Ker.
41. De Carhaix à Rennes (v. n°. 15).
42. —— à Rennes (v. n°. 19).
43. —— à Vennes (v. n°. 37).
44. —— à Tréguier.
45. —— à Coz-yaudet, près de Lannion.
46. —— à Erquy (v. n°. 30).
47. —— à la Pointe du Raz.
48. —— à Plou-guerneau.
49. —— vers Penmarc'h.

50. De Quimper à Vennes (v. n°. 38).

En déduisant les doubles emplois que j'ai laissés à dessein de faire voir le nombre des voies partant de chaque localité inscrite au tableau, il reste au moins quarante lignes routières, coupant la Bretagne dans tous les sens, et dont l'une atteint son extrémité la plus occidentale, après l'avoir parcourue dans toute sa longueur. J'ai, sur toutes ces lignes, des renseignements plus ou moins nombreux, mais positifs ; j'ai pu les tracer sur une carte générale de Bretagne, et en suivre pas à pas quelques-unes sur la carte de Cassini, après les avoir reconnues sur le terrain. Cet essai prouve qu'on en pourrait facilement compléter l'étude, et parvenir à en dresser une carte d'une exactitude parfaite.

On a pu remarquer dans notre tableau les points principaux autour desquels rayonnent les voies qui en partent. Ainsi Blain, Nantes, Rennes, Corseul, Vennes, Carhaix, ont dû posséder sous l'occupation romaine, des établissements assez importants pour nécessiter ces nombreuses voies qu'on y a fait arriver. C'étaient là, sans aucun doute, les villes principales de la province ; de pareils moyens de communication n'auraient pas été tracés à grands frais pour d'insignifiantes localités.

Il en existe probablement quelques autres qui, comme celles que je viens de nommer, étaient aussi le centre d'arrivée de plusieurs voies, et pourraient être classées au même rang. Quimper et Plouneventer (l'*Occismor* de M. Kerdanet), dans le Finistère, doivent présenter les mêmes caractères d'une antique illustration, et nous avons à regretter que ce pays n'ait pas encore été exploré, ou que les travaux des hommes très-distingués qui l'habitent, ne nous soient pas encore parvenus.

On voit, par ce qui précède, que l'étude des voies romaines m'a amené, sans effort, à reconnaître avec une certitude presque mathémathique, les lieux les plus an-

ciennement importants de la Bretagne. La description détaillée de ces mêmes voies est un autre moyen de développer et de raccorder entre elles, de la manière la plus satisfaisante, les antiquités d'un pays.

Voies romaines du Morbihan.

On a vu par le tableau ci-dessus, que six voies partent de Vennes et qu'elles se dirigent sur

Corseul,
Blain,
Carhaix,
Hennebont,
Rennes,
Loc-Maria-Ker.

Trois passent sur le département sans avoir rien de commun avec son chef-lieu; ce sont celles :

1°. De Blain à Port-Navalo.
2°. De Rennes à Carhaix par Castel Noëc.
3°. De Rennes vers Ploërmel.

CHAPITRE Ier.

Voie de Vennes à Corseul.

Cette voie sort de Vennes par la route de Locminé, là suit parallèlement et côte-à-côte jusqu'au village de Saint-Guen, au-dessus duquel elle pénètre dans les terres, laissant à peu de distance, à l'O., le moulin de Kerisac, et le village de Mangouer-Venec, à l'Est.

Elle entre aussitôt après dans la commune de Saint-Avé, qu'elle traverse du Midi au Nord, passant à 750 mètres O. du clocher. On l'y connaît sous le nom de *vieux grand-chemin de Saint-Jean-Brévelay;* et comme elle a toujours

été très-fréquentée, elle ne peut être reconnue aujourd'hui que dans bien peu d'endroits.

Après que la voie est entrée dans la commune de Monterblanc, elle traverse la lande du Parc-Quarré, près et à l'E. de la maison de ce nom ; puis passe à la chapelle de la Magdeleine, située à une lieue à l'O. du clocher de Monterblanc ; au village de Folperdric, elle doit laisser, à peu de distance à l'O, le moulin de Morbonio, l'un des points de Cassini ; elle se continue dans la commune de Plaudren, entre les Villages de Kerbellé et de Clescouët, le Salo, Kerguillon, le Gonavro, Poulbrenn et Kerdiren. A l'Ouest de cette voie et à peu de distance du village de Poulbrenn, se trouve un grand retranchement en rejets de terre, nommé dans le pays, le *Fort du Bois-Gabel*. Sa dimension est d'environ 104 mètres sur chaque face (1).

Nous arrivons à la lande de Lanvaux, formant ici le point culminant entre le bassin de la rivière de *Tre-Auray* et celui de la *Claye*. Mais, au-delà de *Poulbrenn*, nous manquons de renseignements sur la direction précise de la voie de Vennes à Corseul. Cela est d'autant plus fâcheux, que sur cette lande de Lanvaux ou dans sa prochaine déclivité vers la rivière de Claye, la voie doit couper celle que j'ai

(1) Ce camp est le même que celui mentionné par l'abbé Mahé, à l'article *Plaudren*, sous le nom de *Castel Floch*, entre les villages de l'Hermitage, de Kerfloch et du Bot-col. M. Desmarattes, qui l'a observé et en a levé le plan, l'a nommé *Castel-Floch*, *fort de Bois di Gabel*, et lui a trouvé les mêmes dimensions que ci-dessus, c'est-à-dire, 95 mètres sur 95 à l'intérieur, et 8 mètres de largeur pour les fossés, dont les talus sont en pierre et en terre, et ont 10 mètres d'élévation. La superficie intérieure est de 90 ares 25 centiares. La seule entrée qui paraisse avoir existé, est placée au milieu du côté Est. Un puits a été creusé dans le fossé occidental, au pied du talus, assez près de l'angle S. O. Ce camp est à 160 mètres au S. S. O. du village de Kerfloch.

désignée sous le nom de *Voie romaine de Rennes à Carhaix par Castel-Noëc*, et dont je parlerai dans le Chapitre VIII.

Un renseignement plaçait ce point dans le voisinage du village de Kertunier, en la commune de Saint-Jean-Brévelay, et dirigeait la voie sur ce bourg par Kermapily, Kergroazec, villages de la même commune; la chaussée de l'étang de la Forest, formé dans le lit de Claye, et enfin, la rive gauche du ruisseau qui descend de Saint-Jean.

Du bourg de Saint-Jean-Brévelay au passage de Pontmeleuc sur l'Ouest, nous n'avons aucun renseignement sur notre voie. Réduit aux simples conjectures, je vais tâcher, à l'aide de la carte de Cassini, d'atteindre le moins mal possible, ce passage de Pont-Meleuc, au-delà duquel je pourrai, pendant quelques lieues, parler avec plus d'assurance.

Dans la direction de Saint-Jean-Brévelay à Pont-Meleuc, je remarque, sur la carte, une limite ponctuée, qui, pendant plus de deux lieues, se prolonge en ligne droite, et indique la séparation entre les communes de Guehenno, à à l'Est, et de Bignan, de Saint-Allouestre et de Buléon, à l'Ouest. Or, tous ceux qui se sont occupés de la recherche des voies romaines, savent qu'elles ont été, presque partout, choisies pour marquer le débornement des paroisses. Il ne serait donc pas impossible que la voie dont nous cherchons la trace, se retrouvât vers cette ligne délimitative et passât entre le village de Kerivaud, en Guehenno, et la maison du champ de Bignan. Puis, à la queue de l'étang de Chasteau-Neuf, à quelques cents mètres de la chapelle Sainte-Suzanne, vers l'Est.

A une demi-lieue au-delà de la chapelle de Sainte-Suzanne, la limite passe à côté, vers l'Est, d'une autre chapelle dédiée à sainte Anne, et qui dépend de la paroisse de

Saint-Allouestre, puis à la grande route moderne de Locminé à Josselin. Après cette route et au Nord du village de la Chapelle, et d'une maison nommée le *Pigeon-Blanc*, on trouve des ouvrages de fortification d'un très-grand développement.

A trois quarts de lieue, à l'O. N. O. du camp de Lezcoûet, au village des *Rivières*, en la commune de Radenao, existe aussi un immense ouvrage de fortification, formé d'énormes remparts en terre, avec des fossés de 20 à 25 pieds de profondeur.

Une considération qui ajoute à la probabilité de la direction de la voie romaine telle que nous venons de la décrire, c'est que depuis Saint-Jean-Brévelay jusqu'à la Chapelle-ès-Bruyères, nous avons marché à la sommité des collines séparant les eaux des nombreux affluents de la Claye et de l'Oust; et l'on sait que c'était, autant que possible, sur un pareil terrain, que les ingénieurs romains s'attachaient à conduire le tracé de leurs routes, sachant éviter par là les sols fangeux et les pentes abruptes, toujours difficiles à vaincre. Il faut ajouter aussi que c'est la ligne la plus courte pour arriver à Pont-Meleuc.

De la Chapelle-ès-Bruyères à ce dernier passage, il me semble que la voie doit suivre, pendant 2000 à 2400 mètres, un plateau resserré entre deux petits affluents de l'Oust, et sur lequel se trouve le village de Lezcoûet, dont nous avons parlé; puis, descendre dans le vallon, au-dessous et à l'Est du bourg de Lantillac, à un quart de lieue de ce bourg, et de la chapelle de *Camfrou*, placée à l'embouchure de ce ruisseau dans l'Oust. Remontant ensuite le côteau, et croisant presque aussitôt la route moderne de Josselin à Pontivy, puis redescendant le versant septentrional du même côteau, la voie arriverait à Pont-Meleuc, après avoir passé à la maison des *Noës* et au *Bourg Grimaud.*

Pont-Meleuc, mal à propos écrit *Pommeleuc* dans le dictionnaire d'Ogée et sur la carte de Cassini, a dû prendre son nom du *pont* qui y fut construit sur l'Oust, lors du tracé de la voie romaine.

De Pont-Meleuc, la voie remonte le côteau en passant entre les villages des *Ville-Aubrées* et du *Vault-Bonne*, laisse la maison de la *Salle* à 2 ou 300 mètres à l'O. et vient, au coin du bois du même nom, couper la route de Josselin à Loudéac, près de la pointe de la forêt de la Nouée, la plus rappochée de cette route, à environ 200 mètres à l'Ouest de la maison de la *Ville-Margaro*, et à 8 ou 900 mètres aussi à l'Ouest du village des *Buttes de Couessoux*. A ce point, on la voit facilement suivre la direction Nord, au travers de pièces de landes closes de vieux fossés, laissant le clocher de la Noüée à 1800 toises à l'Est. Elle doit entrer dans la forêt vers une autre maison nommée *Courte-Branche*, je ne l'y ai point suivie, mais je l'ai retrouvée, à l'autre bord de la forêt, au village du *Pas-ès-Biches*, qu'on nomme dans le pays, par syncope, *Prés-Biches*. C'est à peu de distance de ce village, vers le sud, et dans l'une des coupes de la forêt, qu'on trouve un camp de forme carrée, et d'à peu près 50 ares en superficie. Les fossés et les talus en sont presque détruits ; on le nomme le château de la *Vieille-Cour*. A partir du Pas-ès-Biches, la voie incline un peu au N. E. Elle reste en-dedans de la forêt, dont elle suit à peu près parallèlement le fossé qui forme la limite entre la commune de la Noüée et celle de Plumieux, jusqu'au bout de cette forêt, nommé la *Pointe de Callère*. Fort aisée à suivre jusque-là, elle devient encore plus apparente dans les landes du *Chef-du-Bot*, métairie tout près et à l'Ouest de laquelle elle passe.

On la nomme, sur ce point, le *Chemin romain*, le *Chemin ou Fossé Ahès*, le *Chemin à Margot*. Dans un titre de

la terre du Cambout, dont le château, anciennement fortifié, est situé à une demi-lieue à l'Ouest de la voie, elle est citée comme débornement d'un vaste terrain en lande, sous le nom du grand *Fossé-Ahès*. Ce titre est de 1549.

On trouve un autre camp de même forme et à peu près de même grandeur que celui du Pas-ès-Biches, sur le chemin du Chef-du-Bot au bourg de Plumieux, à environ 200 mètres à l'Ouest de la voie. On le nomme le *Fort de Langoüet*. Ses talus ont 20 pieds de base, et, en quelques endroits, 12 à 15 pieds d'élévation. Le fossé, encore bien marqué, mais fort comblé, avait à peu près 18 pieds de largeur. On remarque au midi une entrée assez large, où il ne paraît pas qu'il y ait jamais eu un fossé.

De la hauteur du fort de Langoüet, la voie passe ensuite à 100 mètres à l'Est du moulin à vent de *Geffray*, laissant à un quart de lieue à l'Ouest le bourg de Plumieux, et à une demi-lieue vers l'Est, la petite ville de la Trinité-Porhoët. Elle descend par le village de la *Villejan*, dans la vallée où coule le ruisseau de *Tharon*, passe au moulin à eau de Geffray, placé sur ce ruisseau, remonte le côteau de Launay-Geffray, en laissant à l'Ouest ce village; passe à celui de la Ville-Juhel, coupe plus loin le chemin vicinal de la Trinité à Plemet; passe au village de *Teurguily*, laisse à 500 mètres à l'Est le château moderne, mais ruiné de *Coët-Logon*, et se rend au bourg de *Lo-Renan*, en passant sur la partie Est de la paroisse de Plemet, à 3 kilomètres du clocher, par la chapelle Saint-Jacques.

A la hauteur de Coët-Logon, entre ce château et la voie, on trouve encore un camp, nommé les *Douves*. Il est de forme presque ovale, et sa superficie, y compris ses fossés ou *douves*, n'excède par un demi-hectare.

Au-delà du bourg de Lo-Renan, la voie commence à gravir les landes du *Mené*. Elle passe au village du *Chastelier*,

qui doit avoir reçu son nom de quelque autre ouvrage militaire, puis un peu à l'Est des villages de *Creneleuc* et de la *Sauvagère*, et atteint bientôt la *Croix-Bouillard*, indiquée par Cassini, et placée sur l'un des points les plus élevés de la chaîne du Mené. De là, inclinant un peu à l'est, elle passe près et au Nord du village de la *Guéiaudière*, laisse le bourg de Saint-Jacut à une demi-lieue au Nord, arrive au village de *Bransard*, à un quart de lieue à l'Ouest du château de *Langourla*, descend de là vers la *Rance*, qu'elle traverse sous le village de *Rochelay*, passe à ce village, reprend la direction Nord, se rend au village de la *Haye*, et de là pénètre dans la forêt de *Bocquien*, en laissant à quelques cents pas à l'Est le village de la *Croix-Saint-Gilles* (1). Tout porte à croire que, après avoir traversé la forêt, elle passe dans le voisinage de l'ancienne abbaye de Bocquien, et de là vers le bourg de Plenée-Jugon.

Depuis que la voie est sortie de la forêt de la Noüée, nous avons quitté avec elle le département du Morbihan. Mais j'ai pensé qu'on ne verrait pas sans intérêt la direction, sinon entière et bien déterminée, au moins partielle, qu'elle suit pour se rendre à Corseul. On aura par là une idée de la manière dont les Romains avaient mis en communication les Venètes et les Curiosolites. Ce petit travail, s'il n'est pas complet aura du moins le mérite de la nouveauté, car il n'a encore été tenté par personne.

Si l'on n'a pas de renseignements certains sur la direction de la voie depuis son entrée dans la forêt de Bocquien, du moins l'opinion générale est qu'elle coupe la grande route royale de Rennes à Saint-Brieuc, au village de *Langouëdre*, où existait une ancienne chapelle, et où est établi un relai de

(1) Je dois les renseignements sur la direction de la voie, depuis le bourg de Lo-Renan jusqu'à la forêt de Bocquien, à MM. Lubbé et Taillard, agents-voyers de l'arrondissement de Loudéac.

poste. De là, elle descend vers le grand étang de Jugon, en laissant à l'Est le bourg de *Dollo*, et passant au village du *Marchix*, près d'un camp situé le long du même étang, dans un clos nommé le *Champ-Basset*, appartenant à Mme. Courvoisier.

M. Habasque nous a appris qu'elle traversait l'étang de Jugon sur un pont de briques; mais il est bon de faire remarquer que ce pont n'était pas jeté sur l'étang actuel, dont la largeur est de 3 à 400 mètres, mais sur la rivière d'*Arguenon* seulement, parce que sous les Romains les étangs de Jugon n'existaient point encore. La voie arrivait à ce pont par une pente douce, et remontait tout aussi facilement le côteau opposé; facilité que n'ont plus retrouvée les ingénieurs du duc d'Aiguillon en traçant la route de Dinan à Lamballe, et qu'on cherche, à grands frais, à obtenir aujourd'hui en contournant la côte.

De Jugon, la voie va passer près du château de *Beaubois*, en la commune de Phélan-le-Petit; puis de là, elle se rend en droite ligne, dit-on, à Corseul, distant d'environ trois lieues.

Voilà tout ce qu'on a publié sur ce fragment de la voie depuis Jugon jusqu'à Corseul. L'ingénieur de St.-Malo, chargé, en 1709, par M. Le Peletier de Souzi, directeur-général des fortifications, d'explorer les ruines de Corseul, s'est contenté de dire que cette voie *va depuis Corseul jusqu'à deux lieues auprès de Beaubois.* Le président de Robien parle du chemin nommé *de l'Estrat*, qui passe près de Jugon, et va se rendre vers Corseul. L'abbé Ruffelet est celui qui, le premier, l'a observé avec un peu d'attention. « L'une de ces routes, dit-
« il, paraît avoir sa direction vers la ville de Vennes. De
« Corseul, elle va d'un seul alignement jusque proche Beau-
« bois, où elle forme son premier angle. On la trouve bien
« marquée jusqu'à l'étang de Jugon, où elle passe, et où on
« en remarque aujourd'hui les vestiges; ce qui prouve que,

« anciennement, il n'y avait point d'étang en cet endroit.
« Cette route se continue à plus d'une demi-lieue au-delà de
« Jugon, et offre des vestiges de quart de lieue en quart de
« lieue. On la retrouve près Langouëdre, et sur les monta-
« gnes du Mené.... Elle est extrêmement bombée, élevée de
« 4 à 5 pieds au-dessus de la surface du terrain. Sa largeur
« est de 20 à 24 pieds. On y remarque d'abord une couche
« de terre élevée au-dessus de la surface ordinaire, d'envi-
« ron 2 pieds; dans le milieu, sur la largeur de 10 à 12
« pieds, est un rang de pierres, couvert d'un lit de sable,
» sur lequel il paraît quantité de menus cailloux. (Annales
« Briochines, note 3). »

L'abbé Déric (Introd. à l'Hist. eccl. de Bretagne, p. 41) copie exactement Ruffelet, sans y rien ajouter et sans le citer.

Ogée, dans l'article *Corseul*, qui lui avait été communiqué par M. Minet, avocat de Dinan, dit « qu'il est un che-
« min qui paraît venir de *Blavet*, aujourd'hui le *Port-Louis*,
« dont on voit encore quelques beaux restes.... Le vulgaire
« le nomme le *Chemin de l'Estrac*..... Il est pavé en plu-
« sieurs endroits. »

Le même auteur, à l'article *Bourseul*, dit « qu'on trouve
« à peu de distance du château de Baubois, des vestiges d'un
« chemin romain »; et à l'article *Jugon*, « qu'on voit dans
« les environs, les vestiges de deux chemins romains; l'un a
« sa direction vers Corseul, l'autre vient du côté d'Eyvi-
« gnac. »

J'ai fait les citations qu'on vient de lire, par deux raisons: d'abord elles servent de preuves à mon travail, en faisant voir que d'autres que moi ont observé des voies romaines en Bretagne; en second lieu, ces citations nous font connaître combien peu était avancée, au XVIIIe. siècle, la science des recherches d'antiquités, au moins dans notre province.

On croyait avoir tout dit, par exemple, en affirmant que la voie qui nous occupe *allait d'un seul alignement depuis Corseul jusque proche Beaubois*, sans indiquer aucune des localités par où elle passe, sans faire mention des monuments divers qui, pendant ce trajet, peuvent se rencontrer dans le voisinage. Je ne puis malheureusement y suppléer. Mais en tirant, sur la carte de Cassini, une ligne droite de Beaubois à Corseul, j'observe que la voie doit laisser le bourg de Plélan-le-Petit à une demi-lieue au S.-E., et que, près de ce bourg, est un village nommé le Chastel; qu'à un tiers de lieue au N.-O. est le bourg de Saint-Meloir, où existe une inscription romaine, gravée sur une ancienne borne milliaire, et de laquelle, en finissant, je vais parler tout-à-l'heure, enfin que le clocher de Saint-Michel, ancienne trève de Plélan, n'est éloigné de la voie que de 4 à 600 mètres au N.-O. Et je ne doute nullement que l'exploration du pays aurait pour résultat une foule de remarques intéressantes.

Dom Lobineau, t. 2, col. 2 de son *Histoire de Bretagne*, est le premier qui en ait parlé. « Nous avons trouvé, dit-il, « un autre monument qui peut apporter quelque lumière à « l'ancienne histoire des Gaules : ce sont quatre piliers ronds « que l'on voit dans Saint-Meloir-des-Bois, paroisses du dio- « cèse de Dol, enclavée dans celui de Saint-Malo, sur l'un « desquels on lit cette inscription :

IMP CAES
AVONIO VICTORINO
PE PI SC O
LEVC.

« On doit remarquer, comme une chose singulière, que « l'inscription est renversée, quoique le pilier paraisse dans « sa situation naturelle. Du reste, le haut de ce pilier est « creusé en forme de bassin, et l'on y voit quelques trous. »

Il est évident que l'inscription est bien de celles qu'on plaçait sur une colonne milliaire, et la manière dont les lettres sont renversées, prouve aussi que la pierre a été enlevée de la place qu'elle occupait primitivement, pour venir à Saint-Meloir faire partie de ce monument à quatre piliers, que je ne connais point assez pour en parler, mais pour lequel l'inscription romaine n'a point été faite, puisqu'elle est *renversée*, et que le pilier paraît dans sa situation naturelle. Or, d'où ce pilier ou plutôt cette borne milliaire pouvait-elle venir, si ce n'est de la voie qui passe à 14 ou 1,600 mètres de Saint-Meloir.

Dom Lobineau, qui paraît n'avoir connu ni cette voie, ni même les antiquités de Corseul, ne pouvait pas trouver cette origine. Mais ceux qui sont venus après lui, éclairés par l'excellent rapport du modeste ingénieur de Saint-Malo, dont le nom, par parenthèse, n'a pas même été conservé, Robien, Déric, Ogée et tant d'autres, auraient dû, en rapportant l'inscription de Saint-Meloir, faire voir qu'elle se rattachait directement à la voie romaine qui passait dans le voisinage. Alors cette inscription s'expliquait naturellement; alors Ogée n'eût pas fait parade de deux versions différentes, qui ne valent pas mieux l'une que l'autre, et desquelles on pourra juger quand on saura qu'il prend chaque lettre du mot LEVC, et qu'il y trouve tantôt : *Libertus Ejus Vivens Curavit;* tantôt : *Legatus Ejus Vovet Consecrat* (1).

On ne s'est pas trompé seulement sur le sens et la destination de l'inscription ; on a fait erreur jusque sur le lieu où elle existe. On a confondu Saint-Meloir-des-Bois, *près de Corseul*, avec Saint-Meloir *sous Hédé*. Il est vrai que ces deux paroisses étaient du diocèse de Dol, enclavées dans celui

(1) C'est ainsi que dans *Brest*, l'historien Lebaud trouve : *Britannorum Regum Equorum Statio ! !*

de Saint-Malo ; mais le monument existait toujours à Saint-Meloir *près de Corseul*, et si l'on était allé l'y chercher, cette confusion n'eût pas eu lieu. Et c'est un chanoine de Dol, l'abbé Déric, qui, le premier, a commis cette erreur !

« Entre *Rennes et Corseul*, dit-il, se voient, à Saint-Me-
« loir-des-Bois, paroisse du diocèse de Dol, et *à peu de dis-*
« *tance de Hédé*, quatre pilliers, etc. (Introd. à l'Hist. Eccl.
« de Bretagne, page 44.) »

Ogée place aussi sous l'article de *Saint-Meloir-sous-Hédé*, ce qu'il dit de l'inscription de *Victorinus*. Ces deux auteurs en ont copié le texte dans Lobineau, sans se donner la peine, comme on le voit, d'aller explorer eux-mêmes le monument, et, comme ils ne sont pas les seuls qui aient usé de la méthode de faire des livres avec des livres, la méprise s'est conservée jusqu'à nos jours.

Cependant il s'est trouvé un antiquaire qui n'allait que le crayon et le compas à la main, le savant M. Rever, breton adopté par la Normandie, lequel nous a laissé, sinon la figure ou la description des piliers de Saint-Meloir, au moins la copie exacte de l'inscription, qu'il avait fait graver pour un ouvrage sur les antiquités de Corseul, resté inédit ; la voici :

IMP CAES M PI
AVONIO VIC
TORINO PF VC
P SC COR
LEVC.

Cette copie est très-précieuse, car, d'après un renseignement transmis à M. l'abbé Manet, par M. Jouquan, recteur de Saint-Meloir, en 1831, il paraît qu'on ne peut plus lire que ces mots : AVNIO VICTORINO. La copie de Lobineau était déjà très-loin de donner toute l'inscription. Celle de M. Rever est beaucoup plus complète. Au lieu du mot tronqué

AVONIO, on y retrouve M. PIAVONIO., *Marco Piavonio*, prénom et nom de Victorinus : ce qui nous apprend que la borne milliaire a été élevée sous le règne de *M. Piavonius Victorinus*, fils de la célèbre *Victorina*, associé par *Posthumus* à l'empire vers la fin de l'année 264, et qui resta, après la mort de Posthumus et de Lollianus, seul maître des Gaules jusqu'en 268, époque à laquelle il fut tué dans une sédition.

J'y remarque aussi, à la fin de la quatrième ligne, la syllabe COR, qui pourrait bien avoir quelque rapport avec Corseul. Quoi qu'il en soit, cette inscription, évidemment placée sous le règne de Victorinus, au IIIe. siècle, sur une route qui conduisait à Corseul, et dans un voisinage très-rapproché de cette ancienne capitale, démontre clairement qu'elle conservait encore à cette époque une assez grande importance, soit que la voie qui la mettait en relation avec Vennes ait été construite alors, soit qu'elle ait été simplement réparée.

CHAPITRE II.

Voie de Vennes à Blain.

Cette voie sortait de Vennes entre les grandes routes modernes de Nantes et de Rennes, allait passer au village de *Bohalgo*, au Sud de celui de *Bourgerel*, et entrait bientôt après dans la commune de Saint-Nolff, où on la reconnaît au Nord-Ouest et à peu de distance du village de *Mendon*. A un quart de lieue Sud-Ouest de ce village, sur le territoire de la commune de Theix, « au Nord du village de *Talhouet*, situé sur « une hauteur, on remarque un long fossé construit en terre « mêlée de pierres, et qui paraît être, par sa position, un « reste de retranchement. »

De la hauteur de Mendon, la voie gagne le village de *Ra-*

nouac, à partir duquel elle suit les limites des communes de Saint-Nolff et de Treffléans, dans une longueur de 3,000 mètres environ, laissant à un tiers de lieue au Sud, le village de *Bizole*.

Après avoir passé entre les villages de *Montaigu* et de *Kermelen*, près de la chapelle de *Saint-Mathieu*, puis à environ 300 mètres au Nord du bourg de Treffléans, elle gagne la lande au Nord de *Kerdrekan*, qu'elle suit en restant à une distance de 500 mètres environ, au Nord, de la chapelle de *Sainte-Apolline*, et finit par se confondre avec la grande route moderne de Vennes à Redon, au-dessus du village de *Penroch*, de la commune d'Elven, sur la limite de laquelle il est placé. Là, comme la lande est rase, on aperçoit fort aisément la voie s'avancer en gros sillon vers le clocher de Treffléans. De la butte de Penroch, on découvre aussi, à une demi-lieue vers le Sud, le bourg de Sulniac, et au Nord-Ouest, à une lieue, la majestueuse tour d'Elven. Cette butte de Penroch est fort élevée et forme une côte courte, mais rapide, au pied de laquelle s'étend, jusqu'à la maison de *Saint-Pierre*, une vallée dont les eaux s'écoulent à Vennes et que la voie parcourt presque en droite ligne. On en reconnaît facilement la chaussée et les contrefossés, malgré les travaux faits à la route moderne tracée sur l'ancienne, mais qui n'en a pas pris toute la largeur, puisque les rigoles en ont été creusées dans la voie même.

C'est à cette hauteur et à un quart de lieue au Nord de la voie, « au village de *Lez-Castel*, en la commune d'Elven, « qu'on remarque, près de la chapelle, un retranchement en « terre, de la forme d'un carré régulier, dont chaque côté « présente environ 100 mètres de développement. Sa situa- « tion sur l'un des points les plus élevés de la commune, au « sommet du côteau septentrional de la vallée dont je viens « de parler, d'où il commandait la voie; ce nom de *Lez-*

« *Castel*, tiré du monument même, tout fait penser que
« cet ouvrage est un ancien camp. On persistera dans cette
« opinion, si l'on considère que sur le versant Nord de la
« montagne où est situé Lez-castel, et à peu de distance de
« ce village, se trouve un autre retranchement de petite di-
« mension, nommé *Coh-Castel* ou *Vieux Château* (1). »
Ce qui semble annoncer que ce point de défense avait une certaine importance militaire.

Depuis *Saint-Pierre* jusqu'au *Petit-Molac*, la voie et la route moderne sont confondues, et l'on distingue encore parfaitement le contre-fossé antique partout où les clôtures ne l'ont pas détruit.

Dans ce trajet, la voie laisse à une demie-lieue au Nord, le bourg de Larré; à un quart de lieue au Midi, la chapelle de *Saint-Just*, et à une demi-lieue en suivant au S. E., le ruisseau qui passe près de cette chapelle, le village du *Chastelier*, placé sur sa rive droite au sommet d'un monticule défendu de trois côtés par des pentes, et dont le nom annonce la présence d'anciennes fortifications.

Nous arrivons au *Petit-Molac*, non pas au village et à la chapelle placés à quelques cents pas au Nord de la voie, mais à un chétif cabaret, bâti depuis quelques années, au croisement de la grande route de Vennes à Redon, et du chemin vicinal de Quest-an-ber à Rochefort. Avant cette construction, c'était une lande qui n'avait rien de remarquable. Aujourd'hui, près de ce cabaret, c'est un jardin, c'est un champ de l'humus très-gras et très-noir desquels est sorti une quantité considérable de tuiles à rebord en morceaux, de faitières, de briques, de poterie grossière : débris évidemment romains. Dans le champ, il s'est trouvé un puits maçonné avec soin, de forme circulaire, de trois pieds de diamètre, et dont la source est abondante.

(1) Annuaire du Morbihan, 1840, p. 155.

Il y a ici des traditions. On dit que sur le chemin du Petit-Molac à Quest-an-ber, une butte, nommée le *Bourg-Rouge*, était l'ancien emplacement de cette petite ville; qu'une grande bataille a été donnée sur la lande que traverse la voie entre le Petit-Molac, Quest-an-ber et Saint-Louis, autre cabaret, à une lieue sur la route vers Vennes; que 600 cavaliers ont été tués successivement sur la voie, depuis Saint-Louis jusqu'au Petit-Molac. Ce souvenir de bataille doit s'appliquer sans doute à la défaite de 15,000 Normands par Alain-le-Grand (*Alan-er-Bré* ou *er-Bras*), que les Annales de Metz et Rheginon placent en 890, mais que dom Morice, d'après quelques actes de Redon, croit être arrivée deux ans plus tôt. Dom Lobineau en recule la date jusqu'en 879. C'est Lebaud qui a dit le premier que cette bataille s'était donnée à Quest-an-ber, entre Redon et Vennes. « Peu à peu il les « occist ou chassa hors par ses batailles, dont il fist l'une « en Broguerech, près un lieu nommé Kemtembert, où il « fist si grande destruction desd. Danois, que elle donna « terreur aux aultres qui délaissèrent la région, page 125. » On assure qu'il ne s'en sauva que 400 Normands.

Un peu après le Petit-Molac, la route moderne quitte la voie pendant quelques centaines de pas, et y rentre avant d'être arrivée au moulin de *Talhouet*, placé sur une éminence d'où la vue est fort étendue. De là jusqu'à la maison de l'*Ardoise*, la route se maintient sur la voie dont les contre-fossés sont toujours très-marqués en-dehors des rigoles modernes. On aperçoit à une demi-lieue au Nord, le clocher de Pluherlin. Rochefort, petite ville avec un château fort du moyen âge, dont il ne reste que des ruines, n'est qu'à un quart de lieue au-delà de Pluherlin.

Un peu avant d'arriver au village de la *Ville-Tainguy*, la voie quitte encore une fois la route actuelle, mais pour un trajet très-court pendant lequel elle est fort apparente et parfaitement conservée.

De la *Ville-Tainguy* au village de la *Chaussée*, les deux côtés de la route sont cultivés et les clôtures ont resserré la voie à la largeur de son *agger*, c'est-à-dire, 24 ou 30 pieds. Il en est ainsi au-delà de la chaussée, jusqu'au bois de *Culoret*, bordant la route au Nord, et vis-à-vis duquel on remarque facilement dans des pièces de lande, l'ancien contrefossé.

Le nom du village de la *Chaussée* a été tiré de la voie sur laquelle il est situé. C'est un nom qu'on retrouve souvent sur les voies romaines.

Le bourg de Malansac est à une demi-lieue au Nord, et celui de Caden à une lieue au Sud.

Nous arrivons bientôt après au village de la *Mare*, et vis-à-vis de Saint-Gorgon, petit bourg au Sud, à un quart de lieue de la voie; à pareille distance au Nord, est la chapelle de *Sainte-Eutrope*.

La voie et la route continuent à se confondre jusqu'à la croix de la *Hilliais*, où la voie poursuit la ligne droite vers le S. E., tandis que la route moderne se détourne légèrement à l'E. pour gagner Allaire et Redon, par le pont et la chaussée d'*Auquefer*.

Comme nous approchons de Rieux, et que le président de Robien s'est principalement occupé de cette localité en parlant de la voie qui nous occupe, je crois devoir citer ici tout ce qu'il en dit dans son manuscrit, en 2 volumes in-folio, déposé à la bibliothèque de Rennes, et intitulé : *Description historique et topographique de l'ancienne Armorique ou Petite-Bretagne* (Tome 1er., ch. 16.).

« Le chemin qui est sur la route de Vennes à Rieux, n'est « pas tout-à-fait si large » (que la voie romaine de Blain à Port-Navalo, dont il parlait précédemment), « mais il est « moins enterré dans sa longueur. Il ressemble à une chaussée. « Il est élevé dans les landes et les endroits marécageux quel- « quefois de 4 pieds; ailleurs, il l'est moins. Il est formé de

« pierres et de gros sables qui font un chemin très-sec et « très-solide.

« Il y a beaucoup d'apparence que Rieux est l'ancienne « ville de Duretia ou Duretie, marquée dans l'itinéraire d'Antonin (1).

« Rieux n'est rien aujourd'hui; mais on voit par les ruines « qu'il a dû être considérable autrefois. Un château d'une « assez grande étendue et situé avantageusement sur le bord « de la rivière, défendait cette ville. On voit encore les ruines « du château. Un pont, sur la Vilaine, lui donnait commu- « nication avec les peuples nommés Nannètes. Quoiqu'il ne « reste aucuns vestiges de ce pont (2), le bac qui lui a été « substitué, et qu'on nomme encore le passage du *Pont*, est « un témoignage de son existence passée.

« Le chemin qui conduit du côté de Vennes est encore « une preuve et de son existence et de sa grandeur ancienne. « Ce chemin est sans doute un ouvrage des Romains, éga- « lement que celui de Redon à Vennes. Il est situé dans des « landes très-élevées que forment une chaîne de hauteurs, « qui s'étendent presque jusqu'à Vennes. Ce chemin est beau « et aligné dans tous les lieux où il le peut être commodé- « ment. Comme il est fréquenté depuis bien des siècles, il « n'est pas entier partout, mais on remarque qu'il a été « construit solidement et avec soin ; et que les pierres et les « sables ont été apportés d'ailleurs (3). Il se nomme *la*

(1) C'est dans la carte de Peutinger, et non dans l'Itinéraire d'Antonin, qui ne mentionne pas cette voie.

(2) Nous verrons plus bas que plusieurs rangs de pieux qu'on découvre à la basse mer, marquent encore son emplacement.

(3) La voie de Vennes à Rieux court continuellement sur la roche granitique, qui en a fourni toute la base ou *statumen*. Le gravois a dû être pris dans les ruisseaux ou dans des gisements de cailloux roulés.

« *Chaussée*. La tradition veut qu'il ait été construit par la « duchesse Anne. D'autres l'attribuent à une duchesse Ahès, « qui, je crois, n'a jamais existé. Elle est cependant regardée « comme la fondatrice de la ville de Carhaix (anciennement « Kaer-Ahès, ville d'Ahès). C'est à cette princesse qu'on « attribue le chemin construit de Carhaix vers le Raz, que « l'on appelle encore le chemin d'Ahès, *hent Ahès*, et un « autre chemin construit de trois rangs de grosses pierres « conduisant de Carhaix à Nantes, et dont il ne reste plus « aucune trace (1). Ceux de Redon et de Rieux n'ont rien « de pareil dans leur construction. L'on ne remarque plus « qu'un gros gravier blanc très-solide, qui forme un chemin « ferme et beaucoup d'inégalités, causées par la destruction « de ses parties les moins liées. Mais le tout semble porter « des marques d'une antiquité plus reculée que le temps où « a dû vivre cette princesse. »

Le président de Robien n'a guère observé la voie que dans le voisinage de Rieux, et un peu en allant vers Vennes. Il paraît n'être point entré, en passant la Vilaine, dans le diocèse de Nantes, où il aurait trouvé, comme nous le verrons bientôt, de nombreuses preuves de l'antiquité de la voie qui nous occupe.

Reprenons sa description. A partir de la croix de la Hilliais, où elle se sépare de la route de Redon à Vennes, elle s'avance vers Rieux, en laissant à un quart de lieue au N. E. le bourg d'Allaire, et très-près et au Nord du village de la Petite-Forêt, commune d'Allaire.

Bientôt après la voie entre dans l'ancienne forêt de Rieux, qui n'a plus que quelques parties de bois taillis clair-semées,

(1) Nous verrons au chap. VIII, que cette voie existe encore dans beaucoup de ses parties, et qu'on la retrouverait dans son entier, si on en faisait une sérieuse investigation.

et à travers laquelle il est très-facile de suivre l'énorme sillon de 4 à 5 pieds de hauteur et de plus de 30 pieds de largeur, qui forme notre voie en cet endroit, et qui se continue sur la lande en-dehors et au Midi de la forêt.

Elle descend ensuite dans un vallon près et au N. E. de *Cauzon*, va passer au village des *Landes*, puis entre dans des pièces de terre, en sort sur une petite lande à l'O. du Moulin du *Clos*, longe une châtaigneraie, passe près et au N. E. du village du *Bot*, remonte sur une lande où est une croix de pierre qui paraît ancienne, nommée la *Croix-dom-Jean*, arrive enfin à un monticule qu'elle traversait, mais où des affouillements considérables ne permettent guère d'en reconnaître que quelques courts fragments.

Une large rue non pavée, mais empierrée de cailloux roulés, semble être la continuation de la voie. Elle se dirige vers le château, au-dessous duquel elle descend par une pente douce au bord la Vilaine.

Rieux, comme le dit le président de Robien, n'est plus rien aujourd'hui. C'est une simple bourgade, bien située sur la Vilaine, au milieu d'un vallon d'une extrême fertilité.

Le géographe Sanson a le premier émis l'opinion que Rieux était le *Duretie*, que la carte de Peutinger place à XXIX milles ou lieues gauloises de *Portus Nannetum*, et à XX de *Dartoritum*. Il en a cherché une preuve dans le sens étymologique du mot *Duretie*, où il trouve *Dour*, qui, en breton, signifie *eau*, et *Retie*, qui, suivant lui, veut dire *Rieux*.

Danville, *Notice des Gaul.*, p. 227, se sert aussi de l'étymologie pour placer *Duretie* à Rieux; mais il prétend qu'il faut lire *Durerie*, parce qu'alors il trouve *Dour*, eau, et *Erie*, qui rappelle le nom de *Herius* que portait la *Vilaine* du tems du géographe Claude Ptolémée, c'est-à-dire au second siècle, et il en conclut que *Dur erie* signifie *passage de l'Herius*.

Tout cela est bien peu concluant; les calculs de distance le sont un peu davantage, car les 29 lieues gauloises de *Portus Nannetum* à *Duretie*, donnent, suivant l'évaluation moyenne de Freret et de Danville, 33,000 toises, et je trouve, sur la carte de Cassini, 31,000 toises entre Nantes et Rieux; les 20 lieues gauloises entre *Duretie* et *Dartoritum*, donnent 22,700 toises, et je trouve entre Rieux et Vennes 26,000 toises. Ces différences ne sont pas notables, et si on ajoute à cela le passage de la voie romaine à Rieux, on ne pourra guère douter qu'en effet c'est là qu'il faut placer la la station *Duretie*.

Je dois dire cependant que, dans ce qu'on nomme encore aujourd'hui la *ville* de Rieux, je n'ai rencontré d'autres antiquités qui rappellent l'époque romaine, que son château, placé sur un monticule, défendu de trois côtés par la Vilaine et l'un de ses affluents. C'est sur l'autre rive, comme nous allons le voir, que de nombreux débris annoncent évidemment un établissement antique.

On ne connaît point l'époque où le château de Rieux fut construit. Au moyen-âge, Alain-le-Grand (*er-Bras*) y tenait sa cour, et y mourut en 907. Il y a lieu de croire que la maison de Rieux tire de lui son origine. Ce n'est pas le lieu de parler de cette grande et illustre maison, ni de faire l'histoire féodale du château de Rieux. Je dirai seulement que cette demeure de l'un de nos plus grands rois bretons, n'est plus qu'un monceau de ruines. Quelques pans de murailles sont encore debout, sans que le caractère de leur maçonnerie ait rien qui puisse aider à reconnaître l'époque de leur construction.

Au-dessous du donjon, on voit quelques vestiges de l'ancien pont qui traversait la Vilaine : ce sont plusieurs rangs de pieux de bois qui n'ont plus qu'environ un pied

hors de terre, et qu'on aperçoit sur le rivage à la basse mer (1).

Dom Lombineau a parlé le premier de la voie romaine qui passe à Rieux, au tome 1, p. 19, de son Histoire de Bretagne. Il raconte, d'après Grégoire de Tours, comment, à la suite d'un traité fait avec Warroch ou Guerech, comte de Vennes, Ebrachaire, l'un des généraux de Gontran, fit aussitôt sortir ses troupes du pays et leur fit prendre le chemin de Nantes; puis comment Warroch envoya son fils Conan les attaquer lorsqu'ils se préparaient à passer la Vilaine. L'historien croit que l'armée française n'a pu passer ce fleuve ailleurs qu'à Rieux, « où estoit, dit-il, autrefois « la grande route de Vennes à Nantes, comme il paroist encore par un ancien chemin de plusieurs lieues de longueur « qui semble estre un ouvrage des Romains. La largeur de « la rivière y est médiocre et les bords n'en sont pas escarpés. Il n'est pas possible de remonter plus haut qu'on « n'ait deux rivières à passer au lieu d'une, l'Oult et la Vi-

(1) Ces rangs de pieux se continuent sous l'eau où ils ont conservé, dit-on, plus d'élévation, de telle sorte que les navires un peu forts ne peuvent franchir cette passe qu'à la haute marée. Ce pont en charpente ne devait pas exister du temps des Romains, car il n'aboutissait pas à la voie qui aborde sur l'autre rive à deux ou cents pas plus haut. Par un titre du *jor de lundi après la conversion de saint Paul, l'an* 1281, Guillaume, seignour de Reux, déclare s'obliger à tenir le *pont de Reux en bon point à tous jours, mais de totes façons*, lequel pont lui a été rendu par Jean Ier, dit Le Roux, duc de Bretagne, auquel Geffrey de Reux, son père, l'avait *laissé et déguerpi*. V. dom Morice Pr., tome 1, page 1058.

Ce pont subsistait encore à la fin du XVe. siècle, car on trouve au tome 3 des Preuves de dom Morice, p. 457, un extrait du registre de la chancellerie, commençant le 1er. octobre 1484, et conterant la mention de lettres du duc: « Cassant et annulant tout droit de péage « au *pont de Rieux*. » Il a été remplacé par un bac qui a conservé le nom de *pont*.

« laine. » Il est à remarquer d'ailleurs, et ce ne sera pas la dernière fois, que le mouvement des armées, dans le moyen-âge, suivait exactement les voies romaines; et, en effet, c'étaient alors les seules routes militaires.

La rive gauche de la Vilaine vis-à-vis de Rieux, est un terrain d'alluvion formé par les vases de cette rivière. Pour racheter apparemment le peu de solidité de ce terrain, la voie est pavée de blocs de grès quartzeux d'une extrême dureté, mais posés sans appareil, tels qu'ils sont sortis de la carrière. Ce pavé ne suit pas une ligne droite. Il forme plusieurs zig-zags, dont je ne puis deviner le motif. Il se continue pendant à peu près 400 mètres, jusqu'au pied de la butte *Saint-Jacques*, où le canal de Nantes à Brest l'a coupé.

Si les débris romains nous ont manqué sur la rive droite, dans la ville et au château de Rieux, il n'en est pas ainsi sur la rive gauche. Au village des Pastis, d'Enrieux et surtout de la Rochelle, dans les champs qui descendent sur l'écluse des *Bellions* (1), toutes les pentes de la butte Saint-Jacques, tous les terrains d'alluvion au pied de la butte, depuis la voie jusqu'à l'écluse, toute cette vaste superficie est remplie de fragments de tuiles à rebords et de briques. Les fouilles du canal en ont mis au jour une quantité considérable. Le village de la Rochelle est pour ainsi dire pavé de briques. Elles y sont si communes, que les paysans en ont construit le mur de la plupart de leurs maisons, et surtout les jambages de portes, à raison de la facilité que donne

(1) Cette écluse est celle qui donne au canal l'entrée en Vilaine. Le mot *bellions* signifie grosses pierres détachées les unes des autres, des blocs isolés. En effet, à l'endroit où l'écluse a été bâtie, le lit de la Vilaine est traversé par une ligne de bellions qui rendent cette passe assez difficile.

la forme carrée de ces briques pour faire des parements réguliers. M. de Penhouët y a vu démolir des chambres construites de ciment et de briques, et un paysan en construire les murs d'une grange. Elles ont 15 pouces de longueur ; leur largeur était peut-être égale, mais je n'ai pu le vérifier, n'en ayant trouvé aucune d'entière ; le plus large fragment qui me soit tombé sous la main avait un pied. Leur épaisseur varie d'un pouce à un pouce et demi, et la moitié de cette épaisseur est coupée en bizeau. La majeure partie de ces briques sont tirées d'anciennes murailles, qui coupent en tous sens le sol sur lequel est bâti le village actuel de la Rochelle. Beaucoup de fragments retiennent encore un mortier de couleur rougeâtre, d'une grande dureté, et sur lequel l'action météorique paraît ne produire aucun effet. Le rez-de-chaussée des maisons dont ces vieux murs faisaient partie était pavé, dit-on, de grandes dalles de schiste ardoisin tabulaire. Je n'ai point ouï dire qu'on ait trouvé de médailles dans toutes ces localités.

Tout ce terrain dépend de la commune de Fégréac que la Vilaine sépare, à l'Ouest, du département du Morbihan. Cependant le nom du village d'*En-rieux* ferait crôire que ce petit canton aurait eu autrefois avec Rieux des rapports plus directs qu'il n'en a aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, nous trouvons ici une quantité considérable de débris évidemment romains, répandus sur une grande superficie ; il en faut conclure que dans ce lieu même a existé jadis un établissement de quelque importance, et la tradition du pays vient fortifier cette conjecture, en disant que là a existé une ville romaine, et que cette antique cité se nommait la ville de *Brou*.

Pendant plus d'un quart de lieue au-delà du village des Pastis, la voie présente un *agger* si parfaitement conservé et si solidement empierré, que, quoique depuis tant de siècles,

il serve de chemin sans être réparé, à peine est-il entamé par les ornières. On peut vraiment dire que

« Sa masse indestructible a fatigué le temps. »

Bientôt la voie se resserre, et peu à peu, entre les villages de la *Coquelinais*, de la *Guénais* et de *Menigo* au Sud, et celui de *Ravily* au Nord, elle s'efface sous les clôtures et finit par disparaître dans le chemin creusé et rompu qui descend à la grande route de Redon à la Roche-Bernard, près du pont de Flandre.

Il y a 4000 mètres de la Vilaine au pont de Flandre. Dans les deux tiers de ce trajet, la voie est si remarquablement belle, que les paysans y trouvent quelque chose au-dessus des forces humaines, et ils y ont attaché, ici comme en beaucoup d'autres endroits que nous aurons soin de noter, des idées de féerie. Ils ont fort bien remarqué l'espèce de disparition de la voie, en approchant du pont de Flandre, et ils l'expliquent par la tradition suivante. C'est une dame, une princesse, une fée qui a fait construire la voie. Mais la dame, qui présidait elle-même à sa confection, aperçut un jour une pie qui était morte. Elle demanda à l'un des ouvriers ce que c'était que cet oiseau. L'ouvrier lui répondit: Madame, c'est une pie : elle est morte, et nous mourrons tous comme elle. La dame, frappée de cette idée de notre instabilité, fit cesser le travail et la route demeura inachevée (1).

Le pont de Flandre est jeté sur un affluent de la Vilaine,

(1) L'histoire de la Fée et de la Pie se raconte sur la voie de Blain vers Châteaubriant, et sur celle connue sous le nom de *Chaussée Ahès*, allant de Rennes à Carhaix. On la retrouve à La Chèze, mise sur le compte de madame Aléno, qui n'est autre que Aliénor, femme d'Alain V de Rohan, au XIIIe. siècle.

à l'endroit où ce ruisseau coupe la route départementale de Redon à la Roche-Bernard. Il est à 400 mètres au Nord et au-dessous du bourg de Fégréac. La voie y passe et se dirige de là vers le Sud-Est ; il n'est guère possible de la reconnaître dans un chemin raviné et resserré entre des bois taillis, mais à la hauteur du petit château du *Dreneuc*, qu'elle laisse à un quart de lieue au Nord-Est, elle apparaît dans toute sa largeur sur la lande. A 400 mètres au Sud-Ouest du moulin de *Dreneuc*, elle coupe le chemin vicinal de Fégréac à Guémené, à l'endroit où a été bâtie une pauvre chaumière.

Le moulin du Dreneuc a été placé dans l'enceinte d'un ancien camp d'environ 400 pas de longueur. Le fossé n'a plus, au Midi et à l'Ouest, que 4 pieds de profondeur; son talus est encore très-visible. A l'Est, il est très-affaissé ; au Nord, talus et fossé ont disparu.

De ce point jusqu'à celui où elle vient couper la grande route royale de Blain à Redon, la voie parcourt à peu près 4000 mètres au travers d'une vaste lande, dans les bas fonds ou *noës ;* elle disparaît quelquefois, recouverte par les alluvions ou rompue par les eaux courantes; mais bientôt après elle reprend toute sa beauté en remontant les côteaux, au sommet desquels on voit se dessiner le profil en travers de son *agger* ou d'os d'âne, et de ses contrefossés. Sa largeur varie entre 60 et 70 pieds, non compris les contrefossés.

Avant d'arriver à la grande route, la voie passe à la queue de l'étang du *Broussay*, petit manoir à peu de distance au Sud-Ouest. Elle est fort détériorée dans cette fondrière ; mais elle reparaît tout entière en gravissant le côteau, au sommet duquel elle franchit la route moderne qu'elle côtoie en s'en rapprochant plus ou moins jusqu'au pont de *Beaumont*, situé à une grande lieue du premier point d'intersection.

Dans ce trajet, la voie sert en partie de limite entre Fé-

gréac et Plessé. Elle se rapproche quelquefois de la route moderne jusqu'à être bord à bord avec elle, et l'on ne conçoit pas comment les ingénieurs du duc d'Aiguillon, au lieu de faire un tracé nouveau sur un terrain argileux, ne se sont pas servi d'une route dont le fond est parfaitement solide, comme ils l'ont fait dans une grande partie du chemin qu'il nous reste à parcourir pour nous rendre à Blain.

Au pont de Beaumont, la voie croise une seconde fois la grande route et la suit encore parallèlement et bord à bord à l'Ouest jusqu'à *Rozet*. Seulement depuis les moulins à vent de *Lansé*, en descendant vers Rosel, on a peine à en reconnaître les vestiges, au milieu de nombreux et profonds ravins pratiqués dans ce sol formé d'une argile chloritique, que les eaux entraînent facilement.

Aux moulins de Lansé, la route moderne et la voie antique, sur laquelle on remarque en cet endroit une vieille croix de pierre, sont coupées par le chemin vicinal de grande communication de Plessé à Guenrouet. En suivant ce chemin, dans la direction de ce dernier bourg et jusqu'au bac établi sur la rivière d'*Isar*, on aperçoit sur sa gauche, la chapelle de *Saint-Clair*, placée au centre d'une esplanade qui occupe tout le sommet d'un monticule naturel, dont l'un des côtés, formé de rochers coupés à pic, surplombe de 50 à 60 pieds sur la rivière. On a quelque peine à retrouver les fossés de l'enceinte, tant il y a de pierres de démolition, qu'on croit d'abord être les débris de carrières anciennement exploitées. Enfin, on distingue un pentagone irrégulier et même l'emplacement des tours qui occupaient quatre des angles. Le donjon est surtout remarquable par sa grosseur, par sa forte position sur le bord le plus abrupte de la rivière, et aussi par un fossé intérieur qui le séparait du reste de la forteresse. Toute cette enceinte peut contenir deux hectares. Elle

s'appelle aujourd'hui Saint-Clair, du nom de la chapelle : c'est l'ancien *Château-Sé* (1).

L'habitation des Romains dans le voisinage est d'ailleurs prouvée par des fragments de tuiles à rebords, trouvés dans le bois de *Castel*, planté sur une éminence au confluent de la rivière d'Isar et du ruisseau venant de Rozet, sur la rive gauche de ce ruisseau. Ces fragments, cette position fortifiée par deux rivières, qu'on ne peut passer à gué en cet endroit ;

(1) Trois chartes d'Alain-le-Grand, *er-bras*, roi de Bretagne, parlent du Chasteau-Sé, sous le nom de *Castrum seium*. Elles sont des premières années du Xe. siècle. Il y en a deux datées de ce lieu, où Alain se trouvait avec un grand nombre de chevaliers, *cum militum multitudine*. Aujourd'hui, ce château, où l'un de nos plus grands princes bretons tenait sa cour, n'est plus qu'un monceau de ruines, comme le château de Rieux, autre résidence d'Alain, avec lequel le Chasteau-Sé a une singulière analogie d'illustration, de situation et de destinée. Plus heureux cependant, Rieux conserve son nom. Celui de Chasteau Sé est perdu ; il ne s'applique plus qu'à la section de commune, l'ancienne *frairie* de la paroisse de Plessé, dans laquelle il était situé.

La ruine du *Chasteau Sé* doit remonter à cette époque où la Bretagne, après la mort d'Alain-le-Grand, fut dévastée par les Normands, qui en restèrent maîtres jusqu'au retour d'Alain-Barbetorte, c'est-à dire pendant trente ans. Le silence des chroniques depuis cette époque, me semble une preuve assez évidente de cette opinion.

Une fouille faite au pied du donjon a fait découvrir une couche de charbon provenu de grosses pièces de bois, qui annonce que l'incendie a été ici une cause principale de destruction.

On a trouvé dans cette même fouille, un fragment de cercueil en pierre calcaire coquillière, mêlé aux débris de l'incendie, avec plusieurs ossements humains. Le terre-plein, autour de la chapelle, renferme une quantité considérable de cercueils formés de six pierres de schiste ardoisin tabulaire, contenant un et quelquefois deux squelettes, et de différentes grandeurs.

Il est à croire que le Chasteau-Sé était dans l'origine un camp romain.

ce nom de Castel, qui partout annonce un camp romain, tout porte à croire que ce coin de terre n'était pas autrefois sans importance dans le système de défense militaire de la contrée. Un village, nommé le *Chastellier*, situé à 400 mètres à l'Est du Chasteau-Sé, vient encore, par son nom significatif, ajouter à la force de cette conjecture.

Depuis Rozet jusqu'à l'embranchement de la voie qui nous occupe dans celle de Blain à Port-Navalo, la route antique et la moderne étaient confondues. Les ingénieurs du duc d'Aiguillon n'avaient eu là rien à faire. Le gravois, posé à couche d'un pied d'épaisseur, sur un lit de larges pierres, formait encore une route aussi douce que solide. Le travail romain était parfaitement conservé, et les contrefossés de la voie, encore bien marqués, lui laissaient entre eux une largeur moyenne de 50 à 60 pieds. Elle procédait par des courbes si douces qu'elles étaient presque insensibles. Cet état de choses a complètement disparu aujourd'hui, depuis qu'un prétendu redressement a eu lieu, ainsi que la reconstruction complète de la route. La ligne droite a fait abandonner, presque partout, cette bonne et vieille chaussée, qui a bravé les siècles, et qu'on voit, tantôt à droite, tantôt à gauche, délaissée ou coupée dans sa longueur, ou fouillée par les emprunts de terre qu'il a fallu faire pour élever la nouvelle route, fort jolie et fort agréable sans doute, mais qui est loin de présenter la même solidité.

A partir du ponceau de Caparois, jusqu'à l'embranchement dont j'ai parlé et auquel nous allons bientôt arriver, la voie sert de limites entre les communes de Plessé et de Guenrouet, puis de Plessé et du Gâvre. La forêt du Gâvre forme ici un angle droit dont le côté Ouest suit la voie.

Au sommet de cet angle et le long du côté Nord, on remarque un gros talus de fossé, dont la direction va de l'Ouest à l'Est, et qui semble partir de la voie même. Cet ouvrage

est ancien ; il ressemble à tous ceux qu'on rencontre sur presque toutes nos landes de Bretagne, et dans lesquels je crois reconnaître une sorte d'épaulement qu'une armée nombreuse pouvait élever en quelques heures avant de livrer bataille.

J'ai trouvé, dans une procédure de 1653, un debornement qui a rapport aux landes dans lesquelles se trouve ce gros fossé, et qui fait une mention très-précise de la voie que nous parcourons. Certes, j'étais loin de m'attendre à tant d'érudition dans un *écrit de production* d'un procureur de la campagne du milieu du XVII. siècle. Ce déboruement commence à la *cornière du Breil-Fougeroux:* c'est l'angle formé par les fossés de la forêt du Gâvre dont je viens de parler. « Et de là au travers des landes, à aller au lieu où « estoit autres fois la justice patibulaire de Tremar, joi- « gnant une vieille chaussée, nommée par les uns la *Chaus-* « *sée à la Dame,* par les autres la *Chaussée de Rieux,* et « les autres la *Chaussée de Brenehault,* qui avaist esté « faicte pour servir de grand chemin de Nantes à Redon.... « et en continuant icelle chaussée et chemin pour aller à « Rozet, etc. »

Il fallait que cette vieille chaussée fût dès-lors un objet digne de remarque pour qu'on la connût sous tant de noms. Cependant c'est la seule fois qu'en Bretagne, je trouve une voie romaine désignée sous le nom de *Chaussée Brenehault* ou *Brunehault*, que ces vieilles routes portent dans tout le nord de la France. Nous retrouverons souvent le nom de *chaussée à la Dame*, à cause de la tradition généralement répandue, qui veut que les voies romaines aient été faites pour une princesse qu'on nommait tantôt la fée *Jouvence,* tantôt la *Rohanne* ou *Madame Aléno*, et tantôt la *princesse Ahès.* Il est surprenant qu'on ne retrouve pas ici la *bonne duchesse Anne*, à laquelle on attribue aussi ces mêmes chemins, et en particulier celui qui nous occupe.

Le nom de *Chaussée de Rieux* est fort exact, puisque la voie se dirige sur Vennes en passant par Rieux ; mais notre savant procureur se trompe en disant qu'elle avait été faite pour servir de grand chemin de Nantes à Redon : attendu qu'elle ne passe point par cette dernière ville. Il faut toutefois l'excuser, car, dans tout le pays, on dit proverbialement : *vieux comme Redon*, et il est certain qu'une assez grande longueur de la voie servait de route pour y arriver.

Dans un plan visuel des bois de *Ligou*, *Butte à Fournel*, *Caparois*, et des landes environnantes, dressés par Turmel, arpenteur royal, vers 1670, la voie romaine est indiquée par la lettre O, avec cette légende : *C'est la levée qui conduit de Vennes à Nantes.*

Nous voici enfin arrivés au point où notre voie sort par embranchement de la voie de Blain à Port-Navalo, avec laquelle elle forme, en la quittant, un angle d'environ 45 degrés. On peut placer le sommet de cet angle sur la route moderne, à peu près à 300 pas au-delà de la 55e. borne d'Ancenis à Redon.

CHAPITRE III.

Voie de Vennes à Carhaix.

Je lie ces deux localités par un moyen bien simple : d'abord en suivant la voie de Corseul depuis Vennes jusqu'à son point d'intersection avec la chaussée Ahès, ou voie de Rennes à Carhaix par Castel-Noëc, puis en suivant la chaussée Ahès elle-même, ainsi que nous le verrons dans le chapitre VIII.

Cependant ce point d'intersection qui n'est pas encore parfaitement déterminé, et qu'un renseignement place dans

le voisinage du village de *Kerturnier*, à peu près à égale distance des bourgs de Plaudrain et de Saint-Jean-Brévelay; ce point, dis-je, qui se trouverait alors au Nord-Nord-Est de Vennes, m'inspirerait quelques doutes sur l'exactitude de la direction que je donne à la première partie de la communication entre Vennes et Carhaix.

En effet, au lieu d'incliner à l'Est, cette direction devrait le faire à l'Ouest, à peu près comme la route moderne de Vennes à Locminé, pour rencontrer la chaussée Ahès quand elle se rejette au Nord-Ouest, entre Plumelin et Locminé, pour aller passer le Blavet à Saint-Nicolas-des-Eaux, sous *Castel-Noëc*. La courbe serait infiniment plus douce; mais, à moins de reconnaître une voie romaine dans la route de Locminé depuis Vennes jusqu'au-dessous de la chapelle de Colpo, où cette route coupe la chaussée Ahès, je crois qu'on aurait de la peine à lui trouver une autre direction à travers les communes de Plescop, Grand-Champ et Plumelin, où il ne paraît pas qu'on en ait reconnu jusqu'ici aucun vestige.

J'ai peu parlé jusqu'à présent, et je ne parlerai guère plus des anciens Itinéraires romains; mon étude n'est pas là; elle est sur notre sol, et quand j'aurai terminé la carte de nos anciennes voies, on pourra voir si elle a quelque rapport avec celle de *Peutinger*, ou avec l'Itinéraire d'Antonin, dont je me garderai d'entreprendre l'explication avant d'avoir bien reconnu tout ce qui reste de nos antiques chemins.

Cependant je dois dire ici que s'il est vrai que *Dartoritum* soit Vennes, et que *Vorganium* soit *Ker-Ahès*, la communication que nous cherchons entre ces deux points ne laisse pas que d'offrir un certain intérêt, car nous voilà placés précisément sur la grande voie armoricaine indiquée par la carte de Peutinger. Cet intérêt augmente encore quand on pense que, entre ces deux localités et sur cette même voie, nous devons trouver la station de *Sulim*.

(La suite à un autre N°.).

NOTICE

Sur l'Église de St.-Martin-aux-Bois (Oise);

PAR M. L'ABBÉ BARRAUD,

Membre de l'Institut des provinces de France et de la Société française pour la conservation des monuments.

A quelques lieues de Noyon, de Compiègne, de Mondidier et de Saint-Just, sur le bord de l'antique chaussée conduisant de Cesaromagus à Rodium, et non loin d'une autre voie romaine communiquant de Montdidier à Nanteuil-le-Haudoin, existait, il y a environ un demi-siècle, le monastère de Saint-Martin-aux-Bois, l'un des plus anciens et des plus illustres que l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin ait possédés en France.

Fondé vers l'an 1080 par la libéralité royale, enrichi par les seigneurs de l'Églantier et par d'autres châtelains du voisinage, déjà, dès le commencement du XIIIe. siècle, il possédait des revenus immenses, dont les abbés crurent ne pouvoir faire un plus saint usage qu'en les employant à élever à Dieu un temple digne de lui.

Le XIIIe. siècle fut, comme on le sait, un siècle de foi et d'entraînement. C'est à cette époque que l'on construisit ces magnifiques basiliques qui, par l'heureux arrangement de leurs parties, la richesse de leurs ornements et surtout leurs proportions colossales et leur caractère de grandeur et

de majesté, produisent un effet magique et impriment à l'âme un sentiment éminemment religieux. C'est à cette époque que surgirent, comme par enchantement, les cathédrales de Chartres, de Rheims, de Beauvais et d'Amiens, des sublimes épopées en pierre que l'on considère toujours avec une vive émotion et que l'on ne quitte qu'à regret. Souvent alors les abbés rivalisèrent de zèle et d'efforts avec les évêques; ils appelèrent à leur secours leurs parents, leurs voisins et leurs vassaux, et l'église du monastère s'éleva noble et majestueuse comme celle de la ville épiscopale, quelquefois même non moins haute et non moins étendue. Combien de monuments de ce genre couvraient encore le sol français, et en particulier nos contrées, avant les jours de la tourmente révolutionnaire; et maintenant l'on ne rencontre plus guère partout que les ruines et les débris de ces admirables constructions; une tour isolée, un portail surmonté de quelques voussures à demi rompues, une colonne soutenant la retombée d'un arceau ou une arcade solitaire rappelant ces monuments druidiques que l'on retrouve quelquefois au milieu des forêts, et qui ne sont formées que de quelques pierres brutes superposées. Dans plusieurs endroits cependant, l'église abbatiale n'a point été détruite. Elle subsiste, semblable à un vieux chêne que l'orage a longtemps agité, mais qu'il n'a pu abattre. Notre diocèse est fier de compter encore plusieurs de ces édifices construits au beau siècle de l'architecture ogivale; et, parmi eux, l'église de Saint-Martin doit occuper un rang distingué. Les bâtiments qui l'accompagnaient sont tombés, mais au milieu des décombres elle est debout, couverte, il est vrai, des cicatrices qu'elle a reçues des siècles et des hommes, mais toujours belle et toujours imposante.

Les annales de l'abbaye se taisent sur l'époque de la construction de ce somptueux monument et sur l'abbé qui le fit

élever. Ceux qui gouvernaient au XIII°. le monastère de St.-Martin étaient des hommes d'une abnégation complète, qui ayant renoncé aux grandeurs du monde et à un nom illustre pour s'ensevelir daus le cloître et y mener une vie pauvre et cachée, se souciaient peu de conserver à la postérité le souvenir de leurs nobles entreprises. Travaillant pour Dieu seul, de lui seul ils voulaient recevoir la récompense de leur zèle et de leurs vertus. Leur détachement était même quelquefois si grand, qu'après avoir passé plusieurs années dans la charge abbatiale, fatigués de l'éclat qui environnait la dignité dont ils étaient revêtus, ils l'abdiquaient pour redescendre au rang de simple chanoine et y terminer leur carrière dans l'obscurité. *Wallon de Montigny* et *Hugues de Rouviller* donnèrent à leurs religieux ce touchant exemple de renoncement, après les avoir gouvernés avec sagesse et les avoir comblés de nombreux bienfaits.

L'église n'offre elle-même aucune inscription qui retrace le nom de son fondateur ou celui de l'architecte qui l'a construite. Mais au milieu des grisailles qui ornent les hautes fenêtres du chœur, on aperçoit un seigneur à genoux tenant en main une verrière dont il fait hommage à St.-Martin et au-dessus de ce personnage on lit l'inscription suivante : *Messire Jehan de Rouviller*, ancêtre, ou peut-être même frère de Hugues, 19°. abbé dont il vient d'être question. Ce Jehan de Rouviller fit faire sans doute toutes les autres vitres de l'église, car on n'y trouve point d'autre nom et elles ont d'ailleurs une parfaite ressemblance.

Lorsqu'après avoir mesuré de l'œil les vastes dimensions de la basilique et examiné la disposition et les ornements de ses parties principales depuis le sol jusqu'au sommet des arceaux, l'on vient ensuite à en dessiner les contours et à fixer son attention sur le plan général, on est obligé de reconnaître, que deux sentiments différents, mais qui savent si bien s'allier

dans une ame chrétienne, ont animé l'architecte, une humble retenue et un vif enthousiasme religieux. Quoique exécuté sur une très-grande échelle, le plan ne ressemble cependant pas à celui de nos vastes cathédrales; c'est encore la forme des premiers temples chrétiens. Point de transepts, point de bas-côtés autour du chœur, point d'autres chapelles que celles qui terminent les collatéraux de la nef. La simplicité de ce plan semble bien accuser dans celui qui l'a tracé l'intention de rappeler les siècles où l'église sortant des catacombes construisait ses temples sur le modèle des basiliques profanes. Vivant sans doute dans le cloître, il comprenait que le lieu où ne se réuniraient guère que des hommes qui comme lui s'étaient fait pauvres pour Jésus-Christ, devait être plus modeste que l'église destinée à recevoir une multitude immense de fidèles. Mais bientôt ne pensant plus qu'à la grandeur de celui en l'honneur duquel ce monument devait être consacré, il fit céder ce premier sentiment à l'enthousiasme, à l'exaltation et à un besoin immense de s'élever vers le ciel, ainsi que l'indiquent si bien et la hauteur des piliers et l'élancement des fenêtres et l'élévation des voûtes, en un mot le caractère grandiose de toutes les parties de l'édifice.

Par sa légèreté et le choix des ornements qui le décorent, le chœur a les plus grands rapports avec celui de la cathédrale de Beauvais et les saintes chapelles de Paris et de St.-Germer. Rien de plus hardi que ces sept grandes fenêtres qui ont leur base à quelques pieds seulement au-dessus du sol et qui ne se terminent que sous l'intrados des voûtes. On ne sait comment se soutiennent ces colonnettes si minces, si délicates, divisant les fenêtres en trois compartiments et s'élevant hautes de 65 pieds pour recevoir la retombée de petites ogives que surmontent des trèfles dont les lobes se contournent de la manière la plus gracieuse. Les vitraux sont loin sans doute d'avoir le brillant éclat des mosaïques variées de Bourges et de Chartres.

Ce ne sont pas d'immenses tableaux représentant avec les couleurs les plus vives des faits de l'ancien et du nouveau Testament où se retracent d'antiques légendes. On n'y voit que des fleurs et des réseaux d'une teinte noire, jetés avec profusion sur un fond uniforme d'un gris verdâtre. Mais quelque simples que soient ces verrières, elles le cèdent peu pour l'effet aux grandes vitres historiées. On dirait d'immenses courtines de Damas déroulées devant les fenêtres pour affaiblir l'éclat de la lumière. Elles ne laissent en effet pénétrer que quelques faibles rayons, et l'on sait combien cette demi-obscurité porte au recueillement religieux et à de profondes méditations.

Quoique la nef ait la même élévation que le chœur, elle n'en a pas la légèreté, elle est d'un style plus grave et plus sévère, mais peut-être par là même plus imposant. Les piliers des cinq grandes travées qui la composent, sont flanqués, comme à Beauvais, de quatre demi-colonnes, munies de chapiteaux à feuilles recourbées; de simples moulures cylindriques encadrent les arcades, et à la place qu'occupe ordinairement le triforium, des quatre-feuilles simulés étalent sur le plein des murs leurs larges pétales arrondies.

Les fenêtres qui règnent au-dessus de ces quatre-feuilles, moins longues que celles du chœur, mais comme elles divisées en trois compartiments que couronnent des rosaces à jour, s'élèvent majestueusement jusqu'au haut de l'édifice. Leurs magnifiques verrières au fond grisâtre, semé de fleurs et d'entrelacs, s'offraient aussi autrefois comme de longues draperies couvertes des plus élégants ramages; mais détruites par l'action des éléments, elles ont presque toutes été remplacées par des vitres ordinaires. Ces fenêtres sont les seules qui éclairent la nef; l'architecte craignant que malgré la teinte foncée des vitraux, une trop vive lumière ne pénétrât dans l'église, n'a pratiqué aucune ouverture dans les collatéraux.

Leurs murs cependant ne sont pas sans ornements. Dans chaque travée, se dessine une grande arcade en tiers-point renfermant quatre ogives unies deux à deux sous des arcades intermédiaires et surmontées de rosaces à nombreux fleurons. Des colonnettes à chapiteaux, ornés de feuillages, soutiennent ces diverses ogives simulées et décorent agréablement toute l'étendue des parois.

Au bout du bas-côté de gauche, près de l'autel, les arcades sont recouvertes en partie par un mausolée remarquable dont la construction paraît un peu postérieure à celle de l'édifice. Deux niches faiblement en saillie surmontent la représentation de deux cercueils, ne se montrant que par leur extrémité. Deux statues se dressaient autrefois dans les niches, et sans doute quelqu'inscription indiquait le nom des illustres personnages auxquels ce monument funéraire a été élevé. Mais statues et inscriptions tout a disparu. Les ossements ont été arrachés du caveau que le mausolée recouvre, et il ne subsiste plus maintenant qu'une vague tradition rapportant qu'un seigneur de la contrée et sa femme, qui avaient fait de grands dons à l'église, étaient inhumés dans ce lieu, et qu'on n'a jamais cessé jusqu'en 93 de prier Dieu une fois chaque année pour le repos de leurs ames.

Vis-à-vis du cénotaphe, dans l'autre collatéral se trouve l'entrée de la sacristie, vaste salle voûtée, construite sous le règne de Louis XII ou de François Ier. Ses larges voûtes, comme presque toutes celles de cette époque, sont couvertes de nervures qui étendent dans tous les sens de nombreux rameaux et que recouvrent une multitude de roses et d'écussons blasonnés. Deux espèces d'armoiries se présentent sur ces écus, surmontées d'une crosse. Les unes sont celles de l'abbaye : *d'hermine à la face d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or*. Les autres dont le fond est couvert de deux faces et de trois cœurs, 2 et 1, couronnés sur les faces, apparte-

naient sans doute à l'abbé sous lequel a été élevée cette dépendance de l'église, ou à quelque riche prélat qui par ses libéralités aura puissamment contribué à sa construction. Les mêmes armes se retrouvent au-dessus de la porte au milieu d'arabesques et des plus délicieux ornements de la renaissance.

En même temps que l'on construisait cette vaste sacristie, l'on ornait chaque côté de l'église de deux rangs de stalles d'une prodigieuse richesse. Placées d'abord dans la partie la plus avancée de la nef, elles y restèrent jusqu'aux dernières années du XVIII°. siècle. Alors on les enleva de ce lieu qui devait désormais n'être plus occupé que par les fidèles. On en relégua une partie, jugée inutile, au fond de l'église et dans les bas-côtés. Mais les rangs supérieurs, les plus riches et les plus élevés furent rétablis dans le chœur dont ils occupent toute l'étendue, et où ils apparaissent comme une dentelle d'un prix inappréciable au bas d'un magnifique vêtement.

Ces hautes stalles se composent de trois parties principales qui méritent d'être décrites en particulier : les siéges, les dossiers et les couronnements.

Le dessous du couronnement est simple. C'est un quart de cylindre se prolongeant d'une extrémité à l'autre de la série, et n'ayant pour tout ornement que des nervures qui en dissimulent la longueur. Mais contre cette demi-voûte, se soude au-dessus de chaque stalle un antéfixe du goût le plus pur et du travail le plus exquis. Un arc Tudor d'où pendent de jolis festons, repose sur des consoles profondément sculptées et se divise pour former un double talon sur lequel rampent des feuilles de choux, de chardon ou de chêne. Au-dessus de cet arc, règne une galerie de petites arcades trilobées que couronne un agréable rinceau à jour, en forme de balustrade. Une croix et un épais panache surmontent la pointe de l'accolade, et des contreforts chargés de bouquets et de frontons, s'élèvent entre les antéfixes et se terminent par de légers pinacles (Fig. 1re., part. supérieure).

Les ornements appliqués à la partie supérieure des dossiers sont à peu près les mêmes que ceux qui viennent d'être décrits. Arcades en talon, ornées de festons et de feuilles, contreforts surmontés de pinacles, galerie formée d'arcades en ogive que décore intérieurement un arc trilobé. Il y a cependant dans leur forme et leur disposition quelque différence, et la balustrade que supporte la galerie au lieu d'être comme dans les antéfixes composée de feuillages, présente des encadrements en forme de poire qui renferment des trèfles et des quatre-feuilles arrondis (Fig. 1re., part. inférieure).

Les côtés des siéges, revêtus sur leurs faces latérales d'arcades géminées, présentent en avant deux charmantes colonnettes superposées que sépare l'une de l'autre un accoudoir orné de quelques figures singulières et grotesques. — A droite, près de l'autel, se montrent d'abord un dromadaire au long cou et au dos doublement arqué, puis une syrène à la gracieuse figure de femme et au corps terminé en poisson. Plus loin, un vieux religieux assis et couvert de son capuce récite en grimaçant son office et fait signe de la main aux êtres qui l'environnent de ne point venir interrompre sa prière. Plus loin encore, un autre moine se livre à de profondes contemplations, mais on s'aperçoit, à l'expression de son visage, qu'il est saisi d'une frayeur subite à la vue des monstres horribles qui s'offrent à ses regards. L'enfer n'en a jamais vomi de plus affreux. Celui-ci a l'échine fortement élevée, baisse la tête, grince les dents et s'apprête à dévorer la proie qui va s'offrir à lui. Celui-là replie sous son ventre une énorme queue qui se termine en avant par une gueule de monstre marin. Un troisième, séparé du précédent par une tête de femme couverte d'un long bonnet flottant, a le corps d'un quadrupède, la tête, la poitrine et les bras d'un homme; de son menton pend une barbe épaisse, qui se divise en deux touffes et qu'il saisit de ses deux mains. Un quatrième, sem-

blable à une truie, joue de la cornemuse, tandis que ses petits pendent à ses mamelles. Une tête d'homme, à longue chevelure et à bonnet replié, termine cette rangée. — A gauche se continue la suite des animaux grotesques. La marche est ouverte par un quadrupède à longue queue, après lequel s'avance un singe armé d'une énorme massue, et un mammifère à tête d'oiseau qui paraît vouloir s'élancer vers le ciel. Ensuite se présentent successivement: un énorme crapaud armé d'une cuillère, avec laquelle il puise dans une ample soupière placée devant lui; une vache à la lourde allure, jouant de la musette, et un singe agitant ses doigts sur les touches d'une vielle, dont il fait violemment tourner la manivelle. Ces curieux musiciens ont à leur suite un animal chimérique qui se replie sur lui-même et se présente aux spectateurs dans une posture hideuse. Enfin vient la mort, avec ses traits horribles, couverte d'un ample manteau, et derrière elle un griffon. Ces figures, en apparence si chimériques, si bizarres, ne sont cependant pas le fait d'une imagination exaltée et délirante, ce n'est pas non plus le seul besoin de varier les ornements et de donner de la vie à cette magnifique boiserie, qui les a enfantées. Symbole expressif d'un vice ou d'une séduction, elles concourent toutes à représenter un grand drame qui regarde l'humanité tout entière, celui de la guerre incessante que livrent à l'homme ses passions mauvaises. Ce dromadaire à haute stature, cette syrène séduisante, ce crapaud qui mange avec avidité, ces bêtes féroces prêtes à dévorer leur proie, ces animaux grotesques qui jouent des instruments ne sont-ils pas les figures de l'orgueil, de la volupté, de l'amour de la table, de la haîne et des divertissements mondains? Vivant éloigné de tout ce qui enchante, ayant renoncé aux richesses, aux honneurs et aux plaisirs, le pieux cénobite, dans sa solitude, a cependant encore tout à craindre des illusions de l'esprit et des

affections du cœur. Ses passions l'ont accompagné jusqu'au milieu du cloître; mais là il trouve, pour les combattre et pour les vaincre, des armes puissantes dans la prière, dans la méditation de son néant, dans les contemplations célestes et surtout dans la pensée du moment terrible de la mort où, séparé de tout, il paraîtra seul avec ses œuvres devant le souverain juge. Et c'est là ce qu'a voulu rappeler continuellement aux religieux du monastère, celui qui, par ses pieuses largesses, fit sculpter ces sièges où ils devaient venir, plusieurs fois le jour, passer des heures entières pour chanter les louanges de Dieu.

Quelque remarquables que soient les figures des accoudoires, on en voit sur les miséricordes qui présentent un plus haut intérêt, et sous le rapport de l'art et sous celui du symbolisme chrétien. C'est encore une page de la grande histoire humanitaire. C'est l'homme représenté, soit sous ses propres traits, soit sous de naïfs emblêmes dans les différentes positions où la fortune peut le placer, dans les occupations auxquelles il se livre, au milieu des plaisirs et des divertissements qu'il cherche, souvent avec trop d'ardeur, et où il est loin de trouver le bonheur dont il s'était flatté. Mais tandis que sur les accoudoires les figures sont isolées, ici le drame se divise en autant de tableaux animés qu'il y a de stalles différentes. Chaque miséricorde, à l'exception pourtant de quelques-unes, est couverte de plusieurs acteurs qui concourent à la représentation d'une même scène.

A droite, la première et la seconde miséricorde, qui semblent commencer la série, portent les symboles des titres de noblesse acquis d'abord par la force et la valeur guerrière et transmis à la famille comme un imprescriptible héritage. Ce sont des écussons suspendus aux branches de deux arbres vigoureux, au-dessus d'un cheval et d'un lion, tous deux calmes et dans l'attitude du repos.


3.
Lith. A Hardel à Caen

Sur la troisième, un noble personnage frappe rudement un animal dressé sur ses pattes et armé d'un bâton. Celui-ci paraît avoir opposé quelque résistance à l'homme qui le châtie, mais son bâton est rompu : il est obligé de renoncer à la lutte et de prendre la fuite ; image frappante de l'homme réduit en servitude et forcé d'obéir sans réplique à toutes exigences de son maître.

A la quatrième, une villageoise, au maintien simple et modeste, s'occupe à filer avec la quenouille et le fuseau, tandis qu'un singe dressé devant elle la contemple avec attention et s'intéresse à son travail.

A la cinquième, deux magots à longue queue sont en présence. Armés l'un et l'autre d'un énorme bâton, ils s'escriment avec acharnement.

A la sixième, un maître d'hôtel qu'accompagne un pannetier et un échanson, s'avance gravement. Possesseur des clefs du cellier, l'échanson tient son broc de la main gauche ; le pannetier porte des deux mains une large corbeille remplie de pains.

A la septième, deux bateleurs en habits de fou donnent au public une de leurs curieuses représentations ; le premier, à genoux et soulevant la corne de son capuce, salue l'assistance ; l'autre, les mains croisées par derrière, s'élève sur la pointe des pieds et saisit avec les lèvres un gros fruit suspendu au-dessus de sa tête.

A la huitième, un châtelain et une châtelaine, assis devant une table couverte de mets variés, prennent ensemble leur repas, servis par un échanson qui se tient droit à leur côté.

A la neuvième, deux burlesques musiciens semblent vouloir égayer le couple précédent au son de leurs bruyants instruments. L'un joue de la flûte, l'autre fait vibrer du poing la peau d'un petit tambourin.

A la dixième, deux villageois portent sur leurs épaules un

pesant coffre-fort qu'ils ont rempli du fruit de leur labeur ou plutôt qu'ils ont enlevé à leur maître. Ils précipitent leur marche dans la crainte qu'on ne leur ravisse leur trésor.

De l'autre côté du chœur, s'offrent les sujets suivants, en commençant par le fond de l'apside.

1°. Un homme couvert d'un manteau fort court terrasse un animal à longues oreilles;

2°. Deux ours valsent tandis qu'un troisième joue de la clarinette :

3°. Deux animaux à longue queue supportent un écusson sommé d'un casque qu'ornent deux longs lambrequins;

4°. Deux ours assis portent encore un écusson couvert d'une croix ancrée;

5°. Au milieu de larges feuilles de vigne pend une belle grappe de raisin;

6°. Un abbé mitré, revêtu d'une chappe, se promène au milieu d'un verger;

7°. Sur un fond uni se dessinent des feuilles de vigne accompagnées de glands.

8°. Une fille, en habits de religieuse et armée d'une scie à dents aiguës, coupe le diable par le milieu du corps : celui-ci pose une main par terre comme pour prendre des forces et de l'autre il cherche, mais en vain, à écarter l'instrument de son supplice. La joie brille dans les yeux de la jeune fille victorieuse. Le démon vaincu et plein de rage fait d'horribles contorsions.

9°. Un homme poursuit avec un balai deux misérables qui paraissent s'être rendus coupables de quelque crime honteux;

10°. Deux sculpteurs, l'un homme, l'autre animal ou démon, achèvent une statue de femme.

A la vue de ces tableaux si simples, mais si frappants, des soins domestiques, de la honte qui accompagne le crime,

de la frivolité des plaisirs, du néant des grandeurs, des chagrins qu'éprouvent si souvent ceux qui possèdent des richesses, et du calme dont on jouit dans la solitude, que la vie du cloître paraissait délicieuse! Là point de soucis, point de trouble, là les joies les plus pures et les plus consolantes espérances, et si l'ennemi du salut ose quelquefois livrer de rudes assauts, il est bientôt forcé de s'avouer vaincu.

A l'extrémité de chaque rang de stalles du côté de la nef, s'élève une cloison composée de deux compartiments, l'un correspondant aux siéges, l'autre aux dossiers, et couronnée par un antéfixe qui se joint à ceux de la grande façade.

A droite, dans le compartiment inférieur, sous une arcade en talon, surmontée d'une galerie simulée, est représentée l'histoire des espions de Josué sauvés par Rahab. Au-dessus d'une des portes de la ville de Jéricho s'élève la maison de la courtisanne. Connaissant les miracles opérés en faveur des Israëlites et les victoires qu'ils remportent sur leurs ennemis, cette femme a résolu de sauver les deux envoyés du chef hébreu. Déjà, en les cachant sous un amas de lin, elle les a soustraits aux recherches actives des hommes du roi. Maintenant que ceux-ci sortent de la ville pour les poursuivre, ayant à leur tête le prince lui-même, convert des insignes de la royauté et tenant en main sa bannière, elle les descend au moyen d'une corde et leur indique le chemin qu'ils doivent suivre pour parvenir au camp sans danger. Dans le second compartiment, au-dessous d'une volute formée par un élégant feuillage, se présente un évêque ou un abbé mitré; il tient un livre ouvert de la main gauche; une ruche, signe de la vigilance, est placée à ses pieds. Du milieu de la volute s'élance un cerf aux pieds rapides (fig. 2).

A gauche, dans le panneau inférieur, est retracée la mort d'Holopherne. Le général du roi d'Assyrie, par la terreur de son nom et la force de ses armes, a déjà réduit les Madia-

nites et les peuples voisins; la ville de Béthulie est sur le point de se rendre; mais Dieu a suscité Judith pour sauver son peuple. Cette jeune veuve s'est présentée devant Holopherne qui, séduit par sa beauté, lui a permis de rester dans son camp et de pénétrer même dans sa tente. Elle y est entrée au milieu de la nuit, non pour céder aux désirs corrompus du redoutable guerrier, mais pour le faire périr et sauver sa ville. Le corps du général, étendu dans son lit, est baigné dans son sang, et la courageuse Judith tient d'une main sa tête qu'elle vient de trancher et qu'une suivante reçoit dans un sac. De l'autre main elle est armée du glaive dont elle s'est servi pour exécuter son généreux dessein. Au dessus de ce sujet s'offre encore, sous une riche volute de feuillage, un personnage vêtu d'un ample manteau et d'un camail à longue queue. Sa tête est couverte, par-dessus le capuce, du chapeau de cardinal, dont les glands viennent se nouer sur sa poitrine. De la main droite il tient un livre, de l'autre il caresse un lion qui se dresse devant lui. Au milieu de la volute deux anges soutiennent un écusson sur lequel on remarque les armoiries à deux fasces et à trois cœurs couronnés qui, dans la sacristie, sont jointes à celles de l'abbaye. Des cœurs couronnés tapissent également l'encadrement du panneau (fig. 3).

Les stalles transportées dans la nef, sculptées encore avec une extrême délicatesse, forment, par les sujets qu'elles représentent, comme le complément nécessaire de celles du chœur. Sur les miséricordes sont figurés les soins et les travaux de la campagne. Les accoudoires supportent des animaux grotesques et emblématiques.

RAPPORT VERBAL

Fait à la Société française pour la conservation des monuments dans la séance administrative du 8 novembre 1842, sur quelques Antiquités de Trèves et de Mayence;

PAR M. DE CAUMONT,

Directeur de la Société.

MESSIEURS,

J'ai revu cette année une région monumentale fort intéressante, sur laquelle j'eus l'honneur de vous faire un rapport en 1837, je vous demande la permission de vous en entretenir de nouveau cette année; j'aurai soin de parler surtout des monuments que j'avais presque passés sous silence dans mon premier rapport.

Chargé par la Commission préparatoire et par M. le secrétaire-général du Congrès scientifique de Strasbourg de porter la parole au Congrès de Mayence pour inviter officiellement les savants de l'Allemagne à se rendre à la réunion française, je suis allé à Trèves par Metz, de Trèves à Coblentz par la Mozelle, et de Coblentz à Mayence par le Rhin.

De Paris à Metz, j'ai revu les églises de Châlons dont j'ai donné une description sommaire dans le tome IIIe. du Bulletin, la charmante église de N.-D. de l'Epine à une lieue de Châlons, Verdun et les localités intermédiaires. A Metz, j'ai visité le musée lapidaire augmenté de plusieurs beaux morceaux de

sculpture gallo-romaine, depuis ma dernière visite : j'ai examiné les travaux qu'on fait à la tour septentrionale de la cathédrale; puis je me suis dirigé sur Trèves, où j'avais l'intention de rester quelques jours.

Un intérêt particulier s'attache aux grandes cités déchues : elles ont toutes quelque chose de triste et de majestueux, et chaque jour il y a là pour l'antiquaire quelqu'observation nouvelle à faire, quelque nouveau fragment à étudier.

Trèves, Autun, Ravenne, Avenches et quelques autres villes ont cela de commun avec Rome, que leur population actuelle occupe une très-petite partie de l'emplacement où s'étendaient les villes antiques qu'elles ont remplacées. Là, comme à Rome, les ruines surgissent au milieu des champs cultivés, et la première pensée qui se présente, c'est de comparer l'état présent avec l'état ancien de ces cités.

L'antique ville de Trèves, heureusement assise au bord de la Mozelle, s'étendait sur la rive droite du fleuve, bien au-delà de ses limites actuelles; puisque St.-Mathias, aujourd'hui à une demi-lieue, et St.-Paulin, faubourg situé du côté opposé, n'étaient point séparés de la cité. Elle s'était développée dans le sens de la vallée, bornée qu'elle était vers le sud-est par le coteau au pied duquel se trouvent les arênes.

Dans tout cet espace le sol est jonché de débris antiques, et sur quelques points il est exhaussé de plusieurs mètres.

Je vous ai précédemment entretenus de cet exhaussement si remarquable, à Rome et à Ravenne : quand on vient à l'observer à Trèves, on se rappelle le passage où Salvien peint le triste état de cette grande ville, après les diverses invasions des Barbares : on conçoit comment les maisons ruinées, brûlées, renversées, ont fourni les matériaux qui recouvrent l'ancien niveau du sol.

« Lorsque toute la cité n'était qu'un vaste tombeau, dit-il,

« et que les maux allaient croissant même après les dévastations, ceux que l'ennemi n'avait point massacrés, la misère les accablait ensuite, car tout ce qui avait pu d'abord se soustraire à la mort, ne pouvait plus ensuite échapper au malheur. Les uns, chargés de blessures profondes, expiraient dans une longue agonie; les autres, à demi consumés par les feux des ennemis, en ressentaient long-temps les cruelles tortures. Les uns périssaient par la faim, les autres par la nudité; les uns desséchés de langueur, les autres roidis de froid; et ainsi tous, par divers genres de mort couraient au même terme. Et que dire encore? la ruine d'une seule ville était une calamité pour les autres villes. J'ai vu moi-même et j'ai pu soutenir un pareil spectacle, j'ai vu épars çà et là des cadavres de l'un et de l'autre sexe, nus, en lambeaux, souillant les regards, déchirés par les oiseaux et les chiens. Cette odeur cadavéreuse de corps morts devenait une contagion pour les vivants. La mort s'exhalait de la mort; en sorte que ceux mêmes qui n'avaient point assisté aux catastrophes de Trèves, souffraient d'un malheur qui leur était étranger. »

Cette ville de Trèves m'avait intéressé, sous bien des rapports, en 1837; j'y avais copié bon nombre d'inscriptions de l'époque romaine et des inscriptions chrétiennes des premiers siècles, je voulais voir si l'on en avait découvert de nouvelles et estamper celles que j'avais simplement copiées à mon premier voyage.

J'ai trouvé sous ce rapport peu de choses nouvelles. Le musée de la Porte-Noire renferme à peu près les mêmes objets qu'en 1837 : la collection formée au gymnase, près de la bibliothèque, s'est seulement enrichie de quelques morceaux.

Pour m'occuper d'abord des inscriptions chrétiennes, dont je fais, comme vous le savez, *une collection spéciale*, j'ai estampé presque toutes celles qui sont entières, et je vous

présente les calques que j'ai rapportés : toutes sont gravées sur des tablettes de marbre gris subcristallin qui devaient être incrustées, soit sur le cercueil, soit sur des pierres tumulaires, soit enfin dans les murs de l'église, autour de laquelle les inhumations chrétiennes avaient eu lieu. Ces tablettes ont été la plupart trouvées dans le voisinage de St.-Mathias et de St.-Paulin, dans les terres qui avoisinaient ces églises.

Vous voyez d'abord le *fac simile* réduit d'une de ces inscriptions les mieux conservées, qui se trouve dans une des salles de la Porte-Noire, elle est fort courte et ainsi conçue :


HIC AMANTIAE IN PACE HOSPITA CARO JACET.



Le monogramme du Christ est gravé au bas du cadre entre deux colombes.

Voici le calque d'une autre inscription déposée dans la salle haute de la Porte-Noire, elle doit être lue ainsi :

HIC IN PACE QUIESCIT
DIGNISSIMA FIDELES
QUA VIXIT ANNUM UNUM, MENSES OCTO, DIES QUINQUE,
DIGNANTIUS ET MEROPIA
PATRIS TITULUM
POSUERUNT,

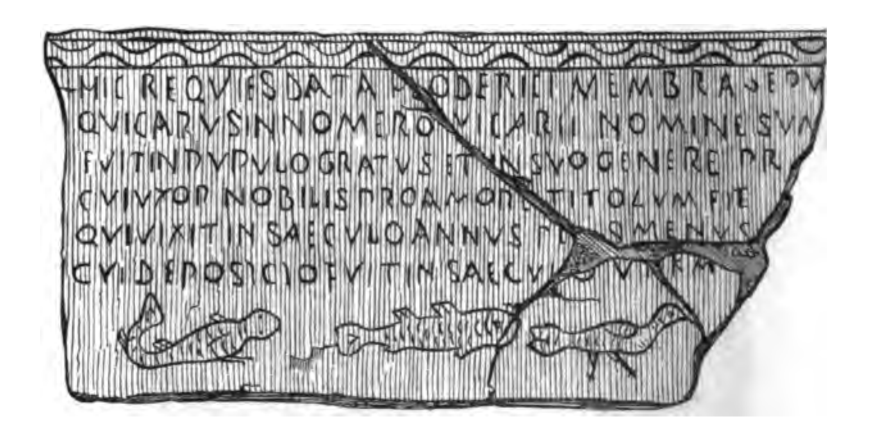


Vous voyez que l'inscription se trouve interrompue par le monogramme du Christ, les deux colombes symboliques et les lettres A ω.

Dans cette autre inscription il manque quelques lettres à la fin de chaque ligne, le marbre ayant été brisé et rogné

d'un côté, ces lacunes sont du reste faciles à combler, voici comment on pourrait lire le tout :

HIC REQUIES DATA HLODERICI MEMBRA SEPU*lto*
QUI CARUS IN NOMERO VICARII NOMINE SUN*pto*
FUIT IN PUPULO GRATUS ET IN SUO GENERE PR*imus*
CUI UXOR NOBELIS PRO AMORE TITOLUM FIE*cit*
QUI VIXIT IN SAECULO ANNUS PLUS MENUS *trigenta*
CUI DEPOSICIO FUIT IN SAECULO SEPTEM KALENDAS...



Sous l'inscription dont les lettres sont moins régulières que celles des précédentes, on remarque deux poissons et une colombe, emblêmes bien connus et dont il est inutile de rappeler ici le sens symbolique (1).

Le marbre dont voici le calque n'est pas complet. Un des angles et une partie des trois dernières lignes ont disparu, mais

(1) On peut consulter sur ces emblêmes le VIe. volume de mon Cours d'Antiquités.

on y a suppléé, et la restitution suivante me paraît tout-à-fait naturelle et satisfaisante.

HIC JACET IN PACE INFAS DULCISSIMA FILIA ARABLI QUE VIXIT ANNOS SEPTEM ET (*menses...*) ET DIES DECEM TITU(*lum posuit P*)OSIDONIUS (*pa*)TER EN PACE.



L'inscription est comme une des précédentes, interrompue par le monogramme, l'A et l'ω, et les colombes symboliques.

Malheureusement bien des inscriptions sont brisées précisément par la moitié, de sorte qu'au premier abord il faut un peu de réflexion pour restituer les mots tronqués ou qui manquent tout-à-fait. J'ai pris néanmoins l'estampage de quelques-uns de ces fragments ; plusieurs sont remarquables par la pureté des caractères et leur forme régulière. Le monogramme avec les deux colombes et les lettres A et ω partagent l'inscription en deux parties dans plusieurs de ces fragments (1).

(1) Ces estampages présentés à la Société n'ont pas encore été gravés, ce qui empêche de les reproduire ici

Je vous soumets plusieurs autres estampages et diverses inscriptions non estampées et copiées, soit à la Porte-Noire, soit à la collection du Gymnase.

Peu de temps avant mon arrivée, deux ou trois inscriptions ont été recueillies par M. de Florencourt. L'une d'elles est ainsi conçue :

HIC REQVIESCIT
VALENTINVS QVI
VIXIT ANN. XXXVIII MOR
OMIVS PATER ACRI
SIA CONJVX ET FILII EI
VS TETVLVM POS.

Avant de passer à d'autres objets, je crois devoir faire remarquer la formule usitée à Trèves pour les inscriptions chrétiennes : *titulum posuerunt, titolum posuit*, etc. Je n'ai pas trouvé cette formule, presque constante à Trèves, dans beaucoup d'inscriptions de même époque. On ne la voit pas employée dans celles du musée de Lyon, dans celles du département de l'Ain, que M. le comte de Moiriat a publiées, et que M. Désiré Monnier vient de reproduire dans ses études archéologiques sur le Bugey. Je vais citer plusieurs de ces inscriptions.

Je commence par celles du *musée de Lyon*, dont j'ai publié quelques-unes dans mon Cours d'Antiquités monumentales (VIe. partie).

L'inscription que voici en *fac-simile*, est remarquable en ce que les figures symboliques qui consistent en deux Paons devant un vase d'où sortent des pampres, ont la tête en bas ; je conclus de cette bizarrerie qu'on traçait quelquefois ces figures avant de donner une destination au marbre qui les portait : ici la négligence du graveur des lettres a été telle qu'il n'a

pas distingué de quel côté il fallait placer le commencement de l'inscription. Celle-ci du reste est facile à lire ainsi qu'il suit :

In hoc tumolo requiiscit bonæ memoriæ Romanus presbiter qui vixit in pace annis LXIII obiit nonum Kalendas febrarias.

IN HOC TVMOLO
REQVIISCIT BONAE
MEMORIAE ROMANVS
PRESBITER QVI VIXIT
IN PACE ANNIS LXIII
OBIIT NONVM K FEB
RARIAS



Les lettres sont, comme vous le voyez, assez inégales. Le mot *tumolo* y est employé, comme à Trèves, pour *tumulo*. La lettre L dans tumolo ressemble à un T renversé.

A la seconde ligne on trouve *requiiscit* pour *requiescit*, et le Q a la forme du chiffre arabe 9; à la quatrième ligne le Q se compose d'un petit o et d'un l.

Voici plusieurs autres inscriptions de Lyon :

IN HOC TVMVLO REQV
IICET BONAE MEMO
RIAE THALASIA QVI VI
XIIT ANNVS XV
OBIIT IN PACE S III
KLS SEPTEM
BRIS AVIEN.....

Thalasia de bonne mémoire repose dans ce tombeau, elle vécut 15 ans; elle mourut en paix le 8e. jour avant les calendes de septembre, Avienus étant consul.

IN HOC TVMVLO REQVIIS
CET BONAE MEMORIAE
SIQVANA QVAE VIXIT
ANNOS XXX OBIIT IN
PACE XV KAL IVNIAS

Ici repose Siquana de bonne mémoire, elle vécut 30 ans; elle est morte en paix le 15e. jour avant les calendes de juin.

IN HOC TVMVLO REQVIESCIT
BONE MEMORIE VRSVS
QVI VIXIT IN PACE ANNVS
XL OBIET II NON MARCIAS
P C ANASTASI ET RVFI VV CC

Dans ce tombeau repose Ursus de bonne mémoire, qui a vécu en paix 40 ans. Il est mort le second jour avant les nones de mars, après le consulat des illustrissimes Anastase et Rufus.

Le consulat d'Anastase et de Rufus correspond à l'an 492, et l'année *post consulatum* doit être 493.

Vous remarquerez l'emploi de l'E pour l'I et de l'I pour l'E OBIET pour OBIIT) REQUIISCET pour REQUIESCIT, etc., etc.

. . . . IACET DECORA
MERCVRINA QVE
VIXIT ANNOS XX
OVIIT XIII KAL MA
IAS VIGELIA PASCE
C ALPINO V C *(viro clarissimo)* CONS.

Ci gît Decora Mercurina qui a vécu 20 ans. Elle est morte le 13°. jour avant les calendes de mai, la veille de Pâques. L'illustrissime C. Alpinus étant consul.

HIC IVNCTAE SAEPVLCHRIS
IACENT MARIA VENERABILIS
RELIGIONE ET EIVS EVGENIA NEPTES
SED MARIA LONGVM VITAE CRSM
CENTENO CONSOLE DVXIT OB DI DS
IANS EVGENIA XVIII ANNS HABENS
IVVENTATIS FLOREM AMISIT DVRAE
VIOLENTIA MORTIS OB D III KALS
IANVARIAS XII P C IVSTINI IND PRIMA

Ci gisent dans le même sépulcre, Marie, vénérable par sa piété et Eugénie sa petite fille. La première a terminé paisiblement sa carrière à l'âge de 100 ans, le jour avant les ides de janvier; la seconde, victime d'une mort cruelle, a été enlevée à la fleur de son âge, dans sa 18°. année, le troisième jour avant les calendes de janvier, douze ans après le consulat de Justin, indiction première.

Dans les inscriptions du département de l'Ain, on trouve absolument les mêmes altérations que dans celles de Lyon; mais aucune ne présente la formule que j'ai signalée tout à l'heure de Trèves; je vais seulement citer trois ou quatre de ces inscriptions que je tire de l'ouvrage de M. Désiré Monnier, je les donne *telles qu'il les a publiées cette année*, ne les ayant pas vues moi-même.

HIC REQVIECIT IN PACE
BON MEMORIAE
I N KOBERTA' QVI VIXIT
ANNOS XXXIII OBIIT IN PA
CE PRID IDOS MAIAS
AVIENO
VERO CLRSS CONSOLE (1)

Ici repose en paix, laissant une mémoire honorable, J. N. Kobert. . . qui a vécu trente-trois ans. Il est mort en paix la veille des ides de mai, sous le consulat du très-illustre Aviénus.

HIC REQVIECIT
VIR VENERABILIS MANNEbEVBVS
QVI VIXIT ANN. LX
MENSES VI DIES XIIII HVMANI
TATE ET BONITATE MORI
bVS ET CONVERSATIONE
CLARVS OBIIT IN PACE DIE
III IDVS FEBRUARIAS BOETIO
VERO CLARISSIMV CONSVLE
RELIQVIT LIVERTVS ID EST
SCVPILIONE
GERONTIVM
BALDAREDVM
LEVVERA
ORO VELDAILDELONE (la dernière ligne est illisible).

Ici repose le vénérable Mannebeube, âgé de quarante ans six mois quatorze jours, distingué par son humanité, sa bonté, ses mœurs et l'agrément de sa conversation : il est mort en paix le trois des ides de février, sous le con-

(1) Cette date répond au 14 mai de l'an 501 ou 502.

sulat de Boëtius, homme très-illustre (1). *Il a rendu à la liberté, savoir, Scupilion Géronte, Baldared, Leuvera, Oron, etc.*

Ces deux inscriptions ont été déchiffrées par M. le comte de Moyriat et sont ainsi que les trois autres données par M. Monnier, comme provenant de Briord.

✝ IN HOC TVMVLO RIQVIISCVNT BENE MEMORIE
RICULFUS ET JVGALIS SUA GVNTELLO QUI FVERVNT
INSIGNIS MERITIS IN AMVRE SIMPIR AMICI OMNE VOS ABSTVTI
PASSIINS, DULCISSIMI APTI LIVIRI ONESTI IVANS AC PECTVRE
MENE PIE VILETAS EORVM LAVDANDA NEMIS MIRANDA VOLON
TAS. TRANSIERVNT AD VERAM REMEANS E CORPVRE VITA,
QVEM FILIE VORVM CVM LACRIMIS TUMVLAVERVNT DOLV
RE QVI VIXERVNT IN PACE AN LXV AE. . . . .
OBIERVNT IN DIE SCI MARTINI IN (PACE).

En ce tombeau reposent, d'honorable mémoire, Riculfe et Guntell sa femme, qui se firent distinguer par leurs mérites. Dans le lien du mariage, ils furent toujours d'accord; affables à tout le monde, patiens et d'une douceur extrême dans le nœud étroit qui les unissait, et portant dans le cœur des sentiments honnêtes avec celui de la liberté. Leur pieuse humilité et leur admirable droiture d'intention sont des exemples à suivre. En sortant de cette vie corporelle, ils ont passé dans la vie véritable; et c'est en versant de douloureuses larmes, que leurs filles les ont descendus dans la tombe. Ils sont morts le jour St.-Martin.

(1) Anitius Manlius Sévérinus Boëtius a été consul une fois en 510, une autre fois en 532. (Lenglet-Dufrénoy, t. 1, p. 264.)

In hoC TVMOLO
REQVIISCIT BENE... MEMORIAE...
DANANTA ABSTUTA
PASSIINS DULCISSEMA
APTA QUI VIXIT
IN PACE AN.. XXV
OBIIT XV KL
JUNIAS . . . . III . .

Cette inscription paraît du même temps que la précédente.

* HIC REQVIISCIT BONE ME
MOREAE IN XPI ..O CARVSUS
PRES. QUI FVIT AD DEI OFFICIO
PARATUS VMANETAS IN EO SA
TES LAVDANDA AMICVS OMNE
BVS QVI VIXIT IN PACE
ANNVS LXV TRANSIET
XV KL. NOVEMBRIS AN. XXXXVI
RIS CLOTARIO ...

Ici repose, d'honorable mémoire en J. C., Carusus, prêtre, qui fut dévoué au service de Dieu. On ne peut trop louer l'humanité qu'il y avait en lui. Ami de tout le monde, il vécut en paix soixante-cinq ans, et il est mort le quinze des calendes de novembre l'an quarante-six du règne de Clotaire (c'est-à-dire en 557).

Voici maintenant trois inscriptions, citées dans le 6ᵉ. volume de mon cours d'antiquités, et qui m'ont été communiquées par M. l'abbé Croizet, membre de l'Institut des provinces; elles ont été trouvées avec plusieurs autres à Coudes (Puy-de-Dôme).

IN HOC TOMO
LO QVIESCIT BO
NE MEMORIAE
PALLADIVS
VIXIT ANNVS
XVII
TRANSIET KLEN
DAS SEPTEM
BRIS INDICTIO
QINTA REGIS
TEVDORICI

La 5e. indiction du roi Théodoric ou Thierry, fils de Clovis, correspond à l'année 512; mais M. l'abbé Croizet pense qu'il s'agit ici de Théodoric second, dont parle Sidoine Apollinaire dans son Epître à Agrippa, et qui fut assassiné par son frère Euric vers l'an 465.

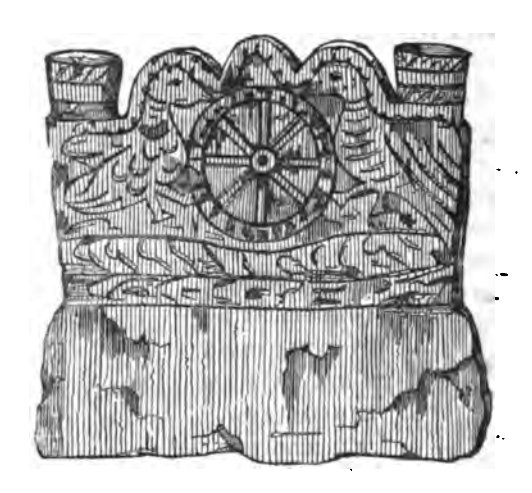
IN HOC TOMOLO
REQVIESCIT BO
NE. MEMORIAE
CANDEDUS IN PA
CE VIXIX ANNVS
TRIS ET MINSES
QVATVOR ET D
IES XVIII. TRANS
IIT SVB DIE III ID
S MAIAS ANNO
XV REGNO DOM
THEVDORICI.

Cette épithaphe est de 526.

Mais voilà bien plus d'exemples qu'il n'en faut pour prouver ce que j'avançais. Vous avez pu voir qu'aucune des inscriptions que je viens de rapporter n'offre la formule *titulum posuit*, *titulum fecit*, etc., etc., si habituelle sur les inscriptions de Trèves ; cette remarque mérite, je crois, d'être notée.

Il est probable qu'à Trèves, comme on l'a constaté en Auvergne et ailleurs, l'épitaphe était souvent incrustée dans le cercueil ; mais il serait possible aussi que, dans certains cas, elle fût fixée à une pierre plantée en terre à l'extrémité de la tombe, comme on en voyait chez nous beaucoup au siècle dernier, dans les cimetières.

La découverte que j'ai faite d'une pierre tumulaire fort ancienne, conservée dans la Porte-Noire, avec beaucoup d'autres débris de différents âges, me paraît venir à l'appui de cette conjecture. Cette pierre, qui évidemment était plan-



tée en terre près d'une tombe, ne porte aucune inscription,

mais elle est incontestablement ancienne ; elle porte, grossièrement gravés au trait, le monogramme du Christ, au milieu d'un cercle, et deux colombes, plus grossières encore, à côté du monogramme ; deux petites bornes cylindriques ont été taillées aux deux extrémités de la pierre, dont mon dessin rend exactement l'état fruste et les formes imparfaites : elle n'est sculptée que d'un côté. On n'a pu me dire à Trèves d'où elle vient, mais je ne doute pas qu'elle n'ait été trouvée avec des inscriptions de la même époque.

La plupart des inscriptions chrétiennes de Trèves, ont été trouvées près des églises de St.-Mathias et de St.-Paulin. A St.-Mathias on en exhuma une assez grande quantité de 1825 à 1829, et les objets trouvés en même temps annonçaient le IVe. siècle : il est probable que les autres sont du IVe. et du Ve. siècle. Aussi l'on en trouva une dont le cercueil en pierre renfermait quatre médailles de Constance, fils de Constantin.

Malheureusement les ouvriers, qui en travaillant découvraient les cercueils en pierre, les ont ouverts avec peu de précaution ; ils ont brisé la plupart des inscriptions, et le défaut de surveillance a dû faire négliger bien des choses importantes à noter. On a d'ailleurs laissé au rebut beaucoup d'inscriptions brisées, dont il aurait pourtant été facile de rapprocher les morceaux.

Celles qui se trouvent au musée de la Porte-Noire, ont été collées très-grossièrement. On aurait pu les rajuster beaucoup mieux en évitant de se servir, comme on l'a fait, d'un grossier mastic qui tient écartés les fragments de marbre. MM. les administrateurs du musée donneront par la suite tous leurs soins à recueillir les inscriptions qui viendront à être découvertes et à en réunir les divers fragments.

Les monuments romains de Trèves sont absolument dans le

même état qu'en 1837, et toujours parfaitement conservés et surveillés. Le roi de Prusse porte un grand intérêt à la conservation de toutes les ruines anciennes de son royaume, et les mesures toutes simples qui ont été prises, remplissent parfaitement le but qu'on s'est proposé (1).

M. de Florencourt, membre étranger de la Société, a beaucoup étudié les inscriptions antiques de Trèves, et cette année (1842) il a publié un mémoire fort intéressant sur quelques-unes de celles qui sont au musée, notamment sur celles qui offrent l'association de Mercure et de la divinité *Rosmerta*. Telle est l'inscription suivante que l'on trouve au pied d'une représentation en bas-relief de Mercure et d'une femme :

DEO MERCURIO ET ROS
MERTE CANTIUS TITI
FILIUS EX VOT.

Cette dissertation mériterait d'être traduite et reproduite dans le Bulletin Monumental; malheureusement je ne puis m'acquitter de cette tâche, mais j'espère trouver quelqu'un qui voudra bien s'en charger.

Vous savez qu'il existe à Trèves un certain nombre d'inscriptions antiques très-intéressantes. La plupart ont été publiées par M. Wittembach de Trèves, plusieurs sont reproduites dans la collection de M. Orellius, de Zurich, enfin M. Laurenz Lersch de Bonn les donne de nouveau dans l'ouvrage qu'il publie sur les inscriptions rhénanes, et qui est parvenu à la troisième livraison (2).

En vous rendant compte de mon premier voyage, je vous

(1) J'ai donné, dans mon Cours d'Antiquités, t. 3e., des vues exactes de ces monuments.

(2) Central museum rheinlandischer Inschriften : COLN, BONN, TRIER. — 1839 et années suivantes.

avais présenté l'esquisse des deux colonnes milliaires déposées à l'intérieur de la Porte-Noire ; voici les inscriptions qu'elles portent :

IMP[redacted]SDIVI
TRAIA[redacted]ARTHICI
FILI D[redacted]NERVAE
NE[redacted]OTI
TRAIA[redacted]OHADRIANO
AVG PONTIF · MAX TR
POTEST COS · III PP
A · COL · AVG MIL
XXII

Imperatori (Cae)sari, divi Traja(ni P)arthici fili(o), d(ivi) Nervae ne(p)oti, Traja(n)o Hadriano Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate (iterum), cousuli tertium, patri patriae, a Colonia Augusta millia (passuum) vigenti duo.

I M P[redacted]V I
AEL [redacted] AD ANTO
AVG · PIO · PONT · MA
TR · POT · II COS · II
P · P · AC AVG · TR
M · P · XXII

Imperatori (Caesari T.) Aelio (H)adriano Antonino Augusto Pio, pontifici maximo, tribunicia potestate secundùm, consuli secundùm, patri patriae, a C(olonia) Augusta Treverorum milia passuum vigenti duo.

Elles sont, comme je l'ai dit, d'un seul morceau l'une et l'autre, et avec un socle carré, seulement dégrossi, destiné à être engagé dans la terre : elles ont été trouvées il y a quelque temps (vers 1824, je crois), dans une forêt près de Pisport, sur le bord d'une ancienne voie.

Il n'y a eu que peu d'inscriptions nouvelles placées au musée de la Porte-Noire et au musée de la Bibliothèque, depuis ma visite de 1837. Deux beaux monuments funéraires y ont pourtant été déposés depuis cette époque.

Cathédrale. Les édifices religieux sont à peu près dans le même état que je les avais laissés en 1837. La cathédrale dont je vous ai longuement entretenus à cette époque, possède depuis peu des manuscrits fort précieux et très-beaux, dont plusieurs sont ornés de miniatures remarquables.

Eglise Notre-Dame. J'ai revu avec un intérêt particulier l'église Notre-Dame, bâtie au XIIIe. siècle et d'une exécution très-hardie : les fondements en furent jetés, à ce qu'il paraît, en 1227, sous l'archevêque Théodoric II.

D'après les archives, l'édifice était parvenu, en 1243, jusqu'à la base de la tour, c'est-à-dire à peu près achevé (1). Les sculptures des portails dont je vais vous entretenir sont peut-être postérieures à cette date, sans toutefois appartenir à une époque plus récente que la fin du XIIIe. siècle.

La façade et le portail placés à l'est (car le chœur se trouve, par exception, tourné vers l'ouest) offrent une grande richesse de sculptures. Cette façade présente dans son ensemble un vaste tableau de pierre, figurant la réconciliation des hommes avec le ciel par la mort du Christ; le tableau est séparé en deux parties par les fenêtres qui s'ouvrent entre le portail et le toit; de sorte que, pour le voir complet, il faut rapprocher par la pensée les figures placées à la partie

(1) Cette tour était beaucoup plus élevée autrefois qu'aujourd'hui : la partie supérieure fut démolie en 1681, après avoir été fortement endommagée par une tempête. Il paraît que cette partie qu'il a fallu sacrifier, n'avait été finie qu'en 1492.

supérieure de l'édifice, sous le fronton, de celles qui décorent le portail.

Les personnages offrent une disposition un peu différente de celle que nous trouvons habituellement en France, dans nos églises du XIIIe. siècle.

Les parois latérales du portail sont garnies de colonnes e de guirlandes de feuillages très-nettement découpées. Des statues occupaient les entrecolonnements, il n'en reste plus que trois, deux à droite et une à gauche; il y en avait au moins quatre (deux de chaque côté), et plus probablement six.



Les deux premières statues (à droite et à gauche) occupent encore leurs niches; ce sont des figures de femmes : l'une a les yeux bandés, une couronne tombe de sa tête; elle manque du manteau, signe de la noblesse, et tient de la main droite des tablettes. L'autre bras est brisé, il soutenait un objet, vraisemblablement une bannière; c'est évidemment la représentation de l'ancienne loi, ou la synagogue : les tables qu'elle tient sont les lois de Moïse, elles sont renversées, parce que ces lois ont été obligées de céder à d'autres plus pures, celles du christianisme. Le bandeau qui couvre les yeux de la synagogue indique que l'on était dans les ténèbres avant la venue de

J.-C. Enfin la couronne tombante est l'emblême de la religion d'Israël fléchissant devant la religion chrétienne.

La figure suivante, en regard de la précédente, à gauche de l'entrée, les épaules couvertes d'un manteau et la tête couronnée, représente le christianisme triomphant : elle a malheureusement perdu les bras ; on voit qu'elle tenait de la main droite un objet, peut-être un calice, dont les traces sont encore indiquées sur sa poitrine (1).



Vous devez vous rappeler qu'antérieurement j'ai eu l'occcasion de vous entretenir de ces figures, qui ont été un des thêmes symboliques des sculpteurs et des peintres verriers du XIIIe. siècle (2).

On trouve la même représentation symbolique de l'ancienne loi et de la nouvelle, à Fribourg, en Brisgaw, à Strasbourg (portail méridional) à Chartres ; et dans plusieurs autres localités.

(1) Durand dans son *Rationale divinorum officiorum*, explique, à peu près comme je viens de le faire, cette personnification de l'ancienne et de la nouvelle loi.

(2) V. le Cours d'Antiquités monumentales, VIe. partie.

La voici telle qu'elle existe sur un des vitraux de Bourges,



MM. Cahier et Arthur Martin, en figurant ce vitrail dans leur bel ouvrage, ont donné sur cette représentation symbolique des détails qui confirmeraient ce qui précède, s'il pouvait rester encore des doutes.

« Ces personnifications de la vieille loi et de la nouvelle, ont été, disent-ils, souvent adoptées par le sculpteur; elles ont été surtout un thème de prédilection pour les miniateurs. Et il est tel manuscrit de la Bibliothèque royale qui les prodigue avec une profusion infatigable, mais aussi quelque peu fatigante.

« Le fonds généralement adopté, était de donner à la *vieille loy* l'aspect d'une reine dépossédée et privée de l'usage de ses yeux. Au contraire, on personnifiait la loi nouvelle, ou

l'Eglise, sous la forme d'une souveraine glorieuse et triomphante. De là certains éléments constants comme *forme primitive*, sous toutes les modifications des variétés diverses. Ainsi la synagogue paraît presque toujours les yeux couverts d'un bandeau, et penchant sa tête d'où la couronne se détache et tombe. Communément elle n'a point de manteau; et il est assez ordinaire de lui mettre en main une bannière (ou guidon) brisée en deux ou trois endroits de la hampe.

« Parfois cette lance brisée n'a point de bannière. L'espèce de tablette qui porte ici son nom (*sinagoga*), n'est pas seulement un cartouche parlant; mais le texte de la loi divine qu'elle laisse échapper dans son aveuglement. Cette intention est rendue plus sensible quand on reconnaît ailleurs les deux tables de la loi qui tombent de ses mains.

« L'Eglise voilée et couronnée, n'a ici aucune autre distinction que la coupe ou calice dont elle se sert pour recueillir le sang de Jésus Christ. »

Il ne reste plus, comme je l'ai dit, qu'une des quatre autres figures, que l'on suppose avoir été placées le long des parois latérales du grand portail de N.-D. de Trèves; on ne peut dire ce qu'elle représente faute d'attributs qui l'indiquent. M. Schmit pense que ce peut être St. Jean, et il suppose que les autres évangélistes occupaient les autres places.

Les voussures du portail sont au nombre de cinq. Au centre on voit sur le tympan la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux; elle foule aux pieds un dragon, emblême du péché. A droite on distingue l'Adoration des Mages : le roi le plus rapproché de la Ste. Vierge a mis un genou à terre et s'est découvert; il porte sa couronne de la main gauche, et présente son offrande de la main droite : les deux autres rois sont debout, leur couronne sur la tête; l'étoile qui les a guidés est figurée dans la bordure qui encadre le tympan.

A gauche de la Vierge, on voit la présentation de J. C. au

temple. Derrière la Ste. Vierge, St. Joseph porte de la main gauche un panier à anse, dans lequel sont deux colombes, offrande ordinaire des personnes du peuple.



Après ces groupes qui remplissent presque tout le tympan, on voit d'autres personnages plus petits qui débordent sur la guirlande de l'encadrement et l'interrompent : ce sont, du côté gauche, les bergers avertis par un ange de la naissance du

Christ, du côté droit, le massacre des innocents. Ces deux derniers groupes qui complètent la première phase de l'histoire du Christ, me paraissent d'un mauvais effet; l'œil est choqué de la différence des proportions qu'offrent ces figures, comparées à celles des groupes principaux.

Les cinq voussures qui entourent ce tympan sont couvertes de figurines.



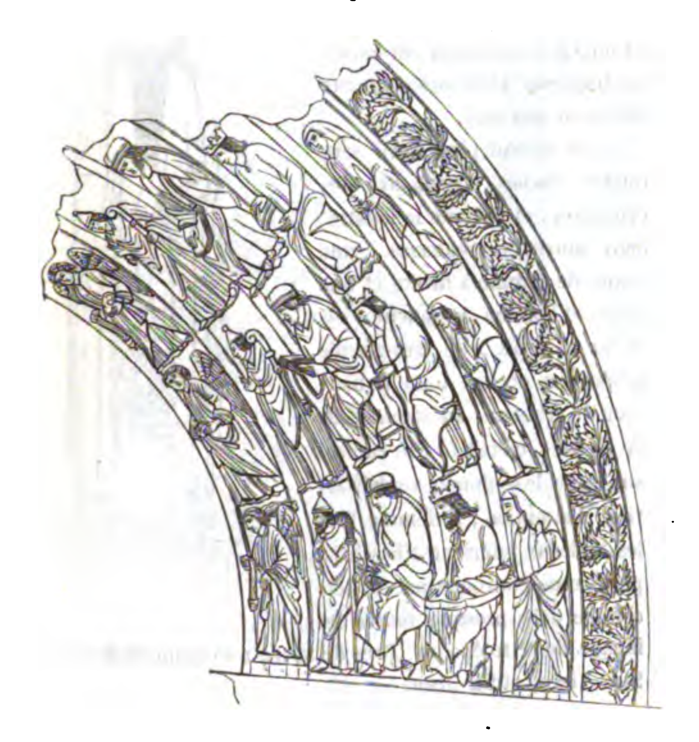
Dans la première sont huit anges adorant le Christ, et tenant des encensoirs et des couronnes.

Dans la seconde, huit évêques, la tête couverte d'une mitre

conique à une seule pointe, tenant la crosse de la main gauche et donnant bénédiction de la main droite.

Dans la troisième sont huit personnages assis, tenant des livres, figurant peut-être la science de l'Eglise.

Dans la quatrième, des figures couronnées tiennent à la main des instruments de musique.



Les vierges sages placées à droite, et les vierges folles à gauche, occupent la cinquième voussure. Les vierges sages ont un voile sur la tête et un manteau sur les épaules; les vierges folles n'ont ni voile ni manteau. — Deux statues sont

placées à droite et à gauche de l'extrados de cette porte : à droite, Abraham se dispose à immoler son fils, qui a déjà les mains liées, quand un ange lui apparaît.

A gauche, je crois reconnaître Melchisedec, remarquable par sa longue barbe : il s'appuie d'une main sur une espèce de béquille ou de *Tau*, et tient de l'autre un pigeon : devant lui est un autel ou bûcher sur lequel on distingue plusieurs animaux offerts en sacrifice.



A un niveau plus élevé sont quatre statues, peut-être des prophètes; et près de la fenêtre, deux autres personnages, une statue de femme à droite et une figure d'homme à gauche. Un christ en croix, de très-grande proportion occupe toute la hauteur du fronton, au sommet de la façade; c'était *le fait capital* sur lequel le sculpteur voulait attirer l'attention, il domine tous les tableaux inférieurs : le Christ porte une couronne sur la tête comme dans presque toutes les images de cette époque. Près de la croix se tiennent debout la Ste. Vierge et St. Jean.

Le portail latéral du Nord, qui accédait un passage allant à la cathédrale, n'est pas moins remarquable d'exécution que le grand portail, quoi qu'il soit moins considérable. Le tympan de cette jolie porte représente le couronnement de la Sainte-Vierge ; le Christ, reconnaissable à son nimbe croisé, pose la couronne sur la tête de sa mère, aidé par un ange

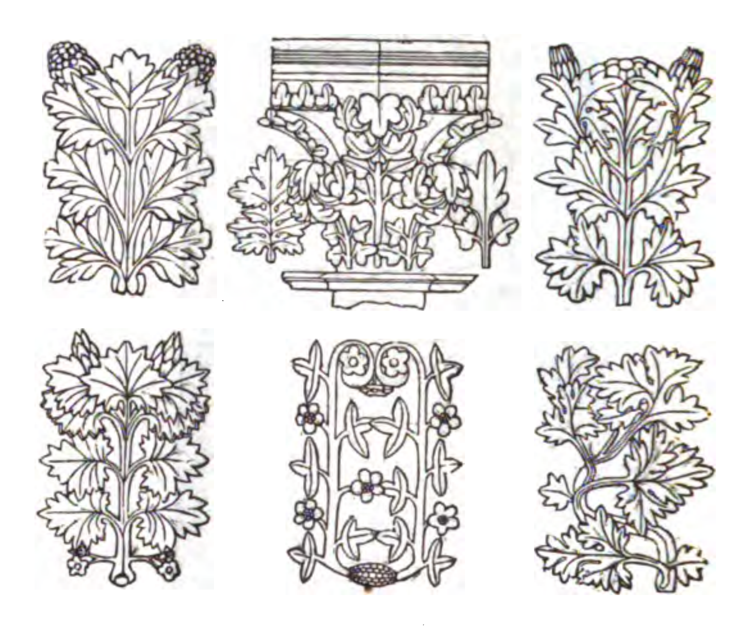
placé du côté opposé ; puis viennent deux autres anges debout tenant des couronnes : l'espace qui reste de chaque côté est occupé par des arbres (1).



La voussure la plus rapprochée du tympan, et qui en

(1) Il est difficile de savoir si ces deux arbres, dans l'un desquels est un oiseau, sont mis là pour remplir les vides ou s'ils ont une autre destination. On sait que le palmier était le symbole de la résurrection.

forme la bordure, est remplie par huit anges, dont deux encensent la vierge et six ont des couronnes à la main. Dans la seconde voussure on voit des anges portant des vases à parfums, des livres, des ciboires, etc. Le tout est garni de guirlandes de feuillages admirablement exécutées. L'esquisse que voici vous indique la forme de ces guirlandes; mais elle ne



saurait exprimer tout ce qu'elles ont de grâce et de relief.

En 1837, je vous ai parlé du plan de cette église. Vous pouvez vous rappeler qu'elle se compose d'une nef en forme de croix, portée sur des colonnes, et entre les bras de laquelle ont été établies des chapelles terminées en demi-cercle au nombre de huit. Ces chapelles donnent une forme arrondie à l'église. On s'explique cette forme insolite quand

on sait que l'église N.-D. servait à des chanoines et n'était pas paroisse.

La longueur de l'édifice est de 155 pieds dans œuvre, hors d'œuvre de 174.

La largeur, dans le transept, de 130; hors œuvre, de 137.

La hauteur, jusqu'à la toiture de la tour, de 138.

Avant la destruction dont j'ai parlé, la hauteur de la tour était de 274 pieds.

Le sommet de la voûte de la nef a 80 pieds de hauteur.

Autrefois il y avait à N.-D. des vitraux du XIIIe. siècle; ils ont été remplacés, en 1771, par des vitres ordinaires, *pour obtenir plus de jour!* On en voit encore quelques restes derrière l'orgue.

L'ancien autel qui était, dit-on, fort curieux a été également détruit en 1771, et remplacé en 1778 par celui qui existe, tant le goût du neuf avait pénétré dans le sanctuaire au XVIIIe. siècle où pourtant l'art s'était engagé dans une si mauvaise voie.

J'ai revu l'église St.-Mathias dont les parties les plus anciennes paraissent du XIIe. siècle. Cette église, près de laquelle on a trouvé beaucoup d'inscriptions tumulaires chrétiennes des premiers siècles, fut, selon la tradition, fondée par saint Euchaire, dont elle porta le nom jusqu'au XIe. siècle, époque où les restes de saint Mathias y furent transportés (1). Elle a été reconstruite plusieurs fois par suite des désastres qu'elle a subis, et sauf les parties dont je viens de parler tout à l'heure, elle n'offre rien de bien ancien : en 1783, les deux tours de derrière furent renversées par la foudre.

L'ancienne maison claustrale est convertie en une grande

(1) Ces reliques reposent dans un sarcophage placé derrière le grand autel, et attirent tous les ans, aux fêtes de Pentecôte, une foule de fidèles qui y viennent de très-loin en pèlerinage.

exploitation agricole, appartenant à M. de Néel, et qui mérite d'être vue : on y pratique le système de culture le plus avancé. Les cloîtres servent d'étable et sont occupés par près de 50 vaches (1); les jardins de l'abbaye sont entretenus avec un grand soin, ainsi que les serres et les orangeries qui en dépendent.

J'ai bien regretté de ne pouvoir visiter, à quelques lieues de Trèves, les ruines d'une *villa* considérable ornée de magnifiques mosaïques, qui ont été récemment découvertes. La seule excursion que j'aie faite à la campagne est celle d'Igel. J'ai voulu revoir le célèbre monument pour dessiner les charriots et les bateaux plats, chargés de marchandises, et quelques figures qui se trouvent dans les bas-reliefs du piédestal; je pourrai peut-être un jour, en les comparant à d'autres bas-reliefs antiques, vous soumettre quelques idées qui ne sont pas assez mûries pour vous être aujourd'hui présentées.

Quoi qu'il en soit, le monument, dégagé des terres du côteau au pied duquel il est assis, entouré d'une barrière, surveillé d'ailleurs par un gardien dont la maison est à côté, n'a aucune dégradation à redouter; c'est, comme vous le savez, un des monuments les plus complets qui nous restent de l'époque romaine (2).

Vous vous rappelez qu'il se trouve sur l'ancienne voie qui allait de Trèves à Reims et qu'il appartenait aux Secondins (3),

(1) Ces vaches, de la plus belle espèce, sont pansées chaque jour comme des chevaux. Les urines s'écoulent dans un ruisseau qui fait le tour du cloître et sont ensuite recueillies.

(2) V. ce que j'ai dit du monument d'Igel dans le III[e]. volume de mon Cours d'antiquités monumentales, dans lequel il est figuré.

(3) Voici l'inscription qu'on lit encore sur une des faces du monument :

D (diis) M (manibus)

T. SECVNDINO SECVRO ET SECVNDINO AVENTINO ET

famille puissante dans le pays, et, comme le font présumer d'autres inscriptions retrouvées en divers endroits (1), composée de riches négociants, ayant la charge de commissaires impériaux des postes *prepositi bastagæ* et d'intendants des armées dans les Gaules : espèces de fournisseurs-généraux qui devaient, sous l'empire romain comme aujourd'hui, faire de très-bonnes affaires avec le gouvernement. Les bas-reliefs dont je parlais et que j'ai dessinés confirment ces suppositions.

J'avais eu l'avantage de faire le trajet de Paris à Trèves avec M. de BRINCKEU, conseiller-d'état de Brunswick, membre étranger de notre Société. J'ai visité avec lui la collection numismatique. Elle nous a été montrée avec beaucoup d'obligeance par M. de Florencourt.

Je ne connaissais point le cours de la Moselle entre Trèves et Coblentz : j'ai pris cette voie pour me rendre à Mayence. Aujourd'hui qu'un service régulier de bateaux à vapeur est établi, rien n'est plus agréable que ce trajet. Des rives pitto-

fILIIS SECVNDINI SECVRI ET PVBLIAE PAGATAE
CONIVGI SECVNDINI AVENTINI ET L. SACCIO
MODESTO ET MODESTIO MACEDONI FILIO Ejus
IVL SECVNDINVS AVENTINVS ET SECVNDInus
seCVRVS PARENTIBVS DEFVNCTIS ET sibi viri
hAEREdes posuERUNT.

Aux Dieux mânes. Jules Secondin Aventin et Secondin Securus ont, de leur vivant, érigé ce monument à la mémoire de leurs parents défunts et à la leur, savoir : à T. Secondin Securus et à Secondin Aventin, ainsi qu'au fils du premier et à Publia Pagata, épouse du second, de même qu'à Saccius Modestus et à son fils Modestus Macédon.

(1) On voit au musée près du collége une belle pierre tumulaire romaine, dont l'inscription est magnifique et appartenait à un personnage de cette famille. On en connaît plusieurs autres.

resques, des châteaux féodaux avec leurs donjons élevés couronnent les escarpements qui bordent la Moselle et animent les charmants paysages qui se déroulent le long du fleuve.

Marienbourg, Beilstein, Berncastel, et tant d'autres ruines ont été dessinées et reproduites jusque sur nos papiers de tenture : et le poète Ausone avait, dès le IVe. siècle, chanté les rives de la Moselle.

Après un jour de navigation, par le temps le plus favorable, nous abordâmes le soir à Coblentz. Le séjour du roi de Prusse à son château de *Stolzenfels* avait attiré dans cette ville un grand nombre d'étrangers de distinction. Le grand-duc de Hesse Darmstad, M. de Metternich, plusieurs princes et divers diplomates s'étaient rendus à Coblentz pour faire leur cour à S. M. ; le concours d'étrangers était tel qu'il était difficile de se loger commodément, surtout à l'hôtel de Cologne que l'on m'avait recommandé. C'est là qu'était descendu le grand-duc de Hesse avec sa suite. Cependant son altesse partait le lendemain de bonne heure, et je dus à la recommandation de M. de Brinckeu la faveur d'être placé au rez-de-chaussée, dans une salle à manger qui avait servi au grand duc et où il avait reçu la veille la visite du roi de Prusse.

Cet événement était, on le pense bien, dans le quartier, le sujet de toutes les conversations.

Aussi le garçon de l'hôtel me répéta-t-il bien des fois, en me servant à souper : *Sa majesté le roi de Prusse a pris hier le thé sur cette table avec le grand-duc ; sa majesté était assise dans ce fauteuil : le grand-duc dans celui-là.* Sauf l'honneur, j'aurais préféré la chambre plus modeste, mais plus commode, que je ne pus obtenir que le lendemain.

Un jour m'a suffi pour revoir la cathédrale St.-Castor et les autres monuments de Coblentz. J'ai été assez heureux

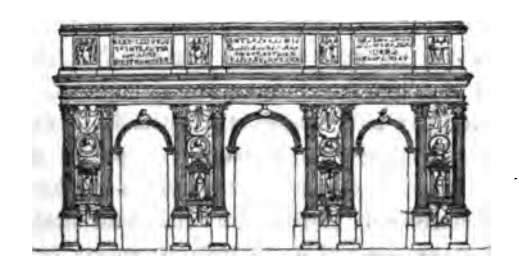
pour passer quelques heures avec M. de Lassault, l'habile architecte auquel on doit de si beaux travaux, et qui a reconstruit, avec tant de bonheur, plusieurs églises dans le style du moyen-âge. M. Boisserée, de Munich, était aussi à Coblentz, mais il partit avec le roi pour une excursion à la campagne, et je n'ai pu le rencontrer. Il a bien voulu m'en dédommager en m'écrivant une lettre très-intéressante qui a été lue à Strasbourg, dans unc des séances de la Société française (1).

Sauf les embellissements que l'on a faits, je n'ai rien trouvé de nouveau à Coblentz depuis 1837. On a pourtant commencé à réunir des objets d'antiquités dans une des salles du collége, et le roi a chargé M. de Lassault de la restauration de son palais.

M. Bold continue avec succès ses études numismatiques.

(La suite à un autre numéro.)

(1) Voir tome VIII, page 555.



LETTRE

Adressée à M. de Caumont sur les fouilles pratiquées à Sainte-Marguerite près Dieppe ;

PAR M. FERET,

Membre de l'Institut des provinces de France.

Je vous adresse un plan de nos fouilles de Ste.-Marguerite-sur-Mer ; je ne vous le donne pas comme complètement exact. Il est réduit d'un travail beaucoup plus grand et comme il a été fait très-rapidement et plutôt comme spécimen que comme plan réel, il pourrait y avoir quelques erreurs dans l'échelle, toutefois, sauf les proportions qui, comme je vous le dis, ne sont peut-être pas très-rigoureusement établies, il est conforme aux minutes. On fait en ce moment un plan complet et très-détaillé, mais la personne qui s'est chargée de ce travail, et qui est des plus capables, étant fort occupée, l'œuvre ne va que lentement.

Vous connaissez la position des lieux, vous savez que la *Villa*, dont voici une grande partie de découverte, est située sur une colline maritime à l'embouchure de la Saône, et que cette colline descend en pente douce au rivage de la mer.

Vous retrouverez facilement dans nos ruines les dispositions, les distributions d'une *villa*, mais il est probable que celle-ci n'était pas une villa de plaisance. Elle est située

dans un lieu tellement battu des vents de mer, tellement inhabitable, où l'été compte si peu de jours passables, qu'elle a dû être construite là par nécessité. Si je ne me trompe, il y a eu dans ce lieu habitation même l'hiver. Le quartier où existent des hypocaustes a dû servir à l'habitation durant cette saison. On peut y voir à la vérité des bains, mais il se trouve, je crois, trop de pièces pour des bains domestiques.

Je suis porté à admettre que cette villa a été la résidence d'un chef préposé à la garde des côtes. La pente douce qui s'étend vers la mer aurait été alors l'emplacement d'un camp stationnaire, ou mieux, l'un de ces *burgi*, qui s'élevèrent sur les frontières de l'Empire dans les derniers temps. Effectivement, on rencontre sur cette pente des ruines qui doivent se rattacher aux constructions de la colline.

La continuation des fouilles, sur ce point de notre littoral peut conduire à de bien intéressantes découvertes touchant cette époque si obscure où notre rivage prit le nom de *Littus Saxonicum*. Dans les sépultures qui ont été rangées contre un mur dépendant de la villa (les morts sont couchés par rangées, nous en avons reconnu deux rangs), se trouvent bien probablement des tombeaux Saxons. Je suis du moins porté à le croire en voyant les petits sabres tranchants d'un seul côté, qui étaient couchés près de quelques squelettes, et qui sont en tout semblables à ceux des sépultures de Douvrend. Or, à Douvrend ces sabres se trouvaient avec des haches d'armes. Les ornements qui accompagnent les morts de Ste.-Marguerite sont semblables aussi aux ornements des squelettes de Douvrend. Tout cela est de la même époque, de cette époque dont je vous parlais tout-à-l'heure, si stérile en textes et que les fouilles seules peuvent éclaircir. Nous avons rencontré, à Ste.-Marguerite, une particularité assez curieuse. Deux agrafes et deux boucles de ceintures portent

l'empreinte de l'étoffe à laquelle elles étaient attachées. L'empreinte, qui provient de l'oxide de fer qui a pénétré les tissus, est si nette qu'un œil exercé peut y découvrir la nature de l'étoffe (1). N'est-ce pas curieux de voir reparaître jusqu'aux vêtements de ces nations germaniques qui s'étaient si bien défendues contre les armes et le luxe de Rome ? Nos peintres d'histoire ne peuvent-ils pas trouver dans ces découvertes de précieux renseignements pour leurs pinceaux.

Voici quelques explications se rapportant au plan ci-joint et qui résume tout ce que je puis vous dire maintenant sur nos fouilles.

A, Cour qui n'à pas encore été fouillée.

B, Bases de colonnes. Deux morceaux de colonnes ont été trouvés couchés sur ces bases.

C, Portiques. Ceux du nord et de l'ouest n'ont pas encore été bien déterminés.

D, Grande pièce pavée en mosaïque, servant probablement d'*atrium*.

E, Long couloir ou corridor dont le fond n'a pas été fouillé.

F, Partie non explorée.

G, Paraît avoir été une cour.

H, Hémicycle pavé en mosaïque. Le niveau en est supérieur à celui de la galerie voisine et se rapporte à celui de la pièce H. H.

I, Longue galerie pavée en mosaïque.

J, Paraît avoir été une cour.

K, Sépultures appartenant en grande partie à des militaires.

L, Salle pavée en mosaïque, présentant les dispositions

(1) Nous avons constaté le même fait sur plusieurs agrafes trouvées dans des cercueils de pierre à Benouville (Calvados), et décrits dans le 6e volume de mon Cours d'antiquités, page 263.

(Note de M. de Caumont).

d'un *triclinium*, c'est une mosaïque découverte vers 1822.

M, Parties profondes, à fond de ciment, présentant des restes d'hypocaustes. Le pavage placé sur ces hypocaustes était en mosaïque. Des conduits de chaleur sont encastrés dans les murs. Au pied de l'escalier *a* sont des restes qui semblent appartenir à des fourneaux. La pièce où l'on descend par l'escalier *a* était voûtée. Elle paraît avoir été une usine.

N, Galerie chauffée par un hypocauste et qui était pavée en mosaïque, comme la galerie I.

O, Paraît avoir été une cour comme J, ainsi les deux galeries avaient chacune leur cour.

P, Partie non explorée. Les constructions paraissent se prolonger de ce côté.

Les diverses pièces qui ne sont point désignées par des lettres n'ont offert rien de particulier, le fond, d'ailleurs, n'en a pas encore été exploré complètement.

Dans les décombres qui recouvraient les mosaïques il a été trouvé de nombreux restes d'enduits peints, on a rencontré aussi des débris de placages en marbre divers. Ces débris ont été trouvés dans la cour J, et autour des pièces M.

Il est bon de signaler d'une manière particulière l'emploi comme marbre, dans ces placages, d'un calcaire sublamellaire à entrochites. Il joue le granit brun, mais il est moins dur. Il est d'un joli effet.

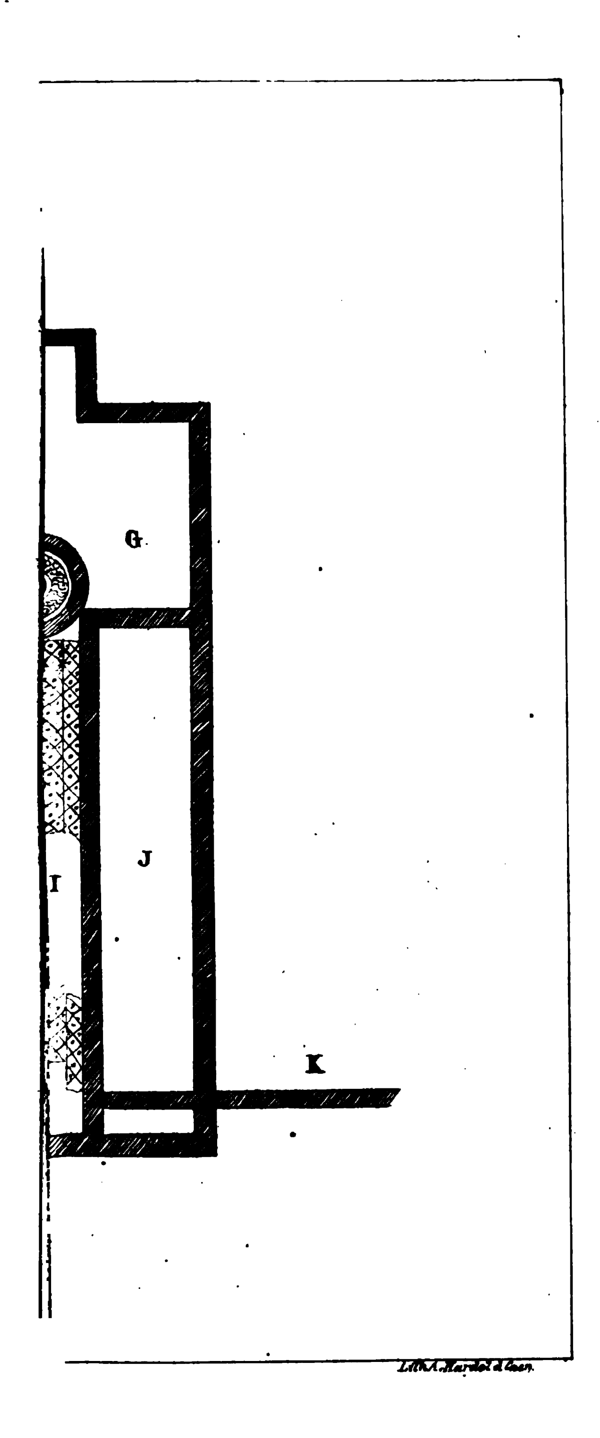
Tout ce que je vous écris aujourd'hui, trop précipitamment, est bien incomplet, mais suffit, je crois, pour appeler votre attention. Tel est le seul but que je me propose. D'ailleurs dans le peu que je vous envoie, un œil exercé, comme le vôtre, apercevra tout aussitôt l'importance de ces fouilles. Même aujourd'hui, encore que nous ne soyons qu'au commencement de l'entreprise, les détails sont intéressants, je vous assure.

Je ne vous ai pas parlé de l'hypogée qui est tout au bord de la mer, parce que nous n'avons fait qu'y pousser une reconnaissance que je n'ai pas cru devoir poursuivre plus loin, afin de ne point éparpiller nos ressources. Nous avons trouvé dans ce sondage, car ce n'était guère autre chose, un de ces cercueils de pierre que vous connaissez. Il renfermait un squelette de femme et les restes de deux autres femmes. Puis tout-au-tour étaient plusieurs têtes sans les ossements du tronc, toutes aussi de femmes. Ces têtes tronquées avaient dû être inhumées toutes fraîches coupées, car elles étaient garnies de leur mâchoire inférieure. Il y a là peut-être quelque chose d'un usage fort remarquable. J'ai vu dans le département de la Somme, de ces mêmes tombeaux environnés pareillement de têtes tronquées, mais les têtes étaient d'hommes, ce qui s'explique par certains usages de guerre. Ce qui me frappe ici, c'est de voir cette apparence de sacrifice dans des sépultures de femmes. Toutefois le fait n'a pas été étudié assez attentivement pour que j'en puisse bien parler. Je le consigne seulement comme indication. Le tombeau était posé du nord au sud. Ce n'est pas le premier que je voie dans cette orientation.

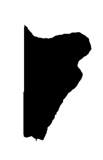
Je sollicite pour les fouilles de Ste.-Marguerite le concours de la Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France. Nous avons besoin que l'on nous vienne en aide. Le ministre de l'Intérieur, et le département nous accorderont quelques fonds, mais si l'on veut obtenir autre chose que des aperçus, il faut travailler sur une plus grande échelle.

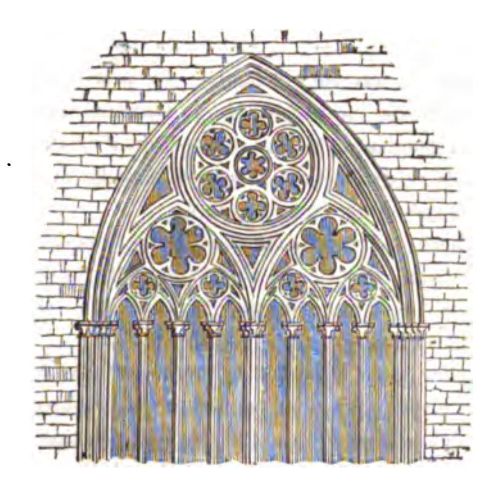
Dernièrement on a fouillé, pour le tracé d'une route, le cimetière de Bouteilles, village placé entre Dieppe et Arques. Bouteilles est un des plus anciens villages de notre contrée, son église, détruite depuis vingt-cinq ans environ, était sous le rapport de l'antiquité, une des premières. J'ai été attentif

A-MER.



à ce travail. On a rencontré plusieurs tombes faites de moëllon de craie. J'en ai un dessin exact. Ces tombes sont si exiguës que je m'explique très-bien ce qui arriva, dit-on, à l'inhumation de Guillaume-le-Conquérant. Les morts couchés dans les tombes que nous avons trouvées avaient sur la poitrine des croix de plomb où sont burinées des absolutions. D'après l'écriture j'attribue ces croix à la fin du XIe. siècle et au commencement du XIIe. Connaissez-vous cet usage ? quant à moi je ne connais qu'un fait de ces temps ou approchant, qui s'y puisse rapporter.





SÉANCE ADMINISTRATIVE

Tenue à Caen, le 7 janvier 1843, par la Société française pour la conservation des monuments.

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté. M. de Caumont rend compte de la correspondance. M. Le Cointre-Dupont adresse diverses observations relativement à la session annuelle de 1843, et présente plusieurs nouveaux membres.

M. Richard, correspondant de l'Institut, chevalier de St.-Michel, à Lyon, adresse des observations sur un des bas-reliefs de Nérac. — Remerciments à M. Richard. — Dépôt de la lettre aux archives.

M. Vautier, curé d'Harcourt, soumet un plan de sa commune, et prouve que deux emplacements très-convenables, et infiniment préférables à celui que l'on s'obstine à choisir pour la construction de la mairie, existent à Harcourt.

M. de Stampff, nommé membre étranger de la Société, à Munster, adresse ses remerciments.

M. de Caumont communique des dessins très-bien faits, par M. Hucher, membre de la Société au Mans, représentant plusieurs monuments du département de l'Indre ; ces dessins seront représentés à la réunion générale de 1843.

M. de Florencourt, membre étranger de la Société fran-

çaise, à Trèves, adresse au directeur une lettre dans laquelle on remarque le passage suivant :

LETTRE DE M. DE FLORENCOURT.

« MONSIEUR,

« Je me suis proposé la composition d'un traité sur la déesse *Sirone* et sur les rapports de son culte avec celui d'*Apollon ;* lequel traité servirait, en quelque manière, de pendant à mon petit écrit sur la déesse *Rosmerte*, dont le culte était lié au culte de *Mercure*. Pour satisfaire à ce but je viens de rassembler tous les matériaux à ma portée, et je suis parvenu à réunir un assez grand nombre d'inscriptions dédiées à la déesse Sirone, à elle seule ou conjointement avec Apollon. La plupart de ces monuments appartiennent à l'Allemagne rhénane, mais il y en a quelques-uns qui ont été trouvés dans le Wurtemberg et même en Hongrie.

« Cependant, pour donner à mon travail la solidité requise, il me faudrait surtout une énumération complète des monuments de la déesse Sirone, découverts *en votre pays ;* ce qui m'est d'autant plus indispensable que la déesse en question, selon toute probabilité, est d'origine celtique, et que c'est du sein de la Gaule que son culte s'est répandu dans les autres provinces de l'empire romain.

« Malheureusement nous sommes ici dépourvus, presque tout-à-fait, des ouvrages archéologiques publiés récemment en France (1) ; de sorte que je n'ai pu prendre connaissance que de *deux* inscriptions trouvées en France, qui se rapportent à mon sujet, savoir :

(1) Pour sortir de ce dénument, nous venons de commander, chez M. Derache, l'acquisition de quelques-uns de vos ouvrages archéologiques, et j'espère que, l'année prochaine, nous procéderons dans cette bonne voie.

« 1°. L'inscription consacrée à la déesse Sirone, trouvée à Bordeaux et publiée par Millin (Voy. dans le dép. du Midi de la France, IV, 2, p. 650).

« 2°. L'inscription du monument anaglyphique, trouvé à Saint-Avold, en Lorraine, publiée par Oberlin (mus. Schœpflinianum, P. I, n. 2. — Dans cette inscription le nom de la déesse varie — DEAE. DEIRONAE — ; mais j'espère pouvoir prouver que ce n'est qu'une différence de prononciation.

« En conséquence, Monsieur, je prends la liberté de vous demander si, outre les deux inscriptions susdites, il a été découvert chez vous (comme cela me paraît fort probable) d'autres monuments épigraphiques, relatifs au culte de Sirone? Et, cela étant, je vous prierais, Monsieur, de vouloir bien avoir la bonté de me faire parvenir une copie de ces inscriptions, avec l'indication des ouvrages où elles seront rapportées.

« En même temps, Monsieur, j'oserais vous demander: Si aucun de MM. vos compatriotes ne s'est occupé de l'étymologie du nom de la déesse Sirone? — Un de nos savants (feu M. Matthiæ, dans son petit écrit: « De Sirona Dea Prolusio » a entamé ce sujet, en dérivant le nom de Sirone des mots celtiques *Seir* (ce qui, selon lui, signifie *regner*) et de *on* (synonyme d'*eau*) ; en sorte que le nom Sirona équivaudrait au latin *Regina undarum*. — Croyez-vous que cette étymologie puisse se justifier, et qu'elle se trouve fondée dans les restes de l'idiôme celtique? — Quant à moi, je suis malheureusement tout-à-fait ignorant en cet idiôme, et je devrai m'en rapporter, à cet égard, à d'autres plus savants que moi; mais j'espère pouvoir démontrer, par des preuves matérielles, que la déesse Sirone était, en effet, une espèce de Naïade gauloise, et qu'en même temps elle était adorée comme divinité sanitaire.

« Fortifié de l'assistance bienveillante que j'ose attendre

de votre bonté, j'espère pouvoir donner quelque intérêt à mon mémoire ; et quoique le sujet n'ait pas le mérite de la nouveauté (ayant déjà été abordé par quelques-uns de nos archéologues, MM. Matthiæ et Lèhne), cependant je serai à même de le traiter d'une manière beaucoup plus complète que ces auteurs, lesquels n'ont connu qu'un petit nombre des monuments en question, nombre qui a été augmenté par des découvertes plus récentes : moi-même je viens de déchiffrer chez nous deux inscriptions consacrées à Sironne, qui, jusqu'à présent, étaient restées sans explication.

M. de Caumont engage les membres de la compagnie qui auraient des inscriptions sur lesquelles figure la déesse *Sirona* à les faire connaître à M. de Florencourt ; il s'est empressé lui-même de lui adresser le bulletin, tome 6, p. 252, où il a transcrit une inscription antique qu'il découvrit près de Corseul (Côtes-du-Nord), et sur laquelle figure le nom de la déesse *Sirona*. Il en existe plusieurs autres en France dans les musées.

On entend la lettre suivante adressée à M. de Caumont par M. l'abbé Voisin :

LETTRE DE M. VOISIN.

MONSIEUR,

Ayant contribué assez efficacement à attirer l'attention du conseil municipal de Blois, du conseil de département et du gouvernement, sur les réparations urgentes à faire à l'église de St.-Nicolas de Blois, pour lesquelles on vient d'allouer 100,000 fr., et cela, par suite de vives instances et de la publication d'un mémoire dont vous avez daigné rendre compte dans le Bulletin Monumental, j'emploie

depuis un an mes soins et mes loisirs pour faire restaurer au Pré la précieuse crypte, où nos premiers évêques du Mans ont été ensevelis, et pour faire orner cette église de bonnes statues. Sur l'invitation de M. l'inspecteur divisionnaire Cauvin, j'ai exposé, dans la séance des membres de la Société française tenue au Mans le 14 novembre dernier, le résultat des travaux que depuis long-temps j'ai entrepris avec quelques amis sur les origines de St.-Calais : travaux sur lesquels j'ai publié une brochure que plusieurs membres du congrès accueillirent au Mans avec une faveur marquée. MM. Diard, Heurtebise, de St.-Calais, et moi avons traduit, expliqué, commenté et vérifié sur les lieux, avec une exactitude géométrique et une peine inimaginable, la charte de fondation de l'abbaye de St.-Calais, donnée par Childebert Ier., et publiée par Mabillon (Ampl. coll. t. 1); monument du VIe. siècle, un des plus curieux de ce genre. Après vérification, M. Cauvin nous a assuré que le succès avait dépassé beaucoup ses espérances, parce qu'il croyait ce travail d'une insurmontable difficulté : il se propose de le publier en partie dans son savant ouvrage, et le conseil municipal de St.-Calais y attache beaucoup d'importance. Il a été constaté que l'étendue du sol concédé ne renferme pas moins de 24,062 hectares, dont le produit annuel à raison de 23 fr. l'hectare, peut être évalué à 553,426 fr.

Ces recherches nous ont conduits à une découverte qui ne sera pas sans intérêt pour les membres la Société française, lorsqu'en ce moment surtout, d'après votre puissante impulsion, l'on explore de toutes parts les voies anciennes. Nous avons constaté avec le soin le plus minutieux, pendant plus de 50 kilomètres, l'existence et le parcours d'une antique voie désignée dans la charte de Childebert, sous le nom de *Strata vetus*, traduit, comme il paraît, au-delà du Mans, par celui de *Vieille-Estre*. Sur des motifs nombreux, et sur l'avis de M. Cauvin, nous croyons pouvoir assurer que son

tracé a précédé la domination romaine, et que dès le VIe. siècle, elle était en partie abandonnée. Nous croyons, en outre, que dès les temps les plus reculés, elle a servi pour traverser la Celtique par Rennes, Laval, le Mans, St.-Calais et Orléans. Sa largeur est constamment de 5 mètres; son encaissement est formé de silex roulés du pays et de scories de fer; détruite en beaucoup d'endroits, depuis peu d'années, elle est cependant partout reconnaissable dans l'espace que déjà nous avons exploré, et très-connue des propriétaires riverains. Elle traverse sur le bord de la Braye des ruines antiques que nous allons fouiller bientôt. Voici les lieux qu'elle parcourt du Mans à la Braye :

2 kil. du Mans à Pont-Lieue où s'embranchaient les voies d'Angers, de Tours et de Sougé.
4 « de Pont-Lieue aux petits Courts-Paings, sur la voie de Bourges par Sougé.
4 « des Courts-Paings au Pressoir, par Chêne-Raison et l'ancienne route de St.-Calais.
3 « du Pressoir, où elle traverse un champ, le long de ladite route, jusqu'à la Chasserie.
4 « de la Chasserie, où elle est bien conservée, jusqu'au Gué-de-l'Aune, ancien hôtel.
5 « du Gué-de-l'Aune à la Laire, par les Foucandières, la Perche, la Brosse et le Tertre.
6 « de la Laire à la Janverie, à la distance de 50 m. de la route précitée, à travers les champs.
21 « du Poteau de la Janverie au bourg de Sargé-sur-Braye, à travers les champs.

Com. de Mai-soncelle.		
	à 116 m.	N. de la Janverie.
	70	S. du Poteau.
	55	N. de la Petite-Folie.

Commune d'Ecorpains	à 122 m.	S. de Marchesais,
	360	S. de l'Oiselière,
	102	S. de la Gasnerie,
	60	N. de la Horlière,
	0	de Ville-Foulon,
	26	N. de la Chartinière.
Commune de Montaillé.	145	N. de la Coëfferie,
	152	N. du Biard,
	130	S. de Longue-Lée,
	3	S. O. de la Petite-Cancerie.
Commune de St.-Calais.	98	N. de la Gâte,
	27	S. de la Goualonière,
	0	Moulin-Ars,
	0	de Chanteloup.
Commune de Marolles.	50	N. du Joncheray,
	55	N. des Grandes-Bruyères,
	120	N. de Mortier,
	180	S. de Monts.
Commune de Sargé.	45	S. de Pie-Huche,
	160	N. du Vau,
	140	N. des Petites-Besnardières,
	40	N. de la Trousserie,
	0	de Taillefer,
	0	Gué-de-la-Charrière.

A peu de distance de la voie, et généralement assez près d'un ruisseau ou sur la pente d'un vallon au fond duquel on pouvait retenir l'eau, des emplacements de forges à bras se sont rencontrés éloignés de la voie.

Com. de Maison-celle.	à 200 m. N. près de l'Etang de la Bonde.

Commune d'Escorpain.	à 300 m.	N. près du buisson, champs de la Vigne et de la Pommeraie.
	200	N. dans le Bois-Gaudin, vers les Varasses,
	200	N. près du lieu de la Louvatière, champ de la Fontaine.
Com. de Montaillé.	50	S. près du Chemin,
	2000	N. près de la Lande,
	600	N. près de la Ganterie.
Commune de St.-Calais.	450	S. près de la Leverie,
	200	S. près du Buisson,
	500	N. près de la Bicèze, champ du Coteau,
	500	N. près du Joncheray, champ du Mâchefer.

Sur le bord de la même voie, au-delà du Mans, à 2 kil., il a été facile de constater au lieu des Fontaines, l'emplacement de forges semblables avec des ruines antiques ; de même, à 4 kil., dans le bois de la Pennecière : enfin à une certaine distance, d'autres ont apparu auprès de Surfond et de Berfay ; puis de la Ville-aux-Clercs ; ce qui explique la présence des scories de fer dans toute la longueur de cette voie, et l'importance qu'elle avait pour les peuples anciens qui tiraient de la Gaule une immense quantité de ce minéral. Une meule supérieure de moulin à bras a été trouvée au lieu du Buisson, près d'Escorpain et de la même voie.

Nous nous proposons de poursuivre nos recherches dans la plus longue étendue possible, sur son parcours, sur l'emplacement des *Mansiones* et les bornes des *Conditæ;* le *Condita Lavardinensis*, par exemple, commençait au Poteau, près Maisoncelle *(Mansionis-cella)*, et c'est l'avis de M. Cauvin ; puis finissait à l'Epau *(Spallum)* auprès du Temple (Loir-et-Cher), avec le *civitas Cenomannica.* Nous continuerons en faisant des explorations sur la voie du Mans à

Bourges, par Sougé et Blois; sur celle du Mans à Chartres, tracée sur la carte de Peutinger, sur celle de Jublains, sur la même carte et enfin sur toutes celles qui aboutissaient au Mans.

M. l'abbé Cochet adresse une notice sur le Château-Gaillard (Seine-Inférieure).

LETTRE DE M. COCHET (1).

MONSIEUR,

« Ayant eu occasion, pendant les vacances, de faire quelques fouilles au Château-Gaillard, dans l'arrondissement du Havre, je m'empresse de vous raconter les différentes découvertes que nous y avons faites.

« Le Château-Gaillard, ou plutôt l'emplacement du Château-Gaillard, est situé dans le bois des Loges, sur les confins de cette dernière commune et de celle de Bordeaux-St.-Clair, dans un enfoncement du grand val qui conduit à Etretat. Trois pointes de côteaux semblent avoir été amenées exprès pour former sa redoutable assise. On voit encore, à chaque pointe de ces trois collines, les terrassements, les fossés et les coupures qui entraient autrefois dans le système de défense de la forteresse. Vers l'Orient s'élève une motte énorme défendue, du côté de la colline, par une fosse profonde, et, du côté de la vallée, par la seule déclivité du terrain. Cette motte, couverte de bruyères, et ces fossés remplis de broussailles, rappellent ces débris de châteaux des X[e]. et XI[e]. siècles, si bien décrits par vous, dans votre histoire de l'architecture militaire au moyen-âge.

Au sommet de la même colline on trouve encore une grande

(1) Cette lettre est adressée à M. de Caumont, fondateur de la Société française.

motte prise à même le côteau et isolée de la plaine par une coupure profonde. On communique avec cette butte circulaire par un pont en terre qui a été jeté à dessein sur le vallum. Ces mottes rappellent les villes de Dinan et de Rennes, grossièrement figurées sur la tapisserie de Bayeux et que vous avez reproduites sur une des planches de la 5e. partie de votre Cours. Tout porte à croire que ce tumulus était une vigie destinée à avertir le château des mouvements qui s'opéraient sur la plaine et dans la vallée.

C'est au pied de cette colline que nous avons pratiqué nos fouilles. Ce qui nous engageait à travailler dans ce quartier, c'est qu'en 1839, lorsque l'on fit la route de grande communication de Criquetot aux Loges, M. Lomet, agent-voyer du canton, avait rencontré un chemin perré large de 5 mètres, des tuiles à rebords, des fragments de poterie et des meules à broyer en poudingue. Des traditions répandues dans toutes les campagnes d'alentour prétendaient aussi que de grands trésors étaient cachés dans les souterrains du Château-Gaillard.—Cette croyance était si forte qu'en 1806 ou 1808, des spéculateurs vinrent de St.-Martin-du-Bec fouiller, pendant plusieurs jours, les ruines du Château-Gaillard, afin d'y chercher des trésors qu'ils n'y trouvèrent pas. Une fermière de la vallée nous a assuré avoir logé pendant huit jours ces aventureux industriels. Toutefois, c'est une chose digne de remarque, que ces traditions de trésors cachés accompagnent toujours et indiquent des antiquités romaines.

En 1831 ou 1832 des bûcherons, travaillant dans les fossés du Château-Gaillard, trouvèrent, au pied d'un chêne, 22 médailles, qui furent remises à M. le maire de Bordeaux-St.-Clair; je n'en ai vu que trois ou quatre qui étaient en bronze et de grand module : elles représentaient un Antonin, un Trajan et un Adrien.

Le 29 août 1842, des fouilles furent commencées dans

l'endroit indiqué par les traditions du pays et par les trouvailles précédentes. En dix jours nous mîmes à découvert une maison romaine, d'environ 11 mètres de long sur 8 de large, avec un retour d'équerre d'environ 5 mètres.

Le premier appartement, et le plus beau incontestablement, était la salle de l'hypocauste, chauffée par le procédé inventé par Sergius Orata, procédé qui fut bientôt adopté dans tout l'empire romain, puisque, parti de Rome, nous le trouvons dans cette partie reculée de la Gaule que nous habitons. Et ce n'est pas seulement au Château-Gaillard qu'il se rencontre, mais à Lillebonne dans le balnéaire (voyez le mémoire de M. Gaillard), au vieil Evreux, où M. Bonnin a rencontré deux belles rotondes chauffées de cette manière; enfin à Sainte-Marguerite-sur-Saône, où M. Féret a trouvé, en 1841, le fourneau, le chauffoir et l'escalier dans un état parfait de conservation.

A l'aide de ces découvertes et de toutes celles qui furent faites dans les *villæ* romaines de la Gaule et de la Grande-Bretagne, on pourrait reconstituer un Vitruve gallo-romain.

Cet appartement, long de 7 mètres et large de 3, est formé avec des murs en moellon, taillé en petit appareil. L'épaisseur des murs est de 70 à 80 centimètres, et leur hauteur conservée de 2 à 3 mètres. Le fond de l'appartement est cimenté et recouvert avec de larges briques rayées. C'est sur ce pavage inférieur que sont posés les piliers de briques, dits piliers de chaleur, qui soutiennent le pavé de la salle. On en compte 26 de conservés et les plus hauts ont encore 80 cent. Il sont disposés sur trois rangs, à distance à peu près égale, quoique la position de chaque pile en particulier ne soit pas parfaitement régulière. Le pavage qui recouvrait les piliers était formé avec de belles dalles de pierre de Liais, dont il ne restait plus qu'une seule entière. Les murs furent tapissés jusqu'à hauteur d'appui avec des étuves ou tuyaux de cha-

leur, la plupart cassés et en morceaux. Ces étuves étaient attachées solidement au mur avec de longs clous de fer ou fiches-pattes dont le pied est encore resté entre deux moellons.

Nous croyons que la tourelle cassée qui se voit dans le mur de l'ouest était la cheminée ou le conduit par où s'échappait la fumée de l'hypocauste. Ce que le poète exprime si bien, quand il dit ; « *Cum tenuem volvunt hypocausta vaporem.* »

Le chauffoir, selon nous, était au nord, et l'appartement qui forme l'éperon de ce côté était la cuisine. Ce qui nous le fait croire, c'est que là nous avons trouvé le *propnigeum* ou pignon de l'hypocauste et des débris de poterie grise. Cet appartement n'était pas pavé ; seulement sur le sol nous avons trouvé deux grosses pierres calcaires, semblables à deux dalles informes et mal dégrossies.

Le troisième appartement, également long de 7 mètres et larges de 3, était pavé en pierre de Liais et avait des bourrelets comme nous en avons remarqué à Etrétat, au vieil Evreux et à Lillebonne. La pierre du pavage reposait sur une couche de ciment rouge qui n'avait pas moins de 25 cent. d'épaisseur. Cet appartement communiquait avec la salle de l'hypocauste par une porte placée à l'angle sud ; mais nous ne lui avons pas trouvé d'autre issue, ni aucune communication avec le quatrième appartement non pavé, qui termine l'édifice du côté de l'est.

Toutefois, il faut ajouter une singulière particularité qui est relative à cette salle. — C'est qu'environ à 2 mètres du mur nord, le pavé s'arrête et un léger rebord de 3 cent. indique la fin du niveau et le commencement d'une dépression légère. Il nous est difficile d'apprécier la destination de ce reste d'appartement, ainsi séquestré de la partie la plus élevée. — Nous serions presque tentés d'y voir la place d'un lit ou d'un *triclinium.*

Cette pièce était décorée avec un certain luxe; car, dans

les déblais, nous avons rencontré beaucoup de stucs coloriés; les peintures étaient plus riches et moins simples qu'à Etrétat et Sainte-Marguerite. Il y avait une grande ressemblance avec les crépis trouvés par M. Friboulet, à St.-Jean-de-Folleville, dans le *Champ-aux-Tuiles*. On y remarquait des feuillages verts, des baies, des grenades, des rameaux de laurier et même quelque chose qui ressemblait à une croix, ce qui ferait croire que cette habitation a pu appartenir à un chrétien : l'absence de symboles païens le ferait d'ailleurs singulièrement présumer. — Sidoine Apollinaire est formel sur ce point. Dans sa lettre à Domitius, où il décrit sa demeure, il dit expressément qu'il se contente de la blancheur des murs, qu'on ne voit point chez lui de ces peintures honteuses, de ces obscénités, de ces nudités révoltantes et dissolues qui déshonorent les maisons des païens. Chez lui tout est édifiant et chaste, et si quelques vers sont écrits sur la muraille, ce n'est que pour la plus agréable distraction du lecteur. —*Interior parietum facies solo Lævigati cæmenti candore contenta est. Non hic per nudam pictorum corporum pulchritudinem turpis prostat historia quæ sicut ornat artem sic devenustat artificem. Absunt ridiculi vultu et vestibus histriones pigmentis multicoloribus Philistionis suppellectilem mentientes. Absunt lubrici tortuosique pugilatu et nexibus palestritæ : quorum etiam juvenum luctas, si involvantur abscœnius casta confestim gymnasiarchorum virga dissolvit. Quid plura? nihil illis parietibus impressum reponetur, quòd nos vidisse sit sanctius, pausi tamen versiculi lectorem adventitium remorabuntur, minimè improbo temperamento, quia eos nec relegisse desiderio est, nec perlægisse fastidio.* (Sidon. Apol., lib. II, épist. 2).

A l'angle nord de la portion pavée est un trou pratiqué pour l'écoulement des eaux. Ce trou était encore bouché avec un tampon de liége qui n'était pas totalement consumé. L'eau

versée dans ce trou, qui n'avait pas plus de 10 centimètres de circonférence, descendait dans un canal qui la conduisait vers l'est, en s'élargissant toujours. Ce canal, dont il ne reste que le fond et les collatéraux, est maçonné avec des briques et pavé avec des pierres de Liais. Son parcours conservé est de 4 mètres sa largeur varie de 35 à 50 centimètres.

Actuellement il paraît se perdre dans le quatrième appartement non pavé qui termine l'édifice du côté de l'est. Les murs de ce quatrième appartement sont grossièrement bâtis. Ils sont en silex mal taillés, et semblent une addition postérieure à la construction primitive. On dirait une loge, un cellier ou un hangard destiné à mettre le bois et les choses encombrantes de la maison.

Du reste, dans cet appartement, nous avons rencontré quinze médailles, grand et moyen bronze, toutes du haut empire. La plupart étaient oxidées et grandement frustes. Cependant sur quelques-unes nous avons pu lire les noms d'Adrien, de Trajan, d'Antonin, et nous avons reconnu les figures des impératrices Faustine et Julia Domna.

Cette découverte, Monsieur, me paraît avoir ceci d'intéressant qu'elle peut être regardée, ou comme la dépendance d'un vaste établissement dont les ruines seraient encore cachées dans les taillis, ou comme une habitation romaine appartenant à des hommes de médiocre condition. Les demeures somptueuses des riches romains sont connues, leurs *villas* ont été explorées par les savants de France et d'Angleterre, mais la demeure du peuple est encore inconnue, et c'est sous ce rapport que notre découverte pourrait avoir quelqu'importance.

On entend ensuite une lettre de M. Fabry Roscius, membre de la Société, sur une pierre sépulcrale découverte à Liége.

M. Arth de Saverne, inspecteur des monuments du Bas-Rhin, adresse le rapport suivant :

RAPPORT DE M. ARTH

La saison étant trop avancée pour entreprendre une tournée générale, j'ai dû remettre au printemps ou à l'été prochain l'inventaire complet des monuments du Bas-Rhin; mais j'ai profité de quelques belles journées pour visiter quelques-uns de nos monuments. — Dans le département du Haut-Rhin, j'ai visité l'église octogone d'Otlmarsheim, que l'on a considérée long-temps comme un ancien temple romain, quoiqu'elle ne remonte pas au-delà du IXe. siècle; cet édifice est en assez bon état. J'ai revu aussi la jolie église de Sigolsheim, construite à la fin du même siècle par S^te^.-Richarde, femme de Charles-le-Gros. Cette église, dont la nef avait été allongée à l'occident dans le même style que l'édifice primitif, et dont la jolie porte byzantine avait été démontée pièce par pièce et rétablie avec soin, grâce à la surveillance de M. de Golbéry, vient d'être badigeonnée d'une manière horrible; les pilliers et les arcades ayant été peints en vert, les bases et les tailloirs en jaune. Cet ignoble badigeon est d'autant plus inexcusable que cette église se trouve sous les yeux de Mg^r^. l'évêque, qui passe chaque année plusieurs mois dans cette localité. — Je dois signaler un fait semblable dont s'est rendu coupable la fabrique de Neuviller (Bas-Rhin, arrondissement de Saverne), qui compte cependant parmi ses membres plusieurs officiers-supérieurs en retraite: l'église de Neuviller, une des plus remarquables du Bas-Rhin, date, en grande partie, des XIe. et XIIe. siècles, ce qui ne l'empêche pas d'être dans un état de conservation très-satisfaisant. Malgré cette antiquité si respectable, M. le curé et la fabrique n'ont pas hésité à faire badigeonner le chœur et la base des pilliers en jaune orange; un magnifique tombeau, dans le style ogival rayonnant le plus pur, a été peint en rose tendre;

le tympan de l'une des portes latérales a été peint en noir avec des ornements dorés ; enfin deux petites fenêtres cintrées, percées au fond du chœur, ont été garnies, à grands frais, d'énormes losanges en verre de couleur, dont le prix eût été bien mieux employé à réparer la toiture d'une ancienne chapelle situé derrière l'église. — J'ai encore visité plusieurs tombeaux antiques, d'une forme très-singulière, découverts près de Saverne, par M. Reiner, membre de la Société, qui prépare un travail sur cette découverte.—Enfin j'ai fait d'inutiles efforts pour obtenir communication d'un grand nombre d'armes antiques découvertes récemment aux environs de Strasbourg, en construisant une route ; ces objets, parmi lesquels on remarque un casque, une épée longue et large, des pointes de lances de différentes formes et une *francisque* très-bien conservée (*Courrier du Bas-Rhin*, du 22 octobre), ont passé des mains du conducteur des ponts-et-chaussées dans celles d'un amateur, dont un de MM. les conservateurs de la bibliothèque et du musée de Strasbourg a refusé de me dire le nom. —Les travaux du canal de la Marne au Rhin ayant déjà amené la découverte de différentes antiquités, entre autres celle d'un tronçon de voie romaine, j'ai dû différer la rédaction définitive de ma Statistique de l'arrondissement de Saverne, jusqu'à ce que le canal ait traversé cette ville, où il passera non loin de l'emplacement supposé de l'ancienne enceinte Julien.

M. de Brinckeu, conseiller-d'état à Brunswick, membre étranger de la Société, annonce qu'il coopérera à ses travaux, et envoie un mémoire intéressant, intitulé ; *Chronologie des monuments du pays du Rhin.* C'est un catalogue chronologique des principaux monuments des bords du Rhin, avec les dates de leur création et des principales reconstructions qu'on y a faites. — Remerciments à l'auteur, et renvoi à la commission de rédaction du bulletin.

M. Schewghauser adresse un mémoire sur plusieurs pièces de sa collection. — Renvoi au comité du bulletin.

M. Cardin, de Poitiers, fait parvenir le rapport dont il avait été chargé sur l'ouvrage de M. Du Chastellier, de Quimper, concernant l'alphabet celtique.

M. Gaugain annonce que le compte du trésorier, pour l'année 1842, est prêt, et demande qu'une commission soit nommée pour l'examiner. Cette commission est composée de MM. de Formigny, Vte. de Banville et Hardel.

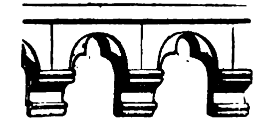
Trois membres sont désignés pour représenter la Société au congrès scientifique d'Angers. Ce sont : MM. *Gaugain*, de Caen ; *La Curie*, de Saintes ; *E. Thibaut*, de Clermont.

L'ouverture de la session générale de la Société française pour 1843 est fixée au 29 mai. Le conseil met à la disposition du bureau, pour cette session, une somme de 1,500 fr.

Sont proclamés membres de la Société :

MM. MOYNE, premier président de la Cour royale de Poitiers.
LE TOURNEUX, procureur-général à Poitiers.
LORREAU, directeur de l'Enregistrement, id.
DE LA MARIOUSE, inspecteur de l'Enregistrement, id.
BABAULT DE CHAUMONT, juge au tribunal de 1re. instance, id.
GIRARD, conseiller à la Cour royale, id.
BOURBEAU, professeur à la Faculté de droit, id.
ALLEAUME DES MOTTES, à Pont-l'Evêque.
LE METAYER DES PLANCHES, avocat, id.
MAUDUYT, conservateur des musées d'antiquités et d'histoire naturelle, à Poitiers.
GARRAN DE BALZAN, conseiller à la Cour royale, id.
FLANDIN, avocat-général, id.
PICHOT, lithographe, id.
BAS, docteur en médecine, id.

MM. DARTIGUE, professeur à l'école normale, id.
BEAUCHET-FILLEOT, propriétaire, id.
FILLON, licencié en droit, id.
CHOPPIN D'ARNOUVILLE, v^r. de l'Enregistrement, id.
L'abbé GAILLARD, supé^r. de l'institut de S^te. Philomène, id.
L'abbé DUBOIS, curé de Migueloux, Beauvoir (Vienne).
FOUCART, doyen de l'Ecole de droit, à Poitiers.
Le Ch^er. DE CAMPROND, propriétaire à Fougères.
D'IMBERT DE MAZÈRES, préfet de la Vienne, à Poitiers.
L'abbé COUSSEAU, supérieur du grand séminaire, id.
MENARD, proviseur du collége royal, id.
REDET, archiviste de la Vienne, id.
LA CROIX, curé de St.-Jean de Montier-Neuf, id.
BOURGNON DE LAYRE, conseiller à la Cour, id.
Jules DE LA MARSONNIÈRE, avocat, id.
PRESSAC, conserv^r.-adj^t. de la bibliothèque publique, id.
Aimé FRADIN, juge de paix, id.
Eugène LE COINTRE, étudiant, id.
Eugène FLOTTARD, membre de plusieurs sociétés savantes à Paris.
L'abbé VAUTIER, curé d'Harcourt (Calvados).
L'abbé BOSCHER, curé de Maisoncelles-sur-Ajon (Id.).



ANALYSE

De la description de la chapelle de St.-Mathias à Cobern, près Coblentz, par M. Ernest Drouwé, *publiée par M.* de Lassaulx, *inspecteur royal d'architecture, chevalier de l'ordre de l'Aigle Rouge de Prusse;*

Par M. SCHWEIGHAUSER,

Inspecteur divisionnaire de la Société française.

M. de Lassaulx a eu la bonté de me faire voir la chapelle St.-Mathias située près de Coblentz, lorsqu'en 1826 j'ai passé quelques jours dans cette ville, et je me plais à dire d'avance que c'est un des plus élégants édifices religieux que j'aie observés dans ce voyage, entrepris tout exprès pour l'étude de ce genre de monuments et que j'ai poussé jusqu'à Maestricht, revenant de là à Strasbourg par Luxembourg et Trèves. Cette chapelle est située sur une hauteur considérable, qui s'élève au bord de la Moselle et d'où l'on jouit d'une vue délicieuse. Elle forme à l'extérieur un hexagone ayant 50 pieds de chaque côté et auquel on a ajouté un chœur circulaire qui s'ouvre dans l'hexagone par un quart de sa circonférence. Au milieu du grand hexagone, s'élève une tourelle, qui forme au bas une sorte de nef centrale et repose sur six colonnes, jointes entre elles par des arceaux en ogive et entourées chacune de quatre colonnettes qui ne touchent point à celle du milieu (V. la planche). Les chapiteaux de ces colonnes et colonnettes sont, ainsi que

toute l'ornementation de l'édifice, d'une grande élégance et d'un très-bon goût. Il y a même dans cette ornementation des raffinements qu'on ne voit nulle part ailleurs. La planche jointe à cette analyse et qui a été tirée sur la planche originale suppléera à ce que cette description, que j'ai fort abrégée, laisse à désirer. M. de Lassaulx m'a dit, dans le temps, que la finesse du travail des ornements dont je viens de parler, et les raffinements qu'on y remarque, le portent à croire que cet édifice a été construit par des ouvriers grecs, qu'on aurait fait venir de Constantinople; mais apparemment il n'a pu appuyer cette conjecture par aucune donnée historique, car je ne la retrouve point dans la brochure de 68 pages que j'analyse et qu'il vient de m'envoyer par l'entremise de M. de Caumont. Dans celle-ci la description de la chapelle est précédée d'une généalogie biographique des seigneurs de Cobern auxquels elle servait autrefois de chapelle particulière. Elle a été acquise depuis quelque temps par le gouvernement prussien et l'on espère qu'un culte régulier y sera rétabli. Cette généalogie décèle une grande connaissance de l'histoire du pays et des chartes conservées dans les archives; mais elle ne peut être d'aucun intérêt pour des lecteurs français.

M. de Lassaulx, avant d'être architecte, a été avocat et a fait de savantes études. Son goût et le vœu de ses concitoyens l'ont ensuite décidé à se faire architecte et il a élevé ou restauré plusieurs édifices très remarquables. Les travaux qu'il a faits à Coblentz dans une église catholique devenue superflue, pour l'approprier au culte protestant, lui ont fait accorder par le roi de Prusse, qui fut enchanté de ce travail, l'ordre de l'aigle rouge dont il est chevalier.

C'est une bonne fortune à la fois pour la science et pour les environs de Coblentz, qu'un homme ayant de tels antécédents se soit livré à la pratique et à l'étude historique de l'architecture. Car d'une part, il a déjà fait dans cette his-

toire des découvertes importantes, et de l'autre il dote son pays de belles églises et comme il travaille par goût et non par intérêt, il construit au meilleur marché possible. Dans la brochure que j'ai sous les yeux, et qui n'est qu'un premier échantillon de ce que l'auteur est capable de faire, la description de l'édifice et quelques détails sur les restaurations qu'on y a faites, sont suivis d'un chapitre traitant de la ressemblance de la forme de cette chapelle avec les anciens baptistères que, selon lui, les Anglais et les Français appellent églises du Saint-Sépulcre. Ici il entre dans des détails intéressants sur l'histoire de ces baptistères, dont il fait dériver la forme primitive, qui était circulaire, de ce que dans l'empire romain il existait un grand nombre de petits temples de cette forme, qu'il était facile d'approprier à la célébration d'un acte religieux qui devait être accompli au milieu d'un cercle de pieux assistants. Ce n'est que beaucoup plus tard que les fonts baptismaux furent transportés dans les églises, et les baptistères primitifs, chapelles particulières, placés auprès de ces grands édifices sacrés, existent encore à Florence, auprès de la Métropole de Ravenne et près de l'église de Latéran, à Rome. Seulement la forme primitive et toute ronde de ces édifices a été changée peu à peu en polygone et surtout en octogone. L'auteur donne ensuite quelques aperçus sur les transformations qu'a subies l'église construite au-dessus du saint sépulcre du Christ, depuis la première construction ordonnée par Constantin-le-Grand et dont Eusèbe nous a laissé une description malheureusement obscure et incomplète jusqu'à nos jours, où M. de Châteaubriand a cru y reconnaître encore beaucoup de restes du style en usage du temps de Constantin, quoique l'édifice ait été plusieurs fois détruit et reconstruit. M. de Lassaulx critique les expressions dont s'est servi l'illustre auteur français, mais trouve cependant très-vraisemblable que dans ces différentes reconstructions on aura conservé ou plutôt reproduit la forme primitive.

C'était avant le funeste incendie de 1807 une grande rotonde au milieu de laquelle se trouve le saint sépulcre lui-même, surmonté d'une petite chapelle couronnée par une petite coupole hexagone appuyée sur 6 paires de colonnes réunies par des arceaux qui, en dernier lieu, étaient en ogive, mais qui d'après d'anciens dessins paraissent avoir remplacé dans ces derniers siècles des arceaux à plein cintre. L'auteur pense, et il est, dit-il, historiquement constaté que beaucoup de pieux pélerins de retour de la Terre-Sainte, ont cherché à imiter dans leur pays cette forme, et il en est résulté des églises du saint sépulcre, semblables aux anciens baptistères.

De ce nombre est, avec quelques modifications, notre chapelle de Cobern, qui paraît avoir été construite au commencement du XIIIe. siècle et qui fut dédiée à Saint-Mathias, dont à la même époque un vassal des seigneurs de Cobern paraît avoir rapporté les restes mortels de la Terre-Sainte. Des documents historiques disent que la tête du saint apôtre a appartenu pendant long-temps aux seigneurs de Cobern, tandis que le reste de son corps fut déposé dans une église de Trèves.

La description de la chapelle de Saint-Mathias est suivie de plusieurs appendices dont le plus important, et le seul qui puisse intéresser des lecteurs éloignés du pays où elle est située, est le 8e. et dernier, qui contient une énumération de toutes les constructions soit circulaires soit polygonales, connues tant en Allemagne que dans le reste de l'Europe et même en Asie.

L'énumération des rotondes remonte jusqu'au trésor d'Atrée à Mycènes, celle des octogones à la tour dite la tour des vents à Athènes.

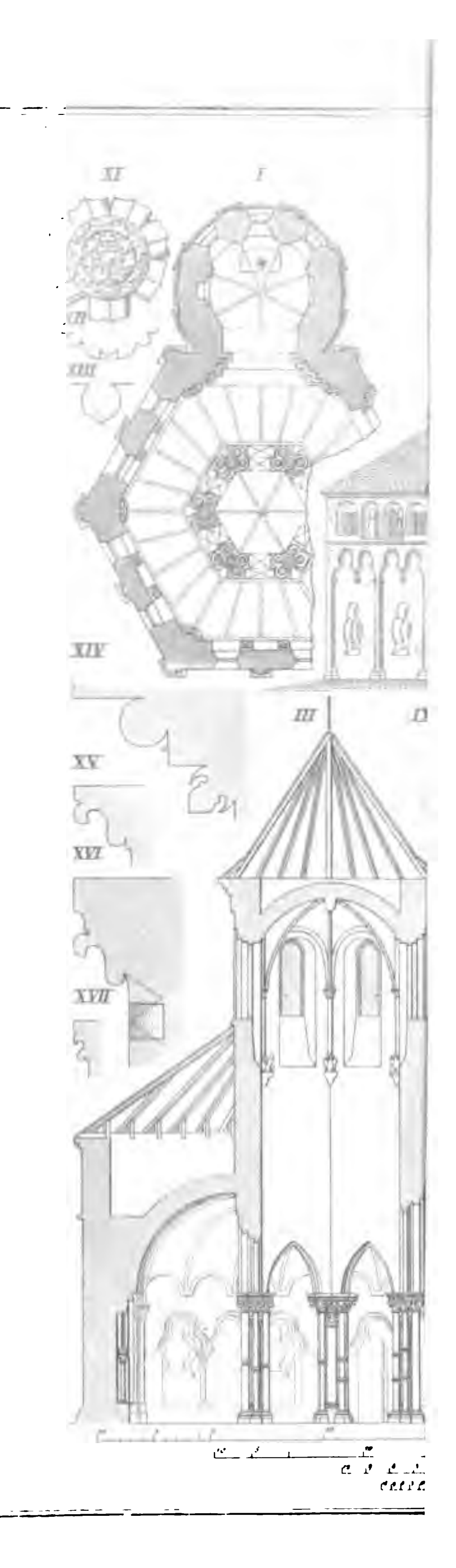
En parlant des hexagones, l'auteur dit que telle est la forme de la coupole qui surmonte le saint sépulcre à Jérusalem; mais que d'ailleurs elle est fort rare, ce qui donne à la chapelle de Cobern une importance de plus et augmente en même temps sa ressemblance avec le saint sépulcre. J'ajouterai que

cette ressemblance est bien plus grande que celle de notre église de Sainte-Foy, à Sélestadt, dont cependant ces fondateurs, dans une charte datée de 1044, disent expressément qu'elle est construite à l'instar de ce saint sépulcre.

L'auteur cite quelques églises ou chapelles à dix et douze angles et termine cette énumération par le dôme construit à Aix-la-Chapelle par Charlemagne, qui à l'intérieur a seize côtés, tandis que la nef centrale est un octogone, ces deux parties sont liées par deux fois huit arceaux, d'une disposition toute particulière.

Vient ensuite l'explication de la planche qui doit aussi accompagner cette analyse. En voici la traduction.

Fig. 1. Plan de la chapelle de St.-Mathias.
2. Vue de cette chapelle, prise du côté du Sud.
3. Coupe verticale.
4. Plan de l'une des six colonnes, entourées chacune de quatre colonnettes, sur lesquelles est appuyée la tourelle extérieure ou nef centrale.
5. Représentation des carreaux qui décorent l'intérieur de cette nef centrale.
6. Plan d'un pilier ou chambranle de porte.
7. Les chapiteaux de ce pilier.
8. Chapiteau d'une des colonnes des coins intérieurs.
9. — d'une des colonnes latérales d'une colonne centrale.
10. — d'une colonne centrale.
11. La rose qui termine la coupole du chœur.
12. Profil de cette rose.
13. Profil de l'une des nervures de la voûte du chœur.
14. — de l'archivolte ou dessous de l'entrée.
15. — de l'entablement.
16. — de celui du chœur.
17. — de l'entablement ou des moulures de l'imposte de la porte intérieure du chœur.


XI
I
XIII
XIV
III
XV
XVI
XVII

NOTICE

Sur la ville de Romorantin ;

PAR M. EMMANUEL PATY,

Professeur d'histoire.

La ville de Romorantin, située sur la rivière de Sauldre (Salera), était anciennement la capitale de cette partie de l'Orléanais, appelée Sologne (Segalonia), à cause de la grande quantité de seigle qu'elle produit.

Si l'on voulait ajouter foi aux fables répandues parmi le peuple, sur l'origine de Romorantin, cette petite Rome, *Roma-Minor*, remonterait jusqu'à Jules-César ; il est plus raisonnable et plus logique de voir l'étymologie du nom de cette ville dans *Rivus-Morantinus*, désignation d'une petite rivière, ou plutôt d'un ruisseau, nommé le *Morentin* ; or, de *Rivus-Marentinus*, on aura fait d'abord *Ru* et *Ruau-Morentin*, puis *Remorantin*, et plus tard *Romorantin*.

L'origine de cette ville se perd dans la nuit des temps. Tout ce que l'on peut conjecturer, d'après la tradition, c'est qu'elle consistait primitivement en un château-fort, romain peut-être, situé dans une île formée par la Sauldre.

Lorsque le christianisme fut établi dans la contrée, ce château, autour duquel quelques habitations avaient été construites, dépendit de la paroisse de Lanthenay, petit vil-

lage éloigné de 2 kilomètres environ ; mais bientôt une chapelle fut bâtie aux bords du Morentin, sous la dénomination de Notre-Dame-du-Ruau-Morentin et desservie par des clercs qu'entretenait le seigneur du lieu.

Alors les maisons se multiplièrent successivement sur les deux rives de la Sauldre : une paroisse s'y forma. A quelle époque? Rien ne nous l'apprend. Le temps précis où durent être construits la première enceinte de Romorantin et le donjon qui la protégeait, n'est pas moins incertain.

Quoi qu'il en soit, la ville était fortifiée en 1356, lorsque le prince Noir, fils d'Edouard III, vint l'assiéger, après avoir ravagé le Midi. Le roi Jehan se tenait alors à Chartres; il assemble en toute hâte ses troupes, et vole au secours de Romorantin ; mais il arriva trop tard ; la place s'était rendue. Jehan et ses braves chevaliers ne contraignirent pas moins leurs ennemis à s'enfuire à travers le Berry et le Poitou. Le roi les poursuivit, et leur livra imprudemment la bataille de *Maupertuis*, où il perdit sa liberté, ainsi que Philippe, son quatrième fils, que sa bravoure fit surnommer le *Hardi*.

Les Anglais revinrent encore, sous le règne de Charles VII, mettre la ville à contribution, et y commirent les plus grands désordres.

Au mois d'octobre 1562, les calvinistes, s'étant rendus maîtres à leur tour de Romorantin, tuèrent tous les habitants qu'ils trouvèrent sans défense, renversèrent les autels, pillèrent l'argenterie et les archives qu'ils détruisirent.

Après les guerres de religion, la cité de Romorantin prit chaque jour de nouveaux accroissements. Des fabricants de drap établis à Saint-Genoux, s'étant convaincus que les eaux du Romorantin, mêlées à celles de la Sauldre, avaient la propriété d'accélérer le foulage, vinrent se fixer à Romorantin. Une foule de personnes nécessaires aux travaux de la fabrique vinrent s'établir auprès des nouveaux venus.

La ville ne pouvant plus suffire dès-lors à la population, Charles VIII, par lettres-patentes de l'an 1492, permit aux habitants de construire une nouvelle enceinte « en laquelle les habitans du ressort et circonvoisins pussent retirer leurs personnes et biens, quand bon leur semblerait, et y être en assurance. » Pour aider les habitants dans cette entreprise, il leur accorda même quatre livres sur chaque minot de sel vendu au grenier de Romorantin.

Toutefois les travaux ne commencèrent qu'en 1500, sous le règne de Louis XII. Le 15 mai 1502, ce bon roi renouvela la concession faite par son prédécesseur, et y ajouta des octrois sur le vin. Ces concessions furent confirmées et prorogées par Louise de Savoie, dame de Romorantin, pendant sa régence. François Ier. lui-même rétablit en leur entier ces octrois qui avaient été réduits de moitié.

La nouvelle enceinte de Romorantin ne fut entièrement terminée que sous Charles IX. Le compte général, rendu en 1571, s'éleva à la somme de 1,335 liv. tournois, faits et fournis, le transport des matériaux excepté. La porte d'Orléans et ses deux tours y étaient comprises pour la somme de 400 liv. Une toise de maçonnerie n'était payée que 22 s. 6 d. tournois, main-d'œuvre et fournitures.

L'emplacement compris dans le circuit total de la ville de Romorantin peut être évalué à 94,396 mètres carrés, 24,000 toises environ. La ville est accompagnée de quatre faubourgs, dans la direction des quatre points cardinaux : celui du Midi, appelé le *Bourgean*, est le plus considérable et renferme la plupart des fabricants. La population, presque généralement industrielle de Romorantin, s'élève à 7,181 habitants, répartis dans la cité et ses quatre faubourgs. La porte d'Orléans, la seule qui existe encore, a conservé tout son caractère monumental.

Le plus ancien monument qui existe à Romorantin, est

la grosse tour bâtie sur le bord de la Sauldre ; sa construction est antérieure à celle de la première enceinte : peut-être était-elle destinée à défendre les approches du pont, lorsque la ville était encore renfermée dans l'île *Marin*.

Des ouvrages extérieurs assez considérables environnent cette tour ; on voyait même encore, il y a un demi-siècle, les vestiges d'un pont-levis dans une rue adjacente, au nord, appelée rue Notre-Dame.

A l'époque de la construction de la première enceinte, ces ouvrages extérieurs, devenus inutiles, disparurent entièrement et furent remplacés par des maisons. La tour, occupée par une garnison et un gouverneur, resta poste militaire : une sentinelle se tenait continuellement sur la terrasse.

La hauteur primitive de cette tour était de 112 pieds : 62 en maçonnerie de gros cailloux et 50 en charpente. Un dôme couvert d'ardoises, et surmonté d'une boule de 4 à 5 pieds de diamètre, terminait la charpente, toute de bois de châtaignier. C'est à l'extrémité de ce dôme qu'était placée l'horloge ; la cloche portait cette inscription sans aucune date :

JE SUIS ICI HAUTE MONTÉE
POUR SONNER SOIR ET MATIN
LES HEURES A ROMORANTIN.

En 1677, le 27 septembre, toute la partie de la tour construite en bois tomba de vétusté. Ce ne fut qu'en 1723 qu'on songea enfin à la recouvrir solidement. Le duc d'Orléans fit démolir, à cet effet, la partie du château qui régnait depuis la chapelle jusqu'aux bâtiments qui subsistent encore ; avec les pierres on éleva sur la grosse tour deux pignons de 25 pieds de hauteur, les bois servirent à la charpente que l'on recouvrit d'ardoises.

Cette tour, de forme circulaire, a 60 pieds de hauteur ; ses murs, construits sur le roc, ont 14 pieds de diamètre.

On y entrait anciennement par le premier étage, au moyen d'un escalier de bois mobile, appuyé au-dessous d'une ouverture à demi murée du côté du midi. De là, un second escalier, pratiqué dans le mur, conduisait dans un vaste appartement appelé la *Chambre des Chevaliers.*

Le nouveau château, bâti de pierres de taille et de briques, est situé sur la rive droite de la Sauldre, à l'ouest de la ville. Sa construction est due aux comtes Jehan et Charles d'Angoulême, qui y séjournaient assez fréquemment.

Tel qu'il existe aujourd'hui, il ne conserve rien de sa splendeur royale : ce ne sont plus que des bâtiments sans aucune connexion, sans accord de style, presque entièrement défigurés par les réparations, par les percements de jours. A peine y retrouve-t-on çà et là quelques traces de l'élégante période *gothique* et même de cette renaissance si coquette ; le badigeon, le pic surtout a tout dénaturé. On a resserré, dans les restes de ce château, la sous-préfecture, le tribunal, la gendarmerie, la prison.

François Ier. affectionnait Romorantin, comme on aime toujours les lieux où s'écoulèrent les suaves journées de l'enfance. Il fit au château des embellissements qu'il est facile de reconnaître ; l'on peut même voir encore, à plusieurs pieds hors de terre, les fondations d'un corps de bâtiment, commencé par son ordre, pour prolonger le château existant. Mais il abandonna presque aussitôt ce projet d'agrandissement et porta ses plans à Chambord. Peut-être faut-il attribuer ce changement à une peste qui sévit dans le pays, vers l'an 1520, par suite du dessèchement d'un étang qui existait le long des murs, à l'est de la ville.

C'est à Romorantin que se passa, en 1521, un événement dont parlent d'ailleurs la plupart des historiens. Par une belle gelée d'hiver, c'était le jour des Rois, le roi-chevalier, par forme de plaisanterie, vint attaquer, avec des boules de

neige, le comte de Saint-Paul, qui habitait un vaste hôtel, encore existant, sur le Carroir-Doré.

Les assiégés, soit qu'ils eussent agréé l'idée de ce jeu, soit sérieusement, car ils ne se doutaient guère que le roi fît partie des assaillants, firent pleuvoir par les fenêtres de l'hôtel tout ce qui leur tomba sous la main.

Il arriva alors qu'un tison enflammé vint atteindre sa majesté à la tête et au menton. Pour panser une de ses blessures, il fallut bien couper les cheveux à François Ier. ; or, comme il avait un très-beau front, et que d'ailleurs les Suisses et les Italiens portaient les cheveux courts et la barbe longue, cette mode lui plut : il l'adopta. Bientôt on ne vit plus à la cour et en France que des cheveux courts et de longues barbes.

Henry II vint quelquefois à Romorantin. François II son fils, qui avait été élevé, jusqu'à l'âge de 7 ans, au château de Monceaux, situé près de la ville, y parut également : ce fut là, qu'en 1560, il rendit le fameux *édit de Romorantin*, qui attribuait la connaissance des crimes d'hérésie aux évêques et l'interdisait aux parlements.

La seigneurie de Romorantin ayant toujours été attachée au comté de Blois, doit, sans aucun doute, avoir eu pour seigneurs les comtes de cette ville. Nous nous bornerons donc à indiquer les changements qu'a éprouvés cette seigneurie à diverses époques, jusqu'à sa réunion à la couronne.

Les habitants de Romorantin, serfs de naissance ou de condition, eurent à souffrir, comme partout ailleurs, des violences de la féodalité; mais lorsque les seigneurs, à l'exemple de Louis VI, eurent offert à leurs sujets, à prix d'argent, il est vrai, la liberté qu'ils leur avaient ôtée, Romorantin se hâta de se procurer cet avantage : les premières lettres d'affranchissement en faveur de ses habitants furent données par Louis Ier., comte de Blois, le 25 octobre 1196.

Six autres seigneurs accordèrent successivement de pa-

reilles lettres et dans *les mêmes termes :* nous ne parlerons que des premières.

1°. « Le prince affranchit les habitants de Romorantin et de la banlieue, de toute taille, oblation, enlèvement, emprunt, entretien, forcé de troupes, et remplace ces charges par une contribution annuelle de cinq sols blésoys par ménage, dont les pauvres seront exempts;

2°. « Il leur permet de choisir, chaque année, parmi eux douze *bons hommes* pour administrer les affaires de la ville;

3°. « Il affranchit de tout servage les habitants de la ville et de la banlieue, qui étaient serfs de naissance et de condition, ainsi que leurs héritiers et ayant cause, et permet à chacun de vendre à sa volonté ce qui lui appartient;

4°. « Cependant, il se réserve le droit de fixer le prix des vivres qu'il achètera pour sa maison et un crédit de trois mois pour les payer, et le droit aussi de vendre son vin le premier à la criée; le tout suivant la coutume;

5°. « Les habitants ne pourront être soumis aux corvées hors de la banlieue de Romorantin;

6°. « Ils seront obligés de suivre le prince à la guerre, partout où il voudra, toutes les fois qu'ils en seront avertis, ou de s'y rendre sur ses ordres pour servir sous ses lieutenants. — L'acte est signé par le prince et plusieurs de ses vassaux, et par un certain nombre d'habitants qui remplissent les fonctions de témoins. »

Louis Ier., comte de Blois et de Clermont, donna, vers l'an 1202, à un de ses amis la seigneurie de Romorantin, pour la tenir à foi et hommage de son comté de Blois. Il la tenait lui-même de son suzerain, le comte de Champagne et de Brie. Mais *Thibault IV*, comte de Champagne, seigneur féodal des comtés de Chartres et de Blois, vendit en 1226, à Louis IX, ses droits de suzeraineté sur Romorantin, Bréteuil et Millancay. Ce Thibault est célèbre par son amour

pour Blanche de Castille et par les vers qu'il composa pour lui plaire.

Jehan de Soissons, comte de Chartres et seigneur d'Amboise, devenu aussi seigneur de Romorantin, par son épouse *Isabeau de Blois*, vendit, en 1235, ses droits à Hugues de Châtillon, qui les transmit, par ordre de succession, à *Guy de Châtillon*, IIe. du nom, comte de Blois.

A cette époque, le tout revint à *Louis d'Orléans*, frère de Charles VI, y compris la seigneurie de Romorantin.

Charles, fils de Louis d'Orléans et de Valentine de Milan, après l'assassinat de son frère par le duc de Bourgogne, succéda à son apanage et à ses possessions. Il donna la seigneurie de Romorantin à son frère naturel *Jehan d'Orléans*; de cette seigneurie dépendaient Ville-Brosse, Courmenin, Billy, la Ronde-Vernon, le Portbail, Collebrande, la Morinière et Villefranche.

Charles joignit à ses possessions, par acte passé en Angleterre, le 29 mars 1477, celle de Champ-le-Roi, terre dont les droits seigneuriaux étaient très-étendus. Jehan fit bâtir, à quelque distance de Champ-le-Roi, une maison de plaisance qu'il nomma *la Bâtarde*: aujourd'hui ce n'est plus qu'une simple ferme. Il acquit également la terre de la Mothe-sur-Beuvron, dont il conserva la propriété, même après avoir rendu à son frère la seigneurie de Romorantin.

Charles d'Orléans retira en effet cette seigneurie de Romorantin et ses dépendances des mains du *Bâtard*, et, par lettres expédiées à Calais, le 20 juillet 1430, il lui donna en échange le comté de Dunois, dont il prit le nom, et qu'il illustra par ses grandes actions.

En 1445, Charles donna la seigneurie de Romorantin à son troisième frère Jehan, comte d'Angoulême, surnommé le Bon. Ce prince affectionna beaucoup la ville de Romorantin, où il vint fréquemment. C'est lui qui fit démolir le

vieux château, situé dans l'île, et qui en vendit l'emplacement à différents particuliers. Le chapitre en acheta ou en obtint une partie, dont il resta propriétaire jusqu'à sa suppression. Il gratifia le même chapitre de plusieurs dîmes et autres droits qui lui furent enlevés pendant les guerres de religion.

Jehan d'Angoulême était né le 26 juin 1404 et avait épousé, le 31 août 1449, Marguerite de Rohan, fille de Alain IX ; il servit à la conquête de la Guyenne, sous Charles VII, se trouva au sacre de Louis XI, où il représenta le duc de Guyenne, et mourut au château de Cognac en Angoumois, le 30 avril 1467, âgé de 63 ans.

Charles, comte d'Angoulême, seigneur d'Epernay, etc., succéda à Jehan-le-Bon, son père, à la seigneurie de Romorantin. Il était né en 1459 et avait épousé, le 16 février 1448, Louise de Savoie, fille aînée de Philippe II, duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon, sa première femme. Il en eut deux enfants, François qui fut roi de France après Louis XII, et Marguerite, qui épousa, en secondes noces, Henry d'Albret, roi de Navarre : de ce mariage naquit Jehanne d'Albret, mère de Henry IV.

Charles fit les guerres du Hainaut et de Guyenne, où il donna des preuves de son courage et de sa prudence. Louis XI lui avait donné le pouvoir de délivrer les criminels à son entrée dans les villes de son comté, excepté pourtant les crimes de lèse-majesté et de faux monnayeur, comme il est porté aux registres de la cour du mois de septembre 1477. Il mourut le 1er. janvier 1477, âgé de 37 ans.

Louise de Savoie, duchesse d'Angoumois et d'Anjou, comtesse du Maine, devint, à la mort de son époux, dame de Romorantin, d'abord comme tutrice de ses enfants, ensuite par la concession que lui en fit François Ier. après son avènement au trône.

pour Blanche de Castille et par les vers qu'il com [illegible]

Jehan le [illegible], comte de Chartres et seigne[illegible] [illegible] seigneur de Romorantin, par s[illegible] *[illegible] le* [illegible], vendit, en 1235, ses droits à H[illegible] [illegible], qui les transmit, par ordre de succession *de* [illegible] II[illegible], comte de Blois.

A cette époque, le tout revint à *Louis d'Orléans* de Charles VI, y compris la seigneurie de Romorantin.

Charles, fils de Louis d'Orléans et de Valentine d[illegible] après l'assassinat de son frère par le duc de Bourg[illegible] [illegible] à son apanage et à ses possessions. Il donna la [illegible] de Romorantin à son frère naturel *Jehan* d'O[illegible] cette seigneurie dépendaient Ville-Brosse, Courn[illegible] la [illegible]-Vernon, le Portbail, Collebrande, la [illegible] Villefranche.

Charles joignit à ses possessions, par acte [illegible] terre, le 29 mars 1477, celle de Champ-le[illegible] les droits seigneuriaux étaient très-étendus à quelque distance de Champ-le-Roi, u[illegible] sance qu'il nomma *la Bâtarde :* aujou[illegible] qu'une simple ferme. Il acquit égal[illegible] Mothe-sur-Beuvron, dont il conser[illegible] après avoir rendu à son frère la sei[illegible]

Charles d'Orléans retira en effe[illegible] rantin et ses dépendances des lettres expédiées à Calais, le 2[illegible] échange le comté de Dunoi[illegible] illustra par ses grandes act[illegible]

En 1445, Charles do[illegible] son troisième frère Jeh[illegible] le Bon. Ce prince af[illegible] frè[illegible]

religion.

Jehan d'Angoulême ...
épousé, le 31 août ...
Alain IX ; il servit ...
VII, se trouva ...
de Guyenne, et mourut ...
le 30 avril 1467, ...

Charles, comte d'...
succéda à Jehan-le-Bon, ...
rantin. Il était né en ...
1448, Louise de Savoie, ...
Savoie, et de Marg...
en eut deux enfants, ...
Louis XII, et Marg...
Henry d'Albret, roi de ...
Jeanne d'Albret, mère de ...

... , mourut ab-
...rie-Henriette
...lles, le 10 fé-
...s la seigneu-
... l'apanage de
...car Mme. Des
... comtesse de

...était, n'en fut
... elle Louis de
... aux états de
... entre eux un
... février 1611.
...riage, Charlotte
... fils, dont le se-
...morantin, tué au
... les troupes véni-
...abbesse, et l'autre
...rémonies de France.
...termina François de
..., à épouser Mme. Des
...onsidéra comme veuve
...r moins intéressé.
... temps, alliant les actes
...btint du pape Paul V, une
...ouvent de capucins à Romo-
...e pierre l'an 1617, au milieu
...peuple. La totalité des édifices, à la
...oncoururent aussi plusieurs particu-
...chevée en 1620.
...mourut le 8 juillet 1631, sans enfants de
...devint par la suite le Maréchal de l'Hôpital.
...nna à son frère Gaston de France, duc d'Or-

Cette princesse aimait beaucoup le séjour de Romorantin, et s'y retirait lorsque les affaires de l'Etat ne l'appelaient pas ailleurs. Elle confirma et prorogea les concessions d'octrois faites à la ville pour la construction des nouveaux murs d'enceinte, et mourut à Grez, en Gatinais, le 29 septembre 1532, âgée de 54 ans.

François Ier., devenu roi de France, fit une entrée solennelle à Romorantin, le 17 juillet 1515; il venait de Billy, où il était resté quelques jours. Après la mort de Louise de Savoie, sa mère, il réunit à la couronne la seigneurie de Romorantin, qui n'en fut séparée que sous Louis XIII. Toutefois, pendant cet intervalle plusieurs personnes en ont joui par une sorte d'engagement temporaire.

1°. Diane de France, fille naturelle de Henry II et de Philippe Duc, sœur de Jehan-Antoine Duc, écuyer de la grande écurie du roi. Cette princesse, apanagée comme fille de France, eut d'abord le duché de Châtelleraut, qu'elle abandonna pour devenir duchesse d'Angoulême, dont elle a toujours porté le nom.

Charles IX, son frère, lui donna en outre la seigneurie de Romorantin; plusieurs ordonnances furent rendues au nom de ce jeune roi et de Madame Diane de France. « Elle est fort bonne, dit Brantôme, et qui ne fait point de déplaisir à personne, encore qu'elle ait le cœur haut et grand et l'âme fort généreuse, sage et fort vertueuse, et qui a honoré et estimé Messieurs ses maris. » Elle mourut sans postérité, à Paris, le 11 janvier 1619, âgée de 80 ans.

2°. Charlotte Des Essarts, comtesse de Romorantin, fille de François Des Essarts, lieutenant-général du roi en Champagne, et de sa seconde femme Charlotte de Harlay-Chamvallon.

Henry IV, devenu amoureux de cette belle comtesse, vers l'an 1590, en eut deux filles qui furent ensuite légitimées.

La première, Jehanne-Baptiste de Bourbonne, mourut abbesse de Fontevrault en 1680; la seconde, Marie-Henriette de Bourbon, mourut également abbesse de Chelles, le 10 février 1629. Henry donna à Charlotte Des Essarts la seigneurie de Romorantin, qu'il sépara sans doute de l'apanage de Diane de France, et qu'il érigea en comté, car Mme. Des Essarts est la première qui ait porté le titre de comtesse de Romorantin.

Cette comtesse, tant aimée du roi qu'elle était, n'en fut pas moins sensible à l'amour qu'eut aussi pour elle Louis de Lorraine, cardinal de Guise, fils de Henry tué aux états de Blois. On a même prétendu qu'il y avait eu entre eux un mariage secret, dont le contrat est daté du 4 février 1611.

Quoi qu'il en soit de la réalité de ce mariage, Charlotte Des Essarts eut de Louis de Lorraine, trois fils, dont le second fut Achille de Lorraine, comte de Romorantin, tué au siége de Candie, où il commandait en chef les troupes vénitiennes, et deux filles, dont l'une fut abbesse, et l'autre femme de Claude Pot, grand-maître des cérémonies de France.

C'est ce mariage, sans doute, qui détermina François de l'Hôpital, appelé alors M. Du Hellier, à épouser Mme. Des Essarts, le 4 novembre 1630 : il la considéra comme veuve d'un prince, et crut ainsi son honneur moins intéressé.

Cette comtesse, selon l'esprit du temps, alliant les actes de dévotion avec la galanterie, obtint du pape Paul V, une bulle pour l'établissement d'un couvent de capucins à Romorantin. Elle en posa la première pierre l'an 1617, au milieu d'un grand concours de peuple. La totalité des édifices, à la construction desquels concoururent aussi plusieurs particuliers de la ville, fut achevée en 1620.

Mme. Des Essarts mourut le 8 juillet 1631, sans enfants de M. Du Hellier, qui devint par la suite le Maréchal de l'Hôpital.

Louis XIII donna à son frère Gaston de France, duc d'Or-

léans, les comtés de Blois et de Romorantin. Ce prince étant mort sans enfants mâles, cet apanage fut donné par Louis XIV à son frère Philippe II, auquel succéda Philippe III son fils, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV.

Louis IV, dit le Dévot, mort à Sainte-Geneviève en 1752, favorisa puissamment le commerce de Romorantin.

A Louis-Philippe son fils, mort en 1787, succéda Louis-Philippe-d'Orléans-Égalité, décapité dans le cours de la révolution.

Il existait à Romorantin un couvent d'Ursulines, bien avant la fondation de celui des Capucins. Cette communauté fut supprimée au XVIIIe. siècle, et ses biens passèrent à l'abbaye de Notre-Dame, située à 4 kilomètres de Romorantin. Cet établissement du XIIIe. siècle (1250), avait été fondé par Elisabeth de Blois, fille de Thibault V.

Ce même Thibault, comte de Blois, fonda à Romorantin, vers l'an 1190, une maladrerie pour la guérison des lépreux, qui commençaient à devenir communs à cette époque. Louis son fils, et Jehan de Châtillon, ses successeurs, donnèrent à cet établissement une partie de la dîme des blés, du vin, des vignes et des forêts, un muid de scigle à prendre sur les moulins de Monceaux-lès-Romorantin, cinq cents harengs, une somme d'huile et quelques rentes. Tous ces biens furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Romorantin, par arrêt du 6 juillet 1675.

On pense que la fondation de cet établissement date du XVe. siècle. En l'année 1675, M. de La Blandellière, ancien bailli de Menneton, dota l'Hôtel-Dieu de biens fonds et l'enrichit d'un mobilier complet. M. Regnault, ancien curé de Romorantin, et né dans cette ville, fut aussi un de ses bienfaiteurs : il y fonda un nouveau lit, c'était le vingt-sixième, et fit agrandir à ses frais la salle des femmes. La ville a fait transférer récemment l'Hôtel-Dieu dans un bâtiment neuf, construit à cette intention.

La ville de Romorantin possède un collége communal où l'on enseigne les langues anciennes, les mathématiques, l'histoire, les langues vivantes et enfin tous les arts d'agrément. Une division de cet établissement est consacrée à des études spéciales pour les jeunes gens qui se destinent au commerce. Les bâtiments, assez vastes, sont situés dans la partie de la ville la mieux aérée et à portée des promenades publiques.

Ces promenades, plantées de beaux arbres, sont très-bien entretenues et forment le plus bel ornement de la ville.

L'église paroissiale de Romorantin est un édifice du XVe. siècle, construit sur l'emplacement d'une église remontant au XIe. siècle et détruite par les Anglais. L'intérieur de cette ancienne collégiale est divisé en trois nefs : les deux latérales, construites aux frais du comte de Dunois, bâtard d'Orléans, appartiennent à la moitié du XVe. siècle. Au XVIe. siècle, l'église ayant été de nouveau dévastée par les protestants, il fallut encore la réparer ; ces diverses constructions ont produit un monument qui ne peut être cité parmi les basiliques remarquables.

La ville de Romorantin est généralement sombre, mal bâtie, les rues en sont tortueuses et les maisons d'un aspect disgracieux. Depuis plusieurs années cependant, l'administration a, par des mesures de voirie bien entendues, obtenu l'élargissement des rues et l'alignement des édifices plus commodes et de meilleur goût qui remplacent chaque jour les vieilles maisons.

Il y a quelques tanneries assez importantes à Romorantin ; mais tout le mouvement commercial se concentre à peu près exclusivement sur la draperie et les tiretaines rayées ou unies à l'usage des habitants de la campagne.

Immédiatement après son affranchissement, la ville de Romorantin eut pour administrateurs douze notables ou bonshommes, ensuite quatre élus, et, vers l'an 1650, un maire et quatre échevins, enfin un conseil de vingt-quatre notables.

Avant la révolution, elle possédait un bailliage royal ressortissant par appel au bailliage de Blois, une subdélégation, une élection qui s'étendait sur soixante-dix-sept paroisses, un grenier à sel, un tribunal des eaux et forêts, un chapitre, une seule paroisse et un couvent de capucins.

Romorantin, aujourd'hui chef-lieu du troisième arrondissement du département de Loir-et-Cher, a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, une justice de paix, une recette particulière, un conservateur des hypothèques, un contrôleur des contributions et une brigade de gendarmerie.

— Claude ou Claudine de France, fille du roi Louis XII, dame de Bretagne, est née au château de Romorantin, le 13 octobre 1499.

On peut citer parmi les autres célébrités de Romorantin :

— Le père François de Romorantin, capucin, célèbre par ses ouvrages de théologie ;

— Jean de Launay des Etangs, avocat, conseiller du roi, auteur peu connu d'un poème latin en l'honneur de Notre-Notre-Dame-de-Liesse, imprimé à Orléans en 1665. Le style de ce petit ouvrage est facile, mais les vers, quoique sonores, sont souvent vides de sens ;

— Le comte de Bièvre, substitut du procureur-général aux bailliages de Romorantin et de Millancay, est l'auteur de l'éloge du célèbre jurisconsulte Pothier, professeur de droit français à l'université d'Orléans. Sa mort, arrivée en 1774, fut une perte pour le pays et et y causa des regrets sincères.

SÉANCE

Tenue à Paris, le 14 janvier 1843, par la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques.

Présidence de M. LAJARD, membre de l'Institut.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. de Caumont, directeur, invite, au nom du conseil, M. Lajard, membre de l'Institut, à présider la séance. M. le Vte. de Cussy, de l'Institut des provinces, et M. Auguste Le Prévost, de l'Institut de Paris, siégent comme vice-présidents. M. Barthélemy remplit les fonctions de secrétaire.

On remarque parmi les membres présents : MM. le Mis. DE PASTORET, de l'Académie des beaux-Arts (Institut) ; le Cte. DE CHASTELLUX ; le Cte. DE BLOSSEVILLE, de l'Institut des provinces ; DE LA SAUSSAYE, correspondant de l'Académie des inscriptions ; L. ARTH, inspecteur des monuments du Bas-Rhin ; DE SOULTRAIT, de Montbrison ; Cte. DE VIBRAYE, inspecteur des monuments de Loir-et-Cher ; DU CHALLAIS, employé du cabinet des médailles ; Isidore LE BRUN, de Paris ; DEBACHE, id. ; HUOT, inspecteur des monuments de Seine-et-Oise ; TAILLEPIÉ DE BONDY, de Paris ; MICHEL, directeur de l'Art en province ; LUTHEREAU, de Paris ; A. LION, architecte, à Paris ; GAILHABAUD, de Paris.

M. de Caumont rappelle que, d'après une délibération déjà ancienne, il a été arrêté qu'une séance aurait lieu chaque année à Paris; la séance a été convoquée conformément à cette délibération. M. de Caumont ajoute que le conseil administratif, ayant depuis long-temps, distingué le bel ouvrage publié par M. Gailhabaud, a décidé qu'une médaille d'argent lui serait décernée dans cette séance; en conséquence, il dépose sur le bureau cette médaille, et prie M. le président de la remettre à M. Gailhabaud.

M. Lajard adresse les paroles les plus flatteuses à M. Gailhabaud et lui remet, aux acclamations de l'assemblée, la médaille d'argent décernée par la Société française.

M. le directeur proclame membre de la Société : M. PERRAUT MEYNAUD, de l'Académie de Lyon, et annonce que M. Eugène FLOTTARD est nommé inspecteur des monuments de l'Aveyron.

M. le secrétaire rend compte de la correspondance.

M. l'abbé Roux, inspecteur des monuments de la Loire, mande qu'étant fixé maintenant à Feurs, il pourra s'occuper activement des monuments de son département; il signale une découverte de titres intéressants, relatifs à l'église de S^{t}.-Bonnet-le-Château, et annonce un travail qu'il vient de faire paraître, sur l'abbaye de l'Ile-Barbe, dans l'Album du Lyonnais.

M. Vautier, curé d'Harcourt, entretient de nouveau la Société des difficultés qui se sont élevées au sujet de la construction d'une mairie près de l'église d'Harcourt, et demande instamment que l'on intervienne près de l'administration pour les faire cesser. M. Auguste Le Prévost, député, membre du conseil des bâtiments civils, se charge d'activer la marche de cette affaire.

On entend un rapport de M. Anatole Barthélemy sur le prieuré de St.-Romain-le-Puy-en-Forez. Ce monument est l'un des plus anciens de la province.

NOTICE SUR LE PRIEURÉ DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY, EN FOREZ, PAR M. DE BARTHELEMY.

La fondation du prieuré de St.-Romain-le-Puy remonte à la seconde période de l'architecture romane ; et comme il est facile de la fixer d'une manière précise, on peut en tirer des remarques intéressantes pour les personnes qui s'occupent de l'archéologie monumentale du Forez.

Sous le règne de Rodolphe II et pendant l'épiscopat de Bouchard, à Lyon, il y avait à Aisnay un abbé du nom de Renauld ; ce fut lui qui vers le commencement du XIe. siècle, en 1020, fit bâtir le prieuré de St.-Romain-le-Puy, sous le vocable de St. Martin. Ce monument fut élevé au milieu de la plaine du Forez, sur une butte volcanique qui, par sa position, et son abord escarpé, dut en rendre la construction longue et pénible. Primitivement le terrain qu'il occupait avait appartenu à deux époux, Lameranus et Ramode. L'histoire ne nous apprend pas s'ils tenaient un certain rang dans le pays ; tout ce que l'on sait d'une manière positive, c'est que ces deux personnes, voulant, selon la coutume de l'époque, faire intercéder les religieux d'Aisnay près du ciel, pour le repos de leurs ames, donnèrent à cette abbaye tout le mont St.-Romain, ainsi que toutes les terres qu'ils possédaient aux environs. Cette donation peut avoir eu lieu vers la fin du Xe. siècle, ou au commencement du XIe. (1).

Toujours est-il que, vers 1020, un chevalier, nommé *Roscitalus*, fonda, dit-on, le prieuré de St.-Romain. D'après ce que je viens d'exposer quelques lignes plus haut, on comprendra facilement que ce seigneur ne fit que fournir les fonds nécessaires à la construction de l'édifice, puisque la

(1) Hist. du Forez par Aug Bernard.

donation de Lameranus avait déjà mis les moines d'Aisnay en possession du terrain. Ceci vient prouver qu'en 1020 Renauld administrait encore l'abbaye d'Aisnay ; en effet puisque le Gallia Christiana attribue à cet abbé la fondation du prieuré, ce fut lui qui reçut la donation du chevalier Roscitalus : or on, n'avait encore rien trouvé qui pût donner à penser que Renauld ait été abbé d'Aisnay jusqu'à cette époque. Il faut observer aussi que ce fait s'est passé sous le règne de Rodolphe III dit le Fainéant, et non pas sous celui de Conrad, comme il est dit dans le même ouvrage, car Conrad II était mort en 993, et Conrad III ne succéda à son oncle Rodolphe qu'en 1032. Le nom de *Roscitalus* semble se rapprocher beaucoup de celui de *Rochetaillée*, que portait une famille illustre de cette province.

Un château défendait la montagne de St.-Romain dans le courant du XIIe. siècle : j'ignore complètement à qui en est due la construction. Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il appartenait au roi de France. Il est très-possible que les moines du prieuré en ayent eux-mêmes sollicité l'érection, pour se mettre à l'abri des attaques des troupes armées de vagabonds, ou des châtelains voisins. Il était situé sur le flanc occidental de la colline, au-dessus du village même de St.-Romain, et ses remparts entouraient les bâtiments claustraux et ceux qui faisaient partie du fort d'une double enceinte. Ce ne fut qu'en 1190 que le roi en disposa en faveur des comtes du Forez. Guy II lui ayant rendu volontairement hommage pour les fiefs de Montracher, St. Chamond, la Tour en Chamousset, Montbrison et Montrupt, le roi ne crut pas pouvoir mieux récompenser la soumission de son vassal, qu'en lui cédant le château de St.-Romain avec tous les droits qui y étaient attachés. Ce qui décida particulièrement ce monarque à faire cet abandon, c'est que parmi ces fiefs, il y en avait deux, ceux de Montbrison et de Montrupt, qui n'avaient encore été *homagiés*

à personne. On conçoit quel était l'avantage immense que le comte de Forez pouvait tirer de cette position qui le rendait maître de la plaine. Plus tard le château de St.-Romain retourna à la couronne, et dès lors, ce ne fut plus qu'une terre domaniale, soumise à l'administration d'un châtelain qui était le même que celui de Montrupt. En 1663 le roi ordonna que le château fût démoli, et maintenant il est bien difficile de retrouver les lignes de fortifications. Les chartes de plusieurs comtes de Forez que j'ai été à même de déchiffrer, ne peuvent que me persuader d'avantage que le château avait pour but spécial de protéger le prieuré. Ainsi, en 1237, une grave discussion s'éleva entre Guigues, comte de Forez, et le prieur de St.-Romain, au sujet de la justice du lieu dont chacun voulait avoir la plus forte part. Après beaucoup de pourparlers, on convint de prendre pour arbitre Robert de St.-Bonnet. Le prieur et le comte convinrent alors que désormais toute la justice, haute, basse et moyenne serait également partagée entre eux deux, et que le comte ne ferait aucune modification aux bâtiments touchant aux cloîtres sans en avoir obtenu l'autorisation de l'abbé d'Aisnay. Enfin Guy reconnaît que le prieur est seigneur de St.-Romain (*prior et dominus*) et qu'il n'en possède le château que comme fief relevant de l'abbaye d'Aisnay, à laquelle lui et ses successeurs doivent rendre hommage. Cette charte dit encore que le comte n'a que la garde du château, *gardam castri;* c'était une sorte d'*avouerie.*

Du moment où les fortifications de St.-Romain eurent été démolies, le prieuré tomba aussi en ruines. Les religieux le quittèrent, le service fut transféré à l'abbaye d'Aisnay, et on n'y laissa qu'un chapelain pour y célébrer les offices selon l'ordre de l'abbé Camille de Neuville qui établit ces dispositions en 1666.

Dix-huit ans plus tard arrivait la sécularisation de l'abbaye

d'Aisnay, *tam in capite, quam in membris et prioratibus dependentibus.* Alors s'élevèrent des procès sans nombre ; chacun voulait avoir le prieuré, ou pour mieux dire les revenus du prieuré, qui pendant ce temps tombait en ruines; les héritiers de M. de Bérulle, l'abbé d'Aisnay, et M. de St.-Georges, chanoine et comte de Lyon étaient ceux qui y prétendaient avec le plus d'acharnement. Ce dernier l'emporta en 1714, et jusqu'à la révolution de 93, rien d'intéressant ne se passa plus dans le vieux prieuré du chevalier Roscitalus. En 1725 il était toujours inhabitable, puisqu'à cette époque un seul ecclésiastique dom François de La Forge s'était résigné à y demeurer pour remplir les fondations et servir à l'église : les autres religieux, quoique pourvus de leurs charges, en étaient tous absents, faute de logement. Cependant la vieille masure de St.-Romain conservait ses 6,050 livres de rentes, et douze clochers en dépendaient toujours.

Parmi les prieurs de St.-Romain-le-Puy, je n'ai pu retrouver que Guigue de Chambet de 1230 à 1273; Jacques de Bouthéon, de 1453 à 1460 ; Foulques de Bouthéon, de 1480 à 1513; Pierre Bonnel, protonotaire, de 1520 à 1550; Jacques de Bérulle, de 1660 à 1690; Hector de Levy, de 1690 à 1700, et Claude de St.-Georges.

Examinons maintenant l'architecture de ce monument : j'ai dit que le château était tout-à-fait démoli; il ne reste plus que quelques pans des murs claustraux, nous n'avons donc à nous occuper que de l'église.

La forme de l'église ne peut pas être considérée comme fort importante, à St.-Romain, parce que l'architecte dut se conformer à la nature des lieux, et à l'espace que le sommet de la colline lui offrait. C'est un parallélogramme terminé par une apside demi-circulaire. On peut compter 20 mètres de longueur depuis le portail jusqu'au fond de l'apside sur 5^{m}. 85 de largeur. Le chœur tenait primitivement le tiers

de cette longueur, c'est-à-dire qu'il avait la même étendue que la crypte placée dessous. Ainsi que dans un grand nombre d'églises romanes, le sol est en pente depuis la principale entrée jusqu'au fond de l'apside (je l'explique en réfléchissant que la voûte de la crypte exhaussant le sol du chœur devait rendre cette pente nécessaire). A St.-Romain, elle est assez forte pour que malgré la hauteur de la colline, à une certaine distance dans la plaine, on voie le jour traverser l'édifice dans toute sa longueur, de la fenêtre qui tient le milieu de l'apside jusqu'au portail. La direction de l'église est du sud au nord.

Le pavé a tout-à-fait disparu, au reste ce n'est pas une perte très-grande, car d'après des procès-verbaux de visite que j'ai lus, il ne se composait que de carreaux de terre. On n'a à regretter que quelques pierres sépulcrales avec inscriptions gothiques qui auraient pu être intéressantes (1).

Le maître-autel qui a été aussi démoli avait deux chapelles latérales à droite et à gauche; derrière chacune était un escalier, celui de droite menait dans une petite pièce sans issue que je soupçonne avoir pu servir de chartrier; celui de gauche montait au clocher : plus en avant on remarquait encore deux autres escaliers conduisant tous deux dans la crypte. Primitivement tous deux allaient de l'église dans la chapelle souterraine, mais il m'a semblé que celui de droite avait subi des modifications postérieures qui tendaient à le faire communiquer aux bâtiments destinés à loger les religieux dans l'église.

Plus tard dans le XVe. siècle on fit une réparation importante dans l'église de St.-Romain-le-Puy. On augmenta

(1) Plusieurs de ces pierres se voient encore maintenant dans l'église du village situé au bas de la colline. Elles sont pour la plupart du XIIIe. et du XIVe. siècle, mais dans un si mauvais état qu'on ne peut guère les déchiffrer.

l'étendue du chœur qui occupa alors les deux tiers de l'édifice, et on masqua les limites du chœur et de la nef par une corniche, au milieu de laquelle étaient sculptées les armes du prieuré (1), soutenues par deux génies. Les moulures prismatiques qui dominent dans ces nouvelles constructions, me les font rapporter à l'intervalle de 1440 à 1460, peut-être à Jacques de Bouthéon, dont les transactions nombreuses semblent témoigner le zèle qui l'animait pour le prieuré qu'il administrait. En même temps on construisit la petite chapelle à gauche en entrant ainsi que le portail. Ce ne peut être que postérieurement encore que dut être construite la pièce presqu'entièrement détruite et à laquelle on allait par une petite porte qui était la sacristie; la porte en face communiquait aux bâtiments claustraux. Dans la chapelle dont je viens de parler on voit encore deux petits anges dont l'un tient un livre d'évangiles, et qui par la finesse de leur travail font regretter les autres ornements qu'ils accompagnaient. A droite en entrant on voit aussi une réparation qui n'a pas deux siècles, ce sont de gros piliers carrés contenant un plein-cintre ; mais revenons à la partie romane de l'église, qui d'après ce que je viens de dire est intacte.

Il reste encore vingt-deux colonnes romanes, disposées tantôt isolément, et tantôt deux à deux. Les colonnes cylindriques soutenues sur des piédestaux, d'un travail très-grossier, peuvent avoir 2m9 de hauteur sur un diamètre de 0,32. Les chapiteaux offrent des dessins assez curieux. Il y en a qui présentent à chaque coin une tête de bélier, et entre chacune une espèce de corbeille; d'autres ne paraissent être qu'une imitation du précédent ; d'autres enfin présentent quelqu'analogie avec les chapiteaux de la crypte, mais ils sont beaucoup plus ornés. Sur aucun je n'ai remarqué de

(1) Les armes étaient de sable à trois fasces d'argent.

figures humaines ; en général les colonnes que je signale dans la crypte me paraissent plus anciennes que celles du chœur. Toutes sont bien conservées, seulement les sculptures en sont peu nettes, parce que trois couches de badigeon en arrondissent les arêtes. Elles soutiennent une corniche très-simple, au-dessus de laquelle, de chaque côté, on voit des arcades simulées. Les colonnes des petites chapelles latérales sont semblables à peu de choses près à celles du chœur. Dans celle de droite j'ai remarqué une crédence qui consiste dans une ouverture carrée faite dans le mur.

Le peu de largeur de l'église a permis de faire une voûte sans arceaux ayant un peu la forme d'un fer à cheval et encore très-solide.

La crypte a 7 mètres de longueur sur 568 de largeur. Elle est éclairée par trois fenêtres et sa voûte est soutenue par 12 colonnes, disposées tantôt deux par deux, tantôt seules. Il n'y a que six chapiteaux différents : je les ai tous étudiés. Les sculptures pour chacun sont pareilles sur trois faces à l'exception d'un seul où la panthère répétée sur les côtés a une langue simple, tandis que sur l'autre face elle est trifourchée. Les sculptures de ces chapiteaux représentent 1° un paon mangeant dans un vase ; 2° deux oiseaux buvant dans le même vase, sujet qui se trouve extérieurement encore de l'apside, et que l'on remarque dans la première période romane, et jusque sur les tiers de sols Mérovingiens.

La tour a 2,59 de largeur sur toutes les faces, et 5,35 de hauteur depuis la voûte ; elle est ceinte de trois corniches avec un cordon sans ornements. Cette tour est percée de chaque côté par une ouverture composée de deux cintres reposant sur une colonne cylindrique de 1,65 de hauteur et de deux décimètres de diamètre. Les ouvertures qui regardent l'Est et l'Ouest ont eu jadis deux colonnes chacune pour soutenir les archivoltes, mais à chacune on a remplacé par des tronçons inégaux une

de celles qui manquait. Celle qui reste a un chapiteau imitant le feuillage de l'ordre Corinthien. L'ouverture du nord n'a qu'une colonne dont le chapiteau n'offre que quatre faces plates sans ornements. Enfin l'ouverture du midi qui n'a jamais eu aussi qu'une colonne a un chapiteau curieux en ce qu'il représente un petit temple à colonnes. La tour est couronnée d'une corniche, supportée sur chaque face par six modillons imitant des têtes humaines, et aux quatre coins par une tête d'animal grossièrement travaillée.

En général on ne peut pas distinguer d'appareils particuliers, les murs sont composés de briques et de pierres informes, réunies par un ciment très-dur; j'ai remarqué quelques morceaux de tuiles à rebords, qui pourraient donner à penser qu'il entra dans la construction de l'église des matériaux provenant de quelque bâtiment antérieurement construit sur cette même colline.

Le portail est une ogive composé de six nervures principales reposant sur six colonnettes, trois de chaque côté, et ayant pour chapiteaux trois feuilles symétriquement répétées de chaque côté, l'acanthe, le choux, et le chêne. Il est contemporain de la travée et de la chapelle dont j'ai parlé plus haut. Le travail en est très-soigné, malheureusement il est exposé journellement aux pierres des enfants qui ont déjà ébréché plusieurs ornements. Une fenêtre se trouve au-dessus; celle-ci et une autre sur la façade de gauche sont les seules fenêtres ogivales de tout l'édifice.

A 3,9 de hauteur et sur le pourtour antérieur des chapelles latérales et de l'apside, il y avait un cordon de sculptures assez curieuses. C'était une suite de pierres pouvant avoir 0,32 centimètres carrés, et dont chacune représentait un objet, ou un sujet différent. Ce cordon devait régner tout autour de l'église. Mais les réparations faites à la nef, et dont j'ai parlé plus haut les ont fait supprimer dans cette partie.

On n'en voit plus que sur le côté occidental de l'édifice : encore une partie est-elle couverte par du crépi. Voici ce qu'on voit encore sur les pierres non enduites de plâtre.—1° Un quadrupède à tête humaine ; — 2° Une espèce de croix rappelant les croix ancrées du blason ; — 3°. Un lézard ; — 4°. Une frette ou serpent enlacé ;—5°. Une espèce d'arbre sans feuilles ; — 6°. Une tête humaine en creux, indiquant probablement une tête de mort ; — 7°. Une frette différente de celle signalée plus haut ; — 8°. Une tête de lion grossièrement faite, mais en relief ; — 9°. La tentation du premier homme. Eve est séparée d'Adam par un arbre, autour duquel se roule un serpent qui donne la pomme à la mère du genre humain. Adam semble hésiter et il est retenu par un Ange placé à sa gauche ; — 10°. Deux oiseaux attachés par le cou à des pieux ou troncs d'arbres, boivent dans un même calice. Ce bas-relief n'est qu'une variété du chapiteau que j'ai signalé dans la crypte ; — 11°. Une seconde représentation de la tentation d'Adam, sur celle-ci l'Ange n'est pas figuré ; — 12°. Un ornement, ou une fleur d'une forme bizarre et difficile à décrire.

Pour les bas-reliefs crépis, nul doute que si on ôtait le plâtre qui les recouvre, on aurait à étudier des sujets fort curieux. Deux cordons ou corniches règnent autour de l'apside, et portent des ornements qui leur donnent l'apparence de damier. L'un est au-dessus des bas-reliefs dont je viens de parler, l'autre couronne l'apside. Au-dessous de ce dernier on voit les restes d'une inscription qui semblait aussi faire le tour de l'édifice, ou au moins ceindre l'apside et les chapelles latérales, mais qui malheureusement dans certains endroits est très-abimée, et dans d'autres empâtée comme les bas-reliefs. Les lettres sont gravées en relief sur des pierres de la même dimension que ces derniers. Autour de la chapelle occidentale, on déchiffre encore :

?

ECCLA IN HONORE.........DEO......

Autour de l'apside même on n'aperçoit plus que

.......ECCLA HONORE DEI I.......M.....

Nul doute que ces inscriptions se rapportent à la fondation de l'église, par une étude approfondie, on pourrait les rétablir. Du reste la seconde inscription ne paraît que la répétition de la première. Or, en enlevant le crépi qui en couvre la fin, il serait facile de compléter l'un par l'autre.

J'ai cru devoir attirer l'attention sur ce monument qui depuis long-temps n'existerait plus, si pour être sauvé d'une destruction inévitable, il n'avait été acheté par M. André de Pommerol. Il serait bien à désirer que nos vieux châteaux, nos vieilles chapelles, trouvassent toujours ainsi des personnes pour les protéger contre le vandalisme et l'ignorance qui s'acharnent sur leurs débris (1).

(1) Je dois témoigner toute ma reconnaissance à M. Jordan de Sury et André de Pommerol, pour la complaisance qu'ils ont mise à aider mes recherches, et à M. Georges de Soultrait qui m'a secondé dans l'étude de ce monument.

Les fenêtres du chœur et des chapelles latérales se composent d'un cintre totalement dépourvu d'ornements, et reposant sur deux colonnes isolées du mur. Au fond on voit un œil de bœuf, ce qui est peu commun dans les monuments romans en Forez. Je dois faire observer que dans tout l'édifice on remarque cette inclinaison symbolique, assez fréquente dans nos vieilles églises et les bas reliefs qui jusqu'ici avaient été peu étudiés, étaient considérés comme des sculptures antiques provenant d'un temple d'Isis. D'après ce que j'en dis, il est facile de voir que cette explication est tout-à-fait inadmissible, et que ces bas-reliefs sont contemporains du reste de l'édifice. Sans doute que les serpents qui y sont gravés et les tuiles Romaines que l'on retrouve dans la construction ont seuls pu donner naissance à cette fausse interprétation.

Quelques vieilles peintures sur bois et un rétable fort simple qui appartenaient au prieuré de St-Romain ont été recueillis par M. Jordan de Sury. Mais ces objets ne remontent pas à une bien grande ancienneté.

M. le secrétaire donne ensuite lecture d'un travail de M. le Mq[s]. de Latour Du Pin Gouvernet, sur l'abbaye de St.-Maurice-en-Valais et sur son trésor.

MÉMOIRE DE M. DE LATOUR DUPIN.

L'état actuel de l'abbaye de St.-Maurice n'offre rien de bien remarquable pour l'archéologue. A peine retrouve-t-on quelques restes qui dénotent la haute antiquité de cette maison abbatiale, dont les possessions s'étendaient jadis jusqu'en Bourgogne. De fréquents incendies ont détruit les édifices primitifs, et la tour est le seul vestige où l'on puisse reconnaître aujourd'hui les différentes époques de reconstruction. Le soubassement de cette tour me paraît antérieur au X[e]. siècle, quoiqu'aucune autre indication que la différence d'appareil d'avec le reste de l'élévation puisse le faire juger tel; aucun ornement quelconque d'architecture ne venant aider à en fixer exactement l'époque. Pourtant l'on sait que la porte qui perce cette tour conduisait à l'église primitive, et l'on peut déterminer l'âge de celle-ci par six colonnes qui en ont été extraites pour soutenir l'église actuelle, où on les voit et qui appartiennent évidemment aux derniers siècles de l'époque romane primordiale; l'appareil de ce soubassement est composé de larges pierres plates, jointes par un ciment fort dur, et quoique ce genre se trouve rarement à cette époque, on peut facilement l'expliquer ici par la nature des matériaux qu'offraient les montagnes environnantes. Le reste de la tour fut commencé par Amédée III, avant 1147, et achevé par Pierre le petit Charlemagne, avant 1268, époque de la mort de ce comte de Savoie.

Ce qui ne laisse d'ailleurs aucun doute sur l'établissement d'une église considérable avant le X[e]. siècle, est une pierre,

dont il m'a été impossible de déterminer la destination, sur laquelle sont sculptés un double cep de vigne sortant d'un vase, avec une tresse à plusieurs fils régnant sur les côtés, et une série de demi-cercles s'entrecoupant mutuellement. Cette sculpture, fort peu en relief, est antérieure au Xe. siècle. Cette pierre sert aussi à prouver que les Romains avaient eu dans cet endroit un établissement considérable; car elle est étrangère au pays, et de la même nature que celles dont ils se servirent pour les monuments, dont on voit les restes à Aventicum ; c'est du marbre du Jura. Le voisinage d'Epone explique la présence de ces pierres; mais cette ville ayant été engloutie sous la chute du mont Taurus en 562, il faut que ces matériaux aient été transportés à St.-Maurice, alors Agaune, avant cette époque.

Dans un des corridors de l'abbaye, on voit encore quatre arcades qui faisaient partie de la nef gauche latérale de la seconde église; à l'intersection des nervures des arceaux on trouve des écussons portant parti de Savoie et de St. Maurice. Ces restes sont du XIIIe. siècle. Plus tard on fut forcé de transporter ailleurs l'emplacement de l'église, qui avait déjà été détruite deux fois par la chute des pierres qui tombaient du rocher, contre lequel les édifices primitifs avaient été adossés. Une crypte régnait dans la nef gauche; la nature rocailleuse du terrain avait probablement empêché de la placer sous celle du milieu; quelques restes d'architecture à peine visibles paraissent indiquer la même époque que les colonnes que j'ai mentionnées, c'est-à-dire le Xe. siècle. Cette crypte semble avoir été une catacombe où l'on enterrait les abbés, plus tôt qu'un lieu consacré aux reliques des corps de martyrs; et cette conjecture pourrait expliquer pourquoi il fut indifférent de ne pas la placer sous l'autel principal.

Mais si la partie archéologique offre peu d'intérêt à St.-Maurice, que l'on peut regarder comme le plus ancien établis-

sement chrétien de la Suisse, puisque dès 340 des hermites qui avaient pu être témoins du massacre de la légion thébaine, en 302, s'étaient déjà retirés au pied du rocher où fut ensuite élevée l'abbaye; si l'archéologie, dis-je, n'y trouve aucun reste important, en revanche, le trésor que possède l'abbaye est un des plus curieux qu'on puisse visiter et offre sous le rapport de l'art un spécimen précieux pour en déterminer l'état pendant une longue série de siècles. Je suivrai pour la description des principaux objets qu'il contient l'ordre chronologique que j'ai cru pouvoir leur assigner.

Je commencerai par une châsse qui renferme maintenant les reliques de St-Maurice; mais qui ne paraît pas avoir été primitivement destinée à cet emploi.

Cette châsse composée d'argent et de vermeil est un ouvrage bysantin, en forme de carré long surmonté d'un toit à pignon; elle a 75 centimètres de long, 34 de large, 39 de haut sur les côtés et 56 au pignon; sur chaque grande face sont quatre figures en bas-relief. D'un côté dans le milieu St-Pierre et St-Paul avec leurs attributs, assis, les pieds posés sur une espèce de terrain en fort haut relief; aux extrémités deux figures d'Anges de la même grandeur, enveloppées jusqu'aux pieds dans d'immenses ailes, représentant un Séraphin et un Chérubin, ainsi que l'indiquent les noms en relief, qu'on lit à leur côté, et dont les lettres sont superposées les unes aux autres. Sur l'autre face se trouvent St Thomas, St. André, St. Jacques et St. Philippe, dont les noms sont aussi repoussés comme les autres. Sur un des petits côtés, on voit la figure de la Vierge, avec un bras sortant entièrement du bas-relief; sur l'autre, le Christ dans l'action de bénir. La tête est entièrement détachée, sur une auréole, qui porte une croix pleine; le caractère de cette figure rappelle l'école bysantine, c'est la représentation des plus anciennes mosaïques d'Italie, les pieds ainsi que les mains y

sont d'une longueur démesurée; au bas se trouve d'un côté un aigle, de l'autre une figure humaine dépouillée, qui remet ses vêtements. Les deux parties du toit renferment chacune quatre médaillons, encadrés dans des ornements de l'école bysantine; sur cet entourage on lit un hexamètre latin qui a rapport aux sujets de chaque médaillon; ils représentent l'histoire d'Adam et Eve, et des allégories sur la nécessité du travail après leur éloignement du Paradis. Sur le soubassement de la châsse règne une bande d'argent, portant une inscription relative à St-Maurice et à la légion thébaine; mais elle me paraît avoir été ajoutée, lorsque cette châsse fut appropriée à contenir ses reliques. Ce fut alors qu'on appliqua aussi de petites plaques d'argent dans d'autres parties; ces embellissements postérieurs sont des niellures, et ne peuvent par conséquent pas avoir appartenu à la pensée primitive, qui avait composé la châsse d'argent et de vermeil exclusivement. A l'appui de cette supposition vient encore l'absence totale d'aucun emblême primitif, rappelant St-Maurice, qu'on n'eût pas manqué de représenter au lieu des Saints, qui se trouvent sur les côtés de la châsse, si elle avait été dès le commencement destinée à contenir des reliques; d'ailleurs les lettres de l'inscription ne remontent pas au-delà de 1200. Sous le rapport de l'art cette châsse a fort peu de mérite; les figures sont raides, sans grâce et sans correction; mais comme objet d'orfévrerie c'est un spécimen curieux pour l'époque à laquelle je l'attribue.

Le second morceau, dont j'adresse le dessin, est une aiguière, qui n'était point destinée originairement à contenir des reliques; la tradition constante de l'abbaye est qu'elle lui a été donnée par Charlemagne. Il est difficile de voir un objet plus remarquable que celui-ci; la grâce de la forme, la perfection du travail rivalisent avec la richesse de la matière;

cette aiguière est entièrement d'or, de la hauteur de 32 cent. sur 16 de largeur et 3 d'épaisseur. Les feuilles d'acanthe, formant le bourrelet, qui entoure la plaque d'émail du centre, sont d'un style purement antique, tandis que les émaux des deux côtés et de la bande circulaire rappellent les plus anciens pavés de mosaïque, qui se trouvent en Italie dans les basiliques. Ces plaques d'émail sont presque des demi-sphères et représentent d'un côté deux lions affrontés devant un ornement de diverses couleurs, de l'autre deux griffons dans la même position. Le fond de l'émail est vert transparent ; les autres émaux sont blancs, lapis et pourpre ; vingt pierres fines de la plus grande valeur, non façonnées, ornent ce vase et le rendent un morceau aussi précieux par la beauté du travail, et la richesse de la matière, que par l'élégance de sa forme.

Le troisième objet est un coffret d'or, qui fut donné à l'abbaye par le pape Eugène III vers l'an 1150. Il est extrêmement riche par les pierres précieuses qui le couvrent et qui sont presque toutes des antiques gravées. Comme la châsse que j'ai décrite plus haut, il forme un carré long surmonté d'un toit à deux faces, dont le faite est couronné par un gros bourrelet ; sur trois côtés, il offre un réseau d'or, sans dessin régulier, dont les intervalles sont remplis d'émail rouge ; dans quelques parties, les émaux sont bleus et verts ; ceux du bourrelet sont exclusivement de ces couleurs. Le milieu de la partie de devant est orné d'un beau camée, qui représente, à ce que je crois, une tête de religieux qui doit être un portrait ; la partie postérieure n'a pas d'émail ; celle du toit est chargée d'un enlacement irrégulier de petites cordes d'or, et ne semble pas préparée à recevoir un émail. Celle opposée au camée est divisée par des petits filets fort minces en 116 losanges, contenant chacun une lettre de l'in-

scription suivante, quelques losanges qui ne renferment pas de lettres ont des têtes de clous qui servent à fixer les plaques d'or extérieures à la partie intérieure qui est d'argent. Ce coffret réunit une grande richesse à un travail du goût le plus parfait.

La crosse, dont j'adresse deux dessins, a servi au pape Félix V de Savoye, qui la donna à l'abbaye ainsi qu'une mitre du plus grand prix, lorsqu'il abdiqua la papauté en 1449; elle est entièrement de vermeil, avec des ornements d'argent, la partie inférieure, qu'on appelle nœud, représente une coupole de cathédrale extrêmement surchargée d'ornements. Elle a six faces plates; chacun des angles est soutenu par un contrefort, dont le profil n°. 3, est en même temps celui de tout le nœud; la hauteur totale est divisée par trois étages en retrait les uns sur les autres. L'espace entre chaque contrefort est occupé à tous les étages par une large fenêtre à ogive tudorienne, surmontée d'un petit clocheton carré, qui se termine par un chou. Ces fenêtres sont divisées par 4 ouvertures en lancette trilobées à l'intérieur, et par trois rosaces, dont les dessins se répètent. A l'étage inférieur six statues sont adossées aux fenêtres; elles représentent St. Pierre, St. Paul, St. André, St. Jean, St. Jacques, et un autre saint, dont le bras est cassé; il portait peut-être un attribut qui servait à le faire connaître. Tous ont des livres, excepté St. Jean, qui tient un calice. Ces statues sont supportées par des piédestaux fort détaillés et surmontées d'un dais à trois pans, divisés par des arcs tudoriens et des clochetons ornés de crochets et de choux. La partie inférieure du nœud, qui va en se rétrécissant vers un gros bourrelet où entre le bâton, est un émail bleu foncé, chargé de rinceaux d'or. Ce nœud est remarquable par la richesse de la composition; c'est un cours complet d'architecture de

cette époque où l'on a prodigué tout le luxe d'ornementation de ce siècle, voisin de la décadence. Comme je l'ai dit, l'architecture est en vermeil, les statues seules sont d'argent. Le crochet de la crosse en vermeil est de même à six pans, cinq des angles sont vivement marqués par des filets arrondis qui vont en se rapprochant jusqu'à la figure d'un ange qui tenait jadis une légende malheureusement enlevée depuis; les faces entre les filets sont concaves et chargées dans toute leur longueur d'un enroulement de feuilles de chêne autour d'une branche. Ce feuillage d'argent qui ne tient à la crosse que par des clous dissimulés est extrêmement gracieux et du meilleur style, quoique un peu monotone par sa répétition identique. Le sixième angle, l'angle extérieur, est caché sous de gros crochets qui sortent les uns des autres et sont moins bien travaillés que le reste du feuillage; ils sont en vermeil. La statue équestre de St.-Maurice est fort médiocre ainsi que celles des saints qui se trouvent dans le nœud et du petit ange qui termine l'enroulement du crochet. Cette infériorité ne laisse pas douter que cette crosse n'ait été l'ouvrage d'un orfêvre assurément fort habile, mais nullement celui d'un artiste de quelque valeur, à cette époque surtout où l'Italie en produisait de si distingués.

L'ensemble de ce morceau n'en est pas moins fort curieux et prouve à quelle perfection l'orfévrerie était parvenue à cette époque; sa conservation est presque parfaite, sauf quelques colonnes en spirale qui sont tombées. Toutes les petites statues de chevaliers qui se trouvent au pied des contreforts avaient jadis leurs écus, il n'en reste plus que deux aujourd'hui, dont l'un porte d'azur à trois étoiles d'or, l'autre de gueule au lion d'or. Si ces écus existaient encore, on pourrait, d'après les blasons dont ils seraient chargés, tirer quelques inductions qu'on ne peut même soupçonner dans l'état actuel.

Tels sont les morceaux capitaux que renferme le trésor de

St.-Maurice, ce sont ceux du moins qui m'ont paru le plus propres à servir à l'histoire de l'art. Beaucoup d'autres reliquaires sont aussi fort remarquables, une agathe sculptée entre autres est peut-être la plus belle qui existe en ce genre, c'est un sujet antique renfermant plusieurs figures de la hauteur de plus de 5 cent. et de 12 cent. de diamètre. Un autre reliquaire contient une épine de la couronne, donnée par saint Louis; la lettre originale d'envoi est encore aux archives de l'abbaye; plusieurs châsses et vases méritent aussi d'être étudiés, mais leur description n'ajoutant aucune nouvelle lumière sur l'état de l'orfévrerie, j'ai cru pouvoir négliger de la faire.

M. Le Prévost regrette que l'auteur n'ait pas mentionné les armoiries de St.-Maurice émaillées sur l'un des objets précieux décrits dans son mémoire.

M. Jules Marion rappelle que la façade de l'église St.-Maurice est ornée d'un assez beau portail roman. Les stalles aussi doivent attirer l'attention des archéologues par la légèreté et la délicatesse de leurs sculptures. M. de Latour Du Pin paraît d'ailleurs avoir voulu décrire le trésor de St.-Maurice plutôt que ce monument lui-même.

M. Lajard émet le vœu qu'une pierre gravée antique qui se trouve sur l'un des objets décrits par M. de Latour Du Pin et qui paraît être inédite, soit moulée.

La Société vote des remercîments à M. le Mq. de Latour Du Pin.

Il est donné ensuite lecture d'un rapport de M. le Cte. de Chastellux sur les fouilles qu'il continue d'exécuter dans les ruines romaines situées sur ses propriétés. Ses recherches lui ont permis d'ajouter de nouveaux détails sur le plan qu'il a déjà communiqué à la Société.

RAPPORT DE M. LE COMTE DE CHASTELLUX.

J'ai eu l'honneur en 1838, Monsieur (1), de vous adresser pour être soumis à la société pour la conservation des monuments historiques, un rapport sur les traces de constructions romaines que j'avais découvertes dans l'un de mes bois.

Depuis cette époque, détourné par d'autres occupations, j'ai poussé lentement les fouilles commencées, je me suis contenté de faire transporter dans mon habitation la mosaïque trouvée dans une des salles et qui reposait sur la terre. Cette opération exécutée, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, sous la surveillance d'un artiste romain M. Ciuli, a eu plein succès; elle est très-délicate et fort compliquée. Cette mosaïque qui a environ 3m. 25 en tous sens, est actuellement fortement adhérente aux dalles sur lesquelles on l'a posée, avec lesquelles elle ne fait qu'un seul corps; je m'occupe de sa restauration qui sera, j'espère, terminée l'année prochaine; je compte la placer comme pavé dans une salle d'une assez grande étendue que je destine à devenir un musée, pour y conserver tout ce qui pourra me tomber sous la main par la suite de curieux en archéologie. Ma mosaïque a été reconnue pour être d'un très-beau style, et des meilleurs temps.

J'ai recommencé à faire quelques fouilles cet été, et l'on est parti de l'extrémité d'un long mur A. B. (voyez le plan partiel que j'ai l'honneur de vous adresser) sur lequel on remarque deux seuils C. et D. où les trous des gonds sont encore visibles. Je ne puis deviner jusqu'à présent ce que renferme l'espace étendu compris entre ces deux murs AE et AB; l'avenir des fouilles me le fera comprendre.

On a commencé à fouiller la salle 3, on est arrivé sur un

(1) Ce rapport a été adressé à M. de Caumont.

sol carrelé. Sous les carreaux sont des tuyaux en terre cuite serrés les uns contre les autres ayant la forme indiquée dans la feuille ci-jointe; des ouvertures placées latéralement les font communiquer entre eux : ils sont placés dans la direction indiquée par une ligne ponctuée sur le plan. Les bouches de ces tuyaux s'ouvrent sur un espace de 32 centimètres environ, resté libre jusqu'aux murs qui étaient eux-mêmes revêtus de tuyaux semblables retenus verticalement par des crampons en fer : l'un des gros murs est traversé en F par un tuyau en plomb de 60 millimètres environ de diamètre.

Le petit réduit 1 a été trouvé rempli de charbon et de cendres.

Dans l'emplacement marqué de lignes ponctuées se trouve une large ouverture sous une voûte en briques qui donne passage dans la salle 4; cette salle a sous son carrelage un conduit maçonné qu'on a trouvé plein de cendres et de charbons; il débouche dans la salle 5; des colonnes de briques circulaires de 20 centimètres d'élévation environ soutenaient un carrelage composé de larges dalles de brique. Les murs étaient tapissés de conduits de terre cuite retenus par des agrafes en fer.

La petite salle 6 est remarquable par son apside, l'extrême ténuité de ses murs, et le sol en béton de ciment ayant la même forme, et laissant un intervalle de 20 centimètres environ entre lui et les murs; des marches communiquent de cette salle dans celle n°. 4.

Mes connaissances en archéologie sont trop bornées pour me permettre une explication de cette disposition; je ne puis douter cependant que cette partie du bâtiment n'ait été destinée aux bains.

Je retrouverais dans la petite salle 6 le *frigidarium;* sur la partie élevée de son sol, l'emplacement du *labrum* ou cuve de bain. Le petit espace qui le sépare du mur me paraîtrait ce

qu'on appelait l'*alveus* destiné à la circulation autour de la baignoire (Lettres de Pline, particulièrement la 17[e]. du 2[e]. livre) Vitruve, etc.

La salle 4 avec son conduit maçonné et rempli de charbons et ses conduits de chaleur plaqués contre les murs serait un *sudatorium* et le réduit 5 un *laconicum*. Quant à la salle 3, le tuyau en plomb traversant son mur en F me porterait à croire qu'elle serait le *tepidarium*, et qu'elle contenait des cuves à cet effet.

Ce n'est qu'avec une extrême timidité que je hasarde ces conjectures que la suite des fouilles démentira peut-être.

Malheureusement, le contact de l'air, la pluie, la gelée, défigurent rapidement des murs d'un demi-mètre d'élévation dont la chaux est complètement usée, et je n'espère conserver de traces solides de mes découvertes que sur le plan où elles sont rapportées.

Les tas de pierres, indice des constructions qu'elles recouvrent, s'étendent au loin dans le bois. Dans une autre partie dont j'aurai l'honneur de vous envoyer le plan particulier lorsque la suite des fouilles offrira plus d'intérêt, j'ai trouvé cette année le commencement d'une suite de chambres de petite dimension, séparées l'une de l'autre par des murs de refend et sans communication entre elles; on y a découvert un assez grand nombre de squelettes, un entr'autres ayant des anneaux de fer aux pieds; un autre appuyé contre le mur avait les bras croisés sur la poitrine. Je serais tenté de croire que cette partie du bâtiment était spécialement destinée au logement des esclaves.

Rien de précieux n'a été découvert dans les fouilles de cette année, si ce n'est une figurine en bronze représentant Mercure, de 50 millimètres environ de hauteur et du meilleur style, quelques médailles d'empereurs, et des morceaux de vases en terre rouge de la plus grande finesse ornés de figures en relief d'un dessin pur.

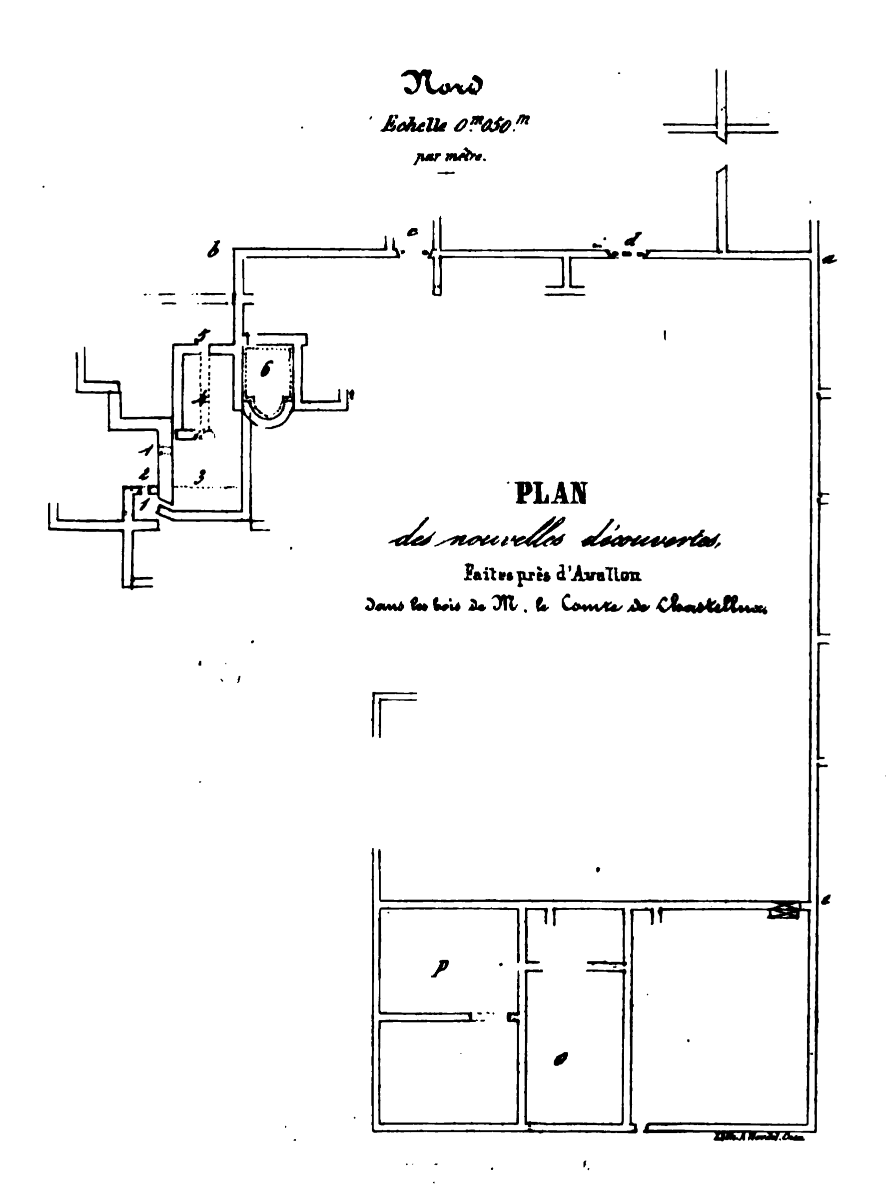
L'année dernière j'avais fait déblayer l'intérieur de la salle O (voyez le plan) son sol était appuyé sur des voûtes d'un béton très-épais et très-dur ; on les a percées dans l'espoir de découvrir des caves ; ces voûtes étaient très-basses : elles couvraient le terrain primitif, et étaient évidemment destinées à préserver la salle de l'humidité du sol.

La salle P avait renfermé évidemment une mosaïque, les terres passées à la claie m'ont procuré plus de deux doubles décalitres de petits cubes de pierres de différentes couleurs qui en étaient les débris. Les enduits dont on a trouvé quelques morceaux étaient peints avec soin, et offraient encore les traces d'une très-belle couleur verte.

M. le comte de Chastellux annonce ensuite qu'il vient de racheter le monastère de l'ordre de St-François, fondé un siècle après la seconde croisade, par l'un de ses ancêtres, et auquel attenait la chapelle de Ste.-Croix, construite par ordre du légat du pape à l'endroit où St-Bernard avait prêché les croisés. Cet édifice avait fini à la révolution par être transformé en ferme. M. de Chastellux fera restaurer et réintégrer ainsi un monument riche en souvenirs historiques et pour la France et pour lui-même. Des remercîments sont votés à M. de Chastellux.

M. Alexandre Lion, architecte, donne des détails sur la restauration de l'église Ste.-Marie des Dames de Saintes, construite en 1047, et inaugurée la même année par l'archevêque de Bordeaux. Il regrette que les dessins et les plans qu'il a exécutés pour cette réparation ne soient pas entièrement achevés. M. le président le remercie au nom de la Société et le prie, à la prochaine réunion, de communiquer ses dessins qui alors seront terminés.

Une discussion s'engage sur la date indiquée pour la construction de cet édifice. M. de Caumont qui, cette année



Nord
Echelle 0m050m
par mètre.
PLAN
des nouvelles découvertes,
Faites près d'Avallon
dans les bois de M. le Comte de Chastellux.

encore, a visité l'église Ste.-Marie, trouve qu'elle paraîtrait plutôt appartenir au XIIe. siècle qu'au XIe.

M. Gailhabaud communique quelques passages d'une lettre de M. Girault de Prangey, membre de la Société française, inspecteur des monuments de la Haute-Marne, parti pour un long voyage.

LETTRE DE M. GIRAULT DE PRANGEY (1)

Voilà bien long-temps, cher M. Gailhabaud, que je me rappelle la promesse de vous écrire ce que je deviens,

(1) Les lecteurs du Bulletin Monumental n'ignorent point, sans doute, que M. Girault de Prangey, parti de France l'an dernier (février 1842) avec l'intention d'aller en Orient, étudier l'architecture des Arabes, et réunir un ensemble de documents destinés à compléter le savant et consciencieux travail qu'il a récemment publié sous le titre d'*Essai sur l'architecture des Arabes et des Maures, en Espagne, en Sicile et en Barbarie*, doit non seulement s'occuper, pendant le cours de son voyage, des divers monuments de ce peuple, mais rechercher aussi tout ce qui toucherait à la question encore si obscure et si controversée de l'ogive. On comprend donc les résultats importants qu'on peut attendre d'une telle exploration, préparée d'ailleurs depuis long-temps et entreprise avec le plus généreux désintéressement en faveur de la science; aussi compte-t-on sur une ample et riche moisson. Le zélé voyageur en est à peine au quart de son entreprise, et déjà nous apprenons qu'il a recueilli des matériaux du plus haut intérêt. Critique judicieux, M. Girault n'est point, heureusement pour le choix qu'il doit faire, ce qu'on pourrait appeler l'homme exclusif de tel ou tel genre; partisan et propagateur du progrès, il voue également et sans distinction un culte d'admiration à tout ce qui est beau ou intéressant. Les lecteurs du Bulletin Monumental pourront au reste prévoir dès à présent ce que produira le voyage d'un archéologue qui a étudié toutes les parties de l'art monumental, et qui joint à un jugement sain et éclairé le précieux avantage d'être encore à la fois un dessinateur habile et l'un de ceux qui obtiennent les plus beaux résultats du daguerréotype. Peu de voyageurs, nous le croyons, sont partis avec plus de chances de réussite, et bien peu,

et si vous pouviez accuser ma paresse, en ne voyant rien venir depuis bientôt huit mois, vous n'aurez pas, du moins je l'espère bien, mis en doute ma bonne volonté et mon vif désir de vous prouver que je ne vous ai point oublié.

Comme vous voyez, me voilà au centre de mon affaire; je suis au Kaire depuis deux jours, bien portant, bien préparé, avec toute l'ardeur que j'avais à mon départ, et plus de confiance encore certainement, car j'ai l'expérience aujourd'hui de cinq à six mois de travail, qui, grâce à Dieu, me satisfait à peu près complètement, ou du moins autant que cela est possible. J'ai déjà fait plus que je n'espérais à Rome et à Athènes; mais j'ai un regret cependant bien vif, bien réel, c'est d'être arrivé à Malte avec un bateau qui ne m'a donné qu'une journée et qu'il m'a fallu reprendre le lendemain très-matin, sous peine de rester quinze jours entiers. Déjà fort en retard, car c'était à la fin de juillet, je n'ai eu que le temps de me jeter dans une carriole tout en débarquant, et de me diriger rapidement aux intéressantes ruines dont nous avons tant de fois parlé, et qu'il fallait au moins voir, ne fût-ce qu'un instant. Je vous en parlerais long-temps, si je vous racontais tout ce que j'y ai vu, et j'y dois renoncer, du moins

certainement, ont rapporté ou rapporteront une collection aussi nombreuse et aussi variée de travaux en tous genres. Dans cette exploration scientifique, M. Girault visitera tour-à-tour Athènes, Rome, le Kaire, Thèbes et Ebsamboul; puis Jérusalem, Damas, Antioche, Babylone, Sultanié, Ispahan, Persépolis, Ellora, Salsette, Benarès, Delhi, Suse, Ecbatane, Palmyre, Balbeck, la Palestine, la Syrie, l'Asie-Mineure, Constantinople, etc., etc, tous ces royaumes et ces villes de l'antiquité ou du moyen âge qui brillent d'un si grand éclat dans l'histoire des peuples; et, en face de leurs restes vénérables, toujours animé de ce saint enthousiasme qu'il manifestait à son départ, il entassera dans ses portefeuilles les matériaux d'un ouvrage qui lui donnera un nouveau titre à la reconnaissance du monde savant. J. G.

pour aujourd'hui : ce que je vous en dirai ici, c'est qu'il y a à faire un beau et curieux travail de cinq à six jours au moins, digne des monuments miraculeusement conservés et dont l'intérêt est à nos yeux souverain. Maintenant pourrai-je à mon retour repasser à Malte, aller à Gozzo, dessiner en détail et daguerréotyper nos fameuses ruines, voilà ce que j'espère, mais ce que je ne puis assurer ; comment reviendrai-je en France, quand, dans quelle position, par quelle voie ? Voilà ce que j'ignore ; ce que je sais bien, c'est que je ferai tout mon possible pour donner sept à huit jours à Malte.

Que puis-je vous dire de Rome, si ce n'est que j'en rapporte une immense collection : trois mois et demi de travail, à peu près sans relâche et qui, généralement, et surtout à la fin a été fort heureux. A Athènes, où j'ai passé cinq à six semaines, j'ai été plus heureux encore ; j'ai perdu moins de temps, et, par ma foi, j'y ai laissé bien peu de chose en arrière de tout ce que je voulais y faire depuis Paris, et de tout ce que j'ai eu à y ajouter de non prévu.

Bien décidé à admirer, j'ai dû aller beaucoup plus loin, être injuste même pour les belles choses romaines qui m'avaient captivé si long-temps, je les oubliais tout-à-fait. Non, rien n'est merveilleux, n'est parfait au monde comme tout ce que renferme la noble acropole d'Athènes ! C'est donc là, vous devinez, qu'a eu lieu le plus fort de la bataille, et Dieu sait les efforts que j'ai faits pour prendre ma part de butin. — Je n'ai point oublié non plus les nombreuses églises byzantines, mais, avant mon retour, vous aurez publié la jolie cathédrale d'Athènes, d'après les dessins de M. Albert Lenoir, et vous aurez bien fait, car autant qu'il me souvient de son dessin que vous m'avez montré, j'ai lieu de croire que tout est très-exact. Ce monument m'a tellement intéressé que je l'ai pris sur toutes ses faces ; il est en outre extrêmement pitto-

resque, et fort heureusement ce que j'y ai fait, compte parmi mes plus belles réussites de daguerréotype avec le temple de Minerve-Poliade et le monument choragique de Lysicrates, si élégant, comme vous savez, si pittoresque au milieu des ruines qui l'entourent, comme vous ne le savez qu'à moitié, d'après ce qui en a été publié.

La saison d'automne arrivée, la convenance de passer de suite en Egypte pour en profiter, m'ont empêché de m'éloigner d'Athènes de plus de quelques lieues, et je m'en félicite, car j'arrive ici à peine à temps si je veux, comme c'est mon projet, terminer entièrement mon travail au Kaire avant de remonter le Nil.

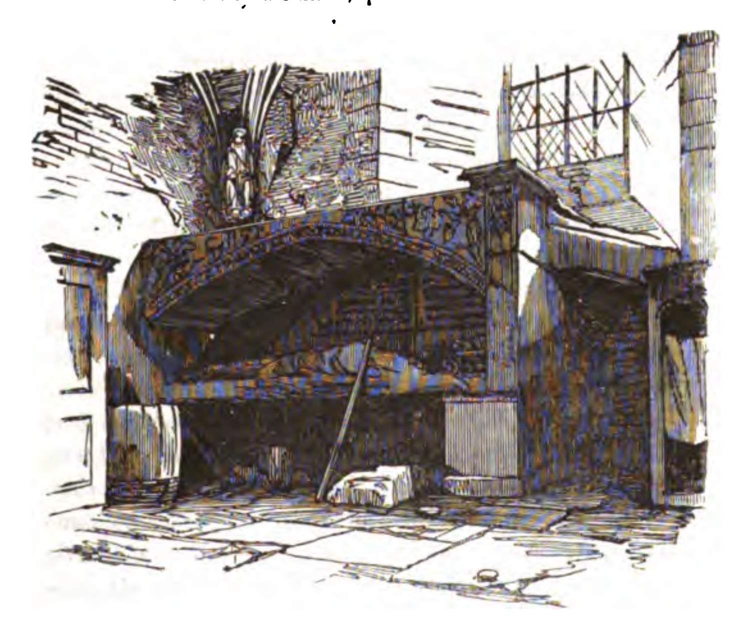
M. Lajard émet le vœu que M. Girault de Prangey, ayant entrepris un voyage aussi long dans l'unique intérêt de la science, aille jusqu'en Népaul pour vérifier si les dessins de monuments qu'on a faits sont bien exacts.

M. le Mq[is]. de Pastoret signale des antiquités qu'il a vues en Corse : les églises de Mariana ont été jusqu'à présent peu étudiées ; cependant l'une des deux, la Canonica, mérite l'intérêt des archéologues : cet édifice offre l'exemple de deux chapelles demi-circulaires, placées de chaque côté de l'apside. Dans l'appareil on pense distinguer trois époques. De la période romaine sont les assises les plus rapprochées du sol, et au-dessus, les moëllons et les briques annoncent deux autres constructions. M. le Mq[is]. de Pastoret entretient ensuite la Société de ruines éparses sur une demi-lieue entière et non explorées : il suffit de creuser quelques pieds pour trouver des vestiges antiques. Cet espace est couvert de cailloux roulés qui, suivant le savant académicien, composaient le système de construction en Corse dès la plus haute antiquité. M. de Pastoret rappelle enfin des mosaïques

et des médailles trouvées près d'Ajacio et qui furent détruites et égarées.

M. de La Saussaye dit que M. Mérimée a parlé de la Canonica dans son voyage en Corse. Le même membre fait part du projet conçu par M. de Marolles, de restaurer l'église d'Aiguevive : le devis estimatif s'élève à 9,000 fr., et M. de Marolles s'engagerait à fournir une partie de cette somme, si le gouvernement voulait le seconder.

M. le Vte. de Cussy rend compte de la somme de 100 fr. allouée par la Société, en 1842, pour la restauration du monument funéraire de La Cambe, qui se trouve dans un état de



dégradation déplorable. Il ajoute qu'une nouvelle allocation serait nécessaire à cause des frais de sculpture. M. de Caumont répond que dans la séance générale du mois de juin, on pourra délibérer à ce sujet.

M. de Caumont annonce que le conseil de la Société française a pris une décision importante au sujet des inscriptions éparses sur le sol de la France. Il s'exprime en ces termes :

COMMUNICATION DE M. DE CAUMONT.

Dès son origine, la Société française pour la conservation des Monuments recommanda à ses membres l'étude des inscriptions romaines et des inscriptions du moyen âge : elle leur demanda des copies de celles qui n'ont point encore été publiées ou qui l'ont été isolément, soit dans des journaux, soit dans les recueils locaux d'une publicité limitée aux pays où ils s'impriment. Dans les nombreuses enquêtes faites sur différents points de la France, la Compagnie a toujours engagé à faire pour chaque province ou pour toute autre circonscription bien déterminée, un recueil d'inscriptions, persuadée que pour arriver à publier un *Recueil complet des inscriptions de la France*, il faut préparer de longue main les matériaux qui entreront dans la composition de ce vaste monument. Il faut classer les inscriptions non seulement chronologiquement, mais aussi géographiquement, car évidemment elles ont d'autant plus d'intérêt qu'on sait plus exactement dans quel lieu elles étaient placées.

Ainsi donc, la Société a constamment recommandé deux choses : *de relever les inscriptions de tous les âges*, et d'en faire *des catalogues par provinces*. Elle a reçu diverses communications qui lui montrent déjà que sa pensée a été comprise ; des inscriptions curieuses communiquées à diverses reprises, lui ont prouvé que partout on s'occupe *de faire droit à sa demande*, et c'est ce qui l'a décidée à encourager par des récompenses l'achèvement de travaux si utiles et si bien commencés. En conséquence, le conseil a, sur ma demande, arrêté que des médailles seraient décernées aux au-

teurs qui auraient complété d'une manière satisfaisante des travaux du genre de ceux que nous venons d'indiquer.

Mais, comment se distribueront ces récompenses ? voilà la première question que nous avons dû nous faire et que nous avons essayé de résoudre. Attendrons-nous qu'une monographie soit complète et s'étende exactement aux circonscriptions d'une province ? Ceci nous a paru trop exigeant, et comme nous devons stimuler le zèle, obtenir des matériaux avant de les coordonner définitivement, nous nous sommes arrêtés au projet que j'ai l'honneur de vous soumettre, pour demander votre sanction ou obtenir de vous des conseils qui nous mettent en mesure de le modifier.

Voici donc ce que propose le bureau de la Société française :

Donner une médaille d'or de 200 fr. à ceux qui auront recueilli et classé 100 inscriptions inédites existant en France.

Décerner une médaille de 100 fr. à ceux qui auront réuni les inscriptions d'une circonscription équivalent à l'étendue d'une province ou d'un département, soit qu'elles aient été isolément publiées, ou qu'elles soient en partie inédites.

A ce moyen, vous encouragerez également la recherche des inscriptions nouvelles et la classification de ces monuments par province : deux objets sur lesquels vous avez constamment excité le zèle et l'émulation des archéologues. Si vous adoptez la mesure que j'ai l'honneur de vous proposer, nous sommes certains d'avoir bientôt des mémoires à couronner.

Les Mémoires pourront, quand ils auront été approuvés, être imprimés immédiatement, mais ils seront plus tard réunis de manière à former un *corpus inscriptionum* qui sera tiré à un grand nombre d'exemplaires et distribué aux membres de la Société, et à toutes les Sociétés savantes de la France et de l'étranger.

Une discussion s'engage entre MM. de Caumont, Lajard et

Auguste Le Prévost. Ce dernier préférerait la circonscription départementale à la division par province. M. de Caumont établit que la division provinciale a paru plus utile à la Société; que d'ailleurs les personnes qui recueilleraient d'une manière exacte et complète toutes les inscriptions d'un département, recevraient aussi une médaille, car évidemment leur travail en serait digne s'il était bien fait. Tout le monde s'accorde à regarder le procédé de l'estampage comme le plus efficace. Ce sera une condition désormais pour les personnes qui voudront concourir à la médaille.

M. Huot annonce l'intention où il est d'entreprendre une carte départementale du département de Seine-et-Oise, dont il est inspecteur : il émet le vœu qu'un ouvrage pareil soit mis à exécution dans tous les départements. M. de Caumont répond que c'est une des idées que depuis sa fondation, la Société française essaie de réaliser.

M. Huot signale ensuite deux crosses en vermeil, dites de la reine Blanche, conservées dans le musée à la tête duquel il est placé, à Versailles.

M. Jules Marion, élève pensionnaire de l'école de Chartres, a la parole sur la cathédrale de Laon, qui a été pour lui l'objet d'une étude spéciale. Il signale les bœufs que l'on voit à la partie supérieure des tourillons qui cachent chacun des angles des tours : ces animaux ont exercé la sagacité des archéologues jusqu'à ce jour. A ce sujet, M. J. Marion rappelle un fait relaté par Guibert de Nogent, et qui lui semble expliquer la présence de ces bœufs. Lors de la construction de la cathédrale, un de ces animaux vint miraculeusement aider à transporter les matériaux, et ces animaux auraient pu fort bien être reproduits par l'architecte, en mémoire de cette intervention céleste. M. Marion déplore l'abandon dans lequel est laissée une chapelle placée dans le transept du midi à la

hauteur du *triforium* : cette partie de l'édifice est du XIIIe. siècle : les nervures qui en soutiennent la voûte sont ornées d'une guirlande de quatre-feuilles profondément refouillées et découpées à jour. Cette chapelle qui mérite d'attirer l'attention des antiquaires par la délicatesse de ses sculptures et par l'élégance de ses proportions, est maintenant encombrée d'objets de rebut et divisée en deux, dans sa hauteur, par un plancher. M. Marion désirerait que la Société veillât à ce que l'on débarrassât ce monument, et qu'on le rendît à son état primitif.

M. Le Prévost, membre du Conseil des bâtiments civils, invite M. Marion à lui remettre une note à ce sujet, et promet de veiller à ce que cette chapelle soit restaurée.

M. Eugène Flottard signale les découvertes d'antiquités faites dans le village de Bielle, dans la vallée d'Ossau (Basses-Pyrenées). On y a trouvé trois mosaïques romaines disposées de manière à laisser supposer qu'elles servaient de plate-forme à un édifice maintenant détruit. Les mosaïques composées de cubes rouges, verts et blancs, ne représentent que des ornements. M. Flottard pense qu'il faudrait peut-être rapprocher ces débris gallo-romains de trois colonnes que l'on remarque dans l'église et qui ne lui ont pas semblé avoir dû faire primitivement partie de cet édifice : M. Flottard croit aussi avoir observé des débris romains dans le cimetière.

M. du Challais annonce que la tour de Beaugency, dont la société avait voulu faire l'acquisition, vient d'être achetée par le gouvernement au prix de 5,000 francs. Le vieux donjon est donc maintenant à l'abri de la démolition. M. du Challais signale ensuite près de Bonneville, dans l'ancienne baronnie d'Alluye qui contient une tour du XIIIe. siècle, une chapelle maintenant convertie en grange. Ce monument exposé à toute espèce de dégradation offre cependant un détail curieux : les voûtes sont couvertes de peintures, représentant des Anges

tenant les instruments de la passion, et sous chacun se trouvent 7 ou 8 vers.

M. le vicomte de Cussy pose cette question : rencontre-t-on souvent dans les sépultures une pierre posée sous l'épaule gauche du mort?

M. de la Saussaye n'en n'a pas vu d'exemple, dans les nombreuses fouilles qu'il a faites.

M. Auguste Le Prevost émet le vœu que la société française tienne des séances plus multipliées à Paris. M. de Caumont répond que le conseil avait décidé qu'il y en aurait deux cette année, et que la prochaine pourrait avoir lieu vers la fin de mars.

Le secrétaire,

Anatole BARTHELEMY,
Inspecteur des monuments de la Charente.

Séance administrative du 20 *janvier* 1843.

La séance est ouverte à 8 heures du soir, rue Richelieu, 65.

Sont présents : MM. de Caumont, Anatole Barthélemy, Eugène Flottard, inspecteur des monuments de l'Aveyron ; Ed. de Cossettes, de Montreuil-sur-Mer ; de La Saussaye, inspecteur divisionnaire, à Blois ; de Saulcy, membre de l'Institut de France ; Georges de Soultrait, de Montbrison ; Arth, inspecteur du Bas Rhin.

Sont proclamés membres de la Société :

MM. Isidore LEBRUN, membre de plusieurs sociétés nationales et étrangères, à Paris ;

LUTHEREAU, de Bayeux (Calvados), membre de plusieurs Sociétés savantes ;

Jules MARION, de Dijon, élève-pensionnaire de l'école royale de Chartres ;

DAUVERGNE, de Coulommiers, peintre d'histoire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

M. Anatole Barthélemy, inspecteur de la Charente, demande qu'on veuille bien le faire permuter. Il désire que l'inspection du département de la Marne qui est vacante lui soit confiée à la place de celle de la Charente, parce qu'il possède ses principales propriétés dans ce département et qu'il y passe une partie de l'année. Le conseil accède à sa demande, et l'engage à organiser les travaux archéologiques dans le département de la Marne.

M. Jules Marion est nommé *Inspecteur des monuments de la Côte-d'Or*, en remplacement de M. Maillard de Chambure, décédé.

M. Charles Desmoulins écrit pour émettre le vœu que la Société française tienne une session à Bagnères-de-Bigorre. Ce savant académicien, membre de l'Institut des provinces, a montré un grand zèle pour répandre le goût de l'archéologie dans les départements Pyrénéens, et il prépare un travail sur des monuments de diverses époques dans ce pays.

La Société entend la lettre suivante de M. Texier, curé d'Auriat, inspecteur des monuments de la Creuse.

A M. de Caumont, directeur de la Société française.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La cause dont vous vous êtes constitué avec tant de zèle le courageux défenseur, fait dans notre pays des progrès de plus en plus remarquables. De toutes parts les églises se consolident, et reçoivent des embellissements conformes au style dans lequel elles furent élevées. Le badigeon est déjà proscrit de tous nos grands monuments, et on peut prévoir le temps peu éloigné où ces économiques souillures n'altéreront plus la forme et l'effet de nos églises. Les autorités entrent franchement dans la voie de conservation; ainsi le conseil général de la Creuse a voté cette année 2,000 fr. pour la conservation

des monuments, sur laquelle somme 1,000 fr. seront prélevés pour l'église du Montier d'Ahun, simple annexe qui réunit des monuments de tous les styles et de toutes les époques.

Un obstacle indépendant de ma volonté, s'opposait depuis quelque temps à l'emploi de 50 fr. que vous avez mis à ma disposition; il ne tardera pas à être levé.

Ma notice sur les vitraux des diocèses de Limoges et de Tulle est presque terminée; il ne me reste à visiter qu'un seul vitrail du XVIe. siècle, dans l'église de Laborne, annexe près d'Aubusson (Creuse). Ce travail sera une véritable statistique des vitraux de trois départements.

J'ai terminé mon essai historique sur les émailleurs de Limoges, de saint Eloi à nos jours; c'est une classification méthodique et archéologique du sujet : j'ai vu plus de 300 reliquaires émaillés; quant aux émaux modernes examinés par moi, leur nombre dépasse 2,500. J'espère avoir fait pour ces ciselures brillantes, ce que vous avez fait avec tant de bonheur pour le reste des matières archéologiques.

Au mois de février j'aurai l'honneur de vous écrire et de vous transmettre une notice courte, mais substantielle, sur un caractère archéologique généralement trop négligé : le profil des moulures et surtout des nervures. Dans ce petit travail, la classification sera sévèrement basée sur des monuments à dates certaines; ces petites pages m'ont coûté de nombreuses recherches que je veux agrandir encore.

En vous transmettant une courte notice sur la Chartreuse trop célèbre du Glandier, je regrette de n'avoir aucun travail plus intéressant à offrir aux lecteurs du Bulletin Monumental.

NOTICE SUR LA CHARTREUSE DU GLANDIER (CORRÈZE).

A une lieue du roc escarpé et des rives abruptes que do-

minent les tours du château de Comborn, en un vallon tranquille et solitaire, Archambaud, vicomte et seigneur desdits lieux, fonda une Chartreuse pour le salut de son âme et de ses prédécesseurs. C'était en 1219, au mois de novembre, et le jour de la fête du grand saint Martin de Tours.

Par ses lettres-patentes qu'un historien moderne nous a conservées (1), le noble vicomte, assisté de ses fils Bernard et Guischard, donnait aux religieux appelés sur sa terre, les bois et pastis du Glandier, et le tenement de Murat, en la paroisse de Bontezac. Le fondateur aima jusqu'à la fin ce monastère, et après son décès, ses restes vinrent y reposer sous le maître-autel.

Quelques arbitrages honorables, une réputation jusqu'à la fin soutenue de piété et d'hospitalité, sont les seuls souvenirs laissés par ces religieux. A l'ombre du cloître et de la solitude, leurs vertus se sont ensevelies dans l'obscurité, et la seule mémoire de leurs moindres bienfaiteurs, minutieusement conservée, a survécu pour attester à la fois leur humilité et leur pieuse reconnaissance. Ce monastère n'a pas d'histoire; n'est-ce pas pour une Chartreuse la meilleure des histoires?

Sur la rive droite et à l'est, la plaine prend un grand développement : c'est là qu'est établi le monastère. — La maison des étrangers, modernisée dans la partie supérieure, montre encore au rez-de-chaussée ses lambris à poutrelles, ses paliers pavés en briques et en marquetterie de petites pierres : un long corridor voûté la longeait par derrière.

Le reste du monastère est en ruines. L'église ne montre plus debout que deux de ses murs sur quatre; un immense préau, autrefois entouré des cellules de religieux, la précède au nord.

Durand d'Orlach, évêque de Limoges, donna 6,000 sous

(1) Bonav. de S. Amable, III, 545.

pour la construction de l'église. C'est un parallélogramme rectangle voûté en blocage sans transept ni collatéraux. Les voûtes étaient d'arêtes et à nervures, les arêtiers à triple tore s'arrêtaient sur des consoles originales en formant quatre travées ; des fenêtres en ogive, longues, étroites, sans meneaux (lancettes) éclairaient chaque travée à l'est et à l'ouest de l'édifice. Des débris dessinent au midi les lignes du plan de deux chapelles. Tous les caractères archéologiques se réunissent donc pour fixer l'exécution de cette église dans le règne de l'ogival primitif ou à lancettes, et l'épiscopat de Durand d'Orlach se plaçant en 1240, les traditions historiques et l'archéologie se prêtent un mutuel secours pour assigner cette date à l'église.

C'était la date qu'au premier abord nous avions indiquée, avant d'avoir interrogé nos notes historiques. Il faut ajouter cette preuve à toutes celles qui établissent l'autorité des déductions archéologiques.

Le préau placé au nord était ceint d'un mur percé de rares arcades correspondant aux cellules des religieux, et modestement bâti en pierres sans appareil, comme il convenait aux religieux d'un ordre austère. Toutes les pierres taillées des baies ont été arrachées. Quelques reconstructions peu coûteuses et un déblaiement modeste en feraient encore un parc magnifique. Malgré leur peu d'importance, ces ruines ont donc leur intérêt. Elles protègent la cendre des grands de la terre qui sont venus y dormir de leur dernier sommeil, du fondateur entre autres. Elles sont encore un témoignage vivant de ce qu'on pouvait faire avec 6,000 sous en 1240. C'est un élément d'études qui manque trop souvent au moyen âge.

L'église a à peu près une longueur de 37 mètres sur 9 et une élevation de 14.

A 200 mètres du monastère, s'élève le Haut-Fourneau qui va revoir ses flammes et ses minerais. Que les soins pieux du

maître de forge protègent ces débris et les souvenirs modestes d'une longue existence !

Comborn à une lieue de là, sur la Vézère, montre encore deux tours démantelées, les ruines de la chapelle et la porte où fut meurtri le pied de *Camba putrida*, voilà tout ce qui reste du célèbre manoir féodal. Près des riants vallons de Vontezac et S. Viance ce site n'a rien perdu de son caractère grandiose et sauvage. Quoique des souvenirs moins pieux s'attachent à ces ruines, espérons qu'il dominera encore longtemps le cours de la Vézère, ce débris qui fut la première baronnie du Limousin !

M. Anatole Barthélemy lit un rapport sur l'église d'Esnandes (Charente-Inférieure).

NOTE DE M. BARTHÉLEMY.

Le monument religieux le plus curieux de l'arrondissement de La Rochelle, est sans contredit l'église d'Esnandes : permettez-moi de vous en dire quelques mots.

Esnandes (*Esnenda* ou *Esnempda*) est situé sur le bord de la mer, à la naissance du golfe de l'Aiguillon : les vieilles annales du pays nous apprennent peu de chose sur l'histoire de cette localité : on sait seulement que le fief d'Esnandes, réputé l'une des premières seigneuries de l'Aunis, appartenait au milieu du XIIe. siècle aux ducs d'Aquitaine, puisque Guillaume X, en 1137, en fit don à l'abbaye de St.-Jean-d'Angely : un siècle plus tard il passait dans la maison d'Ancenis, puis dans celle de Vivonne et de Montberon. Vers 1470, Esnandes fut érigé en comté, à cette époque il appartenait au duc de Penthièvre.

L'histoire ecclésiastique est aussi presque complètement

oubliée : le prieuré auquel appartenait l'église dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir, avait pour prieur en 1337, Guillaume d'Aigrefeuille, abbé de St.-Jean-d'Angély ; on voit d'après cela que depuis le don de Guillaume X, le prieuré n'avait pas été détaché des biens de cette abbaye.

L'église d'Esnandes a été construite pendant l'époque de transition du style roman au style ogival, très-probablement de 1180 à 1200 : primitivement ce dut être un monument considérable, mais les changements qui y ont été faits postérieurement l'ont diminué : il ne reste plus de l'époque la plus ancienne que la façade qui est tournée à l'occident : elle se compose d'un portail, accompagné de deux autres portails simulés. Il est curieux d'observer le mélange roman et ogival qui domine dans leur architecture : ainsi le portail du milieu a une forme ogivale, il est même formé de trois voussures en retrait, mais les moulures qui les ornent sont des rosaces et d'autres ornements tels qu'on en trouve sur les archivoltes des pleins cintres du commencement du XIIe. siècle. Chaque voussure repose sur une colonnette cylindrique dont les bases et les chapiteaux sont aussi du style primitif. Les deux portails latéraux sont analogues, mais cependant leurs ogives se rapprochent plus encore du plein cintre : à peine si la partie aiguë se fait sentir; chacun n'a aussi qu'une seule voussure reposant sur des colonnettes, et une corniche décorée de belles guirlandes romanes, coupe le mur à leur hauteur.

J'ai dit plus haut que ces portails n'étaient que simulés ; en effet, ils étaient ornés tous deux d'une statue. Celle de droite reste seule, et encore est-elle fort mutilée : il en reste assez, toutefois, pour voir qu'elle représentait un prêtre.

La façade est tout entière bâtie en pierres de taille qui ont été, dans ce qui reste de roman, sculptées de manière à présenter un système d'ornementation que je ne puis mieux définir qu'en lui donnant la dénomination de *contre-imbriqué*.

— Au-dessus du portail du milieu il paraît qu'il y avait primitivement une fenêtre en plein-cintre.

Chacun des portails est séparé par un faisceau de colonnes cylindriques maintenant interrompu : à une certaine hauteur ils coupaient une corniche qui parcourait la façade dans toute son étendue; jusqu'à présent on pensait que les signes du zodiaque étaient tous représentés sur cette corniche, mais j'ai pu m'assurer que c'était une erreur : il n'y en a que quelques-uns seulement, parmi lesquels on reconnaît le sagittaire et le scorpion, le reste ne consiste qu'en figures grimaçantes, en têtes de loup, de chouettes, et en ornements romans. Les signes zodiacaux occupent principalement la partie droite de la façade, et le sagittaire est le premier.

L'église d'Esnandes a été fortifiée au XIV°. siècle; c'est à cette époque que ce monument a été sans doute transformé en un quadrilatère sans apside, et que les murs latéraux ont été reconstruits : leur épaisseur est d'environ 8 pieds; ils sont couronnés d'une série de machicoulis maintenant interrompue; ils protègent un large chemin de ronde qui fait tout le tour de l'édifice; à chaque angle se trouvait une guérite reposant sur trois consoles; les eaux pluviales s'écoulaient par des gargouilles qui affectent en général la forme de panthères. Au-dessus de la façade et à gauche s'élève une tour percée d'une grande fenêtre ogivale, et surmontée aussi d'une plate-forme.

L'intérieur de l'église n'offre rien de curieux; les fenêtres en sont inégales et percées sans aucune symétrie, surtout sur la partie gauche; de ce côté, près d'une grande fenêtre à ogive, on voit un œil-de-bœuf d'un très-grand diamètre, qui se termine en s'évidant toujours comme un entonnoir. Les colonnes qui supportent la voûte ont été défigurées à la fin du XVI°. siècle : elles sont sans chapiteaux et ne ressemblent plus maintenant qu'à de gros piliers cylindriques.

L'église d'Esnandes continue à être soigneusement entrete-

nue, et la Société française n'a pas à en redouter la destruction.

M. de Caumont présente à la Société, la carte routière de M. Biseul, indiquant les voies romaines de Bretagne, et qu'il vient de faire graver. Ce travail fait consciencieusement, est un véritable modèle que les archéologues doivent s'empresser de suivre dans chaque province. M. de Caumont *publiera successivement plusieurs autres cartes.*

La Société prend connaissance du prospectus de la Revue de la législation comparée de l'Europe et de l'Amérique, qui a été envoyé par M. Bush, professeur à l'université de Fribourg en Brisgau.

La séance est levée à 9 heures.

Le secrétaire,

Anatole BARTHÉLEMY,
Inspecteur des monuments de la Marne.



SÉANCE ADMINISTRATIVE

Tenue à Caen, le 28 février 1843, par la Société française pour la conservation des Monuments.

La séance est ouverte à 1 heure. Le conseil prend connaissance du procès-verbal des séances tenues à Paris en janvier, et autorise M. de Caumont à provoquer une autre réunion dans cette ville, au printemps, s'il le juge convenable.

M. Verolles, architecte, annonce qu'il a commencé à l'église de Dives les travaux pour lesquels le ministre de l'intérieur a accordé un secours de 6,000 fr. Il demande ensuite à la Société un modèle de statue du XIIIe. siècle, dont il aurait besoin pour une autre église. M. de Caumont s'empresse de communiquer l'esquisse suivante d'une statue de cette époque, et annonce qu'il possède des types de statues de tous les âges depuis le XIIe. siècle ; il se fera un plaisir de les communiquer aux architectes qui en auraient besoin.

M. Moutié, membre de la Société française, annonce que la Société archéologique de Rambouillet vient de déterminer M. le sous-préfet de l'arrondissement à écrire à tous les maires de son ressort une

circulaire pour leur recommander la conservation des monuments, et leur donner à ce sujet des instructions. Cette mesure ne peut avoir que de bons résultats, et la Société française en témoignera sa satisfaction à M. Moutié.

La lettre de M. Moutié renferme le passage suivant :

« Au moment où j'écris ces lignes, on est, dans le département d'Eure-et-Loir, en train d'abattre et de dépecer des monuments celtiques très-intéressants et bien caractérisés : comme ils sont sur des propriétés particulières et appartiennent à des paysans, je ne sais pas de moyen possible pour arrêter cette œuvre de destruction. Mais heureusement dans cette extrémité, tout ne sera pas perdu pour la science, car je viens d'apprendre que sous ces pierres on a trouvé des médailles celtiques et des squelettes humains. Je dois m'y rendre incessamment pour recueillir ces documents, qui avec tant d'autres recueillis de tous côtés contribueront peut-être à rendre à ces masses de pierres un caractère monumental qui leur a été quelquefois si vivement contesté. »

L'éloignement du siége de la Société française m'empêche de correspondre plus souvent avec elle; cependant depuis qu'elle m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, je ne suis pas resté inactif. Dans le département d'Eure-et-Loir, deux monuments de notre architecture militaire du moyen âge étaient menacés d'une ruine imminente. Le premier était une porte-forteresse, bâtie sous Charles VII, à Nogent-le-Roi. Pendant plus de deux ans je suis parvenu à arrêter sa démolition; je croyais avoir enfin réussi, quand l'administration des ponts-et-chaussées redoublant d'efforts a enfin fait croire qu'elle était nécessaire. Mais depuis qu'elle a obtenu l'autorisation d'abattre, elle ne l'a pas encore mise à exécution.

Le second monument était également une porte de ville, mais plus ancienne et mieux conservée que celle de Nogent. De brillants souvenirs historiques s'y rattachaient, et elle devait tomber sous le spécieux prétexte de l'élargissement d'une route, mais en réalité parce qu'elle masquait une maison neuve appartenant à un conseiller municipal. C'est la porte *Mouton*, à Gallardon, dont le chateau-fort avait été ruiné en 1438, par le comte de Dunois. J'ai vivement sollicité auprès du ministre la conservation de ce précieux débris; j'ai eu recours à la presse, et même j'ai eu à soutenir à cet effet une vive polémique dans le journal d'Eure-et-Loir. Je suis enfin sorti victorieux de la lutte. Le ministre s'est formellement opposé à la démolition, l'arrêté du conseil municipal a été cassé, et des ordres ont été donnés pour la consolidation du monument, qui heureusement n'en a pas besoin.

Je compte adresser prochainement à la Société française un rapport sur une découverte de médailles romaines, faite dernièrement à Souchamp (Seine-et-Oise), dont tous les journaux de Paris ont déjà rendu compte : j'espère qu'elle l'accueillera favorablement.

M. de Beausamy écrit de Paris qu'étant allé au ministère de l'intérieur pour s'informer de la décision prise concernant la demande de secours faite en faveur de l'église de Bernières, on lui a répondu qu'aucune décision n'avait été prise, parce qu'il manquait des pièces dont le conseil des bâtiments civils a besoin avant de prendre une détermination.

M. Verolles explique ce retard ainsi qu'il suit : M. Guy avait, il y a deux ans, été chargé de dessiner la belle tour de Bernières, la plus élevée des tours rurales du département (210 pieds). Mais depuis, le ministre a demandé des études sur toute l'église; ces études n'ont pu être terminées que très-récemment : elles doivent du reste être maintenant parvenues dans les bureaux.

M. de Caumont parle à ce sujet de l'élégante tour de Bernières et du charmant porche qui la précède, et qui n'est pas



la partie la moins remarquable du monument; si le toit de ce porche avait subi quelque avarie, ou qu'il dût être cimenté, il

faudrait apporter une grande attention à ce travail. Ce porche est du meilleur effet au pied de la tour. M. de Caumont renvoie du reste aux détails qu'il a donnés sur l'église de Bernières dans sa statistique monumentale du Calvados.

Le reste de la séance est consacré à des discussions : 1°. concernant la conservation de l'église d'Ardennes, décrite dans le VIII°. volume du Bulletin; 2°. la conservation de l'église de Thaon (Calvados). Depuis qu'une église nouvelle a été construite, l'ancienne église abandonnée est très-mal entretenue ; la toiture se trouve à présent dans le plus triste état : M. l'abbé Varin est prié de faire des démarches auprès de Mme. la Ctsse. de La Rivière, propriétaire, dit-on, de cette église, en échange de celle qu'elle a fait construire à ses frais, afin d'obtenir que l'ancienne église soit mieux réparée à l'avenir.

Conformément à l'art. 18 des statuts, conçu en ces termes : deux membres du conseil désignés par le directeur, sont « chargés de tenir la plume dans les réunions du conseil per- « manent, et de remplir les fonctions de secrétaires ; » on fait observer qu'il y aurait lieu à désigner un second secrétaire, vu l'importance que prennent chaque jour les séances administratives. M. l'abbé Le Petit, étant secrétaire-général depuis long-temps, le second secrétaire tiendrait la plume en son absence. M. l'abbé Varin est prié de se charger des fonctions de second secrétaire, et accepte cette proposition.

MM. de Formigny, de Banville et Hardel, présentent leur rapport approuvant les comptes de M. le trésorier, pour l'exercice de 1842.

Diverses omissions dans la liste générale des membres de 1842, sont constatées. Les noms de M. le Cte. de Gourges, et de M. Bouet, peintre, ont été oubliés.

NOTE

Sur les Tombeaux et les Cryptes de Jouarre (Seine-et-Marne).

PAR M. DE CAUMONT.

Les tombeaux et les cryptes de Jouarre étaient, je crois, complètement ignorés des archéologues, quand je les ai visités pour la première fois, il y a long-temps. J'étais venu à la Ferté-sous-Jouarre pour étudier la géologie de la contrée; et la visite de la petite ville de Jouarre, ne devait être qu'un épisode de ma tournée; mais la découverte que j'y fis alors devint le résultat le plus important de cette excursion, et je fus amplement dédommagé de la peine que j'avais prise de gravir le coteau qui sépare cette ancienne ville de la nouvelle.

Introduit dans le souterrain qui existe à l'extrémité du cimetière, je fus ravi de ce que j'y trouvai, et je n'en ressortis que le soir, après avoir dessiné pendant neuf heures tout ce qui existe dans ces curieuses cryptes : une partie de ces dessins a été gravée dans mon histoire des sépultures du moyen âge (Cours d'Antiquités monumentales, VIe. partie).

Depuis ce voyage, je suis retourné à Jouarre (1), et ses monuments m'ont toujours paru d'un tel intérêt, que je

(1) Lors de mon second voyage, en 1839, je m'arrêtai à Meaux, et j'eus l'honneur de m'entretenir des cryptes de Jouarre avec Mg^r^. Allou, qui les avait visitées; il en appréciait alors toute l'importance: Mg^r^. a fait, je crois depuis ma visite, cimenter les murs de ces cryptes, et il a obtenu de la Société française, sur mon rapport, une somme de 100 fr. pour concourir à cette œuvre.

crois devoir les recommander de nouveau à l'attention des archéologues et des lecteurs du Bulletin ; j'ai peine à m'expliquer comment personne n'avait encore signalé ni dessiné les cryptes et les tombeaux de Jouarre, quand je m'en suis occupé, car Jouarre n'est qu'à 20 lieues de Paris.

Quoi qu'il en soit, voici sur ces monuments quelques détails déjà donnés en partie dans mon Cours d'Antiquités monumentales.

Cryptes et Tombeaux de Jouarre. — Il existe à Jouarre, diocèse de Meaux, deux petites églises souterraines contiguës extrêmement intéressantes (V. la fig. 3.), qui doivent remonter à une époque fort reculée (1) ; elles renferment des tombeaux d'un immense intérêt.

(1) J'ai figuré sur la pl. ci-jointe, le plan des deux églises, tel que je l'ai trouvé aux archives de la paroisse. Ce plan indique non-seulement ce qui existe, mais ce qui a été supprimé par suite de quelques dispositions nouvelles à l'intérieur des deux chapelles. L'église St.-Ebregesille est celle qui se termine par une apside, sur le plan, et dont les diverses parties sont indiquées au moyen de chiffres romains ; des chiffres arabes servent à distinguer les détails de l'église St.-Paul. Voici la légende explicative de ces deux plans :

1 2. Entrée et escalier descendant à l'église St -Paul.

3. Six colonnes en marbre.

4. L'ancien autel, déplacé mal à propos.

5. Degrés de l'estrade où sont les tombeaux.

6. Grilles ou fenêtres, à présent bouchées.

7. Tombeau de Ste.-Telchide, avec son épitaphe, d'où l'on tira ses os le 13 octobre 1627.

8. Tombeaux de Ste.-Aguilberte et de l'abbesse Mode (selon la tradition) sans inscriptions.

9. Tombeau carré-plat.

10. Tombeau carré-plat offrant en-dessus une reine en relief, dite Ste.-Osanne, reine d'Ecosse.

Nta. Cette statue du XIIIe. siècle, je crois, est admirablement

Les colonnes et les chapiteaux en marbre qui décorent l'intérieur des chapelles souterraines dont je parle, ont un cachet incontestable d'ancienneté.

Ils sont sculptés avec beaucoup de hardiesse, comme on peut le voir par ceux que j'ai reproduits sur la planche, le

belle ; la tête est magnifique, elle est parfaitement modelée dans toutes ses parties.

11. Tombeau qu'on croit être celui d'Adon (frère de St.-Ouen).
12. Tombeau d'Agilbert, évêque de Paris.
13. Porte pour passer de St.-Paul à St.-Ebregesille.
14. Nouveau passage de St.-Paul à St.-Ebregesille.
15. Nouvelle porte de St.-Paul dans le cimetière de St.-Pierre.
16. Ancienne porte de St.-Paul, aujourd'hui bouchée.

ÉGLISE S^t^.-EBREGESILLE.

I. Ancienne entrée de S^t^.-Ebregesille, aujourd'hui supprimée.

II. Nouveau mur fait dans l'alignement de celui de l'église St.-Paul.

III. Les colonnes en pierre de la nef (elles paraissent du XIe.).

IV. Cinq colonnes antiques en marbre du sanctuaire de St.-Ebregesille.

V. Autel.

VI. Piscine (elle ne me paraît pas ancienne).

VII. Tombeau de St.-Ebregesille ouvert et sans inscription, d'où l'on tira des ossements le 13 octobre 1627 en présence de la reine; on y trouva une bague qui a servi depuis aux abbesses de Jouarre.

VIII. Petit tombeau en pierre déposé par terre et apporté de la partie détruite de la nef.

IX. Descente méridionale du cimetière de St.-Pierre à l'église de St.-Ebregesille.

X. Sanctuaire.

XI. Nef.

XII. Commencement de la nef retranchée.

XIII. Vestibule du passage de St.-Ebregesille à St.-Paul.

XIV. Apside.

XV. Enfoncement.

Ces deux églises n'en paraissent plus faire qu'une depuis 1640.

n°. 5 ressemble beaucoup à l'un de ceux qui décorent la petite apside de l'église St.-Jean de Poitiers, et le n°. 4 dont les quatre angles offrent des espèces d'anses ou de volutes, rappelle tout-à-fait un chapiteau provenant du palais de Charlemagne à Ingelhem, que j'ai vu au musée de Mayence; les cannelures et les oves qui ornent la partie supérieure de la corbeille se retrouvent d'ailleurs sur plusieurs chapiteaux composites du IV°. siècle, et l'art romain y est nettement empreint comme dans la plupart des autres chapiteaux de cette église souterraine.

L'un des chapiteaux des colonnes désignées sur le plan par le chiffre IV, dans l'église à apside, présente sur chaque face au-dessus des feuilles d'acanthe un vase à deux anses surmonté d'une coquille. Deux poissons affrontés appuient leur tête sur les bords du vase, et sont évidemment symboliques.

Les fûts de ces colonnes sont en marbres de différentes natures et, je crois, exotiques pour la plupart; ainsi, j'en ai remarqué deux d'un marbre grenu noirâtre mêlé de blanc, semblable à celui qui forme une ou plusieurs colonnes du baptistère St.-Jean à Poitiers, deux en cipolin couleur de chair et deux autres d'un marbre noir et blanc compact. Ces fûts ne sont aucun de la même longueur ni du même diamètre, ce qui pourrait faire penser qu'ils n'ont pas été faits pour la place qu'ils occupent.

Voici le rapport que j'ai trouvé dans quatre de ces fûts entre les longueurs et les diamètres.

Longueur : 4 pieds	6 pouces.	Diamètre 9 pouces.	
4	10	8	
5	7	7	1/2
5	2	6	
4	3	6	1/2

Tombeau de l'abbesse Telchide. Le tombeau le plus curieux des églises souterraines de Jouarre est celui de l'abbesse Telchide, que j'ai figuré sous le n°. 1. Cette tombe est couronnée par un toît à double égout, et présente vers les pieds, une diminution sensible. Le toit avait été fait en ciment très-dur ; il est orné de guirlandes dessinant des rinceaux, au centre desquels on distingue des feuilles et des grappes de raisin : il paraît avoir subi un frottement prolongé, et les reliefs en sont aujourd'hui très-frustes.

Les parois latérales du tombeau sont au contraire en pierre de liais fort dure ; on voit sur celui que j'ai figuré seize coquilles, disposées sur deux rangs et séparées les unes des autres par de petites colonnettes dont les bases et les chapiteaux sont de la même forme.

L'inscription suivante est gravée sur trois lignes qui servent d'encadrement aux deux rangs de coquilles :

HOC MEMBRA POST ULTIMA TEGUNTUR FATA SEPULCHRO
BEATAE
THEODIECHELDIS INTEMERATAE VIRGINIS GENERE NOBILIS
MERETIS
FULGENS STRENUA MORIBUS FLAGRAVIT IN DOGMATE
FAMAE (1).

L'autre côté du tombeau était absolument semblable au précédent ; malheureusement on a eu la barbarie de scier la table de pierre sur une longueur d'environ 14 pouces pour

(1) Les trois derniers mots sont illisibles, l'humidité ayant endommagé la partie basse de la table, et des mains inhabiles ayant voulu retoucher les lettres à quelques endroits : je restitue ces trois mots en suivant la leçon qu'a donnée Toussaint Duplessis, dans son histoire du diocèse de Meaux. On voit sur mon dessin dans quel état se trouvent aujourd'hui les derniers mots de l'inscription.

placer un autel entre le tombeau de Telchide et une autre tombe qui en est voisine (1). En rétablissant quelques mots incomplets, par suite des avaries dont je viens de parler et de l'humidité, on lit encore ce qui suit :

CENUBII HUJUS MATER SACRATAS DEO VIRGINES
SUMENTES OLEUM CUM LAMPADIBUS PRUDENTES INVITAT
SPONSO FILIAS OCCURRERE X EXULTAT PARADISI IN GLORIA

Ainsi les deux inscriptions nous apprennent que Telchide était d'une illustre naissance, et qu'elle brilla par ses vertus et son zèle, qu'elle invitait ses filles à suivre son exemple et à se conduire comme les Vierges sages de l'Evangile, qui attendaient l'époux céleste avec des lampes allumées......

Ste. Telchide fut la première abbesse du couvent de femmes de Jouarre, dont Mabillon fait remonter l'origine à l'an 634 ; elle paraît avoir gouverné le couvent jusqu'en 660. Ce tombeau serait donc de la 2e. moitié du VIIe. siècle, le dessin très-fidèle que j'en ai fait et que je joins à cet article, mettra le lecteur à même de juger si cette date peut être acceptée.

Tombeau de St.-Agilbert. J'ai dessiné dans la cryte de St.-Paul à Jouarre un autre tombeau que la tradition attribue à St.-Agilbert, qui aurait été frère de Telchide et évêque de Paris, aurait vécu jusqu'en 680 et aurait été inhumé à Jouarre. Ce tombeau en pierre calcaire assez tendre, aujourd'hui très-endommagé, se trouve sous une arcade, au N.-O. de l'église (voir le pl., no. 3). Il est très-sensiblement diminué vers les pieds et recouvert d'une toiture prismatique. La paroi extérieure est ornée de personnages en bas-relief dans un tel état de dégradation qu'il est fort difficile d'expliquer ce tableau. On y remarque des personnages debout, les bras éle-

(1) V. le plan no. 3. Cet autel ridicule se trouve dans l'espace existant entre le tombeau no. 7, qui est celui de Telchide, et le no. 9

vés, attitude consacrée pour la prière. Tous ont des ailes, et dans l'un deux, mieux conservé que les autres (D), on distingue une ceinture et le costume romain; la plupart ont les bras tronqués, et il est difficile de décider s'ils ne portaient point quelqu'objet à la main : le personnage B m'a paru soutenir quelque chose de sphérique. Ces figures sont au nombre de dix, mais en considérant les détériorations considérables qu'a subies le tombeau à ses extrémités, on peut supposer qu'il y en avait douze.

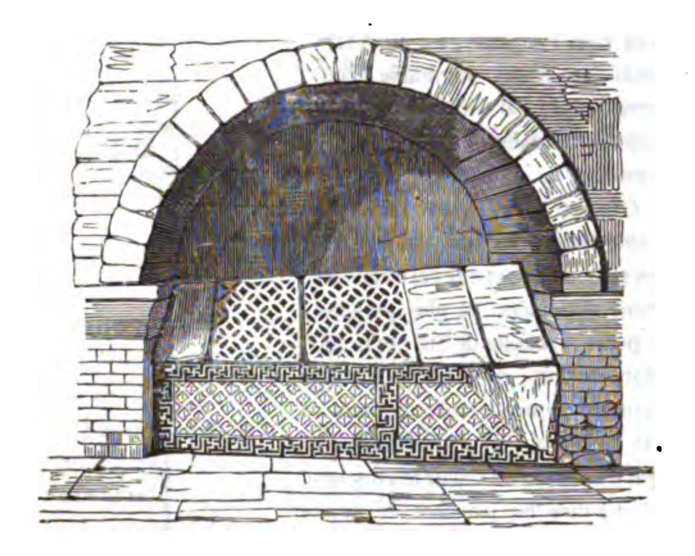
Au centre de ces personnages ailés en est un autre à la figure grave, assis sur un siége à dossier, ayant la main droite étendue et la gauche élevée. Serait-ce le Sauveur au milieu de sa cour céleste? Tout porte à le croire, mais je n'oserais l'affirmer.

Ce tombeau a été rogné par le bas, et il doit avoir subi plusieurs déplacements, on sait d'ailleurs qu'il a été ouvert, et l'on croit que les reliques en ont été transportées sous l'autel de la chapelle St.-Martin, qui surmontait les cryptes.

Tombeau de Ste.-Mode. Un autre tombeau assez remarquable, placé sous une arcade dans l'angle opposé à celui qui renferme le cercueil d'Agilbert (V. le plan, n°. 8), est attribué à l'abbesse Mode, mais il ne porte aucune inscription, et en examinant les ornements qui le couvrent, on peut douter qu'il remonte au temps de cette abbesse qui vivait au VIIe. siècle et qui était, à ce que l'on croit, sœur de St.-Ebregesille, évêque de Meaux.

Quoi qu'il en soit, ce sarcophage est de la même forme que les autres, et aussi plus bas et plus étroit vers les pieds que vers la tête : le toit était dans l'origine complètement couvert d'une broderie que l'on trouve assez souvent sur les monuments du XIe. et du XIIe. siècle; mais il ne reste plus que deux pièces ainsi décorées sur les cinq qui formaient le couvercle, les autres ayant été refaites.

Le revêtement extérieur du cercueil offre une bordure ou galon sur lequel se dessinent des méandres formant encadre-



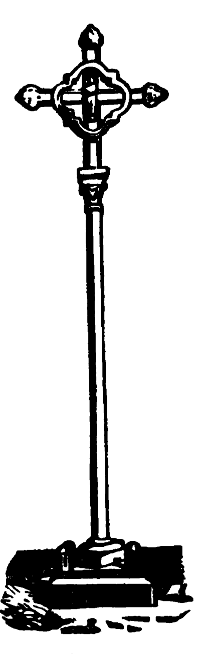
ment à deux panneaux remplis de compartiments en lozanges, au centre desquels se voient des espèces de fleurs de lys. Toute cette ornementation peut être ancienne, mais elle ressemble beaucoup aussi à celle de l'époque romane secondaire.

Un tombeau du XIIIe. siècle, extrêmement remarquable par la beauté de la statue qui le recouvre, existe dans la même crypte. Cette statue est regardée à Jouarre comme celle d'une reine d'Ecosse appelée, dit-on, *sainte Ozanne*. J'ignore absolument sur quoi se fonde cette tradition, mais je trouve la statue si belle que j'ai le projet de la faire mouler en plâtre.

Les tombeaux de Jouarre auront probablement été dérangés, et il est fort douteux qu'ils occupent leurs places primi-

tives dans cette galerie souterraine ou des changements ont été faits peut-être à plusieurs époques.

Croix de cimetière. La croix du cimetière de Jouarre, dont voici l'esquisse, est du XIIIe. siècle et d'une admirable conservation. Je l'ai décrite avec quelques autres dans mon Cours d'Antiquités.



Châsses. L'église paroissiale renferme plusieurs châsses qui ne sont pas sans intérêt, et que j'ai soigneusement examinées. La plus curieuse, je pense, est celle de Ste. Julie; elle était couverte de bas-reliefs en argent doré, qui ont malheureusement été volés, et l'on n'a laissé que ce qui n'avait pas de valeur intrinsèque, c'est-à-dire les planches de cuivre émaillé revêtant le corps de la châsse. L'enlèvement de ces bas-reliefs est d'autant plus fâcheux que les inscriptions peintes en émail sur les bandes de cuivre qui formaient encadrement autour de chacune d'elles, ne sont pas toutes faciles à bien interpréter à présent que les images auxquelles elles se rapportaient ont disparu.

Cette châsse présente, comme celles du même temps, la forme d'un édifice recouvert d'un toit à double égout, orné sur chacun des côtés de six arcades tréflées, dans lesquelles étaient les effigies des apôtres : elles ont été enlevées, mais on voit encore les noms suivants sur les arcades de l'un des côtés :

S. SIMON.
S. JHUDEUS.
S. JOHANNES.
S. JACOBUS.
S. PETRUS.
S. PAULUS.

Puis on lit cette inscription au-dessous des six arcades :

HOS DEUS ELEGIT PER QUOS SIBI REGNA SUBEGIT
QUOS MODO CONCIVES VENERATUR PATRIA DIVES
TAM QUAM MAJOREM PAULUM DECET ESSE PRIOREM.

Sur l'autre côté on lit :

HII SUNT DOCTORES ORBIS VERBIQUE SATORES
QUI SERMONE PARI NON CESSANT PHILOSOPHARI
QUORUM PRIMATUS EST TIBI PETRE DATUS.

Pour correspondre à ces vers, l'image de St. Pierre aurait dû se trouver dans une des six arcades de ce côté; voici pourtant des noms qu'on lit au-dessus d'elles :

S. PAULUS.
S. BARTHOLOMEUS.
S. PHILIPPUS.
S. MATHEUS.
S. THOMAS.
S. JACOBUS.

St. Jacques se trouve déjà indiqué du côté opposé, et vraisemblablement l'émailleur se sera trompé dans la distribution des noms.

Trois tableaux occupaient chaque côté du toit; les inscriptions, dont quelques-unes sont malheureusement imparfaites parce qu'en arrachant les bas-reliefs on a endommagé les encadrements, expliquaient les tableaux (1). Je suppose qu'ils

(1) J'ai relevé toutes ces inscriptions.

avaient rapport à la vie de Ste.-Julie. L'un de ces tableaux représentait évidemment l'abbesse à laquelle on doit cette châsse, l'offrant à la sainte dont elle allait renfermer les reliques; car l'inscription du cadre est ainsi conçue :

EUSTOCHIA ABBATISSA SECUNDA OFFERT CAPSAM ISTAM SANTAE JULIAE VIRGINI.

Toussaint Duplessis, dans son histoire du diocèse de Meaux, paraît fort incertain sur l'existence de l'abbesse Eustoche Seconde; il a l'air même d'en douter et finit par dire : « Ce n'est « que par conjecture que je place ici l'abbesse Eustoche « (*après l'abbesse Agnès* 1re. *qui était encore en fonctions en* « 1206). Quoi qu'il en soit, elle ne devait pas encore être « bénie en 1207, et sa mort aurait eu lieu en 1219, ou tout « au commencement de l'an 1220. Il serait possible qu'il fallût plutôt placer à cette époque, une des deux Isabelle; « l'une de ces dernières figure dans des titres de 1260 et » 1261. »

La châsse que je signale décide à peu près la question, car elle est d'un style qui se rapporte mieux au commencement du XIIIe. siècle, qu'au temps de St. Louis, et comme elle a été donnée par l'abbesse Eustoche seconde, on ne peut guère douter maintenant que cette abbesse n'ait vécu entre 1207 et 1220.

Les trois bas-reliefs qui occupaient l'autre côté du toit, avaient peut-être rapport à l'histoire de Jésus-Christ; j'ai lu ces fragments d'inscription autour des cadres :

DE CRUCE TRANSLATO DOMINO TUMULOQUE LOCATO...
ANGELUS AFFATUR ISTAS UNGUENTA FERENTES...

Aux deux extrémités de la châsse sont des arcades tréflées, ornées de pierreries, qui renfermaient vraisemblablement des figures assises; nous sommes réduits à des conjectures sur le sujet de ces figures. Sur l'un des frontons on lit :

SIC PIA NACTATUR SANGUINE MERCATUR VITAM
DOMINUM DUM VIRGO PRECATUR CUI VITA NEGATUR

A l'autre extremité on trouve cette singulière inscription :

HUNC DOMINUM MUNDI NOTAT ESSE ROTUNDA ROTUNDI
FORMA REGIT REGES METITUR TEMPORA LEGES.

J'ai dessiné et mesuré cette châsse : je compte plus tard la publier.

Elle a de longueur,	3 pieds	4 pouces.
de largeur,	1	4
de hauteur,	2	1

Parmi les autres châsses de Jouarre, on peut citer celle de St. Potentien, qui doit dater du XIIIe. siècle, 2e. moitié peut-être, et qui offre la même disposition que celle de Ste.-Julie, c'est-à-dire six arcatures sur chacun des grands côtés, une arcade tréflée plus grande à chaque extremité et trois tableaux sur chaque toit : la majeure partie des grands côtés a été réparée, sans doute par suite d'anciennes avaries; les bas-reliefs incrustés ont été enlevés comme dans la châsse de Ste.-Julie.



CHRONIQUE.

Association bretonne. L'Association bretonne dont nous avons précédemment parlé et qui s'établit sur des bases analogues à celles qui régissent l'Association normande, se réunira à Vannes vers la fin de mars, pour discuter son règlement définitif. M. E. Houël, inspecteur des monuments du Morbihan ; M. Duchastellier, de Quimper, et plusieurs notabilités de la Bretagne doivent prendre part aux travaux de cette session.

Association normande. L'Association Normande vient de faire paraître son Annuaire pour 1843 (1). C'est un vol. in-8°. de près de 900 pages ; et il n'y a pas d'annuaire, si l'on excepte l'Annuaire Bottin ou l'Almanach du Commerce, qui offre une pareille étendue : des articles d'un grand intérêt occupent ce volume ; les procès-verbaux de la session tenue à Rouen en forment près de la moitié. C'est le 15 juillet que s'ouvrira, à Mortagne (Orne), la session générale de 1843 : MM. de Blancpré, de La Sicotière, et plusieurs membres de l'Association ont pris les mesures nécessaires pour que cette session produise d'utiles résultats.

Institut des provinces. L'Institut des provinces tiendra au Mans, sous la présidence de M. Cauvin, directeur, sa session générale annuelle, dans la première quinzaine de juin. Déjà bon nombre de mémoires sur les sciences et les lettres sont annoncés au directeur.

(1) Paris, Derache, rue du Bouloy, 7. Prix : 5 fr.

Découvertes de tombeaux à Quatremare (Seine-Infre.). — Les ouvriers du chemin de fer viennent de découvrir à Quatremare deux cercueils en pierre, garnis de leur couvercle, qui étaient enfoncés à trois mètres de profondeur et placés côte à côte. Les ossements et les objets que renfermait le premier de ces cercueils ont été rapidement dispersés. Le directeur du musée d'antiquités de Rouen, averti à temps, a pu présider à l'ouverture du second de ces tombeaux et recueillir les objets antiques qu'il contenait.

Ce dernier tombeau, qui ne porte extérieurement aucune inscription ni aucun ornement sculpté, renfermait un squelette de femme très-bien conservé, ayant les pieds tournés au couchant, ce qui éloigne tout d'abord l'idée d'une sépulture chrétienne. Entre les os des cuisses étaient deux anneaux en cuivre et deux médailles romaines en bronze de petit module, fort oxidées. On a cru reconnaître, sur l'une d'elles, la tête et le nom de Constantin.

Au bas des pieds du squelette étaient rangés un petit vase en terre rougeâtre et cinq vases de verre, dont deux n'ont pu être retirés du cercueil que brisés. Les trois autres sont entiers et se font remarquer par l'élégance de leur forme et par leur dimension : l'un d'eux n'a pas moins de 30 centimètres de hauteur.

Ces précieux objets seront incessamment déposés au musée d'antiquités de Rouen. On doit y transporter également celui des deux cercueils qui est le mieux conservé.

Découverte faite à St.-Pol-de-Léon. Une découverte intéressante pour l'archéologie et la numismatique, vient d'être faite dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. Des ouvriers, en faisant des réparations à la voûte de cette église, ont trouvé, à la naissance des nervures reposant sur le chapiteau d'une colonne, un vase en terre cuite, qu'ils ont brisé d'un coup

de pioche, et qui renfermait une trentaine d'anciennes monnaies en alliage. M. Paul de Courcy les a déchiffrées et a reconnu qu'elles remontaient au XIVe. siècle, époque de l'achèvement des voûtes, la nef étant d'ailleurs d'un siècle plus ancienne.

Comme elles appartiennent à des princes contemporains les uns des autres, M. de Courcy présume qu'elles auront été placées au fond de l'entonnoir que forment les nervures à la naissance de la voûte, pour indiquer la date de sa construction. Ce serait alors sous l'épiscopat de Guillaume de Rochefort, sacré évêque de Léon en 1349, qui fit de grands biens à son église.

La majorité de ces pièces sont des ducs de Bretagne Jean III, mort en 1341, et de Jean IV son neveu, dit le Conquérant, qui ne posséda définitivement le duché qu'à la mort de Charles de Blois, son compétiteur, tué à la bataille d'Auray, en 1364. C'est au duc Jean IV que le Léon devait la fondation de ses plus beaux monuments, à savoir : l'église de Creisker, les Carmes de St-Pol et la collégiale du Falgoat. Il fit en outre élever le magnifique portail de Notre-Dame-du-Mur, à Morlaix.

Parmi les autres pièces, il y en a une de Jean, comte de Montfort, mort en 1345, père du duc Jean IV, et époux de la fameuse Jeanne de Montfort, fille de Louis, comte de Flandres et de Nevers, qui fut tué à Crécy, en 1346.

Il y a aussi une pièce de ce dernier prince; une autre d'Edouard III, roi d'Angleterre, allié de Jean IV dans ses guerres contre la France, et père de sa première femme; une de David, roi d'Ecosse, vaincu par Edouard, en 1346; une de Philippe de Valois, et plusieurs de Charles V.

Constructions d'églises dans le diocèse de Langres. — M. Péchinet qui fait construire plusieurs églises dans le style gothique, nous fait parvenir les renseignements suivants :

L'église de Torcenay est en pleine construction et doit être terminée pour le 1er. septembre 1843.

Cette église pourra contenir environ 500 personnes ; elle est bâtie en moellons piqués, très-proprement, avec angles et encadrements des fenêtres en pierre de taille, ainsi que les piliers intérieurs, les colonnes, les nervures de la voûte, colonnettes, clochetons de la tour, etc.

La voûte sera faite en *tuf*, pierre légère (chaux carbonatée) qui se prend à six lieues de distance, et qui sera posée à mortier.

La flèche est en charpente de chêne, comme tout le reste des bois employés, et sera couverte en bardeaux sur sapin ; la galerie qui règne autour est en pierre et découpée. Les meneaux et tympan découpés des fenêtres sont en pierre tendre, et les vitraux devront contenir un cinquième de verre de couleur.

Cette église ne coûtera pas plus de 26,000 fr.

Une autre église est entièrement exécutée et n'a coûté que 14,000 fr. en réception, y compris pose et réparations des autels, chaire à prêcher et appui de communion. Elle pourra contenir 350 personnes. Elle est également à trois nefs, séparées par des colonnes en bois de 25 centimètres de diamètre, avec base en pierre et chapiteau sculpté en bois.

Les bas-côtés sont voûtés comme la nef en anse de panier ou ellypse ; les voûtes faites en mortier excellent avec un tiers de plâtre, posé sur lattes de sapin avec chappe à l'extrados.

La maçonnérie est en moellons non piqués, avec angles et encadrements des fenêtres en pierre de taille.

La flèche est en tuf.

J'ai évité dans ces constructions, dit M. Péchinet, ainsi que dans toutes celles (en fait d'église) que j'ai à faire l'emploi du plâtre, surtout du plâtre aussi mauvais qu'on l'a dans la plupart des provinces. La pluie, le givre, l'humidité, de

quelque cause qu'elle provienne, le détériorent promptement; d'ailleurs la durée du plâtre ne dépasse guère 50 ans, et nous devons bâtir pour plus de temps. Il est donc bien d'employer le mortier pur avec couche de badigeon à la chaux, ou mieux le mortier renfermant une certaine quantité de sable.

On va répétant partout qu'il n'est plus possible de faire des églises gothiques, parce qu'elles coûteraient trop cher, cependant ces deux églises que je viens de citer ne dépassent pas le plus modeste chiffre et peuvent suffire pour prouver qu'il est très-possible de faire des églises en style ogival.

Je n'ai pas eu beaucoup de peine à mettre les ouvriers au courant des coupes et des moulures. J'ai même remarqué qu'ils y prennent goût, et je puis citer l'entrepreneur du premier projet, qui l'exécute avec orgueil, avec amour de l'art, et se réjouit d'avoir le premier fait une église en style ogival, présentant des difficultés.

J'ai trouvé pour les sculptures un tyrolien de beaucoup de goût. Je me le suis attaché, et il travaille presque continuellement pour les églises que je fais construire. Il a su mettre à profit les nombreux voyages qu'il a faits.

Voici comment l'intérieur doit être badigeonné.

Les parties en pierre ne reçoivent aucune couleur, les murs et parties unies en mortier reçoivent un badigeon semblable à la pierre de taille, et les voûtes sont peintes en bleu ciel avec nervures blanches.

Société des Antiquaires de la Morinie. -- La Société des Antiquaires de la Morinie, siégeant à St.-Omer, décernera, le 24 décembre 1843, une médaille d'or de 500 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : « Déterminer la différence qui existe entre les institutions communales de la Flandre au moyen âge, et les institutions communales de la France à la même époque, tant sous le rapport de leur ori-

gine que sous celui des lois et coutumes qui les ont régies jusqu'au siècle de Louis XIV. » Les mémoires devront être remis, dans la forme ordinaire, avant le 1er. octobre 1843. La même Société propose pour l'année 1844 une médaille d'or de 500 francs au meilleur mémoire présenté sur un sujet important d'histoire, de géographie ou d'archéologie relatif à la Morinie pendant l'époque dite du moyen âge (de 500 à 1500). La Société verrait avec plaisir qu'on traitât de la géographie de la Morinie sous Charlemagne et ses successeurs jusqu'à Charles-le-Chauve inclusivement. On devra adresser également, avant le 1er. octobre 1844, les mémoires à M. Louis de Givenchy, secrétaire de la Société à St.-Omer.

Ouvrage de M. Alex. Brongniart sur la Céramique chez tous les Peuples. M. Alexandre Brongniart, membre de l'Institut de France, va faire paraître le grand et savant ouvrage auquel il travaille depuis plusieurs années, *l'Histoire de la Céramique chez tous les Peuples anciens et modernes.* Les connaissances profondes de l'auteur, ses longues études du sujet, et sa position toute spéciale pour le bien traiter, ne permettent pas de douter que cet important ouvrage ne soit un véritable monument. C'est avec joie que nous annonçons cette belle publication.

Fouilles pratiquées à Vienne (Isère). Des fouilles importantes ont été dirigées à Vienne par la commission des Beaux-Arts instituée dans cette ville : un rapport plein d'intérêt, par M. Delhorme, inspecteur des monuments historiques de l'Isère et conservateur des musées de Vienne, vient d'être publié. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui s'intéressent à l'étude des ruines et de la topographie ancienne des villes gallo-romaines : ils y trouveront une relation fidèle et pleine d'intérêt des découvertes qui ont été faites.

Mort de M. le Cte. de Mancigny, membre de la Société française. La Société vient de perdre un de ses membres : M. le Cte. de Mancigny, d'Avranches. Il entra au service comme simple soldat à l'âge de 15 ans, et parvint par son courage et son mérite au grade de lieutenant-colonel de dragons : il avait été fait chevalier de St.-Louis, officier de la Légion-d'Honneur et servait dans la garde royale, lorsqu'il prit sa retraite en 1830. Entouré de l'estime de ses concitoyens, M. le Cte. de Mancigny a passé à Avranches les 12 dernières années de sa vie, prenant part et encourageant toutes les entreprises utiles au pays.

En 1839 il assista, comme membre de l'Association normande, aux réunions qui se tinrent à Avranches, et fut à la même époque nommé membre de la Société française, dont il suivait les travaux avec intérêt. M. de Mancigny est mort à l'âge de 58 ans.

Mort de M. le Mqis. de Sainte-Marie. Nous apprenons aussi la mort de M. le Mqis. de Sainte-Marie, ancien sous-préfet de Pont-Audemer, qui a été directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, et qui publiait avec M. Lechaudé-d'Anisy, un important ouvrage sur le Domesday-Book. M. de Sainte-Marie est mort à son château d'Agneaux, près St.-Lo.



MÉMOIRE

Sur les Voies romaines de la Bretagne, et en particulier de celles du Morbihan;

PAR M. BISEUL,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments et de la Société phylomathique du Morbihan.

(Suite et fin.)

CHAPITRE IV.

Voie de Vennes vers Hennebont.

Cette voie sort de Vennes par la route d'Auray, qu'elle quitte à la sortie de la ville, près de l'ancienne chapelle de la Magdeleine. Là même elle commençait à séparer les paroisses de Plescop et de Plœren jusqu'à un quart de lieue au-delà de la chapelle de *Bethlehem*, dont le nom est écrit *Béléan* sur la carte de Cassini, et ainsi prononcé dans le pays. C'est près de cette chapelle, vers le sud, qu'on remarque. au village de *Kermeurier*, en Plœren, une enceinte entourée de gros fossés, qui est évidemment un camp romain.

De *Bethlehem*, la voie laisse au nord le village de *Luzu-*

14

nan, au midi la maison du *Gusquel*, passe au village de *Lezoïrch*, traverse la petite rivière du *Sal* à quelques cents mètres au-dessus du manoir de *Coët-Sal*; jusque-là elle délimite les communes de Plescop et de Plou-gou-melen.

Elle arrive ensuite au village de *Mériadec*, où l'on remarque sur le bord de la voie, dans le fossé d'un jardin, une pierre de granit, taillée de forme cylindrique, qui pourrait être le débris d'une colonne milliaire. Elle présente une cavité à sa partie supérieure, qui paraît avoir été creusée pour recevoir le pied d'une croix. Noyée dans le talus du fossé, cette pierre pourrait bien, dans sa partie cachée, receler une inscription romaine. Il en coûterait peu pour s'en assurer. La voie forme ici et jusqu'à la rivière de *Tréauray*, limite entre les communes de Plumergat au N., et de Pluneret au S. Le village de Mériadec se trouve ainsi coupé en deux et dépendre de deux communes.

La voie atteint bientôt la chapelle de *Sainte-Anne*, célèbre pélerinage en Bretagne, qui, quoique située sur le territoire de la commune de Pluneret, est beaucoup plus connue sous le nom de *Sainte-Anne d'Auray*. Ce lieu se nommait *Ker-Anna*, ou *Ville d'Anne*, avant qu'en 1625 on y eût construit la chapelle actuelle.

Ce lieu de *Ker-Anna*, situé sur une voie romaine et où l'on trouve de nombreux fragments de tuiles à rebords et autres débris antiques, a été fort anciennement habité.

Au-delà de Sainte-Anne, on n'a pas de documents bien certains sur la direction de la voie. Si elle continue à former la limite des communes de Pluneret et de Plumergat, elle doit aller traverser la rivière de *Tré-auray*, à la chaussée d'un moulin situé au-dessous de la maison de *Ker-an-Ber*. De là traversant de l'E. à l'O. la grande commune de Brech, elle irait passer à la chaussée de l'étang du *Cranic*, où on a trouvé des tuiles romaines, et se confondrait avec la route

roylae de Vennes à Hennebont jusqu'au bourg de Landévant, et peut-être jusqu'à cette dernière ville, dont le nom *Hen-Pont* suivant les uns, ou *Hend-Pont* selon les autres signifierait en breton le *vieux pont* ou le *pont du chemin*. Cette direction conduirait à Quimperlé et à Quimper, ville où arrivent d'autres voies romaines, et près de laquelle on a trouvé des constructions antiques.

Il serait d'autant plus curieux de bien suivre la voie depuis Ste.-Anne, qu'il doit, à la hauteur de Landévant, en exister un embranchement vers le bourg de *Nau-Stang*, localité où M. Ch. Gaillard a découvert de très-nombreux débris romains, et qui a dû être un port au fond de cet autre Morbihan, dont le goulet forme ce qu'on nomme la rivière *d'Intel*

CHAPITRE V.

Voie de Vennes à Rennes.

Vennes et Rennes, comme toutes les autres anciennes capitales, ont dû, sous l'occupation romaine, être liées entre elles par une route directe, et pourtant, jusqu'à ce jour, le tracé de cette route n'est pas parfaitement connu.

Une grande voie nommée la *Chaussée Ahès*, parcourt de l'E. à l'O. les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Je la connais d'après des renseignements certains, depuis les environs de Maure et de Lohéac jusqu'à Castennec ou St.-Nicolas-des-Eaux, sur le Blavet; elle fera l'objet du Ch. VIII.

Une autre voie, celle de Vennes à Corseul, que j'ai décrite au Chap. I, se dirigeant du Sud au Nord, coupe la chaussée Ahès entre Plaudren et St.-Jean-Brevelay, vers les landes de Lanvaux.

Or, comme il ne me paraît pas douteux que la chaussée

Ahès arrive de Rennes, j'établissais la communication entre Vennes et Rennes par la route de Corseul, jusqu'au point d'intersection, et de ce point par la chaussée Ahès.

Une étude plus approfondie de cette direction, m'a fait voir que je parcourais ainsi les deux côtés d'un triangle à peu près rectangulaire, et que ce n'était pas ainsi que les ingénieurs romains établissaient le tracé de leurs communications; que, au lieu d'aller trouver la voie Ahès au Nord de Vennes, il fallait se rejeter au N. E., vers Sérent, par exemple, pour s'embrancher et tendre avec elle vers Rennes, en suivant la même direction N. E.

Ceci, au reste, n'est pas une simple conjecture. Quelques observations, recueillies par MM. Cayot-Délandre et Ch. Gaillard, viennent nous donner un commencement de preuve que des explorations ultérieures, faites sur cette ligne, viendront probablement compléter.

On ne sait pas bien si cette voie sortait de Vennes avec celle de Corseul. S'il en était ainsi, elle devait s'en séparer au village de *St.-Guen*, et delà gagner le *Bourg d'embas de St.-Avé*, soit par la route actuelle de Josselin, soit dans son voisinage.

A peu de distance de ce bourg, on a remarqué, sur la lisière du bois de *Beauregard*, les vestiges d'une voie romaine. On l'a indiquée comme passant à *Bélair*, sur la même route de Josselin; puis au Sud du village de *Cambrigo*, à celui de *Pal-Houarn*, au Nord de *Kergo*, et sur la chaussée du petit étang de *Kerfleac'h*. Dans ce trajet, la voie passerait à 1,600 mètres S. E. du bourg de Monterblanc, et à 3/4 de lieue au N. du clocher de St.-Nolff. La chapelle de *St.-Amand* ne doit pas être fort éloignée de l'étang de Kerfleac'h.

En continuant la direction N. E., la voie passerait assez près du village de *Ker-an-derf*, au Nord duquel est un

retranchement en terre, au bord de la grande lande située près de ce village, qui fait partie de la commune d'Elven, et se trouve à une demi-lieue N. O. de la tour d'Elven ou château de *l'Argoët*, dont on ne connaît point l'origine.

Une autre fortification qui me paraît aussi ne pas lui être étrangère, c'est une enceinte placée sur une éminence, à un quart de lieue du bourg de St.-Nolff, près du moulin à foulon, ayant remparts et fossés de 5 mètres de profondeur, avec un donjon féodal de 12 à 14 mètres de hauteur, entouré de douves.

Un peu au-delà de *Ker-an-derf*, dans le quartier de *Camarec*, en la commune d'Elven, l'abbé Mahé signale encore une enceinte de 16 pas de longueur, sur 8 de largeur, ayant la forme d'une ellipse allongée dont les parapets sont hauts de deux ou trois pieds (1).

Au-delà de *Ker-an-derf* et de *Camarec*, en continuant la direction N. E. pour joindre la *chaussée Ahès*, on arriverait dans le voisinage du bourg de Sérent, au S. ou au S. E. de son clocher. Il me semble, d'après la carte de Cassini, que la voie traverserait la rivière d'*Arz*, sous le château de *Ker-Fily*, passerait aux chapelles de *St.-Germain* et du *Panistret*, à égale distance des bourgs d'Elven et de Trédion, traverserait la forêt d'Elven, et irait aboutir au pont de *Bovel*

(1) Ces trois différentes pièces de fortification demanderaient un examen plus attentif. Le bon abbé Mahé n'avait vu par lui-même qu'un très-petit nombre des objets d'antiquité dont il parle dans son *Essai*, et la préoccupation qui lui faisait voir partout des enceintes sacrées qu'il nomme *téménes*, l'a souvent empêché de rendre un compte bien exact de ces anciens postes militaires qu'on trouve partout semés çà et là dans le voisinage des voies romaines. L'étude de ces voies peut seule nous donner le motif de l'établissement de ces camps nombreux; elle nous aide à les classer, à faire voir à quel système de défense ou d'occupation ils se rapportent.

sur la *Claye*, pour de là suivre la route moderne de Vennes à Ploërmel jusque vers le village du *Clezio*, près duquel cette route est coupée par la chaussée Ahès.

Mais tout cela n'est que conjectures, et ne peut tout au plus servir qu'à mettre les explorateurs à même de s'assurer si mes prévisions ont quelque réalité.

CHAPITRE VI.

Voie de Vennes à Loc-maria-Ker.

Cette voie sort de Vennes par la route d'Auray, qu'elle suit pendant à peu près 2,000 mètres; puis, elle prend à gauche et va traverser l'étang du Vincin, après lequel elle entre dans la commune d'Arradon, dont elle laisse le clocher à 1,500 mètres vers le Sud; passe aux villages de *Loc-Gueltas*, de *Lan-gat*, du *Narboutte*, du *Moustoir*, de *Greverden*; pénètre dans la commune de Baden par la chaussée de l'étang de *Pont-per*, de là se dirige sur les villages de *Ker-Hervé*, de *Tourlarec*, et sur le bourg de Baden, qu'elle traverse; enfin elle entre dans la commune de Plou-gou-melen, à 3,000 mètres au Sud du clocher, et passant par les villages de *Ker-Léan*, de *Mané-Guen*, du *Mané* ou de la *Montagne* et de *Ker-bihan;* elle aboutit à celui du *Bono*, situé à la hauteur du confluent des rivières du *Sal* et de *Tréauray*, où nous supposons que se trouvaient deux ponts qui joignaient la pointe de *Kerisper* aux deux rives opposées, et complétaient ainsi la communication entre Vennes et Loc-maria-Ker (Ann. du Morb., 1837, p. 105).

Le président de Robien est le premier qui ait appelé sur ce point l'attention des antiquaires. On voit, dit-il, dans la rivière d'Auray, vis-à-vis la pointe du bois du *Plessix-Caër*,

entre celle du bois de *Ros-nerho* et la pointe de *Kerisper*, les restes d'un grand pont dont on aperçoit encore à basse marée quelques piles qu'on a bien de la peine à détruire pour nettoyer cette rivière. Ce pont, qu'on appelle sans fondement *Pont-des-Espagnols*, paraît d'une fabrique trop ancienne pour n'être pas plutôt l'ouvrage des Romains. On n'a même aucune tradition sur sa construction et sur son usage, ce pont est détruit depuis trop long-temps. Quelques restes de bâtiments de briques, de pierres et de ciment très-blanc que l'on voit sur la pointe de *Kerisper*, feraient juger que ce pont était défendu; mais comme on ne remarque point de chemin qui y aboutisse, que d'ailleurs la côte de *Kerisper* est fort escarpée, on comprend avec peine l'ancienne destination de ce pont, à moins que, dans l'antiquité la plus reculée, ce ne fût un passage pour aller à *Dariorigum*, capitale des Venètes (Locmariakaër, suivant l'auteur).

Suivant l'Annuaire du Morbihan pour 1837, la route romaine qui sortait de ce pont se dirigeait sur Locmariakaër. On la reconnaît encore dans quelques-unes de ses parties, mais principalement sur le territoire de la commune de Locmariakaër, à partir du pont de *Lenn* jusqu'au bourg.

Voilà, ce me semble, l'existence du pont vis-à-vis Kerisper bien constatée. Celle de la voie romaine, du chemin que le président de Robien demandait pour utiliser le pont antique qu'il avait observé, n'est pas non plus douteuse depuis Locmariakaër, jusqu'à la culée de ce pont, sur la rive droite de la rivière d'Auray.

CHAPITRE VII.

Voie de Blain à Port-Navalo.

Cette voie part de Blain par la petite rue de *l'École*. Le mur du jardin du presbytère a été bâti dessus. De là, après

avoir traversé plusieurs prairies qui en ont retenu le nom de *Prés de la Chaussée*, elle passe au village de la *Paudais* et va à la *Croix-Morin* couper, à angle très-aigu, la route royale d'Ancenis à Redon, à mi-distance entre la 49e. et la 50e. borne. Elle prend le bord septentrional de la route, jusqu'à la 50e. borne, se confond avec elle pendant 200 mètres, entre les maisons éparpillées du village de la *Chaussée*, auquel la voie a aussi donné le nom.

A 8 ou 900 mètres au N. de ce village, près d'une vieille gentilhommière nommée la *Masséais*, est un camp de forme circulaire, entouré d'un fossé de 12 à 15 pieds de profondeur et de 20 à 24 pieds de largeur, dont le bord extérieur a à peu près 100 toises de périmètre. L'enceinte est en outre défendue par un talus de 4 à 5 pieds d'élévation et d'environ 50 toises de tour; sa superficie intérieure est d'environ 10 ares. Elle n'a qu'une seule entrée située à l'Ouest. La déclivité du coteau étant très-faible, la seule défense de cette enceinte consistait dans ses fossés.

Après la chaussée, la voie se rejette au bord méridional de la route moderne, montre encore son sillon peu marqué dans quelques prés en descendant au ruisseau de l'*Angerais*: se réunit encore à la route à 200 mètres au-delà de la 51e. borne, continue avec elle jusqu'à la 52e., prend encore la parallèle au Midi vis-à-vis la *Riellière*, et se réunit de nouveau au-delà de l'*Abboüie*, vers la 53e. borne.

C'est ici qu'avant la clôture des landes de chaque côté de la route, et le récent empierrement, on pouvait juger de la largeur et de la beauté de l'ancienne voie. Sa chaussée ou *agger*, formée d'un massif de gravois parfaitement solide, présentait encore une surface unie large de 36 à 40 pieds, dans laquelle le temps et l'intempérie des saisons avaient à peine creusé quelques ornières. Là, on aurait pu se convaincre que la manière d'empierrer les routes à laquelle Mac-

Adam a donné son nom, si elle n'est pas renouvelée des Grecs, l'est, à coup sûr, des Romains, qui l'ont employée dans toutes leurs voies que j'ai vues en Bretagne, se servant surtout de ces cailloux roulés de quartz, macadamisage naturel, dans tous les endroits où ils ont pu en rencontrer, et allant souvent même les chercher fort loin.

De chaque côté de la chaussée était un espace de 25 à 30 pieds de largeur, qui ne paraissait pas empierré; en sorte que la largeur totale de la voie entre les contrefossés, était de 90 à 100 pieds. Ces contrefossés avaient eux-mêmes 12 à 15 pieds de base. Nous retrouverons ces mêmes dimensions dans les landes de *Guenrouet*, de *St.-Gildas* et de *Missillac*, où la culture ne les a pas encore fait disparaître.

A 200 mètres au-delà de la 54ᵉ. borne, à 100 pas à peu près vers l'O. de la barrière à laquelle vient aboutir la petite ligne de *Curun*, la voie entre dans la forêt du Gavre et en traverse la pointe nommée *Coin de Curun*, que contourne la route moderne sur laquelle vient sortir la voie à 250 mètres au-delà de la 55ᵉ. borne.

On peut suivre encore pendant ce trajet, de moins d'un quart de lieue, la voie romaine dans la forêt. Elle y franchissait le ruisseau *du Fresne* vert la chaussée d'un vieil étang depuis long-temps desséché. On dit qu'il y existait une ancienne forge. Ce qu'il y a de certain, c'est que vers la fin du siècle dernier, quond on a abattu les admirables futaies qui garnissaient toute cette petite vallée, les ouvriers ont trouvé une assez grande quantité de fragments de tuiles à rebords et de briques; j'en ai recueilli moi-même quelques-unes dans le ruisseau, dont on venait d'élargir le lit.

A l'endroit où la voie, sortant de la forêt, coupait la route moderne, il existe un embranchement dont j'ai parlé, en terminant mon chapitre de la voie de Vennes à Blain par Rieux. En effet, les deux voies, après n'en avoir formé qu'une

depuis Blain jusque là, se séparent en ouvrant un angle de 40 à 45 degrés.

La raison pour laquelle je fais sortir directement de Blain la voie de Port-Navalo, et non celle de Vennes, c'est d'abord qu'à l'embranchement dont je viens de parler, la première continue son tracé sans la plus légère inflexion, tandis que le détour formé par la voie de Vennes est très-sensible; en second lieu, les dimensions très-remarquables pour la largeur, que j'ai expliquées ci-dessus, se retrouvent sur le prolongement de la voie de Port-Navalo, et non sur celle de Vennes, qui n'a guère qu'une largeur moyenne de 50 à 60 pieds. Je dois ajouter que la largeur de la voie de Port-Navalo se retrouve sur celle de *Blain vers Angers*, ce qui, indépendamment de leur direction, les mettrait en rapport l'une avec l'autre.

Les points d'intersection ou d'embranchement des voies sont assez difficiles à bien déterminer. Il serait à propos de marquer celui du *Coin de Curun*, par une croix de pierre avec une inscription qui indiquât la séparation des deux routes antiques.

De ce point, la voie prend la direction des moulins à vent du *Haut-Breil*, près et au N. desquels elle passe. Elle était très-bien marquée jusqu'au ruisseau qu'on trouve avant d'arriver à ces moulins. Elle était difficile à suivre en remontant le coteau et en se rendant des mêmes moulins à la rivière d'Isar, même avant que la culture d'une grande partie des landes qu'elle traversait eût augmenté cette difficulté.

A 400 mètres de la rivière, la voie sépare plusieurs prés, et entre autres les parcelles 152 et 154 du 8e. bief du canal de Nantes à Brest. On lui a donné ici une élévation de 4 à 5 pieds, et on l'a formée d'un massif de pierres dont la grosseur va toujours en diminuant de la base à la superficie. On en a tiré une quantité considérable, et malgré cela la chaussée est encore parfaitement solide. Sa largeur a été fort resserrée, elle n'est pas de plus de 8 mètres.

En arrivant dans le lit de l'*Isar*, elle disparaissait entièrement, soit qu'il ait existé en cet endroit un pont de charpente, soit qu'il y eût un gué sans pont dont le pavé aura été détruit par les eaux. On n'en a retrouvé aucun vestige en creusant le canal.

L'Isar était très-peu large dans l'endroit où la voie romaine le traversait. Le coteau de la rive gauche a une pente très-rapide, que les ingénieurs romains avaient adoucie par une forte échancrure creusée dans le coteau, et qu'on aperçoit fort bien en descendant des moulins du Haut-Breil vers la rivière.

Après avoir gravi le coteau de l'Isar par l'échancrure dont nous avons parlé, la voie suit le fossé du bois-taillis de la *Joussais* placé au N.; passe à 200 mètres vers le S. du village de l'*Epault*, sur une petite lande où elle est encore très-visible; entre dans une grande gagnerie nommée *Coz-Cazel*. Les vestiges de la voie ont disparu dans cette gagnerie, au moins à l'œil; mais les laboureurs en retrouvent l'empierrement avec la charrue, et savent fort bien indiquer sa direction vers la chapelle de *N.-D.-de-Grâce*, qui n'en est éloignée que de 3 ou 400 mètres.

La voie laisse cette vieille chapelle à 100 mètres au N., en passant au travers de prés et de champs dans lesquels on la suit encore facilement.

La voie se retrouve à la sortie du petit chemin venant de la chapelle. Elle est fort rompue, mais fort reconnaissable depuis ce point jusqu'à la *Née euret*, bas-fonds ou *noë* par où s'écoule un petit ruisseau. Mais après l'avoir franchi, elle se présente dans toute sa largeur en remontant la pente douce du coteau, et c'est là qu'entre ses contrefossés très-apparents j'ai retrouvé cette largeur de 90 à 100 pieds, que j'ai déjà remarquée entre l'*Abboüie* et le *Coin de Curun*. On trouve bientôt une croix de fer, plantée sur son milieu, et c'est à

partir de cette croix, jusque vis-à-vis des moulins à vent de *Bothet*, qu'on peut juger encore de la beauté primitive de ce grand ouvrage. Le chemin vicinal, depuis la chapelle de Grâce, existe sur la voie même et s'y continue presque sans interruption jusque dans la commune de Missillac.

La voie laisse les moulins de *Bothet*, *Botehel*, vers le S., à un demi-quart de lieue.

A la hauteur de ces moulins, la voie forme rampe sur la pente septentrionale du mamelon sur lequel ils sont placés. On remarque ici un affouillement de cailloux roulés au bord même de la voie, vers le N. Ces cailloux, comme je l'ai déjà fait remarquer, sont presque partout la matière dont les ingénieurs romains ont formé l'*agger* de leurs routes, et souvent même leur massif tout entier. Ici, la voie est assise sur un lit de dalles brutes assez larges, et comme les pierres sont rares dans le canton, les paysans ont fouillé la voie en beaucoup d'endroits pour en arracher ces pierres.

La voie descend au ruisseau de *Brivet*, le traverse à 500 mètres au N. du village du même nom, passe à 100 mètres pareillement au N. de la ferme du *Grenic*, et poursuit, en laissant aussi vers le S., les villages de *Botdelo* et de *Trigodet*.

A partir du Grenic, elle est resserrée entre des clôtures sous lesquelles ont disparu ses contrefossés. La partie convexe de la chaussée forme un chemin vicinal très-solide.

Ce chemin vicinal conduit au bourg de St.-Gildas-des-Bois, et un embranchement qui se rapproche davantage du marais, conduit à divers villages dont nous allons parler. Ce dernier chemin est la voie elle-même réduite encore à la partie la plus convexe de sa chaussée. Mais avant cette bifurcation, elle quitte le chemin vicinal, se jette à gauche dans une châtaigneraie dépendant de la ferme de *Botdelo*, puis dans une pièce de terre labourable, et sort à 100 pas du détour sur une petite lande, tout à côté d'une petite maison nommée la *Bozardière*;

de là elle passe successivement aux villages de la *Rivière*, de la *Barre*, de *Goura*, et arrive à un ruisseau qui sort des étangs du *Pas-Hervé* et du *Gué-aux-Biches*.

Ici, la voie laisse à un quart de lieue au N. l'ancienne abbaye de St.-Gildas-des-Bois, fondée en 1026 par Simon, fils de Bernard, seigneur de la Roche, en un lieu nommé *Lan-Pridic*. Une grande partie de l'église est de cette époque; il y a lieu de croire que le choix de cet emplacement est dû, pour cette abbaye comme pour un grand nombre d'autres que nous remarquerons en Bretagne, au voisinage de la voie romaine.

Arrivée au ruisseau dont j'ai parlé, elle n'est plus reconnaissable, et pour la retrouver, il faut continuer la ligne droite en affrontant un chemin très-étroit et plein d'eau, et aller jusqu'au village de *Pont-Nault*, où recommence un chemin vicinal tracé sur la crête de la voie, lequel se continue jusque vis-à-vis le village de la *Toulardais*. Là, la voie poursuit sa direction au travers des champs, passe très-près et au S. de ce village, et sort aussitôt sur la lande en remontant une longue côte jusqu'au moulin à vent de *Prenic*. C'est encore ici qu'elle a conservé une grande beauté et toute sa largeur avec les contrefossés. Les paysans la nomment la Vieille-Chaussée. Elle sert de chemin presque jusqu'au moulin, au pied duquel elle passe, et de là elle va, en formant une courbe douce, passer à 30 pas au N. d'un cabaret nommé la *Croix-de-Haut*, à cause d'une croix de granite placée à côté, et qui paraît ancienne.

De cette croix la voie se rend en droite ligne à la *Maison-du-Siége*. Elle est encore très-marquée et bien entière, si ce n'est que dans une grande longueur elle a été fouillée pour en tirer les larges pierres qui en forment la base, et dont on a bâti plusieurs maisons qu'on aperçoit à peu de distance vers le Sud.

La Maison-du-Siége est un petit manoir à un quart de lieue au N. du bourg de Missillac. La voie passe dans la cour et descend au ruisseau qui alimente l'étang de la *Bréteschc*, le traverse, penètre dans la partie de la forêt la plus rapprochée du château qu'elle laisse à 500 mètres au S.; coupe ensuite une longue prairie marécageuse nommée la Noüette, dans laquelle la voie forme un sillon très-marqué; delà elle parcourt le bord méridional de la forêt, jusqu'à un chêne assez vieux nommé le *chêne criminel*, placé à peu de distance de la route royale de Nantes à Vennes. Elle traverse encore une sorte de marécage, gravit le coteau, et va couper la grande route à angle fort aigu au S. et très-près du cabaret nommé *Bellevue*.

Le château de la Brétesche, que j'ai indiqué comme très-rapproché de la voie, présente de nombreux souvenirs féodaux et historiques, dont ce n'est pas ici le lieu de parler.

De Bellevue, la voie descend au village et à l'ancien manoir du *Bois-Marqué*. Dans ce trajet comme au-delà, c'est un chemin vicinal très-fréquenté. La culture, les haies et fossés ont fait ici disparaître la voie, et pour la retrouver, il faut traverser un vallon qui sert de limite aux communes de Missillac et d'Herbignac, et arriver à un autre manoir nommé la *Ville-Henor*, qui, comme le *Bois-Marqué*, n'est pas indiqué sur la carte de Cassini. Là, on découvre parfaitement la voie et sa direction vers le moulin du *Fauzo*, qu'elle laisse à 100 mètres à l'O.

Un quart de lieue plus loin, la voie coupe la grande route de Guérande à la Roche-Bernard, à environ une lieue au S. de cette petite ville, passe entre les villages de *Caron* et de *Kermahé*, et commence à descendre vers la Vilaine, en laissant le bourg de Férel à une demi-lieue au S. O. et passan au village de Ker-Talet d'où, par une pente très-douce, elle arrive sur le bord de la rivière, en face du manoir et du village de la *Noie*, placé sur la rive droite.

Depuis une lieue à peu près, la voie parcourt la commune de Férel, et a fait son entrée dans le département du Morbihan. Mais avant de passer la *Vilaine* et de quitter l'ancien territoire du diocèse de Nantes, qui s'étendait jusqu'à cette rivière, je dois faire mention d'un embranchement à la voie que je décris, se dirigeant sur le pays guérandais par Herbignac et St.-Liphard, embranchement que je n'ai pas encore assez étudié pour en rendre compte, mais duquel j'ai parcouru un fragment de plus d'une lieue entre les deux bourgs que je viens de nommer.

Le président de Robien s'est beaucoup occupé de la voie que nous parcourons. Je citerai au fur et à mesure les passages de son manuscrit qui concernent les portions que je vais successivement observer, en les accompagnant de remarques critiques quand il sera nécessaire de redresser quelques erreurs de ce savant magistrat.

« On peut suivre l'espace de 12 lieues un chemin romain « *qui conduit de Pont-Chasteau, diocèse de Nantes,* aux en- « virons de Vennes. *Ce chemin passe dans la paroisse de* « *Pont-Chasteau à la droite de la forest* (de la Magdeleine) « *après quoi il entre dans la paroisse de Missillac, et laisse* « *à la droite le bourg de Missillac et le château de la Bré-* « *tesche.* Là, il rencontre le chemin de Nantes à Vennes. Il « le laisse sur la droite. Il passe dans la paroisse d'Herbignac, « entre les maisons de *Ker-Robert* et de *Ker-Éric* à droite, « et les moulins à vent du *Fozeau* et du grand *Tregu* à gau- « che; ensuite il se rend en droiture à la rivière de *Vilaine,* « dans le seul endroit propre à former une descente aisée.... « Ce chemin de Pont-Chasteau à la Vilaine est assez droit; « il fait un coude sensible à l'extrémité de la forêt de la *Bré-* « *tesche,* entre les paroisses de Missillac, Nivillac et Herbi- « gnac, et que le grand chemin de Nantes à Vennes laisse « sur la gauche. »

La route de Nantes à Vennes passait à Pont-Chasteau du temps du président de Robien, comme elle y passe encore aujourd'hui. C'était un chemin très-fréquenté, auquel les ingénieurs du duc d'Aiguillon ont donné la forme d'une grande route; mais jamais dans ces parages, que j'ai maintes fois parcourus, je n'ai rencontré vestige de voie romaine. M. de Robien aura suivi la voie jusqu'à l'endroit où elle disparaît dans les marécages de la forêt de la *Bréteschе*, et n'en retrouvant plus la suite, il aura cru la reconnaître dans le chemin qui conduisait à Pont-Chasteau et qui à cet endroit-là même, faisait avec la voie un coude sensible, comme l'a fort bien remarqué M. de Robien. Comme j'ai suivi la voie pas à pas, et que je l'ai amenée à Bellevue en sens inverse de la direction prise par notre auteur, il m'a été impossible de tomber dans la même erreur, et au point d'intersection de la route moderne et de la voie, celle-ci ne m'a présenté aucune inflexion, et au contraire partout les courbes les plus moelleuses à admirer.

« Il y a bien de l'apparence qu'on passait la rivière dans « un bac; il ne reste aucune trace du pont. La rive opposée, « dans la paroisse d'Arsal, est aussi d'une pente facile, et « sur le fond même du chemin est bâtie la maison noble de « *Noe* (la Noie). De là le chemin quitte le bourg d'Arzal, le « laissant sur la gauche (à un demi-quart de lieue) de même « que le village de *Lan-Tiern*, et traverse le chemin de « Nantes à Vennes à un cabaret nommé la *Croix-du-Serf*.

« ..... Après quoi il (le chemin romain) entre dans la pa- « roisse de Noyal-Mézuillac, laisse sur la gauche la maison « de *Kerven*, et la chapelle de *N.-D. de-Grâce*, passe entre « les moulins à vent et la maison de *Linéac*, laisse le mou- « lin à vent et le château de *Keralio* sur la droite, et va « trouver l'étang de *Pen-meur*, paroisse de *Bourg-Péaule*, « dans un lieu où, vraisemblablement, il n'y avait autrefois « qu'un ruisseau peu considérable qu'on passait à gué. »

« Le chemin remonte par une pente assez douce au côté « occidental de l'étang, toujours dans la paroisse de Bourg- « Péaule, traverse le village de *Bois-Horty*, bâti sur ses « ruines (et qui ne se trouve pas sur la carte de Cassini), « laisse la chapelle de *St.-Gourlay*, sur la droite, traverse « le chemin de Nantes à Vennes, pour entrer dans la paroisse « d'Ambon, passe au milieu du village de *Born*, bâti sur le « chemin même ; poursuit entre le moulin à vent et la mai- « son de *Renoyal*, descend dans des marais et des prairies, « où sans doute il y avait autrefois un pont et une chaussée « dont il ne reste aucun vestige. De là, il pénètre dans la pa- « roisse de Surzur, laissant les moulins à vent de *Kerguisec* « et de *Vaujours*, sur la droite, et le bourg de Surzur sur « la gauche. »

C'est près du village de *Lezcorno*, à un quart de lieue à l'Est du bourg de Surzur, au bord de la voie romaine, qu'un laboureur découvrit, en 1835, « une pierre monumentale « haute de 3 pieds environ, cylindrique, légèrement amin- « cie inférieurement en forme de bouchon, et dont le dia- « mètre supérieur est à peu près d'un pied. La curiosité, ou « plus probablement un vague espoir de riche trouvaille, « porta ce cultivateur à fouiller dans l'endroit où cette pierre « était à demi enfouie ; mais ses recherches n'eurent d'autre « résultat que de mettre à découvert quelques fragments de « briques et de poteries romaines, il transporta la pierre « dans le jardin de sa ferme, à *Lezcorno*, où elle fut trou- « vée gisante par M. Cayot-Délandre (1), et deux autres « membres de la Société polymathique de Vennes, qui s'y « transportèrent pour lire l'inscription gravée sur cette « pierre, » et qu'ils ont copiée ainsi :

(1) Annuaire du Morbihan, 1836, p. 39.

IMP CAES
PIAVONIO
VICTORINO
PIO FELICI
AVG

Cette inscription est contemporaine de celle qui existe à St.-Meloir-des-Bois, près de Corseul, et de laquelle j'ai parlé à la fin de mon chapitre, *sur la voie de Vennes à Corseul.* Toutes deux sont dédiées à *M. Piavonius*, lieutenant et successeur de Posthumus à l'empire des Gaules, et gravées sur deux colonnes milliaires, qui ont été érigées en l'an 268 de J.-C.

Indépendamment de ces inscriptions, curieux monuments du règne si court de Victorinus, on doit rappeler ici les médailles de cet empereur, en petit bronze, trouvées, depuis quelques années, à Berric, à 2 lieues N. E. de Surzur, et portant en légende : IMP. C. PI VICTORINVS. AVG.

« A l'endroit même où la pierre a été trouvée, le simple « aspect des lieux nous fit apercevoir de nombreux vestiges « d'une station romaine. Les fragments de briques et surtout « de vases en terre cuite y abondent. Quelques coups de « pioche donnés à peu près au hasard nous en fournirent « d'assez grande dimension, ainsi que des cendres, des par- « celles de charbon et des matières calcinées. Ces produits de « la combustion forment dans le talus qui borde la voie ro- « maine, convertie aujourd'hui en chemin vicinal sur ce « point, une zône noirâtre qui tranche vivement sur le fond « sablonneux du sol (1). »

Dans la commune de Surzur et dans son voisinage, la voie est connue sous le nom de *Chemin Conan* (2). M. de Robien

(1) Annuaire du Morbihan, 1836, p. 42.
(2) Id., 1834, p. 80.

ne rappelle point ce nom, et dans son exploration il ne paraît pas avoir rencontré la colonne milliaire dont je viens de parler ; mais il donne à notre vieux chemin une direction qu'il a bien réellement et sur laquelle cependant il y a plusieurs observations à faire.

« Il entre enfin dans la paroisse de Noyalo, laissant l'étang « du *Granel* sur la droite, et rasant le clocher et les mai- « sons du bourg de Noyalo qui restent à la gauche ; on pour- « rait le suivre plus loin. »

Il est fort à regretter que M. de Robien n'ait pas poursuivi son investigation ; elle nous eût appris où allait la voie dans cette direction N. O. Quelqu'un qui l'a reconnue au bourg de Noyalo, comme M. de Robien, croit qu'elle allait rejoindre la route de Nantes, et se rendait à Vennes ; cela n'est pas impossible. Alors deux routes romaines, partant de Blain, seraient arrivées à Vennes en suivant deux directions différentes ; ou plutôt cette voie de Blain, en se rendant au *Port-Navalo*, comme nous le verrons tout-à-l'heure, réunissait pas ses embranchements d'Herbignac sur Guérande, et de Surzur sur Vennes, cette ancienne capitale avec tout le littoral du Morbihan et de la Loire-Inférieure.

La question sera résolue quand on aura pris la peine de suivre la voie au-delà du bourg de Noyalo, comme M. de Robien assurait qu'on le pouvait faire.

Il y a encore à Surzur une autre vérification à faire ; c'est de s'assurer si la voie qui nous occupe, tout en poussant un embranchement vers Noyalo, n'en a pas un autre qui se détourne au S. O. pour gagner Sarzeau et Port-Navalo, en parcourant la partie la plus élevée de la presqu'île de Rhuis ; on verra par ce qui va suivre que l'existence de cet embranchement est très-probable.

Une voie romaine a été observée au village de la *Lande*, commune de Sarzeau, à une lieue et demie de Surzur, et

situé sur le bord oriental de la grande route de Sarzeau à Vennes. De ce village jusqu'à la chapelle de *Saint-Colombier*, la voie semblerait tenir la parallèle à l'Est, et très-près de la route moderne, avec laquelle elle se confondrait ensuite jusqu'à Sarzeau; car, comme l'observe très-bien M. Cayot-Délandre (Ann. du Morb., 1838, page 146), « partout ailleurs elle aurait eu à traverser des bas-fonds qui « étaient toujours soigneusement évités dans le tracé de ces « chemins.

« Arrivée à Sarzeau, elle prend la direction des *Quatre-* « *Vents*, de *Coët-Dihuel*, et se rend ensuite à la limite de « la commune de Saint-Gildas, où elle est mieux conservée « que dans tout le reste du canton; elle fait limite avec Sar- « zeau, au-dessus et au-dessous du village de *Largueven*, « traverse ensuite le village de *Net*, passe au pied du moulin « à vent de ce même village, et entre dans la commune « d'Arzon, par le village de *Tumiac*, se dirige sur le bourg et « se rend ensuite à *Port-Navalo*, bourg situé vis-à-vis de « Loc-Maria-Ker, au fond d'une petite baie en forme de fer « à cheval, dont les côtes élevées forment un excellent abri « aux nombreux navires qui s'y réfugient dans les mauvais « temps. Il est situé près de l'entrée du Morbihan... Evi- « demment il y eut là autrefois un port dont il apparaît « encore quelques vestiges; son nom, de racine latine, et la « voie romaine qui y aboutit, nous font penser que son éta- « blissement remonte à l'époque de la conquête du pays par « les Romains. » (Annuaire du Morbihan, 1838, pages 129 à 137.)

Je pourrai revenir sur *Port-Navalo*, en parlant de Locmaria-Ker, au chapitre de la *voie de Vennes* à cet antique établissement romain. Ces deux localités maritimes, séparées seulement par le goulet du Morbihan, et auxquelles viennent aboutir des voies romaines, doivent avoir eu entr'elles des

rapports qu'il ne sera pas sans intérêt de rechercher.

Je terminerai ce chapitre en reproduisant les observations générales du président de Robien, sur la voie que nous venons de parcourir.

« Dans les endroits conservés tels que les landes, ce chemin « a environ 30 pieds de largeur. Il est élevé au-dessus du « rez-de-chaussée, de la hauteur de 3 pieds, bien comblé « au milieu avec une pente insensible vers les bords qui se « terminent à 6 pouces de hauteur. Il paraît que, en plu- « sieurs lieux, on a creusé le terrain à dessein de le rendre « plus solide. Communément le dessous est formé par des « assises de grandes pierres bien unies surmonté d'un cail- « loutage mêlé de sable, mais si bien joint que le tout ne « forme qu'une superficie propre à faire rouler les voitures « avec facilité. En beaucoup d'endroits il ne se voit plus; on « ne le reconnaît qu'à un sable blanc ou rougeâtre, reste des « pierres que les voitures et les animaux ont broyées. Ce « sable n'a rien d'analogue à celui du terrain où il se trouve. « Dans les terres labourables, ce chemin ne se reconnaît « qu'au terrain plus élevé que le reste du champ. Dans les « prairies il n'en reste aucuns vestiges, les propriétaires ont « ôté les pierres et les cailloux qui pouvaient nuire à la faulx. « Ce chemin n'est proprement entier que dans les landes et « les lieux qui ne sont point fréquentés. Ce qui s'en est le « mieux conservé se trouve dans les paroisses d'Arzal et de « Surzur. En beaucoup d'endroits il est construit purement de « cailloux, en d'autres de cailloux mêlés de grosses pierres, « en d'autres enfin de petits cailloux et de gros sable rou- « geâtre et blanc. » (Robien).

CHAPITRE VIII.

Voie de Rennes à Ker-Ahès, par Castel-Noëc.

Cette voie a été observée et reconnue dans la lande de la *Motte-du-Buc*, entre les bourgs de Comblessac et de Séglin, dans le voisinage du château de la *Lardais*. Elle traverse cette lande pour arriver au port de *Marsac*, sur la rivière d'*Aff*.

Le pont de *Marsac*, ainsi nommé d'un village sur la rive droite de l'*Aff*, est situé à une lieue au N. E. du bourg de Carentoir, et à trois quarts de lieue de celui de Comblessac; il y paraît encore quelques faibles vestiges d'une ancienne chaussée.

Du pont de Marsac la voie s'élève, par une côte assez rapide, beaucoup au-dessus des premiers fossés ou ouvrages avancés du camp; mais elle n'atteint pas sa plate-forme, qu'elle laisse au N., pour venir passer dans la cour de la maison du *Mur*, vieux manoir à 100 pas du camp.

En-deçà et au-delà du passage de l'Aff, la voie sert de limite aux communes de Comblessac et de Carentoir, jusque auprès du village de la *Touche-ès-Huet*, en Carentoir, qu'elle laisse à 200 pas au Sud. Là, elle commence à délimiter encore la même commune de Carentoir et celle de Guer, en passant au N. des villages du *Marchis* et de la *Ballue* en Carentoir, et au S. de la *Hayette* en Guer. Elle continue sa direction vers l'O., laissant encore au S. le château de *Trélo* en Carentoir, au N. la *Ville-Hoïus* en Guer; et elle arrive au village de la *Chaussée*, dont quelques maisons sont bâties sur la voie même, et qui en a reçu son nom.

A un quart de lieue au-delà du village de la *Chaussée*, la voie sépare aussi Carentoir de la commune de Monte-Neuf,

en passant très-près au N. de *Langave* en Carentoir, et au S. des *Touschettes* en Monte-Neuf; elle arrive ensuite au village de la *Ville-au-Comte*.

De la *Ville-au-Comte*, la voie continue à délimiter les mêmes communes, en laissant au Nord le village de *Bessihan* en Monte-Neuf, et, au Sud, celui de la *Tousche-au-Roux*, en Carentoir; enfin elle arrive au *gué du Pont-Augier*, où elle traverse un ruisseau qu'on nomme pompeusement, dans le pays, le *Fleuve de Rahon*, qui va se décharger dans l'Aff, au bourg de la Chapelle-Gasseline. C'est au *Pont-Augier* que se trouve le point de réunion de quatre communes : Carentoir, Monte-neuf, Reminiac et Tréal.

On voit que pendant plus de deux lieues, du pont de Marsac au Pont-Augier, la voie n'a cessé de former la limite septentrionale de la grande commune de Carentoir. Au-delà du Pont-Augier, elle continue d'être la ligne séparative des communes de Tréal au Sud, et de Reminiac au Nord (1); il en est de même pour les communes de Ruffiac et de Caro.

Du *Pont-Augier* au Manoir de *Bodel* en Caro, il y a 7000 mètres. Je n'ai point le nom des villages par lesquels passe la voie. Je soupçonne qu'elle ne doit pas s'éloigner beaucoup de la chapelle de *St.-Fiacre*. A *Bodel*, elle coupe, à angle très-aigu, la grande route de Malestroit à Guer, et de là, se dirigeant à l'Ouest, entre Caro qu'elle laisse à 2400 mètres au Nord, et Missiriac à un quart de lieue au Sud, elle passe au *Bois-Rouauld*, à la *Guyondais*, au *Fresne*, descend ensuite le côteau, passe à la métairie du *Prest*, traverse la grande route de Malestroit à Ploërmel, et arrive au bord de la rivière d'Oust, au petit village de *Croheneuc*, situé dans l'espace étroit qui sépare cette rivière de la route moderne, et

(1) Je dois les renseignements ci-dessus à l'obligeante amitié de M. Henri Blanchard, de Carentoir.

non marqué sur la carte de Cassini. La voie délimite encore ici les communes de Missiriac et de Caro. Depuis *Bodel* jusqu'à *Croheneuc*, elle sert de chemin vicinal.

Au Nord de ce trajet, nous avons à signaler, dans la commune de Caro, près du village de *Lagajac*, à 1500 mètres N. de la voie, dans un landier, les fondations d'un édifice en briques avec moulures et frises, à peu de distance duquel on trouve beaucoup de tuiles à rebords éparses çà et là. La lande couvre tous ces débris.

La voie aborde à la rivière d'Oust, sous la forme d'une chaussée de 5 à 6 pieds d'élévation qui paraît être un reste de la culée d'un ancien pont.

Depuis le pont de Marsac sur l'*Aff*, jusqu'à la rivière d'*Oust*, la voie est connue des paysans sous le nom de *Chaussée ou chemin* d'*Ahès*. On a cru qu'il n'y avait qu'un seul chemin d'*Ahès*, parcourant la Bretagne d'un bout à l'autre ; c'est une erreur. Cette dénomination s'applique à un grand nombre d'embranchements des anciennes voies. Nous la retrouvons dans la Bretagne bretonnante, aux environs de Quimper et de Ker-Ahès, où plusieurs voies romaines sont nommées *Hend-Ahès*, chemin d'*Ahès*. Nous avons vu au chap. 1. que la voie de Vennes à Corseul était connue, au sortir de la forêt de La Nouée, sous le nom de *Fossé-Ahès*; que si l'on demande quel était ce nom d'*Ahès* donné à ces voies, et à une ville où il existe encore beaucoup de débris romains (Ker-Ahès), la tradition répond que c'était celui d'une princesse, d'une fée. On lui fait honneur de tous ces grands ouvrages, comme, en Poitou, on les attribue à *Mélusine;* au Nord de la France, à *Brunehauld*; dans le Maine, à la fée *Jouvence;* en Aquitaine, à *Aliénor;* en Angleterre, à *sainte Hélène*, etc. ; toujours à une femme. Cette princesse *Ahès* était-elle la même que *Dahut*, fille de Gralon ? Je n'en sais rien, et ceux qui l'ont dit n'en savent probablement pas davantage. Ceux

encore qui dans *Ahès* ont cru retrouver *Actius*, ont montré peu de critique en attribuant à un général romain du 5e. siècle, des voies sur lesquelles nous trouvons des colonnes milliaires de Septime-Sévère, de Gallien, de Tétricus et de Victorinus, qui l'ont précédé de deux siècles.

La princesse Ahès n'est pas la seule grande dame bretonne à qui l'on fait honneur du fragment de voie que nous venons de parcourir; une tradition nomme encore la *Rohanne* ou, pour parler plus respectueusement, la dame de Rohan. Cette dame, dit-on, ayant partagé la Bretagne par moitié avec son frère, voulut poser une limite entre les deux lots, et fit construire pour cela la *Chaussée-Ahès*. Un jour qu'elle se promenait en carrosse sur ce chemin, elle aperçut à terre une pie sans mouvement; elle demanda à son cocher ce que c'était et pourquoi cet oiseau gisait ainsi. Le cocher lui répondit : madame, c'est une pie : elle est morte, et le même sort nous attend. La Rohanne qui, toujours suivant la tradition, était une grande pécheresse, fut frappée de cet avertissement et se convertit.

La Rohanne porte aussi le nom de *Madame Aléno*, dans le voisinage du château de *la Chèze* en Porhoët, où l'on raconte aussi l'histoire de la pie, et comment après sa conversion, madame Aléno fit bâtir, près de ce château, l'abbaye de *Lantenac*.

Après cette petite digression, revenons à la description de la voie qui nous occupe. Au-delà de la rivière d'Oust, sur sa rive droite, sont des prairies dans les alluvions desquelles la voie a disparu, mais bientôt on la retrouve au village des *Haies*, en la commune de Sérent, où elle est très-visible et très-solide, quoique dans un terrain assez fangeux. Elle est aussi, dans ce voisinage, souvent coupée par les clôtures des champs; mais, dans ces champs mêmes, les laboureurs la reconnaissent par une petite élévation du sol et l'abondance de pierres qu'ils y rencontrent.

Des *Haies*, où la voie fait son entrée dans la grande commune de Sérent, qu'elle traverse de l'E. à l'O., elle va passer aux villages de la *Tousche-Morgan*, du *Lévy*, de la *Ville-au-Rouge*, et vient couper la grande route royale de Vennes à Ploërmel, près du village du *Croüezio* et du *Petit-Rocher*, où se trouve un camp entouré de gros fossés, et d'environ 15 ares d'étendue, au-dessous duquel est une fontaine.

A un quart de lieu à l'E. du *Petit-Rocher*, entre la chapelle Sainte-Geneviève, marquée sans désignation sur la carte de Cassini, et le village de la *Ville-au-Rouge*, conséquemment à une très-faible distance de la voie romaine, vers le S., existe un autre camp de l'une des entrées duquel un petit chemin bien empierré conduit à une fontaine voisine.

Un autre camp se trouve encore sur le territoire de Sérent, à 2000 mètres au N. E. du bourg, près du manoir de *Bot-Hurel*. Il forme un trapèze presque régulier de 46 mètres de base sur 32 mètres de hauteur. Il est entouré de fossés qui ont encore 4 mètres d'élévation; il a une sortie à l'Ouest. Non loin de ce monument, on remarque trois gros sillons de terre de 20 mètres en ligne droite, allant de l'Est à l'Ouest.

C'est entre ce camp et le bourg de Sérent, que M. l'abbé Marot, desservant de la paroisse et zélé explorateur des antiquités du pays, a découvert, en faisant défricher une lande, une quantité considérable de tuiles à rebords, de vases funéraires encore remplis de cendre et d'ossements calcinés, de fragments de verre antiques de diverses couleurs, de morceaux de faîtières, de grands vases en terre grossière, de goulots de différents genres; enfin de cette poterie fine et rouge sur laquelle on voit des dessins en relief et la fin du nom du fabricateur, placé au fond extérieur d'une sorte de soucoupe et qui se terminait en RVS.

C'est encore dans le voisinage de *Bot-Hurel*, et dans une pièce de terre en pré et pâture dépendant de cette propriété,

que le même observateur a remarqué, au bas de la lande de *Lan-Fouan*, dans un fond près du chemin vicinal de Sérent au Roc-Saint-André, vingt-quatre tombes ou *tumuli* sur quatre rangs parallèles allant du N. au S., à distance égale de 6 pas. Ils sont tous en terre et d'environ 2 mètres de hauteur.

A partir du *Croüezio*, point d'intersection de la voie et de la route royale de Vennes à Ploërmel, il y a quelque incertitude sur la véritable direction de la voie romaine, à raison de l'état de culture des terres qui avoisinent le bourg de Sérent. M. l'abbé Marot a cru la reconnaître à quelques cents mètres du bourg vers le Sud, près de la chapelle de la *Magdeleine*. Il pense que de là elle allait traverser le ruisseau, puis, remontant le côteau, passait dans le voisinage de la chapelle de *Chef-d'Asne* et de la maison du *Pont-Hémery* et de celle du *Najo*, pour arriver au château de *Calac*, dans l'une des avenues et la cour duquel elle passe.

Le château de Calac est dans la commune de Plumelec; mais avant de quitter le territoire de celle de Sérent, il faut parler de l'embranchement sortant à peu près vers cette localité de la voie *Ahès*, et se dirigeant sur Vennes, embranchement dont nous avons parlé dans notre chapitre V. Nous l'amenions du château de Ker-Fily à travers la forêt d'Elven au pont de *Bovrel*, sur la route royale de Vennes à Ploërmel; mais un examen des abords de ce pont nous a fait penser que cet embranchement devait franchir un peu plus haut la rivière de *Claye*, comme, par exemple, sous le vieux château-fort de Brignac, et aller de là rejoindre la voie *Ahès* dans un voisinage très-rapproché du bourg de Sérent. C'est ce qu'éclaircira certainement M. l'abbé Marot, qui a remarqué sur une hauteur en face de la maison de *Rohian*, à 200 mètres au S. du clocher, et sur le bord opposé du ruisseau, une enceinte fortifiée dont les fossés ont encore 5 mètres d'élévation, et

qui semblerait avoir un rapport direct avec l'embranchement que nous cherchons.

Au-delà du château de Calac, la direction de la voie est incertaine. Je ne puis mieux faire que de suivre la ligne indicative que M. Ch. Gaillard a bien voulu, à ma prière, tracer sur la carte de Cassini, depuis l'endroit où nous sommes parvenus jusqu'à celui où la voie coupe la grande route royale de Baud à Loc-Miné, pendant environ 8 lieues. Cette ligne traverse la rivière de Claye à la chaussée du moulin de la *Ville-Hellec*, à 2000 mètres au N. du bourg de Trédion, suit pendant un kilomètre les pentes du côteau et la rive droite de la rivière, monte à la forêt de Trédion dont elle traverse la pointe septentrionale, passe au N. du manoir de *Penquelen*, et, 2000 mètres au-delà, à la chapelle de *N.-D.-de-Lorette*, à quelques cents pas de laquelle elle coupe la route départementale de Vennes à Josselin.

A partir de la chapelle de *Lorette*, la ligne indicative de la voie passe au nord des villages du *Bodan*, de *Coët-Morvan*, de la maison du *Men-Guen*, au sud de *Ker-Turnier*, et au village de *Ker-Nicol*. C'est vers ces localités que la chaussée *Ahès* coupe la voie de Vennes à Corseul; mais, comme je l'ai déjà fait observer en traitant de cette dernière voie au chap. I., on n'a pas encore bien reconnu le point d'intersection.

La ligne passe ensuite au nord des villages de *Ker-Iber* et de *Ker-Allen*, au sud de la maison de *Pery* et au village à chapelle de *Ker-Droguen*, ancien prieuré, où la voie est fort apparente. De là elle se rend au village de *Ker-Mahon*, et va couper à angle très-aigu, la route de Vennes à Loc-Miné, au nord et au-dessous du village et de la chapelle de *Colpo*, à l'endroit où cette route est traversée par un petit ruisseau qui sort de la forêt de Colpo et s'écoule dans la rivière de Claye.

Jusqu'ici la voie se dirige à l'Ouest, mais, à partir de

Colpo, elle remonte au N. O. pour aller au village de *Saint-Jean-du-Botteau* coupe la route royale de Baud à Loc-Miné. Dans ce trajet de trois lieues, elle passe près du village de *Ker-Spernec*, aux maisons de *Roch-Glas* et de *Couëhouët*, traverse un vallon au-dessous et à un quart de lieue à l'Ouest du clocher du Moustoir de Loc-Miné. Au haut du côteau, au-dessus du village de *Ker-Bernard*, la voie décrit une double courbe, d'abord en se rejettant au N. E. et passant entre les villages de *Pen-Mané* au sud, et de *Bezoüet*, au Nord, puis, contournant ce dernier et reprenant la direction N. O. par le moulin à eau de *Kerbourdal*, où elle traverse la petite rivière de Loc-Miné. Ce détour, assez rare dans le tracé des voies romaines, fut probablement nécessité par le profond encaissement de cette rivière au-dessus du bourg de Plumelin, près duquel devrait passer la voie, et que cette déviation lui fait laisser à plus d'une demi-lieue à l'O. Du moulin de *Ker-Bourdal*, elle va passer aux villages de *Krec'h-Nuch*, de *Ker-Rolland*, de *Cornahoüet*, de *Ker-Bredic*, et va couper la route royale de Baud à Loc-Miné à peu de distance à l'Ouest du village à chapelle de *Saint-Jean-du-Poteau* ou *Boteau*, comme l'écrit la carte de Cassini. A 2 kilomètres S. O. de ce village, près de la chaussée de l'étang et du moulin de *Téléné*, est une enceinte fortifiée de fossés et attenant à cette chaussée. Elle a été observée par deux membres de la Société polymathique de Vannes. Du point d'intersection avec la route royale, traversant la grande lande de *Coët-Coët*, *Cocoüet* ou *Coz-Coüet*, la voie se rend au pied de la montagne du *Mané-Guen* (montagne blanche), qu'elle contourne pour aller passer la rivière d'*Evel*, au pont de *Ker-Chassic* et sortir de la commune de Guénin au-delà du village de *Ker-Danielo*, après avoir coupé la route royale de Baud à Pontivy, entre ce dernier village et celui de *Kernichet*. Dans ce trajet, la voie a laissé à 1000 mètres à l'Ouest le clocher de

Guénin, et à pareille distance au Sud, le village de *Loc-Miquel*, position très-élevée sur le bord de l'*Evel*, où l'on trouve de nombreux fragments de briques. De semblables débris se rencontrent au village de *Ker-Albaud*, situé plus loin sur la même rivière, dans une position analogue.

« Sur l'autre rive, entre ces deux villages, on voit sur « une hauteur, auprès de *Kerival*, une ancienne fortification « en rejets de terre, d'une petite dimension, en forme de « carré-long. Devant son entrée, qui se distingue encore « très-bien, se trouve un autre fossé avec rejet de terre, « placé de manière à masquer l'ouverture de l'enceinte et « probablement destiné à en défendre l'approche. »

Ce camp et ces gisements de débris romains ont certainement un rapport direct avec la voie; mais un monument qui en est en quelque sorte une dépendance, et qui est d'autant plus curieux que les analogues en sont plus rares, c'est une colonne milliaire placée sur la voie près de la maison de *Guer-Goan* (écrit *Guer-Goret* sur la carte de Cassini), au pied de la montagne du *Mané-Guen*. Cette colonne a dû être surmontée d'une croix. Il conviendrait de s'assurer si elle ne porte pas d'inscription, et dans tous les cas, de prendre les moyens de la conserver dans son emplacement actuel, et d'empêcher qu'elle soit détruite par le marteau du maçon ou du cantonnier.

Au sortir de la commune de Guénin, la voie entre dans celle de Baud, dont elle traverse la pointe N. E. Elle y est parfaitement conservée, et passe au village du *Hen-Ven*, lequel tire probablement son nom de celui de la route elle-même : *Hend-Men*, en composition *ven*, *chemin-pierre*, chemin *empierré*, *pavé*. La voie traverse ensuite la lande située à l'O. de ce village, passe au-dessous du moulin de *Pen-Mané*, et se dirige de là sur le hameau de *Tal Forest*, auprès duquel elle entre dans la commune de Plu-Méliau.

« A peu de distance de ce village de *Pen-Mané*, et « assez près de la route romaine, on trouve, dans un champ, « un retranchement en rejet de terre dont une partie a été « détruite en labourant; le reste est planté en bois-taillis. « Dans la portion conservée, les fossés sont encore profonds. « Sans doute ces retranchements avaient pour objet de servir « à protéger les communications, car nous avons trouvé sur « toute cette voie comme sur les autres, et à des distances « assez rapprochées, des travaux du même genre et toujours « placés comme celui-ci sur des points qui dominent le « pays. »

Après son entrée dans la commune de Plu-Méliau, près du village de *Guer-Vaud*, la voie passe à ceux de *Ti-Avel*, et de *Ker-Maniec*, qu'on ne trouve pas marqués sur la carte de Cassini. Bientôt elle descend au village de *Saint-Nicolas-des-Eaux*, sur la rive gauche du *Blavet*, en face de la montagne de *Castennec*, et pénètre dans la commune de Bieuzy par le pont fort ancien et fort délabré jeté sur la rivière au-dessous de St.-Nicolas, et qui va être reporté un peu plus bas pour donner passage au chemin de grande communication de Loc-Miné au Guémené.

Le nom de *Castel* se retrouve encore ici comme dans tant d'autres lieux où constamment il désigne une fortification romaine; enfin autour de cette maison de ferme placée au centre de la presqu'île, et nommée la *Couarde*, près des ruines de la vieille chapelle, on rencontre beaucoup de tuiles à rebords; on y a trouvé aussi plusieurs pointes de lances en bronze, et une borne milliaire portant une inscription latine.

J'ai dit ailleurs combien ces inscriptions sont rares dans notre Bretagne, moins rares peut-être par le fait que par le défaut d'exploration des antiquités. On doit une véritable reconnaissance au savant M. de Penhoüet qui a découvert celle-ci. Voici comment il rend compte de cette heureuse trouvaille.

« En 1811, je fis retourner un long pilier grossièrement « arrondi, autrefois debout et alors renversé sur le sol, près « d'un autre, en un lieu qu'on nomme *Castel-Noëc*, com- « mune de Bieuzy, arrondissement de Pontivy, départe- « ment du Morbihan. Cet endroit est remarquable par sa dé- « fense naturelle ; des circonstances qui s'y rattachent té- « moignent qu'il fut jadis une de ces positions occupées par « les Romains pour s'y retrancher.

« Le pilier cachait, depuis des siècles, une inscription « romaine, que je m'efforçai de copier. Je dois prévenir que « sur cinquante-cinq lettres qui la composent, je me trom- « pai à l'égard de deux, c'est-à-dire qu'au lieu de lire le mot « MORORVM, je lus celui de MANORVM. Cette méprise « apporta une grande différence au sens à donner à l'inscrip- « tion, et m'empêcha de deviner de-suite tout l'intérêt dont « elle était susceptible..... Je retournai sur les lieux en « 1813, et je constatai qu'il y avait bien réellement le mot « MORORVM. Je suis revenu une troisième fois, mais alors « la pierre avait été partagée dans sa longueur, et une moi- « tié employée dans une construction. L'autre, restée sur le « sol, avait conservé quelques lettres, entre autres celles-ci : « MORO, ce qui serait suffisant pour la garantie de ce que « j'avance, si ce bloc épargné n'a pas été morcelé depuis.

Voici l'inscripsion rétablie ;

IMP
CAES
CVIBIO.
TREBO
NIANO. C. XII
VF AVGVS
IMP. CAES C. XIII
T. D. V. MORORVM
ANO III AVG.

« Les cohortes XII et XIII ont dédié le cinquième « terme des Maures à l'empereur Caïus Vibius Trebonia-« nus, victorieux, heureux, et à Volusianus trois fois « auguste. » (Dissert. insérée dans la Gazette de Bret. du 6 nov. 1834).

M. de Penhoüet attachait une très-grande importance à ce mot MORORVM, qui venait confirmer, par un témoignage contemporain, la présence des soldats Maures en Bretagne, déjà attestée par la Notice de l'empire.

Près de la maison de ferme de la *Couarde*, et tout à côté de la vieille chapelle, je trouvai deux blocs de granit d'environ 2 mètres de longueur; ils me parurent être les mêmes que ceux signalés par M. de Penhoüet, mais ce fut en vain que j'y cherchai des caractères. Un jeune homme, M. Belour, piqueur attaché à la nouvelle route qui passe à *Castennec*, eut l'obligeance de faire retourner l'un des blocs, et ce fut alors que je commençai à distinguer quelques lettres, car le granit fort grossier qui forme ce bloc, rend, par ses rugosités, très-difficile la lecture de l'inscription. M. Belour m'avertit que ce bloc, de 1 mètre 60 de longueur et de 60 centimètres de diamètre, avait été fendu dans sa longueur, et me montra au-dessus de la porte de la maison de la *Couarde*, l'autre moitié servant de linteau. L'inscription, comme l'a observé M. de Penhoüet, n'est donc plus entière. La fin de plusieurs lignes a disparu. M. de Penhoüet avait trouvé neuf lignes; je n'ai pu reconnaître les deux premières, où il lisait

IMP
CAES

Voici ce que j'ai pu déchiffrer après un examen très-attentif.

J'ai eu soin de placer les lignes et les lettres dans l'ordre qu'elles observent sur la pierre.

C V
TRE
INO
F
IMP CAE
TDVNC
NOP

On voit que je n'ai plus retrouvé que le C et le V de la 3e. ligne de M. de Penhoüet ; les trois premières lettres TRE de la 4e. ; une leçon différente à la 5e. ; une seule lettre, F, à la 6e. ; six lettres conformes, à la 7e. ; les trois premières lettres de la 8e. et deux autres lettres que j'ai prises pour un A et pour un G, tandis que M. de Penhoüet y a vu un M et un O, commencement de ce mot MORORVM, auquel il attachait tant d'importance ; enfin j'ai trouvé à la 9e. une leçon différente. Mais je dois répéter que la grossièreté du grain de la pierre, et la terre dont il a fallu la débarrasser, ont rendu pour moi la lecture de l'inscription fort difficile.

Au reste, comme je n'ai eu d'autre thèse à appuyer par cette inscription que le passage de la voie par la *Couarde* et *Castel-Noëc*, et la présence des Romains en ce lieu, il me semble que ce qui en reste est plus que suffisant à cet égard. Voici donc encore une borne milliaire du 3e. siècle, comme celles que nous avons rencontrées sur les voies de Vennes à Corseul et de Blain à Port-Navalo. Caïus Vibius Trebonianus, plus connu par son surnom de Gallus, à qui elle est dédiée, proclamé empereur après la mort de Décius, vers les premiers mois de l'an 252, fut tué, après dix-huit mois de règne, par ses propres soldats, sous les murs de Rome, à la vue de l'armée d'Emi-

lien, qui lui succéda. L'érection de ce petit monument en l'honneur d'un prince qui régna si peu de temps, et qui ne parut jamais dans les Gaules, est assez remarquable ; mais l'époque de l'occupation romaine dans notre province est encore couverte d'épais nuages. On ne saurait recueillir et conserver avec trop de soin tout ce qui nous rappelle cette époque, plus heureuse peut-être pour nos aïeux qu'on ne le croit communément.

Ce fut avec regret que je laissai encore gisante sur le sol la colonne milliaire de *Castel-Noëc.* Je la recommandai vivement au jeune et obligeant M. Belour, qui me promit, autant qu'il serait en son pouvoir, de la sauver de la destruction. Il me semble que dans un temps où l'autorité parle si souvent de la conservation des monuments historiques, et où l'on rétribue si chèrement certains archéologues, on pourrait bien dépenser quelques francs pour redresser notre malheureuse colonne à la place même qu'elle occupe depuis près de 1600 ans !

D'autres débris romains se remarquent en grande quantité au village de *Castennec.* De nombreux fragments de briques et de tuiles à rebords couvrent tous les environs à une assez grande distance, et beaucoup de pierres, amoncelées qui décèlent des ruines, font supposer que tout ce terrain fut autrefois couvert d'habitations.

Toutes ces preuves du séjour des Romains en ce lieu, n'ont point échappé à l'attention de M. Ledéan, ancien directeur des constructions navales et membre du conseil général du Morbihan. Fort de sa connaissance des localités, et laissant de côté tous les calculs et les vains rapprochements synonymiques de Danville et des autres dissertateurs, il est venu dire : Ici était la station de *Sulis* ou *Sulim*, mentionnée par la Table théodosienne et placée sur la voie de *Portus Nannetum* à *Gesocribate*, à 20 lieues gauloises de *Dartoritum*, et à 23 de *Vorgium.* La dissertation dans laquelle il traite ce

point de géographie antique, et que nous avons citée précédemment, est remarquable par la lucidité des idées, la variété de l'érudition, la force du raisonnement : c'est une pièce qui prouve combien d'excellentes choses restent enfouies dans les portefeuilles de la province.

M. Ledéan ne s'est pas contenté d'établir à *Castel-Noëc* la station de *Sulis ;* il a prouvé en outre que tous ceux qui ont parlé de la statue qui est restée placée dans le voisinage de la chapelle de la *Couarde* jusque vers les dernières années du 17e. siècle, se sont étrangement mépris en la désignant sous le nom de *groah hoarn*, ou la *femme de fer*, et sous l'épithète injurieuse de *vieille-couarde*, prétendue traduction des mots bretons *groeck coard ;* qu'au contraire elle a toujours été nommée *groech ar goard*, ou la *femme de la garde*, ou *du camp.* Ce n'est ni la seule ni la plus grave erreur qu'on ait commise en s'occupant de cette statue ; et comme, pendant un temps immémorial, elle a été à la *Goard* l'objet d'une sorte de culte de la part des habitants des cantons voisins, je crois ne pas m'écarter de mon sujet en en disant quelque chose après tant d'autres. Je commencerai par donner la copie d'une sorte de rapport sur les transports de cette statue au château de *Quinipily*, pièce entièrement inédite, et qui fait partie d'un inventaire général des titres des seigneuries de Camors et de Quinipily, déposé chez M. Blaise, notaire à Baud.

« Dans la paroisse de Bieuzy, évêché de Vennes, proche « du pont de *Saint-Nicolas-des-Eaux*, il y a une petite mon- « tagne qui est presque entourée de la rivière de Blavet. Il y « avait sur cette montagne une statue antique, grossièrement « taillée, qui représentait une grosse femme d'environ sept « pieds de hauteur. Le vulgaire l'appelait en breton *groa* « *hoart*, qui veut dire en français la *vieille gardienne.* Il y « avait auprès de cette statue une fort belle pierre ou bassin,

« qui peut contenir près de deux pipes d'eau, ce qui fait « croire que les anciens ont fait des sacrifices et célébré des « fêtes en ce lieu, à quelques-unes de leurs divinités, repré- « sentées par cette statue.

« On a remarqué de temps immémorial, que le peuple « grossier des environs avait beaucoup de vénération pour « cette statue, et qu'il y avait recours dans les nécessités. « Les hommes se voyant atteints de maladies, comme ca- « tharres et rhumatismes, allaient y toucher les membres in- « firmes. Les femmes, relevées de couche, s'y faisaient faire « des bains dans le bassin pour être rétablies. Les filles qui « avaient envie de se marier, faisaient aussi des offrandes « d'une manière indécente à cette statue pour obtenir leurs « souhaits.

« L'an 1661, il y eut une mission dans la paroisse de Baud, « qui n'est éloignée que de deux lieues de cette montagne. « Les missionnaires y apprirent les abus qui se commettaient « au sujet de cette statue, et prièrent feu M. le comte de « Lannion (Claude) de les faire cesser en la faisant renverser « dans la rivière. Ce qu'il fit, y étant allé lui-même à cet « effet. Peu de temps après il y eut de grosses pluies, « qui causèrent quelques dommages aux biens de la terre. « Ces paysans, persuadés que c'était en punition de ce qu'on « avait jeté leur statue dans la rivière, la retirèrent et re- « mirent en sa place. Les recteurs des paroisses voisines en « donnèrent avis au seigneur Ch de Rosmadec, évêque de « Vennes, qui pria le seigneur comte de Lannion de vouloir « bien la faire mettre en pièces, pour faire entièrement « cesser ce désordre. Il y envoya des maçons escortés de tous « ses domestiques ; mais ces maçons, soit qu'ils fussent rem- « plis de vénération pour cette statue, soit qu'ils craignissent « l'arrivée des paysans du voisinage, se contentèrent de *lui « entamer un bras et une mamelle*, et la renversèrent dans la

« rivière. Peu de temps après, feu M. le comte de Lannion « ayant eu une chute de cheval à la chasse, dont il fut vingt- « quatre heures sans parler, tous ces paysans dirent que « c'était une punition de ce qu'il avait fait faire à leur *Groa-* « *Hoart ;* elle demeura dans la rivière depuis ce temps-là.

« Mais M. le comte de Lannion étant de retour de la « guerre, après la paix de Riswick, l'a fait retirer à son « château de Quinipily, comme une pièce curieuse et une « antique. *Il l'a fait depuis retailler et ôter ce qu'elle avait* « *d'indécent dans sa forme.* Quand on retira cette statue de « la rivière, il s'y trouva beaucoup de paysans qui com- « blèrent M. de Lannion de louanges, lui promettant beau- « coup de prospérités pour un si grand bienfait, qui allait « rendre les peuples heureux par de bonnes années et par la « guérison de leurs maux. Mais voyant depuis, qu'il l'avait « fait mettre dans un endroit où ils ne pouvaient point avoir « d'accès, ils persuadèrent au procureur fiscal de Pont-Yvy, « de faire un procès à M. de Lannion pour la remettre en « sa place.

« M. le duc de Rohan prétendit que cette statue avait été « prise dans l'enclave de sa seigneurie; il en demanda le ré- « tablissement.

« Pierre, comte de Lannion, acheta, le 5 juin 1698, de « Charles Carion, notaire et procureur de l'abbaye de *Lan-* « *vaux*, au prix de 28 l., la statue de la *Groa-Hoart*, qui « avait été jetée dans la rivière de Blavet, et le grand bassin, « *qui était encore sur son champ dépendant de sa métairie* « *noble de la Couarde*, qui n'est pas sous la mouvance de « M. le duc de Rohan.

« M. le duc de Rohan s'opposa à l'enlèvement du bassin, « et ce ne fut qu'après jugement des requêtes du palais à « Rennes, du 21 janvier 1701, que M. le comte de Lannion « fut paisible possesseur de la statue et du bassin. Il l'a fait

« élever sur un piédestal à quatre faces, et le bassin au-des-
« sous. On employa quarante paires de bœufs pour traîner,
« sur de gros rouleaux, le bassin, depuis le domaine de la
« *Couarde* à *Quinipily*, ce qui forme une distance de deux
« lieues. »

Suivent les inscriptions placées aux quatre faces du piédestal.

Côté de l'Ouest,

Veneri victrici. Vota C. J. C.

Côté du Sud,

Venus Armoricorum oraculum. Duce Julio. C. Claudio Marcello. L. Lentulo Css. ab n. C. Dccv.

Côté du Levant,

Gallia tota subacta, dictatoris nomine inde capto, ad Britanniam transgressus, non se ipsum tantum, sed patriam victor coronavit.

Côté du Nord,

Petrus, comes de Lannion, paganorum hoc numen, populis huc usque venerabile superstitioni eripuit, idemque in hoc loco jussit collocari, anno dni 1696.

Il faut ajouter à ces inscriptions les trois lettres *iit* placées sur la bandelette qui serre le front de la statue.

Le document que je viens de transcrire, et qui fut rédigé dans les premières années du XVIIIe. siècle, peu de temps après la décision du procès entre M. le comte de Lannion et M. le duc de Rohan, contient l'histoire toute simple de la statue nommée *Groek* ou *Groac'h ar Goar*, la *femme* ou la *vieille* de la *goard*. On peut la résumer en très-peu de mots :

Une vieille et grosse statue de femme nue, d'environ sept pieds de hauteur, existait depuis un temps immémorial sur la montagne de Castennec, dans un champ dépendant de la métairie de la *Couarde* ou *Goard*. Près d'elle était un grand

bassin de pierre de granit, comme la statue. Là venaient de nombreux pélerins faire des offrandes pour différents vœux. Celles des filles se faisaient d'une manière obscène, manière qu'elles avaient pu croire autorisée par les *formes indécentes* données originairement à cette statue. On ne peut dire précisément aujourd'hui quelles étaient ces formes, ni leur degré d'indécence, depuis que, *pour les ôter*, le comte de Lannion a fait *retailler* la statue tellement et si bien qu'on lui a refait dans le bloc même, un bras tout neuf à la place de celui qui avait été *entamé* par les maçons, et que la mamelle pareillement *entamée* par eux, et qui conséquemment devait être très-proéminente, a été réduite, ainsi que l'autre mamelle, à à des proportions si faibles, qu'un coup de marteau ne les *entamerait* nullement aujourd'hui.

Il résulte de tout cela que la statue que le comte de Lannion a fait enlever de la *Goard*, et poser sur un piédestal dans les dépendances de son château de Quinipily, est bien le même bloc de granit dans lequel avait été taillée l'antique *Groac'h ar Goard*, mais que, retaillée par un maçon aux ordres du comte, elle a perdu toute cette teinte d'antiquité qui pouvait lui donner de l'intérêt; que, retouchée à fond dans toutes ses parties, toutes ses formes indécentes qui pouvaient être caractéristiques ont tellement disparu, qu'on ne peut être nue plus modestement, et que, sous ce rapport, les Vénus pudiques n'en approchent pas plus que sous celui de l'art; que cette étole dans laquelle on a cru voir un attribut égyptien, me semble indiquer que cette prétendue restauration a été faite d'après les idées de cet ecclésiastique collégien auquel sont évidemment dues les pédantesques inscriptions du piédestal, ainsi que le sigle I I T de la bandelette frontale, gravé en relief comme les inscriptions, et dont les lettres ont une forme tellement identique avec celles de ces inscriptions, qu'il n'est pas douteux qu'elles sont de la même main.

Et c'est ce grotesque morceau de sculpture, exécuté en son entier par un maçon de village à la fin du XVII°. siècle, qui a occupé tant de savants, dont les uns y ont vu une *Venus victrix*, les autres une déesse arabe ou syrienne, érigée par des soldats maures en garnison chez les Vénètes; d'autres encore une *Isis* pleurant la mort d'*Osiris*, dont le bassin ou cuve était le tombeau. Enfin, de tant de dissertateurs, aucun ne semble avoir élevé le moindre doute sur l'antiquité des ornements de la statue, quand ils avaient près d'eux, dans le bourg de Baud, la preuve irréfragable que ces ornements, qui leur paraissaient si caractéristiques, étaient dus à l'imaginative du comte de Lannion ou de son chapelain, et exécutés sous leur direction. Que d'érudition perdue!

On a voulu aussi mettre en rapport direct la statue de *Quinipily* et deux autres statues d'hommes barbus et à ceinture de feuillage, trouvées dans les ruines de ce château, et transportées, en 1805, au village du *Bocoüet*, près de Loc-Miné. Ces statues qui ne sont autre chose que des cariatides de quelque niche, porte ou cheminée, sont encore plus grossièrement exécutées que la moderne *Groac'h ar Gouard*, avec laquelle elles n'ont eu aucun rapport, tant que celle-ci est demeurée sur la montagne de *Castennec*. Le mémoire que nous avons transcrit n'en parle nullement; et puisqu'il fait mention de la cuve qui était près de la vieille déesse, il n'aurait point passé sous silence deux statues de cette dimension qui l'auraient accompagnée. Elles ne peuvent donc pas même prétendre à l'antiquité d'emplacement et de vénération qui appartient sans contestation à la *Groac'h ar Goard* non retouchée et dans son état primitif.

Après cette longue digression, justifiée peut-être par la célébrité de la prétendue Vénus de Quinipily, revenons à notre objet principal, la voie ou chaussée *Ahès*.

Nous avons dit que de nombreux fragments de briques et

de tuiles romaines jonchaient le village de *Castennec* et ses abords. A 2 ou 3 kilomètres de là, vers l'O., une quantité prodigieuse de pareils débris se trouve parmi des ruines que la tradition dit être celles du château de *Kerven*, placé sur la limite entre la commune de Mel-rand et celle de Bieuzy, mais sur le territoire de celle-ci. On en trouve pareillement dans toute l'étendue du champ qui entoure ces ruines. « Comme cette position est sur le bord d'un ruisseau, et « près de la voie romaine, il se peut que ce lieu ait été l'em- « placement d'un fort construit par les Romains, soit pour « faciliter les communications, soit comme accessoire du camp « retranché de Castennec, dont il n'est qu'à une faible dis- « tance (1). »

Au sortir de ce village de *Castennec* ou de *Castel-Noëc*, que la tradition dit avoir été une ville et un lieu de marché considérable, la voie est très-reconnaissable, comme presque partout où elle passe sur le territoire de Bieuzy. Il s'y embranche une autre voie qui vient en direction du bourg de Mel-rand, mais bien moins large que celle-ci. Nous manquons de renseignements sur cette voie secondaire.

Quant à la chaussée *Ahès*, elle se dirige de *Castennec* sur le village de la *Motte*, et va passer la petite rivière de *Noüé*, vers le moulin de *Kern-Alain*, à 1,000 ou 1,200 mètres au N. du bourg de Bieuzy. Elle entre ici sur la commune de Mel-rand dont elle traverse la pointe N. E., en passant aux villages du *Roc*, du *Lain*, de *Kerprat*, de *Saint-Fiacre* et de *Kerhol;* puis, pénétrant dans la commune de Guern, elle passe entre le village de *Ker-Audic* et un mamelon fort élevé nommé le *Mont-Guern*, sur lequel était autrefois une justice patibulaire, à 2 kilomètres au S. du bourg de Guern. Au-delà, je ne saurais préciser la direction de la voie; on sait seulement qu'elle tend vers la petite ville de Guémené.

(1) Annuaire du Morbihan, 1836, p. 116.

De là, pour la conduire à Ker-Ahès (Carhaix), nous avons encore moins de renseignements. La ligne directe serait de passer vers *Langoëlan*, *Mellionec* et *Glomel*. A Langoëlan est un monument indiqué par Ogée et nommé dans le pays, *Ti doué Baris*, ou *Maison du dieu de Paris*. C'est un bâtiment circulaire en pierres de taille. Il n'a pas été observé. M. Habasque (*Not. des C.-du-Nord*, t. 3, p. 98) indique près de Glomel un petit pont de construction romaine, sans autre renseignement; et enfin le président de Robien, qui probablement n'a pas eu dans le voisinage de Carhaix, l'occasion de bien observer, se borne à dire que le chemin « qui prend « à l'orient de Carhaix, est fort entrecoupé et est bientôt « perdu. » Il est à croire, au contraire, que la voie serait plus facile à reconnaître dans ce pays-là que dans aucun autre.

La continuation de la voie *Ahès* au-delà de Carhaix, sera traitée sous le titre de *Voie de Carhaix vers Plouguerneau*, dans la notice que je publierai sur les voies romaines sortant de Carhaix.

CHAPITRE IX.

Voie de Rennes vers Josselin.

Cette voie, dont on a reconnu parfaitement la trace à sa sortie de Rennes, dans les communes de Rheu, de Moigné et de Mordelles, et dont un fragment, dans la même direction, a été observé par M. l'abbé Marot entre Plélan et Maxent; cette voie, dis-je, devait de toute nécessité avoir un prolongement dans le département du Morbihan, vers Ploërmel et Josselin, villes auxquelles la fondation d'un camp ou d'un

château a donné naissance. Mais les renseignements sur sa direction ultérieure, dans toute cette partie du département, sont encore si incomplets, que je me borne à l'indiquer ici, espérant que ces renseignements seront devenus plus nombreux et plus certains, quand je donnerai la notice des voies romaines sortant de Rennes.




Granville
Villedieu
Vire
Brecy
Avranches
Juvigni
Mt. St. Michel
Ducey
St. Hilaire
le Tilleul
St. James
Louvigne
Fougerolles

RAPPORT VERBAL

Fait à la Société française pour la conservation des monuments, dans la séance administrative du 8 novembre 1842, sur quelques Antiquités de Trèves et de Mayence.

PAR M. DE CAUMONT,

Directeur de la Société.

(Suite et fin.) (1).

C'est avec une admiration toujours très-vive que jai revu les bords du Rhin, entre Coblentz et Mayence; rien ne me paraît au-dessus de ces tableaux si pittoresques qui se déroulent et se succèdent sans interruption durant tout le trajet. Ces villes qui se baignent et se mirent dans le fleuve; ces ruines qui tapissent et animent les pentes des montagnes; ces donjons multipliés qui dominent orgueilleusement les villes et les bourgades, jetés sur les escarpements qui forment les contreforts du rivage : tout cela présente une réunion d'objets, d'accidents que je n'ai trouvée nulle part ailleurs aussi harmonieuse; elle donne aux rives du Rhin un charme qui rappelle toujours le voyageur quand il n'a pu jouir qu'une fois de ce délicieux spectacle. J'étais de

(1) L'abondance des matériaux nous force de réduire ce rapport au quart de son étendue, sauf à revenir plus tard sur quelques détails concernant les inscriptions du musée de Mayence.

ce nombre, mais je ne suis pas rassasié par une seconde visite : si Dieu me prête vie, je reverrai les bords du Rhin !!

Quand nous passâmes devant le château de Stolzenfels le roi de Prusse allait en partir pour se rendre à Trèves et à Neuchâtel : des salves d'artillerie annonçaient le départ ; notre bateau qui portait des pierriers, salua le château, et nous vîmes bientôt descendre les voitures du roi et de la suite. Ce château royal de Stolzenfels est un véritable donjon du moyen âge, placé sur la crête d'un rocher, et que le souverain a fait rétablir avec beaucoup de goût ; les voitures sont obligées de gravir l'éminence en décrivant un assez grand nombre de sinuosités : la descente de plusieurs voitures par ce chemin tortueux, offrait un curieux spectacle.

J'aurais quelques nouveaux détails à vous soumettre sur les anciens châteaux des bords du Rhin et de la Moselle, et sur ceux de la *Bergstrass* dont je vous fis voir plusieurs croquis en 1837 ; sur les forteresses de la rive droite du Rhin, comparées à celles de l'Alsace ; mais ceci nous entraînerait trop loin. Je ne puis résister d'ailleurs au désir de vous lire un fragment très-intéressant de la lettre que m'écrivait, sur ce sujet, il y a quelques jours, M. le B[on]. de Krieg de Hochfelsden, aide-de-camp du grand-duc de Bade, excellent observateur, dont les notes offrent beaucoup plus d'intérêt que les miennes.

« En Allemagne l'origine des forteresses féodales, dit M. de Krieg, remonte à peine jusqu'au X[e]. siècle, et la preuve de leur existence auparavant ne repose que sur des documents qui ne sont rien moins qu'infaillibles ; quelques châteaux, comme celui de Hohengeroldseck, de Meersbourg, aux environs de Constance, de Saltzbourg en Franconie, doivent, d'après les

traditions, appartenir au VIIIe. siècle : je n'en ai visité que deux, le château de Hohengeroldseck et celui de Salzbourg. J'ai trouvé le premier de ces deux châteaux, comme tous les autres réputés les plus anciens, assis sur des fondements romains. Ce ne sont d'ailleurs que les grands propriétaires, les ducs et quelques comtes qui ont alors songé à fortifier leurs manoirs; ceux de la petite noblesse ne datent que du XIIIe. ou tout au plus de la fin du XIIe. siècle. Dans le courant du XIIIe., ils se sont multipliés d'une manière étonnante, tandis qu'en France, on trouve moins de constructions qui soient de ce siècle.

« Les monuments féodaux du Xe. siècle jusqu'aux croisades, ont, sur les deux bords du Rhin, leur type commun. On y trouve d'abord la tour carrée (rarement ronde), qui est ou assise sur des soubassements romains, ou copiée religieusement d'après ces modèles, avec leur socle, leur porte d'entrée au-dessus du sol et leur plate-forme. Ces tours ont pris le nom allemand de *berchfrid*, en latin *berefredus*, en français *beffroi*.

« Le berchfrid est la pièce indispensable de tous les châteaux du moyen âge en Allemagne, soit qu'ils appartiennent au commencement du IXe. ou bien à la fin du XVe. siècle; toute la différence qu'on y trouve consiste dans la suppression du socle, qui a commencé vers la fin du XIIe. ou vers le commencement du XIIIe. siècle. Ordinairement le berchfrid sert d'appui à la maison habitée par le seigneur, cette maison est assez souvent adossée contre le mur d'enceinte, dans ce cas, les fenêtres qui s'ouvrent en dehors, sont percées à une hauteur très-élevée; quelquefois ce berchfrid est entouré sur tous ses côtés d'une seule maison ou de plusieurs, par dessus lesquelles il s'élève comme une large et haute cheminée; je n'ai jamais trouvé de berchfrid isolé. Les enceintes de nos plus anciens châ-

teaux manquent absolument de flanquement extérieur. Elles sont surmontées d'une couronne de merlons, qui ne repose jamais sur une arcature supportée par des corbeaux. La défense de ces enceintes reposait sur leur épaisseur, et sur l'inaccessibilité de leur site, qui était augmentée par un fossé, s'il s'agissait d'isoler le château des hauteurs adjacentes.

« Dans les Vosges, on trouve encore une construction fort ancienne dont je n'ai pas encore pu découvrir la date. La plus grande partie du château avec ses différents appartements, est creusée dans le roc, qui s'élève souvent à pic dans ces montagnes. Le château de Flekenstein est un des exemples les plus remarquables de ce genre de fortification, à Weglenburg, près Nolheveiller, à Wasenstein, à Hoken-Boar près Saverne, à Dagsberg, on en trouve de semblables. Le château de Wasenstein présente en outre une construction très-remarquable, pour rassembler dans un grand réservoir, les eaux infiltrées dans les fentes du rocher. Elle rendrait un grand service pour l'histoire de la fortification du moyen âge, si la savante Société que vous dirigez voulait bien s'occuper des recherches sur ce système tout particnlier de fortification.

« Les croisades ont donné une grande impulsion au développement de l'architecture militaire. Nous leur devons ce système de fortification à double enceinte, si généralement adopté en Allemagne dès le XIIIe. siècle, non seulement pour des châteaux, mais aussi pour des villes. Cette disposition porte en latin le nom de *cingulum*, en allemand celui de *zingel* ou de *zwinger*, l'ancienne dénomination française m'est inconnue. Il paraît, d'après Procope, que ce système a été inventé sous Justinien. Les croisés nous apportèrent cette fortification des principales entrées par deux tours — rondes ou carrées, —flanquant une première porte, et en saillie devant une tour plus haute qui contenait la principale entrée.

Les tours avancées sont liées à la grande tour par deux murailles transversales, de sorte que l'assaillant, après avoir forcé la première porte, se trouve dans une petite cour comme dans un entonnoir, dominé par les plates-formes de la grande tour et des deux autres tours placées en avant d'elle. On nomme cette disposition, qui a été long-temps suivie en Angleterre, *barbacan*, dérivation d'un mot arabe qui signifie porte principale. Un troisième perfectionnement que nous devons aux croisés est l'usage des guérites en saillie sur les murs, non seulement de l'enceinte, mais aussi sur celles des tours et des maisons. Le premier exemple d'un balcon pareil, couvert d'un toit, se trouve au palais de Bélisaire, à Constantinople. Ces guérites, qui ont été employées à profusion dans toutes les constructions depuis la seconde moitié du XIIIe. siècle, sont d'une assez bonne défense, et d'un effet vraiment pittoresque.

« A mesure que l'on perfectionna les armes de jet, il fallut rehausser les murs destinés à couvrir la cour et les revers de l'enceinte, des hauteurs environnantes, de sorte que nous trouvons dès le XIIIe. siècle dans tous les châteaux dominés par des hauteurs, un gros et haut mur de défilement, qui est ordinairement couronné de merlons et rarement flanqué extérieurement d'une ou de deux tours. Dans plusieurs châteaux, on peut voir l'exhaussement successif de ce mur, à mesure que la portée des armes de jet s'augmentait. Dès le XIIIe. siècle, ce mur porte en Allemagne le nom de *mantel*, manteau. Les tours flanquantes des deux enceintes ne se trouvent que vers la fin du XIIIe. ou plutôt vers le commencement du XIVe. siècle, dans le cours duquel la fortification des châteaux a atteint son plus grand développement ; dans le XVe. elle se soutint encore assez péniblement à ce degré de perfection, mais au commencement du XVIe., elle en descendit rapidement.

« L'enceinte, le berchfrid, les habitations, le manteau, le zwinger, quelquefois le barbacan, et plus tard les tours flanquantes, sont les éléments de nos fortifications féodales. Leur placement respectif dépend des localités; il n'y a, sous ce rapport, aucune règle constante. Pour fixer le temps de la construction de ces différentes pièces, qui ne sont presque jamais de la même époque, il faut examiner, outre l'ensemble de la disposition, les détails de la maçonnerie, et surtout des ornements. »

Vous voyez, Messieurs, combien sont intéressantes les notes de M. de Krieg.

J'ai revu avec plaisir cette belle ville de Mayence, sa cathédrale, son musée lapidaire, dont je vous ai entretenus il y a cinq ans, et qui vient d'être disposé bien plus convenablement dans les vastes salles et le grand corridor du rez-de-chaussée du palais du grand-duc.

Nous y avons remarqué, M. Simon, M. Richelet et moi, plusieurs inscriptions chrétiennes des premiers siècles, qui m'ont paru assez intéressantes pour être estampées : l'une, dont voici le fac-simile, est ainsi conçue :



IN HUNC TITOLO
REQUIISCIT AU
DOLENDIS QUI
VIXIT IN PACE
ANNUS III
FILICITER.

La forme des L est à remarquer, aussi bien que l'F dans FILICITER.

Une autre inscription se trouve sur une pierre historiée, fort intéressante par ses ornements grossiers. Cette pierre est divisée en trois compartiments ; l'un dans lequel on distingue une croix et quatre cercles divisés par des lignes qui se



croisent ; le second ou central, dans lequel était l'inscription ; le troisième, au centre duquel se dessine un triangle. Malheureusement la pierre a été brisée en deux, et l'on a rajusté les deux morceaux en les plâtrant maladroitement de

mortier, de manière à cacher une partie des dernières lignes, et je n'ai pas voulu, sans permission, me mettre à la décrasser.

Voici ce que j'ai pu lire dans l'état actuel du monument :

IN HUNC TITOLO RE
QUIISCIT BONE MEMO
RIAE BAERAISINUS QUI
VIXXIT ANNUS XX BANPO
ALDUS QUI VIXXIT .....

Vous vous rappelez ce que j'ai dit, en 1837, de l'importance de cette collection unique de tombes ayant appartenu à des légionnaires romains au musée de Mayence. J'ai de nouveau longuement examiné ces monuments précieux, et j'apporte des notes qui pourront vous intéresser.

Les nombreuses constructions élevées à Mayence depuis deux ou trois ans, le percement d'une nouvelle rue, les mouvements de terrain opérés par suite de différents travaux dans la ville et dans les faubourgs ont fait découvrir récemment un assez grand nombre de médailles (1) d'inscriptions nouvelles et de fragments d'architecture. Les inscriptions ont été recueillies avec soin par M. *Malten*, et j'en citerai, d'après lui, quelques-unes.

(1) Les médailles sont d'Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Neron, Galba, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin-le-Pieux, Marc-Aurèle Antonin, Commode, Pertinax, Septime Sevère, Caracalla, Héliogabale, Julia-Maesa, Mamaea, Alexandre Sevère, Maximin, Gordien, Déce, Valérien, Gallien, Posthume, Claude II, Aurélien, Tacite, Probus, Carus Numérien, Dioclétien, Galère, Maximien, Constance Chlore, Carausius, Constantin, Constantin II, etc., etc., etc.

Inscriptions nouvellement trouvées à Mayence.

C·IVLIVS·C·F	*Cajus Julius, Càji Filius,*
VOL·ANDIC	*Voltiniae, Andiccus.*
CVS·MIL·LEG	*Miles legionis 16,*
XVI·ANN·XLV	*(vixit) annorum 45,*
STIP·XXI·H·S·E	*stipendiorum 21 Hic situs est.*
HERES POS	*Heres posuit.*
F·VEL·A......	*Filius, veleiae (tribu) A. . .*
DOMO·AG....	*domo ag (rippini),*
EQ·LEG·X.,.GE	*eques legionis 14, geminae,*
H·S·EST...,..	*hic situs est.*
C·CASSIVS....	*Cajus Cassius,*
C·F·CLA·.....	*Caji filius, Claudiae.*
VALENS.....	*Valens*
VAL.........	. . . . .
LEG XXII·P·P·F·	*Legio vigesima secunda,*
	primigenia, pia, fidelis,
. . .ITIUS·····	. . . *Itius.* . . .
ROMANUS	*Romanus,*
T·AVIDI·CO	*Titi Avidi Cordi,*
RDI·EQ·LEG	*equitis, legionis vigesimae*
XXII·PRI	*secundae, primigeniae,*
SERUS·AN	*Servus, annorum viginti*
XXVII·MER	*septem. Meritis ejus patronis*
EIVS·P·H·I	*hoc jubet*
S·E·S·T·T·L	*sacrum esse. Sit tibi terra levis*

POLIA VA	*Pollia (tribu), Va-*
LENTIA MI	*lentia (natus), miles*
LE·LEG·IIII	*legionis quartae, macedonicae,*
MAC·AN·XXV	*annorum viginti quinque,*
STIP·VIII·H·S	*stipendiorum octo. Hic situs*
ES·T·T·L.	*est. Terra tibi levis.*

MIL·LE······	*Miles legionis······*
ADI·A······	*adjutricis, annorum····*
ST········	*stipendiorum······*

C·VET.....	*Cajus Vetius,*
. , ...	*Cajus Veturius.*
. . . .	
. . . .	
STIP·X.....	*Stipendiorum X*
. . . . L....	*Annorum L*
H·E.....E	*Hic est.....*

Q·VETTIVS	*Quintus Vettius,*
Q·F·VLPINIA	*Quinti filius, ulpinia (tribu),*
REI······MIL	*Rei . . (natus), miles*
LEG·XIIII.GEM	*legionis decimae quartae, geminae,*
ANN·XXVII	*(vixit) annorum viginti septem,*
STIP.VII	*Stipendiorum septem.*
H·S.E·IVLI	*Hic. situs est. Juli-*
VS·EX·TO	*us, ex testamento*
ERES·POSUIT	*heres, posuit.*

XIV GEM	*Decima quarta, gemina,*
STI·IIX·H·	*stipendiorum octo. Hic*
S·E·C·ENI	*situs est. Cajus Eni-*
VS.MVNIC	*us. municeps, donat.*
EPS· DONAT	

ST;P·XI·H·S·E	*Stipendiorum undecim. Hic situs est.*
T·F·I·H·F·C	*Testamento fieri jussus heres fieri curavit.*

MIL·LEG A	*Miles legionis decimae quartae ,*
GEM. ANN·XXX·	*geminae , annorum triginti ,*
STIP·IV·H·S·E·	*Stipendiorum quarta. Hic situs est.*
FRATRES·PRO·	*Fratres pro*
PIETATE·POSVER.	*pietate posuerunt.*

Sur le très-grand nombre de poteries rouges, découverts avec les autres débris antiques, on a lu les noms suivants ;

Acuitanus,	*Cupitus,*	*Nasso,*	*Secundus,*
Albinus,	*Edivus,*	*Omilus,*	*Secundinus,*
Amirus,	*Felsinus,*	*Peculia,*	*Smonius,*
Aquitinus,	*Fisinus,*	*Phoetaspi,*	*Smontinus,*
Bassicus,	*Gyocenus,*	*Portis,*	*Strobili,*
Bassus,	*Macca,*	*Ronicus,*	*Tigrani,*
Boudus,	*Manina,*	*Rufino,*	*Verus*
Calvus,	*Marius,*	*Rufus,*	*Vitalis.*
Civilis,	*Moni,*	*Satilis,*	

On voit toujours avec admiration le magnifique tableau qui se déroule sur le quai si animé de Mayence ; la largeur du fleuve, la circulation continuelle des navires et des bateaux à vapeur, et sur l'autre rive, les convois du chemin de fer qui de Wisbaden et de Francfort se réunissent à l'entrée du pont de bateaux. Ce n'est pas sans regret que j'ai quitté Mayence, après y avoir passé une semaine. C'était pendant la session du congrès scientifique allemand, où j'avais eu l'avantage de rencontrer M. Léopold de Buch, de Berlin ; M. Kupffer, de St.-Pétersbourg ; M. le docteur Mayor de Lausanne, MM. Breschet, Roux et Lallemand, de l'institut de France ;

MM. Breschet, Roux et Lallemand de l'institut de France; M. Radius, de Leipsig, et une foule d'autres notabilités scientifiques. J'avais vu plusieurs fois M, Wetter, toujours occupé d'études approfondies sur l'histoire de l'architecture au moyen âge, et qui avait bien voulu nous conduire, M. Simon, de Metz, et moi, dans des jardins où le percement d'une rue nouvelle vient de mettre à découvert un grand nombre de belles pierres sculptées. Ces pierres paraissent avoir fait partie de divers édicules, qui auraient été, suivant les conjectures de M. Wetter, élevés sur le rempart même de la forteresse romaine (*castrum Moguntiacum*). Ce point est fort curieux, et M. Wetter en fera l'objet d'une dissertation.

Après avoir fait une excursion à Francfort avec MM. Richelet et Simon, avoir visité les édifices et les collections de la ville, j'ai repris la voie fluviale; j'ai revu Manheim, Heidelberg, toujours si intéressant par ses belles ruines, ses collections, sa savante université : un chemin de fer lie aujourd'hui l'une à l'autre ces deux villes dont je vous ai longuement entretenus en 1837. J'ai salué en passant sur le Rhin les cathédrales de Worms et de Spire, et cette partie de la Bavière rhénane que je parcourus attentivement en 1837; puis je me suis rendu à Strasbourg, pour le congrès scientifique de France; de là je suis retourné à Bade, dont les sites enchanteurs sont trop connus pour être de nouveau décrits : j'avais avec moi le beau volume publié en 1842, par M. de Krieg, sur le château d'Eberschtein, dont je vous entretins en 1837, et que le grand-duc habite chaque année pendant quelque temps. J'ai revu plusieurs forteresses féodales des environs, et c'est avec joie que j'ai constaté avec quelle sollicitude le souverain conserve toutes ces ruines d'anciens châteaux qui couronnent si majestueusement les

collines, et donnent tant de charme au paysage : toutes sont réputées propriétés du gouvernement, et se trouvent ainsi sous la sauve-garde de l'Etat; aussi sont-elles religieusement respectées.

Je ne vous avais rien dit, je crois, en 1837, des monuments romains du petit musée de Bade, ni des souterrains du château : ces derniers méritent pourtant d'être vus.

Quant aux inscriptions du musée, j'en ai transcrit quelques-unes.

Ce petit musée lapidaire est, comme l'on sait, dans le bâtiment de la source thermale. L'inscription suivante se lit sur le piédestal d'une figure de Mercure sculptée en demi-relief :

IN H. D. D.
DEO MERCUR
ERCPRUSO

Sur une pierre qui a dû servir de borne fontaine, on distingue le masque de la bouche duquel sortait le robinet, et au-dessus l'inscription :

COH. XXVI
VOL C. R

Deux animaux ayant une tête de bouc et le corps d'un poisson, sont figurés en demi-relief sur le fronton qui forme le couronnement de cette borne : c'était, peut être, l'emblème de la 26e. cohorte.

A côté d'un bas-relief représentant Neptune tenant de la main gauche un trident et ayant derrière lui un monstre marin, on lit cette inscription :

IN H. D D
D. NEPTVNN
CONTVBERNIO
NAVTARVM
CORNELIVS
ALIQVANDVS
D. S. D.

Une autre inscription est ainsi conçue :

M AVRELIO
ANTONINO
CAES. IMP. DE
STINATO IMP
L SEPTIMI SE
VERI PERTIN
ACIS AVG FIII
O. RESPA

Sur une colonne milliaire on lit :

IMP CAES M AVRELIO ANTO
NINO PIO FELICE AVG PAR
THICO MAX BRITANNICO MAX
PONTIFICE MAX PP COS IIII
PROCOS CIVITAS AQVENS
AB AQVIS LEVG
IIII

On voit encore d'autres inscriptions ; deux autels quadrangulaires, portant sur chaque face des divinités en bas-relief ; dans la salle à gauche de la galerie principale fermée d'une grille, se trouvent un autre autel et divers fragments.

CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France. L'ouverture de la XIe. session du Congrès scientifique de France, qui se tiendra à Angers, est fixée définitivement au 1er. septembre. La circulaire de MM. les secrétaires-généraux vient de paraître avec le programme des questions à discuter, elles sont très-nombreuses et variées ; nous citerons seulement les suivantes :

De quelle époque date l'introduction du christianisme en Anjou ? Quels ont été les apôtres de la province ? Dans quel lieu le christianisme a-t-il fondé son premier établissement ? Dans quels lieux le paganisme a-t-il trouvé son dernier refuge ? Quelles ont été les dernières divinités païennes en Anjou ?

Quels sont les ordres monastiques qui ont fondé des établissements dans l'archevêché de Tours, et dans la portion du diocèse de Poitiers qui appartenait à l'Anjou ? Quelle a été la part de chacun d'eux dans le développement de la civilisation ?

Indiquer les moyens de dresser une carte monumentale de chacune des architectures qui se sont succédées sur notre sol ?

Quelles mesures a-t-on prises depuis douze ans pour conserver les fragments d'architecture provenant d'anciens édifices ; donner une statistique des lieux de dépôt. Indiquer les monuments dignes d'être conservés, afin de prévenir leur destruction imminente ?

Quel est au point de vue intellectuel particulièrement, l'acception véritable du mot de *centralisation* pour la France, non dans l'intérêt d'une seule ville, mais dans l'intérêt de toutes ?

Quelle est l'influence de la littérature actuelle de la Capitale

sur les études, le goût et les productions littéraires en province ?

L'art chrétien placé par la loi même de son développement orthodoxe en-dehors de l'influence des mœurs et des besoins, n'offre-t-il pas dans ses phases un point auquel les esprits devraient se rattacher de préférence dans la création d'œuvres nouvelles ?

Quelle est en musique la valeur relative du chant et de l'instrumentation ? Quel est l'avenir de ces deux éléments réunis ou séparés ?—Opéra.—Musique vocale et symphonie—

Quelle est comme effet, la valeur relative de la statuaire et de la peinture ? S'il y a différence de valeur, à quelles causes l'attribuer ?

Apprécier à sa juste valeur et particulièrement dans ses rapports avec l'art et dans son influence sur la peinture, la découverte du daguerréotype ?

Quel doit être et quel peut-être l'emploi du grotesque dans l'art ? Doit-il se réaliser à part, ou peut-il se combiner avec des éléments sérieux ?

Institut des provinces de France. Une circulaire de M. le directeur-général de l'Institut des provinces annonce que l'ouverture de la session annuelle de cette compagnie commencera le 8 juin au Mans ; la session durera au moins 4 jours : il paraît que l'Institut n'élira que 10 nouveaux membres, quoique plus de 40 demandes ayent été faites de différents points de la France.

Sacre de Mgr. Rendu de Chambéry, membre étranger de l'Institut des provinces de France. — M. l'abbé Rendu de Chambéry, membre étranger de l'Institut des provinces de France, l'un des hommes les plus instruits du royaume de Piémont, vient d'être promu à l'évêché d'Annecy et a été sacré ces jours derniers.

Enseignement de l'archéologie au collége de Pontlevoy. — Le beau collége de Pontlevoy vient d'être acheté par M. le C[te]. de Vibraye, membre de la Société française, et M. le prince de Chalais. M. de Vibraye qui porte un si grand intérêt à la propagation des études archéologiques, fera, dit-on, professer dans ce collége un cours d'antiquités nationales. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet et qu'en féliciter M. de Vibraye, qui a toujours secondé avec zèle la Société pour la conservation des monuments. Possesseur d'un des plus beaux châteaux de France (le château de Cheverny), M. de Vibraye le conserve avec un religieux respect. Il était réservé à notre confrère, l'un des grands propriétaires du royaume, de donner une nouvelle impulsion aux études, et nous voyons avec plaisir le magnifique établissement de Pontlevoy passer entre ses mains.

Exposition du Louvre. — On remarque avec intérêt au Louvre, dans les galeries de l'exposition, plusieurs planches dessinées et peintes par M. l'abbé Arth. Martin, et représentant des reliquaires en bronze émaillé, des vitraux, etc., etc., quelques élévations et coupes d'églises ont aussi été exposées.

Un vitrail moderne, assez beau de couleur, a été placé dans la fenêtre qui surmonte la porte d'entrée ; on est frappé d'un défaut qui atteste le peu d'attention qu'apportent encore les artistes dans la composition de ces tableaux : les bordures et les dessins sont dans le style du XIII[e]. siècle, tandis que les légendes sont toutes écrites en caractères du XV[e]. : anachronisme qu'il eût été facile d'éviter.

Secours accordés à deux églises du Calvados. — M. le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder à l'église de Tours près Bayeux un nouveau secours de 500 fr. 3,500 fr. ont été accordés à celle de Norrey à condition que le ministre

des cultes fera de son côté une allocation pour subvenir à l'exécution des réparations dont le devis a été dressé.

L'Auvergne au moyen-âge, par M. D. Branche, inspecteur des monuments de la Haute-Loire, avec atlas par M. E. Thibault, de la Société pour la conservation des monuments. — Le congrès scientifique de Lyon accueillait, il y a deux ans, avec de grands éloges, le spécimen, que lui soumirent MM. Dominique Branche et Emile Thibault, d'un ouvrage considérable intitulé *l'Auvergne au moyen-âge*. Il examina avec intérêt les belles planches gravées qui devaient l'accompagner, la section d'archéologie vota des félicitations aux auteurs, dans sa séance du 9 septembre (1). MM. Branche et Emile Thibault ont, depuis cette époque, fait paraître un beau volume accompagné d'un atlas, et les trois autres volumes de l'ouvrage doivent successivement paraître (2).

Ce premier volume imprimé avec le luxe et la correction des œuvres qui sortent de la célèbre maison Landriot de Clermont, comprend six chapitres remplis d'intérêt, et traitant successivement :

De l'Auvergne avant l'établissement du christianisme ;

Des diverses périodes des monastères auvergnats ;

De la fondation de l'abbaye de la Chaise-Dieu, de l'existence de cette célèbre abbaye, de sa décadence sous les abbés réguliers, de l'histoire et de la décadence des monastères auvergnats, et de l'influence des institutions monastiques en Auvergne.

Le style élégant de M. Branche, ses vues élevées sur le moyen-âge et l'histoire des établissements religieux de l'Auvergne, ses études approfondies du sujet, donnent au livre que

(1) Voir le compte-rendu du congrès de Lyon, p. 356.

(2) Clermont, Thibault-Landriot et Cie. rue St-Genès, n°. 10. — Paris, Pelissonnier, rue des Mathurins-St.-Jacques, 24.

nous annonçons un puissant attrait, non seulement pour les habitants de l'Auvergne, mais pour les archéologues de tous les pays. Nous en recommandons la lecture à tous les amis de l'histoire : l'album, dû au crayon de M. E. Thibault, est gravé avec une grande perfection : en examinant ces belles planches et le volume substantiel qui les accompagne, on ne peut douter que cette publication ne soit, de la part des auteurs, une œuvre de patriotisme et de désintéressement.

Découverte numismatique au Becquet, près Cherbourg. L'un des jours de la semaine dernière, on a trouvé un petit trésor au Becquet (Hameau Benoît ou le Becquet-de-Haut), en démolissant une vieille masure appartenant au sieur Alexis Lemarois.

Le nommé Giot, occupé à la démolition du pignon sud de cette maison, a retiré d'un trou au niveau du sol, et renfermées dans un morceau de linge qui est tombé en poussière au toucher, *vingt* pièces d'or de différents règnes. Il en a remis dix au propriétaire, et a gardé les autres, prétendant qu'il lui en revenait légalement la moitié.

Quelques-unes de ces pièces sont d'Edouard III, roi d'Angleterre ; les autres sont des rois de France Louis XII, François Ier., Henri II, François II et Charles IX. La moins ancienne est de ce dernier roi, et porte le millésime de 1574. Les dix pièces remises au sieur Lemarois pèsent ensemble une once et demie.

(Journal de Cherbourg).

Recherches historiques concernant Thomas Elie, de Biville. — Tel est le titre d'une notice très-intéressante publiée tout récemment par M. Couppey, de Cherbourg.

Le bienheureux Thomas Elie, de Biville (1), mourut en

(1) Biville est une commune de l'arrondissement de Cherbourg.

1257, et l'on conserve à Biville un calice et une chasuble regardés comme ayant appartenu à ce saint prêtre. M. Couppey a posé les questions suivantes :

1°. Le calice et la chasuble conservés à Biville, comme un don fait par St. Louis à Thomas Hélie, ont-ils vraiment cette origine ?

2°. La tradition, d'après laquelle la partie de l'église de Biville où est le tombeau du Bienheureux, serait la chapelle érigée en son honneur par la piété des fidèles, au pignon de l'église paroissiale, immédiatement après son décès, est-elle vraie ?

3°. Est-il prouvé que le culte de ce saint personnage a commencé de suite après sa mort, et qu'il était déjà même en odeur de sainteté pendant sa vie ?

M. Couppey résout affirmativement ces questions, et les documents sur lesquels il s'appuie paraissent concluants. On lira avec beaucoup d'intérêt sa dissertation : nous ajouterons aux autorités citées, pour prouver que le culte de ce saint personnage a commencé peu de temps après sa mort, celle de l'archevêque Odon Rigault, qui en 1267 visita le tombeau de Thomas de Biville, et s'exprime ainsi à ce sujet :

« *Idus septembris* (1267) *accessimus per Dei gratiam ad tumulum beati Thome de Buieville, ob cujus merita multa miracula fiebant inibi manifesta et varia ab omnipotenti domino Jhesu Xristo ; et postmodum exinde ivimus ad prioratum de Wauvilla.*

SÉANCE GÉNÉRALE

Tenue à Paris, le 17 avril 1843, par la Société française pour la conservation et la description des Monuments.

Séance du 17 avril 1843.

Présidence de M. le Cte. DE CHASTELLUX.

Une nombreuse assistance se presse dans les salons de l'Institut Catholique, rue de Verneuil, 29, qui ont été mis à la disposition de M. de Caumont par MM. les membres de cette société; parmi les membres de la Société française on remarque MM. le Vte. Arthur de Moyria, Georges de Soultrait, Théobald Chevereaux; l'abbé A. Martin, Luthereau, Vte. de Cussy, architecte; Mallay, Huot, inspecteur de Seine-et-Oise; de Fontette, député; Gaillabaud, de La Villegille, Isidore Lebrun, Emile de Bondy, Michon, Guenebaült, Cte. de Vaulogé, Arth, inspecteur du Bas-Rhin; M^quis^. de Turgot, pair de France; Cte. de Chastellux, Vte. Edmond de Damas, Cte. Charles de Hays, Vte. de Kermainguy, E. Lebreton, M^quis^. Charles de Dion, Georges Mélin, Auguste Le Prévost, de l'Académie des inscriptions; Félix Lajard, id.; Garcin de Tassy, de l'Institut; Th. Du Moncel, l'abbé Mezière, Cte. Fr. de Bourgoing, de Chabrol, de Bonald, Le Clerc, membre de l'Institut et du conseil des bâtiments

civils; le B^on. Silvestre, membre de l'Académie des sciences; Dauvergne, peintre; Dantan, sculpteur; Cte. de Vibraye, de Cossettes, de la Seine-Inférieure; le B^on. de Cauvigny, Cte. Borgarelly-d'Ison, Cte. Ruellé, Vte. de Banville.

On remarque également dans la salle environ cent membres de l'Institut catholique et des diverses Sociétés savantes de Paris, des ecclésiastiques, des députés, etc., etc. Un grand nombre de notabilités, notamment Mg^r. l'archevêque de Paris, ne pouvant assister à la séance ont exprimé leurs regrets par écrit (1).

M. de Caumont invite M. le Cte. de Chastellux à présider la séance, et MM. le M^quis. de Turgot, pair de France, et Schmit, maître des requêtes, à siéger comme vice-présidents. M. Anatole Barthélemy remplit les fonctions de secrétaire-général.

M. de Caumont prend la parole et prononce un discours dans lequel, après avoir apprécié les progrès de la Société, il remercie l'Institut Catholique de l'hospitalité qu'il a bien voulu offrir à la Société française.

L'ordre du jour appelle ensuite un rapport de M. Arth, inspecteur des monuments du Bas-Rhin, sur une décision prise par le conseil administratif, au sujet des statistiques monumentales des routes de France et d'une médaille décernée à M. l'abbé A. Martin pour son grand travail sur les vitraux de Bourges : M. Arth s'exprime en ces termes :

(1) Nous citerons seulement la lettre écrite à M. de Caumont par Mg^r. l'archevêque de Paris.

Paris, le 18 avril 1843.

Monsieur,

Je viens vous exprimer tous mes regrets de n'avoir pu me rendre à l'invitation que vous avez pris la peine de m'adresser.

Il m'a été impossible de sortir de chez moi à l'heure où la Société française pour la conservation des monuments s'est réunie.

Agréez, je vous prie, avec mes regrets, l'assurance de ma haute considération.

† DENIS *archevêque de Paris.*

RAPPORT DE M. ARTH.

Messieurs,

Pour atteindre le but que M. le Directeur vient de vous exposer, les fondateurs de la *Société française pour la conservation et la description des monuments* ont compris qu'il importait avant tout de faire le dénombrement, de dresser un catalogue exact des richesses monumentales dont ils se constituaient les défenseurs ; ils ont donc, dès l'origine, vivement recommandé les statistiques monumentales par provinces, par départements et par arrondissements. Par suite de cet appel, un grand nombre de statistiques plus ou moins étendues, plus ou moins complètes sont déjà venues témoigner du zèle aussi infatigable que désintéressé des sociétaires, d'autres se préparent activement et ne tarderont pas à être publiées. Mais, en voyant ses ressources augmenter avec le nombre de ses membres, la Société a cru devoir imprimer une nouvelle impulsion à ses premiers travaux et en entreprendre de nouveaux. Déjà, dans une précédente séance, M. le Directeur a proposé des médailles d'or de différentes valeurs aux personnes qui auront *relevé* et *classé* un nombre donné d'inscriptions de la période gallo-romaine et du moyen âge ; ces recueils partiels, d'abord imprimés séparément, formeront plus tard une collection complète et méthodique dont on ne saurait méconnaître l'intérêt et l'utilité.

Prix proposé pour les statistiques monumentales des routes de France. Aujourd'hui je suis chargé de vous communiquer une décision qui ne sera pas moins féconde en bons résultats : afin de faciliter les études archéologiques en rendant plus facile l'exploration des monuments historiques, sur lesquels les

Guides du voyageur fournissent généralement des renseignements si incomplets et si peu satisfaisants, le conseil de la société a pensé qu'il serait utile d'encourager la description des monuments échelonnés sur nos grandes lignes de communication, d'après le modèle des *Statistiques routières de Normandie*, par M. de Caumont. Toutefois, pour ne point nuire aux travaux déjà publiés ni à ceux qu'il sait devoir paraître prochainement, le conseil a cru devoir se réserver la fixation successive des itinéraires. Il a donc décidé que deux médailles d'argent, chacune de 100 francs, seraient décernées aux auteurs de la meilleure Statistique monumentale des routes de Paris à Lyon et de Paris à Strasbourg par Châlons. Pour avoir droit à cette récompense, les concurrents devront signaler les restes d'antiquités celtiques et gallo-romaines situés à proximité des deux routes; les vestiges de voies romaines qui pourraient les côtoyer ou les traverser. Ils devront indiquer également, s'il y a lieu, les noms anciens des différentes localités, leur état sous la domination romaine, leurs agrandissements successifs, ainsi que les faits les plus saillants de leur histoire;—décrire plus ou moins en détail, selon leur importance, les différents monuments religieux, civils et militaires situés sur les deux routes ou dans leur voisinage, à la distance d'une lieue environ, en mentionnant leurs dates de fondation, de reconstruction, les événements mémorables qui s'y rattachent, les objets d'art qu'ils peuvent renfermer, et, autant que possible, l'histoire des abbayes et des châteaux. Ces statistiques routières seront complétées par une courte notice sur les collections publiques et particulières dignes de fixer l'attention de l'artiste et de l'archéologue.

Médaille décernée à MM. Martin et Cahier. Outre ces sujets de prix, le conseil se félicite de pouvoir dorénavant multiplier les témoignages de son approbation envers

les personnes dont les savantes recherches tendent à faire progresser les différentes branches de l'archéologie, et couronner les plus remarquables d'entre les nombreuses publications qui se succèdent chaque jour, grâces au développement qu'ont pris depuis quelques années les études archéologiques, développement auquel les travaux de la Société, et surtout ceux de son Directeur, ont, nous ne craignons pas de le dire, si puissamment contribué. Parmi les ouvrages publiés récemment, le conseil a surtout remarqué les deux beaux ouvrages de M. de Lasteyrie et de MM. Martin et Cahier, l'un déjà couronné, l'autre mentionné honorablement par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séances publiques du 30 juillet 1841 et du 12 août 1842). *L'histoire de la peinture sur verre en France*, par M. de Lasteyrie, renferme d'intéressantes recherches concernant la peinture sur verre chez les anciens, une savante exposition des monuments de la peinture sur verre à partir du XIIe. siècle, et, ce qui est plus important, un classement chronologique des vitraux, le tout appuyé sur des monuments pris dans les différentes provinces de la France et dont le choix fait le plus grand honneur à l'auteur.—Sous le titre trop modeste de *vitraux de la cathédrale de Bourges*, MM. Martin et Cahier ont déjà réuni, dans les livraisons publiées jusqu'à présent, de savantes discussions sur l'objet principal de leur travail, de consciencieuses descriptions, des recherches intéressantes sur la symbolique chrétienne et la zoologie mystique au moyen âge.

Des planches coloriées, d'une exactitude et d'une exécution admirable, viennent encore augmenter le mérite de ces deux magnifiques publications.

Entre deux ouvrages si remarquables, si dignes tous deux des suffrages de la Société, le conseil eût sans doute été fort embarrassé de fixer son choix, si ce choix n'eût été déterminé par le sujet même des deux ouvrages. En effet,

le premier étant plus spécialement théorique et la Société ayant principalement pour but la description des monuments, le conseil a cru devoir se prononcer en faveur du second. En conséquence, il a décidé qu'une médaille d'argent serait décernée dans la séance de ce jour à MM. Martin et Cahier.

De vifs applaudissements se font entendre.

M. le président remet la médaille à M. l'abbé Martin en lui exprimant combien il est heureux d'être l'interprète de la Société dans une occasion où cette compagnie avait résolu de donner à M. Martin un témoignage de la haute estime que lui ont méritée ses recherches savantes et ses belles publications.

La parole est à M. Mallay, architecte, il lit un mémoire sur la cathédrale du Puy-en-Vélay, dont il présente une description détaillée. (Cette description pourra plus tard être publiée dans le Bulletin.)

On entend ensuite le mémoire suivant de M. le Vte. de Cussy, sur des tombes gallo-romaines.

MÉMOIRE DE M. LE Vte. DE CUSSY.

M. de Caumont venait de clore la 10e. session du Congrès scientifique de France, si remarquable par le nombre de ses membres et la parfaite harmonie qui n'a cessé de régner entre tant d'éléments disparates, au moins en apparence. Chacun retournait au foyer, plein de gratitude pour celui qui, au milieu de ses constants et généreux efforts en faveur de nos gloires monumentales et historiques, fut, en France, le promoteur de ces réunions.

Pour moi, la vieille amitié d'un compagnon d'armes m'avait convié à une autre assemblée de famille, au château de Bettauges, près de Thionville, et, c'est dans une de nos courses matinales que le B^on^. d'Huart me signala un terrain situé sur

la commune de Daspich, à 4 kilomètres environ de la ville citée plus haut. Il longeait la voie romaine qui d'*Augusta Trevirorum* conduisait à *Sirmium*, en Pannonie. Les habitants s'en servent encore et donnent à ces anciens moyens de communication le nom de *Kem*, évidemment dérivé du *caminus* de la basse latinité.

Dès 1827 ou 28, en creusant le long de cette route des fossés pour l'écoulement des eaux, on avait trouvé à une profondeur variable, un certain nombre de squelettes. *Tous*, disait-on, *avaient une pierre sous l'épaule gauche, quelques-uns des armes au côté, des vases près de la tête, sur la poitrine et aux pieds. Leur taille était gigantesque !*

M. Tessier, sous-préfet et historien de Thionville, a rendu compte dans le temps de cette heureuse trouvaille, en ajoutant que Daspich a succédé à un fort du *peuple-roi* portant le nom d'*Aspicium*, que j'ai vainement cherché sur la table Théodosienne et dans l'atlas de Danville. Le fait certain est qu'à diverses époques, et récemment encore, on a trouvé dans cette localité un grand nombre de débris antiques énumérés dans les mémoires de l'*Académie royale de Metz* et dans la *Revue d'Austrasie*.

J'obtins sans peine la permission de faire quelques fouilles dont je vais essayer de vous retracer la marche et les résultats.

Une tranchée de 2 mètres 70 centimètres environ, ouverte perpendiculairement au *Kem*, mit promptement à découvert des ossements encore dans leur situation relative. Le corps avait été placé dans la direction du nord au sud, et à une profondeur de 53 centimètres. L'humerus gauche était appuyé sur une pierre calcaire de moyenne grosseur : fait déjà mentionné à propos de trouvailles antérieures, et qui s'est constamment représenté dans les nôtres. Or, malgré mes recherches, je ne l'ai vu signalé nulle part ailleurs, ce qui lui prête un intérêt spécial digne, je pense, de toute votre at-

tention. Une autre particularité qui nous a également paru mériter d'être consignée, c'est que la tête de notre squelette, au lieu d'occuper l'emplacement voulu, était sur l'abdomen sans que rien ait pu nous faire supposer une fouille antérieure. Elle offre de plus une dépression frontale on ne peut plus sensible. Quelle conclusion tirer de là ? Je ne sais, car les vertèbres du cou s'étant trouvées dispersées, je n'ai pu en faire l'examen et résoudre ainsi une des hypothèses qui, un instant, se sont emparées de ma pensée.

Un peu en avant de l'épaule droite, près de la place où la tête aurait dû se rencontrer, était une sorte de *præfericulum* en poterie commune (n°. 1 de la planche) ; puis, juxta-posée, une petite écuelle de même matière, à bord très-saillant à l'intérieur (n°. 2), mais ni médailles ni armes.

Bientôt, au bouleversement des ossements, aux nombreux fragments de poteries indiquant constamment une fabrication romaine, nous reconnûmes que nous faisions fausse route et que nous avions été devancés. Nous changeâmes la direction de notre tranchée, qui devint parallèle à la voie.

A peine arrivés à une profondeur de 50 centimètres, nous découvrîmes les pieds d'un nouveau squelette. Il était parfaitement intact dans toutes ses parties et étendu horizontalement de l'est à l'ouest. Nous procédâmes, avec le plus grand soin à l'examen de ce corps. Le bras gauche était placé le long du fémur et le droit, de façon que la main cachait le *pudendum*. Je crus d'abord que c'était le squelette d'une femme, mais l'observation attentive des os du bassin et d'autres caractères anatomiques me firent promptement rejeter cette opinion.

Parvenus à la région supérieure, la tête nous apparut légèrement penchée vers la gauche : près de l'épaule de ce côté se voyait la pierre ordinaire ; l'humérus, par suite de sa présence, se trouvait refoulé un peu de gauche à droite. L'angle

facial était fort beau. Les dents au grand complet, annonçaient par leur blancheur, leur longueur et les aspérités de leur base, un homme à la fleur de l'âge. Sa taille avait dû être de 1 mètre 75 ou 80 centimètres. Au-dessus de l'épaule droite, et au tiers engagé sous les premières vertèbres qu'il avait repoussées en avant, on remarquait un objet en fer très-oxidé (fig. 3) auquel adhéraient, à la partie placée sous le cou, des fragments d'un autre corps en ivoire ou en os (fig. 4). Il ne nous fut pas possible de deviner d'abord ce que ce pouvait être. Depuis lors, nous avons reconnu d'une manière indubitable que c'était une espèce de poignard ou de couteau, dans le genre de ceux dont se servent encore les bouchers. Le deuxième objet est une partie de la garniture du manche, il est en ivoire et présente cette sorte d'ornements si en usage chez les Gallo-Romains, ainsi que j'ai pu de nouveau le constater à la bibliothèque du roi, où j'ai pris également le dessin d'un couteau (fig. 3 bis) provenant d'un camp romain des environs d'Autun. Je ferai observer que ces garnitures de manche sont bien rarement venues jusqu'à nous, ainsi que me l'a affirmé M. Muret, du cabinet des médailles, juge si compétent. Pour terminer ce sujet, je dois dire que le couteau avait été placé contre l'épaule, le tranchant ou le dos en l'air, et non couché à plat sur le sol. Cette circonstance qui semblait en faire une sorte de plaque de baudrier, avait aussi contribué à notre incertitude première.

Après cette digression nécessaire, quoiqu'un peu longue peut-être, il faut reprendre notre inventaire de la tombe :

A la droite du corps, près de la tête et jusque sous elle, nous avons recueilli 111 médailles, petit bronze, la plupart colées par l'oxide, et tellement détériorées que la liste suivante comprend les seules qui aient pu être reconnues, malgré tous nos efforts pour obtenir un meilleur résultat.

2 Claude II dit le Gothique.
1 Tetricus.
2 Maximien Hercule.
3 Constance Chlore.
2 Constantin-le-Grand.
4 Valens.
1 Arcadius.
3 Honorius.

Ce qui, en supposant que parmi les inconnues il n'y en ait pas d'une date plus récente, donnerait presqu'une ancienneté de 1444 ans à nos sépultures.

A 0m. 07c. de ce dépôt numismatique, on mit également au jour deux petites coupes de mêmes proportions (fig. 5), en verre blanc très-mince, et nullement altéré. Elles sont évasées par le haut. Près et au milieu des deux petites coupes, était une bouteille à col long et s'élargissant par le haut; à corps très-renflé et montée sur un petit pied circulaire (fig. 6). Ces vases, tournés vers le squelette de même que tous ceux rencontrés avant ou après, ne renfermaient pas de médailles.

Nous trouvâmes ainsi successivement plusieurs autres corps. Un seul semblait avoir appartenu à une classe supérieure à celle de ses voisins, d'après le nombre des objets déposés près de lui. A droite de la tête, se trouvaient 1°. une coupe fort évasée et à côtes larges et profondes (fig. 7); elle est en verre blanc très-mince et porte ainsi qu'une bouteille qui l'accompagnait et était semblable d'ailleurs à la précédente, les traces d'un sédiment vineux très-adhérent.

2°. A la hauteur de la ceinture, deux vases en terre, l'un (fig. 8) appartenant à cette belle poterie rouge si fine et si connue, est orné de jolis dessins jusqu'à une certaine hauteur de son pourtour; l'autre (fig. 9) en terre noire, également très-fine, est à corps assez allongé et à col étranglé. Son pourtour offre des coupures longitudinales d'un bon effet.



Quant à la couverte, il n'en reste de traces qu'en-dessous. Le petit pied rond sur lequel repose ce vase et sa forme générale, nous le font classer d'après les collections céramiques, parmi ceux désignés sous le nom de vases *Romano-Germains du Rhin.*

Les autres tombes ne présentèrent aucune particularité digne d'être signalée. La taille des morts qui, disait-on, devait être gigantesque, variait de 1m. 62 à 1m. 85. Les fronts étaient en général bien conformés. Partout, je le répète de nouveau, la pierre, polygone irrégulier, était sous l'épaule gauche. Du reste, point d'orientation uniforme, ni armes, ni monnaies, hors le cas cité plus haut. Nulle part la moindre trace de cercueils soit en pierre, soit en bois, et je puis affirmer que pour le second squelette, par exemple, dont j'ai suivi l'exhumation avec la plus minutieuse attention, non seulement les os du *métatarse*, mais même les orteils formaient avec le *tibia* l'angle normal dans la situation horizontale du corps. Or, en admettant une bière en bois ou même une enveloppe en peau un peu épaisse et de quelque résistance qui eût pu protéger ces parties pendant un temps plus ou moins long contre les terres qui pesaient sur elles, la dépression subite ou successive de cette garantie les eût fait descendre au niveau du *calcaneum.*

On déterra parmi de nombreux fragments une charmante écuelle en verre blanc (fig. 10), d'une forme rare, à bords horizontaux très-larges. L'action de l'humidité et des divers agents de destruction s'est fait vivement sentir; aussi chacune des parties de ce joli vase réflète-t-il toutes les nuances de l'ac-en-ciel.

On recueillit encore presqu'entier un vase en terre commune et à anse (fig. 11), et au moment où chassés par la pluie, nous étions forcés d'abandonner le terrain, on mit à nu une de ces grandes tuiles romaines si connues. Elle re-

couvrait une *olla* de fortes dimensions, remplie de cendres, d'ossements calcinés et des débris de deux petites coupes en terre noire.

Pendant le déblaiement des terres on avait ramassé successivement un Claude, moyen bronze; un Pertinax, aussi moyen bronze; et malheureusement si fruste qu'il faut presque deviner le revers : *femme debout, et providentiæ deorum, Coss.* 11. Joignez à cela un *Constance Chlore*, petit bronze, de jolis boutons doubles et simples; un petit anneau, également en bronze : puis deux fibules, dont une de forme très, élégante, l'autre plus modeste et ornée de ces petits ronds si familiers aux gallo-romains, ainsi que nous l'avons déjà dit une fois.

Je désire vivement, Messieurs, que cette espèce de procès-verbal ne vous ait pas trop fatigués.

Pour vous le présenter, j'ai dû céder à l'invitation expresse de notre cher fondateur.

L'ordre du jour appelle M. Arthur Martin à communiquer à la compagnie ses recherches sur la représentation du bon Samaritain sur les vitraux.

MÉMOIRE DE M. MARTIN.

Aujourd'hui que la classification des monuments du moyen âge long-temps contestée, est un fait acquis à la science, et tend même à devenir une de ces connaissances faciles et de bon goût que les classes instruites n'ont pas le droit d'ignorer, le moment semble venu de pénétrer plus avant dans la connaissance des grands ouvrages où nos pères nous ont légué, avec les preuves de leur puissant génie, l'exposé de leurs idées, les usages de leur vie publique et les habitudes de leur vie entière. Tout en travaillant à compléter le dénombrement des richesses archéologiques qui couvrent encore notre sol,

nous sommes appelés à retrouver, s'il est possible, dans les moindres détails, le sens de tant de pages mystérieuses, où, d'après les données de la science théologique contemporaine, nous avons tout lieu de supposer de riches et poétiques traditions, de vastes et symboliques ensembles. Ce que d'innombrables antiquaires, amants passionnés de l'art du vieux monde païen, ont accompli en sa faveur depuis le XVIe. siècle, ce que les Bosio et les Arringhi, les Bottari et les Boldetti, les Ciampini et les Bianchi, et par-dessus tout les Luppi et les Buonarrotti ont fait avec tant d'amour, de persévérance et de succès, en faveur de l'art chrétien naissant, notre génération semble destinée à le faire à la gloire du moyen âge; de cette époque trop long-temps méconnue, où les races que civilisait l'église devaient encore refléter dans les arts quelque chose de leur rudesse native, mais avec elle leur foi énergique et les hautes pensées qu'elle aspire, la fraîcheur de sentiment qu'elle conserve. En un mot, après avoir classifié les diverses formes de l'art, nous avons à classifier les divers cycles d'idées où l'art puisait ses inspirations. Et ici la sculpture nous présente les enseignements qu'elle fixe sur les grandes façades des basiliques et qu'elle imprime sur l'ivoire ou sur l'or, et la peinture nous offre ceux qu'elle cache dans les manuscrits, ou qu'elle communique à tous dans les tableaux sur mur les émaux et les vitraux peints.

En traitant des principales verrières du XIIIe. siècle, à l'occasion de celles de Bourges, je n'ai pu songer qu'à apporter humblement une pierre pour l'édifice futur, et je sens tous les jours combien un tel travail eût dépassé mes forces si je n'avais trouvé dans l'amitié une collaboration pleine de dévouement.

En effet, pour arriver à la compréhension des œuvres du moyen âge, pour imprimer à notre exégèse le caractère voulu de la certitude scientifique, il n'est qu'une seule voie : faire

marcher de front les monuments écrits et les monuments figurés; puisque la littérature n'est qu'une des formes de l'art, et que l'art tout entier d'une époque réalise le même idéal, reflète la même civilisation. Ce principe, au reste, eût-il été moins évident, une expérience de deux années nous l'eût fait paraître incontestable, puisque dans le consciencieux dépouillement des monuments et des textes, nous ne l'avons jamais trouvé en défaut. J'en ferai une courte application aux verrières de Bourges qui ont déjà paru, mais dont le texte n'est pas encore publié, celle du *Bon Samaritain.*

Cette verrière, une de celles qui ont le plus fatigué mon impatiente et obstinée curiosité dans mes premières études, n'a rien de remarquable au point de vue architectural. Le système de son ossature, que j'appellerai son fenêtrage, est formé, au centre, de médaillons superposés; et, aux deux côtés, de médaillons semi-circulaires joints aux premiers par leur partie cintrée. Ceux-ci, bien qu'évidemment destinés à des sujets accessoires, présentent d'imposantes scènes qui semblent résumer en trois actes le drame de l'humanité. C'est, au sommet, d'un côté, la création du monde matériel, représentée par des étoiles d'or semées sur un fond d'azur, et par des fleurs vertes semées sur un fond de pourpre; et vis-à-vis, la création du monde des intelligences, c'est-à-dire celle des anges, répondant aux étoiles du ciel; celle de l'homme, formé de quatre éléments, et répondant aux fleurs de la terre. Au-dessous, la naissance de la femme et la royauté des premiers humains sur la nature. On les voit introduits par Dieu dans le jardin des délices, où un arbre à tige élevée annonce la science orgueilleuse et le fruit de mort, près d'un autre arbre à humble tige, qui doit porter le fruit de vie; plus loin, tous les êtres vivants défilent devant leurs maîtres pour recevoir leurs noms comme des serviteurs soumis. Viennent ensuite la Tentation, la Séduction, le Crime; et les

conséquences du crime, le Remords, réveillé par la voix divine, la Honte, qui se couvre et se cache ; enfin, l'exil par la vallée des larmes.

Ici commence un second acte. L'homme, empoisonné par la science du mal, a perdu celle du bien, et jusqu'au nom de son auteur. On voit Dieu le révélant à Moïse, du haut d'un arbre embrâsé qui semble rappeler l'arbre de vie, révélation toutefois comme inutile pour lemonde, témoin Aaron, qui reçoit en costume épiscopal les bagues et les bracelets des filles d'Israël, et les danses sacriléges de celles-ci autour du veau d'or. A cette vue, Moïse, désolé, brise les tables de la loi impuissante. Un troisième acte s'ouvre au bas de la verrière : Jésus répand son sang dans la flagellation et meurt crucifié. Il est remarquable que sa croix a la couleur et la forme d'un arbre, et rappelle celui du groupe précédent, où Dieu révélait son nom, et celui du groupe supérieur, dont le chérubin avait rendu l'approche inaccessible aux hommes.

Tels sont les accessoires du tableau ; mais que signifie le sujet principal placé au centre, et quel rapport l'unit à ce qui l'entoure ? Vous découvrez dans la partie supérieure une ville aux somptueux édifices. Un voyageur vient d'en sortir ; et à le voir, les épaules courbées sous un faix, la tête languissamment penchée, la main appuyée sur un bâton, vous diriez un pauvre banni prenant le dur chemin de l'exil. Mais, si vous y prenez garde, à droite de la porte dont il vient de franchir le seuil, se voit une autre porte plus brillante et que la croix couronne. Quelque chose vous dit que le pélerin qui commence le triste voyage pourra rentrer par celle-ci dans la cité bienheureuse. Plus bas le voyageur est aux prises avec des ennemis qui le percent de coups ; un peu plus loin, il est dépouillé par eux de tout ce qu'il possède : vous le voyez ensuite, couché, presque nu, couvert de plaies, prêt à mourir, tandis qu'un prêtre et un diacre, debout à ses côtés,

semblent lui adresser les intempestives remontrances des amis de Job. Enfin, au bas de la verrière, l'infortuné est assis sur un cheval blanc, ses plaies sont bandées, et son bienfaiteur, tenant le cheval par la bride, s'approche d'un toit hospitalier, où il semble payer d'avance les soins réclamés par l'état du malade. Partout s'élève au-dessus de la tête du pélerin un arbre à trois tiges, où il serait difficile de ne pas entrevoir quelque rapport avec les trois arbres des scènes latérales.

Le même sujet, traité toutefois avec moins d'ampleur, occupe une des magnifiques verrières de Chartres. L'histoire du pélerin remplit les médaillons inférieurs; les autres se bornent à reproduire les faits de la création et de la déchéance. La cathédrale de Rouen dont les verrières antiques sont dues, comme on le sait, à l'école de peinture de Chartres, présente, au milieu d'un fenêtrage confus, et à travers une fastidieuse multitude de médaillons uniformes, l'histoire très-prolixe du voyageur sans le commentaire des faits accessoires. Des fragments nombreux m'ont fait conclure que le même sujet se trouvait représenté à la cathédrale d'Auxerre, mais, comme à Rouen, par quelque élève dégénéré des grandes écoles de l'époque de Philippe-Auguste. L'artiste ne comprenait déjà plus la puissance des formes simples, celle des contrastes entre les lignes et de l'harmonie dans les groupes qui signale les fenêtrages de l'ogival primitif; la végétation des bordures et des angles fleuronnés a déjà perdu l'éclat de son coloris, la grâce de ses mouvements; et, comme tout s'harmonise dans l'homme, par conséquent dans l'art, la pensée commence à ne retenir du symbolisme antérieur que l'écorce des faits sans l'ame qui leur donnait la vie.

Une impression tout opposée m'a saisi en présence du même sujet représenté à Sens. Pour le dire en passant, les verrières de Sens, peu admirées, peu connues, et aussi fort mal entretenues, me semblent les chefs-d'œuvre de la peinture ar-

chitecturale sur verre. Si le dessin de la figure y conserve encore des traces d'incorrection et de sécheresse, l'ornementation me semble y avoir atteint un degré de perfection que les arts n'obtiennent ordinairement qu'une fois et pour peu de temps dans l'histoire d'un peuple. Je me suis demandé si l'école qui florissait à Sens à la fin du XIIe. siècle ne serait pas due à ce prébendier du nom de Guillaume, qui fut à cette époque appelé en Angleterre pour bâtir le chœur de Cantorbéry, et si son influence ne s'était pas fait sentir jusqu'à Salisbury, dont les admirables grisailles que j'ai publiées ont de frappants rapports avec celles de Sens.

A Sens, au-dessous d'une cité forte, trois médaillons flanqués de chacun quatre autres présentent les trois phases de notre histoire symbolique et leur explication. Autour du voyageur blessé est décrite la chute du premier homme : autour de la scène du prêtre et du lévite, les grands événements de la loi, et autour de l'entrée dans l'hôtellerie, le drame sanglant de la rédemption. Ailleurs on pouvait se méprendre, on comprend, par exemple, qu'à Rouen le docte Langlois, malgré sa perspicacité bien connue, n'ait vu, comme il nous l'avoue dans son histoire de la peinture sur verre, qu'une indéchiffrable énigme dans le personnage qui se montre à satiété en si piteux équipage. A Sens, le doute n'est plus possible. La cité porte pour légende : *Civitas Hierusalem ;* le premier groupe : *Incidit in latrones ;* le deuxième : *Homo ;* le troisième : *Peregrinus Samaritanus, stabularius.* Il est donc constant qu'il s'agit de la touchante parabole du bon Samaritain, où Jésus-Christ répond aux Scribes que le prochain de celui qui souffre est celui qui en prend compassion, que le prochain de l'homme est l'homme qui aime. Tel est le sens littéral compris d'ailleurs et largement exposé au moyen âge ; mais derrière le sens littéral, toute l'antiquité chrétienne a vu dans l'Ecriture de sublimes allusions aux

grands rapports établis entre Dieu et le monde, et la poésie comme l'enseignement devait s'attacher avec un spécial amour à ce point de vue allégorique où le dogme se revêtait de mystérieuses et populaires images. En effet, les rapprochements que nous contemplons dans la peinture, ne sont que des traductions fidèles des rapprochements que nous lisons dans tous nos auteurs.

Pour les résumer ici en quelques mots, ces auteurs, et sans rien ajouter de moi, le voyágeur de la parabole est Adam, le genre humain, l'hòmme. La cité qu'il abandonne est Jérusalem, la vision de paix, l'innocence, le bonheur. Il s'avance vers Jéricho, la ville de la défection, du mal. Les voleurs qu'il rencontre sont les anges pervers : c'est par le péché qu'il est blessé, et c'est de l'amitié de son Dieu qu'on le dépouille. Un souffle de vie lui est laissé, la raison l'éclaire encore : puis passent le prêtre et le lévite, c'est l'institution incomplète et transitoire, l'impuissant ministère de la loi mosaïque. Car le monde était un grand malade auquel il fallait un grand médecin. Le bon Samaritain est Jésus-Christ, Jésus-Christ, éloigné de nous par ses grandeurs, mais notre prochain par son amour. Sa main bienfaisante touche les plaies du malade quand il reprend l'homme de ses fautes ; elle verse l'huile adoucissante, quand il donne au désespoir l'espérance ; elle verse le vin généreux, quand ses menaces épouvantent le crime. Il reçoit le blessé sur sa monture, alors que souffrant et mourant pour les hommes, il assume sur lui la responsabilité de leurs œuvres. L'hôtellerie est l'Eglise de la terre où les voyageurs qui se rendent au ciel trouvent en passant asile et secours. C'est Jésus-Christ qui sert d'introducteur au malade, puisque c'est par sa foi et son baptême qu'on devient chrétien. Cependant l'œuvre de charité accomplie, le bon Samaritain doit continuer sa route vers Jérusalem, le monde sauvé, le Fils de Dieu doit re-

tourner au ciel. Mais avant de partir il remettra deux deniers au maître d'hôtel pour subvenir aux besoins du blessé, Jésus-Christ léguera à ses apôtres, avec les écritures des deux alliances, l'intelligence sûre de leur doctrine. L'arbre fatal qui avait perdu les habitants du paradis terrestre continuait d'empoisonner les passagers de l'exil; mais l'arbre de vie se retrouve émondé sur le Calvaire.

..... Factor condolens
Ipse lignum tunc notavit
Damna ligni ut solveret.. ..
Crux fidelis inter omnes
Arbor una nobilis...

Et le chérubin courroucé n'en défend plus l'approche aux humains. Le sang du divin mourant vient de jaillir sur son front, comme on le voit à Sens et à Rouen, et apaisé par la clémence infinie, il remet dans le fourreau son glaive éteint :

Christi sanguis igneam
Habetavit romphæam
Amotâ custodiâ.

J'ai résumé, et en traduisant, la célèbre glose de l'école de Raban-Maur, saint Paulin, Fortunat, Henri de Parme, sainte Hildegarde, l'abbesse Herrade, Adam de Saint-Victor. Les développements nous entraîneraient bien loin.

Je me vois forcé de passer sous silence les variantes du même cycle que nous offrent les deux magnifiques roses du transept de Saint-Jean de Lyon, consacrées : l'une au mystère de l'ange et de l'homme, l'autre au mystère des deux Adam.

Mais quelque succinct, quelque incomplet que soit cet aperçu, il suffira peut-être pour expliquer que deux prêtres n'ont pu se croire déplacés au milieu du mouvement qui

entraîne en ce moment dans toute l'Europe tant de graves et laborieux esprits vers l'étude de ces monuments du moyen âge que la foi chrétienne a marqués pour la plupart d'une si forte empreinte.

Ce mouvement doit son principe, nous aimons à le proclamer ici, au zèle de la société qui nous réunit, et surtout aux infatigables et si judicieux efforts de son digne fondateur, et le pouvoir en a compris lui-même la puissance conservatrice en créant d'une manière si louable un second centre d'action. Déjà sont tombés, en France, un grand nombre de préjugés esthétiques ; plusieurs merveilles du passé ont été, seront conservées pour l'avenir ; et un jour peut-être, si, dans la lutte qui se poursuit, le principe de vie l'emporte, si le souffle divin vient encore parmi nous éveiller le génie, si le génie va comme autrefois puiser aux grandes sources d'inspiration, la France pourra devoir aux grands travaux qui se poursuivent de toutes parts ce nouvel art d'un nouveau siècle que nous saluons de nos vœux et de nos espérances.

De nombreuses marques d'approbation se font entendre dans la salle aussitôt que M. Martin a terminé sa lecture. M. le Président félicite M. Martin et exprime le vœu que tous les ecclésiastiques suivent un aussi noble exemple, et se livrent à l'étude des monuments français.

M. Michon, d'Angoulême, est invité à prendre la parole. Il lit un fragment de la Statistique monumentale de la Charente qu'il se propose de publier prochainement.

M. Th. Du Moncel communique un carton riche en dessins faits par lui dernièrement en Suisse.

M. Chevereaux, d'Evreux, rend compte des restaurations faites à l'église de Conches (Eure) : maintenant la flèche qui avait été renversée par l'ouragan du 10 mars 1840 est res-

taurée; mais en tombant elle avait fortement ébranlé les contreforts des chapelles, et si de promptes réparations ne sont pas faites, il est à craindre que cette partie de l'édifice ne s'écroule et n'entraîne dans sa ruine de superbes vitraux. M. Chevereaux prie la société de vouloir bien apostiller une demande de secours qu'il adresse à M. le Ministre des cultes à cet effet. Tous les membres présents s'empressent de se rendre au désir de M. Chevereaux.

M. le Cte. de Vaulogé, de la Sarthe, membre de la Société, réclame pour que les travaux entrepris à Paris aux Thermes-Julien soient dirigés avec plus de soin et d'intelligence : il insiste pour que l'on apporte la plus grande sollicitude à la conservation de ces ruines si importantes, et pour qu'on s'oppose à ce que des réparations maladroites viennent en défigurer les débris.

M. Guenebaut prend la parole pour inviter la Société à provoquer des mesures pour obtenir le déblaiement de la crypte de St.-Merry. Cette crypte qui depuis long-temps sert à contenir tous les objets de rebut de l'église se compose d'une vaste voûte soutenue par un seul pilier. Le pilier peut avoir 8 à 9 pieds de hauteur, et tout autour de la crypte on voit des colonnettes engagées dans la muraille. M. Guenebaut considère cette partie de l'édifice comme construite au XIVe. ou au XVe. siècle en mémoire de celle où avait été jadis placé le tombeau de St.-Merry.

M. Le Prévost, membre du Conseil des bâtiments civils, s'engage à veiller à ce qu'il soit fait droit aux réclamations de M. Guenebaut.

M. le secrétaire-général donne lecture d'une notice de M. le Cte. Alexis de Gourgues sur trois églises du Lavedan.

(Cette notice sera publiée dans un prochain N°. du Bulletin).

La Société écoute ensuite les détails donnés par M. de Sallen, sur des sculptures découvertes à Pierrepont.

NOTE DE M. DE SALLEN.

Il y a environ deux ans, qu'un ouvrier de la commune de Pierrepont (Calvados), ouvrant une carrière nouvelle, trouva à environ 50 mètres au Sud de la route de grande communication qui va de Creully à Caen, 8 squelettes environnés de pierres placées sur le champ : plusieurs étaient accompagnés d'anneaux de bronze : persuadé que le métal dont ils étaient composés pouvait avoir quelque valeur, cet ouvrier les brisa pour les mieux examiner. Informé de ces faits, je recommandai à l'ouvrier de me prévenir lorsqu'il ferait de nouvelles excavations. Cette année il a commencé à découvrir de nouveau et a d'abord trouvé le squelette d'un homme, au cou duquel se trouvait un cercle de bronze ; j'y suis allé avec M. le docteur Lacour, de Creully, et j'ai fait ouvrir deux autres sépultures dont voici la description :

La première, qui était à peu près à 15 pas de l'endroit où on avait fouillé, contenait, d'après l'avis du médecin, le squelette d'un adulte, le corps avait, pour ainsi dire, été assis dans la fosse, car la pointe des fémurs se trouvait presque sous la mâchoire inférieure. La fosse n'avait pas plus d'un mètre et demi de profondeur, elle était tapissée tout autour de pierres placées sur le champ ; sur la tête il y avait une pierre plate placée horizontalement, et sous la tête plusieurs morceaux de charbon, qui séchés sur une pelle chaude, se sont parfaitement enflammés. J'ai trouvé également dans cette fosse des débris de poterie non cuite ou mal cuite : cette poterie est faite avec une terre noirâtre assez friable et remplie de sable ou de petites pierres ; soumise à l'action du feu, elle a pris une couleur rouge et est devenue

très-cassante. Dans la seconde fosse nous avons trouvé également un squelette, que le médecin suppose être celui d'une femme; il était placé d'une manière différente, tout le haut du corps était allongé, mais les cuisses étaient ecartées et les jambes rapprochées étaient croisées l'une sur l'autre, à chaque jambe se trouvait un anneau : je les ai montrés à M. de Caumont. A la hauteur des oreilles nous avons trouvé, d'un côté un anneau beaucoup plus petit, et de l'autre côté de la tête les débris d'un autre anneau. Le corps était également environné de pierres placées sur le champ, et la tête recouverte d'une pierre plate; sous la tête il n'y avait pas de charbon, mais plusieurs débris de pierre calcaire qui, je pense, ont été soumis à l'action du feu.

Je questionnai l'homme qui avait découvert les autres squelettes, il me dit qu'aucun de ceux qu'il avait trouvés, n'était entièrement allongé, et que la plupart avaient les jambes repliées, que tous étaient placés à la même profondeur et déposés sur le grand banc calcaire qui existe dans le pays au-dessous de la terre meuble. Une chose à remarquer, c'est que tous ces corps sont placés la *tête au sud* et les *pieds au nord*, ils sont distants les uns des autres quelquefois de 8 à 10 mètres, quelquefois il n'y a que 2 mètres de distance. Le champ dans lequel ils reposent est sur une élévation, il est livré à la culture, et tout me fait penser qu'il contient encore beaucoup de sépultures pareilles : pour mon compte j'en connais encore deux que je ferai ouvrir lorsque la récolte aura été enlevée. Il appartient à la Société française d'assigner une époque à ces sépultures; je la tiendrai au courant de ce que je pourrai découvrir par la suite.

M. de Caumont, rappelant ce qu'il a recommandé dans l'une des séances précédentes relativement à l'estampage des inscriptions, parle de l'emploi de ce procédé pour obtenir le

fac-simile des pierres tombales gravées au trait dans les églises, il montre une épreuve faite à la hâte et qui pourtant reproduit tous les détails d'un tombeau de cette espèce.



Il insiste sur l'avantage que l'on pourra retirer de ce moyen de calquer les monuments.

Le Secrétaire-général, Anatole DE BARTHÉLEMY.

NOTE

Sur la ville de Coulommiers ;

PAR M. EMMANUEL D. PATY,

Inspecteur des monuments du département de Seine-et-Marne.

Coulommiers, anciennement *Columiers* et *Collomiers*, est situé dans un bassin agréable, sur les bords du Grand-Morin, qui s'y divise en plusieurs branches. Des collines plantées de vignes et d'arbres fruitiers, des prairies fertiles, qui se trouvent des deux côtés de la rivière, ajoutent encore à la beauté du site.

Nul doute sur l'ancienneté de cette ville. Bien qu'on n'y retrouve aucun vestige de constructions romaines, on peut croire toutefois qu'elle a été pour les conquérants de la Gaule un point militaire important ; deux voies romaines qui se croisent sur la colline du sud, et qui passaient près des murs de Coulommiers, justifient d'ailleurs notre assertion.

Une grosse tour *(Columbarium)* romaine peut-être, et quelques chétives habitations, formèrent d'abord la bourgade de Coulommiers : ce n'est qu'au XIe. siècle que commencent à jaillir quelques lueurs historiques des destinées de cette localité.

Jusqu'à la fin du XIIIe. siècle, époque où le grand fief

de Brie et de Champagne fut réuni à la couronne de France par le mariage de *Jehanne de Navarre* avec *Philippe IV*, la terre des Coulommiers eut pour seigneurs immédiats les comtes de la puissante maison de Champagne. *Louis X*, et après lui *Charles IV*, depuis roi de France, furent également seigneurs de Coulommiers.

Jehanne d'Evreux, veuve de *Charles-le-Bel*, laissa cette terre à *Blanche de France* sa fille (1370), qui la porta en dot à *Philippe d'Orléans*, fils puîné de Philippe de Valois.

De 1375 à 1403, la seigneurie de Coulommiers devint successivement la propriété de *Venceslas*, duc de Luxembourg et de Brabant, mort sans héritiers en 1383, et de *Marie de France*, seconde fille du roi *Jehan*, épouse de Robert, duc de Bar.

En 1404, Charles VI, pour mettre fin aux prétentions de la branche d'Evreux, sur les comtés de Champagne et de Brie, érigea en duché-pairie, la terre de Némours, en faveur de *Charles III*, roi de Navarre. La seigneurie de Coulommiers réunie à ce nouveau duché, resta aux rois de Navarre, jusqu'en 1425, époque où elle passa aux comtes d'*Armagnac*, ducs de Némours.

Cette famille en jouit jusqu'au commencement du XVIe. siècle (1507) ; alors Louis XII donna cette terre à *Gaston de Foix*, son neveu, en échange de la vicomté de Narbonne.

En 1549, la seigneurie de Coulommiers entra dans la maison de *Clèves*, par le mariage de *Marie d'Albret*, duchesse de Nivernais, avec le duc *Charles de Clèves*.

A la fin de ce même siècle (1588), Coulommiers devint sous le titre de duché-pairie, un apanage pour *Henry d'Orléans II*, duc de Longueville; il avait épousé *Catherine de Gonzagues*, fille aînée de *Louis* de Gonzagues et de Henriette de Clèves.

Cette branche finit en 1694, à la mort de *Jehan-Louis-*

Charles-d'Orléans, dernier duc de Longueville. Sa sœur, *Marie d'Orléans*, duchesse douairière de Némours, devient alors dame de Coulommiers. Elle choisit pour son héritier *Louis-Henry de Bourbon-Soissons*, qui laissa de Angélique Cunégonde de Montmorency-Luxembourg, deux filles dont l'une, Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon, épousa en 1710, *Charles-Philippe d'Albret*, duc de Luynes et de Chevreuse.

Louis-Joseph d'Albret, quelques années après la mort de Marie-Charles-Louis d'Albret, son père, vendit la terre de Coulommiers (1778), à *Anne-Pierre de Fesenzac*, marquis de Montesquiou, et qui en fut le dernier seigneur.

Vers la fin du XIe. siècle (1089), Etienne III, comte de Champagne, fit élevér dans la ville, une église sous l'invocation de Sainte-Foy et y attacha un chapitre de religieux; quelque temps après il fit de cette église un prieuré qu'il donna aux religieux de Conques, du diocèse de Rhodez.

Le prieur de ce monastère, était seigneur de la partie de la ville soumise à sa juridiction; mais par suite, il échangea cette suzeraineté contre le droit de percevoir exclusivement, pendant deux jours, une contribution sur toutes les marchandises qui se vendaient à la foire de Saint-Denys.

Vers 1561, le prieuré de Sainte-Foy fut sécularisé par une bulle du Pape *Paul III*. Depuis la révolution, l'église qui datait de la fin du XVIe. siècle a été démolie; les restes de l'abbatiale renferment actuellement le palais de justice, la gendarmerie et la prison.

L'église paroissiale de Coulommiers remonte au commencement du XIIIe. siècle (1220). *Thomas Beckct*, archevêque de Cantorbéry, alors exilé en France, en fit la dédicace sous l'innovation de Saint-Denys.

Cet édifice ne reçut d'abord aucune dotation; le prieur de Sainte-Foy pourvoyait à la nourriture des prêtres qui y

étaient attachés. Les premiers administrateurs laïcs du temporel de cette église, datent de l'an 1379, époque où elle commença à avoir des domaines assez considérables.

A la fin du XIVe. siècle (1397), les comtes de Brie et de Champagne attachèrent quatre chapelains au service de cet établissement religieux.

L'église Saint-Denys est un monument auquel les XIVe. et XVIe. siècle, ont imprimé leur cachet. Son ensemble ne présente rien de remarquable, vu les dissemblances qui signalent des restaurations successives. Trois nefs, sans transept ni apsides, divisent l'intérieur; des piliers ronds, sveltes, sans chapiteaux ni base, supportent les nervures des voûtes qui se confondent avec eux.

Le chœur est la partie la plus ancienne de l'édifice; il peut remonter au XIVe. ou au commencement du XVe. siècle. Les bas-côtés et leurs chapelles, la partie supérieure de la grosse tour carrée appartiennent au XVIe. siècle (1520).

Comme on le voit, la distribution et les ornements de cette église ne se sont point fait remarquer par la richesse ni par l'élégance. On avait cependant multiplié les vitraux à l'infini, mais il n'en reste plus aujourd'hui que quelques lambeaux épars et sans intérêt.

Un seul est demeuré intact. Sur cinq de ses panneaux, il est facile de reconnaître les principaux traits de l'histoire de *Joseph* : l'épouse de Putiphar le sollicitant au crime; ses frères le jetant dans une citerne et le vendant à des marchands; l'explication des songes des deux officiers du roi; sa robe teinte dans le sang d'un chevreau, présentée à son père. Le sixième panneau, qui se rapporte à l'histoire de Saint Denys, représente le martyre de ce saint évêque.

Au XVe. siècle, tous les prêtres de Coulommiers, venaient successivement réciter leur office dans un gros bréviaire manuscrit, renfermé dans une cage de fer en treillis,

pratiquée dans une chapelle de l'église de Saint-Denys. Aujourd'hui, une image grossière de Sainte-Foy, vêtue d'une robe de soie, brillante de dorures, tient la place du bréviaire. Cette statue qui jouit encore dans le pays de la prétendue vertu de rendre la vue et de guérir les maux d'yeux, attire chaque jour une foule de malades, mais rarement des *aveugles :* tous viennent dévotement se frotter les yeux sur les gros pieds d'argent de la sainte. De nombreux *ex-voto*, attachés au treillis, prouvent d'ailleurs la foi vive des visiteurs.

A l'extrémité du bas-côté droit, nous avons remarqué une belle tombe du XIVe. siècle ; deux personnages gravés au trait, représentent *Thibault de Pontmollin*, le dernier de cette maison qui avait commencé en 1160, et *Jehanne de Mardeilly*, son épouse, trépassée l'an 1385. Cette tombe placée primitivement dans l'église de Sainte-Foy, vient de disparaître en partie sous un banc d'œuvre.

L'Hôtel-Dieu de Coulommiers, fondé au XIIIe. siècle (1296), par un Grec, *Jehan de Patras*, que les croisades avaient amené en France, est situé au N. de la ville. Les bâtiments actuels de cet utile établissement datent de 1634. Il y existe douze lits pour les malades, et trente et un pour les vieillards.

Au commencement du XVIIe. siècle (1613), Catherine de Gonzagues, duchesse de Longueville, à qui appartenait la seigneurie de Coulommiers, y fit construire un magnifique château, dont quelques ruines subsistent encore.

Cet édifice entouré de larges fossés, encore en bon état, se distinguait surtout par son étendue, son architecture élégante, le grand nombre de statues de femme qui l'ornaient et ses vastes parterres.

Le duc de Chevreuse, *Marie-Charles-Louis d'Albret*, rebuté par les frais énormes que nécessitait l'entretien de cette

somptueuse demeure, la fit démolir en 1736. Louis XIII et Anne d'Autriche, son épouse, visitèrent en 1631, ce manoir remarquable, que Madame *De La Fayette* a célébré dans sa *Princesse de Clèves.*

Au S. de ce château, existait un couvent de capucins, dont les bâtiments élevés en 1617, subsistent encore en entier. Dans l'église de ce monastère, qui du reste ne présente rien de bien remarquable, se trouve un caveau pratiqué sous le maître-autel, et orné de fresques dans un état de dégradation irréparable : elles sont de *Boucher.*

Thibault IV, dit *le Grand* et le *Chansonnier*, comte de Champagne et de Brie, octroyait en 1231, une charte de *commune* aux habitants de Coulommiers. Suivant cette charte, la ville était gouvernée par un maire et douze Prud'hommes chargés en outre de lever le droit de jurée dû au comte Thibault.

Il exempte les habitants de toutes tailles et autres impositions : laisse aux bourgeois le droit de justice sur les étrangers, tant que l'objet en litige ne dépasserait pas vingt sous.

« Gie retiens, disait ce prince en terminant, le meurtre, le rapt, les larrons, les champions vaincuz desquels gie aurai l'amende.

« Et est à sçavoir, que si aulcun de la commune de Collomiers estait arrestez ou prins en aulcun lieu par ma dette, gie suis tenu à délivrer luy et ses chôses don mien ; et s'il estoit prins ou arrestez par aultre chôse, gie ly suis tenu à aîder, à deslivrer à buene foy.

« Eh est à sçavoir, que aulcun de cax (ceux) qui veuront ester en la comune de Collomiers, s'en vuellent raller, il s'en iront sainement et franchement quant il vorront et auront conduict de moy pleinement XV jors.

« Et est à sçavoir, que mi serjant qui sunt à moy, et sil qui ont mes chartres et les chartres de mes antéssors, seront

en la commune de Collomiers, s'il vuellent, et s'il ne vuellent, y seront en ma main oi cume (comme) ils estoient devant.

« Et ces convenences qui sunt devant dictes, gie jurées à tenir par moy et par mes oirs et aux, et à cor oirs et tos jors: et por que ce soit chose ferme et estable, gie l'ai scellé en mun seel. »

Une seconde charte donnée par le même prince en janvier 1242, confirme encore cet affranchissement de Coulommiers.

Cette ville eut beaucoup à souffrir des guerres que le XIVe. siècle vit éclore entre la France et l'Angleterre. *Jehan-sans-Peur*, duc de Bourgogne, la prit en 1417; et quelques années plus tard (1430) elle tombait au pouvoir des Anglais, qui s'en emparèrent par surprise.

Les guerres de religion et les troubles de la Ligue, ne lui furent pas moins funestes. Trois mille écus lui suffirent à peine, en 1593, pour se racheter du pillage de l'armée espagnole campée à Lizy. Au XVIIe. siècle (1652), les troupes du duc *Charles de Lorraine*, après la bataille de *Bruneau*, gagnée par le grand *Condé*, contre l'armée de la cour, firent de Coulommiers et de ses environs, un nouveau théâtre de désolation.

La ville de Coulommiers est assez mal percée; les rues pour la plupart en sont étroites. Le commerce le plus actif, le plus fructueux de cette localité, est surtout alimenté par les produits du territoire en grains et en vins, et par les *fromages de Brie*, justement renommés.

De nombreuses tanneries situées sur la rivière du Grand-Morin, ajoutent encore à l'importance du commerce. L'économie nous a semblé une vertu dominante: aussi les habitants jouissent-ils avec délices des avantages de la propriété. Les mœurs sont généralement régulières, et cependant la population se montre peu religieuse.

Des boulevards plantés de beaux arbres, entourent la ville extérieurement, au N. et à l'O. et forment d'assez belles promenades; mais elles ne sont point fréquentées.

Coulommiers, avant la révolution, était le siége d'une élection, d'un baillage ressortissant au parlement de Paris, d'une maîtrise particulière des eaux èt forêts, et d'une commanderie de Malte; aujourd'hui cette ville est le chef-lieu d'un arrondissement de sous-préfecture, le siége d'un tribunal de 1re. instance et d'une lieutenance de gendarmerie.

Parmi les hommes illustres qui y sont nés, nous citerons particulièrement :

Pierre Columières, Cardinal-Archevêque de Rouen; il prêcha la croisade contre les *Albigeois*, hérétiques contre lesquels Louis-Cœur-de-Lion signala son fanatisme, et mourut en 1253. Le Pontife romain, Innocent III, employa Columières dans plusieurs négociations.

Hubert Charpentier, licencié en théologie, fondateur des prêtres du calvaire, au Mont-Valérien, près Paris (1634); mort le 16 décembre 1650.

Valentin de Boullongne, plus connu sous le nom de *Le Valentin*, né en 1600, peintre très-estimé; il se rendit en Italie où il adopta l'école de Michel-Ange de Caravage; ses ouvrages se distinguent surtout par sa touche légère et son coloris vigoureux; mort à Rome, à l'âge de 32 ans, pour s'être imprudemment baigné dans le Tibre.

Antoine-Alexandre Barbier, savant bibliographe, né le 11 Janvier 1765; d'abord vicaire d'Acy, puis curé de la Ferté-sous-Jouarre, il fut rendu à l'état séculier en 1793, par une bulle du Pape. Successivement bibliothécaire du directoire, du conseil d'État et de l'Empereur, on lui doit la création des bibliothèques du Louvre, de Fontainebleau, de Compiègne et autres. Il mourut à Paris en 1825.

STATISTIQUE ROUTIÈRE

De Caen à Rouen ;

PAR M. DE CAUMONT.

Pour faire mieux comprendre ce que la Société française entend demander aux auteurs qui voudront concourir pour les prix proposés par la Société et dont le programme a été présenté dans le Rapport de M. Arth, nous allons reproduire ici un fragment de la Statistique routière de Normandie, par M. de Caumont.

---

§. Ier. — *Route de Caen à Pont-l'Evêque.* Le premier village que l'on rencontre sur la route de Caen à Rouen, est celui de Mondeville où l'on voit un assez grand nombre d'habitations. J'ai décrit l'église dans ma Statistique monumentale des cantons de Caen (1).

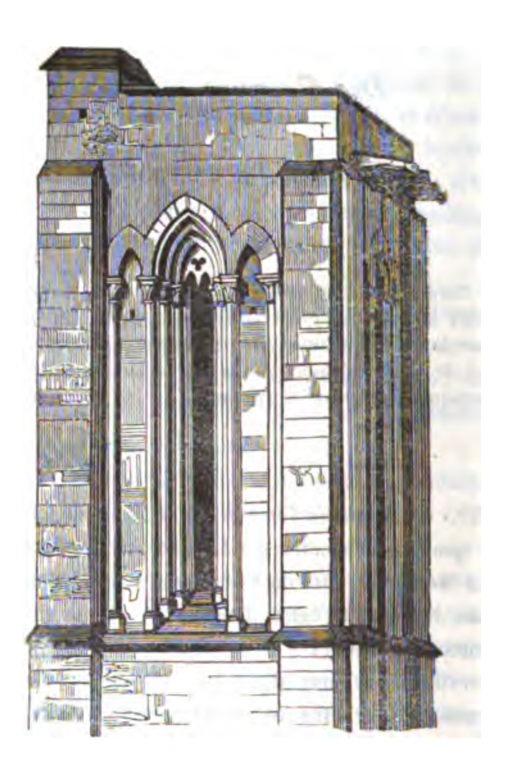
Giberville est à cinq quarts de lieue de la ville, au nord de la route. On y a trouvé des constructions romaines, des médailles et un trépied antique qui fait l'ornement du Musée d'antiquités de Caen.

On rencontre ensuite Demouville. L'avenue du château borde la route. L'église est en partie du XIIIe. siècle et du XIIe.

A quelque distance au nord de Demouville, on aperçoit l'église de Cuverville, dont le chœur est d'architecture

(1) Bulletin monumental, tome VIIIe.

romane, mais surtout remarquable par sa tour de la fin du XIIIe. ou du XIVe. siècle.



A deux lieues et demie de Caen, on trouve, à droite, le château et le parc de M. le marquis de Banneville, membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Entre Banneville et Troarn, on rencontre des coteaux dirigés du nord au sud : ce sont les premières assises de l'argile bleuâtre, analogue à celle des environs d'Oxford, et qui forme la base du terrain le plus fertile d'une bonne partie du pays

d'Auge (1). Certaines couches de ce banc argileux servent à faire de la tuile. Plusieurs fabriques sont établies sur le bord de la route.

Troarn, chef-lieu de canton, sur la Dive, doit son importance à l'abbaye de St.-Martin. En 1022, Roger de Montgommery, vicomte d'Exmes, fonda à Troarn une collégiale, et, vers 1048, son fils transforma cette collégiale en abbaye, sous l'épiscopat de Hugues, évêque de Bayeux.

Le premier abbé du monastère, Durand, entra en fonctions l'an 1059 (2) ; la même année, l'église fut dédiée par Odon, frère de Guillaume-le-Conquérant, évêque de Bayeux.

Quand l'archevêque de Rouen, Odon Rigault, visita l'abbaye en 1250, il y trouva quarante-quatre moines et 3,000 livres de revenu (environ 54,677 livres). Il n'y avait plus que neuf moines quelque temps avant la révolution. La mense abbatiale s'élevait alors à plus de 100,000 francs.

Cette abbaye avait un assez grand nombre de patronages, la plupart indiqués dans ma Statistique monumentale du Calvados.

Les Anglais assiégèrent l'abbaye de Troarn et la prirent en 1418, parce qu'elle tenait pour Charles VI. Elle fut, d'après l'abbé De La Rue, fortifiée en 1468, pour se garantir des incursions des Bretons ; elle fut pillée par les protestants en 1562 (3). L'église de l'abbaye est complètement détruite ; elle avait près de deux cents pieds de longueur.

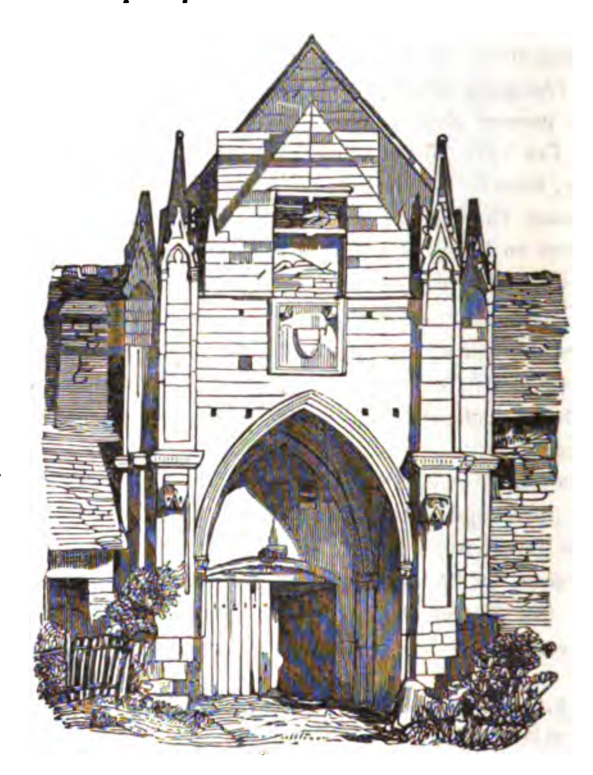
(1) V. ma Topographie géognostique du Calvados, 1 vol. in-8°., 1828, et la Carte géologique du département.

(2) Orderic Vital parle en ces termes de ce premier abbé de Troarn, dans le VIIIe. livre de son *Histoire de Normandie :* « Durand, moine « depuis son enfance, célèbre par sa piété et sa sagesse, très-habile « docteur dans le chant ecclésiastique et dans les dogmes divins, dur « bourreau de lui-même, mais plein de douceur dans ses rapports « avec les autres, etc., etc. »

(3) M. l'abbé Laffetay, professeur de rhétorique au collége de Vil-

Quelques restes de l'ancienne abbaye, convertis en bâtiments d'exploitation, conservent encore leur caractère primitif, malgré les changements qu'ils ont éprouvés : telles sont des fenêtres, qui peuvent dater du XIIIe. siècle.

L'entrée principale du monastère existe encore. Elle est



ornée d'un portique comme la façade d'une église, et surmon-

liers (Calvados), membre de plusieurs Sociétés savantes, a donné un excellent *Précis sur l'abbaye de Troarn*, dans le IIIe. volume du Bulletin monumental.

tée d'un fronton triangulaire. Des contreforts et des niches à statues, surmontées de dais, décorent les deux côtés de cette porte, qui est plus monumentale que la plupart de celles qui précédaient nos abbayes; mais elle n'est plus à Troarn au moment où nous imprimons ces notes. M. le marquis de Banneville l'a acheté et l'a fait transporter à l'entrée de son parc, à une demi-lieue de Troarn, où elle produit le meilleur effet : les travaux ont été habilement conduits, aucune altération n'est résultée du déplacement. Un mur épais et solidement construit en arrière assure pour long-temps l'existence de ce beau portique.

L'église du bourg de Troarn est moderne. M. Guy, architecte, y a fait construire dernièrement une tour d'une forme très-élégante, qui présente l'alliance des deux styles *roman* et *ogival*.

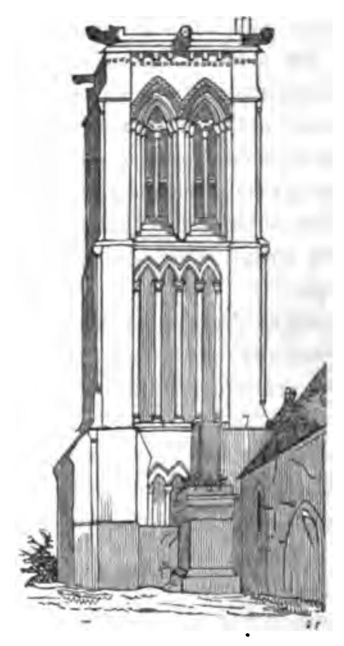
A une demi-lieue au nord de Troarn, est le village de Bures, où Mabile de Bellême, fameuse par ses crimes, mourut tragiquement, en 1082, assassinée dans son château, au moment où elle prenait un bain.

Le pays que l'on traverse, à partir de Troarn, est d'une fraîcheur admirable et d'une grande fertilité.

Après avoir traversé la vallée de la Dive, on rencontre le village de St.-Samson, et l'on parcourt un plateau légèrement ondulé, de plus d'une lieue de longueur, formé par l'argile d'Oxford.

L'église de Goustranville est le seul édifice remarquable qui se trouve entre Troarn et Dozulé. La nef est romane. On y remarque deux portes : l'une, à l'ouest, ornée d'un double zigzag; l'autre, au nord, décorée de quatre rangs du même ornement. La tour latérale, au nord, est de deux époques : de transition, à sa partie inférieure; du XIVe. siècle ou du XVe., dans sa partie supérieure. Terminée en plateforme,

son ensemble rappelle le charmant campanille de la cathédrale de Florence.



De Goustranville à Dozulé, le trajet est d'une demi-lieue. On distingue, en approchant du bourg, une belle ligne de coteaux, courant du nord au sud, et qui annoncent une nouvelle formation géologique : c'est effectivement le grès vert et la craie qui viennent se superposer aux argiles d'Oxford et aux couches qui l'avoisinent.

Dozulé s'est accru avec une rapidité étonnante, depuis l'établissement de la grande route de Rouen, qui autrefois passait par Dives pour se rendre à Honfleur. Le bourg de Dozulé offre aujourd'hui une belle rue, dont les maisons sont en contact comme à la ville. L'église, peu intéressante, est à quelque distance du bourg, du côté du sud. Il est question d'en construire une autre, au centre de la commune. Il y a

chaque semaine, à Dozulé, un marché considérable. L'ancienne importance de Dives tend chaque jour à décroître.

Dives, célèbre par son port, où Guillaume, duc de Normandie, arma une partie de sa flotte, n'est qu'à deux lieues de Dozulé, au nord. Le silence et la solitude règnent aujourd'hui là où autrefois existait une ville populeuse et florissante.

Tout près de Dozulé, vers Dives, on distingue, au milieu des prairies, l'abbaye de Royal-Pré. La plupart des bâtiments qui subsistent n'annoncent pas une époque reculée.

En sortant de Dozulé, la route est conduite au milieu d'une vallée creusée dans l'argile d'Oxford (1) et dominée par des coteaux recouverts de craie verte. On voit à gauche le village d'Angerville, dont les seigneurs étaient à la conquête de l'Angleterre. Une motte féodale, près de l'église, indique l'emplacement de leur château.

A Annebault, dont le seigneur était aussi à la conquête en 1066 (2), la route quitte la vallée pour franchir les coteaux et parvenir sur un vaste plateau formé par la craie, qui s'étend jusqu'à Pont-l'Evêque (3).

Dans cet intervalle, rien ne vient frapper les regards du voyageur. A une lieue de Pont-l'Evêque et à un quart de lieue au nord de la route, est situé le bourg de Beaumont, renommé par son couvent de Bénédictins fondé, en 1060, par Robert-Bertrand, seigneur de Roncheville. Ce prieuré, dépendant de St.-Ouen de Rouen, dirigeait, avant la révolution, une école militaire.

Quand l'archevêque de Rouen, Odon Rigault, visita le prieuré de Beaumont en 1267, il y trouva douze moines. Il

(1) V. ma Carte géologique du Calvados.

(2) Les ruines du château existent dans un bois, au sud de la route. (*Voir le Ve. volume de mon Cours d'antiquités monumentales.*)

(3) V. ma Carte géologique du Calvados.

paraît qu'ils possédaient alors une bibliothèque ; car Odon leur prescrivit de *faire le catalogue de tous leurs manuscrits* et de l'inscrire sur le grand livre de l'église. Il ordonna aussi au prieur de faire souvent la visite des cassettes des moines, pour les empêcher de s'attacher aux biens du monde et de rien posséder en propriété.

M. Follebarbe, maire de Beaumont, qui a rendu déjà bien des services à son pays, a eu l'heureuse idée d'élever, dans le bourg de Beaumont, un monument à la mémoire du célèbre mathématicien La Place (1).

Plus près de Pont-l'Evêque et du côté opposé (au sud de la route), était un autre prieuré, celui de St.-Hymer, qui dépendait de l'abbaye du Bec. Odon Rigault en fit la visite la même année, et il y trouva dix moines (2).

Drubec est un village que l'on rencontre à la hauteur de Beaumont, du côté opposé ; on distingue l'église de la route. La tour romane en est octogone depuis la base jusqu'au toit, type fort rare dans nos contrées.

On arrive bientôt à la vallée de la Touque, creusée dans l'argile d'Oxford, et au milieu de laquelle est assise la ville de Pont-l'Evêque.

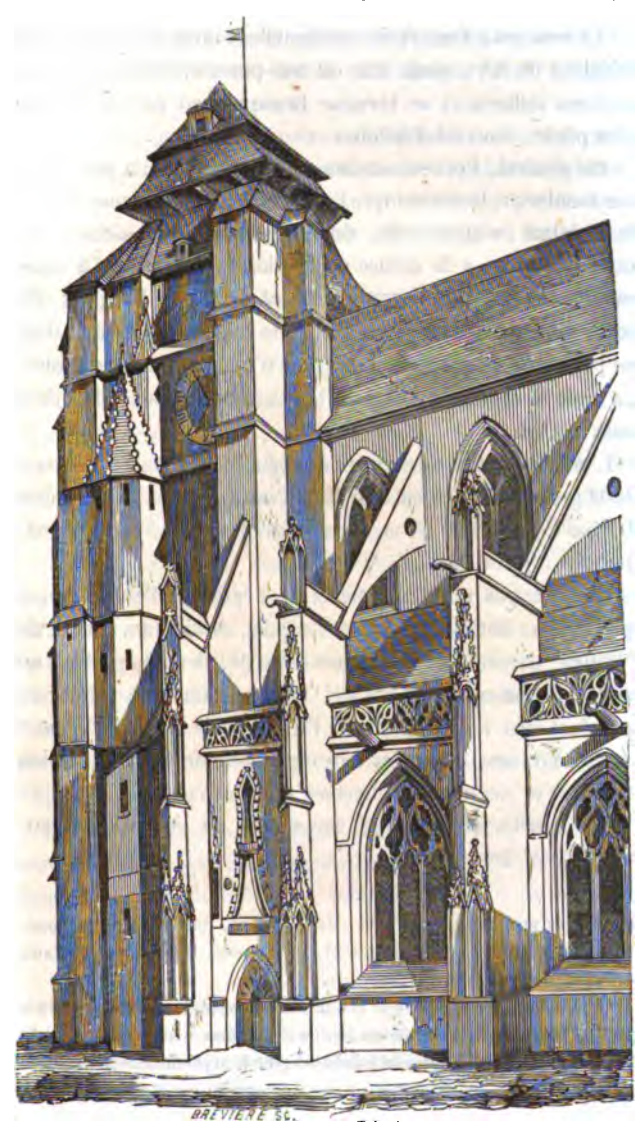
M. La Butte a donné, dans son *Histoire de l'arrondissement de Pont-l'Evêque*, un bon article sur cette petite ville. Nous ne pouvons que renvoyer à son livre fort intéressant, où les principales localités de cette partie du pays d'Auge ont été décrites (3).

L'église de Pont-l'Evêque se compose d'une nef assez élevée avec ses bas-côtés ; elle n'a point de transept.

(1) La Place naquit à Beaumont le 22 mars 1749 ; il est mort à Paris le 5 mars 1827.

(2) V. le texte des visites pastorales d'Odon Rigault, archevêque de Rouen, dont j'ai publié plusieurs fragments, d'après le manuscrit de la bibliothèque royale.

(3) MM. Le Court et Le Métayer, membres de l'Association nor-



ÉGLISE DE PONT-L'ÉVÊQUE.

La tour est à l'extrémité occidentale, comme dans beaucoup d'églises du XVe. siècle. Elle est très-pesante, flanquée de contreforts saillants et se termine brusquement par un toit en charpente, couvert d'ardoises.

En général, l'ornementation de cette église n'a pas, dans ses moulures, la finesse que l'on trouve dans beaucoup d'édifices datant, comme elle, du XVe. et du XVIe. siècle : cela tient, je crois, à la nature de la pierre employée. La craie est très-tendre dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque ; elle éclate facilement sous le ciseau, et le calcaire oolitique, dont on peut se servir à son défaut, est d'un grain assez grossier. La craie a été employée dans la construction de l'église dont nous parlons.

L'intérieur offre une certaine magnificence dans l'élévation de la grande nef, et surtout dans l'ornementation des voûtes des bas-côtés, dont les arceaux multiples sont garnis de pendentifs.

Il n'y a pas une seule partie de l'église de Pont-l'Evêque qui paraisse antérieure au XVe. siècle, et diverses parties de l'édifice, notamment les voûtes dont je viens de parler, ne sont évidemment que du XVIe. MM. Le Court et Le Métayer, qui font des recherches sur l'*Histoire de Pont-l'Evêque*, trouveront sans doute les dates précises de la construction première et des reprises diverses qui ont été faites (1).

Les lourdes consoles qui supportent un entablement au-

mande, se proposent de publier, de leur côté, une histoire de Pont-l'Evêque et de son arrondissement. Ils ont déjà réuni des matériaux considérables pour cet ouvrage.

(1) Je crois me rappeler que ces messieurs possèdent des documents qui établissent qu'une partie au moins de l'église a été construite de 1484 à 1496, ce qui s'accorde très-bien avec le style de diverses parties de l'édifice; mais d'autres doivent être beaucoup plus modernes.

dessous des fenêtres de la grande nef, annoncent assez le temps d'Henri IV, ou même une époque plus récente encore.

Il est évident qu'un désastre considérable a forcé de reprendre en sous-œuvre et de reconstruire la partie supérieure de la grande nef. Il n'y a même pas de voûtes en pierre dans cette partie, et celles qui existent ne sont qu'en bois. Il y en avait eu d'abord en pierre (1).

Il existe encore six verrières presque complètes dans l'église de Pont-l'Evêque ; elles sont dans le chevet. D'autres fragments de vitraux se voient dans d'autres fenêtres.

S'il pouvait se détourner de sa route, nous engagerions le voyageur à visiter le château de Bonneville, tout près du bourg de Touques, et l'un des plus historiques de Normandie (2).

Depuis le règne de Guillaume-le-Conquérant qui résidait souvent à Bonneville, un grand nombre de personnages éminents sont venus au château de Bonneville ainsi que l'attestent les chroniques. Grand nombre d'actes y ont été signés des ducs de Normandie, rois d'Angleterre. Guillaume Le Roux y résida plusieurs fois. Henry Ier. y tenait aussi sa cour, parmi ses successeurs nous y voyons Jean-Sans-Terre et Philippe-Auguste.

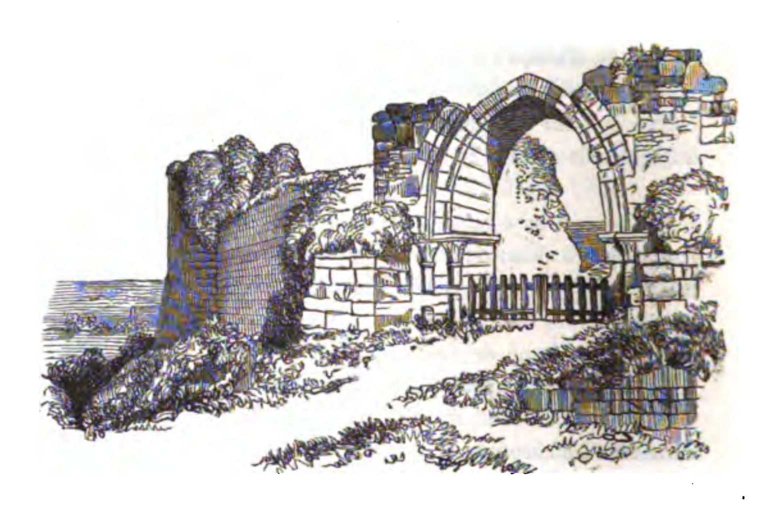
En 1417, la première place attaquée par les anglais débarqués à Touques fut celle de Bonneville : j'ai donné dans mon Cours d'antiquités, 5e. volume, le texte de la capi-

(1) On parle d'un incendie qui ruina la partie supérieure de l'église, laquelle n'aurait été remise dans l'état actuel qu'au XVIIe. siècle.

(2) V. ma Statistique monumentale du Calvados, et le Ve. volume de mon Cours d'antiquités.

tulation que furent obligés de faire les commandants du château, Jean de Bonenfant et Guillaume Le Comte.

Le château offre encore une enceinte de murailles garnie de plusieurs tours et une porte en ogive assez belle qui pourrait dater de la fin du XIIe. siècle ou du commencement du XIIIe.



CHATEAU DE BONNEVILLE.

c'était la seule qui donnât accès à la place, elle était précédée d'un pont-levis. Les fossés autrefois pleins d'eau sont encore profonds du côté du nord et du N.-O.

Les murs d'enceinte qui ont 8 à 10 pieds d'épaisseur étaient en 1780 bien plus élevés qu'aujourd'hui ; les débris ont été dispersés et jetés en partie dans la cour du château. Le niveau actuel de cette cour est élevé de 10 pieds au-dessus de l'ancien, ainsi que des excavations l'ont prouvé, et le rez-de-chaussée tout entier de l'ancien château se trouverait aujourd'hui sous

terre. Je donne à ce sujet de plus amples renseignements dans ma Statistique monumentale du Calvados. Il ne reste plus rien d'ancien que le mur d'enceinte ; les logements intérieurs ont disparu. Voici la tour la mieux conservée, elle domine la riche vallée de la Touque et l'em-



bouchure de cette rivière où nos ducs s'embarquaient pour l'Angleterre et débarquaient si souvent lorsqu'ils revenaient sur le Continent. J'ai fait remarquer dans mon Cours d'antiquités que le château de Bonneville se trouvait

au centre du duché et très-convenablement placé pour se porter de là sur tous les points du territoire continental soumis au pouvoir des ducs de Normandie, rois d'Angleterre.

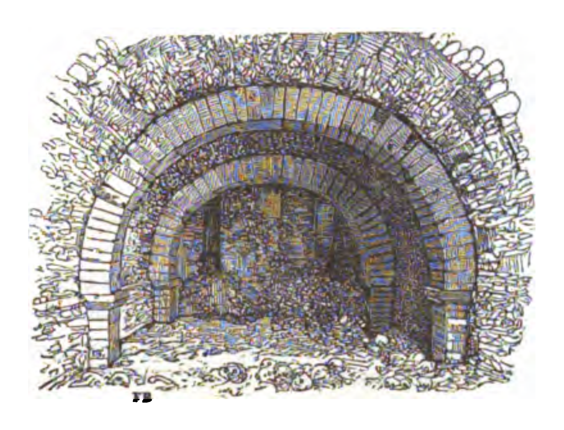
L'église du prieuré de St.-Arnoult, assise sur le penchant



PRIEURÉ DE S^t^. ARNOULT.

d'un côteau, au-delà de la rivière, offre une charmante ruine, elle est partie d'architecture romane (XIe. siècle) et l'on voit des arêtes de poisson dans ses murailles, en partie d'architecture ogivale (XVe.). Près du chevet est une source minérale renommée pour certaines maladies, et qui est entourée d'un mur. Une crypte très-curieuse existe

sous le chœur, partie la plus ancienne. On y voit un grand nombre d'ossements et de têtes de morts.



Le bourg de Touques lui-même offre deux églises romanes. L'une, sous l'invocation de St. Pierre, était convertie en magasin, lorsque, dernièrement, le ministre de l'intérieur a jugé convenable de la faire réparer et de dépenser à cet effet une somme considérable. Cette église est probablement du XIe. siècle. Elle a été analysée dans ma Statistique monumentale du Calvados.

L'église paroissiale, plus grande et moins ancienne que la précédente, offre des parties remarquables : notamment dans le chœur, des arceaux de voûtes qui étaient garnis de moulures comme ceux de l'abbaye de St.-Germer (Oise). On examinera aussi avec intérêt une porte romane dans le mur latéral du nord.

Trouville, petit port, à l'extrémité de la vallée, n'est qu'à une demi-lieue du bourg de Touques. Chaque année, les bains de mer y attirent une société nombreuse, et l'on y a, depuis quelque temps, construit de nouveaux logements pour les baigneurs. Les falaises calcaires, entre Trouville et Hen-

nequeville, sont intéressantes pour le géologue; elles sont figurées dans ma Topographie géognostique du Calvados.

Dans le trajet de Pont-l'Evêque à Bonneville, on remarquera, sur la route, l'église du Coudray, qui offre des fenêtres cintrées, des modillons romans, et une tour latérale du XIIIe. siècle.

§. II. — *De Pont-l'Evêque à Honfleur.* La route qui conduit de Pont-l'Evêque à Rouen devrait se diriger sur Pont-Audemer; mais ce chemin n'est pas terminé, et la grande route que suivent les diligences passe par Honfleur, port assez important, du reste, pour que cette direction soit préférée des voyageurs, même quand la route de Pont-l'Evêque à Pont-Audemer sera terminée.

En sortant de Pont-l'Evêque, on passe la petite rivière de Calonne, sur la commune de St.-Melaine, dont l'église est romane en partie. On monte ensuite une longue côte, en traversant la forêt et passant par le village de Rabut, dont les grès et les sables assez développés représentent l'*iron sand* des géologues anglais; puis par le village de Tourville. Parvenu à ce point, on ne tarde pas à se trouver sur un plateau de craie qui s'étend jusqu'à Honfleur.

A partir du village d'Equemauville, la route court parallèlement à une vallée très-fraîche dans laquelle elle s'engage de plus en plus, à mesure qu'elle approche de la ville. Cette arrivée de Honfleur est fort agréable. Une avenue d'ormes la termine.

Honfleur à deux églises : l'une, S^te.-Catherine, est construite en bois, et n'a guère de remarquable que cette bizarrerie. Elle se compose de deux nefs parallèles et accolées, dont l'une, plus ancienne que l'autre, peut dater des dernières années du XVe. siècle ou du commencement du XVIe.

La tour est séparée de l'église, et se trouve au-delà de la rue qui passe devant le portail occidental.

Le portail de St.-Léonard annonce, par la délicatesse de ses moulures, le XVI[e]. siècle, tout au plus le commencement du règne de Louis XII. Le reste de l'église a été refait en très-grande partie. La tour, en forme de cloche, n'est que du XVIII[e]. siècle.

On trouvera dans l'ouvrage de M. La Butte, sur Honfleur, un grand nombre de détails curieux sur l'histoire de cette ville et sur ses fortifications, dont il ne reste plus que quelques débris.

De grands travaux hydrauliques, dirigés par M. l'ingénieur en chef Tostain, ont sensiblement amélioré le port; les nouvelles jetées sont à visiter.

Notre-Dame-de-Grâce, petite chapelle dédiée à la sainte Vierge et très-vénérée des marins, s'élève au sommet de la falaise qui domine la mer, à l'ouest de Honfleur. Il ne faut pas oublier de gravir cette éminence; on jouit de là d'une vue magnifique. La chapelle actuelle n'a point de caractère, elle est d'une architecture peu ancienne.

Géologie. — L'exploration des falaises, entre Honfleur et Trouville, est chose facile, et bien des géologues l'entreprennent (1). En sortant de la ville, sous la côte de Grâce, on voit des couches de craie fortement chloritées, représentant le *green sand* ou grès vert. La falaise s'abaisse à Vasouy et à Pennedepie, où on commence à trouver très-développée l'argile de Honfleur, avec des fossiles nacrés, décrits par M. Deslongchamps et cités dans ma Topographie géognostique du Calvados. Au-delà de Villerville, l'argile de Honfleur s'élève, et l'on voit surgir graduellement des calcaires appartenant au groupe de l'oolite supérieure, et qui atteignent une assez grande hauteur à Hennequeville. On peut consulter

(1) En allant à cheval, on peut, en partant de bonne heure, revenir le soir à Honfleur, si la marée le permet Pour explorer les terrains, le long de la mer, il faut qu'elle soit basse. Il existe d'ailleurs une route parallèle au rivage, au-dessus des falaises; on peut la prendre pour revenir.

la coupe figurative que j'ai donnée de ces falaises, dans l'atlas de ma Topographie géognostique du Calvados.

§. III. — *De Honfleur à Pont-Audemer.* De Honfleur à Fiquefleur, la route paraît assise sur un terrain d'alluvion et suit le rivage de la Seine ; là finit le département du Calvados.

L'église de Fiquefleur est romane.

Après avoir passé près d'elle, la route se dirige vers le sud-est, et monte une longue côte taillée dans la craie.

De cette côte assez rapide, la vue s'étend au loin sur l'embouchure de la Seine et sur la mer ; on plane sur Honfleur, et l'on distingue facilement le Hâvre, au-delà du fleuve ou plutôt du bras de mer qui forme son embouchure.

Du sommet de la côte jusqu'à Pont-Audemer, la route parcourt un plateau légèrement ondulé, et l'œil ne rencontre guère de remarquable que la petite église de St.-Maclou, et, en arrivant à Pont-Audemer, celle de St.-Germain, qui est romane.

Pont-Audemer est au centre de la vallée de la Rille, profondément encaissée entre deux coteaux de craie. Le grès vert, ou la craie chargée de chlorite, se montre au pied des coteaux, presqu'au niveau de la rivière.

M. Canel a publié sur Pont-Audemer un bon ouvrage que l'on peut consulter.

L'église St.-Ouen de Pont-Audemer est de deux époques : le chœur appartient au XIe. siècle, la nef à la fin du XVe. ou au commencement du XVIe. Le chœur a été complètement défiguré par les prétendus embellissements qu'on y a faits à différentes époques. Les vitraux de cette église sont fort remarquables.

L'église St.-Germain, orientée du sud-ouest au nord-est, était, d'après M. Canel (1), la plus ancienne de la ville ; mais elle a été souvent restaurée. Le chœur était primitivement terminé par trois apsides, dont deux ont été remplacées

(1) Bulletin monumental, t. IV, p. 390.

par un mur droit, percé de deux grandes fenêtres. Le style ogival du XIII[e]. siècle domine dans le clocher.

L'église Notre-Dame-du-Pré ou du Saint-Sépulcre, dont il ne reste qu'une partie de la nef, et qui n'est plus consacrée au culte, présente les caractères de l'époque de transition du plein-cintre à l'ogive ou du roman fleuri.

§. IV. — *De Pont-Audemer à Rouen.* La route, soit qu'elle cotoie des vallées, soit qu'elle traverse des plateaux, se trouve toujours au-dessus de la craie, à partir de Pont-Audemer jusqu'à Rouen : elle présente néanmoins beaucoup de variété.

Le Bourg-Achard, à quelques lieues de Pont-Audemer, est une jolie bourgade, dont l'église a été reconstruite en grande partie dans le style ogival du XV[e]. siècle, par M. Grégoire, architecte de Rouen.

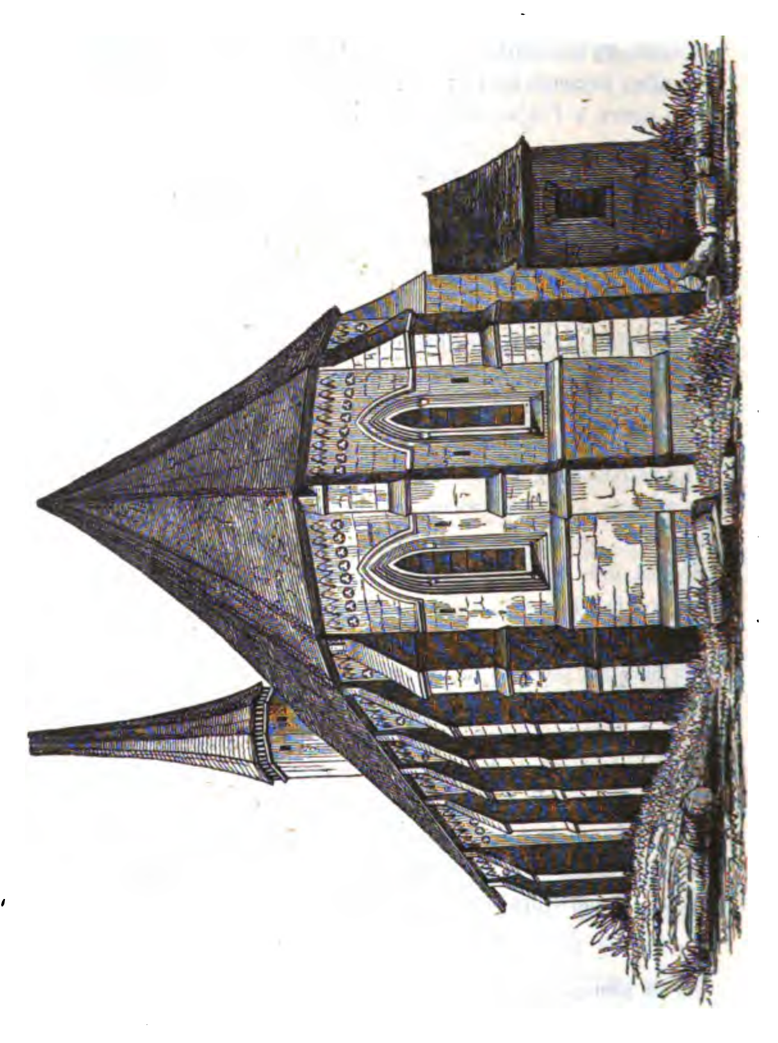
La reconstruction de la nef ayant nécessité le déplacement des anciens fonts baptismaux en plomb, décrits et figurés dans le 6[e]. volume de mon Cours, on les trouve aujourd'hui relégués près de la tour, dans le vestibule par lequel on monte à la tribune.

Le chœur, qui n'a pas été refait comme la nef, renferme trois stalles à dossiers fleurdelisés, couronnés de dais et de pinacles admirablement découpés ; elles peuvent dater du temps de Louis XII. Trois verrières, du même temps que le chœur, occupent les fenêtres du chevet. On remarque aussi un vitrail dans la chapelle du transept nord.

A gauche de la route, à deux lieues du Bourg-Achard, se trouve la Bouille, d'où il part pour Rouen des bateaux à vapeur, à plusieurs heures de la journée (1). Plus loin, on

(1) On peut quitter la diligence pour prendre, à la Bouille, le bateau de Rouen. Les rives de la Seine sont très-variées, dans cette partie de son cours.

distingue, à droite, les vestiges du château de Robert-le-Diable, à Moulineaux, et la forêt.



La petite église de Moulineaux, au pied du côteau, est

un édifice assez remarquable, qui doit remonter à l'époque de St. Louis, à en juger par le style très-pur de son architecture ogivale primitive (1). Le chevet borde la route, du côté gauche; on y voit un vitrail du XIII. siècle, bien conservé.

Si l'on entre dans l'église, on y trouvera des fonts baptismaux du même siècle, cités dans le 6e. volume de mon Cours d'antiquités, et que M. Deville a dessinés.

Le jubé et les boiseries, du XVIe. siècle, sont d'une grande délicatesse et méritent d'être remarqués.

De Moulineaux à Rouen, la distance est de trois lieues; la route s'éloigne peu de la Seine, et l'on découvre bien souvent le fleuve et les coteaux qui le bordent du côté du nord, chargés de châteaux et d'habitations de l'aspect le plus gracieux. C'est ainsi que, récréé par le tableau si animé de la Seine et de ses bords, on entre à Rouen par le faubourg St.-Sever.

(1) V. mon Cours d'antiquités monumentales, t. IV.

STATISTIQUE MONUMENTALE

DU CALVADOS,

PAR M. DE CAUMONT.

Canton d'Evrecy.

Le canton d'Evreçy qui se développe au S.-O. de la ville de Caen, offre dans sa circonscription des terrains géologiquement très-différents les uns des autres : le calcaire oolitique forme une grande partie des plateaux dans toute la partie qui se rapproche des cantons de Caen, précédemment décrits, et les roches de transition n'occupent que les vallées ; mais dans la partie du canton la plus éloignée du chef-lieu, les roches intermédiaires (schistes, grès, grauwackes) dominent. Cette distribution des roches que je ne fais qu'indiquer, parce qu'elle est exactement exprimée sur ma Carte géologique du Calvados, n'a pas été sans influence sur l'état de l'architecture et la distribution géographique des monuments dans les contrées que nous allons parcourir : ceux qui se trouvent dans la première partie du canton, à proximité de la pierre calcaire et à une petite distance des belles carrières de la plaine de Caen, sont plus importants que ceux de la partie du canton la plus éloignée, et l'on conçoit que pour construire des églises rurales le choix des matériaux a décidé de leur ornementation et de leur importance architectonique.

Ceci posé, je vais passer en revue les diverses paroisses du canton qui sont au nombre de 28, savoir, en suivant l'ordre alphabétique :

Amayé-sur-Orne.	Hamars.
Avenay.	S^{te}.-Honorine-du-Fay.
Baron.	Maizet.
Bougy.	Maltot.
Bully.	St.-Martin-de-Sallen.
La Caisne.	Montigny.
Curcy.	Neuilly-le-Malherbe.
N.-D. d'Esquay.	Ouffières.
Eterville.	Préaux.
ÉVRECY (chef-lieu).	Tourville.
Feuguerolles-sur-Orne.	Troismonts.
Fontaine-Etoupefour.	Vacognes.
Gavrus.	Verson.
Goupillières.	Vieux.

L'ordre alphabétique très-bon pour un catalogue n'est point un ordre naturel; il ne convient nullement pour une description monumentale, puisqu'il forcerait à promener perpétuellement le lecteur d'un bout à l'autre du canton. Il n'y a pas d'ordre meilleur que l'ordre géographique qui permet de décrire successivement les monuments de chaque commune en commençant par une extrémité du canton et finissant par l'extrémité opposée. Je suivrai donc ici comme toujours dans ma description des monuments l'ordre indiqué par leur distribution géographique et leur proximité les uns des autres (1).

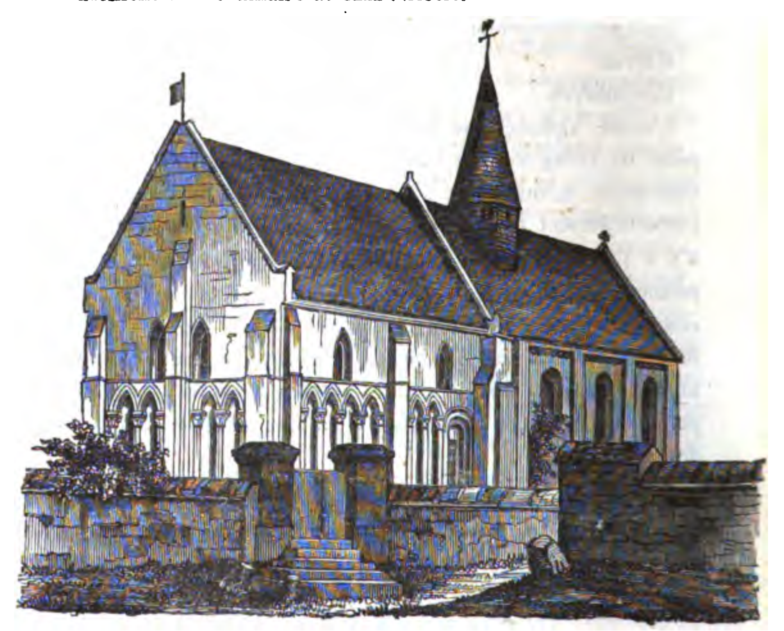
MALTOT.

Maltot, *Mala Tosta, Maletotum.*

L'église de Maltot présente un chœur du XIIe. siècle, assez intéressant, dont les murs sont extérieurement décorés de

(1) Les figures annexées à ma description monumentale du canton d'Evrecy ont été dessinées d'après nature, par M. Boué, peintre à Caen; elles ont été gravées par MM. Breviere, Rouget, Dupuis, Boscain et Massinger.

colonnes et d'arcatures. Les chapiteaux de ces colonnes annoncent plutôt la fin du XIIe. siècle qu'une époque plus reculée. Les bases attiques s'accordent avec ces chapiteaux. Dans le mur méridional existait une porte à plein-cintre dont l'archivolte portait des losanges et qui a été en partie détruite par l'ouverture d'une fenêtre moderne. L'établissement d'une autre fenêtre a également endommagé la galerie appliquée dont je parlais et qui garnit tout le pourtour du chœur. La corniche présente de petits cintres reposant de deux en deux sur des modillons, genre d'entablement très-ordinaire au XIIe. siècle.



ÉGLISE DE MALTOT.

A l'intérieur de ce chœur on voit des colonnes accouplées dont la principale faisant l'office de porteuse est d'un diamètre

plus considérable que les autres et reçoit le principal arceau de la voûte. Les chapiteaux de ces colonnes annoncent, comme celles de l'extérieur, l'époque que j'ai indiquée, car elles offrent des feuilles galbées qui sont asssez caractéristiques de la fin du XIIe. siècle.

Vers le XVIIe. siècle (au moins je le suppose) on a, pour procurer une sacristie à l'église, remplacé l'autel qui existait et se trouvait vraisemblablement vers le fond du chœur, par un autel en pierre détaché du mur oriental et laissant derrière lui un espace assez considérable pour y établir des armoires et autres meubles destinés à resserrer les orne ments et les vases sacrés ; les murs établis des deux côtés de l'autel pour compléter la séparation de cette sacristie et du chœur ont été percés de portes surmontées de frontons.

Le même arrangement a eu lieu, à la même époque, dans un grand nombre d'églises, et il est à remarquer que presque jamais il n'y a eu de sacristies annexées à nos églises de campagne avant le XVIIe. siècle. Sans doute les officiants se revêtaient des habits sacerdotaux dans le chœur même avant de commencer l'office.

L'autel qui fut détruit à l'époque où on raccourcit ainsi le chœur était décoré d'un charmant tabernacle qui existe encore et qui, après avoir été momentanément mis hors de l'église, vient d'y être replacé au haut du contre-retable de l'autel en pierre par les soins de M. le curé. Ce tabernacle offre l'image d'une tour pentagone terminée par une gracieuse pyramide garnie de crochets. Deux étages superposés dans la hauteur de ce joli tourillon sont percés sur chaque face de fenêtres d'une délicatesse extrême dans le genre flamboyant. Ces étages sont séparés l'un de l'autre par une rampe simulée dans le même style que les fenêtres. Ce morceau de sculpture est un des plus légèrement fouillés que l'on puisse trouver dans nos contrées et tout porte à croire qu'il est à peu près

du temps de Louis XII. L'étage inférieur était destiné à contenir les hosties et l'étage supérieur pouvait servir d'exposition.

On doit des remercîments à M. le curé de Maltot pour avoir fait placer dans l'église ce charmant morceau de sculpture, mais nous devons regretter aussi qu'il ait permis de peindre à l'huile l'intérieur du chœur. On a choisi pour les colonnes la teinte propre au marbre rougeâtre de Belgique et les murs ont été badigeonnés en marbre jaunâtre.

La nef est, je crois, plus ancienne que le chœur, mais elle offre moins d'intérêt. La corniche en est supportée par des modillons à figures grimaçantes assez variés. Des pierres disposées en arêtes de poisson se remarquent dans quelques parties des murs. On a percé du côté du midi plusieurs fenêtres arrondies (XVIIe. ou XVIIIe. siècle). En avant de la façade est un porche sans intérêt que je crois du XVIe. siècle. Une petite tour en bois arrondie s'élève au-dessus du toit entre le chœur et la nef.

L'église est sous l'invocation de St.-Pierre; le patronage était laïque (1); les dîmes appartenaient à l'abbaye de Belle-Etoile pour les deux tiers et le curé en percevait un tiers.

On montre encore au sud de l'église l'emplacement qu'occupaient les bâtiments appartenant à l'abbaye de Belle-Etoile.

L'abbaye de Fontenay possédait aussi à Maltot une rente annuelle de 320 boisseaux d'orge, ainsi que le prouve le cartulaire de l'abbaye.

M. Hermant, historien du diocèse de Bayeux, était curé de cette paroisse : son corps est enterré dans le sanctuaire, du côté de l'évangile. Voici l'inscription qu'on lisait sur sa tombe, mais que je n'ai pu retrouver quand j'ai visité l'église.

Hic jacet Johannes Hermant, sacerdos et hujus ecclesiæ

(1) Lors de la rédaction du livre Pelut, le patron était un Tesson : *Dominus Johannes Tesson Miles.*

parochus, resurrectionem expectans et immortalitatem : vir pietatis non fictæ, non vulgaris doctrinæ pastor : multa in lucem edidit; plura scripsit; plurima collegit. Multa pie, plura erudite, curiose plurima. Annis, labore, morbo confectus, corpus humi, animam Deo sciens ac lubens resignavit idibus novembris, anno à Christo nato MDCCXXVI, ætatis suæ LXXVI, curæ pastoralis XXXVI. Requiescat in pace. Hora venit.

Maltot était avant la révolution le chef-lieu d'un doyenné duquel dépendaient plus de 40 paroisses.

Château. Le château actuel de Maltot date du XVIIIe. siècle : les bois qui en dépendent s'étendent sur les bords de la rivière d'Orne et renferment beaucoup de gibier. Cette habitation une des plus agréables des environs de Caen, appartient à Mme. la C^esse. de Montpinçon.

FEUGUEROLLES-SUR-ORNE.

Feuguerolles-sur-Orne (*Filcherolæ, Filgerolæ, Felgerolæ, Felgeroliæ, Filkerolæ*).

L'église de Feuguerolles est une des moins intéressantes, une de celles qui présentent le moins de caractère. On remarque seulement sous la corniche de la nef une garniture de dents de scie, et dans le mur méridional une porte cintrée sans ornements, qui pourrait dater de la fin du XIIe. siècle; mais les murs d'un grès schisteux paraissent avoir été, en grande partie, reconstruits postérieurement. Le mur méridional a été percé de grandes fenêtres carrées; de petites ouvertures en lancette qui subsistent encore dans le mur septentrional indiquent la forme primitive des fenêtres.

Les pilastres qui supportent l'arcade qui met le chœur en communication avec la nef offrent des chapiteaux romans; l'arcade est moins ancienne et en ogive. Ce caractère rap-

proché de la corniche de la nef et de la porte cintrée dont j'ai parlé me porte à croire que l'église remonte à la fin du XIIe. siècle, abstraction faite des nombreuses retouches et réparations qui ont eu lieu.

Les fonts baptismaux placés à gauche de la porte occidentale portent la date de 1685 ; sans être curieux ils peuvent être remarqués surtout si on les compare à ceux qu'on a placés dans presque toutes les églises et qui sont si peu élégants et si mesquins.

On trouve dans le chœur plusieurs pierres tombales : sur l'une, on voit gravée au trait la représentation d'un prieur-curé, une inscription déjà assez fruste est gravée autour de la pierre elle pourrait être déchiffrée si elle était lavée et ainsi dégagée de la croûte terreuse qui la cache. Deux autres pierres tombales très-récentes portent des inscriptions gravées sur de petites planches de cuivre. Sur l'une on lit : *Ici repose le corps de Jean-Pierre Bougon, prieur de cette église.* La date du décès de ce prieur se trouve cachée par une boiserie. Une autre pierre tombale, pareille à la précédente, est encore plus récente puisqu'elle est de 1814 : elle porte que le curé mort à cette époque, à l'âge de 79 ans, fut vivement regretté de ses paroissiens. Le nom du défunt est caché par le pied d'un banc : on m'a dit qu'il s'appelait *Le Berrier.*

L'église de Feuguerolles était sous l'invocation de N.-D. ; l'abbaye du Plessis-Grimoult nommait à la cure et percevait la dîme à la charge de faire au prieur-curé 90 boisseaux de blé, 80 boisseaux d'orge, 300 gerbes de pois, 500 bottes de paille et 150 livres d'argent pour les novales ; celui-ci avait encore les verdages.

ÉTERVILLE.

Eterville (*Hestervilla, Estarvilla, Starvilla*).

Le chœur et la nef de cette église ont été réparés à l'in-

térieur et à l'extérieur et percés de fenêtres arrondies, de sorte qu'au premier abord l'église a l'air toute moderne ; mais quand on l'examine de plus près, on voit qu'une grande partie de l'appareil doit être ancien, et les bases des colonnettes qui existent encore entre le chœur et la nef, et dont les chapiteaux ont été singulièrement travestis au XVIII°. siècle, annoncent, je crois, le XIII°. Il y avait aussi au chevet trois ouvertures en lancette qui ont été bouchées et qui paraissent confirmer la date que j'assigne aux colonnes.

La porte occidentale de la nef qui a été refaite se trouvait primitivement au milieu d'une ligne de caractères placés horizontalement, qui ont été en partie détruits quand on a reconstruit cette porte. On lit encore en majuscules de grande dimension : *O vos omnes qui transitis per viam attendite et......* Au-dessus de la porte on a conservé une fenêtre ogivale à baies surmontées d'une petite rose et qui peut être attribuée à la fin du XIV°. siècle ou au commencement du XV°.

La tour latérale au nord, entre chœur et nef, est terminée en bâtière; elle peut dater du XVI°. ou même du XVII°. siècle.

L'intérieur de l'église d'Eterville a été décorée, vers le temps de Louis XV, d'une guirlande de feuillage du goût le plus pitoyable, et que par malheur on a fait récemment barbouiller en vert et en rouge.

L'église était sous l'invocation de St. Jean-Baptiste. Deux seigneurs laïques nommaient alternativement à la cure : le curé percevait la dîme (1).

Le château d'Eterville assez considérable et moderne appartient à M. Paul d'Aigneaux, membre de la Société française pour la conservation des monuments.

(1) Lors de la rédaction du livre Pelut le patron était un Roger d'Eterville : Rogerius de Estarvilla.

VERSON.

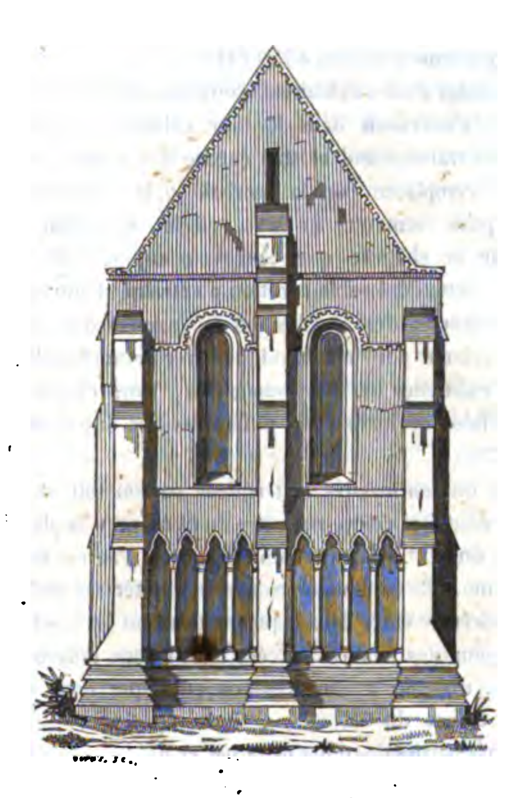
Verson, *Versun.*

Anciennement l'église de Verson n'était pas où nous la voyons aujourd'hui. On trouve en se dirigeant du bourg actuel vers Carpiquet, une pièce de terre appelée la *pièce St.-Martin*, où de nombreux cercueils en pierre ont été déterrés, et la tradition veut que là fussent placés, dans l'origine, l'église et le centre de la paroisse : tout paraît fondé dans cette tradition, non seulement les cercueils en pierre viennent lui donner un grand poids, mais des fondations de maisons reconnues dans le voisinage prouvent qu'il y avait là un centre d'habitation. Cette première église était dédiée à St.-Martin, nom que porte le champ dans lequel elle était située. On rapporte encore que la translation de l'église sur le bord de l'Odon a été faite parce qu'on manquait d'eau dans la pleine où se trouvait primitivement la paroisse. Or, il est bon de noter que la même tradition existe dans plusieurs autres localités que nous citerons dans la suite et dont les centres d'habitation ont été déplacés.

L'église actuelle de Verson est considérable et de plusieurs époques. Sa forme était celle d'une croix. Des additions postérieures ont altéré cette forme primitive, mais elles sont faciles à reconnaître.

Le chevet est droit et orné de deux fenêtres arrondies séparées par un contrefort et surmontées d'un gable ou fronton triangulaire : sous ces fenêtres se développent des arcatures trilobées fort élégantes reposant sur une base continue à plusieurs retraits. Cette partie de l'église, les murs latéraux du chœur et peut-être les transepts me paraissent la

partie la plus ancienne de l'édifice et remontent peut-être à la 1re. moitié du XIIIe. siècle.



La nef avec ses colonnes cylindriques portant les arcs par lesquels on communique aux ailes paraît postérieure et peut dater du XIVe. siècle ou de la fin du XIIIe.

Il n'y a jamais eu de porte à l'extrémité occidentale de la grande nef : on y voit deux fenêtres en lancette surmontées d'une rose.

La porte principale se trouve dans le mur latéral de la nef

du côté du nord, elle était précédée d'un porche en pierre, à parois garnis d'arcatures ogivales portées sur des colonnettes. La façade de ce porche qui devait être assez élégante a été refaite sans goût, en 1752 (1).

Des apsides semi-circulaires, couvertes de toits coniques en pierre, s'ouvraient dans le mur oriental des transepts; l'apside du transept sud existait encore il y a peu d'années, et a été remplacée par la sacristie : la destruction de l'autre apside remonte au XVe. siècle, lorsqu'on accola au chœur la chapelle que l'on voit aujourd'hui (V. la planche). Cette déplorable addition a entraîné d'autres changements encore : des arcades ont été percées dans le mur latéral du chœur pour communiquer avec cette chapelle; des colonnes existantes ont été retouchées, leurs chapiteaux à feuilles frisées et leurs bases différentes des autres en font foi (2).

La tour un peu massive et terminée par un toit en pierre à double égout, qui s'élève au centre du transept (v. la planche), me paraît du XVe. siècle; comme beaucoup d'autres tours de même forme, elle est demeurée ouverte à l'intérieur de l'église jusqu'au dernier étage dans lequel se trouvent les cloches, et reçoit le jour des fenêtres percées dans l'étage moyen (v. la planche), disposition d'un très-bon effet que nous offrent quelques églises du Calvados.

Plusieurs parties des murs de la nef et des bas-côtés ont été reprises en sous-œuvre; les corniches ont été retouchées, mais ces détails ne sauraient être bien compris que sur place.

Avant l'établissement de la route royale actuelle, la route

(1) Sur le fronton arrondi de ce placage disgracieux on lit l'inscription suivante : *Si quis templum Dei violaverit disperdet illum Deus* 1 Cor. 3. ℣. 17.

(2) Il y avait aux voûtes de cette chapelle des armoiries sculptées qui ont été effacées et qui devaient être celles du fondateur.

de Caen à Villers passait tout près de l'église de Verson, et c'était vraisemblablement pour que la principale entrée de l'édifice fit face à la route qu'on l'avait placée dans le mur latéral de la nef, côté nord, comme nous l'avons dit. Les terres se sont considérablement exhaussées de ce côté et il y aurait des travaux à exécuter pour dégager l'édifice. M. l'abbé Lépée, curé de Verson, a fait pratiquer le long des murs des bas-côtés une tranchée qui a commencé l'assainissement de l'église, mais il y aurait des travaux plus considérables à entreprendre, et il serait bon de transférer le cimetière sur un autre point de la commune pour éviter l'exhaussement du sol.

Verson dépendait du diocèse de Lisieux. La cure se divisait en deux parties : les deux curés étaient à la nomination de deux chanoines de Lisieux qui percevaient les dîmes et dont les prébendes s'appelaient 1re. et 2e. prébendes de Verson. Le patron actuel est saint Germain. Richard Ier., duc de Normandie, mort en 996, possédait à Verson des domaines qu'il concéda au Mont St.-Michel : la charte de donation se trouve dans le cartulaire de cette abbaye (1) ; ces donations furent confirmées par ses successeurs.

J'ignore à quelle époque et à quelle occasion le patronage de Verson fut attribué à l'évêché de Lisieux. M. Le Prévost annonce que, dès le XIIe. siècle, on trouve des preuves de cette attribution.

Durant l'occupation des environs de Caen par les Anglais

(1) Trado etiam villam sitam in pago bajocassino nomine *Versun* cum ecclesiis et medietatem terræ de Mondretvilla ; confirmo insuper donationem matris meæ de Brittavilla quam de suo dotalitio loco superius dicto obtulit pro patris mei suaque salute. Cart Ricardi ducis Normanniæ. Les mots *cum ecclesiis* semblent annoncer qu'il y avait plusieurs églises à Verson : dans cette hypothèse celle de St.-Martin aurait pu exister en même temps que l'église située près de l'Odon.

et les Navarrois, Verson et plusieurs paroisses voisines furent abandonnées de leurs habitants, exposées qu'elles étaient au pillage. Depuis 1356 jusqu'en 1366 les terres restèrent incultes, et en 1370 beaucoup d'habitants n'étaient point encore rentrés dans leurs foyers.

A peu de distance de l'église est une maison à toits pyramidaux, appartenant à la famille de Grammont, et qui doit dater de la fin du XVIe. siècle. M. Donnet, maire de Caen, vient de faire bâtir un château à Verson, d'après les plans de M. Guy.

FONTAINE ETOUPEFOUR.

Fontaine-Etoupefour, *Fontes et stope for. Stoupefour.*

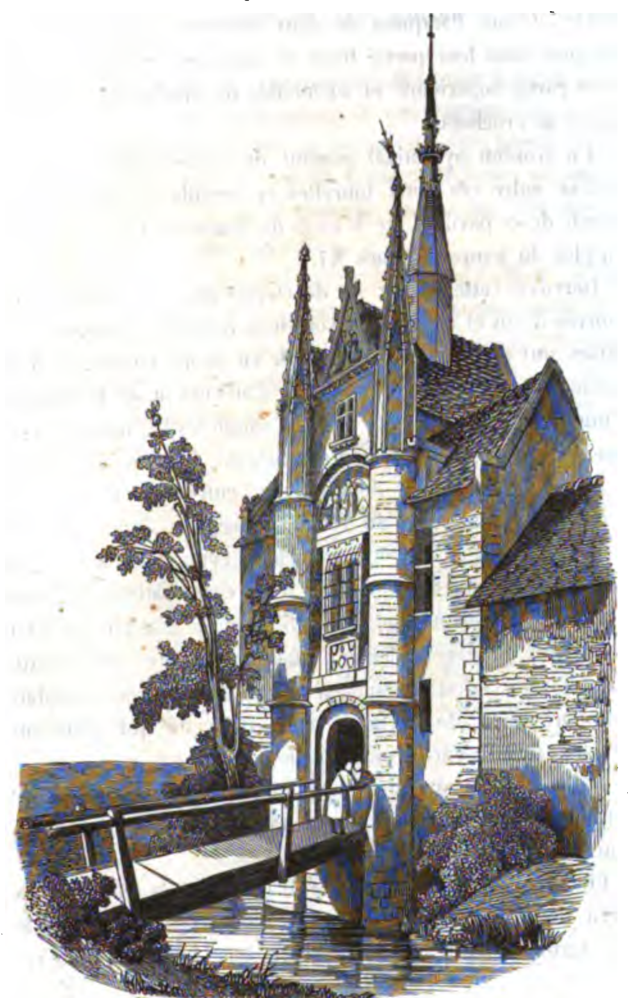
La nef de l'église de Fontaine-Etoupefour présente une façade assez curieuse. La porte principale est une ogive très-obtuse, garnie de têtes plates à barbes et accompagnée de chaque côté par deux arcades bouchées plus petites et du même style; je la crois du XIIe. siècle. Il me reste quelqu'incertitude sur la fixation de l'époque à laquelle il faut rapporter la tour terminée en bâtière, placée entre le chœur et la nef. Je suppose qu'elle date du XIVe. et du XVe. siècle, ainsi que le chœur, dans lequel on remarque quelques parties modernes.

L'abbaye du Plessis-Grimoult nommait à la cure de Fontaine et percevait les deux tiers des dîmes; l'abbaye de Fontenay avait l'autre tiers, et l'abbaye de Cordillon un trait seulement. Sur les deux tiers appartenant à l'abbaye du Plessis le curé prélevait 80 boisseaux de blé et autant d'orge, 300 gerbes de pois, 500 bottes de paille; il jouissait aussi de plusieurs acres de terre (1).

Château. Le château de Fontaine est un des plus curieux qui nous restent dans l'arrondissement de Caen. L'ancienne

(1) V. le Pouillé du diocèse.

entrée surtout avec son pavillon d'un effet si pittoresque est



d'une très-grande élégance. La porte de ce pavillon, aujourd'hui condamnée, était munie d'un pont-levis. Deux étages

éclairés par des fenêtres à croisées de pierre surmontent cette porte et sont flanquées de deux élégantes tourelles cylindriques dans leur partie basse et moyenne, octogones dans leur partie supérieure et surmontés de clochetons coniques ornés de crochets.

Un fronton pyramidal portant des ornements semblables s'élève entre ces deux tourelles et termine élégamment la façade de ce pavillon. Je le crois du temps de Louis XII, ou au plus du temps de Louis XI.

Derrière cette entrée se développe une cour carrée entourrée d'eau et au fond on voit deux corps de logis considérables qui doivent être d'un siècle au moins postérieurs à la partie que je viens de décrire. J'ai d'ailleurs lu sur le fronton d'une des fenêtres la date 1603. Comme les bâtiments se divisent en deux parties de hauteur inégale, il est possible qu'il y ait quelques années de différence entre les dates de ces deux bâtiments qui, du reste, présentent à peu près le même style et peuvent être considérés comme à peu près du même temps. Sur le fronton des fenêtres du bâtiment le plus élevé, j'ai remarqué une inscription que je n'ai pu lire d'en bas et qui jette probablement quelque lumière sur la date ou plutôt sur la destination de la pièce à laquelle correspondait cette ouverture. Je l'indique pour que ceux qui visiteront ce château puissent en chercher le sens.

De magnifiques avenues rayonnent de tous côtés autour de cette habitation seigneuriale qui nous présente ainsi l'image d'un domaine du XVIIe. siècle.

Pierre le Vicomte, B^on^. de Blangy, acquit en 1538 la terre de Fontaine-Etoupefour (1); elle appartient à M. le Cte. Max de Blangy qui la conserve avec soin. On doit re-

(1) Ce renseignement tiré des archives de la famille de Blangy, m'a été obligemment communiqué par M. Paris, de Caen.

gretter qu'il n'en ait pas fait son habitation, et qu'aujourd'hui les principaux appartements ne soient plus que des greniers et des magasins (1).

Antiquités romaines. On a trouvé des tuiles à rebords sur plusieurs points de la commune ; la voie romaine que j'ai décrite avec soin dans le second volume de mon Cours d'antiquités, et qui porte le nom de *Chemin Haussé*, se montre très-bien conservée entre Fontaine et Baron ; elle sert de limite entre les deux communes.

Sur le coteau qui borde la rive droite de l'Odon, la voie romaine est creuse et resserrée entre deux murs naturels de grès schisteux (2) ; mais arrivée sur le plateau qu'occupe en partie la bruyère de Baron, elle s'élève de 2 à 3 pieds au-dessus du niveau du sol environnant, et quoique rognée dans beaucoup d'endroits, elle y offre un véritable intérêt pour l'observateur.

Le *stratumen* ou partie inférieure de l'*agger* est composé de morceaux de grès applatis, rangés les uns sur les autres et de blocs calcaires de différentes dimensions (3). Il atteint dans quelques places jusqu'à 2 pieds d'épaisseur.

On trouve ensuite une couche d'un pied d'épaisseur, formée de petits morceaux de calcaire et de grès de la grosseur d'un œuf au plus, et incrustés dans une argile mêlée de sable calcaire.

(1) M. le C[te]. de Blangy habite à Cantelou, près d'Argences, un château plus moderne et dont nous parlerons quand nous décrirons cette partie du département.

(2) Je suppose qu'on a coupé la roche pour adoucir la pente un peu rapide du coteau.

(3) Il m'a paru que ces morceaux de grès et de pierre calcaire avaient été dans quelques endroits mastiqués avec de la terre glaise ; les blocs les plus considérables ont été disposés sur les bords de l'*agger*.

La partie supérieure de la chaussée se composait de cailloux plus étroitement serrés les uns contre les autres et dont on ne retrouve que quelques traces.

La largeur de la voie romaine paraît avoir été de 15 pieds entre la bruyère de Baron et la Croix-des-Filandriers où deux rangs d'arbres l'ayant protégée contre les dégrations des riverains, elle a conservé sa largeur primitive presque sans altération. Il n'en est malheureusement pas de même dans la bruyère de Baron où elle a été considérablement rognée. On peut voir les détails et la coupe que j'ai donnés en parlant de cette voie dans le 2[e]. vol. de mon Cours d'antiquités (1).

Le *Chemin Haussé* traverse la route départementale d'Evrecy près du calvaire nommé Croix-des-Filandriers, où finit le territoire de Fontaine.

BARON.

Baron, *Barun*.

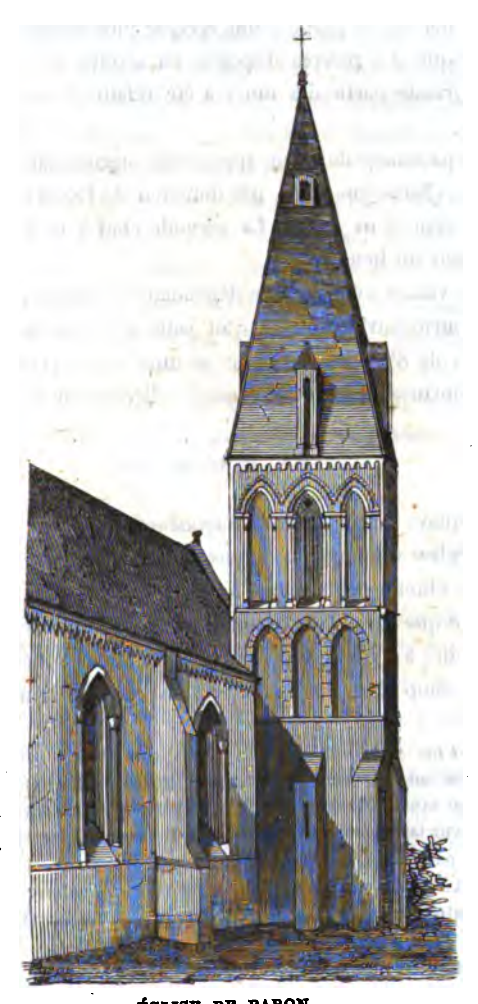
Le Chemin Haussé sert, comme je l'ai dit, de limite entre les communes de Fontaine et de Baron, et les détails que je viens de donner sur cette voie romaine s'appliquent aussi bien à cette dernière commune qu'à la première.

Des tuiles à rebords, plusieurs haches en *silex* et en serpentine ont été trouvées sur le territoire de Baron ; j'y ai moi-même observé des débris de tuiles. Il est fâcheux que l'on n'ait pas noté les découvertes de ce genre qui ont été faites à diverses époques.

Le chœur de l'église de Baron appartient au premier style

(1) V. page 127 et suivantes.

ogival ; la tour latérale au nord est du même style ; mais la



ÉGLISE DE BARON.

pyramide à quatre pans qui termine cette tour me paraît

moins ancienne que le reste et doit avoir été reconstruite : les petites ouvertures du sommet annoncent le XVI[e]. siècle.

La nef est en partie d'une époque plus ancienne, car on y remarque des pierres disposées en arrêtes de poisson ; mais une grande partie des murs a été refaite à une époque récente.

Le patronage de Baron appartenait originairement à l'abbaye de S[te].-Barbe-en-Auge, par donation de Robert Gouvix (1). Il y avait deux cures. La seconde était à la nomination du seigneur du lieu (2).

Un village considérable dépendant de Baron porte le nom de Tourmeauville, on y voyait jadis une chapelle sous l'invocation de S[te].-Catherine ; le premier curé percevait la dîme de Tourmeauville, et le second celle de Baron.

N. D. D'ESQUAY.

Esquay, *Scai, Eschai, Esquaeum.*

L'église d'Esquay offre une apside romane semi-circulaire et un chœur de la même époque qui dans l'origine n'était éclairé que par d'étroites ouvertures en forme de meurtrières arrondies à la partie supérieure : des fenêtres ont été pratiquées après coup dans ces murs et dans ceux de la nef ; mais ces

(1) *Vide* cartam Roberti de Govix concedentis prioratui sanctæ Barbaræ medietatem ecclesiæ sanctæ Mariæ de Barun et medietatem ecclesiæ sancti Martini de Teil : quam donationem posuit super altare sanctæ Barbaræ (Cart. de Ste.-Barbe).—Cette charte fut confirmée par Radulphe de Gouvix, frère de Robert.

(2) Au temps où le livre Pelut a été rédigé, l'abbaye de Ste.-Barbe était patronne de la première portion de la cure, le sieur de Villers *Dominus de Villaribus* nommait à la seconde.

Les Jésuites nommèrent à la première cure lorsqu'ils possédèrent la mense prieurale de Ste.-Barbe ; après leur suppression le patronag appartint à l'évêque de Bayeux (V. le pouillé du diocèse).

derniers ont peu de caractère et paraissent moins anciens que ceux du chœur. La tour, à l'ouest, est romane jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, la partie supérieure terminée en bâtière appartient à l'ère ogivale. La porte principale de l'église, ouverte à la partie inférieure de cette tour, présente une archivolte décorée d'étoiles, et l'on voit sur le linteau la représentation grossière d'un lion en bas-relief.

Tout porte à croire que les parties romanes de cette église remontent à la 1re. moitié du XIe. siècle et qu'elles existaient en 1047 à l'époque où eut lieu la mémorable bataille du Val-ès-Dunes (1). Robert-Wace, qui donne sur cette bataille des détails si curieux dans son roman de Rou, rapporte que Hamon aux dents, seigneur de Creully, de Maisy et de Thorigny, qui avait été tué dans la bataille du Val-ès-Dunes, fut rapporté par les siens jusqu'à Esquay et enterré en face de l'église.

A ESQUAIS FU D'ILEUC, PORTÉ
E DEVANT L'IGLISE ENTERRÉ (2).

La voie romaine dont nous avons parlé à l'article de Fontaine et de Baron passe sur le territoire de N.-D. d'Esquay, au nord de l'église, et c'était vraisemblablement par cette route que les seigneurs battus au Val-ès-Dunes revenaient dans le Cotentin.

Le patronage de l'église d'Esquay appartenait à l'abbaye du Mont St.-Michel, elle le tenait de Robert Hamon, fils de celui dont nous venons de parler : la charte de donation est de 1086.

L'abbaye percevait les deux tiers des dîmes et le curé un tiers.

(1) Bataille livrée par Guillaume-le-Conquérant, assisté du roi de France, aux seigneurs normands révoltés.

(2) Roman de Rou, vers 9200 et 9201.

L'abbaye du Mont St.-Michel qui avait quatre patronages d'églises dans le diocèse de Bayeux, savoir : Bretteville, Esquay, Evrecy et Dom Jean, près de Thorigny, avait pour cette cause contracté des redevances avec l'évêché de Bayeux : nous voyons dans un recueil de chartes et de pièces relatives à l'abbaye du Mont St.-Michel qui fait partie des manuscrits de Boze, à la bibliothèque royale de Paris, que l'abbaye avait fait un arrangement avec l'évêque de Bayeux, par suite duquel elle lui payait à Noël et à Pâques une table de cire, une livre d'encens et une livre de poivre *pro quatuor ecclesiis quæ in sua diocesi subjacent* (1).

TOURVILLE.

Tourville, *Turvilla*, *Torvilla*, *Torfvilla*.

Tourville se trouve sur la rive gauche de l'Odon.

L'église est supprimée ; les murs de la nef offrent des pierres disposées en arrête de poisson ; le chœur est sans caractère et en grande partie d'une époque peu ancienne. Cette église peu importante et d'une petite dimension était sous l'invocation de la S^te^.-Trinité. Le chanoine titulaire du canonicat de Goupillières nommait à la cure et percevait les deux tiers des dîmes, l'autre tiers était laissé au curé.

(1) Notum sit tam præsenti generationi quam futuræ quod nos monachi sancti Michaelis conventionem quamdam fecimus cum episcopo Bajocensi, videlicet in singulis annis damus ei unam tabulam ceræ, unam libram incensi, et libram unam piperis in nativitate Domini ; simili modo in pascha aliam ceræ tabulam, alteramque incensi et piperis. Hoc ergo pro quatuor ecclesiis quæ in sua diocesi subjacent, id est Britevillæ, Donni Johannis, Evrecei atque Eschail, solvimus eas ex integro possidentes et quidquid juris episcopi in ipsis ecclesiis, presbiteris et laïcis erat deinceps absque calumniæ causatione possidentes. *Ex veteri manuscripto abbatiæ sancti Mich. de monte in quo cartæ quædam et alia historica reperiuntur. Ms. de Boze, bibliot. Roy., n°.* 9597.

GAVRUS.

Gavrus, *Wavreium, Gavriz, Gaveriz.*

L'église de Gavrus est une des plus insignifiantes du département.

La nef n'a pas d'entrée à l'ouest, on y remarque deux petites lancettes sans caractère ; le mur du nord a été refait, celui du sud a été exhaussé : il reste seulement de ce côté, dans la partie basse du mur, des pierres disposées en arrête de poisson. Un campanille moderne a été établi après coup sur le sommet du gable occidental.

Le chœur a été refait et n'offre aucun caractère : entre chœur et nef une chapelle a été accolée, du côté du sud, elle peut tout au plus, je crois, remonter à la fin du XVIe. siècle, mais elle n'est peut-être que du commencement du XVIIe.

L'église était sous l'invocation de St.-Aubin ; la cure était à la collation du chanoine de Bayeux, dont la prébende était à Gavrus. Le titulaire du canonicat percevait les deux tiers des dîmes et en laissait un tiers au curé (1).

La terre de la prébende se composait de 44 acres et 3 vergées.

Le château de Gavrus appartient à M. le Cte. d'Osseville : le parc qui l'accompagne, et au milieu duquel passe l'Odon, est remarquable par son étendue, par ses bois et la grande quantité de gibier qui le peuple.

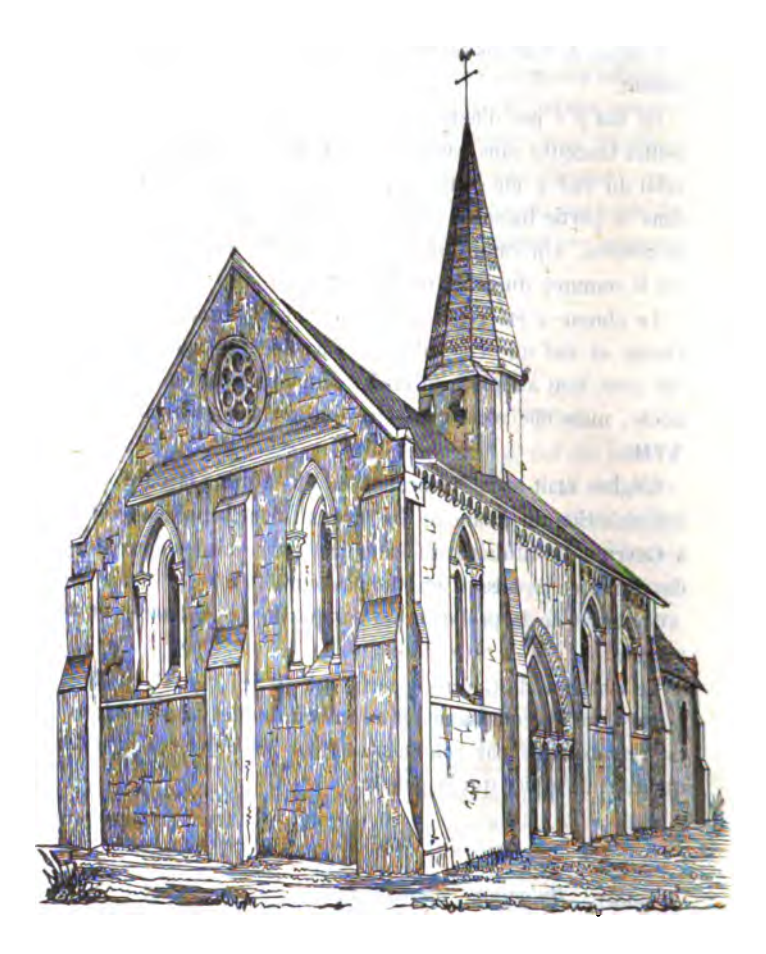
BOUGY.

Bougy, *Bulgeium, Bougeium.*

La nef de l'église doit être de la 1re. moitié du XIIIe. siècle :

(1) Le dernier titulaire du canonicat de Gavrus a été M. de Pradelles qui fut nommé évêque de Bayeux sous la restauration et mourut avant de prendre possession.

il n'y a pas de porte d'entrée à l'ouest, mais deux fenêtres en lancettes surmontées d'une rose d un petit diamètre.



ÉGLISE DE BOUGY.

Le mur latéral du sud est percé d'une porte, principale

entrée de l'église, autour de laquelle sont des têtes applaties. Le linteau de la porte, au-dessus du tympan, est polilobé, ce qui me paraît encore annoncer la 1re. moitié du XIIIe. ; des modillons de transition règnent sous la corniche.

Le chœur, plus bas que la nef, paraît un peu plus ancien et peut dater du XIIe. (seconde moitié). Sur le tympan d'une petite porte, au sud, on voit St. Pierre assis, vêtu d'une chasuble, tenant une crosse de la main droite et deux longues clefs de la main gauche : un coq est à ses pieds. Ce bas-relief est très-barbare et très-peu fouillé.



Entre chœur et nef on a greffé sur le gable qui surmonte la grande arcade, une petite tour à pyramide octogone qui ne me paraît pas aussi ancienne que la nef.

L'église est sous l'invocation de St.-Pierre ; le roi et le seigneur laïc nommaient alternativement à la cure. Les dîmes étaient perçues, les deux tiers par les abbayes de St.-Etienne, de Ste.-Trinité et de Longues ; l'autre tiers était dévolu au curé.

Le château de Bougy est moderne et assez considérable; une avenue fort longue le précède dans la direction du bourg d'Evrecy.

NEUILLY-LE-MALHERBE

Neuilly-le-Malherbe, *Neulliacum*, *Nuilliacum*.

L'église n'offre qu'un bien faible intérêt architectonique, l'appareil est trop peu caractérisé pour guider dans l'appréciation de l'âge auquel on pourrait rapporter l'édifice.

Des modillons à figures décorent la corniche de la nef qui paraît plus ancienne que le chœur. Cette dernière partie de l'édifice est sans caractère et doit dater de l'ère ogivale. La tour construite à l'extrémité occidentale et terminée en bâtière est moderne.

La porte principale qui se trouvait dans le mur latéral sud a été refaite en 1783. Entre cette porte et la tour est, dans une niche, une petite statue de St. Martin, qui peut dater du XVIe. siècle.

J'ai vu dans le chœur une pierre tombale portant une inscription latine, à la mémoire de M. Antoine Louvet, curé du lieu, mort en 1748, à l'âge de 59 ans.

L'église de Neuilly est réunie à celle du Locheur; elle était sous l'invocation de St. Martin. Le patron collateur et décimateur était le chanoine d'Arry, lequel devait 36 boisseaux d'orge à l'abbaye d'Aulnay.

La grange aux dîmes se voit près de l'église; elle est garnie de contreforts et d'une construction très-solide.

(La suite à un autre numéro.)

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Du 3 *mai* 1843, *à Caen.*

La séance est ouverte à 2 heures, M. l'abbé Varin remplit les fonctions de secrétaire. On remarque parmi les membres du Conseil M. le Vte. de Cussy, de l'Institut des provinces, M. l'abbé Desroches, curé d'Isigny, et MM. De Lachouquais, Lair, Deshayes, Guy, Vte. de Banville, d'Anisy, de La Vautrie et de Caumont.

Sur la proposition de M. Bouillet, M. BONNETON, architecte à Gannat, est proclamé membre de la Société.

Sur le rapport du bureau, M. PATY, de Coulommiers, est nommé *inspecteur des monuments de Seine-et-Marne.*

On entend diverses lettres de MM. *Le Cointre-Dupont*, de Poitiers; *Boisserée*, de Munich; *de Chergé*, de Poitiers; *Victor Simon*, de Metz; *Jouannet*, de Bordeaux; *Hazé*, de Bourges.

M. Hazé envoie une notice sur la peinture à fresque, qui est confiée à l'examen de M. Guy.

M. Victor Simon adresse une note sur divers objets trouvés dans un tombeau.

Le conseil apprenant que la fabrique de St.-Pierre de Caen a le projet d'établir un cadran d'horloge, en marbre blanc, dans le fronton du portail accolé à la tour, pour la plus grande commodité des marchandes de légumes, pense que ce cadran produirait le plus mauvais effet par sa blancheur éclatante sur

un fond grisâtre ; d'ailleurs il ne peut être établi qu'en masquant la niche qui occupe le centre du fronton : le conseil charge M. Varin à faire immédiatement des démarches auprès de la fabrique pour l'engager à renoncer à ce projet, et de tenir le conseil au courant de ce qu'elle aura répondu. Trop souvent la fabrique de St.-Pierre a fait faire des travaux de mauvais goût dans cette église *classée comme monument historique ;* depuis la translation de la poissonnerie, un ignoble hangard a été accolé à la porte septentrionale fort remarquable par ses sculptures, de manière à la masquer entièrement. D'autres travaux blâmables ont été faits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le conseil ne peut que prier MM. les fabriciens de prendre l'avis des hommes compétents avant d'entreprendre aucuns travaux.

M. Dieudonné communique un écusson sculpté sur pierre, portant les armes de Pierre et de Ch. de Martigny, évêques de Castres et de Bayeux, abbés de Caen, qui a été trouvé à l'ancienne abbaye de St.-Etienne, aujourd'hui collége royal.

M. l'abbé Des Roches donne d'intéressants détails sur les archives du château de Ducey qu'il a en grande partie analysées. M. Des Roches annonce qu'il écrit une histoire de l'abbaye de Savigny : cet ouvrage formera un volume in-8°. et pourra paraître l'année prochaine.

M. Des Roches a presque terminé, d'autre part, l'histoire des évêques d'Avranches.

M. le Vte. de Cussy entretient le conseil du tombeau de la Cambe qu'il s'est chargé de faire restaurer : M. de Cussy est prié d'envoyer une note à ce sujet à Poitiers pour qu'il soit pris une délibération en session générale.

M. Lair parle de diverses réparations à faire au local où se tiennent les séances des Sociétés savantes de Caen. Ce local appartenant à la ville, la Société ne doute pas que M. le Maire ne fasse droit aux réclamations qui lui seront adressées à ce sujet.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Tenue à Poitiers, le 17 mai 1843, par la Société française pour la conservation des Monuments.

Présidence de M. DE LA FONTENELLE.

L'an mil huit cent quarante-trois, le vingt-sept mai, le Conseil de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques s'est réuni à Poitiers, ville désignée pour la tenue de ses séances générales de 1843, sous la présidence de M. de La Fontenelle de Vaudoré, inspecteur de la Société pour la division de Poitiers.

Etaient présents avec lui : MM. de Caumont, directeur de la Société; l'abbé La Curie, de Saintes, membre du conseil administratif; Foucart, doyen de la Faculté de droit de Poitiers, Pressac, conservateur-adjoint de la bibliothèque publique de la même ville, commissaires nommés pour l'organisation des séances générales; Babault-de-Chaumont, secrétaire de la Société d'agriculture de Poitiers; de Chasteignier, de Bordeaux; Fillon de Fontenay, de La Mariouze, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest; Rédet, trésorier de la même Société; de Chergé, inspecteur des monuments de la Vienne; l'abbé Auber, historiographe du diocèse; Ménard et Lecointre-Dupont, membres du conseil administratif de la même Société, ce dernier remplissant les fonctions de secrétaire.

Sont présentés pour être membres de la Société ;

Par M. de La Fontenelle : MM. THIOLLET, dessinateur du dépôt central de l'artillerie, à Paris, et ORILLARD, avocat à Poitiers.

Par M. de La Mariouze : MM. Henry VALETTE, négociant à Poitiers, VALETTE, avocat à Poitiers, GAILLARD DE LA DIONNERIE, juge au tribunal civil, à Poitiers.

Par M. l'abbé Auber : MM. GUERRY DE CHAMPNEUF, avocat à Poitiers, DE CHIÈVRES, ancien magistrat à Poitiers, DE LA BROSSE, propriétaire.

Par M. Rédet : MM. DE FLEURY, propriétaire et homme de lettres, à Poitiers, OUDIN, imprimeur à Poitiers, NICOLLAS fils, avocat à Poitiers.

Par M. Lecointre-Dupont : MM. le duc D'ESCARS, ancien général de division de l'armée d'Afrique, de LA MASSARDIÈRE, de Châtellerault, secrétaire de la Société d'émulation de cette ville, ROBERT, curé de Notre-Dame de Poitiers, de LA LIBORLIÈRE, ancien recteur de l'Académie de Poitiers, PILOTELLE, avocat à Poitiers, DUPRÉ, architecte à Poitiers, ROBIN, id., id.

M. le président, après avoir recueilli les suffrages des membres du conseil, déclare tous les candidats admis et les proclame membres de la Société.

M. Lecointre-Dupont renouvelle le vœu qu'il a déjà manifesté d'être remplacé comme secrétaire-général du congrès, il expose que ses occupations, sa santé, sa position ne lui permettront pas de remplir ces fonctions avec l'assiduité qui serait nécessaire. Le conseil, sur la proposition de M. de Caumont, décide qu'il y aura trois secrétaires généraux, et désigne MM. de La Mariouze, de La Marsonnière pour suppléer M. Lecointre-Dupont.

M. de Caumont expose l'ordre des travaux qui sera suivi par la Société dans ses séances générales.

Elle commencera par se livrer à une enquête sur l'état des différents monuments du pays, sur les mesures prises pour leur conservation, et sur les travaux qui ont eu pour objet leur description et leur explication.

Après l'enquête viendra la discussion des questions du programme. On lira pendant cette discussion ceux des mémoires écrits, présentés au congrès, qui se rapporteront aux questions traitées. Les autres lectures seront renvoyées aux dernières séances.

Il y aura lieu de former cette année trois commissions; l'une pour examiner et formuler les vœux à émettre dans l'intérêt de l'art et des monuments;

La seconde, pour proposer les travaux et projets de restauration à exécuter ;

La troisième, pour s'occuper de l'iconographie des monuments, de l'estampage des inscriptions et du moulage des sculptures.

Le conseil administratif examinera les demandes d'allocation et soumettra au vote de la Société, dans ses séances générales, celles de ces demandes qui lui paraîtront admissibles.

Enfin pendant la durée du congrès on fera une promenade archéologique au-dehors, et des visites aux monuments et aux collections d'antiquités de la ville.

Le conseil décide que la promenade archéologique aura pour but St.-Savin et Chauvigny, comme on l'avait précédemment annoncé, et, vu l'inconstance du temps, se réserve d'en fixer le jour plus tard. Il invite un de MM. les secrétaires à aller demander à M[me]. la comtesse de La Sayette la permission, pour les membres du congrès, de visiter sa belle galerie d'antiquités.

L'ouverture des réunions de chaque jour est fixée à huit heures du matin et à deux heures du soir.

M. Foucart annonce que M. le maire a mis à la disposition de la Société la grande salle de la mairie et les salles du bâtiment destiné aux facultés des lettres et des sciences.

M. l'abbé Auber appelle l'attention du conseil sur le projet de démolition de la tour de St.-Porchaire. Dans le cas où une démolition serait effectuée, il désirerait que les pierres fussent numérotées, afin que l'on pût la reconstruire plus tard sans la moindre altération de son type primitif.

M. de Chergé croit qu'un plan détaillé, indiquant la coupe des pierres, les dimensions exactes de toutes les parties et les profils de toutes les moulures, pourrait être fait. M. Thiollet, qui a été invité à prendre place au conseil, veut bien se charger de faire ces dessins. M. le président l'en remercie au nom du conseil qui nomme en outre une commission pour visiter la tour de St.-Porchaire, et s'occuper d'urgence de toutes les questions d'art que peut soulever sa démolition si elle doit avoir lieu. Cette commission est composée de MM. Thiollet, de Paris, Jolly, de Saumur, Segrétain, de Niort, Robin et Dupré, de Poitiers.

La séance est levée.

Le membre du conseil remplissant les fonctions de Secrétaire-général,

LE COINTRE-DUPONT.



CHRONIQUE.

Session générale annuelle de l'Institut des provinces de France. L'ouverture de la session générale annuelle de l'Institut des provinces a eu lieu au Mans, le 8 juin, sous la présidence de M. le directeur général Cauvin. Après le discours du savant et vénérable président, M. Richelet, secrétaire-général, a fait un rapport détaillé sur les travaux de la compagnie depuis la dernière session et mis sous les yeux des membres un grand nombre de lettres, de mémoires et de notices, ainsi que les 30 premières feuilles imprimées des mémoires publiés par l'Institut.

Le lendemain l'Institut a délibéré sur plusieurs objets d'une haute importance : et après avoir écouté le rapport fait par MM. de Caumont, Mq[s]. de La Porte, Richelet, Lottin et Bouvet, sur les ouvrages des différents candidats aux places vacantes, il a élu membres titulaires :

MM. le général B[o]. LE JEUNE, C. ✻✻✻, membre de plusieurs académies, peintre d'histoire, à Toulouse,

J. REIFFEL ✻, directeur de l'association Bretonne, membre du Conseil général d'agriculture.

DE CAYROL ✻, ancien député à Compiègne.

FOUCART ✻, doyen de l'école de droit de Poitiers.

DE LA FARELLE ✻, membre de la chambre des députés.

Le C[te] DE BLOSSEVILLE, membre de plusieurs académies, auteur de divers ouvrages.

MM. l'abbé COUSSAULT, directeur du grand séminaire, à Poitiers.

L'abbé DES ROCHES, curé d'Isigny, près Mortain, couronné par l'Académie des inscriptions, auteur d'un grand nombre de mémoires.

DROUET, membre du Conseil général de la Sarthe, auteur de plusieurs mémoires sur la paléonthologie et la numismatique.

BIZEUL, membre de plusieurs académies, à Blain (Loire-Inférieure).

L'Institut a vivement regretté qu'une délibération antérieure, qui avait fixé à dix le nombre des nominations auxquelles il aurait à procéder durant cette session, l'ait empêché de faire un plus grand nombre de nominations; s'il n'avait été obligé de se renfermer dans ces limites, il se serait empressé de nommer M. l'abbé Arth. MARTIN et M. CAHIER, si connus par les magnifiques publications sur les vitraux : ces deux savants sont inscrits en première ligne pour la prochaine élection.

Les canditatures de MM. TEXIER, curé d'Auriat; RÉDET, conservateur des archives de Poitiers ; DE CHERGÉ, de Poitiers; DE PRESSAC, id. ; Cte. DE VIBRAYE, de Cheverny; POTTIER, conservateur de la bibliothèque de Rouen, ont été accueillies avec faveur.

Deux membres étrangers seulement ont été élus.

MM. Sulpice BOISSERÉE ✻ ✻, architecte, correspondant de l'Institut de France, à Munich.

D. BRINCKEU, conseiller d'Etat du duché de Brunswic, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Sur le rapport de M. de Caumont, concernant les médailles à décerner aux auteurs des meilleurs ouvrages publiés dans l'année, l'Institut a décerné deux médailles d'argent.

1°. A M. l'abbé TEXIER, inspecteur des monuments de la

Creuse, pour son beau travail sur les émailleurs de Limoges. 1 vol. in-8°., avec planches.

2°. A M. BISEUL, de Blain, pour son travail sur la géographie ancienne de la Bretagne.

Congrès annuel de l'Association normande. L'Association normande a tenu sa session générale pour 1843 à Mortagne et à Laigle, département de l'Orne : plus de 120 personnes ont pris part aux travaux de cette session qui avait été préparée par MM. de La Sicotière, de Blanpré et plusieurs membres de l'Association normande ; les séances ont été très-animées et très-intéressantes : l'une d'elles a été présidée par le R. Père abbé de la Trappe, général des religieux trappistes de France auquel l'Association a décerné une médaille d'argent pour ses travaux agricoles.

Pendant la session de l'Association la Société française a tenu une séance à Mortagne ; elle a visité les monuments de cette ville et l'église de Laigle.

Association Bretonne. Un événement bien autrement important pour nous qu'un événement politique, c'est la création de l'Association bretonne.

Aujourd'hui que la multiplication des Sociétés savantes a morcelé les forces académiques, il importe de mettre ces diverses sociétés en rapport par des réunions générales telles que les associations peuvent en provoquer. A ce moyen on pourra donner aux travaux une impulsion uniforme et obtenir des résultats immenses, dans un pays comme la Bretagne, où il y a beaucoup à faire et où l'activité intellectuelle est grande. Nous venons de recevoir les statuts de l'Association bretonne, adoptés le 3 mai, à Vannes, après une mure discussion : ces statuts nous paraissent très-sagement conçus, et l'association guidée par eux dans le vaste

champ qu'elle va parcourir deviendra bientôt puissante. Par ses congrès agricoles annuels portés successivement sur différents points de la Bretagne, elle vivifiera les essais, encouragera les bonnes méthodes, donnera partout l'impulsion qu'il n'est point au pouvoir des sociétés locales d'imprimer.

Aujourd'hui que tout se popularise, qu'il n'y a plus de privilége ni de monopole pour rien, les sociétés anciennes ne sauraient plus suffire aux besoins intellectuels, à la *démocratie scientifique :* il faut de vastes compagnies où tout homme intelligent puisse entrer et apporter le tribut de ses études et de son expérience : ces compagnies sont l'association Bretonne et l'association Normande, il n'y en a que deux encore en France, mais le nombre s'en accroîtra, parce qu'elles sont dans les mœurs actuelles : on voudra partout des réunions de ce genre, comme on veut des chemins de fer, parce qu'on verra que les associations où tout le monde peut entrer, où tout le monde peut discuter fonctionneront avec plus de puissance, feront faire plus de progrès que les anciennes sociétés dont l'horison ne dépasse pas les limites d'un arrondissement.

L'association Bretonne a constitué son bureau : M. J. REIFFEL, membre du conseil général d'agriculture, en est le directeur, le secrétaire-général est M. DU CHATELLIER, le trésorier, M. KERARMEL. Des noms aussi honorables donnent les plus grandes espérances et garantissent la bonne direction des travaux de l'association Bretonne.

L'Association bretonne et l'Association normande se prêteront la main, elles travailleront de concert à l'amélioration morale et matérielle de deux grandes provinces; la Bretagne comprenait depuis long-temps le besoin d'une institution pareille, elle la possède aujourd'hui, et nous en espérons les plus heureux fruits.

Monographie de la cathédrale de Laon, par M. Jules Marion. Notre confrère M. Jules Marion vient de donner aux archéologues un essai monographique sur un des beaux monuments que le moyen âge nous ait légués (1). L'église cathédrale de Laon, quoique connue et appréciée des monumentalistes, n'avait encore trouvé personne qui se chargeât d'étudier son architecture et d'en signaler les détails. M. Marion a entrepris ce travail et s'en est acquitté de manière à nous faire désirer qu'il traite d'autres monuments avec le même soin et la même habileté.

Le travail de M. Marion, intitulé modestement : *Essai historique et archéologique sur l'église N.-D. de-Laon*, est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur résume l'histoire de cette église, à la construction de laquelle contribuèrent la France et l'Angleterre, il rappelle les principales dates qui se rattachent à la construction des différentes parties de cet édifice, il en fait connaître les priviléges et les usages.

La seconde partie est consacrée à l'étude monumentale de la cathédrale : après en avoir relaté fidèlement les dimensions, M. Marion passe en revue les portails, les tours et toute la décoration extérieure de l'édifice : les descriptions qu'il en donne son précises, claires et consciencieuses ; sur plusieurs points et principalement sur les tours, M. Marion émet des opinions nouvelles qui présentent un intérêt particulier : l'auteur cherche dans les faits mêmes la solution de quelques problêmes, et ses explications n'en paraissent que plus admissibles. Pénétrant ensuite dans l'intérieur, M. Marion passe en revue tous les détails et toutes les beautés de cette cathé-

(1) Essai historique et archéologique sur l'église cathédrale de N.-D.-de-Laon, par Jules Marion. Paris, 1843, chez Dumoulin, 13, Quai des Grands-Augustins.

drale, son *triforium* dont les colonnettes offrent une grande richesse de sculpture, ses chapelles et ses vitraux du XIIIe. siècle. On peut considérer son Essai comme un excellent guide pour l'archéologue et l'artiste qui voudront visiter Notre-Dame de Laon.

Il est seulement à regretter que le cadre que s'était proposé M. Marion ne lui ait pas permis de joindre à son travail des planches à l'appui de son excellente description.

A. B.

Notice biographique sur Louis-A. Piel, et fragments inédits de cet architecte, publiés par A. Teyssier (1). M. Teyssier, de Paris, vient de publier un volume rempli d'intérêt dans lequel il a réuni ce qu'il a pu se procurer des notes de M. Piel, membre de la Société française, mort le 19 décembre 1841, en Italie, où il avait embrassé la vie religieuse. Nous ne pouvons résister au désir de reproduire un fragment d'une lettre qu'écrivait M. Piel à M. Trébutien, conservateur-adjoint de la bibliothèque publique de Caen, on pourra juger par là de la hauteur des pensées de M. Piel et de la noblesse du style avec lequel il savait les exprimer.

« Aujourd'hui, dit M. Piel, on paie cher les bouffons, les saltimbanques et les mimes, mais on *liarde* avec les artistes et les penseurs. C'est le fait de toutes les époques de décadence d'estimer plus les serviteurs de la chair que les maîtres de l'esprit. Tous les penseurs postérieurs à *Auguste* ne se sont-ils pas plaint amèrement de l'abaissement méprisant dans lequel on les tenait ? Les esclaves cuisiniers, cubiculaires, etc., n'étaient-ils pas plus chers sous les empereurs que les esclaves peintres, musiciens, grammairiens, etc. ? Les époques sans foi sont les époques sans cœur. Il faut leur plaire pour

(1) Paris, Debécourt, rue des Saints-Pères, 61.

en être prisé, et pour leur plaire il faut les avilir encore. Mais des chrétiens ne doivent pas en murmurer seulement et s'endormir dans un coupable silence. C'est le péché de l'homme qui a nécessité des arts pour l'homme. Depuis sa chute il rampe à terre ; c'est à la religion à relever sa tête vers Dieu, c'est à l'art à la soutenir. Nous sommes, après les prêtres du Seigneur, les coopérateurs les plus efficaces de la grâce de Jésus-Christ. Les prophètes se taisaient-ils en présence des Juifs prosternés devant les idoles des hauts lieux ? Se taisaient-ils devant Ninive corrompue ? Ne croyons pas ce mensonge que le génie consiste à réfléter son époque, car il y a eu des époques sans cœur, sans mœurs et sans foi, sans génie enfin ; et alors le génie eût consisté à être sans mœurs, sans foi, sans cœur et sans génie ! Le génie n'est pas non plus l'écho vain d'un siècle ; il ne relève pas de la terre, et il ne prend aux peuples qu'il relève et qu'il pousse que l'instrument inutile en leurs mains, et dont il lui fera des chefs-d'œuvre et des merveilles. Ne croyons donc pas à la fatalité des mauvaises œuvres dans les mauvais siècles. Quand cela arrive, c'est que les artistes se sont faits les complices des peuples corrompus qu'ils venaient ennoblir et purifier. Bâtissons, écrivons, peignons, sculptons donc, pour dessiller les yeux de *cette société que le ventre domine ;* arrachons-la à la terre pour l'élever aux beautés du ciel qu'elle oublie : mais pour cela, il faut nous garantir de la corruption qui la ronge.

« Il se fait bien peu de chose en art chrétien que je sache. Généralement nos artistes chrétiens ont les ailes trop courtes, ils voltigent, mais ils ne volent pas. Partout il y a des gens pressés qui fauchent le blé en vert, impatients qu'ils sont d'attendre le temps d'en moissonner les épis. Tout le monde se hâte, rien n'est stable. Admire-t-on tranquillement, en les étudiant, les splendeurs du ciel quand la terre tremble ?

Aussi il se fait beaucoup de pastiches et bien peu d'œuvres. On s'imagine un peu trop qu'il suffit d'allonger, d'amaigrir, de briser des corps pour être spirituel, pour être chaste; on se fait niais pour être naïf; on n'étudie pas, on méprise la science, trompé qu'on est par un misérable sophisme qui tend à faire confondre sans cesse l'ignorance et la simplicité. La critique est muette, ou bien elle radotte, ou bien encore elle injurie; c'est bien malheureux. Il est temps qu'on éclaire ceux qui comprennent et qui aiment, qu'on soutienne les faibles, qu'on encourage les timides. Il est temps surtout de réconcilier le peuple avec l'art. Pour cela, il faut écraser la renaissance païenne qui les a brouillés ensemble. Pardonnez-moi mon indignation contre cet art coquet, sans noblesse et sans grandeur. Je n'ai jamais pu souffrir ces constructeurs fanfarons qui couvraient d'oripeaux leur pierres mal appareillées, ces sculpteurs débraillés auxquels leur adresse ne fait point pardonner leur insolence. La renaissance est pour moi la prostituée de Babylone qui a rempli la terre de l'impureté de ses fornications. Je méprise ce faux art comme je méprise les faux braves, la fausse grandeur, et je le mépriserai jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé qu'étonner c'est émouvoir, que séduire c'est attendrir; jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé que *Ducornet*, qui peint avec ses pieds, est une plus grand artiste que le bienheureux *Angelico* qui peignait avec ses mains bénies. »

Publications diverses. M. l'abbé Bourassé, de Tours, vient de faire paraître un beau volume renfermant la description de toutes les cathédrales de France y comprise celle d'Alger. Cet ouvrage grand in-8°. renferme 684 pages et quelques planches. Les opinions émises sur l'âge des cathédrales nous ont puru justes et très-sages. Ce livre peut être considéré comme un bon guide pour les touristes et les an-

tiquaires : les planches sont d'une petite dimension, car on ne pouvait donner beaucoup d'extension à cet accessoire, dans le format in-8°., et l'on conçoit qu'un atlas séparé eût été incommode et eût augmenté considérablement le prix de l'ouvrage.

M. Théod. Du Moncel continue la publication, par livraisons, de sa description monumentale du département de la Manche à laquelle coopèrent M. l'abbé Lallemand et plusieurs archéologues du département. Le format in-4°. a été adopté, nous avons remarqué particulièrement dans les dernières livraisons des articles sur la statistique monumentale en général et sur les sculptures remarquables des églises de la Manche. Les planches représentant les plans comparés de plusieurs églises de ce département nous paraissent offrir beaucoup d'intérêt. Elles ont été dessinées d'après nature par M. Du Moncel.

—La Société des Antiquaires de l'Ouest, toujours laborieuse et zélée, vient de faire paraître son IXe. volume, lequel renferme parmi de très-bons mémoires le beau travail de M. l'abbé Texier, sur les émailleurs de Limoges : travail capital qui vient de mériter à l'auteur une médaille d'argent de l'Institut des provinces de France.

La Société des Antiquaires de Picardie (1), qui rivalise avec la Société de Poitiers, a publié de son côté un excellent volume : la Société des Antiquaires de Picardie est dans une excellente voie, ses volumes sont tous intéressants; elle a su imprimer une activité prodigieuse aux recherches archéologiques, dans sa circonscription.

Théâtres d'Orange et d'Arles. — Tous les ans les théâtres

(1) On trouve chez M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n°. 7, les mémoires de la Société d'Amiens et ceux de la Société de Poitiers.

d'Orange et d'Arles reçoivent des allocations considérables. Malheureusement le résultat n'a point été aussi heureux jusqu'à présent qu'on était en droit de l'attendre. L'avidité des propriétaires, et il faut le dire, les ménagements peut-être un peu timides des administrations municipales, ont retardé le moment où ces nobles débris de la grandeur romaine reparaîtront au jour dégagés des constructions modernes où ils sont depuis si long-temps comme ensevelis. On a senti qu'il fallait donner une direction plus régulière aux travaux de déblayement et de consolidation, et l'on a confié, à cet effet, une mission spéciale à l'inspecteur général des monuments historiques. Son rapport a constaté que ce serait un abus de céder aux exigences des propriétaires, et qu'il fallait, pour dernier recours, faire usage contre eux de la loi sur les expropriations; les enquêtes sont commencées, et la Commission attend avec confiance les verdicts des jurys saisis de ces affaires.

Malgré ces lenteurs et ces difficultés, la situation des deux théâtres s'est notablement améliorée. Le théâtre d'Orange est maintenant complètement fermé; la scène et les gradins sont nettoyés; la consolidation des murs antiques s'achèvera dans cette campagne sous la direction de M. Renaux, dont le nom est honorablement connu. Quelques expropriations sont encore nécessaires pour isoler le théâtre et particulièrement les constructions antiques qui le lient à l'Hippodrome.

Des sacrifices plus considérables sont réclamés pour le théâtre d'Arles. Des rues à percer, des terrains à niveler, de grands travaux de terrassement augmenteront les dépenses prévues pour l'acquisition du sol antique. On a reconnu toutefois que l'emplacement qu'il s'agit de déblayer pouvait être réduit: on a lieu d'espérer que moyennant l'achat ou l'expropriation de quelques maisons fort médiocres, on pourra bientôt l'enclore et conserver les parties du monument qui ont subsisté jusqu'à ce jour.

Alors seulement pourra être complété le déblayement de la scène antique et des salles des mimes, qui, par leur comparaison avec les mêmes parties du théâtre d'Orange, offriront un vif intérêt aux arts et à l'archéologie.

(Extrait d'un rapport de M. Mérimée au Ministre de l'Intérieur.)

Achèvement de St.-Ouen de Rouen. — Deux projets pour l'achèvement de Saint-Ouen ont été présentés par M. Grégoire, dans deux systèmes différents, tous les deux remarquables par le talent et l'exactitude de l'artiste à reproduire les types consacrés dans la décoration de l'église. Dans le premier, on élève deux tours qui flanquent le portail, en profitant des indications que fournissent les amorces des constructions commencées au XVIe. siècle (constructions fort postérieures, comme on sait, à l'église elle-même), et presque aussitôt abandonnées. Dans le second projet, dont la dépense serait bien moins considérable, on supprimerait les tours et l'on bâtirait une façade aussi riche et d'un goût plus pur, car on n'aurait point à se préoccuper d'en mettre la décoration en harmonie avec les amorces des constructions fort médiocres, ébauchées, ou pour mieux dire, ajoutées deux siècles après la construction de l'église. Au contraire, l'obligation de se régler sur les additions du XVIe. siècle, consacrerait une altération au caractère général de l'édifice, qui, pour être ancienne, n'en est pas moins regrettable.

L'exécution du premier projet occasionnerait une dépense qu'on ne peut évaluer à moins de trois millions; le second ne coûterait qu'environ 1,200,000 fr.; c'est celui que la Commission des bâtiments civils a préféré, et M. Grégoire en achève l'étude en ce moment.

Lorsque l'Allemagne entreprend des travaux immenses pour

terminer la cathédrale de Cologne, lorsque l'Angleterre prodigue des trésors pour restaurer ses vieilles églises (1), la France ne se montrera pas moins généreuse, sans doute, pour achever le monument que l'on cite partout comme le modèle le plus parfait de l'architecture au moyen-âge.

(Id.)

Fouilles dans la forêt de Caudebec. En septembre 1838, une magnifique mosaïque gallo-romaine fut découverte dans la forêt de Caudebec et décrite par M. Charlier dans les mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. De nouvelles explorations dirigées par le même membre de cette compagnie ont amené la découverte d'une longue suite d'appartements antiques et de plusieurs salles de bains. L'une de ces salles a dû être décorée avec beaucoup de luxe; la base des murs est encore revêtue d'une mosaïque où l'on voit des incrustations d'oiseaux aquatiques. A côté, on distingue un foyer qui renferme encore du charbon et des cendres. Un autre appartement pavé de mosaïque a été également découvert.

Des médailles à l'effigie de Néron, d'Antonin, de Gallien, de Claude et d'autres empereurs romains, sont sorties de ces fouilles ainsi que des clous à deux têtes, des marbres, des débris de poteries, du verre qui paraît provenir de vitres, etc., etc.

(1) Les réparations de la seule église du Temple à Londres ont coûté déjà plus de 40,000 liv. st. [plus de 1,000,000 de fr.]. Une somme de 80,000 liv. st. doit être employée aux réparations de Lincoln's Inn.

Congrès archéologique annuel.

PROCÈS-VERBAUX

Des Séances générales tenues par la Société française pour la conservation des Monuments historiques, les 29, 30 et 31 mai, 1er., 2, 3, 4, 5 et 6 juin 1843, dans la ville de Poitiers.

Les nombreux monuments de tous les âges et de tous les styles que Poitiers et ses environs offrent à l'examen de l'antiquaire, les grands souvenirs historiques qui se rattachent au nom de cette ancienne cité, ses établissements scientifiques si florissants, ses archives et sa bibliothèque si riches en documents précieux, l'existence dans ses murs d'une société archéologique qui a rendu de grands services à la science, avaient décidé la Société française à tenir dans cette ville sa réunion générale annuelle en 1843.

Une réunion préparatoire eut lieu en 1842 au collége royal dans les salons de M. Ménard, proviseur : les principaux membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest voulurent bien s'y rendre et promettre leur concours pour les préparatifs du congrès archéologique, M. Lecointre-Dupont fut prié de remplir les fonctions de secrétaire-général. Sur sa demande,

MM. de La Mariouze et de La Marsonnière, président et secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, lui furent adjoints avec le même titre. Plus tard l'ouverture de la session fut fixée au 29 mai. Ce congrès archéologique a duré huit jours, il a offert un intérêt soutenu ; nous allons présenter le compte-rendu des séances.

Séance du 29 mai 1843.

Présidence de M. DE CAUMONT.

OUVERTURE DE LA SESSION.

La séance est ouverte à 9 heures, au palais de l'Université, sous la présidence de M. de Caumont, directeur. M. le Préfet de la Vienne, M. le Recteur, MM. les Présidents de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de la Société académique de Poitiers, M. de Chergé, inspecteur des monuments historiques du département, M. le Supérieur du séminaire sont appelés par M. le Directeur à venir siéger avec les membres du bureau.

On remarque parmi ces derniers M. de La Fontenelle de Vaudoré, inspecteur-divisionnaire de la compagnie, M. Lecointre-Dupont, secrétaire-général de la session, M. Gaugain, trésorier, MM. l'abbé La Curie, de Saintes, Des Moulins, de Bordeaux, Cte. de Gourgues, de la Dordogne, Giraudet, de Tours, membres du conseil général administratif. 90 membres environ assistent à cette séance.

M. de Caumont ouvre la séance par la lecture d'un discours dans lequel il expose le plan général des travaux adopté pour la session et remercie la Société des Antiquaires de l'Ouest et la Société académique de Poitiers de l'empressement avec

lequel elles ont coopéré aux travaux préparatoires du congrès.

M. de Caumont propose ensuite de former trois commissions, savoir : 1°. commission des vœux ; 2°. commission de l'iconographie ; 3°. commission des travaux architectoniques. M. De La Fontenelle est désigné pour présider la commission des vœux. — M. de Chergé est prié de composer la commission d'iconographie et de moulage. M. de Chasteignier lui est adjoint en qualité de secrétaire. — Quant à la commission des bâtiments, M. le président propose d'attendre, pour la composer, l'arrivée de M. Segrétain.

M. le directeur demande à M. l'inspecteur des monuments historiques du département des renseignements sur les négociations relatives à la tour de l'église St.-Porchaire de Poitiers. M. de Chergé répond que, sur son rapport adressé au ministre de l'Intérieur, une lettre de M. Mérimée, qui ne doit précéder que de quelques jours la dépêche officielle, l'engage à faire auprès de l'autorité municipale des démarches tendant à ce que la démolition ne soit faite qu'avec toutes les précautions indispensables pour la reconstruction de l'édifice, tel qu'il est aujourd'hui, et l'autorise à donner à la ville cette assurance que, si les dépenses nécessitées par ce supplément de travaux excèdent la somme portée au cahier des charges, le gouvernement allouera des fonds pour l'excédant. M. de Chergé ajoute que, sur cette assurance, il a adressé au maire une demande tendant à ce que les matériaux provenant de la démolition fussent étiquetés et déposés en lieu sûr, et qu'il en a reçu cette réponse : que le cahier des charges ne stipule point les précautions destinées à la reproduction fidèle du monument sous sa forme primitive, que le conseil municipal l'a adopté tel qu'il est, qu'il n'est plus possible par conséquent de surseoir à la démolition. Au surplus, ajoute M. le maire, il y a péril en la demeure. Ceci résulte des conclusions des architectes chargés officiellement de l'examen de l'édifice.

Par suite de cette déclaration de M. l'inspecteur, on propose qu'une commission soit nommée par la Société afin de procéder à une nouvelle expertise. Cette commission sera chargée d'examiner 1°. s'il y aurait péril à surseoir aux travaux de démolition ; 2°. s'il ne serait pas possible de restaurer et de conserver la tour sans la démolir. MM. Thiollet, Robin, Dupré, Jolly, Brochier, Masson et Bourgnon de Layre, membres désignés pour faire partie de cette commission, sont priés de se rendre immédiatement sur les lieux et de faire leur rapport à la séance suivante.

Toutefois en supposant que les conclusions de la commission ne fussent pas favorables à un sursis, peu importerait, dit M. de Chergé, que l'adjudication fût faite de suite et que les travaux commençassent immédiatement. Il est très-facile d'ajouter au cahier des charges un paragraphe à l'effet d'obliger l'adjudicataire à étiqueter et déposer en lieu sûr les matériaux provenant de la démolition. La ville ne courrait aucun danger, puisque le gouvernement s'engage à payer l'excédant des frais occasionnés par les travaux que nécessiterait l'addition de ce paragraphe. Au surplus, les conclusions de la commission n'obligeront en rien l'autorité administrative. M. le préfet déclare faire ses réserves et ne point vouloir engager d'une manière absolue sa responsabilité.

Sur la proposition de M. de La Fontenelle, on fixe à midi l'heure de la seconde séance et l'on prie la commission de se mettre en mesure d'y faire son rapport.

M. le Directeur passe à la lecture de la correspondance et dépose sur le bureau plusieurs manuscrits qui lui ont été adressés. La lecture de ces mémoires est renvoyée à la fin de la session. Les lettres contenant des propositions sont renvoyées aux trois commissions indiquées.

Avant de lever la séance, M. le président propose de commencer l'enquête archéologique. Sur l'observation faite par

un membre que l'heure est avancée, M. de Caumont donne lecture des questions qui seront adressées sur les monuments celtiques et prie les personnes qui prendront part à la discussion de vouloir bien faire une liste des monuments de ce genre qui existent dans le pays et indiquer les divers mémoires dans lesquels ils ont été décrits.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,

J. DE LA MARSONNIÈRE,
De Poitiers.

Séance du 29 *mai* 1843, *à midi.*

Présidence de M. DE LA FONTENELLE, inspecteur divisionnaire de la Société.

La séance est ouverte à midi. M. de Caumont, directeur, invite à présider la séance M. de La Fontenelle, inspecteur divisionnaire de la Société. On remarque au bureau, avec les fonctionnaires de la Société française, M. d'Imbert, préfet de la Vienne; M. Moyne, premier président de la Cour royale; M. le procureur-général Letourneux, président de la Société académique de Poitiers; M. de La Mariouze, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, et M. Segrétain, membre du conseil. M. Flandin, avocat-général, et plusieurs magistrats assistent également à la séance.

La commission chargée par la Société de procéder à un nouvel examen de la tour de St.-Porchaire est priée par M. le président de faire connaître son opinion sur la question de savoir s'il est urgent de procéder à la démolition de cet édifice. M. Jolly, membre de la commission expose de la ma-

nière la plus détaillée et la plus précise quel est l'état actuel de la tour, et quels sont les moyens de l'améliorer : en terminant ce rapport qui est écouté avec le plus vif intérêt, il prend les conclusions suivantes au nom de la commission :

« L'état du monument ne peut faire appréhender aucun « danger imminent. Par des moyens de conservation que l'art « a déjà souvent employés avec succès, non seulement on « peut empêcher la chûte de l'édifice, mais encore lui assurer « une longue existence.—Au surplus, ajoute M. Jolly, mon « opinion personnelle est qu'il y a plus de danger à démolir la « tour qu'à la laisser subsister, car elle sert de contrefort aux « voûtes de l'église.

Les conclusions de la commission nouvelle étant entièrement opposées à celles de la commission officielle dont le rapport a décidé le conseil municipal à opter pour la démolition immédiate, on demande à M. le préfet de la Vienne si l'autorité administrative ne pourrait pas surseoir provisoirement à l'adjudication des travaux qui, suivant la délibération du conseil municipal, doit avoir lieu dans quelques heures.

M. le préfet déclare qu'en présence des conclusions contradictoires des deux commissions sur les résultats possibles d'un retard apporté à la démolition, il ne peut, quelle que soit son opinion personnelle, engager sa responsabilité dans une partie dont la sécurité publique peut être l'enjeu. La tour de St.-Porchaire est un monument communal. Le conseil municipal a adopté le cahier des charges. L'autorité administrative l'a approuvé. Arrêter l'adjudication dans les circonstances présentes est donc une chose impossible.

M. de La Fontenelle, président de la séance, pense que la société n'a autre chose à faire qu'à solliciter pour cet édifice la bienveillance du gouvernement. Il propose donc l'émission d'un vœu tendant à ce que la tour de St.-Por-

chaire soit classée parmi les monuments historiques. M. de Caumont s'associe à cette proposition, et demande en outre que le rapport de M. Jolly soit immédiatement transmis au ministre.

Sur l'observation faite par M. de La Mariouze que ce vœu peut devenir inutile, puisque, d'après les délibérations du conseil municipal, l'adjudication doit être faite aujourd'hui même, M. le préfet rassure la Société sur les appréhensions que fait concevoir l'empressement possible de l'adjudicataire à commencer la démolition. Quelques jours encore, dit-il, seront consacrés à des travaux préliminaires, et en s'empressant de transmettre au ministre le vœu de la commission on serait à peu près certain d'obtenir en temps opportun une réponse satisfaisante.

Dans tous les cas, ajoute M. le préfet, en supposant que la diligence de l'entrepreneur dépasse toutes les prévisions, la restauration de l'édifice sous sa forme primitive est assurée. Conformément à la lettre de M. Mérimée dont M. de Chergé a donné communication, on ajoutera au cahier des charges un paragraphe tendant à ce que l'adjudicataire soit obligé à étiqueter pièce à pièce et à déposer en lieu sûr les matériaux provenant de la démolition, de manière à ce qu'il soit possible de leur restituer, dans la reconstruction, la place qu'ils occupent actuellement dans l'édifice. M. le maire, sur l'assurance donnée par M. Mérimée que le gouvernement se chargera des dépenses extraordinaires que nécessiteront les obligations nouvelles imposées à l'adjudicataire, ne s'oppose point à ce que cette clause soit stipulée.

En conséquence, la proposition de M. de La Fontenelle est mise aux voix et adoptée. La Société émet le vœu que la tour de l'église St.-Porchaire soit classée parmi les monuments historiques; elle décide qu'attendu l'urgence, une demande à ce sujet, accompagnée du rapport fait par M. Jolly sur

l'état actuel de l'édifice et sur les moyens qu'il croit convenable d'employer pour sa restauration, sera immédiatement adressée à M. le Ministre de l'Intérieur, avec prière de faire connaître le plus tôt possible sa décision. M. de Caumont se charge d'adresser officieusement ces documents à M. le ministre.

M. de Chergé s'associe d'autant plus volontiers au vœu dont l'objet est de soustraire l'église St.-Porchaire à l'autorité municipale, que les réparations à exécuter actuellement seraient peut-être moins dispendieuses si le conseil municipal s'était toujours préoccupé comme il le fait aujourd'hui de l'état d'une église sur laquelle plusieurs fois déjà son attention a été appelée en vain. M. le curé de St.-Porchaire a longtemps demandé, sans rien obtenir, que l'on procédât à l'examen de la tour de son église et qu'on la réparât. Depuis 5 ans l'autorité municipale ferme l'oreille à ses réclamations. M. de Chergé insiste aussi sur les dangers que présente l'incurie avec laquelle on laisse s'accumuler sur les vieux édifices des végétations qui, à la longue, finissent par ébranler leur solidité, sur l'indifférence avec laquelle on laisse s'élever des constructions adjacentes aux édifices publics et en particulier aux églises.—M. de Caumont demande que ces observations soient consignées au procès-verbal.

La parole est donnée à M. le secrétaire-général pour lire le procès-verbal de la séance du matin. Ce procès-verbal est adopté.

ENQUÊTE ARCHÉOLOGIQUE.

M. de Caumont commence l'enquête archéologique.

Monuments celtiques. M. de La Mariouze lit une note dans laquelle il énumère les monuments celtiques que contient le département. Quelques-uns d'entr'eux sont construits en

pierres calcaires, d'autres en grès. Dans plusieurs localités, et en particulier à Loudun, les pierres qui composent les dolmen sont évidemment étrangères au sol sur lequel elles se trouvent.

NOTE DE M. DE LA MARIOUZE.

Les monuments celtiques sont en très-grand nombre dans le Poitou, on en rencontre de toute espèce. Beaucoup ne sont pas encore décrits, mais déjà M. de La Lande avait fait un travail d'ensemble qui a été, je crois, adressé à la Société des Antiquaires de France.

24 dolmen, demi-dolmen, peulvans ou menhirs, découverts dans l'arrondissement de Loudun, ont été décrits par M. Arnault Poirier, de Loudun (3e. volume des mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.) — Ils sont en grès. Leur orientation n'est pas uniforme, ils sont de dimensions diverses. — Parmi ces monuments, l'un, nommé la pierre Folle, dans la commune de Bournand, présente une galerie couverte par quatre dalles, dont la longueur est de 18 mètres sur 9 mètres 50 cent. de largeur; la hauteur des pierres qui soutiennent cette table, est au moins de 2 mètres. — Direction du couchant au levant. — Ce sont les fées qui, suivant la tradition, ont bâti la Pierre-Folle, et les paysans n'osent entrer dans la galerie qu'à la clarté du jour.

Des fouilles ont produit des ossements d'hommes et d'animaux et des instruments celtiques.

Près de Civray, la pierre Pèse, longue de 7 mètres 30 sur 3 de large, présente la même orientation que celle de Poitiers.—Du sud-ouest vers le nord-ouest,—pierre calcaire, dans les fouilles, ossements humains et d'animaux.

Pierre de Mavaux, en grès. Près de cette pierre se remarquent de nombreuses pierres répandues sur le sol, et

qui ont été évidemment apportées là. Elles existent sur un monticule assez étendu.

Pierre levée, ou dolmen en granit coloré, près de Lisle-Jourdain ; elle est nommée pierre peinte par les habitants de la campagne.

Dolmen à Champigny-le-Sec, arrondissement de Poitiers, en grès, avec quelques parties micacées ou ferrugineuses. — Ossements humains et d'animaux.

Plusieurs dolmen dans l'arrondissement de Montmorillon ont été signalés par M. Nouveau, mais non encore décrits. M. de Boismorand a fouillé plusieurs dolmen dans le même arrondissement, et il a recueilli beaucoup d'instruments celtiques qui ornent son cabinet. — Des dolmen ont été trouvés dans des tumuli. M. de Boismorand doit une partie de sa collection à des fouilles faites dans ces éminences. Ce sont des ossements, des flèches et des couteaux en silex, mais pas de monnaies ni d'instruments en fer. — Nous avons encore les dolmen d'Andillé et la galerie couverte d'Arçay, mais ce qui offre surtout un très-vif intérêt, c'est le plateau de Château-Larcher, autrement dit le plateau de Thorus ; il présente un ensemble unique de tous les monuments celtiques découverts jusqu'ici. On aperçoit d'abord de nombreux monticules qui dominent irrégulièrement le sol, ce sont de grands cercles présentant d'énormes galgals, lesquels sont, la plupart, surmontés de dolmen plus ou moins considérables, et d'une orientation diverse. — Le plateau a été l'objet de fréquentes études, les mémoires et les bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest font connaître les idées émises sur les monuments qu'on y voit ; M. de Caumont l'avait décrit de son côté dans le 1er. volume du Bulletin monumental (p. 78).—Le dernier travail est de M. St.-Hypolite, colonel d'état-major, et il montre le plateau sous un point de vue nouveau et qui semble en augmenter encore l'intérêt.

Une observation générale me semble devoir terminer cette courte note. C'est que, dans la partie crétacée du département, les dolmen sont en grès, dans la partie où se rencontre le terrain primitif, les dolmen sont en granit, et dans le reste du département où dominent les formations oolitiques ces monuments sont en pierre calcaire. — Ceci tend à prouver que les Gaulois, à moins de circonstances extraordinaires, formaient les monuments avec leurs pierres les plus voisines.

M. de La Fontenelle signale aussi plusieurs monuments druidiques dans la Vendée et dans le département des Deux-Sèvres. Le dolmen de la Frebouchère entr'autres, dont les proportions sont gigantesques, paraît avoir été transporté d'une distance assez éloignée. D'autres monuments inédits de ce genre sont situés l'un à Bazoges (Deux-Sèvres), du côté de Melle, l'autre à St.-Jouin près de Bressuire.

M. Rondier, de Melle, signale une série de dolmen établie sur les bords de la Sèvre. En remontant le cours de cette rivière, on trouve à Nanteuil deux dolmen, à Villedieu, trois, à Bougon, près le ruisseau de Pamproux, des tumulus, puis à Chiron une pierre druidique. Enfin la pierre Pèse.

Tous les membres entendus déclarent n'avoir point eu connaissance que dans les fouilles pratiquées sous ces monuments on ait trouvé quelqu'instrument qui établît que l'art de travailler le fer fût connu des nations celtiques. M. Mauduyt proteste contre cette déclaration et annonce avoir trouvé sous un dolmen récemment fouillé, à Château-Larcher, des bagues en métal et plusieurs autres objets dus à une grossière industrie.

M. Fillon ajoute que des débris de poterie ont été découverts avec des haches celtiques.

Géographie ancienne. M. de Caumont pose la question

suivante : « A-t-on reconnu d'une manière précise les voies « romaines indiquées sur la carte de Peutinger et dans « l'itinéraire d'Antonin ? »

M. de La Fontenelle rappelle ses dissertations sur les voies de Poitiers à Nantes et de Poitiers à Angers. Son tracé de la voie romaine de Poitiers à Nantes lui paraît certain jusqu'à St.-Pierre-du-Chemin. Plus loin il ne répond pas avec la même confiance de l'exactitude de ce tracé. M. Audé, de Bourbon-Vendée, lui a donné une autre direction et a placé sur un point nouveau, à Sigournay, la station *Segora*. M. de La Fontenelle attend que de nouvelles recherches de M. Audé aient dissipé les doutes qui lui restent encore.

Quant aux voies romaines des environs de Poitiers, elles ont été reconnues d'une manière précise, à l'exception de celles qui rayonnent de Poitiers vers la partie orientale du département.

M. Rondier, de Melle, annonce qu'il s'occupe en ce moment d'un travail spécial sur la voie qui passe à Brioux où il a trouvé une colonne milliaire. Cette colonne se rapporte à l'époque de Constantin.

M. de La Mariouze annonce l'existence d'une voie romaine située sur les plateaux qui dominent Lisle-Jourdain ; elle se dirige vers le pont de Lussac près duquel elle traversait la Vienne. M. de La Mariouze a suivi cette voie de Lisle-Jourdain à Lussac.

M. de La Fontenelle signale aussi la voie romaine qui mène au vieux Poitiers. Il insiste sur l'importance qu'il y a de déterminer cette voie, parce qu'elle pourrait servir à fixer le lieu où se livra la bataille de Charles Martel contre les Sarrasins.

M. de Caumont demande quelles sont les particularités qu'ont offertes les voies antiques observées dans le département.

M. de Chasteignier annonce que M. de Boismorand a

observé près de St.-Savin une voie qui présente des caractères singuliers. Des pierres posées de champ maintiennent le remblai de la chaussée.

M. de Caumont engage M. de Chasteignier à étudier cette voie de concert avec M. de Boismorand. Il l'a visitée avec cet honorable antiquaire il y a 12 ans (1), et M. de Boismorand lui fit remarquer, dans un endroit où la voie est creusée dans la roche calcaire, la trace laissée par les roues des chars dont se servaient les Romains. Ces traces sont tout-à-fait différentes de celles que laissent les voitures que l'on emploie actuellement : l'écartement des roues n'est pas le même.

M. Rozan, de Tonneins, signale une voie romaine qu'il a observée sur la ligne qui sépare le département de la Gironde du département de Lot-et-Garonne. Cette voie n'est pas moins remarquable par les matériaux qu'elle contient. Le sol est souvent mélangé de scories sur les bords de cette voie : plusieurs fouilles ont été pratiquées. L'une d'elles a amené la découverte d'un vase antique et de nombreux fragments de mosaïque.

M. de Caumont résume la discussion et émet le vœu que la Société des Antiquaires de l'Ouest publie d'une manière complète l'itinéraire romain de toute sa circonscription archéologique, et l'accompagne d'une carte.

Monuments gallo-romains. M. de Caumont demande si les recherches faites dans les campagnes ont amené la découverte de *villæ* gallo-romaines ; il cite, dans la forêt de Caudebec, des mosaïques qui se trouvaient enfouies à une petite profondeur et qui appartenaient à des maisons antiques d'une grande richesse.

M. de La Mariouze signale aux *Tours-Milandes*, près Vandeuvre (Vienne), de nombreuses constructions gallo-

(1) V. le tome 1er. du Bulletin monumental, page 76.

romaines qui promettent de riches fouilles. Un mur de 600 mètres de longueur, terminé par un hémicycle, est dans un état de conservation assez complet. On n'y a point encore pratiqué de fouilles, mais tout fait présumer qu'elles seraient fructueuses, car en remuant le sol avec le pied, on a découvert, presqu'à sa surface, des marbres, des porphyres, des médailles et une statuette de Mercure en bronze qui a été déposée au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest. M. de Caumont fait observer qu'à sa connaissance on a trouvé en France des constructions gallo-romaines dans plusieurs lieux très-éloignés les uns des autres et portant le nom de *Vandeuvre*.

M. Redet rend compte des fouilles récemment pratiquées à Villenon, commune d'Anché, sous la surveillance d'une commission désignée par la Société des antiquaires de l'Ouest. De nombreux débris de ciment romain et des tuiles ont été découverts sur ce point. Des fouilles ont amené la découverte d'une excavation hexagone. Parmi les murs ont été trouvés des fûts de colonne annonçant des constructions importantes, des bois de cerf, des défenses de sanglier, des ossements d'animaux. Les fouilles ayant été continuées assez long-temps et n'ayant produit aucun résultat qui fût en rapport avec les dépenses faites par la Société des Antiquaires de l'Ouest, on les a arrêtées pour le moment.

M. de La Mariouze signale un autre établissement romain à Moussac près Montmorillon; un mur de 100 mètres de longueur, des briques, du ciment épandus sur le sol; au levant du mur du sud-ouest, deux emplacements circulaires, sur lesquels étaient probablement des tours, tels sont les restes qu'il a observés avec M. Nouveau. Au surplus, on n'y a point trouvé de médailles : seulement à une distance assez rapprochée, dans un mur en pierre sèche, M. de La Mariouze a découvert une statue de pierre probablement ro-

maine qui s'y trouve engagée. On attend l'assentiment de M. de Moussac pour l'enlever au profit du musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. Redet annonce qu'à Bonneuil-Matours, sur les bords de la Vienne, on a découvert des restes de monuments romains. Une charmante trouvaille y a été faite. Le musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest doit à M. de La Fouche une jolie tête de Diane en marbre blanc, recueillie au milieu des débris.

M. Redet signale aussi, entre Sauzais et Ménigoute, un emplacement sur lequel se trouvent des murs romains et des débris de tuiles.

M. de Caumont demande si parmi ces ruines, quelques-unes avoisinent des sources minérales. M. Fillon de Fontenay répond que près de Bourbon, au lieu des Fontenelles, se trouvent des eaux minérales près desquelles on a trouvé des briques et des fourneaux qu'il présume être romains.

Aquéducs. — M. de Caumont demande si, indépendamment des grands aquéducs de Poitiers, qui sont suffisamment connus, on peut signaler dans le département de petits aquéducs conduisant l'eau à des *villæ* ou à des centres de population d'une importance secondaire?

M. Pressac dit avoir observé à Béruges un aquéduc destiné probablement à conduire l'eau ailleurs qu'à Poitiers. Il est impossible de le confondre avec l'aquéduc de Fleury, car ce dernier occupe la rive droite de la Boivre, tandis que le premier est assis sur la rive gauche.

M. Babault-de-Chaumont a observé à Mirebeau deux fontaines dont il lui est impossible de préciser la direction, mais dont les eaux étaient sans doute conduites par des aquéducs romains dont on trouve, à une petite distance, des traces encore visibles.

M. Bourgnon fait connaître à la Société qu'il vient de ter-

miner une dissertation sur les quatre aquéducs de Poitiers. M. l'ingénieur civil a mis à sa disposition tous les plans nécessaires pour qu'il pût marcher à coup sûr. Ces plans seront lithographiés et accompagneront son travail. Il ajoute que récemment des traces d'aquéduc viennent d'être découvertes à Bonnevaux et à Marrais. Si ces reconnaissances étaient faites, peut-être éclaireraient-elles la question de savoir si la fontaine qu'on appelle la Font-de-Cé venait à Poitiers.

Etat de la sculpture Gallo-romaine. — M. de Caumont demande si l'on peut dire quel était dans le département l'état de la sculpture gallo-romaine.

Peu de documents peuvent être fournis, les monuments sont rares. Toutefois M. Bourgnon signale l'autel de Baptesse, une corniche corinthienne provenant des tours Milandes, et un fragment de colonne ornée de feuillages qui est déposée au musée St.-Jean.

M. de Caumont demande si l'on s'est occupé de la topographie gallo-romaine de Poitiers, et si l'on a levé le plan de la ville antique, de manière à indiquer fidèlement l'emplacement de ses rues, et de ses autres établissements publics.

Nul travail de ce genre n'ayant été fait, M. de Caumont engage les antiquaires de l'Ouest à s'en occuper. Il cite pour exemple le beau plan de Lyon antique, par MM. Artaud et Chenavard.

A ce sujet, M. de La Fontenelle signale les constructions souterraines qui se prolongent sous une grande partie de la ville, et dans lesquelles ont été découverts de nombreux fragments appartenant à l'époque gallo-romaine.

M. Babault-de-Chaumont annonce aussi que derrière la maison de M. Oudin se trouvent des murs de construction romaine, qu'il suppose avoir été des thermes. Des murs sem-

blables ont été observés par lui chez M. Valette, marchand de bois.

Cimetières gallo-romains. — M. de Caumont prie les membres du congrès de vouloir bien faire le dénombrement des cimetières gallo-romains découverts dans le pays, et d'indiquer quels sont les objets que l'on y a trouvés.

M. Rondier, de Melle, annonce qu'à Rom, près de la voie romaine, un cimetière gallo-romain a été découvert. Ce cimetière renfermait des urnes cinéraires. A Brioux, ajoute M. Rondier, on a trouvé des urnes cinéraires, des vases lacrymatoires et des cercueils en pierre.

M. de La Fontenelle en signale un autre à Chantonnay, dans la Vendée; des pièces romaines ont été trouvées dans les auges. — M. Latourette dit avoir découvert une urne cinéraire à St.-Jean-de-Sauve. Enfin des urnes ont été découvertes à la Cataudière, chez Mme. Millet.

M. de Caumont remet au lendemain la continuation de l'enquête.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

J. DE LA MARSONNIÈRE,

De Poitiers.

Première séance du 30 mai 1843.

Présidence DE M. de LA MARIOUZE.

A huit heures, la séance est ouverte sous la présidence de M. de La Mariouze, président de la Société des Anti-

quaires de l'Ouest. M. de Chergé, inspecteur des monuments de la Vienne, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le président annonce que, conformément au vœu de la Société, M. de Caumont a écrit à M. le Ministre de l'Intérieur pour réclamer avec instance sa protection en faveur de l'église de St.-Porchaire. Un extrait du procès-verbal des deux séances, dont une partie a été consacrée à l'examen de la question relative à St.-Porchaire, a été joint à cette lettre, ainsi que le rapport de la commission chargée par la Société d'examiner l'état du monument et les travaux de consolidation qu'il réclame. M. Segrétain, architecte du département des Deux-Sèvres, a fait un examen personnel des questions qui avaient été soumises aux membres de la commission ; ayant adhéré pleinement à leurs conclusions, il a signé leur rapport. M. de Chergé a écrit de son côté à M. l'inspecteur général des monuments historiques, en le priant de hâter l'intervention ministérielle.

M. Launay, de Vendôme, membre de la Société française, adresse deux projets d'autels à élever dans l'église de la Trinité de Vendôme, en réclamant l'avis de la Société :

Renvoi à la commission d'iconographie.

M. de La Fontenelle fait hommage d'une notice intitulée *Coutumes de Charroux*. Cette notice est extraite des mémoires de la Société des Antiquaires l'Ouest (année 1842).

M. le Ch^er^. de Camprond (de Fougères) remet une note dans laquelle il signale des pierres assez curieuses trouvées en Bretagne, et qui offrent des traces de sculptures singulières : il en promet un dessin.

L'ordre du jour amène la suite de l'enquête. Elle doit porter sur le moyen-âge.

Géographie. La géographie de la France sous les Méro-

vingiens et les Carlovingiens présente de bien grandes difficultés. M. de La Fontenelle n'a point été arrêté par elles, et il a traité, dans un mémoire publié par la Société des Antiquaires de l'Ouest, la question importante et compliquée de vigueries en Poitou. Il annonce de plus un travail sur l'établissement des Visigoths dans le midi de la France, travail pour lequel il s'inspirera de l'œuvre qu'un membre de l'Académie de Turin a consacré à la question de l'établissement des Burgondes dans l'Est. — Il annonce aussi devoir traiter, dans la nouvelle statistique de la Vendée, qui se publie en ce moment, la partie concernant la statistique féodale du Bas-Poitou. M. Rédet demande la parole, et lit la note suivante :

NOTE DE M. RÉDET.

J'ai entrepris avec M. Beauchet des recherches sur la géographie du Poitou, au moyen-âge.

Nous nous sommes proposé d'abord de recueillir les noms de toutes les localités mentionnées dans les chroniques, chartes et autres documents écrits avant l'an 1,000 et de fixer autant que possible la position de ces localités. Dufour, dans son histoire générale du Poitou, a déjà donné un tableau des lieux connus avant le VIIe. siècle : cette liste est fort restreinte. Les ouvrages de géographie que nous ont laissés les anciens et les vies des saints sont presque les seules sources qui fournissent des documents antérieurs à cette époque. Les plus anciennes chartes originales ne datent que de la fin du VIIIe. siècle, et ce n'est qu'au Xe. qu'elles deviennent multipliées. Celles qui proviennent des abbayes de St.-Hilaire, de St.-Cyprien et de Nouaillé nous seront surtout d'une grande utilité. La table chronologique, publiée en 1838, a révélé déjà les trésors que renferme en ce genre la collec-

tion manuscrite de D. Fonteneau. La plupart d'ailleurs de ces précieux documents, de ceux du moins qui concernent les abbayes de St.-Hilaire et de Nouaillé, sont conservées en original aux archives du département. Ces mêmes textes ont servi à M. de La Fontenelle, dans ses Recherches sur les vigueries. MM. Filleau, Dufour, les ont aussi dépouillés dans le but d'éclairer la géographie de la province. Les travaux de ces derniers, sous forme de table alphabétique, sont restés manuscrits. M. de Boismorand, possesseur d'une copie du travail de Dufour, a bien voulu nous en donner communication. M. Beauchet-Filleau possède un manuscrit de son aïeul; mais ni l'un ni l'autre de ces manuscrits ne remplit les conditions qu'on doit exiger de semblables travaux. La nomenclature de Dufour ne donne ni dates ni indications de sources, celle de M. Filleau marque bien les dates, mais sans citer ses auteurs; l'un et l'autre ont placé le nom français du lieu à côté du nom latin, et sous ce rapport, nous leur devons d'utiles renseignements. Cette tâche, c'est-à-dire celle qui consiste à reconnaître les localités actuelles désignées dans les documents anciens, offre beaucoup de difficultés à cause des transformations et des changements survenus dans leurs noms ainsi que dans l'état du pays. On le remarque dans les Recherches de M. de La Fontenelle sur les vigueries : il y a quelques-unes de ces vigueries même dont il est très-difficile de détérminer la position. C'est en recueillant et comparant avec soin tous les textes imprimés et manuscrits que nous espérons parvenir à débrouiller ces points encore fort obscurs de la géographie. Nous nous servirons dans ce but, avec avantage, de la table géographique et alphabétique qui embrasse la 1re. série, c'est-à-dire les 27 premiers volumes de la collection de D. Fonteneau. Notre travail, d'après ce plan, exigera de longues recherches, et comme nous ne l'avons entrepris que depuis

peu de temps, il est trop peu avancé pour que nous puissions dès aujourd'hui en présenter les résultats.

A ce travail sur la géographie s'en rattache un autre pour lequel j'ai déjà rassemblé beaucoup de matériaux. J'ai dressé sur des feuilles séparées un état de toutes les paroisses anciennes qui sont entrées dans la circonscription actuelle du département de la Vienne, et, sous le nom de chacune de ces paroisses, je range tous les documents de quelque intérêt que je découvre aussi bien dans les imprimés que dans les manuscrits. Au préalable, j'ai établi sur le contrôle de chaque paroisse le nom du saint sous l'invocation duquel elle était placée, le collateur ou patron de l'église paroissiale, le diocèse et l'archiprêtré auquel appartenait la localité, le nombre de feux ou de communiants à diverses époques, la châtellenie ou ressort féodal, le ressort judiciaire, la généralité, l'élection, la subdélégation, le nom du seigneur du lieu; puis la commune et les circonscriptions administratives auxquels appartiennent à présent chacune de ces localités. J'ai puisé les divers éléments qui m'ont été nécessaires pour ce travail dans le Pouillé du diocèse de Poitiers, publié en 1782, dans des listes des paroisses de la généralité de Poitiers, conservées aux archives départementales, dans des comptes des aides et équivalents de la fin du XVIe. siècle, appartenant à la Société des Antiquaires de l'Ouest; dans des comptes des tailles de l'élection de Fai, appartenant aux archives de la ville, dans des listes des paroisses composant le ressort des anciens sièges-royaux, dressé par M. Pillet, etc. J'ai eu soin de recueillir dans le Pouillé manuscrit du grand chartrier de l'évêché, rédigé au commencement du XIVe. siècle, tout ce qui intéressait les paroisses comprises dans l'étendue de territoire que j'ai prise pour limites de mes recherches. J'ai aussi trouvé une source abondante de renseignements dans des déclarations fournies en 1728 par tous

les bénéficiers du diocèse, des revenus et de la situation de leurs bénéfices. Un grand nombre d'autres documents et notes ont déjà été grouppés de la sorte, et de leur agglomération successive résultera un répertoire qui, je l'espère, pourra être utilement consulté pour les recherches relatives à chaque localité.

La Société adresse des remerciments à M. Rédet.

Monuments. M. de Caumont demande quels sont les principaux ouvrages déjà publiés pour la statistique monumentale.

M. Segrétain rappelle à la Société le travail d'ensemble de MM. Baugier et Arnauld, de Niort, sur la statistique monumentale des Deux-Sèvres.

M. Lecointre expose que la Société des Antiquaires de l'Ouest a déjà pris depuis long-temps des mesures pour arriver à la rédaction de cartes monumentales de l'ancien Poitou. Une commission a été nommée, des instructions ont été adressées, des signes ont été convenus. Avec les renseignements fournis, il sera permis de publier plus tard la carte des monuments celtiques, celle des monuments romains, celle des monuments religieux du moyen-âge et celle des monuments militaires de la même époque. Il ajoute que Mgr. l'évêque de Poitiers ayant chargé M. l'abbé Auber de remplir les fonctions d'historiographe du diocèse, cet ecclésiastique accompagne S. G. dans ses tournées pastorales et pourra mettre à profit sa position favorable, pour dresser une liste de tous les monuments religieux des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne.

M. l'abbé Auber dit qu'en effet telle est son intention, et qu'il exposera dans une lecture prochaine ce qu'il compte faire pour répondre à la confiance dont il a été honoré.

M. de Lambron (de Tours) exprime le vœu qu'il soit fait, pour chaque ville importante, un travail complémentaire dans

lequel seraient retracés, par grandes périodes, les changements successifs que ces villes auraient subis. Il a lui-même entrepris des recherches de ce genre pour la ville de Tours, et il croit qu'elles offriront de l'intérêt. M. de Chergé fait observer que M. Beauchet-Filleau a déposé dans les archives de la Société des Antiquaires de l'Ouest un travail semblable sur la ville de Poitiers, et qu'il n'y manque que fort peu de chose pour qu'il soit complet.

La question posée ensuite par M. le Directeur étant celle-ci :

Quels sont les monuments religieux les plus anciens du pays ?

M. Lecointre expose qu'à son avis il faut mettre en première ligne l'église de St.-Hilaire, de Poitiers, dédiée le 1er. novembre 1049 ; celle de Montierneuf (id.) fondée à la fin du XIe. siècle ; la tour de St.-Porchaire, qui est peut-être antérieure à cette dernière époque ; M. de Chergé cite une partie de l'église de la Puye, qui lui semble dater de la fin du XIe. siècle, M. Segrétain, de Niort, cite l'église de St.-André, de Mirebeau, qui est construite avec des piliers carrés dénués de tout ornement, sans plafond, éclairée par des fenêtres toutes simples, ayant en hauteur deux fois leur largeur, entourées à l'intérieur d'archivoltes en billettes et portant un appareil carré à larges joints. Elle appartient certainement à une époque antérieure au Xe. siècle.

M. Bourgnon annonce qu'en effet il résulte de chartes anciennes, concernant l'hospice de Mirebeau, que l'église de St.-André existait déjà dans le Xe. siècle.

M. de La Fontenelle rappelle qu'une fondation de messe en mémoire et en expiation du meurtre d'Arthur de Bretagne, mis à mort par son oncle Jean-Sans-Terre, après avoir été fait prisonnier à Mirebeau, avait été faite et remplie jusqu'à

ce jour. Il parle d'une inscription qui constaterait ce fait, et d'un bas-relief existant. M. Segrétain donne la description de ce bas-relief.

M. de Latourette, de Loudun, déclare que le bas-relief dont il s'agit a été transporté de l'ancienne chapelle de Poligny dans l'église où il se trouve actuellement. Les débris de la chapelle qui n'existe plus n'ayant pu lui fournir l'indication de la date à laquelle elle avait été construite, il se borne à dire qu'elle était dédiée à St.-Léobin, patron des agriculteurs, et que le bas-relief était l'objet d'une vénération toute particulière dans le pays.

M. de Chasteigner cite comme appartenant à la période romane l'ancienne église de St.-Cybard de Poitiers, qui sert aujourd'hui de salle de gymnase.

M. Segrétain pense qu'une certaine partie de l'église Notre-Dame, de Poitiers, appartient au XIe. siècle; M. Fillon cite comme appartenant au XIe. siècle l'église d'Angles; M. Rédet cite l'église St.-Just, de Chauvigny (qui est aujourd'hui l'église Notre-Dame de cette ville), comme ayant été fondée par Isambert II, évêque de Poitiers, suivant une charte du milieu du XIe. siècle existant dans les manuscrits de D. Fonteneau; M. de La Fontenelle cite les églises de Marnest, de Vouvant, mais cette dernière paraît, à quelques membres, moins ancienne; M. Bourgnon, de Layre, cite l'église de Vouillé.

M. Thiollet promet un travail complet sur certaines églises de Poitiers, et sur l'ancienne église de l'abbaye de Charroux. Il demande aussi quelle interprétation on pourrait donner à un signe qu'il a découvert sur le côté d'une colonne du clocher de Notre-Dame de Poitiers. Ce signe, qui ressemble à une M surmontée de deux O réunis ensemble par un trait horizontal, lui semble désigner la date 1080; Mais M. Rédet fait observer que la réunion des chiffres arabes avec un

chiffre romain lui paraît trop extraordinaire pour rendre cette interprétation plausible.

M. le Directeur annonce que la promenade archéologique qui aura lieu à St.-Savin et à Chauvigny est fixée à jeudi 1er. juin, et que ceux qui voudront en faire partie auront à se faire inscrire à la fin de la séance.

L'Inspecteur des monuments de la Vienne remplissant les fonctions de Secrétaire,

DE CHERGÉ.

Séance du soir 30 *mai* 1843.

Présidence de Mgr. L'ÉVÊQUE de Poitiers.

MM. les vicaires-généraux de Rochemonteix et Samoyault sont priés de siéger au bureau.

Lecture est donnée par MM. les secrétaires des procès-verbaux des deux dernières séances, les procès-verbaux sont adoptés.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. de La Liborlière fait observer que les caractères qui ont été assignés dans la discussion d'une séance précédente à la tour de l'église de St.-Porchaire, de Poitiers, se retrouvent exactement reproduits dans la tour de l'église de Lusignan et qu'on peut ainsi attribuer à peu près la même époque à la construction des deux monuments.

M. de Chergé lit le rapport suivant sur ce qui a été fait pour conserver les monuments historiques du département de la Vienne, dont l'inspection lui est confiée.

RAPPORT D'ENSEMBLE SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE;

PAR M. DE CHERGÉ,

Inspecteur des monuments historiques de la Vienne.

MESSIEURS,

Chargé par la confiance de M. le Ministre de l'Intérieur du soin de veiller à la conservation des monuments historiques du département de la Vienne, nous avons pensé que la réunion du Congrès archéologique de la Société française à Poitiers nous imposait des obligations rigoureuses. Nous allons essayer de les remplir, du moins en partie, en soumettant à votre appréciation l'historique fidèle de tout ce qui a été fait pour atteindre le noble but vers lequel tendent aussi vos généreux efforts.

Nous avons pensé toutefois qu'un simple exposé des allocations faites et des sommes employées ne vous présenterait pas tout le degré d'utilité que vous seriez en droit d'attendre d'un rapport d'ensemble sur les monuments si remarquables de notre département, nous avons donc cru devoir consacrer à chaque monument en particulier une rapide esquisse destinée à vous le faire connaître sous le point de vue historique et artistique. C'était le seul moyen de vous faire apprécier sa valeur réelle et de vous expliquer les motifs de la faveur spéciale dont il a été l'objet, c'était le seul moyen de vous faire comprendre l'opportunité des restaurations déjà opérées et l'utilité de celles qui ne sont encore qu'à l'état de projet non réalisé.

L'exercice de nos fonctions nous a fourni depuis 4 ans le sujet de quelques observations, nous prendrons la liberté de vous les soumettre en appelant sur elles votre bienveillante attention si vous les jugez dignes de la fixer, votre indulgence si vous pensez qu'elles n'aient droit qu'à de l'indulgence.

ARRONDISSEMENT DE POITIERS.

§. Ier. *Arènes de Poitiers.* Il ne reste plus guère de l'amphithéâtre de Poitiers, dont on fait remonter la construction au IIIe. siècle, que quelques ruines majestueuses encore, malgré les mesquines demeures qui se sont soudées à ses flancs comme des plantes parasites. La forme elliptique de l'arène, des précinctions et gradins est cependant retracée à l'œil par des ruines éparses et placées comme autant de jallons sur le vaste emplacement qu'occupaient autrefois, dans leurs jeux gigantesques, le peuple roi vainqueur et le peuple gaulois vaincu. L'amphithéâtre de Poitiers était remarquable par son étendue, et quoique des fouilles faites sous nos yeux nous aient autorisé dans le temps à réduire de quelques mètres le diamètre de l'arène, cette hypothèse justifiée depuis par les travaux consciencieux de M. le Bon. Bourgnon de Layre, loin d'enlever au monument un degré d'importance en rétrécissant l'espace consacré au spectacle, augmente au contraire l'intérêt qu'il nous offre en donnant une plus juste idée du grand nombre de spectateurs qu'un étage de plus conviait aux jeux sanglants des gladiateurs (1). Le grand *vomitorium* qui donnait entrée aux combattants et aux chars existe encore, et il a conservé, sinon toute sa splendeur primitive, du moins des traces nombreuses de l'ornementation sévère et grandiose des constructions de cette nature. Çà et là règnent encore la corniche sur laquelle reposait la retombée de la voûte et l'appareil en *minuto lapide* dont le placage solide a résisté aux siècles, au feu et à l'intempérie des saisons. Cependant à sa partie supérieure la voûte menacée par des infiltrations que ne prévenait point l'épaisse couche de terre compacte qui couvre les reins de la partie inférieure, pouvait faire redouter

(1) Ce nombre pouvait s'élever, d'après les calculs positifs, à 40,000.

quelque éboulement. Chargé d'employer une assez faible somme pour prévenir ce résultat, nous avons fait enlever les terres sur une assez grande étendue et fait crépir à deux couches de ciment l'arceau, les reins de la voûte et les deux jambages où des arrachements nombreux existaient depuis long-temps. Une teinte noire mêlée au ciment a coloré d'un vernis antique cette restauration de peu d'importance, mais qui atteindra le but qu'on s'était proposé, faute de pouvoir mieux faire. Espérons que lorsque le monument sera restitué à l'administration, par suite de l'expiration du bail emphitéotique qui l'a fait passer en des mains étrangères, des mesures seront prises pour prolonger l'existence des ruines imposantes qui attestent la haute antiquité de notre ville et son importance historique dans les fastes du passé.

§. II. *Temple St.-Jean.* Le temple St.-Jean, aujourd'hui musée des antiquités de l'Ouest, a été l'objet de nombreuses dissertations, et les opinions opposées des écrivains qui en ont fait l'objet de leurs études s'appuyent toutes sur des considérations non dépourvues de force. Nous n'essaierons point de nous ériger en juge suprême entre ceux qui voient dans le temple St.-Jean le tombeau de Claudia Varenilla, et ceux qui ne peuvent lui accorder d'autre origine que celle d'un édifice consacré primitivement au culte chrétien, mais il nous sera permis sans doute d'avoir notre opinion et de la résumer en peu de mots. Il faut écarter dans l'appréciation de l'architecture du temple la nef ajoutée après coup et la petite apside actuelle, laquelle a été incontestablement ornée intérieurement et extérieurement, avec les colonnes, les corniches et les décorations de la partie occidentale, alors que cette partie a été démolie pour être remplacée par la nef et par les trois arcades actuelles : les peintures et fresques, même celle du haut, auxquelles on avait voulu attribuer un caractère par-

ticulier beaucoup plus ancien et beaucoup moins chrétien qu'à celles de la partie inférieure, sont aussi postérieures à la construction de la nef et sont aussi en harmonie avec le symbolisme connu et employé dans les édifices religieux d'une époque reculée, mais qui ne nous paraît pas antérieure au XIe. siècle. Quant à l'appareil même de la construction générale de l'édifice, il nous semble appartenir à l'époque gallo-romaine. Nous avons lu dans D. Fonteneau (nous ne citerons point la page, mais nous sommes certain du fait que nous avançons) une note qui tendrait à faire croire que le temple St.-Jean aurait été construit avec les débris mêmes de l'amphithéâtre romain : or, l'amphithéâtre que l'on croit avoir été bâti au IIIe. siècle dut être respecté tant que le peuple roi, ses jeux et même le souvenir de sa grandeur pesèrent sur les vaincus, et une main sacrilége ne fut sans doute portée sur ce vaste palais qu'à l'époque où la décadence de l'empire romain réveillait, avec des idées d'indépendance nationale, le mépris qu'une religion nouvelle vouait au temple des faux dieux et aux arènes où avait été versé depuis si long-temps le sang de ses martyrs. Le coup-d'œil le moins exercé aperçoit en entrant dans le temple, qu'il est composé de pièces de rapport, de chapiteaux qui ne sont pas en harmonie avec les fûts des colonnes qui les supportent et qui ont dû nécessairement être enlevés à un monument vaincu, d'un goût et d'un style plus pur, pour orner les murailles nues d'un monument vainqueur. Cette observation, en justifiant au besoin la note du savant bénédictin, sape par sa base le système qui consacre à Varenilla un tombeau qui, ayant été construit à une époque antérieure, aurait dû par conséquent présenter dans son exécution une plus stricte observation des règles de l'art et du bon goût romain. D'ailleurs les signes du christianisme y brillent dans toute leur splendeur, non seulement sur le fronton, mais sur les chapiteaux ornés du poisson symbolique. Nous pencherions

donc vers l'opinion qui voit dans le temple de St.-Jean un monument consacré par le culte chrétien à l'administration exclusive du sacrement de Baptême. La piscine octogonale, la tradition, le nom du saint sous le vocable duquel il se trouve placé, l'absence de preuves pour justifier l'existence ancienne de l'inscription de Varenilla dans ce temple, tout nous semble concourir à démontrer la justesse de cette attribution.

Devenu musée des antiquités de l'Ouest, le temple St.-Jean reçoit les débris antiques appartenant à la ville et à notre Société archéologique. Aussi en échange de cet abri protecteur qu'il accorde aux richesses communes de la ville de Poitiers et de la Société, son entretien est-il tout entier et exclusivement à la charge de cette dernière. Ceci s'appelle chez nous de la justice distributive.

Quelques sommes allouées par M. le Ministre de l'Intérieur ont été employées à faire disparaître, le plus qu'il a été possible, les constructions disgracieuses que de prétendus restaurateurs avaient fait subir au temple St.-Jean; il en reste encore beaucoup trop, mais malheureusement il y aurait danger en y portant la main de produire des effets plus désastreux; mieux vaut s'abstenir en gémissant.

§. III. *Eglise de Montierneuf de Poitiers.* — Fondée en l'année 1075 par Guillaume Guy-Geoffroy, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, l'abbaye de Montierneuf fut richement dotée par son puissant protecteur qui ordonna en mourant à Chizé, en 1086, que ses restes fussent déposés au milieu des bons moines dont il réclamait les prières, après avoir souvent fraternisé avec eux. — Montierneuf éprouva le sort de toutes les fondations religieuses. D'abord riche et puissante, cette abbaye vit s'accroître par les donations des comtes de Poitou et même des rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, ses immenses possessions; puis elle vit baisser peu à peu, avec l'ardeur

de la foi, le zèle des donateurs, et après les guerres de religion qui ensanglantèrent la patrie et firent autant de ruines des beaux monuments qui couvraient le sol français, elle déclina rapidement. Une portion des bâtiments claustraux est aujourd'hui enclavée dans la caserne de cavalerie, et forme le corps du milieu de cet établissement militaire. Il ne fallait rien moins qu'une terrible révolution pour produire un tel changement de destination !

Bâtie au XIe. siècle, par Pons, moine de l'abbaye, ainsi que l'indique sa signature au bas d'une charte précieuse sous ce rapport, l'église qui existe encore aujourd'hui fut dédiée le 24 janvier 1096, par le pape Urbain II, lorsque ce souverain pontife revint du Concile de Clermont, où il avait prêché la croisade contre les infidèles. C'est ce que constate une inscription importante, pour la conservation de laquelle la Société des Antiquaires de l'Ouest a fait exécuter un chassis vitré qui la protégera désormais contre les mutilations des amateurs et des badigeonneurs, races bien nuisibles aux monuments que l'une veut restaurer et l'autre immortaliser dans ses albums plus ou moins archéologiques.

L'église de Montierneuf offre un beau type de l'architecture romane pure, unie à celle du XIIIe. siècle. On admire surtout la largeur de sa nef et de ses bas côtés, largeur peu ordinaire au XIe. siècle, et la portion supérieure de l'apside, appelée vulgairement *la Lanterne*, dont les vastes fenêtres, en ogive primordiale, laissent pénétrer une vive lumière dans le chœur, tandis que les petites fenêtres en plein-cintre des bas côtés éclairent la nef et les transepts d'un demi-jour qui inspire le recueillement et la prière. Un clocher flanqué de 4 clochetons, surmontait le dôme surbaissé, qui domine le grand autel ; il s'écroula après la révolution, et endommagea par sa chûte l'édifice entier. Montierneuf avait servi à des usages ignobles pendant la révolu-

tion. Elle fut arrachée aux démolisseurs par les soins persévérants de M. le curé Sabourain, mais elle dut tomber alors entre les mains des architectes. Restaurée (comme on restaurait en 1817), sous les auspices de Mgr. le comte d'Artois, depuis Charles X, et de son auguste fils, qui fournirent des sommes considérables, Montierneuf put offrir un temple spacieux à la paroisse la plus pauvre de Poitiers, mais elle ne lui rendit pas sa vieille basilique romane avec ses chapiteaux variés, avec ses sculptures sévères, mais originales. L'ornementation uniforme des chapiteaux restaurés, les oves et les arcs grecs, remplaçant les feuillages gracieux du moyen-âge, les mauvaises fresques qui ont la prétention de faire saillir de l'architecture en relief là où le sculpteur n'avait jamais porté le ciseau, les chapelles à rétables et à frontons grecs, tout ceci défigure malheureusement cette belle basilique. Ajoutez à cet affront moderne celui qu'a reçu son fondateur, grâce à la ciselure d'un artiste Poitevin, et vous déplorerez le sort qui a rendu au culte, 20 ans trop tôt, un monument défiguré (1).

Cette église étant dominée, dans la plus grande partie de son pourtour, du côté du quartier de cavalerie, à une hauteur moyenne d'un mètre 50 cent. par les terres exhaussées, une humidité incessante produite par l'infiltration des eaux, altérait depuis long-temps la base des murs. Pour prévenir les tristes résultats d'un tel état de choses, l'architecte du département, M. Dulin, rédigea un projet qui, sur notre demande, fut approuvé par la commission des monuments historiques; et depuis lors, grâce au concours du conseil mu-

(1) Il est juste de reconnaître que M l'abbé Lacroix, curé actuel de Montierneuf, a montré jusqu'ici autant de réserve et de goût dans la décoration de son église que ses prédécesseurs avaient déployé de maladresse et d'ignorance.

nicipal de la ville de Poitiers, de la fabrique de l'église et de M. le Ministre de l'Intérieur, les travaux d'assainissement ont été exécutés. On a dégarni, du côté de la caserne, la base de l'édifice; un canal souterrain, vouté et avec regards, a été construit pour établir un courant d'air qui pût assainir la partie des murs imprégnée d'humidité, et la protéger contre ce danger; le crépissage intérieur a été refait à neuf. Il y a lieu d'espérer que la somme employée à cet objet, et qui s'élève à près de 4,000 fr., n'aura pas été inutile pour atteindre le but qu'on s'était proposé.

Hélas! Messieurs, pourquoi avons-nous fait ces dépenses devenues inutiles. La population entière va être privée des exercices de son culte, car un danger imminent, terrible, plane sur les têtes des fidèles qu'il va écraser demain, aujourd'hui peut-être, peut-être même à l'heure où nous vous parlons. Un surplomb double, quadruple de celui qui nous a si justement alarmé ailleurs, s'est manifesté avec ses menaçantes conséquences; le mur du collatéral gauche est chassé par la poussée des voûtes. L'édifice entier est ébranlé dans ses fondements.... La tour de Valenciennes.... Rassurez-vous cependant, Messieurs, car si quelque chose peut plaider pour Montierneuf, c'est qu'il y a déjà des siècles qu'il menaçait ainsi nos pères, et nos pères sont morts dans leur lit.

Nous ne pouvons terminer ce § de notre rapport sans émettre le vœu formel que la Société puisse voter quelques fonds destinés à rappeler la mémoire du fondateur de Montierneuf par une inscription plus monumentale et plus durable que celle qui désigne aujourd'hui le lieu où repose Guillaume VII d'Aquitaine. Quant au cénotaphe, n'en disons rien de plus, car il serait à souhaiter qu'on pût rejeter la responsabilité accablante de ce lourd chef-d'œuvre sur le ciseau barbare d'un moine du XIe. siècle.

§ IV. *Eglise de St.-Hilaire-le-Grand, de Poitiers.*

Nous ne nous arrêterons point à retracer ici l'historique si connu du chapitre royal de St.-Hilaire-le-Grand, de Poitiers. On sait quels furent sa puissance, l'étendue de ses vastes possessions et de ses priviléges et le sort qu'il partagea avec toutes les fondations de ce genre, lors des guerres du XVIe. siècle, et de la suppression plus récente des corporations religieuses, nous ne nous occuperons ici que de son église.

Cette église existait à une époque très-reculée, car elle figure dans le drame historique dont le dénouement eut lieu, en 507, dans les plaines de Vauclade. Reconstruite après avoir été plusieurs fois brûlée, l'église actuelle fut recommencée au Xe. siècle par l'architecte Gaultier Coorland, sur les ordres d'Adèle d'Angleterre, femme d'Ebles-le-Manzer, comte de Poitou, et terminée par Agnès de Bourgogne, troisième femme de Guillaume III, comte de Poitou, et duc d'Aquitaine. Elle fut dédiée le 1er. novembre 1049.

Cette église se ressentit des vicissitudes de fortune du chapitre royal et elle fut en partie démolie en 1793 après avoir subi à diverses époques, et notamment en 1762, des modifications intérieures importantes. Ce monument remarquable, et qui présentait, entr'autres singularités, une grande nef, surmontée de six dômes et flanquée de six collatéraux de divers diamètres, a été mutilé d'une manière horrible par les réédificateurs du XIXe siècle. Réduit à moins de moitié de sa longueur, il a vu son portail latéral s'encadrer dans l'ignoble pignon occidental qui verse par un oculus la lumière dans ses nefs. Une voûte embrassant dans sa circonférence la nef et ses bas-côtés a enlevé à la partie supérieure de cette nef son caractère, tandis que les immenses remblais qui ont caché dans le sol les bases de ses colonnes la défiguraient dans la partie inférieure. Telle qu'elle était cependant, elle pouvait

encore rappeler quelque chose de son passé, mais les peintures et décorations intérieures dont elle a été l'objet, font regretter aux hommes de goût de voir défigurer ainsi une victime, hélas ! bien innocente et bien résignée.—Demandons à Dieu, messieurs, et au grand Docteur de l'église dont le siége de Poitiers s'énorgueillit à bon droit, qu'ils daignent protéger leur temple contre de nouveaux embellissements.

§. V. *Notre-Dame-la-Grande de Poitiers.* Cette église qui fut occupée dès l'origine par des prêtres réguliers ou séculiers, n'a fourni jusqu'ici aucun élément positif sur lequel on pût baser une certitude, au sujet du motif qui présida à sa fondation et sur le nom du fondateur auquel elle doit être attribuée. — Cependant comme elle était située dans le fief de l'Evêque de Poitiers, cette considération, jointe à celle que l'Evêque au jour de sa prise de possession partait de l'église Notre-Dame pour se rendre en procession dans sa cathédrale, a fait penser que cette église avait dû être fondée par un évêque de Poitiers.

L'aspect du monument, les costumes des personnages qui couvrent sa riche façade, l'ornementation générale, et diverses inductions historiques, ont porté des auteurs et des antiquaires à fixer l'époque de sa construction au XIIe. siècle. Malgré ce qu'on a pu dire des grands personnages qui y avaient été enterrés avant cette époque, cette opinion est à notre avis la mieux établie. — Dédiée dès l'origine à la mère de Dieu, dont l'histoire joue un grand rôle dans l'immense bas-relief qui constitue sa façade, l'Eglise Notre-Dame de Poitiers présente aux yeux de l'antiquaire le type le plus remarquable de l'architecture romano-byzantine, parvenue à son apogée. Aussi cette sublime page d'architecture (comme dirait un romantique) a-t-elle été reproduite dans tous les ouvrages spéciaux et même dans les in-

nombrables *pittoresques* qui ont envahi depuis quelques années la place des publications sérieuses. — Ce concours unanime prouve du reste le mérite réel de l'œuvre que nous avons recommandée avec d'autant plus d'instance à M. le Ministre de l'Intérieur, que sans de prompts secours il ne restera bientôt plus de tant de magnificence architecturale qu'un souvenir et des gravures plus ou moins exactes.

En effet, il résulte d'observations faites depuis long-temps, qu'il s'est opéré dans toutes les fermes de la charpente de l'église de Notre-Dame, un mouvement de l'Est à l'Ouest qui a produit entre chaque ferme des écarts tels que mesurés sur la ligne de faîte ils ont été trouvés avoir depuis 19 jusqu'à 116 centimètres. Cet effort immense, agissant de l'Est à l'Ouest, a poussé en avant le sommet du pignon triangulaire qui surmonte la façade, lequel n'a que 60 centimètres d'épaisseur dans la partie qui précisément résiste à la poussée; et comme cette épaisseur n'est pas réelle, parce qu'il faut en déduire les creux et les entailles profondes qui forment le médaillon du milieu du pignon, comme d'un autre côté les reliefs de cette façade ne sont, à vrai dire, qu'un simple placage fort peu adhérent, le pignon présente déjà, sur une hauteur de 6 mètres 60 centimètres, un surplomb de plus de 18 centimètres qui augmente tous les jours. Les chapiteaux qui soutiennent les archivoltes et les cintres des portes ne sont pas dans un état de conservation propre à rassurer; les claveaux se disjoignent, les pierres rongées par le temps semblent autant d'éponges solidifiées, mais que le poids supérieur va bientôt réduire en poussière. Si on ne porte un prompt remède, il est à craindre que plus tard il ne soit plus temps d'y songer. — Cet état de choses a dû nous préoccuper vivement, aussi pouvons-nous dire sans exagération que dans plus de vingt rapports différents, nous avons insisté avec force pour obtenir un concours efficace de la part

de M. le Ministre de l'Intérieur. Récemment encore nous avons eu l'honneur de lui annoncer que le conseil municipal de Poitiers avait affecté près de 2000 f. à la réparation de la charpente, que la fabrique s'engageant à faire en quatre annuités de 500 fr. une somme pareille, c'était déjà une somme totale de 4000 f., qui, employée avec discernement, pouvait être d'un grand secours. — Nous avons tout lieu de croire que la protection efficace du gouvernement ne se fera pas attendre long-temps, et que, suivant l'expression énergique dont M. Mérimée se servait dans une de ses dernières lettres, la commission des monuments historiques *se saignera à blanc* plutôt que de laisser crouler, faute de secours, la riche façade de Notre-Dame de Poitiers.

Mais il y a tant de monuments à protéger contre l'action destructive du temps, sur le sol de notre vieille France, et celui qui nous intéresse si vivement réclame par sa nature même, une restauration si complète et si intelligente qu'il est facile de comprendre les retards dont il est l'objet. Disons aussi que déjà des travaux préparatoires ont été faits sur l'ordre de M. Lion, architecte du ministère de l'Intérieur, d'après la lettre du 3 septembre 1842, adressée à cet architecte par M. le Ministre. M. Robin, architecte de la ville de Poitiers, suivant ces instructions, a fait enlever les décombres qui humidifiaient les voûtes de l'édifice, à l'épaisseur énorme d'un mètre 80, et qui surchargeaient le pignon de la façade, et il a fait exécuter des récépements partiels dans les murs sous la portée de la charpente. Les réparations qui préviendront de nouvelles dégradations remplissent, dit-on, le but qu'on s'était proposé, et nous pourrons attendre avec moins de crainte le moment où une allocation importante nous fournira les moyens de commencer des travaux indispensables. Nous avons tout lieu de croire que la restauration de la façade de l'église de Civray terminée permettra d'entreprendre sans retard celle de la façade de Notre-Dame de Poitiers.

A part, sa riche façade et son clocher à toiture conique, à retraits appareillés en écailles de poissons, l'église Notre-Dame de Poitiers n'offre rien qui exige une mention particulière. Par sa distribution, par sa nef et ses deux collatéraux prolongés au pourtour du sanctuaire, par sa crypte, elle rentre dans la catégorie des églises des XIe. et XIIe. siècles, et rien ne la signale sous ce rapport d'une manière particulière à l'examen de l'antiquaire. Mais ce qui doit attirer toutes les malédictions des hommes de goût, c'est la décoration générale de l'édifice et spécialement des chapelles. N'y aurait-il pas moyen de faire en ce genre quelque chose de moins monstrueux et de plus chrétien, n'y aurait-il pas moyen de faire disparaître avec ces choquantes couleurs, le plâtrage qui cache, sur une grande partie des chapiteaux, les sculptures qu'une humilité bien grande nous semble avoir fait disparaître sans motifs ? Ce sont autant de questions que nous prendrons la liberté de soumettre au jugement éclairé du pasteur actuel, lequel est entièrement étranger aux actes que nous blâmons, et de MM. les membres du conseil de fabrique, en les suppliant d'en faire l'objet de leurs méditations.

§. VI. *Ste.-Radégonde de Poitiers.* Cette église destinée dès le principe, selon Dufour, aux clercs qui desservaient le monastère de Ste.-Croix, fut élevée plus tard sur le tombeau de Ste.-Radégonde, sous le vocable de laquelle elle fut alors placée. Pepin Ier., roi d'Aquitaine, mort à Poitiers le 13 décembre 838, y fut enterré selon l'opinion de divers auteurs. Rebâtie en 840 par Louis-le-Débonnaire, cette église fut occupée vers cette époque par des chanoines qui remplacèrent les clercs réguliers, et elle devint alors une collégiale. Brûlée en 955 par le Cte. Renaud, général de Hugues-le-Grand, lequel s'empara du faubourg de Poitiers qu'on appelait alors la petite ville de Ste.-Radégonde, l'église restaurée peu après

devint encore, au dire de la chronique de Maillezais, la proie des flammes, le 18 novembre 1083. Enfin elle fut de nouveau rétablie et consacrée le 18 novembre 1099. — Le style de la tour du porche, si admirable pour la pureté des formes et pour sa conservation, répond en effet à l'époque du XIe. siècle, et notre savant directeur a cru reconnaître dans la partie supérieure qui est octogonale une tradition du style byzantin. Le portail qui a été en quelque sorte plaqué à la base de la tour dénote le faire du XVIe. siècle, par la forme des ogives, par ses balustres à jour et par les arrêtes prismatiques des enroulements sculptés en relief. Il faut distinguer dans l'église de Ste.-Radégonde le style d'époques bien différentes; la nef, par exemple, est en partie de beaucoup postérieure à l'apside, et la portion la plus près de la tour est elle-même postérieure à celle qui s'étend depuis l'apside jusqu'à la première travée. Les voûtes et les arceaux, ainsi que la décoration des piliers, indiquent une parenté très-rapprochée entre l'église de Ste.-Radégonde et celle de St.-Pierre de Poitiers. La crypte et l'apside nous paraissent seules appartenir à la construction primitive. Dans cette crypte reposaient autrefois les cendres de la reine de France que la vénération des peuples et les suffrages de l'Eglise ont placée au rang des bienheureuses et qui est honorée chez nous d'un culte tout particulier. Là se voient encore l'autel et la statue en marbre blanc donnée par la mère du roi Louis-le-Grand, en reconnaissance de la guérison de son royal enfant, guérison attribuée au vœu de la reine et à l'intercession de celle qui l'avait précédée sur le trône. Chaque jour le pauvre vient faire brûler sur la tombe de la sainte un cierge bénit et suspendre un humble *ex-voto* aux mains de cette statue royale qui fut l'*ex-voto* d'une puissante princesse. Les souvenirs que rappelle le nom de la fondatrice de l'abbaye de Ste.-Croix, se mêlant au nom du savant évêque Fortunat, les riches vitraux qui

décorent les fenêtres de la belle nef du temple, sa crypte vénérée, tout, dans l'église de Ste.-Radégonde, réclamait la protection spéciale du gouvernement, aussi avons-nous réclamé dans notre rapport de 1840 son inscription sur la liste des monuments historiques du département de la Vienne parmi lesquels elle n'était pas alors classée.

§. VII. *Fontaine-le-Comte (près Poitiers).* — Fondée par Guillaume X, duc d'Aquitaine, si fameux dans l'histoire par son adhésion au schisme de l'anti-pape Anaclet et par l'abjuration éclatante que lui arracha la parole puissante de St.-Bernard, l'abbaye de Fontaine-le-Comte fut mise dès le principe sous la direction de Geoffroy de Loriol ou Loroux, depuis archevêque de Bordeaux. Le prélat n'oublia point sur le siége archiépiscopal, la retraite où il avait passé ses premières années, et ce fut à sa protection, puis plus tard à celle d'Aliénor, fille du fondateur, que l'abbaye dut ses succès contre des voisins jaloux, et les richesses qu'elle acquit en peu de temps. Ravagée lors des guerres contre l'Angleterre, elle tomba en ruines. Sauvegardée par le prince de Galles, elle vit ses biens confisqués par le roi Charles V, puis restitués par une ordonnance du connétable Duguesclin, le 8 août 1372. L'abbaye de Fontaine-le-Comte eut à souffrir, comme toutes les autres, des ravages des protestants; elle fut pillée, et les religieux furent réduits à 3, dont 2 âgés et infirmés; aussi, plus tard, François Leveneur, animé du désir de relever son abbaye de l'état de langueur où elle se trouvait après tant de désastres, fit-il un concordat le 15 juin 1647, pour y établir des Génovéfins qui en prirent possession le 16 juin 1654. Mais la modicité des dotations provoqua bientôt la réunion de la Mense conventuelle avec celle de l'abbaye de St.-Hilaire de Poitiers, et cette réunion enfanta comme de coutume d'interminables procès. Lorsque la ré-

volution de 1793 étendit ses ravages sur les monuments religieux, elle respecta, on ne sait pourquoi, la vaste église de Fontaine-le-Comte qui existe encore

Ce monument offre le type du genre roman dans toute sa sévère nudité, les ogives des arcades des transepts dénotent bien l'époque de transition à laquelle se rapporte l'érection du monument. Cependant, l'absence des bas côtés, la pénurie d'ornements, l'aspect massif de toute la construction, semblent indiquer, comme l'a fort bien dit M. Rédet, dans une savante notice insérée dans les mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest que l'art roman, naguère si florissant, avait déjà subi une grande altération sans avoir été régénéré par le style ogival qui commençait à briller dans le nord.

Cette église est remarquable par le grandiose de sa construction. Sa nef unique sans bas-côtés, l'élévation des deux murailles latérales qui ont 10 mètres jusqu'à la naissance des voûtes, la largeur de cette nef qui, par une bizarrerie assez extraordinaire a, du côté des transepts, 28 centimètres de plus qu'à l'entrée, les grandes arcades ogivales sur lesquelles s'appuie le lourd clocher carré, l'apside et les sept fenêtres en plein-cintre qui y font pénétrer une lumière abondante, tout cela réuni constitue un ensemble sévèrement grandiose et dont l'entretien est au-dessus des forces d'une fabrique et d'une commune fort pauvres, rendues plus misérables encore par la mesure récente qui en a distrait l'annexe de Croutelle.

En 1825, M. l'abbé Gibault avait obtenu du gouvernement un secours de 3,000 fr., qu'il employa à faire reconstruire la partie supérieure des murs de l'apside, la voûte du chœur, le lambris de la voûte du transept à gauche et la couverture de la nef; mais malgré ces dépenses, malgré celles que les sacrifices imposés à la commune ont mis en

état de faire postérieurement, il était à craindre qu'elles ne devinssent inutiles si on eût laissé porter plus long-temps le poids de la charpente sur la voûte du transept de droite, lequel devait s'écrouler bientôt comme celui de gauche. Les eaux pluviales se joignant à celles qui, en hiver, sourdent et jaillissent du sol même de l'église en changeant la nef et les transepts en un vaste étang, sont aussi une cause incessante de ruine qui réclamait un prompt remède. Notre rapport de 1840 signala le mal, et provoqua plusieurs devis infructueux. Enfin M. Segrétain, inspecteur des monuments historiques des Deux-Sèvres, fut chargé de présenter à la commission un nouveau projet. Son plan, qui consiste à refaire la charpente du transept de droite et à éloigner les eaux qui envahissent, en hiver, l'église entière, à l'aide de saignées, et en faisant recurer à fond le ruisseau dont le niveau ainsi abaissé ne laisserait plus infiltrer l'abondance des eaux qu'il distribue à l'église, a été approuvé. Il ne reste plus à applanir que quelques difficultés auxquelles ont donné lieu des promesses faites et non réalisées, quand sonna le quart-d'heure de Rabelais, mais nous avons tout lieu d'espérer que les fonds qui ont été alloués par le Ministre de l'Intérieur, pourront être utilement employés dans un bref délai. Le nom de M. Segrétain est une garantie qui ne laisse rien à désirer, et qui doit bannir toutes préoccupations pour l'avenir.

§. VIII. *Ligugé (près Poitiers).* — Dans le même rapport de 1840, nous réclamions l'inscription, sur la liste des monuments historiques, de l'église de Ligugé, située près de Poitiers, et qui consacre de biens importants souvenirs; ce fut là en effet, dirons-nous avec notre savant confrère, M. l'abbé Cousseau, que le thaumaturge des Gaules, St.-Martin, donna à toute l'église d'Occident le premier modèle de la vie monastique,

c'est là, par conséquent, le berceau de cette institution qui depuis prit un si grand essor, couvrit l'Europe de maisons de prières, de science et de travail, et fit ainsi l'éducation des peuples modernes, enfants ingrats qui lui donnent aujourd'hui quelques tardifs regrets, après l'avoir mise au tombeau.

Le monastère de Ligugé qui, dès sa naissance, avait brillé d'un si grand éclat emprunté au nom de son saint fondateur et au souvenir des miracles qu'il y avait opérés, ne jeta plus depuis que de faibles lueurs, grâce à St.-Savin, à Défensor et à Ursin; mais, après la mort de cet abbé, le monastère ne reparaît pas dans l'histoire, et il ne peut sortir des ruines qu'avaient faites les mains dévastatrices des Normands. Cependant sous Alphonse, comte de Poitiers, il semble briller d'un reflet de sa gloire passée, mais les guerres du XIVe. siècle causent de nouveaux ravages, et ce n'est que cent ans après que l'église est restaurée par Jean d'Amboise, évêque de Maillezais, qui en fit le monument gracieux que nous voyons aujourd'hui.

Cette église, dit encore M. l'abbé Cousseau, longue seulement de 24 mètres, large de 9, en a 14 de hauteur; trois belles voûtes, dont les nervures s'appuient sur des demi-piliers de forme prismatique, portent à leurs clefs des armoiries difficiles à déterminer aujourd'hui, mais où l'on peut encore aisément reconnaître les couleurs qui brillaient sur l'écu de la maison d'Amboise. Les vitraux étaient sans doute ornés de verres peints par les meilleurs artistes, on en peut juger par les beaux restes qu'on admire encore aujourd'hui au-dessus du grand autel. Mais le fanatisme ayant brisé ces chefs-d'œuvre, on a reconnu que les verres blancs verseraient dans l'église un jour trop éblouissant, et l'on a pris le parti de murer plusieurs fenêtres, et même une partie de celles du portail. Ce portail, véritable prodige de délicatesse dans son ensemble

et dans tous ses détails, nous paraît difficile à décrire. Le dessin ne saurait donner une idée à ceux qui ne l'ont pas vue de cette élégante torsade et de cette dentelle légère qui en suivent tout le contour; et ceux même qui les voient défigurés par la mutilation de ses figures si fines et si délicates, par l'ignoble maçonnerie qui ferme une partie des vitraux, et par la triste statue si peu digne du riche dais qui la couronne, ont peine à se le figurer tel qu'il devait être dans la pureté et la belle harmonie de son dessin primitif.

Cette église fut embellie par Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, qui aimait beaucoup le séjour de Ligugé, et qui y avait vécu long-temps avec Rabelais, dans la familiarité la plus intime. (On montre encore la tour où était, dit-on, la chambre du célèbre auteur de *Gargantua*). Mais la réforme en armes dévasta bientôt le monastère et brûla la charpente de l'église; par suite, l'abbaye de Maillezais qui ne pouvait restaurer sa propre cathédrale, consentit à l'union du prieuré de Ligugé avec le collége des Jésuites de Poitiers, qui en restèrent possesseurs jusqu'au bannissement de la Société. Pendant leur séjour à Ligugé, ces religieux firent élever un oratoire, sur les lieux témoins de la résurrection d'un catéchumène, pour conserver le souvenir de ce miracle, transmis par la conviction sincère de Sulpice Sévère, et c'est là que vont encore prier chaque jour de nombreux pélerins. Depuis 1780, l'église de Ligugé est devenue paroissiale, mais les ressources de la commune ne peuvent suffire à son entretien, et la faible somme mise à notre disposition par M. le Ministre de l'Intérieur, est trop insuffisante pour qu'on puisse entreprendre la reconstruction totale de la charpente du clocher, laquelle menace de s'écrouler. Espérons que M. le Ministre des cultes se joindra à son collègue pour conserver la seule église encore subsistante parmi celles qui furent construites dans le but de rappeler les

principaux souvenirs de la vie de St.-Martin, et qui fut établie sur les ruines mêmes du premier monastère des Gaules.

§ IX. *Nouaillé (près Poitiers).* Fondée en 799 par Aton, évêque de Saintes, chanoine de la cathédrale de Poitiers et abbé de St.-Hilaire de la même ville, dont le chapitre fournit le terrain où furent jetés les fondements et les ressources nécessaires aux premiers cénobites, protégée par Charlemagne et Louis-le-Pieux, l'abbaye de Nouaillé fit bientôt de grands progrès rendus plus sensibles encore par la vénération des fidèles pour les reliques de St. Junien qui y furent déposées en 830. Ravagée et ruinée par les Normands en 863, elle sut réparer promptement ses pertes, et les recueils manuscrits de Dom Fonteneau témoignent du zèle qui portait de nombreux donateurs à l'enrichir de leurs pieuses largesses, afin d'obtenir l'honneur insigne et le bénéfice religieux de reposer après leur mort sous les voûtes de son temple. La suprématie, que le chapitre de St.-Hilaire voulait exercer en souvenir de la part qu'il avait prise à la fondation de l'abbaye, entraîna selon la coutume des discussions nombreuses que l'intervention des papes put à peine calmer, mais qui furent suspendues lorsque les guerres intestines et étrangères menacèrent ses murs. Témoin du grand désastre qui livra en 1356 le roi Jean aux mains de son vassal d'Angleterre, l'abbaye dut souffrir sans doute de cet évènement qui eut lieu à l'extrémité du bois qui la défend encore du côté de Poitiers contre la vue du voyageur. Ravagée plus tard par les Calvinistes qui la brûlèrent en 1569, elle fut restaurée par les soins de ses abbés, mais elle ne put échapper aux démolisseurs de la révolution française, et ses vastes bâtiments devinrent la proie des spéculateurs. L'église seule ne fut point vendue. Si elle ne trouva pas d'acheteur, ce serait un fait honorable pour le pays. Quoi qu'il en soit, on ne sait point d'une manière posi-

tive à quelle époque fixe doit être attribuée la construction de cette église. Cependant, à part les modifications, restaurations et additions qu'elle subit à toutes les grandes époques de notre histoire, par suite des guerres et des ravages internes, nous serions porté à croire que la partie essentielle de l'église date du XIIIe. siècle, et que sa façade présente cette rectitude et cette beauté inimitable des lignes que l'architecture doit au XIVe. L'histoire et la tradition ne mentionnent aucuns des chevaliers anglais ou français tués à la bataille de Maupertuis comme ayant été ensevelis sous les voûtes du temple que sa proximité semblait indiquer de préférence aux choix des amis et des parents des morts. Ce fait extraordinaire ne s'expliquerait-il pas par cette hypothèse que l'église de Nouaillé, alors en reconstruction, ne pouvait point offrir encore aux cendres des nobles chevaliers un asile digne d'elles. — Cette église qui se compose d'une vaste nef et de deux collatéraux, de transepts et d'un chevet, ajouté au XVIIe. siècle, mérite de fixer l'attention des antiquaires; son clocher carré orné d'une arcature est vraiment digne de remarque. Les boiseries des stalles et du jubé en bois de chêne offrent, par leurs sculptures délicates, quoique peu chargées d'ornements, des modèles du faire de la renaissance. On les attribue à la générosité de Sigon de La Béraudière, abbé de Nouaillé en 1597, lequel appartenait à l'une des plus illustres familles du Poitou.

Aujourd'hui la charpente du clocher et de l'église de Nouaillé sont dans un état qui peut causer des inquiétudes. Une somme peu élevée et employée avec discernement suffirait peut-être pour prévenir des dégradations fâcheuses produites par l'infiltration des eaux qui feront bientôt, si l'on n'y prend garde, crever les murs latéraux après les avoir fait pourrir par une humidité incessante; mais notre département est si riche en monuments recommandés à la sollicitude de M. le Ministre de l'Intérieur qu'ils ne peuvent être secourus tous

à la fois. Une première somme allouée a été malheureusement employée à toute autre chose qu'à guérir les maux qu'elle était destinée à prévenir, et ce fait n'est pas encourageant. Nous ne désespérons point cependant que les instances de la Société des Antiquaires, jointes à un devis détaillé des réparations qu'exige l'église de Nouaillé, ne parviennent à provoquer un secours devenu indispensable.

§. X. *Colonne de Château-Larcher (près Poitiers).* Au milieu du cimetière de Château-Larcher s'élève une de ces colonnes funéraires auxquelles on a pu donner avec raison le nom de *Lanternes des Morts* et sur l'origine et la destination desquelles on n'est point encore entièrement d'accord, quoique des données assez positives résultent depuis quelque temps des nombreuses observations dont ces monuments ont été l'objet. Précieuse sous ce rapport, la colonne de Château-Larcher fut recommandée à M. le Ministre de l'Intérieur, et une somme mise par lui à la disposition de M. le Préfet de la Vienne fut employée, sous la surveillance de notre confrère M. Mauduyt, à consolider la base du monument et à le faire surmonter d'une croix en pierre semblable à celle que les anciens du pays avaient vu s'élever autrefois au sommet de la colonne.

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT.

§. XI. *Eglise de la Puye.* — Cette église, aujourd'hui paroissiale, était avant la révolution l'église d'un monastère de filles, l'un des plus considérables de l'ordre de Fontevrault. Elle fut bâtie du vivant même de Robert d'Arbrissel, vers 1110, par les libéralités de plusieurs seigneurs des environs, et surtout du grand évêque de Poitiers, Pierre II, honoré d'un culte public dans notre diocèse. Il

est facile d'y reconnaître l'architecture de l'époque. La voûte en plein-cintre et l'ogive naissante des arceaux, qui supportent la coupole, indiquent assez la transition qui se faisait alors dans nos contrées du roman au gothique. Quelques rares sculptures conservées çà et là au-dedans et au-dehors de l'édifice, accusent également la 1re. moitié du XIIe. siècle. — Cette église avait beaucoup souffert dans les guerres contre les Anglais, mais les désastres du XVIe. siècle la réduisirent presque à un monceau de ruines et toute la nef fut détruite. Rétablie au XVIIe. siècle, un simple lambris remplaça la voûte en pierres ; la porte d'entrée occidentale fut murée et mutilée, et un rétable, qui a son mérite comme objet de sculpture, mais qui n'est point en harmonie avec le reste de l'édifice, fut placé après la croisée de manière à faire de l'apside une sacristie. Ce rétable en pierres est de style corinthien avec accompagnement obligé d'arabesques, de frises, de frontons, de guirlandes, de fruits, de fleurs, d'anges, de cornes d'abondances assez bien fouillés, mais qui ont le malheur de ne point être à leur place dans un sanctuaire roman.

Ce qui reste de l'église primitive consiste dans l'apside et le transept, dont la coupole, surmontée d'un gros clocher carré, exige de promptes réparations. En effet, le poids de cette coupole que l'on peut évaluer à 100,000 kil., ajouté aux murs qui l'entourent, qui pèsent environ le double, et au poids de 120,000 kilog., auquel on peut évaluer la pression de 60 mètres cubes de murs en moellons, construits pour remplacer des étages détruits de l'ancien clocher, constituent un poids total de 450,000 kilog., portant sur 4 piliers seulement. Ces 4 piliers n'offrent chacun qu'un mètre carré de résistance, ce qui est bien peu de chose, aujourd'hui que, les voûtes de la nef étant détruites, la force auxiliaire qui maintenait l'équilibre et l'aplomb a cessé d'exister;

aussi la pression de la masse supérieure tend-elle incessamment à renverser les piliers dont les chapiteaux ont été brisés par l'effort. Les voussoirs ont éclaté, le mur du clocher s'est lézardé du haut en bas, des pierres se sont échappées, et il y avait à redouter des accidents si l'on ne se fût hâté de porter remède à un tel état de choses. Aux raisons d'art se sont jointes des considérations puissantes. La bonne volonté, le zèle et le dévouement des habitants de la commune, l'utilité de l'ordre dont la Puye est le centre et la maison principale, et d'où sortent chaque année de pieuses institutrices qui vont donner à 15,000 pauvres petites filles de la terre de France les bienfaits d'une bonne éducation, tous ces motifs ont provoqué la sollicitude du gouvernement. Dans une lettre récente, M. le Ministre de l'Intérieur nous a annoncé qu'une allocation venait d'être mise à la disposition de l'architecte chargé de l'employer conformément aux instructions de la commission des monuments historiques. Nous apprenons aujourd'hui que M. Jolly est désigné pour remplir cette mission ; elle sera bien remplie.

ARRONDISSEMENT DE CIVRAY.

§. XII. *St.-Nicolas de Civray.* — Tous les Antiquaires connaissent, au moins par des dessins, la magnifique façade de l'église de St.-Nicolas de Civray, qui mérite à tous égards la réputation qu'on lui a faite et la protection particulière dont elle a été l'objet de la part du gouvernement.

Cette église dépendait primitivement de l'archiprêtré de Gençay. Elle était l'église du château de Civray et déjà sous le vocable de St.-Nicolas, dès le 28 octobre 1119, époque à laquelle le pape Gélase II confirma les possessions de l'abbaye de Nouaillé, parmi lesquelles elle figure.

La seigneurie de Civray, qui ne remonte point à une haute

antiquité, appartenait, au XIIe. siècle, à Othon, fils de Henri, duc de Bavière et de Saxe, et de Mathilde, fille de Henri II d'Angleterre, et par conséquent, petit-fils, par sa mère, d'Aliénor d'Aquitaine, comtesse de Poitou, puis successivement reine de France et d'Angleterre. Ce prince, qui devint depuis empereur sous le nom d'Othon IV, rendit en effet, en 1190, un aveu à Guillaume Tempier, évêque de Poitiers, de ses château et châtellenie de Civray (*castrum et castellaniam*).

Cette seigneurie passa depuis dans la maison de Lusignan, et fut possédée par Raoul d'Issoudun, qui la céda, en 1246, à Alphonse, comte de Poitou. A la mort d'Alphonse, elle fut réunie à la couronne de France, mais elle fut de nouveau donnée à un prince du sang, le comte d'Angoulême. Ce rapide historique ne saurait nous révéler le nom du fondateur de l'église et l'époque précise à laquelle elle a été élevée. Nous sommes cependant portés à croire qu'elle a pu être commencée par Othon, dont la puissance et la position élevée expliqueraient la construction d'un monument remarquable par sa richesse, dans une terre qui était primitivement de peu d'importance.

Ici se présenterait naturellement l'occasion de parler avec détail de cette église et de la restauration dont elle est en ce moment l'objet, mais nous nous bornerons à mentionner ce monument, nous réservant de vous exposer, dans un rapport spécial, ce qui se rattache à un autre ordre d'idées.

§. XIII. *Château de Gençay*.—Le château de Gençay, situé sur une colline non loin du confluent des deux petites rivières la Clouère et la Belle, à 20 kilom. de Poitiers, offre un type remarquable et rare chez nous de l'architecture militaire du moyen-âge.

Par sa position, non loin des marches du Poitou et du

Limousin, il fut souvent exposé à des attaques successives. Pris et démantelé en 993, par Aldebert, comte de Périgord, rétabli par Guillaume II, comte de Poitou, il vit périr sous ses murs le même Aldèbert, qui y fut tué d'un coup de flèche. Donné par Guillaume, à Boson comte de la Marche, qui, par sa révolte, fut cause de l'anéantissement du château, il fut rebâti peu de temps après par le même Guillaume, et passa successivement dans les mains de plusieurs seigneurs particuliers. Confisqué par Charles V, qui le donna à Jean de Berry, son frère, il fut pris par ce prince qui l'enleva aux Anglais après un assez long siége. Cette baronnie enclavée par François Ier. dans la sénéchaussée de Civray, appartint à la trop infortunée Marie-Stuart, puis elle passa dans les mains de quelques familles nobles, parmi lesquelles nous citerons celle de Créquy.

Ses restes grandioses appartenant aujourd'hui à plusieurs particuliers, nous avions eu la pensée de les acheter au nom de M. le Ministre de l'intérieur, mais nos propositions n'ayant pas été acceptées, parce qu'il est reçu en principe que l'État doit toujours payer plus cher qu'un autre acquéreur, nous n'avons pas cru devoir consacrer ce principe déplorable par un nouvel exemple. Les négociations sont donc aujourd'hui rompues.

§. XIV. *Coupole de Charroux.* Abbaye royale fondée par Charlemagne et par Roger, comte de Limoges, Charroux vit ses possessions s'étendre avec une rapidité prodigieuse jusqu'en Angleterre, et devint bientôt une puissance qui traita de pair avec les seigneurs, les princes et les rois. Plusieurs fois elle vit des prélats réunis en conciles agiter ces questions religieuses qui avaient une si haute portée, alors que la science le talent et le pouvoir qui en découlait étaient les plus beaux priviléges du clergé, alors enfin que les intérêts de l'église

intimement liés avec ceux de la nation ne pouvaient s'en séparer. L'église de l'abbaye de Charroux fut choisie pour lieu de sépulture par de hauts personnages, et le fameux Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, lui légua ses entrailles, de même qu'il avait donné son cœur à Rouen, indiquant par ce partage matériel l'affection qu'il portait tout à la fois et à l'abbaye, capitale de l'Aquitaine, et à la reine de la Normandie.

Le grandiose des constructions répondait aux marques de faveur dont l'abbaye de Charroux avait été comblée, et son église, citée dans tous les ouvrages archéologiques à cause de sa forme peu commune, attestait aux yeux les moins clairvoyants qu'elle avait été exécutée par un architecte éminent, puissamment secondé par le zèle des populations et par les trésors des grands de la terre. Elle se composait d'un parvis de 7 mètres de profondeur, d'un porche de 5 mètres, d'une nef avec ses collatéraux de 50 mètres, formant ensemble un rectangle de 62 mètres de long sur 27 mètres de large. Ce rectangle précédait un chœur circulaire de 45 mètres de profondeur, décoré de cinq chapelles et divisé en 4 parties par le prolongement des collatéraux autour du sanctuaire. On ne saurait rendre ici l'effet que produisait le grandiose de cette admirable construction.

Il ne restait plus de tant de magnificence qu'un cercle ogival formant une partie de l'ancien porche, et la coupole dont nous avons reproduit l'image. Ce cercle ogival dépendait de la maison dite *Café du Commerce* et soutenait une portion de cette maison. Une cloison en briques avait fait de la partie supérieure un grenier à déposer les farines du propriétaire, notre boulanger. En-dehors, les fagots de l'honnête industriel s'entassaient pêle-mêle sur les saints, les évêques et les rois en relief, et plus d'une fois leurs crosses, leurs sceptres et leurs figures vénérables reçurent les affronts de la fourche impitoyable du farinier.

Voulant arracher à une perte certaine les beaux restes du ciseau de nos pères, M. l'inspecteur général des monuments historiques fit mettre à notre disposition la somme nécessaire pour en faire l'acquisition. Après des négociations diplomatiques fort longues et fort multipliées, nous parvînmes à obtenir le consentement du propriétaire. Les statues, au nombre de 29, ont été depuis démontées avec soin, puis transportées dans l'intérieur de l'établissement des Dames Ursulines de Jésus, qui ont pris l'engagement par écrit de les conserver intactes à titre de dépôt et de ne les employer à aucun usage, sans l'autorisation préalable de M. le Ministre de l'Intérieur.

Quant à la coupole qui couronnait autrefois le sanctuaire de l'église, seule debout au milieu des ruines, elle semble braver sur ses 8 piliers, la fureur du vent et l'outrage des hivers; mais faute d'une toiture, la pluie s'infiltre chaque jour à travers la voûte et les murs latéraux, et si cet état de choses continuait, l'humidité ferait bientôt ce que le temps n'a pu faire. Déjà, en 1837, la Société des Antiquaires de l'Ouest avait fortement insisté en faveur de la coupole de Charroux qui fut classée parmi les monuments historiques. Les demandes de secours furent adressées avec une persévérance d'autant plus grande que ce monument est pour nous à plus d'un titre un monument d'affection. Enfin, après avoir obtenu de Mesdames les religieuses Ursulines de Jésus, qui en sont propriétaires, l'engagement par acte authentique de ne point démolir ce dernier reste de tant de splendeur et de n'y opérer aucune restauration sans l'autorisation préalable de M. le Ministre de l'Intérieur, nous pûmes espérer de voir nos efforts couronnés de succès.

En effet, depuis lors, une somme de 1,500 fr. a été mise à la disposition de M. Lion, architecte, pour commencer les premiers travaux de consolidation. Les difficultés qu'oppose à l'exécution des travaux l'isolement complet de cette

tour pittoresque, ont été augmentées par le refus positif des ouvriers du pays de compromettre leur vie pour parvenir au sommet. Le souvenir des accidents arrivés lors de la démolition de la basilique a refroidi malheureusement le zèle des restaurateurs, mais aujourd'hui les résistances ont été vaincues, et bientôt une toiture couronnant cette tour svelte et élancée assurera pour long-temps encore l'existence d'un monument unique dans son genre. Des fouilles pratiquées dans la crypte de cette tour ont donné des résultats qui feront l'objet d'un rapport spécial.

ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON.

§. XV. *Octogone de Montmorillon.* — Baptisé par Montfaucon, Don Martin et bien d'autres, du nom pompeux de Temple druidique, l'octogone de Montmorillon a été restitué par la science des archéologues à sa véritable origine et à sa destination primitive. Il est reconnu aujourd'hui qu'il faisait partie d'un ancien établissement de charité, fondé au retour de la 1re. croisade sous le nom de Maison-Dieu pour recevoir les pauvres et les pélerins. Cet établissement détruit en partie par les protestants, en 1562, fut l'objet d'interminables procès, et fut adjugé en 1613 aux moines Augustins. A défaut de nombreuses preuves qui constatent la nature positive de ce monument, un simple examen de son appareil, de sa construction et de son système général, suffirait pour fixer d'une manière à peu près précise l'époque qui l'a vu s'élever. La voûte de la partie souterraine de l'octogône, ses nervures, sa forme de celles qui surmontent la partie supérieure, la toiture, tout concourt à faire attribuer au XIIe. siècle, ou tout au plus au XIe., cette chapelle funéraire élevée dans le cimetière de la Maison-Dieu, dont elle pouvait éclairer pendant la nuit les hôtes dans leur dernière demeure. Quant à la partie souterraine, elle paraît avoir été

tout simplement un charnier destiné à recevoir les ossements extraits des fosses renouvelées. Les figures grossières et allégoriques qui avaient contribué à accréditer l'erreur dans laquelle Montfaucon est tombé sont évidemment une addition postérieure à l'érection du monument et proviennent sans doute d'édifices antérieurs dont l'existence est ignorée. La manière dont elles sont disposées confirme cette présomption qui offre tous les caractères d'une certitude.

La voûte du souterrain présentait quelques traces d'un effort qui aurait fait craindre un affaissement vers la clef. Une somme fut mise à la disposition de M. Nouveau, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, par M. le Ministre de l'Intérieur, et il y a tout lieu de croire que son emploi fait avec sagacité, préviendra pour bien long-temps encore la chute de ce monument précieux, quoique déchu de sa grandeur première et privé de l'auréole de gloire exceptionnelle dont Montfaucon l'avait entouré.

§. XVI. *Tombeau de la Hire.* — Le tombeau de la Hire, d'abord caché aux yeux par les soins intéressés des Augustins de Montmorillon dans l'église desquels ce monument semblait accuser une origine qu'ils devaient chercher à faire oublier, avait été détruit plus tard au milieu des ruines que le vandalisme de 1793 avait faites. Il eût été difficile de retrouver dans les fondements de l'hospice actuel la statue du grand guerrier qui avait failli éprouver l'affront d'être façonnée à l'image de Pelletier St.-Fargeaux, mais qui avait été préservée de cet outrage par la révolution du 9 thermidor. La somme mise à notre disposition pour consacrer par un monument le souvenir d'un héros, était trop faible pour qu'on pût songer à rien faire qui fût digne de lui. On s'est borné à poser une simple pierre rappelant l'ancienne inscription du tombeau, là où avaient reposé long-

temps les cendres du héros dont l'épée contribua dans des temps désastreux à sauver la France. M. Nouveau, membre de Société des Antiquaires de l'Ouest, fut chargé de la direction de cette œuvre expiatoire, et un procès-verbal, inséré depuis dans nos Bulletins, fut rédigé et signé par les autorités civiles et religieuses qui avaient cru devoir ajouter par leur présence à la solennité d'un acte réparateur honorable pour la génération actuelle.

§. XVII. *Château de Chauvigny.* — Dans un éloquent plaidoyer qu'il adressait, en 1838, à la Société des Antiquaires de l'Ouest, M. l'abbé Auber gémissait sur le sort fatal qui semblait menacer les ruines du château de Chauvigny. Il réclamait, pour ces restes d'un passé plein de magnificence, les sympathies des hommes qui se passionnent pour les grands souvenirs, et il faisait sentir avec une admirable vérité qu'aux yeux du peuple il y a quelque chose de moral dans la conservation de ces vieilles choses qui lui apprend à lui-même à respecter et à maintenir... Plus tard, rassuré par un fait qui semblait garantir aux ruines du château de longues années d'existence, il nous annonçait qu'un magistrat honorable s'en était rendu adjudicataire et saurait bien les défendre contre les attaques de l'ignorance et de la cupidité. A quelques temps de là, un concours de fâcheuses circonstances replaçait dans des conditions presqu'aussi défavorables l'objet de notre sollicitude; un nouveau cri d'alarme retentit jusqu'au sein de nos séances, mais c'était en vain, car nos ressources et les prescriptions de la loi ne nous permettaient point de devenir propriétaires; ce fut alors que nous crûmes devoir nous adresser directement à M. le Ministre de l'Intérieur, dans une lettre où nous lui peignîmes l'importance réelle que présentait, sous tant de points de vue divers, la conservation des ruines de l'antique château de

Chauvigny. Huit jours après notre demande, une somme destinée à l'acquisition de ces ruines était mise à notre disposition, et c'est avec bonheur que nous pouvons vous dire qu'après de nombreuses négociations les restes du palais de nos plus puissantes familles et de nos plus dignes prélats, sont aujourd'hui placés sous la sauve-garde de l'État au nom duquel ils viennent d'être achetés.

§. XVIII. *Eglise St.-Pierre de Chauvigny.* Cette église était autrefois celle d'un chapitre fondé au IXe. siècle par les barons de Chauvigny, ainsi qu'il paraît résulter d'un mémoire adressé par les chanoines à l'évêque de Poitiers, pour qu'il contribuât aux portions congrues. Le chapitre qui se composait de 10 chanoines éprouva le sort de tant d'autres, il fut supprimé; mais l'église resta debout, du moins en partie, car elle fut pillée et incendiée en 1569. Les ornements, les vases sacrés, les orgues, les cloches, tout fut alors volé et la plupart des titres et papiers furent perdus. C'est ce qui explique la pénurie de nos archives sur tout ce qui concerne l'église St.-Pierre de Chauvigny. — Cette église a la forme d'une croix latine avec trois nefs, des transepts, une apside flanquée d'apsidioles et un chœur du même genre que celui de St.-Hilaire de Poitiers. Rien n'égale la richesse et la variété des ornements qui décorent l'extérieur des apsides et des chapelles. Les chapiteaux des colonnes sont sculptés avec un soin prodigieux; sur les uns brillent les mille symboles enfantés par l'imagination des ciseleurs romans, sur les autres, grimacent les animaux fantastiques, couverts de riches entrelacs de perles, armés d'ailes aériennes, sur l'autre, le ciseau de *Godfridus* a tracé en relief le pieux récit de l'adoration des rois mages. Les admirables détails qui ornent les archivoltes offrent aux regards étonnés cette variété de formes qui caractérise l'art roman parvenu à son dernier degré de per-

fection, aussi serions-nous porté à attribuer à la fin du XII°. siècle le mérite d'avoir produit l'œuvre remarquable dont nous esquissons à grands traits l'histoire. Pourquoi faut-il que les chapiteaux historiés du chœur qui offrent un type parfait en ce genre aient été horriblement défigurés par un hideux badigeonnage, pourquoi faut-il surtout qu'on ait été assez malheureusement inspiré pour cacher sous une épaisse couche de couleur gris foncé les détails qu'il aurait fallu mettre en lumière, tandis que le même pinceau barbouillait en jaune les culs-de-lampe et leurs sculptures.

Si l'importance de l'église St.-Pierre de Chauvigny ne pouvait échapper à l'attention éclairée du gouvernement, l'état de délabrement dans lequel se trouve sa vaste charpente devait exciter de vives inquiétudes, car donnant passage à l'infiltration des eaux sur les voûtes, elle pouvait provoquer de sérieux dangers. Nos demandes furent donc incesssantes et nous obtînmes une allocation en harmonie avec les besoins de l'édifice. 10,000 fr. furent mis à la disposition de la commission des monuments, mais sous la condition expresse que la commune et le département voteraient celle de 7,000 fr. jugée nécessaire pour l'exécution des travaux portés au devis. Selon la coutume de tous les conseils généraux, dont il faut pourtant excepter celui des Deux-Sèvres, le nôtre fut sourd à la demande du Ministre et il se borna à faire des vœux. C'était un moyen de ne pas surcharger son budget, mais aussi c'était un moyen pour tout perdre. En vain la commune de Chauvigny fit-elle un sacrifice assez important eu égard à ses ressources, le Ministre maintint son ultimatum, et nous devons dire qu'il était parfaitement dans son droit. — Un changement survint dans l'administration, un homme animé de meilleures intentions pour les monuments du passé vit par ses yeux l'état allarmant de la belle basilique de Chauvigny qu'il avait admirée, M. d'Imbert plaida avec énergie

sa cause et nous fûmes heureux d'apprendre que, nonobstant le refus de MM. du conseil général, l'allocation primitive était maintenue. Sous peu de temps, nous l'espérons, les travaux seront commencés, car M. Jolly, chargé de les exécuter, s'occupe en ce moment de remplir la mission importante qui lui a été confiée.

§. XIX. *St.-Savin.* L'église de St.-Savin est sans contredit le plus précieux monument d'architecture romane pure que possède le département, tant par le grandiose de ses proportions qui dépassent celles de la plupart des édifices religieux de son époque que par les fresques curieuses dont il est orné. La protection spéciale dont elle a été l'objet s'explique donc par cette importance même, et vous nous pardonnerez d'entrer, au sujet de la restauration de ce monument, dans des détails plus minutieux que ceux qui précèdent. Ces détails feront donc l'objet d'un rapport spécial en-dehors de cette rapide esquisse et nous nous renfermerons pour le moment dans les limites ordinaires que nous nous sommes tracées.

L'historique de cette église n'est pas plus dramatique et n'offre pas plus d'éléments pour une monographie que tant d'autres, dont on ignore, grâce au silence des chartes et des documents écrits, le constructeur, l'architecte, les restaurateurs, la date des diverses reprises et celles des additions successives qu'ils ont subies.

Tout ce que l'on sait au sujet de sa fondation, c'est qu'elle est attribuée à Charlemagne, lequel aurait bâti, vers l'an 800, dans un lieu appelé Cérisais (*Cerasus*) un *castrum*, et à côté une église. La tradition d'accord sur le fond avec les chroniques plus sérieuses n'a pu résister au besoin d'embellir les détails, et elle raconte par la bouche des *anciens*, que Charlemagne ayant fait vœu de bâtir autant d'abbayes qu'il y avait de lettres dans l'alphabet assigna à celle de St.-

Savin la cinquième place dans cet enfantement prodigieux. Sur quels éléments, sur quelle base repose cette singulière et précise affirmation? Les voici sans doute : lorsque la flèche élancée qui domine la tour principale fut jetée dans les airs par la main hardie d'un savant architecte, la forme même de cette pyramide, qui va en se rétrécissant pour s'affiler comme la pointe d'un dard acéré, exigeait des précautions dans la taille des pierres, elles furent donc appareillées avec soin et la lettre E majuscule fut tracée sur la plupart d'entr'elles comme signe destiné à indiquer les assises. Ce signe frappa plus tard la vue des observateurs, et comme il est à présumer qu'il a existé de tout temps des antiquaires, c'est-à-dire des hommes à imagination très-ardente et prêts à bâtir des constructions colossales sur la pointe d'une aiguille, les antiquaires du moyen-âge, combinant l'existence de cette lettre E avec le grand nombre de fondations pieuses que l'histoire attribuait à Charlemagne, échaffaudèrent la naïve histoire que la piété filiale de leurs enfants nous a conservée dans sa pureté primitive.

Disons au reste que les antiquaires du XIXe. siècle seraient gens à rendre des points à leurs devanciers dans bien des circonstances, témoin la réflexion de ce journaliste de Châtellerault qui disait, en 1842, que la flèche de St-Savin tendait à se pencher d'une manière sensible sur un côté, ce qui ne devait point paraître étonnant dans un édifice dû à la puissance de Charlemagne, et qui avait par conséquent 10 siècles et demi d'existence. Nous ignorons si le paratonnerre qui garantit la flèche contre le feu du ciel, était compris dans l'acte de naissance délivré au monument séculaire par *le Châtelleraudais*.

Quoi qu'il en soit, le fils de Charlemagne restaura ou plutôt acheva l'œuvre de son père, et dès-lors cet établissement jouissait de tels priviléges, qu'il ne devait au prince ni redevances

ni service militaire, mais seulement des prières pour le salut du souverain et de ses fils et pour la conservation de l'empire. Ravagée par les Normands, reconstruite et restaurée par la piété des fidèles, l'église de St.-Savin subit toutes les phases successives qui affligèrent, pendant nos troubles et nos guerres avec l'étranger, les monuments les plus précieux. L'abbaye elle-même fut encore plus maltraitée, et ses religieux qui avaient réformé d'autres abbayes célèbres, tant étaient renommées leurs mœurs et leur stricte observance de la règle, tombèrent eux-mêmes dans le relâchement après avoir eu à subir les odieuses vexations et les terribles exécutions d'un seigneur du pays nommé Des Francs, mort à la bastille pour expier ses méfaits. Supprimée comme tant d'autres abbayes, celle de St.-Savin n'existe plus, ses bâtiments claustraux sont attribués aujourd'hui au département; mais son église, debout encore, devenue paroissiale, puis classée parmi les monuments historiques dignes d'une faveur toute spéciale, est maintenant l'objet de la protection bienveillante du gouvernement, et diverses allocations qui s'élèvent presque à trente mille francs permettront d'assurer son existence et de lui restituer une partie de son antique splendeur. L'emploi de cette somme et tous les détails qui s'y rattachent feront l'objet du rapport spécial que nous avons annoncé au commencement de ce §.

Arrivé presqu'au terme de la carrière que nous nous étions tracée, il convient de faire une halte et de résumer les réflexions qu'une course rapide ne nous a pas permis de faire sur notre route. Vous avez pu remarquer plusieurs fois que nous nous sommes élevés contre ce goût déplorable qui semble devoir, à la longue, enlever aux monuments leur véritable caractère en les défigurant d'une manière horrible. On ne saurait imaginer, en effet, combien de chapelles grecques, romaines, voire pompadour, ont été grotesquement appliquées dans

des apsides des XIe. et XIIe. siècles, comme pour donner une idée comparative de ce que peuvent enfanter la foi d'un peuple enthousiaste et la décrépitude morale d'une nation de petits maîtres énervés par l'atmosphère des boudoirs. On ne saurait croire avec quel art le pinceau de nos *vitriers* sait sculpter des marbres surnaturels aux frontons triangulaires de nos autels devenus autant de pitoyables mosaïques. Rien n'égale l'effet *pittoresque* de nos rétables d'autels et l'exécution des grisailles et des fresques qui *décorent* les murailles que nos pasteurs trouvaient trop nues. Là, c'est un trompe-l'œil qui essaye de prolonger la vue en ajoutant à un transept rectangulaire une rangée de colonnes circulaires pour en faire une seconde apside, et personne, Dieu merci, n'est trompé par ce grossier mensonge qui n'aurait d'autre mérite, s'il pouvait induire en erreur, que d'ôter au monument son véritable caractère. Ici, ce sont des chapiteaux peints en gris et la couche de badigeon, et même quelquefois de mortier, est tellement épaisse que les détails des feuillages, des crochets ou des sujets historiés restent ensevelis pour jamais. Plus loin les animaux fantastiques, les symboles, les gaudrons, les culs-de-lampe sont peints en jaune, et pour ajouter à ce que les figures grimaçantes ont déjà de terrible, les yeux se détachent en noir d'une manière diabolique, pour donner sans doute aux pécheurs un avant-goût des scènes infernales. Nous ne saurions trop répéter qu'il faudrait s'abstenir sévèrement de telles décorations. Une simple teinte uniforme, revêtue de lignes peu tranchantes horizontales et verticales, mais dans des proportions qui ne fassent pas ressembler cette ornementation à celle de nos corridors, telle est, selon nous, le seul genre de peinture qu'on puisse se permettre à défaut des fresques historiées, impossibles de nos jours, parce qu'elles coûteraient trop cher pour être dignes de nos temples. Ce genre a pour soi la consécration du temps, car bien des

exemples nous sont fournis par des monuments déjà anciens, et il est d'ailleurs raisonnable, puisqu'il rappelle le petit appareil romain qui dut orner les édifices primitifs consacrés au culte par les premiers chrétiens.

Il est une autre observation que nous ne saurions omettre, elle a rapport à l'emploi des fonds dont disposent les pasteurs ou les fabriques. Des personnes charitables leur confient quelquefois des sommes assez considérables qu'elles destinent à l'embellissement du temple du Seigneur, et tandis que la moitié de ces sommes suffirait souvent pour protéger contre une ruine imminente le temple même, on les gaspille tout entières en travaux, inutiles au moins, quand ils ne sont pas de trop. Nous savons bien que la faute en est quelquefois aux donateurs, nous savons bien que leur amour-propre est plus flatté de se contempler dans des dorures éblouissantes et de s'admirer dans le vernis des faux marbres resplendissants, que de remplacer sans bruit une modeste pierre qui tombe en poussière par un moellon grossier, ou d'arrêter par un simple contrefort la poussée des voûtes qui éclatent; nous savons bien qu'ils renvoient le soin de protéger l'édifice à l'administration chargée *des grosses réparations*, mais tandis que les dossiers pourrissent dans les cartons officiels, les murs du temple pourrissent sous l'infiltration des eaux, et faute d'être restauré à temps, l'édifice croulera avec les vains embellissements qu'il engloutira sous ses ruines. Ceci nous rappelle l'idée intelligente de ceux qui voulaient qu'on employât une somme assez forte à restaurer des fresques inrestaurables au lieu de songer à arrêter l'écroulement du temple qui les renfermait. Il appartient aux fabriques, il appartient aux pasteurs de nos églises de comprendre et de faire comprendre aux personnes bien intentionnées, que leurs pieuses largesses peuvent recevoir fort souvent un meilleur emploi que celui auquel elles les destinent, et qu'avant de se préoccuper du

soin de restaurer une miniature, il faut songer à empêcher la dissolution de l'ivoire sur lequel elle est appliquée.

Un calcul bien déplorable a souvent fait tronquer une portion des colonnes engagées des nefs et des bas-côtés, afin, dit-on, de faciliter la vue de l'ensemble en effaçant les saillies trop fortes et plus souvent pour se procurer l'emplacement de quelques chaises qui produiront cinq, dix ou quinze centimes selon la nature des cérémonies et la solennité du jour. On ne saurait blâmer trop énergiquement ce stupide moyen d'augmenter son revenu. Il faut se persuader en effet que dans nos vieilles basiliques rien n'a été placé sans dessein. Nos pères, bien qu'ils ne fussent point éclairés par les lumières de notre siècle, savaient aussi bien, nous pourrions dire mieux que nous, calculer, peut-être instinctivement, les effets de l'ensemble d'un monument sur les nécessités matérielles d'une solide construction; ils savaient quelle force ils devaient opposer à la poussée d'une voûte, quelle épaisseur de murailles devait résister à l'écartement et à la pression des arcades; de là le diamètre qu'ils donnaient aux piliers, aux colonnes engagées, aux dosserets et aux contreforts. Si donc un maladroit maçon diminue, à l'aide de la scie et du marteau, ces forces combinées pour la résistance, s'il déplace en même temps le point sur lequel repose la pression totale des arcades ou des arcs-doubleaux, il est évident que l'effet que se proposait l'architecte est manqué, et qu'une perturbation se manifestera bientôt dans le système général de l'édifice. De là naissent ces écaillements qui annoncent un travail incessant, de là ces lézardes qui sillonnent en tous sens les reins des voûtes, de là le déchirement des nervures et l'affaissement des clefs. Avouons que le gain produit par quelques chaises est bien tristement compensé par de tels résultats, et qu'ils furent bien malheureusement inspirés ceux qui les premiers remplacèrent la force qu'une demi-colonne allait puiser au sein

de la terre sur de solides fondements, par des consoles en plâtre figurant une feuille d'acanthe ou une main herculéenne. La main d'Hercule devient alors celle de Samson, prisonnier des Philistins, elle ébranle l'édifice, mais si elle fait crouler un temple, c'est le temple du vainqueur de Dagon.

Il existe une erreur communément répandue et qu'il serait intéressant de faire disparaître, car elle est bien nuisible à la conservation des monuments qui font l'objet de notre sollicitude. Le déblaiement des voûtes de l'église de Notre-Dame de Poitiers, ordonné comme travail préparatoire, a été sur le point de causer une émeute commerciale dans notre paisible cité, nous avons failli être obligé de réclamer la menace d'un arrêté préfectoral pour que force restât aux dispositions convenues avec l'architecte; mais ici ce n'était pas une préoccupation désintéressée pour le monument qui guidait les honnêtes marchands aveuglés par l'intérêt personnel et par la poussière des décombres, tandis que dans une autre sphère, à St.-Savin par exemple, où pareille opération a eu lieu, les gros bonnets de l'endroit ont jeté les hauts cris en se fondant sur ce que décharger les voûtes d'un édifice des amas produits par les siècles, c'était leur enlever toute solidité, toute chance de durée, loin de les dégager d'un fardeau qui les écrase. Cette erreur, il faut le reconnaître, et nous le répétons, est fort répandue, et il serait utile de la détruire en répétant à satiété, s'il le faut, que les décombres amoncelés par les siècles et par des réparations successives sur les reins des voûtes de nos temples augmentent la poussée, provoquent l'écartement des murs latéraux et des contreforts dont la force n'a point été calculée primitivement sur cette surcharge additionnelle, et par suite le déchirement des nervures ou l'affaissement des clefs. Ajoutez à ce grave inconvénient celui de l'humidité éternelle que provoque la moindre infiltration de l'eau de la toiture et l'action incessamment progressive de cet

agent destructeur, et vous tremblerez au souvenir de l'erreur quasi superstitieuse qui, en aveuglant des hommes même éclairés, produit chaque jour et partout de déplorables effets.

Nous nous sommes élevés contre l'ornementation généralement adoptée par nos pasteurs pour la décoration intérieure de nos églises, et tous les hommes de goût gémissent sur les tristes résultats que préviendra, nous l'espérons, pour l'avenir la réaction qui s'opère aujourd'hui. Cependant il est bon d'exposer aux récalcitrants, car il y en a, les raisons qui nous ont fait arborer un drapeau devant lequel ne se courbent point encore toutes les têtes, quoique ses couleurs puissent être appelées, mieux que tant d'autres, nos couleurs nationales. Pourquoi, nous dit-on, cherchez-vous à rétrograder jusque dans les siècles passés quand il s'agit de la décoration de nos églises au lieu d'être de votre siècle, et pourquoi évitez-vous avec tant de soin d'imprimer le cachet spécial de votre époque aux œuvres qui lui appartiennent. Si vous faites de l'architecture et de la sculpture en 1843, que votre architecture et votre sculpture soient celles de la moitié du XIXe. siècle et non pas du XIIe. N'allez pas crier contre nos anachronismes, car c'est vous-mêmes qui commettez les plus monstrueux. A cette observation répondent péremptoirement bien des raisons d'art, de bon goût et de bon sens. Nos antagonistes voudraient-ils bien nous préciser les caractères spéciaux et le cachet original de l'architecture du XIXe. siècle afin que nous puissions établir la comparaison entre elle et sa rivale? Et s'ils n'arrivent pas à nous démontrer que ce caractère spécial existe, qu'il a une individualité, un mode d'être, qu'il se formule dans des œuvres qui sont les siennes et qui n'appartiennent à nul autre qu'à lui, qu'il n'est point une pâle copie du style grec, du style romain ou de celui de la renaissance qui n'était lui-même qu'une réminiscence des deux autres; ne pourrons-

nous pas dire à notre tour que, quant à copier, mieux vaut copier le XIIe. siècle, tout français, tout national, architectoniquement parlant, si le monument qu'il s'agit de restaurer est du XIIe., que d'y implanter, en la personne de l'architecture que vous appelez du XIXe. siècle, le style bien autrement rétrograde de la république romaine et des enfants de la Grèce. L'œil de l'homme comme son intelligence se complaisent surtout dans l'ensemble qui naît d'un système complet, d'un tout dont les proportions, dont les moindres détails se fondent dans une harmonieuse unité. Les disparates les mieux ménagées sont toujours choquantes et désagréables au premier aperçu, faisons donc s'il se peut de l'unité. D'ailleurs, disons-le hardîment, tout ce qui touche au culte catholique ne saurait puiser un caractère réellement chrétien, réellement catholique ailleurs que dans les sources vives que fit jaillir la foi ardente de nos pères. C'est là seulement que nos pasteurs trouveront aujourd'hui des modèles appropriés à toutes les exigences du rite et reproduisant dans leurs moindres détails ces idées symboliques qui vont si bien à l'âme, qui l'émeuvent si délicieusement et qui produisent souvent plus d'effet sur une intelligence passionnée que les dissertations de la froide raison. Qu'on nous pardonne donc d'être exclusifs en faveur des motifs qui provoquent notre intolérance. — Eh! mon Dieu, l'intolérance, c'est la conviction. Eh bien, nous sommes intimement convaincus qu'il y aurait beaucoup à gagner dans une sphère d'idées qui doit préoccuper nos pasteurs, s'ils daignaient se faire un peu plus français et un peu plus chrétiens dans la décoration de leurs églises.

Que l'autel soit donc en harmonie avec le sanctuaire, le tabernacle avec l'autel, les ornements accessoires avec l'objet principal, et si l'église est réellement chrétienne, réellement catholique, qu'on nous délivre à toujours des Grecs et des Romains.

Beaucoup de niches servaient à renfermer autrefois des tombeaux qui ont disparu. Si on ne veut restaurer ces tombeaux, si on ne peut en faire des chapelles, qu'on y place les confessionnaux dont on ne sait que faire dans nos églises tant ils sont gênants partout où ils se trouvent, mais tâchez que le contenu soit en harmonie avec le contenant, qu'on s'abstienne d'enjolivements à colifichets et à boudoirs, que ces saints tribunaux soient sévères comme le front d'un juge, qu'on laisse au temps le soin de poser sur le chêne son vernis religieux. Si le temps est un grand destructeur, il est aussi un grand peintre. Soyez sûr qu'il ne trouvera pas sur sa palette le vert brillant du bronze artistique.

Supprimez les grandes vitres, remplacez-les par des vitraux de couleur, s'il se peut, et à leur défaut par des verres blancs enchassés dans les plombs, et si vous les défendez par des grillages extérieurs, que ces grillages soient mis en harmonie avec la teinte noircie des murailles séculaires.

Il est une foule d'observations qui trouveraient ici leur place, mais il faudrait dépasser les limites de ce travail et abuser des moments qui nous sont accordés par votre bienveillance ; nous les résumons donc en deux mots, parce que ces deux mots disent tout : Harmonie, unité.

Du reste, nous avons tout lieu d'espérer aujourd'hui que les tristes exemples signalés dans les jours qui nous ont précédés ne se renouvelleront plus et que nos temples placés sous la surveillance spéciale de l'autorité ecclésiastique ne seront plus exposés à de trop déplorables restaurations. Un premier acte émané du chef du diocèse de Poitiers, doit nous faire penser qu'il ne voudra pas rester statationnaire dans une voie où tant de prélats français marchent depuis longtemps, et qu'il accueillera favorablement la proposition que nous avons pris la liberté de soumettre à sa haute approbation, persuadé que l'intervention de l'autorité ecclésiastique est la

seule qui puisse être efficace auprès de ceux qui ne tiennent aucun compte des recommandations de l'autorité civile avec laquelle les moins hostiles ne marchent pas toujours d'accord.

Nous avons supplié Mgr. l'évêque de Poitiers de vouloir bien faire dresser une liste des monuments religieux les plus remarquables de son diocèse, lesquels, une fois portés sur cette liste officielle, ne pourraient être l'objet d'aucune espèce de restauration ni subir aucune sorte de modification sans l'autorisation spéciale de S. G. Cette autorisation serait elle-même motivée sur le vu des plans, devis et projets accompagnés de dessins propres à permettre de saisir facilement le caractère du monument et la nature exacte des modifications que lui feraient subir les restaurations proposées.

Il serait peut-être pour le mieux que cette mesure s'étendît à toutes les églises sans exception, mais il en est, il faut bien l'avouer, qui peuvent être abandonnées sans de trop graves dangers pour l'art, à la truelle des marguilliers et aux expériences des architectes communaux, d'ailleurs nous courrions grand risque en nous montrant trop exigeants de ne rien obtenir, il faudra donc bien nous contenter de ce qui nous sera accordé. Heureux encore si la voix du chef est entendue et si ses prescriptions sont observées !

Il faut bien dire, pour être juste, que l'autorité municipale mal conseillée ne se préoccupe pas toujours assez de l'état des édifices religieux confiés, comme toutes les propriétés communales, à ses soins protecteurs. Une économie mal entendue, qui cache même quelquefois des intentions hostiles contre les monuments du culte, entraîne l'abandon presque complet d'édifices importants à tous égards, lesquels deviennent par là victimes des passions fâcheuses de ceux qui croient sans doute représenter par ces actes anti-conservateurs les sentiments des hommes qui les ont élus. Nous croyons devoir faire observer que leur calcul ne peut avoir d'autre

résultat, quant à présent, que de préparer pour les communes un avenir financier déplorable et des conséquences désastreuses. Voudront-ils assumer sur eux une si terrible responsabilité ?

Vous nous permettrez, Messieurs, de vous dire en terminant quelques mots au sujet de la mission qui nous est confiée par M. le Ministre de l'Intérieur et de vous communiquer quelques-unes des réflexions puisées dans une expérience de peu d'années, il est vrai, mais dans des observations continuelles. Nous devons dire d'abord que nos fonctions, par cela même qu'elles sont gratuites et qu'elles exigent de la part de ceux qui les acceptent un dévouement purement désintéressé, sont comme toutes les fonctions non salariées (à l'exception pourtant de celles des maires), remplies avec zèle et avec amour. Ceci est un fait qui résulte des rapports officiels et qui ne saurait être démenti. Ce qui ne peut être également nié ; c'est que la création de ces fonctions a déjà produit d'heureux effets. Mais ces effets sont-ils complets, ne laissent-ils rien à désirer de plus ? Telle est la question que nous nous sommes adressée et que nous examinerons ici fort succinctement. Nous aurions mauvaise grâce à critiquer le personnel dont nous faisons partie et que nous ne connaissons pas en entier ; nous devons même, ne fût-ce que par esprit de corps et par des raisons faciles à comprendre, présumer qu'il est parfaitement composé ! Cependant nous croyons qu'il y aurait de grands avantages à ne confier l'exercice de nos fonctions qu'à des architectes qui réuniraient aux connaissances spéciales et techniques celles qu'exigerait leur position nouvelle. On ne saurait se dissimuler en effet que l'homme qui peut, en constatant l'effet d'une maladie, apprécier les causes, proposer le remède et l'administrer en même temps, n'ait une incontestable supériorité sur celui dont l'intervention se bornerait à signaler, par exemple, l'existence d'une affection mor-

bide sans pouvoir indiquer les moyens propres à la faire disparaître. Si on ajoute à cet avantage celui qui naît d'un plus grand ensemble dans la marche, si on réfléchit à la promptitude de la décision, à la facilité de l'exécution, à la surveillance plus sûre, plus intelligente, plus complète qui sera exercée, on ne peut hésiter à reconnaître la vérité de notre observation. Il y a lieu d'espérer que dans quelques années tous nos départements seront, comme ceux de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, sous la direction d'inspecteurs habiles qui, réunissant à la théorie et à la pratique de l'architecte le zèle, le dévouement et le savoir de l'antiquaire, offriront toutes les garanties que réclament les monuments confiés à leurs soins protecteurs. Les départements que nous venons de citer justifient d'une manière éclatante notre opinion à ce sujet.

Cette organisation permettrait aussi d'éviter un grave inconvénient, c'est-à-dire, celui qui résulte de la nécessité, où se trouve fort souvent la Commission des monuments historiques, de confier la restauration d'un édifice remarquable à un architecte de Paris ou d'un département étranger, ce qui entraîne de fâcheuses conséquences. En effet, sauf quelques exceptions, les sommes à dépenser sont d'une importance minime et l'intérêt matériel ne peut dès lors solliciter bien vivement cet architecte à entreprendre et à renouveller des voyages longs, pénibles et coûteux, qu'il serait pourtant nécessaire de multiplier pour assurer une bonne exécution. Quelle garantie présentent dans la plupart des cas les ouvriers du pays qui sont chargés en sous-œuvre de diriger les travaux ou de les exécuter, quels moyens y a-t-il pendant l'absence de l'architecte de porter remède à un mal qu'une démolition signale dans l'intérieur d'un mur qui paraissait sain et dont le cœur est réduit en poudre ? Des instructions générales et quelquefois vagues peuvent-elles suffire pour guider des intelli-

gences souvent médiocres au milieu de difficultés sérieuses, et la correspondance permet-elle bien, à défaut d'un transport sur les lieux, d'indiquer ce que la vue seule de l'homme de l'art pourrait lui faire connaître d'une manière exacte et complète. Nous ne le pensons pas, et c'est ce qui nous a toujours porté à demander en principe que le même architecte, quel qu'il fût, reçût mission spéciale de surveiller toutes les restaurations du département de la Vienne, dans l'espoir que, sollicité par un intérêt plus vif, il rendrait ses voyages plus fréquents, et par suite sa surveillance et sa direction plus efficaces. Nous avons cherché à prévenir par des mesures spéciales les inconvénients qui résultent de l'absence nécessaire des architectes ; nous avons demandé que des instructions détaillées fussent laissées par eux, à chaque voyage, entre les mains de l'ouvrier directeur et de l'autorité administrative, avec ordre de nous les communiquer toutes les fois que nous le jugerions convenable ; des arrêtés émanés de M. le Préfet ont même investi certains membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest du droit d'exercer une surveillance active et officielle qui garantît l'entier accomplissement des prescriptions de l'homme de l'art ; mais cette intervention, bien que fort utile, n'est pas toujours efficace auprès des ouvriers, la présence du chef peut seule obtenir le résultat qu'on est en droit d'exiger, et cette présence ne sera possible (dans des limites raisonnables bien entendu) que lorsque les inspecteurs, tout à la fois architectes et inspecteurs, seront chargés de la surveillance des restaurations de tous les monuments compris dans leur juridiction.

Pour être plus fructueuse, l'institution des inspecteurs des monuments historiques aurait dû établir entre tous ceux qui exercent ces fonctions une confraternité que les distances ne devraient pas empêcher ; il n'est pas douteux en effet que des renseignements utiles, des observations de haute portée, des

difficultés signalées ne surgissent chaque jour des études plus intimes dont les monuments nous fournissent à chaque instant un sujet inépuisable. Eh bien, pour être résolues, ces difficultés auraient besoin d'être comparées avec les difficultés de même nature observées dans les départements voisins et ailleurs; pour être sérieuses, ces observations voudraient être corroborées par des observations identiques ou analogues, faites dans une autre zône; pour être intéressants, ces renseignements demanderaient à être présentés en regard de ceux que fourniraient l'ouest, le midi, l'est et le nord de la France; mais pour atteindre ce résultat, pour obtenir cette fusion dans un centre commun de tous ces rayons épars, il faudrait des facilités de correspondance auxquelles s'opposent de toute la puissance de leur énergie les règlements de l'administration des postes, rendus plus gênants encore par la sévérité souvent ridicule de certains employés. Si Dieu nous prête vie et si cette sévérité va toujours croissant, nous verrons venir le jour où non seulement il ne nous sera pas permis de correspondre sous le couvert de l'autorité compétente pour des faits uniquement relatifs à nos attributions avec les architectes, maires ou curés du département, mais où M. le Préfet de la Vienne sera sommé, de par la loi et le directeur des postes, de renvoyer à Paris pour nous être transmises par l'administration économique de ce service les dépêches ministérielles qu'il recevra pour nous.

Ceci est absurde; car si nous consentons à supporter des frais que ne compense aucune allocation, si nous voulons bien servir qui ne nous paye pas, il serait juste que l'Etat allégeât au moins les charges qui proviennent de son fait au lieu de nous contraindre à le payer pour avoir l'honneur de le servir.

On se plaint avec amertume, dans une haute sphère, d'une maladie grave que la science administrative appelle la manie

des places ; on gémit sur le grand nombre de victimes qui en sont atteintes et qui, sous le nom de solliciteurs, assiègent les antichambres des ministres auxquels ils demandent des ordonnances qui ne sont pas précisément des ordonnances de médecins ; on dit avec anxiété que cette maladie qui gagne chaque jour du terrain est devenue incurable ; ces craintes sont exagérées. Voici le remède : qu'on assigne à tous les malades le même traitement qu'aux inspecteurs des monuments historiques, ils seront tous bientôt guéris.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que nous avons cru devoir vous présenter, il nous reste à vous remercier de votre bienveillance et à réclamer maintenant votre indulgence fraternelle.

Cet intéressant rapport est vivement applaudi.

M. l'abbé Auber, nommé par Mgr. l'évêque de Poitiers, historiographe du diocèse, donne lecture du plan qu'il a cru devoir adopter pour accomplir la tâche difficile qui lui est imposée. Modération, indépendance, vérité, tels seront les points vers lesquels convergeront constamment tous les efforts de son zèle.

M. Jolly présente des dessins de l'église de Cunault ; il a surtout pour but, en faisant cette présentation, de détruire cette idée accréditée, quoique reposant sur une erreur, que le plan et les coupes de l'édifice sont établis dans le genre de la décoration théâtrale.

L'église, dit-il, est établie sur deux axes différents et les colonnes sont elles-mêmes posées parallèlement à ces axes et sans la convergence indispensable à la vue perspective. Seulement l'écartement perpendiculaire est plus grand dans les cinq premières travées et plus resserré dans le fond et dans le chœur.

M. de Chergé prend de nouveau la parole pour lire une dissertation sur la 8e. question spéciale du congrès, cette question est relative à la façade de l'église de Notre-Dame de Poitiers :

SUR LA FAÇADE DE NOTRE-DAME DE POITIERS;

PAR M. DE CHERGÉ.

Parmi les questions spéciales proposées au congrès archéologique de Poitiers se trouve inscrite sous le no. 8 celle qui suit :

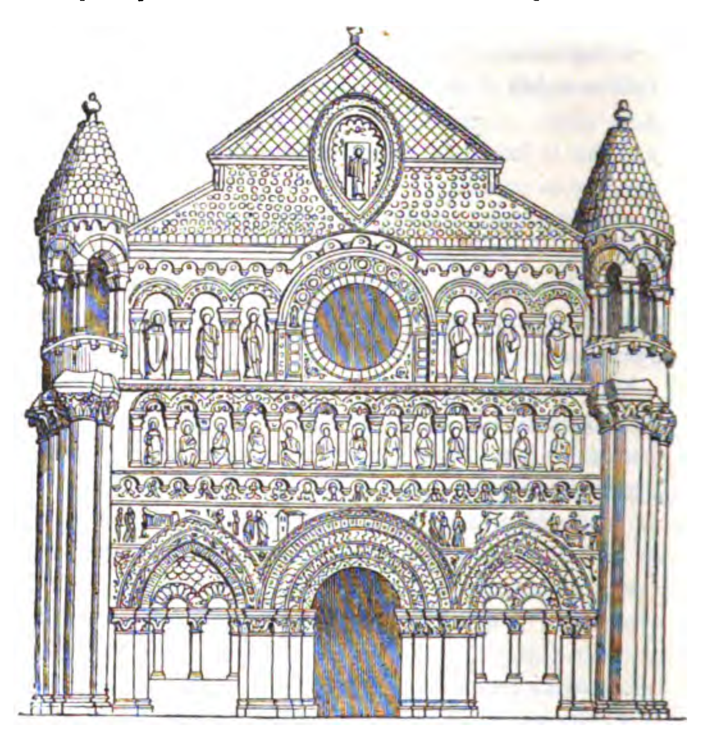
« Rechercher si la façade de l'église de Notre-Dame de Poitiers a subi d'autres modifications que l'application des deux niches surmontées de dais qui accompagnent aujourd'hui la fenêtre et si cette fenêtre a été dans le principe une rose ou un oculus. »

Permettez-nous, Messieurs, d'appeler un instant votre attention sur ce point de votre programme et d'exposer en peu de mots les motifs sur lesquels repose notre opinion au sujet de la difficulté qu'il a pour but de résoudre ou tout au moins d'éclaircir.

Nous ne rentrerons pas ici dans l'exposé de l'historique de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, nous l'avons présenté dans un rapport précédent ; nous nous bornerons seulement à faire observer que nous partageons entièrement l'opinion de M. Lecointre-Dupont au sujet de la date de construction de cet édifice ; nous pensons qu'elle n'a point dû précéder le commencement du XIIe. siècle, époque à laquelle elle fut élevée, enfin qu'après l'incendie de Notre-Dame hors les murs, arrivé en 1099, la sainte Vierge ne cessa pas d'être la patronne d'une des principales églises de Poitiers. La façade plus jeune encore que le reste de l'édifice nous paraît aussi ne pouvoir être attribuée à une époque antérieure à la fin du XIIe. siècle, et elle porte à notre avis tous les signes carac-

téristiques inhérents à cette période de l'art roman dans nos contrées.

Or, est-il à présumer qu'à une époque où déjà les conceptions architectoniques puisaient dans l'introduction de l'ogive naissante un caractère plus grandiose et quelque chose de plus gigantesque dans leurs allures, l'architecte habile qui enfanta la façade de Notre-Dame ait réduit aux proportions d'un simple *oculus* d'un diamètre excessivement étroit l'espace qu'il accordait à l'air et au soleil? Est-il possible d'ad-



mettre que l'homme capable de produire cet ensemble complet, qui fait aujourd'hui l'admiration des ignorants et des

artistes, ait refusé un instant d'écouter le génie créateur qui l'inspirait, et qu'il ait pu noyer au milieu de l'immense bas-relief sorti de ses mains une rosace mesquine, alors surtout que d'accord avec le bon goût qu'il faut nécessairement accorder à cet homme, les idées à l'ordre du jour lui permettaient, lui conseillaient même de donner à son œuvre des proportions plus justes tout en lui imprimant une plus majestueuse harmonie? Nous ne le pensons pas et bien d'autres sont de notre avis. A cette première induction viennent se joindre des considérations d'un ordre différent. Si la fenêtre de la façade de Notre-Dame était autrefois un oculus, il faudra bien couvrir de sculptures l'espace plein que ce système laisserait sur cet immense et riche bas-relief et continuer sur toute la façade la première rangée d'arcades et de statues assises qui la décorent. Or, en mesurant l'espace qui devrait être occupé, il est aisé de reconnaître que pour le remplir il ne faut rien moins que l'addition de cinq arcades et de cinq statues semblables à celles qui existent aujourd'hui. Ces cinq statues nouvelles ajoutées aux huit autres élèvent leur nombre total à treize, ce qui ajoute des difficultés réelles à l'interprétation de cette page d'architecture si bien déchiffrée, selon nous, par notre honorable collègue, M. Lecointre-Dupont. En effet, si l'on examine cette façade telle qu'elle est aujourd'hui, on applique aisément un nom à toutes les statues qui décorent le premier et le second rang d'arcades. St. Pierre placé le premier à gauche de la fenêtre au rang supérieur ; St. Jean au-dessous du chef des apôtres ; St. Mathieu placé le deuxième, à droite, au rang inférieur sont facilement reconnus, le premier, aux deux clefs, symboles de la puissance qui lui a été conférée par son divin maître ; le second, à ses longs cheveux, à sa forme féminine ; le troisième, au phylactère, au livre d'évangile déroulé qu'il tient dans ses mains comme St. Jean pour indiquer qu'ils

réunissent au titre d'apôtres celui d'évangélistes. Les neuf autres statues représentent les neuf autres apôtres. Quant aux personnages crossés et mitrés qui se trouvent placés symétriquement à côté de chaque clocheton, ce sont les patrons vénérés du Poitou, St.-Hilaire, la gloire du siège épiscopal de Poitiers, St.-Martin-le-Pieux, cénobite de Ligugé, l'élève du grand docteur Poitevin. Ainsi analysée, la façade de Notre-Dame forme donc avec la frise consacrée à la gloire de Marie, dont chaque pierre rappelle l'intervention dans l'acte réparateur qui a sauvé le monde, un tout plein d'unité et qui n'a besoin de rien autre chose pour être complet. Ajoutez les cinq statues obligées, que deviendront cette harmonie, cet ensemble ? Dira-t-on que ces treize statues sur une seule ligne représentent J.-C. et ses Apôtres. Mais le Sauveur, qui est fort bien à sa place au milieu du fronton d'où il domine dans sa gloire la grande scène qui se déroule à ses pieds, serait-il convenablement placé dans ces arcades inférieures au-dessous du prince des apôtres, au-dessous des évêques de Tours et de Poitiers? Certes, à défaut du tact qu'il faudrait leur refuser, les sculpteurs du XIIe. et du XIIIe. siècle avaient une connaissance trop approfondie des règles consacrées dans l'agencement des scènes religieuses pour qu'on puisse leur attribuer une aussi maladroite inconvenance. Dira-t-on que ce treizième personnage est la S^te^. Vierge au milieu des Apôtres? Cette opinion serait plus admissible, car il ne serait pas étonnant que la Vierge, qui sur quelques façades est représentée assise entre les Apôtres de son fils, occupât cette place honorable sur la façade d'une église qui lui est spécialement consacrée. Mais des raisons graves combattent cette hypothèse. Pourquoi en effet saint Pierre qui se trouve sans aucun doute au rang supérieur serait-il reproduit deux fois sur la même façade sans qu'il ait comme les Evangélistes deux titres différents qui puissent autoriser cette répétition?

« Le roman comme le gothique, dit fort bien un auteur (1) que nous aimons à citer ici précisément parce qu'il ne partage pas notre opinion sur la question qui nous occupe, le roman comme le gothique aime peu les répétitions. L'unité et la monotonie payenne sont brisées à chaque instant par la variété chrétienne. » Cette vérité est incontestable et suffit pour prouver que le constructeur de Notre-Dame, voulant représenter sur la façade les douze Apôtres, et se trouvant gêné par la place qu'occupait dans ses plans primitifs la fenêtre en plein cintre roman qui partageait la hauteur, a été forcé de mettre au rang supérieur ceux des compagnons du Christ qui n'avaient pu trouver place un peu plus bas; et il l'a fait avec intelligence en rèservant précisément une de ces places élevées à celui qui était le plus éminent en dignité, au prince des Apôtres. Disons aussi que la place occupée aujourd'hui par S[t]. Jean est un obstacle à l'admission du système qu'on nous oppose. En effet, on sait que le disciple bien-aimé, celui dont la tête reposa sur le sein de son divin maître, est représenté, dans les scènes auxquelles il prit part, à la droite du Sauveur; dans plusieurs monuments anciens légués par l'art du peintre et de l'émailleur, cette idée de l'affection de J.-C. pour son disciple privilégié a été même rendue d'une manière encore plus sensible et plus matérielle, car N. S. y est représenté assis tenant S[t]. Jean entre ses bras, et le disciple est lui-même sur les genoux du Sauveur. On ne saurait donc révoquer en doute que cette place d'honneur, qui s'explique du reste tout naturellement, ait été réservée de tout temps à l'exilé de Pathmos. Or, croira-t-on que l'homme inspiré auquel nous devons la façade de N.-D. ait été assez oublieux de cette règle consacrée par le temps, par la tradition, par la raison même, pour négliger de

(1) M. Didron.

l'observer ; croira-t-on surtout que si son imagination chrétienne a voulu représenter la S^{te}. Vierge au milieu des douze Apôtres, il n'ait pas placé à ses côtés l'ami du Sauveur, celui que du haut de la croix le Christ mourant avait légué pour fils à sa mère, en disant : femme, voici votre fils, et vous, voici votre mère !

Eh bien, si l'on ne peut supposer dans l'architecte de la façade de Notre-Dame une ignorance dont son œuvre même repousse la simple idée, cette réflexion rigoureuse conduit nécessairement à repousser le système qui nous est opposé. En effet, d'après l'état actuel des arcades du premier étage de la façade, l'apôtre S^{t}. Jean n'aurait pu occuper que la troisieme place à droite de la Vierge. Quelque raison qu'on puisse donner de cette disposition insolite, nous soutenons qu'elle est impossible et que jamais l'architecte de N.-D. n'a pu avoir la pensée qu'on lui prête.

Avant de passer à l'examen des lieux, examen qui doit nous fournir nos derniers et nos plus solides arguments, il est nécessaire d'expliquer les motifs qui, au XIVe. siècle, provoquèrent le maladroit *embellissement* dont se plaignent à si bon droit les hommes de goût.

Un miracle attribué à l'intervention de la Vierge et des saints patrons de Poitiers, Hilaire et Radégonde, avait sauvé, dit la légende, la ville de Poitiers qu'un traître avait promis de livrer aux Anglais le lundi de Pâques, année 1202. Les clefs de la cité, que cet homme déloyal avait en vain cherché à dérober au maire, dont il était secrétaire, s'étaient miraculeusement trouvées suspendues « entre les bras de l'image de la Benoiste Vierge Marie, en son église de Notre-Dame-la-Grande », tandis que les Anglais excités par une fureur inexplicable s'entretuaient sous les murs de la porte de la tranchée. En commémoration de cet événement une procession fut instituée et les statues de la Vierge, de S^{te}. Radé-

gonde et de St.-Hilaire furent placées au-dessus de la porte de ville et dans une petite chapelle voisine. On comprend aisément que l'église de Notre-Dame, qui avait été le principal théâtre de ce drame étonnant et sous les voûtes de laquelle retentissaient chaque année, à pareil jour, les chants de reconnaissance des Poitevins, dut posséder dès l'origine un monument spécial destiné à transmettre aux races futures le souvenir de l'éclatante protection de Marie. Puis, plus tard, lorsque le monument ajouté après coup parut trop mesquin au goût des hommes qui croyaient pouvoir faire mieux, ils profitèrent de la construction de la porte latérale du midi pour la décorer des trois niches qui y existent encore et où furent placées les trois statues qui n'y sont plus. Mais ce monument ne pouvait encore suffire à leur zèle constructeur, il leur parut trop accessoire là où, semblait-il, on devait voir briller dans tout son lustre le témoignage éclatant de la protection de la mère de Dieu; la façade principale fut donc condamnée à recevoir, elle aussi, les trois statues. Ce fut alors que le XVe. siècle appliqua sur les pieds-droits ornementés de la fenêtre romane ces niches, aujourd'hui vides, dont les montants à moulures prismatiques sont couronnés de dais mutilés et se terminent en lourds culs-de-lampe garnis de pampres et de grappes de raisin. Ce fut alors aussi, que, pour mettre plus d'harmonie dans cette addition maladroite, on remplaça au bas de cette fenêtre par des sculptures du même genre la belle corniche qui repose sur des modillons joints par un arc et qui se continuait sur toute la façade. Puis du sommet de ces niches s'élançait un vaste dais aux riches dentelures qui garnissait l'espace compris entre les deux niches et qui reçut sous son abri la statue de la vierge, tandis que les deux autres renfermaient S^t. Hilaire et S^te. Radégonde. Pour soutenir ces masses et pour les rendre plus solides, il fallut les incorporer avec l'édifice; on remplaça donc

les pieds-droits couverts de sculptures par des pierres de taille dans l'épaisseur desquelles avaient été fouillées les niches latérales; et c'est ce qui explique pourquoi, au point où s'arrêtent les sculptures de l'archivolte intérieure, l'ornementation cesse brusquement sans même laisser les traces des moulures de l'imposte des pieds-droits intérieurs, moulures dont on remarque des restes sur l'imposte des pieds-droits extérieurs, lesquels n'avaient pas besoin d'être et n'ont point été attaqués.

Il est une remarque à faire et qui ne nous paraît point indifférente, c'est que si l'*oculus* que l'on suppose avoir existé avait existé réellement à l'époque où eut lieu l'addition dont nous parlons, on se fût bien gardé de l'altérer. Quel était en effet le but que voulaient atteindre ceux qui, au XV[e]. siècle, agrandissaient les fenêtres et brisaient les vitraux peints sous prétexte que le peu d'étendue des unes et la sombre transparence des autres nuisaient à la lumière dont les yeux des fidèles affaiblis comme leur foi avaient sans doute besoin pour être éclairés, c'était précisément de livrer plus d'espace au passage de l'air et aux rayons du soleil. Eh bien, dans le cas dont il s'agit, était-ce la peine d'ouvrir à grands frais ce passage, pour le remplir, pour le boucher immédiatement à l'aide d'un dais, à l'aide d'une niche vaste et spacieuse et qui renfermait en avant d'un massif de maçonnerie une statue; non, évidemment non, et il faut en conclure que cette fenêtre romane qui existait alors n'a subi d'autre modification que celles qui viennent d'être signalées.

Mais ce n'est pas tout encore, qu'un homme désireux de s'éclairer sur cette question pénètre dans l'intérieur de l'église, qu'il examine avec une froide attention et avec une scrupuleuse impartialité cette fenêtre spacieuse aujourd'hui et dont l'agencement accuse l'existence séculaire, qu'il se demande où il a vu des colonnes de la dimension de celles

qui soutiennent la retombée du cintre de cette fenêtre, supporter l'archivolte d'une rose dont le diamètre eût été deux fois moins grand que la hauteur de ces colonnes; si la réponse est négative, s'il ne peut citer un exemple d'une si inconcevable disposition; certes, à la vue de l'harmonie de ce tout, à la vue de l'impossibilité d'une addition faite après coup, cet homme sera bien forcé de reconnaître que, sauf une légère dépression dans le bas de cette fenêtre, ce qui existe aujourd'hui à l'intérieur a existé de tout temps depuis que la façade existe, et que par conséquent il a dû en être ainsi de l'extérieur. Des hommes de l'art consultés à ce sujet ne conçoivent pas la possibilité d'un *oculus* circonscrit dans une véritable baie romane dont le plein eût été en retrait de la surface générale du mur à l'intérieur. A l'extérieur même, que l'observateur se place au point où son œil embrassera le tout dans son ensemble et dans ses détails, qu'il mesure au compas le diamètre de ce cercle qui fut, dit-on, une rose, un oculus, si cette double épreuve ne justifie point l'impossibilité matérielle du système que nous combattons, il faudra dire que tous ceux qui ont dessiné la façade de N.-D. ont mal vu, mal pensé, mal copié, car tous, à l'exception de notre honorable confrère M. Thiollet qui l'a reproduite pour le comité des arts et monuments, ont indiqué, en ne tenant pas compte de l'addition des niches du XVe. siècle, le cintre parfait d'une fenêtre romane.

A ces arguments tirés d'un examen attentif de l'édifice lui-même, nous joindrons ceux que nous pouvons tirer par induction de l'examen des monuments qui dans nos contrées remontent à la même époque, appartiennent au même genre et offrent les mêmes caractères. Eh bien, dans tous ces monuments la fenêtre romane brille avec majesté là où le système que nous combattons veut ouvrir un *oculus* sans grandeur dans ses proportions, sans harmonie avec l'ensemble

qu'il devait décorer. Cet argument nous paraît un des plus solides et des plus concluants.

Disons-le donc en nous résumant, comme nous l'avons dit ailleurs : si on examine avec une sérieuse attention la forme générale de la façade de l'église Notre-Dame, l'emplacement qu'occupe la fenêtre actuelle, l'ornementation qui l'accompagne à l'intérieur et les restes d'ornements extérieurs que les dais et niches du XVe. siècle ont respectés, si on analyse l'ensemble de cet immense bas-relief, complet et facile à expliquer, l'origine est réduite aux seuls éléments qui le composent aujourd'hui ; si on compare cette façade avec celles des églises de nos contrées dont la construction remonte à la même époque, on arrive à cette conclusion rigoureuse (qui répond à la question posée au programme) que la fenêtre romane qui existe aujourd'hui est telle qu'elle était primitivement ? est telle qu'elle a été conçue par l'architecte, sauf un prolongement de quelques centimètres dans la partie inférieure, et l'addition maladroite faite au XVe. siècle des niches et dais qui l'accompagnent si disgracieusement.

Si le congrès ne partageait pas notre opinion sur ce point, nous sommes convaincus qu'il ne pousserait du moins pas l'intolérance et le fanatisme jusqu'à nous jeter à la face cet orgueilleux anathème. « Je suis seul orthodoxe, hors de ma foi archéologique point de salut. »

Cette lecture soulève une discussion à laquelle prennent part MM. Thiollet, Segrétain, Jolly, de Caumont et de La Sicotière.

M. Thiollet, qui soutient l'existence d'une rose ou d'un oculus, retrace au moyen de cinq dessins différents la pensée primitive qui a dû, selon lui, diriger l'architecte et il l'a suit jusqu'à nos jours.

La discussion fait reconnaître généralement que les clochetons ne sont pas du même temps que la façade, mais on

ne constate pas s'ils sont antérieurs ou postérieurs. M. Jolly croit que la fenêtre romane date de la même époque que la façade et il donne les raisons de son opinion.

M. de Caumont adopte l'avis de MM. de Chergé et Jolly ; il ne se rappelle pas avoir vu d'oculus dans les grands monuments du XIIe. siècle qui existent en France.

M. de La Sicotière combat les inductions architectoniques au moyen desquelles on voudrait reconnaître un oculus dans la fenêtre dont il s'agit.

La question reste en cet état, et M. Thiollet propose une nouvelle visite du monument : cette proposition est acceptée.

SUITE DE L'ENQUÊTE.

A cette question : Quelles sont les églises romanes à citer dans le pays?

M. Le Baron Bourgnon cite celle de Vouillé ; M. Poussin celle de Maillé, près Surgères ; M. Sureau, Nieuil-sur-l'Autise ; M. Mauduyt, Vasles et Château-Larcher, que M. de Chasteigner croit postérieure ; M. Fleury, Benet-sur-Charente ; M. Rédet, Alloue et Benet, à laquelle Charlemagne a donné des privilèges ; M. Pressac, Courcôme ; M. Thiollet, la Ville-Dieu et S^t^.-Maurice de Gençay ; M. de Chasteigner, Smarve.

Sur cette question : Quelles sont les plus remarquables églises du XIIe. siècle, quel type le plus ordinaire y remarque-t-on, quant à la forme du plan ?

M. Auber cite Nueil-sur-Dive, une portion de la cathédrale de Poitiers ; il croit avoir remarqué que les chapelles autour de l'apside sont rares à cette époque ; elles sont plus fréquentes dans le siècle précédent. Exemples, St.-Hilaire de Poitiers, St.-Pierre de Chauvigny, St.-Savin, etc. Il faut excepter St.-Jouin de Marne et Noaillé. A l'occasion de l'église de Neuil, M. Joly indique que cette église est entiè-

rement ruinée, et que M. l'abbé de Brezé se propose de faire quelques efforts pour conserver ce qui en reste. M. Sureau pense comme M. l'abbé Auber, relativement aux chapelles des apsides, et cite St.-Hilaire de Melle. M. de Chasteigner cite St.-Maurice de Gençay; M. Rédet, Jazeneuil, remarquable par son ornementation et par les arcades polylobées de sa façade.

La question suivante est ensuite posée : Y a-t-il des églises circulaires, et quelles sont-elles ?

On cite Charroux et Montmorillon seulement ; on n'en connaît pas d'autres. M. Thiollet entre, au sujet de cette dernière, dans quelques détails.

Y a-t-il des églises en forme de croix grecque ? On n'en connaît aucune.

Quelles sont les cryptes connues? Divers membres citent Ste.-Radégonde de Poitiers, St.-Maixent; M. Latourette cite celle de N.-D. du château de Loudun, au-dessus de laquelle a été construite à une époque postérieure la chapelle de ce château. M. Rédet cite encore St.-Nicolas-Mortemer; M. Joly, St.-Savin : en outre de la grande crypte, il en existe une plus petite dans laquelle il a fait déposer les ossements qui avaient été trouvés, car elle servait de charnier; on cite encore à Montmorillon, N.-D. comme renfermant une crypte avec des fresques. A Lusignan, dit M. de La Liborlière, il existe sous l'autel une crypte sans entrée. M. de Chergé cite, en outre, celle de Charroux.

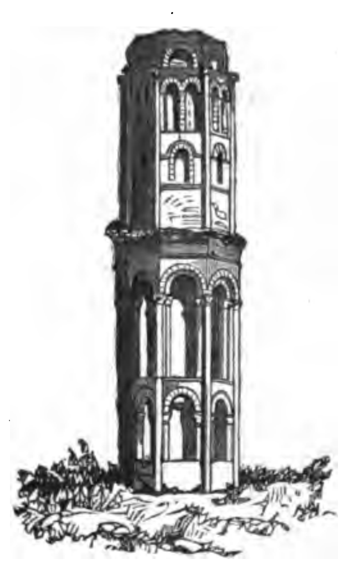
NOTE SUR LES FOUILLES DE CHARROUX (1) ;

PAR M. DE CHERGÉ.

La tour qui surmontait le sanctuaire de l'ancienne église de l'abbaye de Charroux appartient aujourd'hui, ainsi que je l'ai dit, à la congrégation des dames Ursulines de

(1) Pour l'historique de cette église, voir le rapport d'ensemble, §.

Jésus, dont une succursale occupe ce qui reste encore des anciens bâtimens claustraux. Mme. la supérieure nous ayant manifesté le désir de faire opérer des fouilles sous le sol actuel de cette tour, pour retrouver l'ancienne crypte dont l'existence était certaine, la Société des antiquaires de l'Ouest voulut bien nous accorder quelques fonds pour faciliter cette recherche, qui ne pouvait manquer d'offrir un résultat intéressant. C'était au moment même où M. Lion, architecte, chargé de la restauration de ce précieux monument, faisait commencer quelques travaux préparatoires sous la surveillance et la direction d'un homme habile. Il était dès lors tout naturel de lui confier le soin de poursuivre et de diriger en même temps ces fouilles. Après avoir déblayé sur une étendue de quatorze mètres de développement le terrain, on constata que la voûte qui soutenait autrefois le grand autel, dit autel de St.-Maurice, placé au-dessous de la coupole, avait été brisée et rompue. Puis on retrouva les deux escaliers latéraux qui, du niveau du sol du chœur et du sanctuaire, donnaient accès dans la crypte L'escalier à gauche était droit, celui de droite était en spirale et était réservé pour les officiers du chœur. Lorsque la base des piliers fut mise à nu, on fut étonné à la vue de la maçonnerie sur laquelle ils reposent. Cette maçonnerie qui se développe sans solution de continuité sous la base des piliers, rappelle, par la nature de ses matériaux



énormes, les constructions cyclopéennes; cette masse compacte qui a 2 mètres d'épaisseur, offre une résistance inaltérable et qui était bien nécessaire, puisque l'église, bâtie dans le fond d'une vallée arrosée de cours d'eau, ne pouvait trouver sur le sol marécageux les éléments d'une solidité suffisante. A l'intérieur, ce mur grossier était recouvert d'un appareil et orné, dans la partie correspondante à l'axe de chaque pilier extérieur, d'une colonne cylindrique fort simple. Sur les chapiteaux reparaît, tout autour de la crypte, une corniche soutenue, dans l'intervalle des colonnes, par un pilastre et par des corbeaux ou modillons sans ornements. Au-dessus de cette corniche, ou plutôt de ce cordon, et dans la partie qui correspondait extérieurement au vide laissé par l'intervalle qui séparait les piliers extérieurs, trois petites ouvertures en forme de parallélogrammes laissaient pénétrer, sans doute, la lumière douce et mystérieuse que réclamaient les profondeurs de la crypte, et qui provenait du sanctuaire. Immédiatement au-dessus de ces petites fenêtres commençait la naissance de la voûte. Au bas de l'escalier en spirale se trouvait la fontaine miraculeuse dont l'eau, dit la légende, opérait des guérisons nombreuses et qui était devenue, dit-on, un puits assez profond, depuis que la crypte était comblée.

M. Lion, ayant retrouvé dans un cercle concentrique trois colonnes correspondant d'une manière assez exacte par leur disposition avec trois des piliers du cercle extérieur, en a conclu qu'il devait exister huit colonnes semblables. C'était entre ces colonnes qu'était placé l'autel des miracles, autour duquel on pouvait circuler, selon dom Baunier, qui donna en 1727 la description peu détaillée de cette crypte. D'après sa narration, ces colonnes, d'une délicatesse remarquable, soutenaient la voûte de la crypte, mais il n'y en avait que six au lieu de huit; si ce fait était vrai, et rien ne peut faire suspecter la véracité du bénédictin, il faudrait reconnaître que M. Lion n'a peut-être pas déterminé d'une manière ri-

goureuse la position exacte des trois colonnes retrouvées. En effet, si elles devient, même légèrement, du milieu de deux parallèles tracées de la base de l'un des piliers extérieurs à la base du pilier correspondant vis-à-vis, cette circonstance suffirait pour expliquer leur réduction au nombre de six.

Quoi qu'il en soit, les fouilles de Charroux n'ont pas moins mis à découvert les profondeurs d'une crypte autrefois vénérée, et dont les restes, quoique mutilés, offrent encore çà et là les traces des fresques curieuses qui décoraient ses murs. Parmi les objets ensevelis sous les décombres, on a trouvé les débris du lion de pierre, que la tradition nous avait déjà signalé comme étant autrefois placé à la porte de la crypte. C'était le gardien fidèle de ce dépôt sacré confié à la vigilance et à la force, mais il n'avait pu le défendre contre des tentatives sacriléges, et sa tête a disparu avec l'autel, avec les colonnes, avec la voûte.

Nous ignorons quelles dispositions ultérieures seront prises à l'égard des travaux déjà commencés, mais nous avons pensé qu'en attendant des résultats plus importants, ceux que nous venons de vous signaler ne seraient pas sans intérêt pour vous. Ils vous donneront la preuve certaine du zèle que déploie la Société des antiquaires de l'Ouest dans tout ce qui tend à lui faire atteindre le noble but qu'elle s'est proposé.

Sur la question des appareils :

M. Thiollet annonce un travail très-étendu dont il se propose de donner lecture quand il sera terminé.

M. l'abbé Auber croit que l'appareil moyen était employé en général dans les édifices de grandeur moyenne, et que l'appareil grandissait assez souvent avec l'étendue des bâtiments. Il a souvent remarqué, sur les façades surtout, l'appareil réticulé, en feuilles de fougère, etc.

M. de Chasteigner cite comme très-remarquable l'appareil de la partie supérieure de l'apside centrale de St.-Hilaire de

Poitiers qui représente le petit appareil romain à larges joints. On trouve dans le même édifice l'appareil en arêtes.

M. de Caumont passe à l'examen des formes des contreforts et fait à ce sujet diverses questions.

M. Lecointre dit qu'au XIIe. siècle ils étaient en général tout simples et sans ornement, qu'on n'avait cherché qu'à en faire des soutiens et non un motif de décoration.

M. de Chasteigner en cite de fort remarquables : à St.-Jacques de Châtellerault ils se composent d'une colonne demi-engagée, de 2 à 3 mètres de hauteur, surmontée de saillies carrées.

M. Segrétain fait remarquer les nombreux contreforts en colonnes engagées simples ou multiples qui décorent plutôt qu'ils ne soutiennent les murs de beaucoup de nos églises du XIIe siècle.

Quelles sont les moulures les plus ordinaires?

M. Auber se propose de les décrire avec détail dans les travaux qu'il projette sur l'architecture religieuse du diocèse de Poitiers ; il cite comme très-fréquents les ornements en entrelacs.

M. Thiollet a remarqué à S^{te}.-Radégonde des moulures qui rappellent de tout point les formes grecques, un quart de rond orné de feuilles ; il en a aussi trouvé de semblables à N.-D. ; les bases ont leurs tores à plomb de la plinthe de leurs bases et non saillantes en-dehors.

M. Lecointre a remarqué, dans l'ornementation de plusieurs églises, des losanges avec fleurons au milieu.

M. le directeur invite les membres à réfléchir sur ses questions du programme.

Avant de clore la séance Mg^r. l'évêque, dans une allocution vivement applaudie parce qu'elle a été dignement appréciée, témoigne de sa profonde sympathie pour les travaux de la Société qui s'élevant, dit le prélat, par delà les monuments, vont remuer l'intelligence et la pensée dans un grand intérêt de moralité. — Mg^r. finit en annonçant qu'il prend les dis-

positions nécessaires pour la création d'un cours d'archéologie dans le grand séminaire de Poitiers.

Cette nouvelle, d'un heureux augure pour l'avenir de la science archéologique, est accueillie avec reconnaissance.

La séance est levée. *Le Secrétaire*,
DE LA MARIOUZE.

Séance du 31 *mai* 1843.—8 *heures du matin.*

Présidence de M. LE TOURNEUX, procureur-général.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le procureur-général Le Tourneux, président de la Société académique de Poitiers. Le bureau est composé comme la veille. M. de La Marsonnière remplit les fonctions de secrétaire.

M. de La Fontenelle présente à la Société plusieurs dessins parmi lesquels se trouve celui de la façade de l'église de Vouvant et demande l'avis de l'assemblée sur l'époque à laquelle doit remonter la fondation de cette église.

L'examen des dessins porte plusieurs membres et en particulier M. de Caumont à fixer à la fin du XIIe. siècle la construction d'une partie de cet édifice. M. de La Fontenelle confirme cette opinion en démontrant qu'il serait impossible que la fondation de l'église de Vouvant fût antérieure à la fin du XIe. siècle, puisqu'il possède des documents qui établissent d'une manière certaine qu'avant cette époque la localité sur laquelle l'église est bâtie était entièrement déserte. De vastes forêts, dit M. de La Fontenelle, recouvraient cette partie du Bas-Poitou, lorsqu'au commencement du XIIe. siècle un des comtes du Poitou chassant dans ces forêts trouva le site, qu'occupe actuellement Vouvant, si pittoresque qu'il résolut d'y faire construire un château et une église.

M. de Caumont fait remarquer dans le dessin communiqué

par M. de La Fontenelle les figures qui se trouvent sur plusieurs églises, notamment à droite un personnage à cheval sur une espèce de lion, comme notamment on en voit à N.-D.-de-la-Coudre et au vieux Parthenày. M. de Caumont parle ensuite de la manière dont la cène est reproduite à Vouvant. Les douze apôtres y compris J.-C. sont accompagnés d'un treizième personnage qui n'est point assis avec les autres, mais qui se trouve du côté opposé de la table. Ce personnage serait-il Judas ? M. de Caumont a déjà observé à Bordeaux, l'année précédente, et dans un grand nombre d'autres localités, en France et en Allemagne, sur un parcours de plus de 200 lieues, la cène représentée de la même manière. Dans des monuments de diverses époques souvent séparés par 5 siècles de distance, Judas occupe toujours la même place. La Société pense que ce personnage est Judas, et cette opinion est confirmée par M. Ménard qui, après examen du dessin de Vouvant, montre que ce treizième personnage tient entre les mains un objet dont la forme lui paraît celle d'une bourse. Sans doute c'est la bourse qui contient le prix du sang du Sauveur.

M. de Caumont demande à M. de La Fontenelle s'il est à sa connaissance que l'église de Vouvant possédât des reliques qui lui fussent particulières. L'apparence d'un reliquaire sur le dessin communiqué par M. de La Fontenelle pourrait le faire supposer. M. de La Fontenelle répond qu'il ne peut donner sur ce point aucun renseignement.

M. de La Liborlière croit trouver, dans un des bas-reliefs, l'époque mémorative de la fondation de l'église. — Le bas-relief, dit-il, porte d'abord un groupe de moines, puis deux arbres, puis au milieu de ces deux arbres un objet qui peut représenter la charpente d'un édifice aussi bien que la forme d'un reliquaire, puis enfin à genoux de chaque côté de cet objet, un personnage en costume ecclésiastique, un autre en costume laïc. Les arbres, dit M. de La Liborlière, c'est

la forêt de Vouvant au milieu de laquelle le comte du Poitou vient fonder un monastère. L'objet qui se trouve au milieu, c'est l'édifice ; l'ecclésiastique à genoux, c'est l'abbé; le laïc, c'est le comte qui fléchit le genou devant son œuvre.

M. de La Fontenelle demande que cette interprétation de M. de La Liborlière soit mentionnée au procès-verbal.

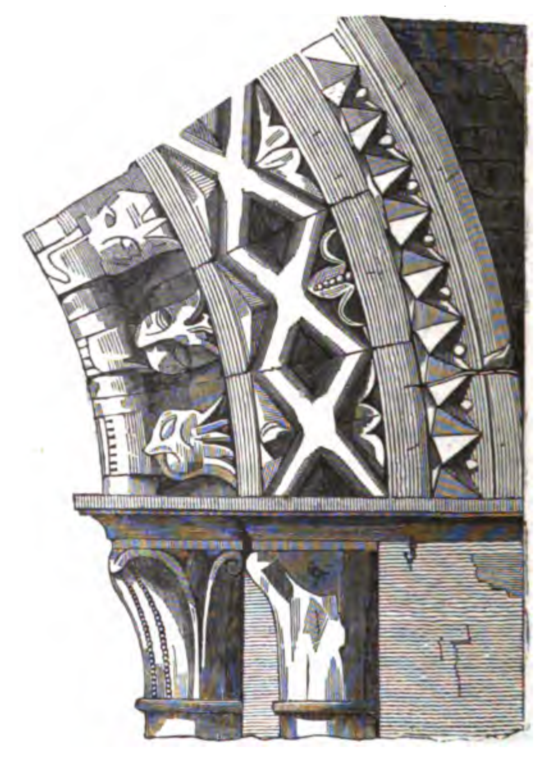
M. de Caumont dépose sur le bureau le plan de l'église de Maillezais et le devis des réparations à y faire, et demande que le tout soit renvoyé à la commission des vœux.—Adopté.

M. l'abbé Cousseau a la parole pour signaler la fondation d'une église du XIIe. siècle dont il est à même de donner la date précise. C'est la petite église de la commanderie du Temple de Mauléon. Cet édifice fondé par Alienor Foresta, de 1170 à 1180, a été consacré par Jean de Bellemains, évêque de Poitiers, ami de St.-Thomas de Cantorbéry. M. l'abbé Cousseau a puisé ces renseignements dans un extrait des archives du grand prieuré d'Aquitaine, copié par dom Mazet, et que l'on retrouve dans les cartons de Dom Fonteneau. Quant à la forme et à l'ornementation de l'édifice, elles sont parfaitement d'accord avec les dates. Cette église n'est point complète. Plusieurs parties sont en ruine, de sorte qu'il est impossible de savoir si l'apside se terminait par un rond point. On croirait plutôt qu'elle reproduit la forme de la croix grecque. On n'y trouve point l'ogive, les fenêtres sont très-petites. A l'extérieur elles sont si étroites qu'à peine la tête d'un homme pourrait-elle y passer, intérieurement elles s'élargissent brusquement. Quant à l'ornementation, elle est fort simple, les corniches ne sont marquées que par de simples moulures.

Aux environs on trouve plusieurs autres églises dont l'origine est fort ancienne. A leur base, règne le plein-cintre; à la partie supérieure l'ogive, ce qui porte M. l'abbé Cousseau à penser que l'ogive fut introduite plutôt pour la solidité que pour l'élégance de la construction.

La Société remercie M. l'abbé Cousseau de ses communications.

M. de Caumont prie les membres de l'assemblée qui auraient observé l'ornementation des églises du Poitou de fournir la nomenclature des détails de ce genre qu'ils ont remarqués. Il communique une gravure représentant un genre d'archivoltes qui dans le nord de la France sont



très-communes. Ce sont des moulures géométriques et des têtes plates qui embrassent le dernier tore des portes avec

le menton. Ce type, demande M. de Caumont, est-il ordinaire dans le Poitou ?

M. Mauduyt cite l'église de Marnay, près Château-Larcher, où ce type se trouve reproduit, mais il est fort rare.

M. de Chergé est prié de donner connaissance des principales moulures remarquées par lui dans les églises du Poitou ?

Les moulures les plus fréquentes dans les monuments du XIIe. siècle, répond M. de Chergé, consistent en palmettes fouillées à une très-petite profondeur, mais présentant cependant une certaine saillie. Des losanges travaillés après coup par le ciseau et taillés à facettes, de manière à former des pointes de diamant, sont aussi très-communs dans les églises des XIe. et XIIe. siècles. A Chauvigny surtout ces moulures se produisent presque constamment. Au surplus, ajoute M. de Chergé, certaines églises telles que Notre-Dame présentent tous les genres d'ornementation.

M. de Chasteigner prétend que dans les églises qu'il a observées les moulures signalées par M. de Chergé sont moins fréquentes que les damiers, les losanges, les dents de loup, les étoiles. Au cloître de Bonnevaux surtout les étoiles à six pointes sont très-communes. M. Ménard signale l'église de la Villedieu où sont prodiguées les étoiles à quatre pointes.

M. de Caumont demande si les églises du XIIe. siècle présentent en Poitou des colonnes chargées d'ornements.

M. l'abbé Auber dit avoir vu dans une église qui appartient au XIIe. siècle une colonne dont l'élégance et la richesse l'ont frappé. Cette colonne droite et très-légère est adossée à une colonne principale. Ce qu'elle présente de remarquable, c'est une guirlande de fleurs tout-à-fait en-dehors de la nature qui s'étend en spirale du haut en bas. Au-dessus se trouve un chapiteau dont le travail est d'une grande délicatesse.

M. Jolly signale dans l'église de St.-Savin des colonnes ornées de cannelures horisontales.

M. de Chergé dit n'avoir point observé dans le département de cannelures verticales dans les églises du XIIe. siècle.

M. Segrétain confirme ce que vient d'avancer M. de Chergé en ajoutant toutefois que dans d'autres parties du Poitou il en a remarqué quelques-unes.

M. de Caumont présente à la Société une gravure sur bois reproduisant les moulures flabelliformes que l'on remarque dans l'église de Notre-Dame-de-la-Coudre à Parthenay et demande si ailleurs on a observé le même type. M. de Caumont croit que cet ornement est particulier à l'école Poitevine, car outre-Loire les monuments qu'il a visités ne le reproduisent plus.

M. de Chergé cite l'archivolte de l'église de Civray qui présente d'assez grands rapports avec le dessin communiqué par M. de Caumont, mais qui cependant ne lui ressemble pas complètement.

M. de Caumont demande quelles sont les figures qui ornent le plus habituellement en Poitou les chapiteaux des églises



du XIIe. siècle. Il montre le dessin d'un chapiteau provenant de l'église de Chauvigny qui représente deux corps d'animaux

se réunissant en une seule tête. La même figure est reproduite sur un chapiteau de l'église de St.-Savin. Peut-on attribuer cette figure à une pensée symbolique ?

M. l'abbé Cousseau suppose qu'on a voulu personnifier ainsi l'union de certains vices, l'orgueil et l'envie par exemple. Au surplus, ajoute-t-il, c'est une simple conjecture qu'il ne prétend point justifier.

M. de Chergé dit avoir observé plusieurs chapiteaux sur lesquels sont figurées des têtes qui semblent avaler des hommes.

M. de Chasteigner dit avoir vu à St.-Hilaire une tête d'homme dévorant un oiseau dont la forme était celle d'un canard.

M. Ménard signale un grand nombre de chapiteaux ornés d'oiseaux dont le cou est fort allongé. A ce sujet M. de Caumont fait observer qu'en général, dans les édifices du Poitou qui appartiennent au XIIe. siècle, les oiseaux sont mieux dessinés que dans les autres parties de la France. Il ajoute qu'il serait bon que la Société des Antiquaires de l'Ouest s'occupât de faire dessiner ou mouler ces oiseaux.

M. de Chergé pense que la longueur du cou de ces oiseaux, peu en harmonie souvent avec l'espèce à laquelle ils semblent appartenir, était peut-être, au XIIe. siècle, le résultat d'un besoin d'ornementation plutôt que celui d'une pensée symbolique. M. de La Sicotière appuie cette observation, et rappelle que dans la tapisserie de Bayeux les oiseaux qui sont figurés ont aussi des cous d'une longueur prodigieuse.

M. de Caumont montre la gravure d'un chapiteau de l'église de Cunault qui représente une sirène tenant de chaque main un poisson. Près d'elle est une barque. Un pêcheur à genoux

reçoit de sa main un de ces poissons. Il demande si l'on a retrouvé cette figure dans le Poitou.



M. l'abbé Auber annonce que l'on a trouvé à Civaux un chapiteau semblable, avec cette différence que de l'autre côté de la barque se trouve un second personnage qui semble s'élancer dans le gouffre sur lequel la barque est supendue. Ceci, ajoute M. l'abbé Auber, est évidemment symbolique. La sirène, c'est l'âme chrétienne. Le poisson, c'est le Christ. Le pêcheur qui la reçoit, l'humanité. Le personnage qui se précipite dans l'abîme, le génie du mal qui voit bien qu'il ne lui reste plus rien à faire dans un monde régénéré.

M. l'abbé Cousseau attire l'attention sur une gravure qui fait partie des illustrations du bulletin de la dernière session de la Société. Cette gravure représente un chapiteau de formes bizarres. Deux personnages sont en présence, l'un porte le bonnet plébéien, l'autre la couronne royale. Le premier tient la tête couronnée par la barbe et fait un geste menaçant ; le second, dont la jambe paraît cassée, a le corps terminé par un objet informe, où quelques-uns voient un navire et les autres un coq. Le personnage coiffé d'un bonnet est à cheval sur cet objet. M. Cousseau suppose que le personnage boiteux et couronné est Jacob, boiteux depuis sa lutte avec l'ange, couronné parce qu'il a acheté d'Esaü le droit d'aînesse ; l'autre personnage serait Esaü. Or, dit M. Cousseau, pourquoi ne pas supposer que Jacob représente l'église et Esaü la puissance qui est opposée à l'église.

M. de Chasteigner prend la parole pour combattre l'interprétation de M. Cousseau. Suivant lui, ce qui termine le corps du personnage couronné est la partie inférieure d'un coq. Or, le coq signifie la puissance. Pourquoi ne pas voir dans cette figure la royauté, et dans le plébéien coiffé d'un bonnet la bourgeoisie. Ce serait l'emblême ingénieux de la lutte qui se termine par l'affranchissement des communes.

M. l'abbé Auber répond que cette interprétation n'est pas en harmonie avec l'esprit du siècle. Assurément au XIIe. l'esprit était trop religieux pour qu'on se permît de traiter des sujets politiques sur les chapiteaux d'une église.

M. de La Liborlière demande la parole pour décrire une obscénité observée par lui sur un des chapiteaux de l'église de St.-Hilaire. Ce chapiteau a disparu, il ignore sa destinée.

M. l'abbé Auber lit un fragment d'une notice publiée par lui dans laquelle il exprime sur les figures singulières qui se retrouvent fréquemment dans les missels et dans les églises cette pensée qu'ils avaient pour objet de donner à l'humanité

des leçons d'autant plus sévères que la forme sous laquelle on représentait ainsi le vice était plus odieuse et plus repoussante.

M. de Fleury lit une note sur les modillons et figures grimaçantes qu'il a observés dans plusieurs églises de Poitiers.

NOTE DE M. DE FLEURY.

MESSIEURS,

La question du programme qui nous a été rappelée hier par M. le Directeur de la Société, relativement aux modillons et aux figures grimaçantes qui se trouvent dans nos églises, m'a suggéré quelques réflexions, et puisque l'occasion se présente, j'ai pensé que j'étais autorisé à vous soumettre mes vues à ce sujet, dussent-elles n'être que des imaginations ou des conjectures.

Il y a long-temps, Messieurs, que la sculpture est employée dans les églises; il y a long-temps même que pour répondre à je ne sais quelle idée symbolique, elle a commencé à les peupler de figures de monstres et d'animaux sauvages. Dès le milieu à peu près du VI[e]. siècle, Léonce II, treizième évêque de Bordeaux, avait fait rebâtir à Saintes l'église de St.-Eutrope: à l'intérieur il l'avait ornée de fresques, et les images de bois y reproduisaient les merveilles de la peinture.

Saint Fortunat, à qui j'emprunte ces détails, nous apprend encore que le même évêque avait fait bâtir sur le tombeau de St. Vivien une église magnifique. *Là, dit-il, les lambris sont façonnés avec un art inconnu, et vous croiriez volontiers que les monstres même y ont pris vie par l'habileté de l'artiste.*

Ingenio perfecta novo Tabulata coruscant,
Artificemque putes hic animasse feras.

Ces indications semblent ici d'autant mieux à leur place

qu'elles sont données dans un pays qui nous touche, et par un évêque de Poitiers qui dès lors appartenait à notre province.

Quelle fut dans le principe l'idée symbolique qui inspira les artistes? Voulurent-ils que toute la création fût représentée au temple de son maître? Voulurent-ils, comme selon nous cela arriva plus tard, cacher sous ces formes bizarres un sens mystérieux qui pût être la terreur du vice et l'espérance de la vertu? On comprend que nous ne voulons point examiner la question pour ces temps reculés, mais il n'en est pas ainsi pour nos monuments de la belle époque, c'est-à-dire du XIIe. au XVe. siècle, et nous croyons qu'on peut, sur cette période, hasarder des idées qui offrent bien des caractères de vraisemblance.

Un professeur célèbre avançait naguère dans une leçon d'histoire, entr'autres assertions qu'il ne m'appartient pas d'examiner ici, que *dans nos cathédrales ces misérables figures, accroupies sous le poids d'un pilier énorme, tâchent pourtant d'élever la tête, et expriment l'aspiration visible du triste peuple d'alors.*

Rien ne me semble moins archéologique que d'appliquer l'esprit de système soit historique soit philosophique à l'étude des monuments, et d'aller chercher ses idées à soi, là où il n'y a réellement que l'idée de l'artiste et la manifestation des croyances de son temps. Ainsi nous avons en général aujourd'hui la pensée que le peuple d'alors était très-opprimé, très-malheureux, très-accablé. Ceci tient peu à l'archéologie : mais ce qu'il importe à l'art de constater, c'est que ce malheur le peuple ne s'en plaignait pas, faute sans doute de le sentir et de connaître un état meilleur, circonstance qui n'est point exclusivement propre au moyen-âge. C'est que la société toute entière était animée d'une foi qui ne laissait place à aucun autre sentiment en-dehors de celui-là ; c'est enfin que le ciment de nos cathédrales n'était point détrempé avec les larmes du

peuple ; que ces monuments, au contraire, furent l'œuvre d'amour et de prédilection des masses exaltées et soutenues par le sentiment religieux qui dominait tout alors. Loin donc d'y voir une occasion de souffrances, elles y cherchaient une source de consolation, et en faisaient l'objet de leur juste et noble orgueil.

On a dit souvent que dans le moyen-âge l'élément populaire n'avait pas eu place ; que toujours écrasé et foulé, il n'avait pas laissé de sillon dans l'histoire. Je crois, Messieurs, qu'on s'est trompé : je crois que les monuments les plus durables, les plus solides qui nous soient restés de cette époque sont précisément la poésie du peuple. S'il ne nous a pas légué de chroniques ou d'histoire de ses actes, il nous a transmis de magnifiques tableaux de ses sentiments et de ses pensées. Les vieux châteaux de la féodalité ne sont plus, mais les cathédrales restent encore. L'idée a survécu au fait, la foi et l'espérance à la force et à la victoire. Et si j'ai parlé de poésie, c'est que, selon moi, nos grandes églises sont de vastes, d'admirables poëmes. Ces poëmes n'ont point été écrits par la main des puissants, ils sont l'œuvre de tous, la véritable épopée sociale, le cycle populaire, si je puis m'exprimer ainsi. Et qu'on me permette de le dire, ces épopées pleines de la vie et de la majesté du Dieu qui les habite, si on les confronte au côté grave et sérieux de l'humanité, peuvent bien valoir, peut-être, même sous le rapport de l'art, ces chants de l'aveugle Mélésigènes, dont je sens d'ailleurs le prix comme un autre. Ce qui fera à jamais l'avantage de nos poëmes de pierre, c'est qu'ils ennoblissent et élèvent l'âme, qu'ils se lisent avec le cœur, et que tout le monde comprend cette langue.

Cette digression qui n'est qu'apparente nous conduit à penser, Messieurs, que toute étude de nos monuments qui ne partira pas de la foi ne sera plus dans les conditions de

l'artiste, se placera à un point de vue différent, ne comprendra rien à son admirable unité, et ne pourra qu'aboutir à l'erreur. La foi est le mobile qui a tout inspiré, tout dirigé, tout conduit. Tous les détails sont arrangés pour s'harmoniser à cet axe universel, et c'est de là seulement qu'on en peut reconnaître la tendance et l'ensemble. Si donc ceux dont nous nous occupons, si les modillons à figures grimaçantes ont un sens symbolique, demandez ce sens à la foi, vous ne le trouverez ailleurs nulle part. Or, ce sens, il est selon moi facile de le déterminer d'une manière générale, et en tenant compte des variations particulières qu'il a pu subir quelquefois sous le caprice de l'artiste.

Vous pouvez, si je ne me trompe, classer en deux catégories toutes ces figures qui sous des poids accablants servent comme de console et de support. Les unes portent l'expression d'une indicible souffrance, les autres semblent sereines et même triomphantes. Les premières représentent les réprouvés, les vices, les démons, les autres représentent les élus, les vertus et les anges. Ainsi voyez cette nervure qui partant de la clef de voûte descend rapidement et vient tomber sur une tête qui la supporte tout entière. Le poids est effrayant, la pauvre tête s'aplatit sous la pression : quelquefois deux mains paraissent et semblent s'approcher pour alléger s'il se peut la torture; les traits sont horriblement décomposés et convulsifs, et il semble à chaque instant qu'on va entendre jaillir la plainte ou le blasphème. Cependant vis-à-vis est un visage calme et radieux, sur lequel la nervure de l'angle opposé paraît craindre de s'appuyer, tant elle s'y pose légère. Evidemment vous avez là l'enfer en face du ciel.

Que l'on suive en appliquant ces données, par exemple, dans la cathédrale de Poitiers, la série de ces figures qui soutiennent tout autour de l'édifice les galeries intérieures. Là vous trouverez véritablement l'image des Titans engagés

sous la montagne, sortant à peine la tête et encore une tête qui est elle-même écrasée sous le poids. Peut-on imaginer pour Satan un supplice plus atroce que celui de servir de fondement ou d'appui au temple même du Dieu qu'il abhorre, de voir ses saints heureux, d'assister à son triomphe, à la pompe de son culte, aux prières de ceux qui le servent, et d'entendre éternellement chanter ses louanges. Il y avait assurément du Dante et du Milton dans la tête qui a imaginé cela. Ne semble-t-il pas encore qu'il soit là, cloué sous tant de formes, pour effrayer le sacrilége et l'impiété par l'horrible sourire qui se joint quelquefois chez lui aux convulsions de la douleur et de la rage? Voyez, au contraire, auprès et tout autour, mille têtes qui semblent heureuses de porter une portion de ce fardeau qui est le temple du Seigneur. D'autres qui n'y tiennent que par une aile, petites figures qui rappellent l'emblême sous lequel les imagiers des beaux siècles figuraient l'âme sortant du corps. Beaucoup de ces âmes élues font de la musique, qui avec une harpe, qui avec une lyre, qui avec une trompette, qui même avec un violon, et tout cela aux oreilles du Diable qui voudrait bien ne pas entendre ou se venger, mais qui solidement maçonné dans sa gehenne de pierre et saisi invinciblement à sa place ne peut que grimacer un peu plus horriblement encore.

Véritablement, Messieurs, je crains de m'abandonner trop volontiers aux mille imaginations qui m'ont été suggérées, et dans lesquelles, par parenthèse, le Diable a bien pu quelquefois prendre sa part, s'il me les a envoyées à certains moments où il est mieux de s'occuper dans le temple d'idées plus sévères et plus importantes. Je m'arrêterai donc, et aussi bien il doit être temps. Je n'ai pas, on le comprend, la prétention d'épuiser la question, mais je vous prie d'examiner en vous plaçant au point de vue que j'ai indiqué. Sans doute l'application de la règle que je crois avoir remarquée se

produit sous une multitude de formes, vous avez des diables de toutes façons, mâles et femelles, vous en avez en mitre, en froc, en cuirasse, en manteau royal, en haillons, en monstres et en animaux de toute espèce. La même variété se retrouve dans la peinture des élus et des anges, mais tout cela, loin de contredire, me semble confirmer mes observations; dans cette immense variété même, tout converge vers cette unité que j'ai indiquée, c'est-à-dire que partout on retrouve ou l'expression de la fureur et du supplice des démons, ou celle du calme de la paix des élus qui, l'une et l'autre proclament la force et le triomphe de l'église de Dieu.

Je m'arrête à cette dernière idée, qui résume tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, en laissant mes conjectures au jugement des hommes plus habiles que moi, reconnaissant que dans les cas particuliers le caprice de l'artiste peut bien avoir modifié les caractères, mais sans jamais cependant les effacer.

Avant de lever la séance, M. de Caumont annonce qu'à deux heures commencera la discussion relative aux statues équestres. Il annonce également qu'à une heure on se réunira à St.-Hilaire pour visiter l'église. Cette visite sera faite sous la présidence de M. le Mq^is^. de La Porte assisté de M. de La Liborlière qui voudra bien remplir les fonctions de secrétaire.

Un des Secrétaires,

J. DE LA MARSONNIÈRE.

Seconde séance du 31 *mai* 1843.—2 *heures.*

Présidence de M. le curé de Niort, membre du Conseil.

M. le curé de N.-D. de Niort, grand-vicaire, est invité à présider la séance.

M. de La Liborlière, secrétaire de la commission chargée de visiter l'église St.-Hilaire, rend compte des observations auxquelles cette visite a donné lieu.

VISITE DE L'ÉGLISE ST.-HILAIRE.

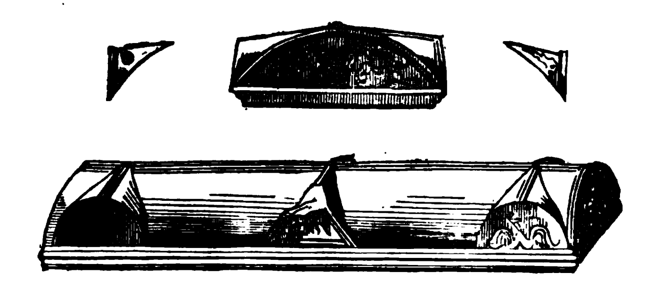
Le mercredi 31 mai plusieurs membres du congrès se rendent à une heure dans l'église de St.-Hilaire de Poitiers, sous la présidence de M. de La Porte.

Après avoir déploré les mutilations opérées par suite des événements révolutionnaires dans l'ensemble de ce vaste et curieux édifice, réduit maintenant à la moitié tout au plus de son étendue primitive, les membres du congrès examinent les détails échappés à l'ardeur destructive des démolisseurs. Parmi le petit nombre de piliers qui ont été conservés, les regards se portent sur trois chapiteaux historiés, dont l'élévation empêche peut-être encore moins que les couches de chaux dont ils sont revêtus de bien distinguer les sujets. Des vœux sont exprimés pour que ces antiques sculptures soient nettoyées et présentées aux recherches des archéologues par un dessin exact.

On forme aussi le désir qu'un confessionnal placé à gauche en entrant dans l'église par la petite porte latérale puisse être transporté ailleurs afin de laisser paraître l'inscription tumulaire d'un des membres de l'ancien chapitre, qui se

trouvait autrefois dans les cloîtres et qui a été incrustée dans un mur de nouvelle construction, lors de la réparation et de la réouverture de l'église à l'époque du concordat (1).

Dans une autre partie de l'édifice repose sur le pavé la couverture, en marbre blanc sculpté, d'un tombeau qui



passe, mais sans indices précis ni probabilités positives, pour avoir contenu le corps de Ste. Abre, fille de St.-Hilaire. On demanderait qu'il fût élevé sur des supports en pierre et préservé à l'avenir des dégradations auxquelles il a été jusqu'à présent exposé de tant de manières et en tant de lieux différents. Il était jadis placé dans les cloîtres.

On observe dans les combles plusieurs constructions et plusieurs distributions dont il est impossible de se rendre compte d'une façon satisfaisante; mais surtout on remarque vers le haut des murailles qui soutiennent la charpente, des vestiges de fresques d'où résulte la preuve que les voûtes, bien que d'une date très-reculée, ont été bâties postérieurement à ces peintures. Des sculptures intéressantes et qui offrent même des particularités reconnues assez rares, ornent dans quelques endroits les constructions dont la destination est

(1) Cette inscription a été relevée et publiée par M. de Caumont dans le tome Ier. du Bulletin monumental, page 71.

devenue tout au moins un problème. Au surplus, il n'est pas inutile de dire que ces constructions, à travers lesquelles se dérobe si mystérieusement la pensée de l'architecte, sont encore aujourd'hui tout-à-fait dans l'état où on les voyait depuis plusieurs siècles.

M. de La Liborlière, secrétaire de la réunion, lequel a écrit sur l'église de St.-Hilaire une notice très-étendue et très-détaillée, qui est insérée dans les bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, fixe l'attention sur un pavé dont il n'a fait qu'assez récemment la découverte. La pierre qui forme ce pavé est un fragment de bas-relief où l'on aperçoit très-distinctement un lièvre poursuivi par un chien et la place d'un large encadrement. Le bas-relief était visiblement couvert d'un enduit de couleur brune et de telle solidité que le passage habitué et multiplié qui a lieu depuis trente ans dans cette portion de l'église n'a pu l'endommager. Il est même arrivé que les parties qui formaient autrefois saillie et que le ciseau a dépouillées de l'enduit pour les rendre planes, se creusent sous le frottement des sabots ferrés, tandis que la couche préservatrice étendue sur le fond résiste à toutes les attaques. On a exprimé le désir que cette pierre fût enlevée et transportée au musée du temple St.-Jean.

M. Segrétain dit avoir remarqué à l'église St.-Hilaire plusieurs chapiteaux dont deux fort remarquables : l'un représente l'apothéose d'un homme à cheval, l'autre l'image d'un homme mourant. Malheureusement, ajoute M. Segrétain, ces figures sont encrassées sous une couche épaisse de badigeon d'où il serait fort à désirer qu'on les dégageât.

M. Segrétain a reconnu aussi avec un vif intérêt les traces qui rappellent la face primitive de l'église St.-Hilaire. — Des fresques qui existent encore au sommet d'un transept ont également attiré son attention.

M. Thiollet signale dans l'église St.-Hilaire une corniche qui lui paraît d'autant plus remarquable qu'elle est la seule de ce genre qu'il ait observée dans le département. Cette corniche est sculptée non seulement à sa partie antérieure, mais encore au-dessous. M. Thiollet annonce qu'il se propose, avec l'approbation de M. de Caumont, de mouler cette corniche et d'offrir à la Société des Antiquaires de l'Ouest un exemplaire de sa copie.

M. de Caumont rappelle à la Société le sujet de discussion à l'ordre du jour. « Quels sont les personnages que repré-« sentent les statues équestres qui se trouvent sur la façade « de plusieurs églises ? »

M. de Chergé a la parole pour donner son avis sur cette question et s'exprime ainsi :

SUR LES STATUES ÉQUESTRES.

PAR M. DE CHERGÉ.

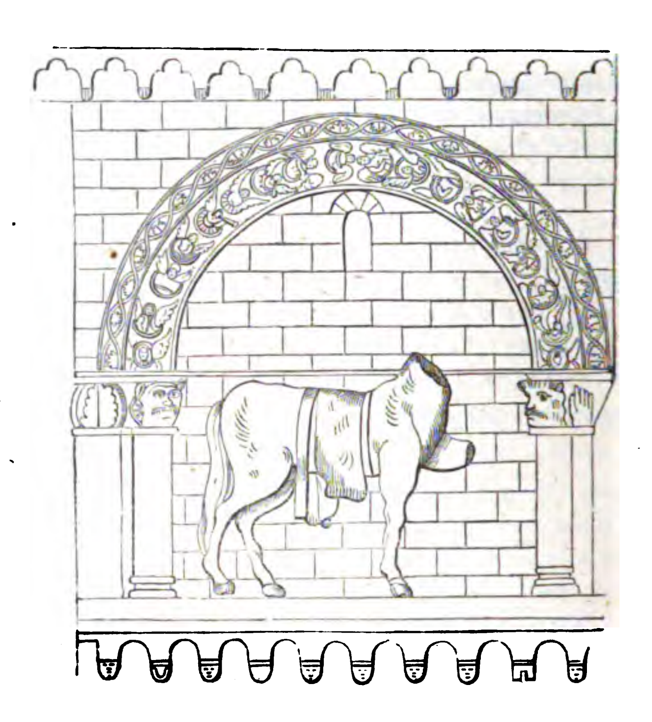
La sixième question du programme est ainsi conçue :

« Rechercher ce que représentaient les statues équestres « placées extérieurement dans la façade ou sur les faces « latérales de plusieurs églises du Poitou, sculpture qui se « trouve dans beaucoup d'autres parties de la France et « parfois sur des chapiteaux. »

Notre intention n'est point d'embrasser toute l'étendue de cette question qui réclamerait à elle seule de nombreux développements ; nous voulons seulement exposer diverses opinions qui se sont produites et soumettre les observations qui les combattent ou qui les confirment.

En Poitou on connaît plusieurs exemples de ces représen-

tations, Notre-Dame de Poitiers, St.-Nicolas de Civray, St.-Hilaire de Melle, fournissent les plus remarquables.



A propos de celle de Notre-Dame de Poitiers, l'historien Thibaudeau, s'appuyant sur une inscription du XVIe. siècle, prétendait que c'était sans doute la statue de Constantin, lequel aurait exigé que son image fût ainsi placée sur toutes les églises que construisirent les premiers chrétiens. En admettant la réalité de cette singulière prescription, dont les recueils spéciaux ne font point mention, on ne pourrait s'empêcher de remarquer qu'à l'époque où furent édifiées toutes les églises qui sont décorées de cette statue, les siècles

avaient dû faire justice d'une ordonnance depuis long-temps ensevelie dans les ténèbres de l'oubli.

Des antiquaires ont vu dans les traits du cavalier le chef de la 2ᵉ. race de nos rois. Ils oublient sans doute que si les moines eussent été portés à reproduire sur le front des temples dus à leur ciseau religieux l'image d'un des chefs des Francs, ils n'eussent certainement pas choisi pour modèle l'homme qui s'était signalé par des actes bien coupables à leurs yeux.

Charlemagne pourrait réclamer avec plus d'apparence de justice l'honneur que l'on fait décerner à son père, et le vulgaire, en montrant la statue qui décore la façade de Civray, ne manque jamais de la désigner sous le nom de celle du grand empereur ; mais il est une observation qui ne nous a point échappé et qui nous semble de nature à rendre cette attribution inadmissible.

En Poitou, par exemple, les statues équestres se trouvent toutes, sans exception, placées sur des façades d'églises à la fondation desquelles le fils de Pépin est resté entièrement étranger et qui lui sont postérieures, tandis que les magnifiques églises dont il fut le fondateur certain ne furent jamais décorées de cette image.

La basilique de Charroux seule était ornée de la statue, mais de la statue en pied de Charlemagne placée vis-à-vis de celle de Roger, comte de Limoges, qui avait contribué à la fondation : au-dessous étaient sculptées deux inscriptions. Ces deux inscriptions existent, mais l'identité des statues avec les personnages qu'elles étaient censée représenter de par la tradition est loin d'être certaine.

Charlemagne, en tant que personnage purement historique, n'a donc point été pas plus que son père appliqué sur les façades de nos églises par le respect et l'admiration de nos pères.

Des antiquaires distingués, écrivant sous l'influence d'une pensée vraie en principe, mais fausse si on la produit toujours et partout comme n'admettant aucune exception, ont nié la représentation sur la façade de nos temples des personnages historiques, et ils n'ont voulu voir dans ces statues équestres que des personnages religieux. Ainsi à Civray, par exemple, un savant antiquaire (1) a vu St.-Martin coupant son manteau pour couvrir les membres nus d'un pauvre mendiant.

Cette dernière attribution est impossible par deux raisons inattaquables. La démolition de la façade de St.-Nicolas de Civray a révélé d'une manière irrécusable l'existence d'une statue équestre, seule et sans accessoires dans le vaste cintre qu'elle occupait, et aucune autre partie de l'édifice ne contient le personnage exigé pour compléter la scène dont St.-Martin fut le héros.

D'ailleurs il est un fait certain, c'est que dès le 28 octobre 1119, l'église de Civray était déjà placée sous le vocable de St.-Nicolas. Or, la statue de ce saint patron, reconnaissable à ses attributs et à une inscription qui le désigne et qui est la seule de toute la façade, occupe une petite place bien modeste sous le cintre opposé ; est-il possible d'admettre que la place d'honneur eût été ainsi affectée à un saint secondaire, quant à l'église de Civray, tandis que le saint patron qui avait droit à tous les honneurs du temple qui lui était dédié eût été relégué sans pitié dans un coin obscur de ce temple. Cette hypothèse est donc encore inadmissible.

Des observations importantes ont été faites au sujet de ces statues : ne pourrait-on pas en les résumant aider à la découverte de la vérité ? Un fait général et qui n'admet aucune exception, c'est que toutes ces statues sont privées du nimbe.

(1) M. Didron.

Ce ne sont donc pas des personnages religieux (1). Elles sont de plus représentées presque partout la couronne en tête, chaussées de l'éperon des chevaliers, quelques-unes même sont revêtues de la cotte de maille ; celle de Notre-Dame de Poitiers tenait de plus une épée à la main. Toutes, sans exception, sont revêtues du grand costume de cérémonie consacré par les traditions bysantines. Quelques-unes conservent encore les traces du faucon qu'elles portaient sur le poignet. Toutes ces observations importantes ont fait penser à plusieurs de nos amis que ces statues représentaient les fondateurs, protecteurs ou donateurs des églises, lesquels jouissaient à ce titre, comme on le sait, de très-grands privilèges. Cette opinion conforme aux idées reçues ne détruirait point un principe incontestable selon nous ; savoir, que la sculpture du moyen âge ne consacrait guère son ciseau à la reproduction, sur les édifices religieux, de personnages et de faits purement historiques. On conçoit en effet qu'un fondateur riche et puissant était, dans l'ordre des idées religieuses, tout autre chose qu'un personnage purement historique ; ses pieuses largesses l'élevaient bien vîte, pour un moment et pour un cas spécial, à une hauteur telle, que l'homme mortel disparaissait pour faire place au pieux protecteur appelé à participer plus tard aux privilèges et au bonheur des saints.

D'ailleurs les exigences du droit féodal et la puissance de cette organisation si vigoureuse alors expliqueraient bien des choses que notre œil constitutionnel ne saurait découvrir. Par exemple, la position précaire de l'humble vassal que le superbe suzerain semble fouler aux pieds de son coursier.

(1) On a dit que les saints de l'ancien Testament n'étaient point nimbés, cela est quelquefois vrai, mais il y a de nombreux exemples du contraire.

Nous sommes donc portés à croire qu'il ne faut point chercher, dans les statues équestres qui décorent les façades de nos églises, des personnages purement religieux ni purement historiques, mais des personnages auxquels leur titre de fondateurs, de patrons, d'avoués des églises, conférait des qualités participant en quelque sorte de ces deux natures et des droits que les mœurs du temps autorisaient par suite à leur reconnaître.

M. de Lambron pense que les statues équestres étaient pour les édifices ce que le sceau des seigneurs était pour les actes qu'ils signaient.

M. de Caumont, généralisant la question, demande comment on peut expliquer la présence d'un personnage foulé aux pieds du cheval des statues équestres lorsque le sujet se trouve ailleurs que sur les portails; il montre le dessin d'un chapiteau de la cathédrale d'Autun sur lequel le même sujet est repro-



duit : il n'est pas fait de réponse satisfaisante à cette question.

M. Rondier a la parole pour faire connaître à la Société les

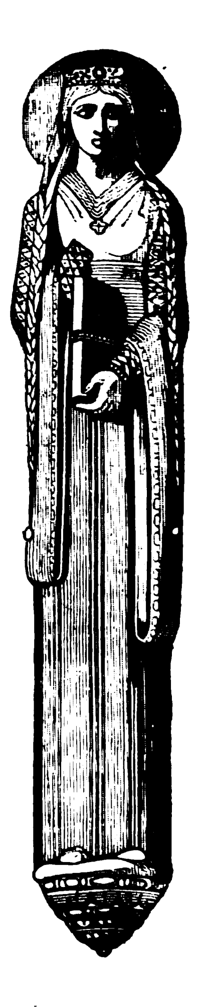
motifs d'après lesquels il pense que la statue équestre de l'église St.-Hilaire de Melle représente le fondateur de cet édifice.

M. Rondier : — « Dans les chartes qui concernent l'abbaye « de St.-Jean d'Angely se trouve un acte par lequel Guil- « laume IX, duc d'Aquitaine, fait donation de l'église « St.-Hilaire de Melle à l'abbaye de St.-Jean. — J'ai pensé « que ce Guillaume était le personnage que représentait la « statue équestre qui se trouve sur la façade de l'église, — « voici pourquoi : — Cette statue figure au milieu de la fa- « çade, à la place d'honneur. Elle est posée dans une niche « entourée de feuilles de lotus. — Au-dessous de la niche est « un lion. — Or le lion figure dans les armes de l'Aquitaine : « sur le tombeau de l'un des ancêtres de Guillaume IX on le « retrouve. Ce lion pourrait donc établir tout au moins l'iden- « tité du personnage aux pieds duquel il se trouve avec un « des ducs d'Aquitaine. — D'un autre côté, les feuilles de « lotus qui entourent la niche dans laquelle est placée la « statue n'avaient-elles pas pour objet de rappeler le long « séjour de Guillaume IX en Palestine ? — Si ces observa- « tions ne sont pas concluantes, du moins elles doivent faire « réfléchir. — Au surplus, ajoute M. Rondier, je n'affirme « pas, je suppose. »

L'absence de nimbes étant le caractère le plus remarquable de ces statues équestres, on demande *si le nimbe était au XII*e*. et au XIII*e*. siècles le caractère distinctif des saints postérieurs au nouveau Testament ?*

M. de Caumont croit se rappeler que les personnages de l'ancien Testament qui sont à la porte de la cathédrale d'Angers sont nimbés ; mais il affirme bien positivement que ceux de la porte latérale de la cathédrale du Mans le sont tous : les grandes statues des portes occidentales de la cathédrale de

Chartres, qui selon toute apparence représentent des personnages de l'ancien Testament, ont aussi des nimbes. Guillaume Durand, qui vivait au XIIIe. siècle, dit bien que la tête des saints était toujours entourée du nimbe, mais il ne distingue pas entre les personnages de l'ancien Testament et les saints qui lui sont postérieurs.



M. l'abbé Cousseau : — Il n'est pas étonnant que Guillaume Durand qui parlait le langage de son siècle n'ait point établi cette distinction, car au XIIIe. siècle on entendait toujours, du moins dans l'église d'Occident, par *Saints*, les saints du nouveau Testament. Ce n'est que bien postérieurement que les personnages bibliques commencèrent à devenir l'objet d'un culte et que dans le langage religieux on dit, par exemple : *Sanctus Moses*, *Sanctus Job*, etc. Il est donc vraisemblable qu'alors qu'il appelait le nimbe le caractère distinctif des saints, Guillaume Durand entendait parler des saints du nouveau Testament.

Quant à la forme du nimbe, carrée pour les saints vivants, ronde pour les saints morts, la ressemblance que Durand lui trouve avec celle du bouclier est expliquée par un passage de l'écriture : « *Scuto bonæ voluntatis tuæ coronasti nos.* »

Il semble, au premier abord, bien étrange de couronner avec un bouclier : un bouclier et une couronne sont des objets si différents : mais quand il s'agit de la faveur divine, qui est tout à la fois une faveur et une protection pour celui qu'elle environne, on conçoit qu'elle nous soit présentée en même temps comme une couronne de gloire et un bouclier de défense. Dans les saints déjà glorifiés il ne faut plus voir que la couronne, de là le nimbe rond : tandis que les saints vivants, qui ont encore à combattre contre les vices, doivent être couverts du bouclier des quatre vertus cardinales figuré par le nimbe carré. Cette distinction est confirmée par un grand nombre de monuments, entre autres, par un ancien bas-relief représentant la mort de saint Hilaire. On y voit le nimbe carré derrière la tête de ses disciples, tandis que le nimbe rond s'épanouit sur la tête de saint Pierre et de saint Paul.

M. Fillon pense que les statues équestres représentent les fondateurs des églises sur la façade desquelles elles figurent. En général, dit-il, les fondateurs étaient des chevaliers. Or, il a remarqué sur ce qui reste de la statue de saint Hilaire de Melle une jambe qui lui paraît recouverte d'une cotte de mailles grossièrement travaillée. Cette jambe porte l'éperon.

M. de Caumont clot la discussion et demande si la Société croit qu'après les éclaircissements qui ont été donnés on peut formuler une réponse à la question qu'il a posée.

La Société se prononce pour l'affirmative et pense que les diverses considérations présentées, et en particulier celles qui résultent de l'absence du nimbe, autorisent à admettre comme l'opinion la plus vraisemblable celle qui fait des grandes statues équestres des églises du Poitou la *représentation du fondateur*.

M. de Caumont demande si les tympans des portes des

églises portent souvent l'image en bas-reliefs des saints sous le vocable desquels elles sont placées.

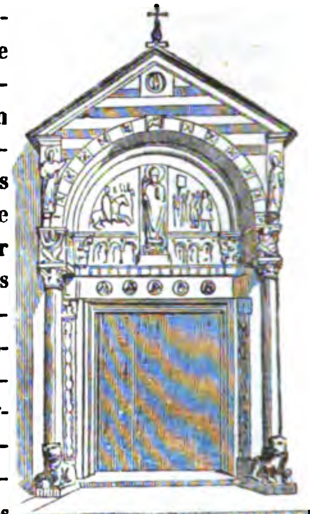
Dans le N.-O. de la France, dit-il, on trouve sur le tympan des portes d'églises de campagne des bas-reliefs grossièrement sculptés, représentant l'apôtre saint Pierre. Ces représentations sont toujours très-curieuses et bonnes à dessiner.

On répond que ces sculptures sont très-rares en Poitou.

M. de Chergé dit qu'à l'église St.-Nicolas de Civray, saint Nicolas est placé sous l'une des trois arcades de la façade. Son nom est écrit au bas. Toutefois, il est vrai de dire que le saint n'est pas, à proprement parler, placé sur le tympan de la porte de l'église, etc.

Diverses questions sont ensuite présentées sur l'ordonnance la plus habituelle des portes romanes.

M. Cousseau demande à prendre la parole sur la question relative aux colonnes surmontées de figures de lions, qui se trouvent aux portails de certaines églises. Il a observé en Italie, et en particulier à Ancône, à la porte principale des grandes églises, des colonnes de forte dimension reposant sur des lions. Il pense que dans ces édifices la disposition particulière de ces colonnes, qui rappelle le trône de Salomon, indique le siége sur lequel s'exerçait jadis le pouvoir de la juridiction pontificale, *inter leones*. Or, ajoute-t-il, dans les



églises de moindre importance, où les dimensions du portail n'étaient point en harmonie avec de grands décors, la même

idée se reproduisait, mais sur une plus petite échelle, dans les petits lions qui au lieu de supporter la colonne étaient supportés par elle. Mais comme ces petites figures étaient peu apparentes, il arrivait quelquefois qu'on inscrivait le nom de l'animal au-dessous, afin que nul n'ignorât que c'était là que s'exerçait la juridiction abbatiale. C'est ce que l'on peut remarquer sur le portail de St.-Porchaire, qui au-dessous des petits lions que supportent les chapiteaux de ses colonnes porte le mot *leones*, traduction fort utile assurément de la sculpture par le sculpteur.

La parole est à M. l'abbé Lacurie pour donner lecture du procès-verbal rédigé par lui de la visite d'un tombeau, découvert récemment à Saintes dans la crypte de St. Eutrope. Ce tombeau, que d'après l'inscription EUTROPUS on supposait être le tombeau du saint martyr, contenait une grande quantité d'ossements humains de divers âges. Au-dessus était une couche de charbon dans laquelle on a trouvé un grand nombre de médailles de billon appartenant au XIe. siècle.

M. de Chergé lit une notice sur l'église St.-Savin. C'est le programme de la course archéologique du lendemain.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE ST.-SAVIN;

PAR M. DE CHERGÉ.

Cette église (1), qui offre une longueur de 73 mètres à partir de la porte d'entrée, se compose d'une nef d'environ 7 mètres de diamètre sur 43 de longueur et de deux collatéraux de 5 mètres de diamètre auxquels on arrive en passant sous la grande tour ; de transepts ayant, compris la croisée, 29

(1) Voir l'historique de cette église dans le rapport d'ensemble, §. XIX.

mètres de développement sur 6 mètres de profondeur ; d'une apside circulaire renfermant le sanctuaire et des collatéraux prolongés au pourtour, le tout ayant 13 mètres de profondeur sur 10 mètres 50, non comprises les apsidioles, lesquelles sont au nombre de cinq en n'y comprenant point deux autres chapelles qui ouvrent dans les transepts; d'une grande crypte sous le sanctuaire; d'une autre crypte sous la chapelle principale de l'apside, entre ces deux cryptes se trouve ou un trou circulaire ou un puits comblé jusqu'à un mètre du bord. Ces deux derniers ouvrages sont maçonnés en moellon et sans enduits lissés ni parements dressés. La voûte de la nef est en berceau, sans arcs-doubleaux, excepté aux trois premières travées. Les voûtes des collatéraux et du chœur sont à arêtes sans nervures.

Le sol de l'église, bâtie sur le rampant du versant ouest de la Gartempe, est inférieur au sol de la place publique, située au devant; on y arrive par onze marches formant 1m. 08 de hauteur sous la grande tour et cinq autres formant une hauteur de 0,74 descendant de la tour à la nef.

A l'extérieur, les murs des bas-côtés furent primitivement appuyés par des contreforts ayant une saillie de 0,45 à 0,48 seulement; plus tard un écartement se manifestant au nord, des contreforts de grande saillie de 2,38 à 2,40 furent appliqués de ce côté pour maintenir la poussée.

Le chevet est orné d'arcatures sur pilastres contournant toutes les chapelles apsidales et le chœur. Au point de rencontre du transept et de la nef s'élève une tour carrée basse et à couverture obtuse recevant les cloches.

La grande tour à l'entrée de l'édifice forme au rez-de-chaussée le *pronaos*. Au premier étage elle renferme une chapelle voûtée très-élégante et ornée de fresques grandioses. Son ensemble ne paraît pas avoir eu d'autre but que d'ajouter à la décoration de l'édifice. L'appareil de cette tour est en

pierres de taille grossièrement rustiquées à la partie inférieure, plus soignées dans les deux étages à arcatures supérieurs à la première corniche, et d'un grand fini dans la flèche et les clochetons qui l'accompagnent. Une baie de fenêtre actuellement bouchée et joignant l'extrados de la porte d'entrée, réunie à d'autres observations, a fait naître dans l'esprit de M. Jolly la pensée que cette portion de l'édifice pouvait avoir été dès le principe la chapelle attenante au *castrum cerense* bâti par Charlemagne; l'appareil des murs des bas-côtés se compose de chaînes en pierre de taille formées par les colonnes engagées, leur dosseret et le contrefort extérieur, l'intervalle entre ces parties est rempli de maçonnerie de moellon grossièrement faite; les voûtes sont toutes construites en moellons non taillés noyés dans le mortier; les murs du chœur et des chapelles apsidales sont tous en pierre de taille.

A l'intérieur, tout, murs, voûtes, colonnes, est enduit en mortier de chaux, dressé et lissé, et c'est sur cet enduit que se trouvaient et se trouvent encore les fresques, dont plusieurs couches successives attestent le renouvellement à des époques différentes, mais qui, à n'en pouvoir douter, décoraient l'église entière.

Les plus remarquables de ces fresques sont sans contredit celles de la voûte de la nef et celles de la grande crypte. Les premières représentent des scènes de l'ancien et du nouveau Testament, mis en rapport suivant les interprétations figurées auxquelles elles se prêtaient; les secondes reproduisent dans toutes ses phases le martyre du saint sous le vocable duquel l'église fut placée dès l'origine et de son frère St.-Cyprien. On admire surtout dans ces fresques, malgré la naïveté de poses et une ignorance assez complète des règles de la perspective et de l'historique des costumes, un mérite de composition et de conception vraiment prodigieuses. Ces

fresques reproduites sur les dessins de M. Gérard-Seguin, jeune artiste envoyé par M. le Ministre de l'instruction publique, sont aujourd'hui publiées par le comité des arts et monuments. Un texte confié à la plume habile de M. Mérimée accompagnera et expliquera les planches qui contribueront à faire connaître et à recommander au monde artistique notre précieuse basilique de St.-Savin.

Cet édifice se recommandait du reste trop par lui-même à la protection du gouvernement pour que cette protection lui fît défaut. Dès 1836 une somme de 2,000 fr. lui fut allouée, des difficultés surgirent à cause des formalités à remplir pour obtenir la démolition de deux barraques qui flanquaient disgracieusement la base de l'édifice et qui permettaient aux locataires, comme nous l'avons constaté depuis, de saper par les fondements le géant qui dressait sa tête superbe au-dessus de leurs infimes habitations, sous prétexte de se donner les agréments d'une armoire ou d'agrandir leur bauge. Une nouvelle somme de 2,000 fr. en deux excercices fut réordonnancée en 1838 et 39; enfin au mois de mars 1840 un secours plus efficace, basé sur la nécessité de plus grandes réparations, fut accordé et le secours s'éleva à la somme de 10,000 fr.; depuis lors deux nouveaux crédits s'élèvant à la somme totale de 15,000 fr. ont complété les ressources jugées indispensables à une restauration digne du monument auquel elle devait s'appliquer.

M. Joly, architecte à Saumur, inspecteur des monuments historiques de Maine-et-Loire, que des travaux de ce genre heureusement et habilement exécutés avaient signalé à l'attention du Ministre, fut chargé de la mission difficile, mais non pas au-dessus de ses forces, dont l'église St.-Savin était l'objet, et je m'empresse de dire que chacun doit applaudir aujourd'hui à ce choix éclairé.

Nous avons parlé d'une mission difficile; vous allez juger

par vous-même de la vérité de cette expression. Un effort semblait se manifester dans le mur latéral du bas-côté gauche. La charpente et la toiture entière de ce côté menaçaient d'une ruine certaine. L'un des forts piliers qui soutiennent la coupole surmontée de la tour carrée où se trouve la sonnerie paraissait ébranlé par une pression énorme ; mais cet état inquiétant n'était rien en comparaison de celui où se trouvait la tour qui sert de base à la belle flèche, dont la pointe s'élance à 75 mètres au-dessus.

Si le mal était grand, le remède n'était pas facile à appliquer, car vous savez que toucher à un monument qui menace, c'est courir souvent la chance de hâter sa chûte au lieu de la prévenir. Cependant M. Joly ne recula point devant l'œuvre qu'il devait acccomplir et dont toute la responsabilité pesait sur sa tête. Des contreforts nouveaux assurèrent le mur latéral contre un écartement dangereux, tandis que l'enlèvement des décombres qui surchargeaient les reins et les clefs des voûtes et l'application d'un système de charpente particulier, pour ménager les murs de portée, complétaient cette mesure indispensable et bien salutaire. La toiture entière fut repassée et remise à neuf, et le fort pilier de la coupole fut relié et boulonné à l'aide de colossales bandes de fer. Pendant que ces travaux s'exécutaient on préparait ceux que devait exiger l'état allarmant de la tour principale.

Ici, Messieurs, nous avons besoin de toute votre attention, car il s'agit d'expliquer, à l'aide de la description des lieux, une mesure que M. Jolly a cru devoir adopter ainsi que nous sous notre responsabilité personnelle, bien qu'elle nous paraisse déplorable, et qui ne peut en effet se justifier que par la nécessité absolue où nous nous sommes trouvés de nous y soumettre.

Parmi les prétendues restaurations dont l'église de St.-Savin avait été l'objet à une époque assez rapprochée de

nous, nous devons citer particulièrement les travaux opérés dans la tour de la façade. La pointe de la flèche, frappée de la foudre, avait été relevée, et un paratonnerre (qui ne date pas du temps de Charlemagne) y fut appliqué pour prévenir le retour d'un semblable malheur; ce fut alors (nous le croyons du moins) que l'administration municipale voulut protéger les voûtes de la tour contre les infiltrations de l'eau à l'aide des jalousies qu'elle fit poser aux 16 fenêtres qui décorent deux étages de cette tour. Le moyen était bon, il y avait même intelligence et prévoyance à l'employer, mais il devait malheureusement par le fait provoquer la ruine de ce qu'il était destiné à protéger. Le charpentier chargé d'exécuter cette œuvre de menuiserie, soit qu'il eût mal pris ses dimensions, soit que ses talents artistiques ne s'étendissent point jusqu'à la connaissance et à l'exécution d'un cintre, se préoccupa fort peu du soin de façonner ses jalousies à l'image des baies qu'elles devaient clore; il fit des carrés longs tracés avec la plus pure équerre, et lorsqu'il s'aperçut qu'ils ne pouvaient pénétrer dans les baies en plein-cintre, plutôt que de déformer son œuvre en abattant les angles, il crut devoir couper en plate-bande les cintres de l'édifice. Puis lorsque, grâce à cet effort d'imagination, il eut obtenu que son œuvre s'adaptât parfaitement à celle de l'architecte du XIIIe. siècle, il la scella dans les pieds-droits avec des goujons en fer qu'il fit pénétrer, à grands renforts de massues, au détriment des pierres qui les reçurent. L'effet produit par cette barbare et stupide opération s'explique assez de soi-même pour qu'il paraisse presque superflu de vous dire que la pression de 40 à 50 mètres de constructions supérieures, pesant sur ces cintres mutilés, provoqua bientôt des ravages terribles; les trumeaux fléchirent, les trompes qui supportaient la base de la flèche se déprimèrent, et si un accident terrible n'en a pas été la suite,

nous devons en remercier Dieu. « La conservation d'un monument si singulièrement attaqué est vraiment inconcevable », nous écrivait M. Mérimée, auquel nous avons adressé un rapport à ce sujet, « et je suis d'avis qu'il faut ajouter un nouveau miracle à la légende de St.-Savin.... » A la vue de ce désastreux état, M. Joly fut réellement inquiet, et il s'empressa de remédier au mal. Dans les huit fenêtres du premier étage, la position même des choses semblait indiquer le remède : les baies, allant en s'évasant en glacis de l'extérieur à l'intérieur, permirent de renforcer les anciens pieds-droits et les cintres mutilés par de nouveaux pieds-droits et de nouveaux cintres ayant le même diamètre que les ouvertures externes, ce qui ne changeait rien à l'aspect du monument et à son caractère extérieur. Ces ouvrages furent faits en matériaux de première qualité, en pierres très-saines, parfaitement appareillées, avec un soin de pose que nous ne saurions trop signaler, mais qui, à la vérité, finit par coûter un peu cher; mais ce n'est point le cas de se plaindre en pareille occurrence, car des restaurations à forfait et par adjudication sont généralement impossibles.

Au 2e. étage, la consolidation ne fut pas aussi facile, parce que les baies n'offraient pas la même disposition. Cependant, pour la plupart d'entre elles, on put employer un système satisfaisant et qui permet de ne concevoir aucunes craintes.

Du côté du sud et de l'ouest, ce moyen ne put être pratiqué. C'était là qu'apparaissait, dans toute sa nudité, le triste résultat des mutilations signalées. Les deux trompes paraissaient déprimées par le poids supérieur et gâtées par l'infiltration des eaux ; les cintres des deux baies du sud, qui supportaient d'une manière plus immédiate la pression de la pyramide, fléchissaient, et, à leur défaut, le trumeau qui avait dû les remplacer était tellement broyé qu'il présentait 16 lézardes profondes traversant jusqu'à l'extérieur du mur.

Il est impossible de rendre l'effet que produisit sur nous la vue de cette ruine, que rien ne tenait plus à 35 mètres du sol, qui supportait elle-même 40 mètres de constructions pesantes, et qui, selon l'expression pittoresque, mais bien vraie de M. Joly « ne vivait là que par habitude. » Nul moyen artistique, nul remède factice ne pouvait suppléer à ces cintres et à ce trumeau défaillants, qu'un ver rongeur minait jusque dans leurs entrailles ; il fallait pourtant prendre un parti et le prendre instantanément. M. Joly nous avait expédié un exprès, non pour nous consulter (car nous n'avons point la prétention de donner sur ce point des conseils dont lui-même n'avait point besoin) ; mais pour réclamer que nous prissions une part dans la responsabilité qu'une décision, désormais commune, devrait faire peser sur nous deux. Après un mûr examen des lieux, de leur position, des moyens que l'on pouvait mettre à la disposition d'un architecte, il fut reconnu qu'un seul était efficace, et malheureusement c'était une mutilation, car il s'agissait de murer complètement trois fenêtres, afin de remplacer par des constructions pleines, exécutées avec soin et en matériaux de choix, la force et la solidité essentielles au reste de l'édifice, et que ne pouvaient plus offrir les cintres des fenêtres et le trumeau qui les séparait. Il fut convenu seulement que les jalousies seraient placées de manière à sauver, pour l'extérieur, le caractère du monument. Depuis lors, ces travaux ont été exécutés : ils ont permis de rendre aux trompes la force dont elles avaient besoin, et il y a tout lieu d'espérer qu'ils assureront pour long-temps encore la conservation d'un monument bien remarquable. Toutefois, comme il se trouve toujours des esprits pointilleux et des humeurs scientifiques chagrines, prêtes à blâmer ce qui a le malheur de ne pas être fait sous leur agrément et leur bon plaisir, nous avons craint qu'une boutade parisienne ou même provinciale, ne vint jeter anathème sur les restau-

rateurs de St.-Savin, et comme l'état actuel des lieux ne justifierait ou n'expliquerait pas suffisamment la nécessité où nous nous sommes trouvés de faire ce qui a été fait (si toutefois nos juges suprêmes se donnaient la peine de venir voir avant de prononcer leur arrêt), nous avons pris la précaution de faire dresser *de visu* et à l'aquarelle une sorte de procès-verbal de l'état des lieux en juin 1842. — Un double de ce procès-verbal a été adressé à M. le Ministre de l'intérieur, l'autre est en notre possession, et nous le déposerons dans les archives de la Société des antiquaires de l'Ouest, pour servir ce que de droit, comme on dit en termes de praticien.

On doit comprendre que les déplorables mutilations dont nous avons parlé avaient provoqué dans l'ensemble de la tour un travail effrayant. Une sorte d'écrasement, né de l'absence des forces que la construction puisait autrefois dans les cintres des seize fenêtres, s'était manifesté : il fallait l'arrêter afin de prévenir de terribles résultats. Trois cercles de fer boulonnés et scellés, non dans la construction ancienne, mais dans celle qui a été ajoutée pour les défendre contre l'oxidation, maintiennent au 1er. et au 2e. étages de fenêtres et à la base de la pyramide l'aplomb du monument, en opposant un obstacle à l'écartement des murs. Pour neutraliser l'action variable de l'atmosphère, ces fers ont été élevés, à l'aide de fourneaux de doreur, à la température de 50 degrés et scellés au moment même, afin que, se contractant après la pose, ils opérassent l'un sur l'autre une traction mutuelle de dix millimètres qui pût s'établir, grâce à l'élasticité du fer, et qui pût, à quelque température que se trouvassent plus tard les barres, les maintenir constamment serrées. Des plombs ont recouvert ces chaînements et protègent l'édifice contre l'infiltration des eaux. Voici ce qui est fait. Voici maintenant ce qui reste à faire : les clochetons seront dégagés

du mortier qui cache leurs dentelures à jour ; dans l'intérieur de l'église, tout ce qui pourra être conservé des anciennes peintures, en outre des fresques de la voûte, sera conservé religieusement ; des changements dont nous avons signalé l'importance à M. Joly seront faits autour du rondpoint ; les stalles seront replacées avec les décorations qui les couvraient, on ajustera les bases des colonnes du chœur de manière à les laisser voir. — On a retrouvé les traces d'une sorte de litre ou bande peinte à fresque, qui entourait l'église. Cette litre a été copiée pour en faire un essai, et lorsque l'effet des couleurs sera bien jugé, cette litre sera rétablie autour de l'église et des colonnes, à la même hauteur et dans les mêmes dimensions. Quant à l'espace qui ne cache plus que du lait de chaux, quant aux voûtes des collatéraux et des transepts, on les décorera avec les lignes imitant le petit appareil romain. Ce genre de décoration a été retrouvé sous plusieurs couches de badigeon dans l'église même ; il existait donc employé à une époque éloignée, nous pensons dès lors que les facilités qu'il présente dans son exécution, jointes aux motifs qui justifient son emploi dans des temps fort reculés, nous autorisent suffisamment à le reproduire. Quant à la sacristie, qui défigure le monument en tronquant le transept gauche, nous espérons bien qu'il nous sera permis de la transporter hors de l'édifice et de profiter de l'état des lieux pour lui trouver une place plus commode et plus convenable. Nous sommes en instance aujourd'hui sur ce point.

Tels sont, Messieurs, les détails que nous avons cru devoir vous communiquer. Ils sont peu attrayants, nous le savons ; mais tout ce qui se rattache à la restauration d'un monument aussi important que l'église de St.-Savin ne saurait vous trouver indifférents, et nous osons espérer qu'à défaut du charme de style que ne comportait point notre sujet, ce sujet aura puisé en lui-même le secret de vous intéresser.

M. l'abbé Auber annonce que la section Poitevine de l'Institut des provinces de France tiendra une séance à l'Hôtel-de-Ville, et que tous les membres du Congrès archéologique sont invités à y assister.

M. de Caumont invite la Commission des vœux et la Commission d'iconographie à profiter, pour se réunir, de la journée du lendemain.

La séance est levée.

Un des Secrétaires,

Jules DE LA MARSONNIÈRE.

Première séance du 2 juin 1843 — 8 heures du matin.

Présidence de M. FOUCART.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Foucart, doyen de la Faculté de droit.

M. Thiollet annonce à la Société que M. le curé de St.-Hilaire s'est empressé de satisfaire au vœu de la Commission, chargée de visiter son église, et a déjà fait enlever le confessionnal qui masquait une inscription intéressante.

M. Thiollet soumet à l'examen de la Société le moulage exécuté par lui d'une corniche fort remarquable de l'église St.-Hilaire.

M. de Caumont demande à la Société qu'il soit mis *de suite* à la disposition de M. Thiollet une *somme de* 100 *francs*, afin qu'il puisse exécuter le moulage des sculptures les plus intéressantes de l'église St.-Hilaire. Les 100 francs sont votés. Il est bien entendu que, si la somme de 100 francs n'est pas absorbée par ces travaux, le surplus sera employé à reproduire les sculptures des autres églises du département, jusqu'à épuisement des fonds. A ce sujet M. Pressac signale l'église

St.-Pierre de Chauvigny qui contient des sculptures fort remarquables comme devant être choisie après celle de St-Hilaire.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative aux sculptures symboliques. M. de Caumont demande quelle est l'explication que l'on doit donner à la figure des monstres rongeant un arbre, qui se reproduit souvent sur les tympans des portes des églises. Il montre à ce sujet le tympan d'une



porte de l'église de Hérouville, publiée dans sa Statistique monumentale du Calvados. M. l'abbé Cousseau a la parole pour exprimer son opinion.

M. Cousseau : — Toutes ces figures qui représentent des animaux sont généralement symboliques. Dans l'imagerie, dans la sculpture, le ciseau comme le pinceau ne travaillaient que

pour l'instruction du peuple. Ce principe fut le point de départ de la sculpture religieuse. Plus tard ce point de départ fut perdu de vue, et la fantaisie se substitua souvent à la pensée première.

Quant au symbole signalé par M. de Caumont, dit M. Cousseau, il est facile à expliquer. — L'arbre c'est l'église. Elle est souvent représentée sous cette image. N'est-elle pas née du grain de senevé ? Dans l'Ecriture elle est représentée par une vigne « *Vineam transtulisti, Domine.* » Puis plus loin le texte dit encore que cette vigne est dévorée par une bête singulière : « *Exterminavit eam aper de silvâ et singularis ferus depastus est eam.* » Il est vrai que dans l'Ecriture cette bête singulière était le sanglier. Mais tous les sculpteurs n'étaient pas assez versés dans l'étude des livres saints pour le savoir ; et le plus souvent il arrivait que, frappés de ces mots *singularis ferus*, ils mettaient leur imagination à la torture pour créer l'objet le plus fantastique et le plus incompréhensible. Cette bête singulière au pied de l'arbre représenterait donc les ennemis de l'église, les schismes, les hérésies qui cherchent à dévorer la vigne céleste par laquelle l'église est figurée.

Au surplus, ajoute M. Cousseau, s'il n'est pas possible de donner spécialement une explication à chaque sculpture bizarre, du moins il est incontestable que le point de départ, l'idée générale, c'est le symbole. On objecte des sculptures singulières, satiriques ou obscènes qui semblent se refuser à toute interprétation. Eh bien ! je ne recule point devant leur explication, pas même devant celle des obscénités que M. de La Liborlière décrivait à l'avant-dernière séance.

Dans cette sculpture il est aisé de reconnaître le vice impur concentrant toutes ses affections dans ce qu'il y a de plus honteux. Cet exemple donné au peuple sous une image révoltante, pour qu'il lui inspire le dégoût plutôt que tout autre sentiment, rappellerait le mot de l'apôtre St. Paul : *Quorum deus venter est, et gloria in confusione ipsorum.*

Quant au renard prêchant des poules, qui se trouve à St.-Germain-des-Prés et que reproduit le Magasin Pittoresque, il est très-aisé d'expliquer ce symbole. Supposons qu'au lieu d'un renard ce soit un loup qui s'y trouve prêchant des brebis. Le symbole serait incontestable. On eût reconnu la parole de N. S. : « Défiez-vous des faux pasteurs qui sont des loups ravissants revêtus de la peau des brebis. » Or pourquoi ne pas supposer que le renard prêchant les poules est la traduction du loup prêchant les brebis. Le renard, emblême d'astuce et de fourberie, représenterait le fauteur d'hérésie, le faux docteur, et en définitive l'idée serait toujours la même, sauf cette différence que le prédicateur aurait un vice de plus. — Quant au costume du renard qui paraît être religieux, dit M. Cousseau, ce ne serait pas une objection à mon système, car ce costume pouvait parfois convenir aux apôtres de l'hérésie aussi bien qu'aux prêtres de la véritable religion. Qu'au XIXe. siècle on ait vu dans le costume ecclésiastique dont le renard est affublé une intention satirique, une caricature du clergé, cela se conçoit. Mais au XIIIe. siècle il est impossible qu'à St.-Germain-des-Prés une pensée pareille eût pu être monumentée : d'abord l'esprit religieux s'y opposait. Non seulement l'église n'eût pu ordonner l'exécution d'images satiriques dans les lieux consacrés, mais encore elle n'eût pu la tolérer; car, comme dit St. Augustin, l'église n'enseigne ni ne tait ni n'approuve tout ce qui est contraire aux bonnes mœurs. Or, comme ces grotesques sont répandus dans toutes les églises de France, il faudrait, pour prouver qu'ils sont dus à une pensée satirique ou immorale, supposer nécessairement que l'église tout entière aurait renié au XIIe. siècle les principes de morale et de pudeur qui cependant ont toujours été les bases sur lesquelles reposent ses enseignements.

Cependant, ajoute M. Cousseau, je ne nierai pas que parfois il ne pût arriver que l'intention d'une satire personnelle se glissât obscurément dans l'œuvre de l'artiste. De même que dans son

Jugement dernier Michel-Ange représente un damné sous les traits d'un cardinal qui avait mal parlé de ses peintures, de même aussi souvent il était possible que le sculpteur du XIIe: siècle satisfit une vengeance personnelle en représentant un vice quelconque sous les traits d'un individu qu'il n'aimait pas : mais jamais il ne se fût permis la satire des institutions religieuses.

M. Sureau demande la parole pour décrire un chapiteau, observé par lui à Melle et qui tend à confirmer l'application du texte de l'Ecriture cité par M. l'abbé Cousseau à l'appui de l'explication donnée par lui à l'arbre rongé par le *singularis ferus.* Sur ce chapiteau se trouve un sanglier, le sanglier de l'Ecriture, poursuivi par trois chiens. Le sanglier est acculé, un des chiens s'efforce de l'atteindre. M. Cousseau pense que cette observation confirme ce qu'il vient de dire et suppose que les chiens qui poursuivent le sanglier sont les pasteurs qui dans l'Ecriture portent souvent comme gardiens du troupeau, le nom de *canes.* Ainsi Isaïe parlant de prophètes sans cœur les appelle mauvais chiens, qui n'ont pas la force de japper (canes muti).

M. de La Sicotière demande la parole pour combattre ce que le système de M. l'abbé Cousseau a d'absolu. Sans doute, dit-il, je ne nierai pas qu'à une certaine époque les sculptures aient eu parfois un sens allégorique ou moral. Mais établir ce fait comme principe, c'est s'exposer aux démentis que donnent constamment aux hommes les plus instruits les grotesques inexplicables qui se refusent à toute interprétation. Je crois donc qu'à toutes les époques de la sculpture, la fantaisie a dû jouer le rôle principal ; car la fantaisie est un des éléments essentiels de l'art. Or, au XIIe. siècle, quelle était la place réservée à l'art : les figures des manuscrits et les chapiteaux des églises. La pensée une, absolue, sévère du clergé se réservait l'ensemble de l'édifice, les grands décors, les colonnes. Mais les chapiteaux étaient abandonnés au peuple qui aussi

lui écrivait là sa pensée ; de telle sorte que c'était sur la pierre de ces chapiteaux que se manifestait, au XIIe. siècle, ce que nous appelons aujourd'hui la liberté de la presse. Aussi à côté de l'unité, de l'uniformité de l'édifice, qui n'est telle que parce que l'église imprime l'unité de direction, se multiplie sous mille formes bizarres, avec toutes les allures franches de la liberté, la variété dans les détails d'ornementation, parce qu'alors l'ouvrier est abandonné aux caprices de son imagination. Le monument est l'épopée en pierre. La figure du chapiteau est donc la satire et la caricature.

M. de La Sicotière termine en faisant observer à M. Cousseau que s'il a donné des explications heureuses à plusieurs d'entre les sculptures qui figurent aux chapiteaux des églises, le nombre en est bien restreint comparativement aux scènes grotesques qu'il essayerait en vain d'expliquer.

M. Cousseau insiste sur les considérations qu'il a déjà présentées et fait observer que si certaines figures ne peuvent être expliquées par la science, il faut attribuer cela à ce que la pensée qui a présidé à leur exécution n'a pas reçu tous les développements désirables. Ainsi, dit M. Cousseau, à Chauvigny, sur un chapiteau d'un grand modèle, se trouve une sculpture à laquelle évidemment a présidé une pensée symbolique. St. Michel tenant la balance entre ses mains. Sur un plateau les bonnes œuvres, sur un autre les mauvaises. Le Diable essayant de faire pencher la balance de son côté. Puis aux chapiteaux voisins, des vautours tenant dans leurs becs des corps humains. N'est-ce pas une scène de démons qu'on a voulu peindre? Là la pensée de l'artiste est reconnaissable. Pourquoi? parce qu'il a donné à son idée tous les développements qu'elle comportait, parce que l'idée est inscrite en gros caractères. Mais là, au contraire, où l'idée est exprimée comme en abrégé, en images isolées, le symbole est plus difficile à reconnaître. Toutefois l'intention de l'artiste ou de ceux qu'il

copiait était toujours primitivement d'offrir une intention vraiment utile.

Et qu'on ne dise pas que c'est là anéantir la liberté et la fantaisie essentielles à l'art ? Il leur était laissé un vaste champ dans le choix des symboles. S'agissait-il des vices, par exemple ? On livrait aux artistes tous les monstres de la terre et de la mer ; et si ce n'était pas assez pour eux de toute la création, le *singularis ferus* de l'Ecriture, dans sa signification indéterminée, leur permettait les représentations les plus bizarres, les caprices les plus étranges de l'imagination : en un mot, pleine liberté, licence même dans la forme ; mais toujours l'honnête, l'utile, le saint dans le but et la signification dernière. A l'époque où les arts servaient l'église comme leur mère et maîtresse, elle ne les employa jamais qu'à ces conditions.

M. Foucart, président de la séance, résume la discussion et pense qu'on peut admettre que parfois abandonné aux caprices de l'artiste le chapiteau fut destiné à recevoir la caricature aussi bien que le symbole. Le clergé séculier et le clergé régulier n'étaient pas toujours en bonne harmonie. Pourquoi ne pas supposer alors que la présence des grotesques sur les chapiteaux était pour les membres de l'un et l'autre clergé un moyen de polémique.

M. le conseiller Bourgnon de Layre signale, près des Boues-St.-Amand, une église fort ancienne qu'il a visitée, qui offre un grand nombre de sculptures singulières et sur laquelle les habitants du pays ont essayé bien des interprétations.

M. de Chergé demande pourquoi les figures qui surmontent les chapiteaux des églises sont identiques à des distances énormes, d'un point du royaume à l'autre et du royaume à l'étranger. Cela n'indiquerait-il pas que, pour la sculpture, il y avait au XIIe. siècle un canon, un type adopté que suivait l'ouvrier et qui présidait à son œuvre quelque part qu'il portât son ciseau ?

M. Segrétain pense que cette considération n'emporterait

pas l'idée du symbole. Les types adoptés pour l'architecture du XIIe. siècle n'auraient rien de plus étonnant que l'adoption de certaines formes de convention par l'école grecque et l'école romaine.

M. Sureau ajoute que l'identité de sculptures sur divers points éloignés s'expliquerait par la vie voyageuse des corps de francs-maçons qui portaient leur ciseau là où les appelait une œuvre à faire. M. de Fleury adopte cette pensée, mais déclare en même temps qu'elle ne détruit en rien ce fait évident, qu'une forme de convention, un type présidait, au XIIe. siècle, à l'ornementation des édifices religieux.

NOTE DE M. TEXIER.

M. de Chergé donne lecture d'un passage d'une lettre qui lui a été adressée par M. l'abbé Texier.

« Le tympan de la porte méridionale de l'église de Beaulieu (XIIe. siècle), dit M. Texier, est rempli par une immense page sculptée de la meilleure conservation. La bande horizontale inférieure est occupée par des monstres, fantaisies et grotesques que n'eût jamais imaginés la verve de Callot. Une truie a sept têtes, quatre devant et trois derrière; une figure humaine est avalée par un monstre, la tête et la queue du monstre terminée en tête se partagent le patient. La création la plus originale est une sorte de dragon dont les têtes des deux extrémités se livrent un combat acharné. *Sa croupe se recourbe en replis tortueux* et à divers intervalles des trous pratiqués le long de son dos livrent passage à des diablotins qui à demi-nés se font déjà la guerre. Tout cela, je le répète, est sculpté avec une verve et un entrain que la verve si vantée de Callot n'a jamais égalés. »

« Voilà du caprice s'il en fut jamais, diront les anti-symbolisateurs, et j'aurais partagé leur avis, si sur cette grande page ne se déroulait une inscription très-lisible dont ces représentations bizarres ne sont que le dernier mot. »

Au sommet du tympan, J.-C. montre les plaies de ses mains; les anges sonnent de la trompette et derrière le Sauveur deux autres anges élèvent la croix dont le prix a sauvé le monde; voilà le jugement dernier aux côtés du souverain juge : à droite et à gauche des personnages nimbés, apôtres, saints de toutes sortes, s'entretiennent dans la joie de leur triomphe; voici le paradis. Une bande horizontale inférieure nous montre les morts soulevant les couvercles de leurs tombeaux; c'est la résurrection. Je suis donc autorisé à voir l'enfer dans les représentations en apparence bizarres qui sont placées au-dessous. Et en effet, les roues symboliques du prophète y sont sculptées en arrière-plan. Notons encore que la grandeur morale a encore ici pour expression la grandeur physique. J.-C. est deux fois plus grand que les anges, ceux-ci deux fois plus grands que les saints, lesquels ont une taille supérieure dans la même proportion à celle des morts ressuscités. »

M. de Caumont pose la question relative à la présence du capricorne et du sagittaire sur le tympan des portes des églises. Sur quelques portails un arbre est entr'eux. Le sagittaire est prêt à lancer sa flèche. Cette figure dont on pourrait citer grand nombre d'exemples doit nécessairement avoir un motif. — On répond que, le Christ étant né dans le signe du capricorne, on suppose que la figure de cet animal a pour objet de rappeler le mois de la naissance du Sauveur, comme l'a conjecturé M. de Caumont dans son Histoire de l'architecture, dernière édition.

On demande dans quels édifices on a observé l'image de la femme nue aux seins dévorés par des reptiles. On cite l'octogone de Montmorillon, St.-Hilaire de Melle. M. de Caumont dit qu'en général les savants ont pensé que cette représentation indiquait le remords appliqué aux passions charnelles. Au surplus, ajoute M. de Caumont, M. Branche, membre de la

Société, a adopté une opinion plus hardie. Il a remarqué dans plusieurs statues de ce genre que les morsures des serpents étaient appliquées, tantôt sur les seins, tantôt plus bas et dans un assez grand nombre d'endroits différents, et il suppose d'après cela que les serpents pouvaient bien représenter les sept péchés capitaux.



M. de Caumont passe aux questions relatives à la statuaire. La Société, dit-il, attache une grande importance à obtenir, par le moulage, la représentation fidèle des statues qui se trouvent dans les édifices religieux. Il est donc important de donner une nomenclature complète des statues grandes ou petites du XIIe. siècle, que possède le département, afin qu'on puisse examiner s'il y a lieu de voter des fonds pour faire exécuter des moulages.

Les statues du XIIe. siècle, si remarquables par leurs riches costumes, donnent lieu à diverses communications. M. de Caumont recommande le moulage de celles qui représentent des personnages sur les portails principaux. On y trouve souvent les vieillards de l'Apocalypse, la tête ornée de

couronnes, tenant d'une main un instrument de musique, et de l'autre une fiole ou une coupe. On voit des statues de ce genre fort remarquables à Parthenay, à Chartres et ailleurs.

M. Segrétain signale à Airvault, dans l'église, des statues qui tapissent l'intérieur de la nef. La manière dont elles sont disposées le porte à croire qu'elles appartiennent au XIIe. siècle.

M. de Caumont exprime le vœu que la Société des antiquaires de l'Ouest les fasse dessiner et les publie.

M. de La Liborlière signale à St.-Maixent une statue colossale qui passe pour celle de Clovis. Mais cette attribution peut être contestée et la statue doit être beaucoup moins ancienne qu'on ne le suppose.

M. de Fleury cite sur la façade de l'église de Ruffec des statues qui appartiennent au XIIe. siècle.

M. Cousseau parle de restes de statues qui se trouvent sur le portail de l'église de la Villedieu près Gençay.

Enfin on signale encore d'autres statues dans les églises d'Argenton-Château, de Chambournay et de Vouvant. La Société recommande de faire mouler ou dessiner ces statues.

Avant de lever la séance, M. de Caumont annonce à la Société qu'une visite à l'église de Montierneuf aura lieu à une heure. — La séance de deux heures sera occupée par une lecture de M. Bourgnon de Layre sur les arènes de Poitiers.

Le Secrétaire,

Jules DE LA MARSONNIÈRE.

Seconde séance du 2 juin 1843.

Présidence de M. DELALLEAU, recteur de l'Académie.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Delalleau, recteur de l'Académie.

M. Segrétain montre les plans relatifs à l'église d'Airvault et fait la description de cet édifice.

M. de Caumont annonce la décision du conseil d'administration qui, dans sa réunion du même jour, a fixé à Saintes le lieu de ses séances générales pour l'année 1844, et soumet cette décision à l'approbation de la Société qui en témoigne sa satisfaction.

M. Sureau, de Saintes, lit un discours dans lequel, au nom de ses concitoyens, il témoigne toute sa gratitude pour la préférence dont Saintes a été l'objet, et indique les monuments les plus curieux parmi ceux qui, l'année prochaine, seront soumis à l'examen de la Société française.

M. Lecointre annonce que Mme. de La Sayette lui a promis d'ouvrir samedi, de midi à deux heures, son cabinet aux membres du congrès.

M. Bourgnon donne lecture de son mémoire sur les arènes de Poitiers, et fait circuler les plans qui l'accompagnent ainsi que plusieurs ornements et médailles découverts par lui dans les fouilles qu'il décrit. Cette lecture a été écoutée avec le plus vif intérêt. M. de Caumont applaudit aux longues et consciencieuses recherches de M. Bourgnon et le remercie ainsi que M. Delamotte, son collaborateur, au nom de la Société, de les lui avoir communiquées. Il espère que ce travail, le plus complet assurément qui ait été fait sur des monuments de ce genre, sera bientôt publié dans les bulletins de la Société académique.

Après cette lecture, M. de Caumont propose de continuer les questions de l'enquête relatives aux XIIe. siècle et au commencement du XIIIe., et demande si l'on peut bien préciser jusqu'à quelle époque le style roman a persisté dans le Poitou alors que le style ogival commençait déjà à se populariser en France et dans d'autres régions. Dans plusieurs parties de la France, dit-il, le style roman s'est perpétué suivant les caprices de l'architecte jusqu'aux premières années du XIVe. siècle. Des preuves de ce fait paraissent acquises à la science.

Un fait non moins incontestable, c'est la pesanteur du style ogival aquitain, comparé au style ogival du nord de la France. En Poitou, les colonnes et les chapiteaux du XIIIe. siècle sont loin d'offrir la même légèreté que dans le nord; on n'y trouve jamais des chapiteaux effilés comme celui-ci.



L'absence de la galerie nommée *triforium*, absence qui existe aussi le plus souvent dans les monuments du midi de la France et de l'Italie, est une des causes du peu d'élancement qu'offrent dans le Midi les nefs ogivales si hardies dans le Nord.

Or, comme dans le Poitou les édifices en ogives sont généralement plus lourds que dans le nord de la France, il est probable que le style roman s'y est conservé postérieurement à 1200. *A-t-on quelque date postérieure à 1200, qui puisse établir d'une manière incontestable qu'il ait persisté jusqu'au XIVe. ?*

M. de Chergé regrette vivement le manque de dates bien sûres pour obtenir ce résultat. Après tout, ajoute-t-il, les dates de fondations trompent plus souvent qu'elles n'éclairent. Une église peut être détruite et la date de fondation appliquée au style de la reconstruction est souvent un grossier mensonge. Tout porte à croire du reste que le style roman de transition a encore été employé souvent en Poitou dans le cours du XIIIe. siècle. M. de La Sicotière appuie cette observation en citant plusieurs églises remarquables en Normandie dont les dates de fondation ont trompé les antiquaires.

M. Segrétain dit qu'à défaut de dates le travail des pierres peut servir d'indice pour fixer l'époque de la construction. Au XIVe. siècle la manière de fouiller et de tailler la pierre, les instruments qu'on employait ne sont plus les mêmes qu'au XIIe. Si donc une église, qui par son ensemble appartient au style roman, présente, alors qu'elle est examinée dans ses détails, les traces de la main et de l'outil d'un siècle postérieur, évidemment cette église doit être classée parmi ces monuments dans lesquels le caprice de l'architecte a fait revivre le style roman.

Un exemple péremptoire, ajoute M. Segrétain, m'a confirmé dans cette opinion. Dans une église dont le style appartient évidemment au XIIe. siècle et qui actuellement tombe en ruines, j'ai observé dans la nature des mortiers, dans l'appareil, dans les moulures, dans les outils dont on s'est servi, un faire qui fait mentir l'apparence générale de l'édifice et fait descendre d'un siècle la construction qui, au premier aspect, semblerait appartenir au XIIe.

Ceci est d'autant plus remarquable, ajoute M. Segrétain, que le passage du style roman au style ogival s'est fait ordinairement assez brusquement. Au milieu d'une construction déjà commencée, l'architecte, obéissant au charme de la nouveauté, abandonnait tout-à-coup le plein-cintre pour l'ogive.

C'est ce que l'on peut remarquer à Montierneuf qui appartient par son ensemble au XIe. siècle et dont le chœur est d'une date postérieure.

M. Cousseau ne croit pas que cette remarque de M. Segrétain soit fondée en ce qui concerne Montierneuf; cette église a été achevée en 1086, en 1096 le chœur était terminé, le tout a été consacré à la même époque. Or, la construction du chœur remontant comme celle du corps de l'édifice au XIe. siècle, peu importe qu'actuellement on y trouve un chœur de style ogival, car ceci n'établit qu'une chose, à savoir que le chœur primitif avait été démoli.

M. de Chergé appuie cette observation et croit se rappeler avoir vu quelque part les dates qui indiquent l'écroulement de l'édifice.

M. Lecointre pense d'autant plus volontiers que le chœur actuel a été substitué au chœur primitif qu'il est supporté par des colonnes dont la forme rappelle évidemment le style roman et qui appartiennent à la construction primitive.

M. de Caumont demande si l'on peut donner la date de la fondation et de la reconstruction de l'église de Nouaillé.

M. Babault-de-Chaumont ne connaît qu'une date, c'est celle de la reconstruction du fond de l'église par M. l'abbé de La Beraudière, en 1697. Quant à la date de la partie qui paraît remonter aux premiers temps de l'ogive, il suppose que l'église fut détruite à l'époque de la bataille de Poitiers et reconstruite peu de temps après par les Anglais.

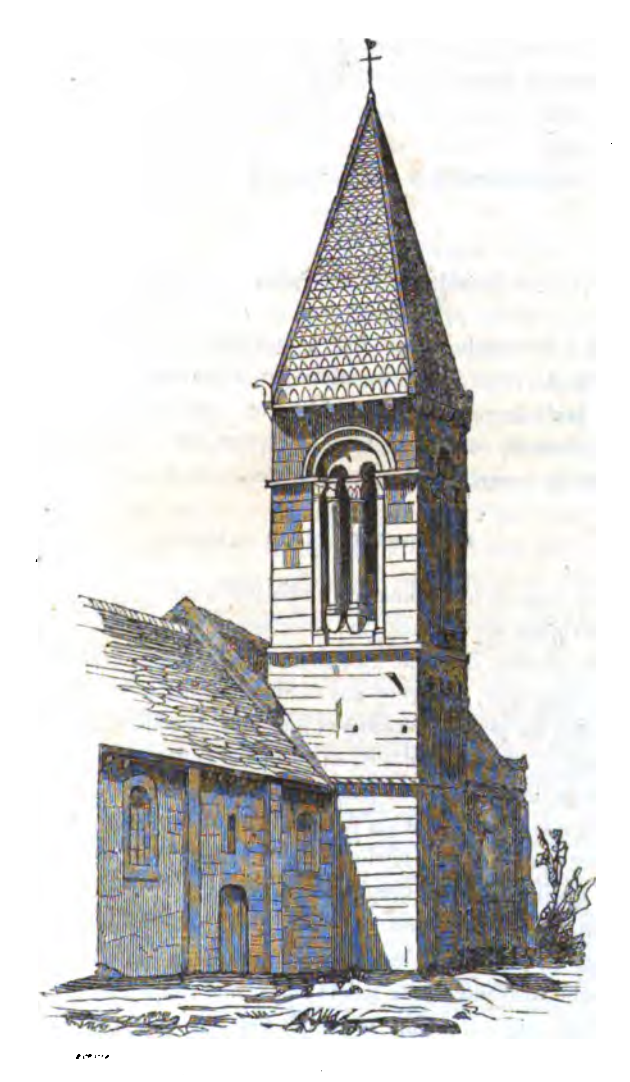
M. de La Fontenelle s'étonne que Froissart ne mentionne pas l'abbaye de Nouaillé si voisine de la bataille de Poitiers, alors qu'il fait le récit du combat. Les morts, on le sait, furent transportés à Poitiers pour y être enterrés. Pourtant l'abbaye de Nouaillé était plus près du champ de bataille, il semble qu'il était plus simple d'y faire les inhumations. Cela n'établirait-il pas alors que Nouaillé était démoli ou en re-

construction à cette époque, et ne pouvait par conséquent servir à aucune cérémonie religieuse.

Cette observation est appuyée par MM. de Chergé et Lecointre. Au surplus, ajoute ce dernier, il est probable qu'avant la bataille de Poitiers l'église de Nouaillé avait été détruite; car dix ans avant, en 1346, le Cte. de Derby parcourait le Poitou le fer à la main et il pilla l'abbaye de Nouaillé. Il est à présumer que l'église détruite en partie lors de ce pillage n'était pas encore restaurée. M. de Caumont fait alors observer que s'il était constant que l'église actuelle de Nouaillé ne remontât pas à une époque antérieure à la bataille de Poitiers, elle offrirait *une réponse catégorique à la question posée au programme*, car cette église qu'il a visitée et dessinée appartient, dans la partie de la nef et du portail qu'on dit avoir été reconstruite, au style roman de transition. Il y a au portail des chapiteaux perlés très-remarquables et d'une conservation parfaite, comme on en voit ailleurs à la fin du XIIe. siècle. Il importe donc beaucoup, selon lui, d'étudier les dates de cet édifice.

On passe à une question concernant la forme des tours en Poitou. Il est reconnu que les tours ont rarement une élévation comparable à celle qu'elles atteignirent dans d'autres parties de la France, notamment dans le Nord : elles affectent souvent la forme octogone comme à Ste.-Radégonde, et soit qu'elles offrent cette forme ou la forme carrée, elles sont très-rarement couvertes de pyramides en pierre très-élevées. Bien plus ordinairement une charpente les couronne. Le type élancé des tours romanes de la fin du XIIe. siècle, en Normandie, n'existe guère en Poitou; elles y sont toujours moins élevées.

On n'a guère entendu dans le centre de la France la cons-



truction des pyramides terminales, et les plus belles tours

sont surmontées par une pyramide conique arrondie qui n'a pas autant de hardiesse que les flèches du Nord.

Un des Secrétaires,

J. DE LA MARSONNIÈRE.

EXCURSION A St.-SAVIN ET A CHAUVIGNY,

LE 1er. JUIN.

Présidence de M. l'abbé COUSSEAU.

A 5 heures du matin, le 1er. juin 1843, plusieurs voitures de poste reçurent les membres de la Société. M. Cousseau fut prié de présider l'assemblée. M. Segrétain remplit les fonctions de secrétaire. Voici le rapport qu'il a lu le lendemain au congrès dans la seconde séance du 2 juin.

RAPPORT DE M. SEGRÉTAIN.

Au nom de la Commission ambulante dont l'absence a hier interrompu vos travaux, j'ai, Messieurs, à vous rendre compte de la mission, dont elle s'est chargée, de visiter, à St.-Savin et à Chauvigny, quelques-uns des monuments des environs de Poitiers les plus intéressants et que leur distance mettait à sa portée.—J'hésite pourtant, en vérité; la crainte de rester au-dessous de ma tâche, et plus encore celle d'exciter chez ceux d'entre vous qui n'ont pu prendre part à cette excursion des regrets que je ne puis modérer, en est la cause. Car, Messieurs, ma qualité d'historiographe non moins que l'esprit de corps m'imposent l'obligation de vous dire, avec ce que nous avons vu et étudié, les autres plaisirs de la journée : cette franche cordialité, cette gaieté charmante et de bon ton, cet entrain, qui ont animé et rempli tous nos instants en empêchant la fatigue du corps et de l'esprit d'y mêler ses

paroles et sa tristesse ; ce charme de nos réunions, et plus particulièrement de celles qui, comme jeudi, ont un plus grand caractère d'intimité, appartiennent en effet à notre société tout entière; c'est son bien dont nous lui devons hommage ; c'est aussi pour elle un puissant moyen de succès dont nous devons nous féliciter, et que nous ne devons pas négliger de tout notre pouvoir, en vue de l'œuvre sérieux que nous poursuivons.

Le compte-rendu d'une pareille excursion ne peut, vous le sentez, avoir ni le positif ni la forme d'un procès-verbal. Libres, en plein air, nous nous formions en groupes suivant toutes les combinaisons auxquelles notre nombre pouvait se prêter; le secrétaire, hélas ! ne pouvait se trouver partout à la fois, et, le dirai-je ? l'autorité même du président était impuissante à étendre son œil vigilant sur l'ensemble de la réunion si ce n'est pendant un seul instant, celui où, groupés sous un toit et côte à côte, autour d'une table dont la complaisance de notre collègue M. Jolly avait fait dès la veille les apprêts, nous préludions aux plaisirs de l'intelligence par l'acte fort peu spirituel en lui-même dans lequel la bienfaisante nature nous a fait une condition de notre existence et nous prépare au labeur de chaque jour.—Pendant cet acte important, Messieurs, je dois le dire ici fidèle historien, l'archéologie m'a paru bien près d'être oubliée, si ce n'est au moment où un excellent liquide Poitevin dont l'âge, très-ancien assurément, attesté par la chaude et épaisse couleur des fresques dont il avait tapissé son vaisseau et dont notre président n'a pas dédaigné d'assurer la conservation (je parle des fresques, prenez-y garde) en indiquant et exigeant l'emploi de moyens spéciaux, un toast à la Société française tout entière, au directeur à qui nous devons tous un sens nouveau, et plus particulièrement au congrès de Poitiers, nous a rappelés aux devoirs que nous avions à remplir envers

vous. Pour nous y préparer, il ne nous restait plus qu'à exciter convenablement notre sensibilité et notre goût sans l'émousser et la préparation anti-narcotique par excellence nous a donné son arôme à cet effet.

Que cette petite digression ne vous inquiète pas, Messieurs, aucune autre ne viendra couper mon récit. Nous savions que notre temps vous appartenait et, réservant la satisfaction d'un nouvel appétit pour notre retour, nous avons employé notre temps en conscience, vous allez en juger :

Réunis à cinq heures exactement, au nombre de 22, nous sommes montés, sous la présidence de M. l'abbé Cousseau, dans les véhicules qui devaient nous transporter en route, mais avec le regret de laisser ici celui que nous eussions tant aimé à voir diriger nos travaux. — A Chauvigny, le temps nécessaire pour changer les chevaux n'a pas été employé par nous à observer les beautés naturelles de la vallée de la Vienne ou à discuter sur la stabilité et les chances de durée du pont en fil de fer, œuvre malheureusement caractéristique de notre époque, et qui ne prépare à nos descendants de quelques siècles, au lieu du soin d'en relever les dates, que la peine de le reconstruire pour la 5ᵉ. ou 6ᵉ. fois. Mais, alléchés par une certaine odeur d'antiquité, et, qui plus est, d'antiquité menacée, un grand nombre d'entre nous sont allés s'abattre sur l'église basse, sans s'inquiéter s'ils ne détruisaient pas ainsi, par avance, un des plaisirs réservés pour la soirée, et s'ils ne préparaient point, gens indisciplinables, quelque retard à l'œuvre d'ensemble.

Un peu avant 10 heures, nous avons été reçus à St.-Savin par notre aimable collègue M. Jolly, qui, comme vous le savez, nous y avait précédés; puis, guidés par lui, et avant tout repos, nous nous sommes hâtés vers une reconnaissance extérieure. Le pont intéressant qui, assis sur ses larges piles

à avant-becs circulaires et à arrière-becs carrés, couvre depuis le XIII[e]. siècle la Gartempe de l'ombre de ses arches à archivoltes légèrement ogivales ornées de cordons à boudin saillant, a fixé d'abord nos regards; la jolie terrasse plantée de tilleuls et la charmante vue des coteaux d'amont ne nous ont point trouvés insensibles à leurs beautés; enfin nous avons tourné autour de l'ancienne basilique, but principal de notre voyage; puis, placés à distance sur la place, nous avons terminé notre promenade par un coup-d'œil sur la haute flèche qui la précède et dont l'accès a, pour cette fois, été sévèrement interdit même à tels d'entre nous dont les cheveux gris ne modéraient pas suffisamment l'impatience.

A la reprise de nos travaux, prévenu par M. Jolly, M. le curé de St.-Savin a eu l'obligeance de se joindre à nous pour nous faire les honneurs de son église, ainsi que M. de Boismorand : M. de Boismorand auquel M. Jolly a cru devoir, avant tout, exprimer devant nous sa reconnaissance pour les soins personnels qu'il veut bien donner à l'inspection et, au besoin, à la direction des travaux pendant les intervalles de ses visites, que l'éloignement des lieux et ses autres occupations ne lui permettent pas toujours de rendre aussi fréquentes et aussi longues que le lui ferait désirer le vif intérêt qu'il attache à son œuvre. Pour payer à chacun le tribut de gratitude qu'il mérite, M. Jolly nous a aussi lu une note relative à la reconstruction faite, il y a quelques années, de la pointe de la flèche d'après les devis de M. Coutault, sous la direction de M. de Laage, maire de la ville. Ni ses 73 ans, ni l'involontaire effroi qui s'attache aux travaux de cette espèce n'ont pu l'empêcher de les visiter chaque jour et d'assister à la pose de la dernière pierre, ou seulement de la boule qui la surmonte; non plus que sa persévérance ne s'était arrêtée devant aucun de ces obstacles d'inertie ou de

mauvais vouloir si ordinairement rencontrés lorsqu'il s'agit de créer des ressources.

Avant de nous introduire dans le monument, notre cicé-rone nous a fait remarquer les systèmes différents qu'offrent à son œil exercé les divers étages de la tour et qui l'ont conduit à penser que son rez-de-chaussée pourrait bien remonter aux premiers siècles, où il aurait été un appendice du *Castrum Ceracense*. Il nous a encore fait remarquer la démolition récente de la bicoque autrefois accrochée aux murs de cette tour, à gauche, et exprimé l'espoir de pouvoir bientôt traiter de même celle de droite, et c'est la loi du talion appliquée avec une rigueur qui n'est que juste. —En entrant dans l'intérieur, notre œil se fût involontairement arrêté sur le magnifique spectacle, nouveau pour quelques-uns d'entre nous, des immenses fresques qui tapissent les voûtes du narthex, mais déjà la voix et la main du collègue qui dirigeait nos pas et qui nous réservait ce plaisir pour un temps plus opportun, attiraient notre attention sur la basilique alors ouverte devant nous, et sur l'anomalie de sa construction rapportée à deux axes qui se raccordent, par une seconde brisure, à celui du clocher qui nous couvrait encore; puis, sur les jambes de fer substituées par lui à deux des membres inférieurs affaissés de la coupole; enfin sur les intéressants et difficiles travaux de consolidation de la flèche.—Pour apprécier ces derniers, que nous n'avons pas besoin de rappeler ici après la description qui vous en a été faite, nous avons dû entreprendre un voyage aërien devant la fatigue duquel nul de nous n'a reculé et qui, au fait, nous a largement indemnisés de notre peine.

Les fresques de la crypte, tant par leur composition que par leur belle conservation et la merveilleuse exécution de leurs détails, que le rapprochement nous permettait d'apprécier, nous ont paru l'une des choses le plus remarquables sous le

rapport absolu, comme sous le rapport relatif, qui puissent être offertes à cette insatiable curiosité d'antiquaire à qui il faut toujours du nouveau. M. de Chasteigner y a remarqué, au milieu de la légende peinte de St.-Savin et St.-Cyprien, le caractère d'un grand Christ imberbe tenant le livre d'une main, bénissant de l'autre, vêtu d'une robe rouge et d'un manteau jaune. Nous y avons lu, sur une pierre, l'inscription tumulaire de Ste.-Savine vierge, et entendu la légende qui s'y rapporte.

Dans les apsides, nous avons remarqué surtout les traces bien distinctes des trois colorations dont les murs de l'édifice ont été singulièrement décorés : la première se compose, vers le bas, de sujets peints à fresques dont de beaux restes attestent la valeur non moins que l'adresse et la persévérance de la main habile qui a pu les mettre à nu ; ces fresques sont surmontées, dans la partie supérieure, d'une teinte jaunâtre à joints de petit appareil rouge ; c'était la décoration primitive. Celle qui l'a recouverte paraissait formée en certains points d'une teinte rouge uniforme dont le ton, plein de dureté à nos yeux, devait pourtant être motivé soit par quelque calcul d'effet, soit par une autre cause inconnue, car on la rencontre aussi, en seconde couche, sur plusieurs autres édifices du même temps; enfin la troisième décoration était cette couche de lait de chaux de notre temps dont l'uniformité fatigue l'œil sans dissimuler aucuns des défauts des surfaces.

Nous avons vu, avec un grand plaisir, dans la sacristie, les magnifiques panneaux en bois du XVIIe. siècle que l'on se propose de replacer dans la nouvelle décoration de l'édifice, et nous en avons admiré l'exécution large et le beau style de dessin en même temps que nous en avons regretté les mutilations; nous y avons aussi visité quatre anciens reliquaires en bois doré sous forme de bras et un bout de

chaîne en fer qu'une tradition populaire nomme chaîne de St.-Marin.

Quelques-uns de nous sont descendus avec intérêt dans la petite crypte pratiquée sous l'apsidiole centrale, et ont cherché à s'expliquer, en même temps que la présence des ossements qu'on y a trouvés et depuis peu réunis en autel, ses dispositions et son ancienne liaison probable avec la grande crypte.

Le chœur nous a montré ses autels primitifs couverts de curieuses inscriptions, et ses colonnes à fûts cylindriques couronnés de chapiteaux alternativement ornés de feuillages et d'animaux fantastiques.

La nef nous a offert, dans ses formes architecturales, deux systèmes de colonnes, les unes rondes avec chapiteaux compliqués, les autres à plan en trèfle avec chapiteaux plus simples. Ces derniers nous ont paru n'avoir jamais été autres qu'ils sont à présent. Les murs de la nef étaient, sur le fond blanc à petit appareil, décorés à 2^{m}. 50 de hauteur environ par une riche bande peinte à fresque en dessin courant brun et jaune sur fond d'azur, qui va être reproduite avec une grande fidélité, si nous en jugeons par les essais qui nous ont été montrés.

Mais ce qui, dans cette nef, a surtout fixé notre attention, un objet dont nos regards ne pouvaient se détacher, et qui à lui seul exigerait de longues journées d'étude, ce sont les magnifiques fresques de la voûte représentant, en plusieurs tableaux, des sujets bibliques et aussi quelques accessoires que nous n'avons pu expliquer. Nous noterons ici que Dieu le Père nous y a paru porter partout le nimbe crucifère et que les patriarches n'y sont jamais nimbés. Les fresques du narthex, à sujets apocalyptiques, et celles de la haute tribune qui lui est superposée, du même temps qu'elle et séparée de la nef par une arcade garnie d'un mur de masque destiné

sans doute à disparaître, nous auraient retenus bien long-temps et nous auraient fait oublier à tous que le temps ne nous en permettait pas la curieuse étude mais seulement la reconnaissance, si la voix doucement sévère de notre président, s'efforçant à regret de sacrifier au bien général sa propre satisfaction, ne nous eût incessamment rappelé que déjà l'heure de nous séparer de ces lieux attrayants était écoulée.

Il nous restait pourtant encore à écouter une intéressante communication de notre co-sociétaire, M. Jolly, qui désirait avoir notre avis sur l'emplacement à choisir pour le maître-autel projeté. Les uns, et M. Jolly et M. le curé Dubois étaient de ce nombre, pensaient que sa position normale était sous la voûte d'arête centrale qui recouvre la croisée des nefs, parce que, dans cette position, il serait visible à la fois de toutes les parties de l'église, en laissant au chœur, en arrière, une suffisante étendue; les autres ont craint que, dans cette position, il ne diminuât pour l'œil l'étendue de l'édifice, que le service n'en fût gêné par les cordes de la sonnerie, et ils ont pensé d'ailleurs qu'il serait plus conforme aux anciens usages de le repousser plus en arrière. Mais cette discussion n'a pu se prolonger, et nous avons unanimement conclu qu'on ne pouvait mieux faire que de s'en remettre entièrement au goût éclairé et au zèle de notre collègue auquel, en lui faisant nos adieux, nous avons dû adresser nos remerciements pour sa complaisance et son bon accueil, en même temps que nos bien sincères félicitations pour la hardiesse, le dévouement et la profonde connaissance des ressources de son art dont il a donné des preuves dans les opérations délicates et difficiles qu'il a eu à exécuter.

Le repos, pendant le retour à Chauvigny, a donné lieu à quelques-uns de nous de parler d'un cimetière d'époque carlovingienne depuis long-temps reconnu à peu de distance de cette ville, celui de St.-Pierre-des-Eglises, et tous nous

avons alors exprimé le désir de compléter, par une rapide excursion sur ce point, le programme qui nous avait été tracé. Nous avons en effet quitté les voitures et parcouru gaiement à pied, à peu de distance de la rivière, les deux kilomètres qui nous séparaient du point que nous voulions atteindre. Cet agréable exercice, en donnant à quelques-uns les quelques instants de recueillement qui étaient pour eux un devoir d'état, avant la fin d'une journée jusqu'ici presqu'exclusivement consacrée à leurs collègues, offrait d'ailleurs à ces derniers plus d'un motif de jouissance dans la bonté et la douce température du ciel, l'aspect séduisant de la vallée et enfin, puisqu'il faut le dire, dans la rencontre fortuite, le long du chemin, de quelques tessons de tuiles épaisses à rebords, restes et témoins irrécusables de l'existence sur ce point d'un établissement gallo-romain sur la voie de Poitiers à Bourges qui y a été retrouvée : ce qu'attestent surabondamment un poids romain marqué du nombre XII que possède M. Fillon et la construction évidemment en débris aussi romains de l'apside de l'église.

En mettant le pied sur la terre qui, depuis X siècles et plus peut-être, n'a pas cessé d'être chargée du soin de dévorer les dépouilles de ceux qui l'ont foulée, nous n'avons pas tardé à remarquer, dans quelques cercueils de pierre épars sur la surface, des traces de ce que nous venions y chercher. Une excavation peu considérable, encore béante, nous a d'ailleurs offert tout aussitôt un échantillon bien choisi des sépultures de nos ancêtres : plusieurs cercueils, en partie recouverts de 0^m. 25 à 0^m. 30 de terre, y étaient placés côte à côte et en rayonnant suivant l'exigeance de leur forme. Ces cercueils, en pierre oolitique du pays, ont moyennement 1^m. 75 de longueur intérieure, 0^m. 50 de largeur à un bout, 0^m. 25 à l'autre, et 0^m. 25 de profondeur; leurs parois ont 0^m. 06 à 0^m. 07 d'épaisseur;

ils sont fermés par des couvercles plats en même pierre et de même forme, sur 0m. 10 d'épaisseur, décorés en général d'une petite croix assez irrégulièrement gravée en creux ou en léger relief et reposant sur un pied carré avec un ou deux étranglements.

Un fragment de vase en poterie ordinaire, une petite pièce très-fruste et une assez jolie fibule en bronze, trouvés à fleur de sol, nous ont donné l'idée de ce que des fouilles pratiquées dans ce lieu pourraient y faire découvrir, et nous n'avons pas voulu abandonner la partie sans tenter la fortune. Une pioche, une pelle, des leviers, sont bientôt trouvés. Un coffre est d'abord enlevé, un autre est découvert, puis dépouillé de son couvercle. C'est alors que notre curiosité vivement excitée commence à prendre les formes de l'anxiété : penchés vers la terre, en groupe serré et qui laisse à peine l'espace nécessaire au mouvement des outils que nous manions tour-à-tour, chacun suit de l'œil avec intérêt et interroge avec attention chaque pelletée de terre à mesure qu'elle est rejetée au dehors. Bientôt, deux tibias groupés avec leurs péronés, quelques os du métatarse sont enlevés; des fragments de crâne, trouvés avec eux, les suivent, et sont suivis d'autres os de jambes; plus haut deux fémurs et les os d'un bassin surgissent... Nous arrivons aux parties supérieures, c'est là que quelque découverte peut être faite... Attention minutieuse à ne rien briser!... Ce n'est plus avec le fer, c'est avec les mains que la terre est fouillée... Découverte en effet! découverte inattendue! trois têtes posées jointivement et si serrées entr'elles qu'on peut à peine y trouver la place des téguments extérieurs occupent la largeur totale de la bière. L'une d'elles au moins était encore attachée à une colonne vertébrale; mais les autres!... où sont, ou peuvent être les corps auxquels elles ont appartenu et qui n'ont positivement pu trouver

place dans ce tombeau ?... Vaste sujet de conjectures, au développement desquelles quelques-uns de nous se seraient volontiers voués en restant pour ouvrir d'autres tombeaux, si la raison ne leur eût persuadé d'abandonner le simple espoir d'un gain incertain contre la perte certaine d'une ou plusieurs de nos séances intéressantes.

Le temps ainsi employé s'était écoulé rapide, et le soleil s'approchait de l'horizon ; déjà plusieurs s'étaient successivement écoulés suivant que leurs habitudes ou leur âge leur conseillaient de gagner Chauvigny d'un pas moins ou plus pressé, pendant que les autres, plus confiants en leurs forces, poussaient à bout l'entreprise, sûrs de regagner, par la vélocité de leur course, les instants employés à leurs derniers efforts. Pour ceux-ci deux mille mètres ne sont pas une distance appréciable ni quarante mètres de hauteur un obstacle, et leur groupe successivement grossi est bientôt réuni aux autres sur le plateau élevé que couronnent les trois châteaux ruinés de Chauvigny et l'église St.-Pierre qui repose paisiblement entr'eux.

Notre course, Messieurs, n'est pas une étude, c'est une reconnaissance, je l'ai dit : un simple coup-d'œil a suffi pour graver dans notre souvenir l'heureux effet de l'ancien château baronnal des évêques, et particulièrement le pittoresque du haut pan de muraille qui se dresse sur le bord de la pente sans que ni les violents efforts des puissantes machines de guerre qui ont détruit ce qui l'entourait, ni l'impétuosité des vents, ni l'action d'autant plus énergique qu'elle est plus lente des intempéries qui l'attaquent à nu depuis 2 ou 3 siècles peut-être, ayent pu lui faire prendre un centimètre de gauche ou de faux aplomb.

Un second coup-d'œil nous a mis au fait de l'état actuel du château central qui maintenant sert de prison.

Un troisième nous a permis d'apprécier l'ancien donjon,

dont la fondation au XII[e]. siècle est attestée par ses revêtements en appareil moyen et les contreforts peu saillants de ses parties inférieures, tandis que sa reconstruction à une époque postérieure nous est irrécusablement attestée par les parements en moellon et les saillies en tourelles de ses parties supérieures.

L'église St.-Pierre appelle surtout notre attention et nous avons hâte d'être tout à elle, car, en passant derrière son apside pour aller au donjon, nous avons vu les trois lobes de son chevet ornés à leur soubassement d'arcades feintes reposant sur des colonnettes, la riche ornementation de leurs fenêtres, les sujets variés et l'exécution pure des modillons de leurs corniches, les deux bas-reliefs incrustés dans les parapets qui les surmontent et dont l'un représente St.-Pierre, tandis que l'autre offre la singulière image de trois animaux bizarres. La richèsse de la corniche du transept sud et plus particulièrement de la tourelle par laquelle il se lie à la tour ne nous a point échappé. — Nos esprits, prévenus peut-être par les souvenirs guerriers qu'ont évoqués en nous les trois châteaux, le long des hautes murailles desquels nous venions de ramper, sont prêts à voir, dans la disposition de chevet, une intention de fortification, tant les apsides et apsidioles nous sembleraient disposées pour la défense, si, au lieu des ignobles tuiles creuses qui les coiffent si disgracieusement, elles avaient encore les terrasses d'autrefois qu'accusent des gargouilles saillantes en dehors des corniches et les hauts parapets terminés en chaperon tranchant qui reposent sur elles.

Mais, si cet extérieur à formes insolites nous a, à bon droit, étonnés autant qu'intéressés, que dire de l'intérieur? Quelles termes employerons-nous pour vous peindre notre ravissement... notre ravissement, Messieurs, à l'aspect des riches et curieux chapiteaux des colonnes de la grande apside.

La contemplation de leurs dessins variés, l'étude de leurs sujets et des inscriptions qui partout les expliquent eussent demandé de longues heures, et nous avons dû les quitter avant que le temps et l'habitude, en refroidissant notre premier enthousiasme, nous ayent à peine permis de remarquer l'imperfection du débadigeonnage qu'a essayé sur eux un ecclésiastique qui les a appréciés comme nous, et presqu'avant d'avoir pu y reconnaître, entr'autres, les représentations suivantes : Un homme à une seule tête sur deux corps entiers tenant en main deux oiseaux ; la tentation du Christ; le pèse-



ment des âmes; l'archange St.-Michel; la naissance du Sauveur; des vautours dévorant des enfants; l'inscription curieuse *Goffredus me fecit*, etc., etc.

Enfin, et pour que rien ne manquât à l'intérêt et à l'uti-

lité de notre visite, nous avons cru trouver à St.-Pierre une disposition dont nous n'avons présent à l'esprit aucun autre exemple du temps, et qui justifierait (si l'ancienneté pouvait justifier une mauvaise chose) la vicieuse disposition employée si souvent de nos jours pour élargir le chœur des églises en faisant disparaître la partie inférieure des demi-colonnes qui gênent la circulation autour des autels successivement allongés pour augmenter apparemment la pompe du culte. Ici, ces recoupements de colonnes nous paraissent primitifs, car nous répugnons à penser que les dessins qui ornent les culs-de-lampe aient pu postérieurement prendre les caractères et la variété de ceux-ci.

Cependant, Messieurs, le soleil était déjà sous l'horizon, et une longue route nous restait encore à faire pour arriver au gîte où nous devions retrouver, dans une alimentation retardée outre habitude non moins que dans le sommeil, les forces nécessaires pour assister à votre séance du lendemain. Les vastes flancs et les parois extérieures et supérieures de nos véhicules ont de nouveau reçu votre commission emmenant avec elle, comme une autre toison d'or, M. le curé de St.-Savin, désireux d'assister à nos séances. L'obscurité de la nuit, et cette espèce de fatigue ou plutôt de recueillement qui succède ordinairement à une longue tension d'esprit ne jetaient parmi nous aucune froideur, et les beaux effets d'un orage lointain égayaient encore, vers onze heures, nos derniers entretiens. Nous regrettons de nous quitter après une journée si bien remplie et que nul incident désagréable n'était venu troubler, pas même la pluie de l'orage qui n'a éclaté qu'après notre retour; journée qui laissera dans nos cœurs à tous de longs souvenirs du bonheur que peut engendrer la confraternité d'art qui nous réunit.

Séance du 3 juin 1843. — 8 heures du matin.

Présidence de M. DESMOULINS, membre du conseil.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Desmoulins, membre du conseil.

M. de Caumont dépose sur le bureau, de la part de l'auteur, un extrait du Moniteur universel du 28 mai dernier, contenant une lettre de M. Le Prévost, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'ordre du jour appelle la continuation de l'enquête sur les monuments appartenant au XIIIe. siècle.

M. de Caumont demande quel est le système d'ornementation le plus généralement adopté en Poitou au XIIIe. siècle, alors que le style roman a cessé totalement d'être employé; en un mot, quelle est *la flore murale du Poitou*? Quels sont les feuillages qui figurent le plus habituellement comme détails d'ornementation ?

M. de La Sicotière fait remarquer qu'en général les feuillages employés au XIIIe. siècle rappellent les plantes du Nord plutôt que celles du Midi.

M. de Chergé signale la feuille de chêne et le nénuphar parmi les végétations reproduites le plus habituellement au XIIIe. siècle dans les sculptures des édifices religieux.

A Charroux, dit M. de Chergé, l'arcade ogivale de la grande porte est ornée de feuillages de rosier et de roses admirablement fouillés. Dans une autre partie la feuille de pampre, qui présente de grands développements, est fouillée à une grande profondeur.

M. de Chasteigner rappelle à la Société les feuillages des chapiteaux de l'église Ste.-Radégonde. Ces feuillages sont remarquables ; dans le nombre il est aisé de distinguer la feuille

de fraisier. M. Thiollet, parmi les détails d'ornementation qui appartiennent à cette église, a remarqué à gauche en entrant, en face de l'autel, une couronne travaillée à jour qui lui a paru particulière.



Après quelques autres détails sur l'état de l'architecture en Poitou au XIIIe. siècle, M. de Caumont insiste sur la supériorité des architectes du Nord dans l'art de construire les tours au XIIIe. siècle : dans nos églises rurales du Calvados, dit-il, nous avons un nombre considérable de tours d'une élégance admirable que j'ai décrites dans ma Statistique monumentale de ce département : celle que voici offre un des types les plus élégants, et jamais je ne l'ai trouvé au-delà de la Loire où jusqu'au XVe. siècle les tours sont toutes beaucoup moins élégantes et le plus souvent très-écrasées.

Après avoir décrit l'ordonnance des plus belles tours ogivales du XIIIe. siècle dans le Calvados, M. de Caumont ajoute :

« A notre pays la palme, Mes-
« sieurs, pour les tours élevées,
« pour ces élégantes aiguilles qui
« s'en vont partout fendant la nue
« et portant jusques dans les nuages
« le signe de la rédemption hu-

« maine : honneur à nos architectes pour la religieuse, la « poétique inspiration qui les anima lorsqu'ils élevèrent ces « admirables pyramides aériennes qui semblent ne pouvoir « résister au moindre vent, tant elles sont frêles, et qui « pourtant affrontent depuis des siècles les plus effroyables « tempêtes : c'est bien pour concevoir et terminer de pareils « ouvrages qu'il fallait la foi de nos pères : nos architectes « modernes sont pris de vertige quand ils les contemplent « même d'en-bas. »

On passe à la question suivante : « *Quels sont au XIV*[e]. « *siècle les caractères principaux des édifices religieux en* « *Poitou*? »

M. de Chergé : « Une grande rectitude de lignes, une « grande pureté de dessin, tels sont les caractères prin- « cipaux que j'ai remarqués en Poitou dans les églises du « XIV[e]. siècle. Seulement le style ogival est moins élancé « qu'il ne l'était à la même époque dans les provinces du « Nord de la France. »

M. de Caumont : *A quelle époque commence l'amaigrissement des colonnes, ce qui est un des caractères particuliers au style du XV*[e]. *siècle.* — R. Ces formes ne se vulgarisent en Poitou qu'à la fin du XV[e]. siècle, tandis que dans le Nord elles sont déjà adoptées vers la fin du XIV[e].

M. de Caumont : *A quelle époque la renaissance avec le cintre, les rinceaux et les arabesques pénètre-t-elle dans le Poitou* ?

M. de Chergé cite l'église d'Oiron dont le fondateur, Artus Gouffier, est mort en 1521 pendant les guerres d'Italie.

M. de La Fontenelle indique le château du Puy-du-Fou qui remonte à la même époque.

L'église de Ligugé est citée par M. de Chergé, elle a été bâtie par Pierre de Maillezais, ami de Rabelais, vers 1530 ou 1540. Au portail se retrouvent les formes prismatiques qu'on remarque à Ste.-Radégonde.

Monuments accessoires. M. de Caumont passe aux questions relatives aux monuments accessoires, dont la destination est attachée au service des églises, et commence par demander l'énumération des baptistères anciens découverts en Poitou. « Il y en a, dit M. de Caumont, qui ont la forme d'une cuve, « d'autres sont pédiculés (V. mon Cours). Du XIe. au XVIe. « siècle la capacité des fonts baptismaux n'a pas changé, « car on baptisait par immersion ; on ne plongeait toutefois « l'enfant dans l'eau que par la partie inférieure. Cette assertion « est justifiée par diverses sculptures qui figurent la « cérémonie du baptême et par un grand nombre d'observations « que j'ai faites dans le Nord de la France. »

M. Segrétain répond que les fonts baptismaux anciens sont fort rares en Poitou ; qu'en général ceux qu'il a observés sont de forme octogone ou arrondis, mais tout unis. Quelques uns ont des cannelures rondes. En général, ils sont en granit et ne sont ornés d'aucune sculpture.

M. l'abbé Auber a vu, dans l'église de St.-Jean-de-Sauve, une cuve en granit non sculptée, mais il hésite à penser que ce soit un baptistère, il ne peut assigner à cet objet aucune destination.

M. de Chergé cite le baptistère sculpté sur la façade de l'église N.-D. dans lequel l'artiste a représenté Jésus-Christ recevant le baptême.

M. Lecointre signale un baptistère curieux à Vouneuil-sur-Vienne.

M. de Caumont énumère les diverses formes de baptistères qu'il a observées dans le Nord. — Les uns, dit-il, sont sans support, les autres ont un pédicule central, d'autres enfin, indépendamment du pédicule central, reposent sur des colonnes auxiliaires. Quelquefois aussi l'ornementation de ces monuments est très-soignée ; il y en a dont les colonnes auxiliaires ont la forme de personnages (Corseult, Dinan). Mais

en général les baptistères supportés par des colonnes affectent à leur partie inférieure la forme hémisphérique.

Au XIVe. siècle, les colonnes auxiliaires disparaissent. La forme octogone est généralement adoptée comme par le passé. » (V. le Cours d'antiquités, VIe. volume.)

M. Fillon cite un bassin rond qu'il a vu près de Fontenay. Ce bassin servait autrefois de baptistère, aujourd'hui il sert d'auge. Cette espèce de cuve ronde présente à une de ses extrémités une forme particulière : quatre lobes arrondis se dessinent à sa partie supérieure.

A Chauvigny, M. Segrétain a vu un baptistère semblable, à cette différence près qu'au lieu de quatre lobes il en avait six. Il suppose que le premier de ces deux baptistères doit remonter au XIIIe. siècle, le second est plus moderne.

Autels.—M. de Caumont propose de passer à la description des autels anciens que possèdent les églises du Poitou. Deux autels cubiques qui paraissent anciens ont été observés par lui à Notre-Dame de Poitiers. A St.-Savin il y en a qui sont d'un haut intérêt. Il les a mentionnés dans son Cours et figurés.

M. Desmoulins a remarqué près de Chauvigny, sur le bord de la route, une pierre de très-grande dimension, 6 pieds à peu près. Sa forme est allongée, pas tout-à-fait carrée, elle porte à sa partie supérieure une entaille très-peu profonde. N'aurait-elle point servi de table d'autel ?

M. de La Fontenelle rappelle ce qu'il a dit à la Société en 1840 de l'existence, dans l'église de Faye-l'Abbesse, d'un fragment de marbre qui, suivant la tradition, aurait servi à St.-Hilaire d'autel portatif. M. de Caumont lit dans son Cours (VIe. volume) un article spécial sur ces autels, où il mentionne celui qu'a signalé M. de La Fontenelle.

On entend le mémoire suivant adressé par M. l'abbé Cirot, de Bordeaux.

NOTE SUR LES AUTELS;

PAR M. L'ABBÉ CIROT.

Plus on avance dans la science archéologique, et plus on découvre les applications multipliées de la loi du symbolisme religieux. Le travail de MM. les abbés Martin et Cahier sur les vitraux de la cathédrale de Bourges, est une magnifique thèse à l'appui de cette loi; M. Branche en a aussi heureusement montré l'action dans son intéressant mémoire sur les danses des morts. Qu'il me soit permis à la suite de ces messieurs, et d'autres honorables membres de la société, de la considérer dans l'une des parties les plus augustes de nos monuments religieux, je veux dire les autels.

L'histoire tout entière des autels, les variations de leurs formes, de leur matière et de leurs ornements peut se réduire à quatre idées qu'ils ont tour-à-tour ou tout à la fois représentées, la divinité, la miséricorde, la vie et la mort; ou à quatre noms qui expriment les mêmes choses et qui leur ont été également donnés, sacrificatoire, refuge, table et tombeau.

La première chose qui frappe en étudiant la construction des autels, c'est l'emploi presque constant et universel de la pierre, et de la pierre brute, ou au moins sans ornement, alors même que l'architecture se parait avec luxe dans ses autres détails. La première loi que l'antiquité nous offre à ce sujet est celle donnée de Dieu par la bouche de Moyse : *Si vous me faites un autel de pierre, vous ne ne le construirez point de pierres taillées, car il sera souillé si vous y employez le ciseau* (Exod. XX, 25). Les pierres celtiques ou druidiques toujours brutes et non taillées sont, comme l'a fort bien remarqué M. de Crazannes, une imitation de cette loi; ces paroles des livres saints expliquent leur ru-

desse et leur simplicité (1). Les Grecs, dans leur culte, avaient si généralement adopté ce même usage que Pausanias dit sans exception *que l'autel est de pierre* (2). Depuis l'établissement du christianisme, à l'exception d'époques transitoires dont nous parlerons bientôt et où les persécutions et la commodité du transport forcèrent à adopter des autels de bois, on les a construits en pierre et le concile d'Epone, en 517, défendit d'accorder la consécration aux autres. Cette loi persévère, tous nos autels ont une pierre sacrée, et cette loi est telle que plusieurs organes de la tradition ont pu dire que l'autel par sa nature est de pierre (3).

Or, la pierre a toujours été regardée comme un symbole de la divinité. Les payens avaient leur *lapidem Jovem*, leur *petra mensalis.* Le nom que lui donnaient les Hébreux révélait cette signification. *Aben*, qui dans leur langue signifie pierre, se compose de *ab* qui veut dire *père* et de *ben* qui veut dire *fils.* Etymologie remarquable qui, dans la loi des figures, nous fait voir dans la pierre des autels tout à la fois le Dieu qui accepte le sacrifice et le Dieu qui l'offre et qui s'immole. Enfin les livres saints présentent de toutes parts la pierre comme symbole de Jésus-Christ.

L'autel lui-même est donc un symbole de la divinité ; notre liturgie consacre cette signification en ordonnant au prêtre de baiser, d'encenser l'autel.

La même pensée se reproduit dans le mot de sacrifice. Elle est exprimée par le nom qu'on a donné à l'autel dans toutes les langues. Chez les Hébreux *Mizebats* tiré du mot *Jabah sacrifice,* signifie *sacrificatoire.* Chez les Latins, *ara*, diversement expliqué, indique, selon Isid. orig. libr. 15. ch. 4,

(1) Bulletin monumental de la Société française, t. 1. p. 39.

(2) βωμος λιθου λευκου.

(3) S. Jean chrys. Το θυσιαστηριον. λιθος εςι την φυσιν.

le lieu où sont brûlées les victimes (1). Le βωμος des Grecs que beaucoup ont rendu par l'idée d'élévation est traduit par Julius Pollux, pour le lieu où l'on sacrifie (2). La tradition payenne n'est ici qu'un écho de la tradition catholique dont les organes appellent l'autel *sacrificatoire* (3). Par là la divinité nous est encore montrée ordonnant, agréant et consommant le sacrifice.

Ainsi nous sommes ramenés par les témoignages écrits et par les monuments à dire que la loi primitive de la construction des autels a été l'emploi de la pierre simple, loi fondée sur ce principe que la pierre symbolise l'idée de la divinité.

La seconde pensée symbolique que réalise l'histoire architectonique des autels est celle de miséricorde et de refuge ; c'est une suite nécessaire de la première : la divinité est miséricordieuse et secourable.

Le premier ornement qu'on ait ajouté à la simplicité primitive des autels, c'est la colonne. Elle ornait les angles de l'autel des Juifs ; les Grecs et les Romains l'employaient ; le christianisme l'a multipliée et l'a reproduite dans tous les siècles. D'abord la pierre d'autel reposa sur une seule colonille que l'on appelait καλαμος ; telles sont celles qu'on voit dans les cryptes de S^te^.-Cécile de Rome ; puis sur quatre, sur huit (4) comme celles des cryptes sabloneuses de Saint-Sébastien. On trouve les colonilles souvent, pour ne pas dire toujours, mêlées aux autels de l'époque romane et ogivale, ainsi dans

(1) Ara quod ibi victimæ incansæ ardeant.

(2) ςφων δε θυομεν.

(3) θοδιαςηριον

(4) Promenade en Périgord. — Je n'ai pas d'exemple à citer dans l'époque ogivale. Les monuments que j'ai visités offrent des autels conservés de l'époque romane.

l'autel du XIII°. siècle figuré par M. de Caumont dans le résumé des séances de la Société de 1842, et dans le 6°. volume de son Cours d'antiquités nationales ; dans une autre trouvé par la Société française pour 1841 dans une chapelle bysantine de Vienne ; dans plusieurs enfin de l'église romane de Biron, décrite par M. Calvet.

Or, on a toujours attaché à ces colonilles une idée de refuge et de miséricorde. Pour ne pas multiplier les citations, qui ne la voit exprimée dans ce vers de Virgile :

Talibus orabat dictis arasque tenebat.

Ara, dit un auteur ab *Ansa* quam tenent precantes ; car l'antiquité, selon la description donnée par Piarius Valerianus dans ses hiéroglyphes, représentait la miséricorde par un homme embrassant l'angle ou la colonne d'un autel.

L'histoire ecclésiastique confirme cette signification symbolique. « Ceux qui se réfugiaient dans les temples, dit le savant Martenne, embrassaient les colonnes sacrées. » Au VI°. siècle, le pape Vigile poursuivi par les soldats de Justinien se réfugia dans l'église de St.-Pierre où il tenait embrassées les colonnes de l'autel de S^te^.-Euphémie, et le peuple força le préteur et les soldats à se retirer.

Il est donc encore reconnu que les autels symbolisent l'idée de miséricorde et de refuge. En avançant dans leur histoire architectonique, nous allons les revoir sous un nouveau titre, celui de *mensa*, table. Le Christianisme seul le leur a donné. Jésus-Christ ayant établi le sacrifice à la suite de la Pâque, par conséquent à table, c'était rappeler cette origine que donner à l'autel le nom de *mensa*. D'ailleurs tous les fidèles devant participer par la communion à la victime, il était naturel d'appeler ainsi l'autel où elle était immolée ; c'était la table universelle où tous avaient droit de s'asseoir et de se nourrir de la chair et du sang d'un Dieu.

D'après ce principe, les premiers autels furent de bois, semblables à celui sur lequel une pieuse tradition assure que St.-Pierre a offert le sacrifice, et dont Aringhi fait mention. (T. 2. libr. 4, c. 43.) Ils furent en usage aussi pour les martyrs dans les prisons où ils n'auraient pu d'ailleurs avoir d'autels en pierre. Plus tard les moines de Saint-Denis en eurent dans le camp de Charlemagne au milieu des mouvements de la guerre de Saxe. Enfin des lettres datées de 1289 et tirées des archives de l'abbaye de Marmoutier, renferment la concession d'un autel de bois pour l'une de ses dépendances.

Nous regardons l'idée symbolique d'Agapes chrétiennes, comme l'origine de cette dérogation momentanée et partielle à l'usage de la pierre dans la construction des autels et, à la suite, de la magnificence déployée pour la *mensa altaris* sous Constantin et dans les règnes suivants, magnificence si éloignée de la simplicité observée jusqu'alors. On peut s'en convaincre en lisant Anastase-le-Bibliothécaire, qui nous a laissé la description de ces riches tables d'or, d'argent, de pierreries, etc., élevées par les Papes. Constantin lui-même donna l'impulsion à ce mouvement en faisant faire sept tables d'autel en argent pour l'église de Saint-Jean de Latran et d'autres encore pour Ste.-Marie-Majeure, St.-Pierre et St.-Marcellin, martyrs, et Ste.-Croix de Jérusalem. On en voyait plusieurs de cette sorte à Constantinople et entr'autres celle de Ste.-Sophie, composée *auro, argento, chrystallo, cæterisque metallis pretiosioribus* (1).

On peut donc conclure que pour embrasser toute l'histoire de l'art, considéré dans les autels, il faut y donner une large part à cette riche et divine invention du repas Eucharistique.

(1) Paul Le Silentiaire.

Enfin il n'est pas moins curieux d'étudier le rapprochement qui a toujours existé entre les autels et les tombeaux. Souvent ils se trouvent réunis ; souvent ils ne forment qu'un seul et même monument. Les Grecs, raconte Pausanias, construisaient leurs autels avec la cendre des morts ; dans les cimetières romains les urnes cinéraires en outre du coffre de pierre qui les protège, sont encore surmontées d'une pierre sépulcrale ayant la forme d'un cippe ou d'un autel. Il est vrai que ces cippes, en forme d'autel, ne sont qu'un monument indicateur de la sépulture ; ils ne sont pas le tombeau, mais ils sont liés au tombeau par des crampons, et cette circonstance aussi bien que l'inscription *Diis manibus* qu'on y remarque, ne nous présentent-ils pas le souvenir du sacrifice pour les morts ? Les pierres celtiques ne sont-elles pas tout à la fois des tombeaux et des autels ? Ne les trouve-t-on pas habituellement accompagnées des marques de la sépulture aussi bien que des instruments du sacrifice ? et ce rapprochement ne donne-t-il pas la solution de la question agitée entre les savants sur la destination de ces monuments druidiques.

Si nous avançons dans les siècles, le christianisme nous montre ses cryptes, ses catacombes, là l'autel et le tombeau se retrouvent l'un près de l'autre. Les fidèles veulent que le sang du sacrifice arrose leurs cendres, que la victime offerte avec leurs prières sur les tombeaux des martyrs, appelle des grâces plus abondantes. Alors les *confessions* sont construites et sur ces *confessions* où reposent les restes sacrés des martyrs, s'élèvent à une prodigieuse hauteur des autels de la Trinité. Plus tard au milieu des cimetières se multiplient les chapelles funéraires, les lanternes des morts, les charniers, véritables tombeaux-autels où la pierre du sacrifice vient toujours prendre pour base la pierre sépulcrale.

Quelle origine assignerons-nous au rapprochement que

nous venons de constater ? En rappelant tout ce que nous avons dit, il est facile de la découvrir. C'est la mort d'un Dieu mystérieusement renouvelée, rapprochée de la mort de l'humanité pour la rendre à la vie. Grande et consolante pensée de foi que le poëte Prudence exprime ainsi :

Altar quietem debitam
Præstat beatis ossibus
Subjecta nam sacrario
Imamquè ad aram condita
Cœlestis auram muneris
Perfusa subtus hauriunt.

Nous pouvons donc conclure 1°. que les autels, si vénérables à la piété, sont encore un des objets les plus dignes des recherches des archéologues et qu'un historique plus complet que ce coup-d'œil abrégé serait une œuvre importante pour l'art; 2°. qu'on ne saurait trop veiller à la conservation et à la reproduction ichonographique des autels antiques qui nous restent encore.

M. de Chergé réclame de la Société un bon conseil, souvent on le consulte, alors qu'il s'agit d'édifier un autel dans une église du XIIe. siècle, afin d'avoir le dessin d'un modèle dont le style soit en harmonie avec celui de l'édifice principal. Or, l'autel du XIIe. siècle avec ses formes rectangulaires, plates et sans ornements, est assez pauvre d'élégance. Au XIIe. siècle, on masquait l'extrême simplicité de l'autel par de riches draperies qui suffisaient aux besoins de l'ornementation. Mais aujourd'hui qu'il n'en est plus ainsi, comment couvrir la nudité du dessin.

M. de Caumont répond à M. de Chergé en lui montrant un dessin de l'autel de l'église St.-Germer, du XIIe. siècle. Cet autel orné d'arcatures est très-aisé à copier et devra suffire aux exigeances de la clientelle de M. de Chergé. A S^te^.-

Marguerite-sur-mer (Seine-Inférieure), ajoute M. de Caumont, il se trouve un autel semblable.

M. de Chergé remercie M. de Caumont et s'empresse de copier le dessin qu'il a eu l'obligeance de lui communiquer et qui se trouve du reste sur la pl. LXXXIII de son Cours d'antiquités.

L'autel d'Avenas, près Macon, est encore cité par M. de Caumont; le centre offre l'image du Christ, les douze Apôtres sont figurés en bas-relief sur deux lignes, à côté de leur divin maître. Cet autel plus compliqué que les précédents est pourtant un excellent type à reproduire.

M. l'abbé Cousseau cite des autels fort anciens aussi qu'il a observés dans la crypte de St.-Nicolas de Poitiers et dans celle de St.-Maixent. Leurs tables sont supportées par quatre petites colonnes.

M. l'abbé Cousseau, sur une question faite à ce sujet, signale en outre dans les cartons de dom Fonteneau, le catalogue des richesses possédées par l'église de Poitiers au XVIe. siècle, alors qu'elles étaient menacées par le vandalisme des guerres de religion. M. de Caumont engage instamment la Société des antiquaires de l'Ouest à publier ce catalogue dans son prochain volume, et insiste sur le vif intérêt qui s'attache à ces documents rares et précieux.

M. de Lambron parle aussi d'un catalogue fait en 1562 qui énumère toutes les richesses possédées par la fameuse abbaye de St.-Martin de Tours. Ce catalogue est à Paris aux archives de la bibliothèque royale. — M. de Caumont prie M. de Lambron d'engager la Société archéologique de Tours à publier ce catalogue dans ses mémoires.

Avant d'en finir avec cette partie de l'enquête, M. de Caumont parle de la richesse de plusieurs devants d'autel en cuivre ouvragé et orné d'émaux, qui, les jours de fête, cachaient la nudité des autels. M. l'abbé Cousseau cite à cette

occasion le magnifique devant d'autel de l'église de St.-Marc, à Venise. Ce meuble précieux, en or massif, est plus riche encore par ses accessoires que par sa matière principale. Des pierres précieuses de toute espèce le décorent, plusieurs sont absentes. Pendant les guerres d'Italie, les Français vainqueurs en ont dérobé quelques-unes. — Ce devant d'autel ne paraissait qu'aux jours de grandes fêtes, habituellement il était enfermé dans un étui de vermeil.

M. de Caumont appelle l'attention de la Société sur les inscriptions dédicatoires fort curieuses qu'il a observées dans les églises de Poitiers et en particulier à Montierneuf. Il lit un passage de son Cours dans lequel ces inscriptions sont mentionnées.

On passe à la question suivante : quelle est l'époque à laquelle on a commencé à mettre dans les églises les crédences destinées aux ablutions. Les plus anciennes ne remontent guères qu'à la fin du XIIe. siècle. En a-t-on vu en Poitou qui appartiennent à cette époque ?

M. Cousseau dit qu'à St.-Savin les crédences ont été évidemment posées postérieurement à la fondation de l'église, que par suite on ne peut savoir quelle est l'époque à laquelle on doit faire remonter leur existence.

M. de Chergé signale l'église de Fontaine-le-Comte, là les crédences sont contemporaines de l'édifice.

Dans quels vases, dit M. de Caumont, conservait-on en Poitou les hosties aux XIIe. et XIIIe. siècles ?

A cette époque, répond M. Cousseau, les hosties étaient mises dans un instrument suspendu au-dessus de l'autel. Primitivement les pains n'étaient consacrés et ne pouvaient servir que pour une seule communion sauf la réserve des malades. Mais plus tard, lorsque la communion des fidèles devint moins fréquente, on se servit d'hosties présanctifiées qu'on déposa au-dessus de l'autel dans un tabernacle.

M. de Caumont montre le dessin d'un tabernacle en pierre attenant aux murs et dans lequel étaient déposés les instruments du culte : il n'en a point vu de cette forme qui remontent plus haut que le XVe. siècle.

Il demande quels sont les calices anciens que possèdent les églises du Poitou ?

M. Cousseau : — Il y a en Poitou fort peu de calices très-anciens. A Faye-l'Abbesse, il y en a un qu'on suppose avoir été donné par une abbesse de St.-Jean de Bonneval, vers 1550. Le pied de ce calice est découpé. Il est de forme polygonale avec des lobes arrondis.

Dans la paroisse de Nueil-sur-les-Aubiers, il y en a deux fort antiques et fort remarquables. Le curé, engagé par sa fabrique à se défaire de ces masses incommodes pour les remplacer par de beaux calices bien luisants, était venu à Poitiers pour les vendre, mais grâce à l'intervention éclairée de M. l'abbé Cousseau, ils ont été conservés. M. Cousseau signale également un calice du XIVe. siècle que possède M. de Larnay. M. Fillon cite les deux calices d'ivoire du XVIe. siècle qui font partie de la collection de M. de Boismorand ; M. de Chergé, un calice orné d'émaux appartenant à Mme. de La Sayette ; enfin M. Pressac présente un volume des annales d'Aquitaine dans lequel est représenté un calice du temps du miracle arrivé à Presac.

M. de La Fontenelle dit avoir vu dans la commune de Benets, en Vendée, un calice et un ostensoir curieux par la forme et par le métal. Ce métal est composé d'or, d'argent et de cuivre. On prétendait que le calice avait servi à St. Benoît. Malheureusement, malgré les recommandations pressantes de M. de La Fontenelle, ils ont été vendus, ainsi que plusieurs émaux remarquables, à un marchand de curiosités.

Pour arrêter ces dilapidations, M. de La Fontenelle demande

que la Société exprime un vœu pour que Mgr. l'évêque de Poitiers, dans ses courses pastorales, fasse exécuter dans chaque paroisse l'inventaire des objets curieux qui s'y trouvent, et défendre à ses curés d'aliéner sans autorisation aucun desdits objets. — M. Auber dit que Mgr. se propose de mettre à exécution cette mesure de conservation.

M. de Caumont généralise la proposition et demande que le vœu soit adressé à tous les évêques de France.

En conséquence, M. le président met aux voix la proposition : elle est adoptée.

M. de Caumont demande à M. Cousseau quelques renseignements sur la forme ancienne des hosties. M. Cousseau dit qu'il a vu un grand nombre de fers à mouler les pains destinés au sacrifice ; mais que parmi ces instruments le plus curieux indubitablement consistait en deux petits galets qui, suivant la tradition, ont servi à Ste.-Radégonde pour mouler des pains d'autels, ce qui, comme on le sait, était une de ses occupations habituelles.

Au XIIe. siècle on commença à se servir de pains très-minces qui avaient la forme du denier. On employa alors les fers. M. Cousseau a remarqué plusieurs de ces instruments dans la paroisse d'Usson, dans celle de Cerizais, près Bressuire. En général, les dessins en sont fort grossiers; toutefois les images sont assez distinctes pour qu'on puisse voir d'un côté le crucifix, de l'autre le Christ ressuscité. Le nimbe du Christ est rond et cruciforme. L'église grecque est restée fidèle aux anciennes formes. M. Cousseau a un pain dont l'empreinte est exactement la même que celle qu'on peut remarquer dans les plus anciens eucologes.

M. le président Delalleau remercie M. l'abbé Cousseau de ces détails intéressants et déclare la séance levée.

J. DE LA MARSONNIÈRE,
Secrétaire.

Séance du 3 juin 1843. — 2 heures du soir.

Présidence de M. le Mq^is. DE LA PORTE.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Mq^is. de La Porte, membre du Conseil d'administration.

Dans l'enceinte réservée au bureau on remarque plusieurs dames. Leur présence à une réunion aussi grave est une preuve nouvelle de la vive sympathie qu'éprouvent les femmes pour tout ce qui est noble et bon.

M. le secrétaire a la parole pour donner lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Le Cointre lit ensuite le rapport suivant :

RAPPORT DE M. LECOINTRE, SUR LA VISITE FAITE A L'ÉGLISE DE MONTIERNEUF.

La Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, réunie en session générale à Poitiers, a visité l'église de Montierneuf de cette ville, sous la conduite de M. le curé Lacroix, l'un de ses membres.

Dans l'allée qui précède l'église se voient à terre plusieurs chapiteaux de demi-colonnes, provenant d'un des gros piliers du sanctuaire reconstruit lors de la restauration de l'église : ils représentent des lions, des feuillages et des enroulements. Quelques membres émettent le vœu que ces chapiteaux soient placés dans un endroit où ils ne seraient pas exposés à l'action de la pluie et aux mutilations des passants.

La façade de l'église est une reconstruction du XVIIe. siècle, une porte accompagnée de deux colonnes et d'un fronton en style grec est son seul ornement, sauf quelques sculptures romanes, provenant de l'ancienne construction, qui se voient çà et là dans la muraille nue.

Quoique la nef ait été raccourcie de deux travées et les voûtes baissées de plusieurs mètres, après les ravages des Protestants, le vaisseau, qui offre encore une longueur de plus de 70 mètres, présente un coup-d'œil imposant et majestueux; malheureusement on y cherche en vain les sculptures qui la décoraient jadis. Les restau. teurs de 1820 ont retaillé tous les chapiteaux sur un modèle uniforme, de même qu'ils ont abattu toutes les saillies et toutes les moulures des bases des piliers.

Le chœur n'appartient pas à la construction primitive, du moins dans sa partie supérieure, où le style ogival secondaire se montre avec toute la légèreté qui caractérise les œuvres de la fin du XIIIe. siècle.

Deux inscriptions du XIe. siècle attirent l'attention du Congrès. L'une d'elles relate la consécration de la chapelle qui fait face à la sacristie en l'honneur de St. Simon, de St. Jude et des autres apôtres. La seconde monumente à la fois et la première consécration du principal autel et la mort du fondateur, le duc Guillaume-Guy-Geoffroy, et celle de Guy, premier abbé de Montierneuf, et enfin la consécration de l'autel du chœur et la dédicace de l'église, faites le 22 janvier 1096 (1097) par le pape Urbain II, assisté de trois archevêques et d'autant d'évêques.

Une pierre tumulaire portant une inscription presque totalement effacée recouvre les restes de Guillaume-Guy-Geoffroy; plusieurs membres émettent le vœu qu'elle soit remplacée par une tombe plus durable.

Quelques membres montent à l'ancien clocher, il ne consistent plus qu'en deux clochetons ronds, dont le toit conique en pierre est formé par une imbrication en forme d'écailles; une galerie composée de trois arcades à jour réunit ces clochetons. On demande s'il serait possible de rétablir l'ancien clocher tel qu'il était autrefois, M. Segrétain en reconnaît la possibilité.

Une inscription du XI°. siècle sert de dessus à la porte du clocher qui s'ouvre au pied des clochetons. Elle constate le don fait à l'abbaye de reliques du Saint-Sépulcre.

En visitant l'extérieur de l'église, plusieurs membres remarquent sur les chapiteaux du chevet des éléphants et divers détails d'ornementation intéressants. On remarque aussi les élégants contreforts, couronnés de pyramides, qui soutiennent les arcs-boutants du chœur. Plusieurs des colonnes portent à faux et les murs sont dégradés en divers endroits. Il serait à désirer que de promptes réparations empêchassent les dégradations de s'augmenter. Une lézarde s'est ouverte dans le mur du transept gauche, au-dessous d'une ignoble campanille construite en 1823 ; on demande si elle n'est point le résultat de la construction de cette campanille. M. Segrétain ne le pense pas.

Après la fin de la visite, M. le curé remet au secrétaire la note générale des travaux que la fabrique de Montierneuf se propose de faire exécuter successivement dans cette église, et il demande les conseils du Congrès sur le mode d'exécution de ces différents travaux. Il s'agirait surtout :

1°. De rebâtir la façade de l'église dans le style de l'époque du monument ;

2°. De refaire un clocher pour remplacer l'ignoble campanille placée en 1823 sur un des bras de la croix ;

3°. D'élever un autel monumental dédié à St.-Guillaume et aux saints guerriers. Un tableau représenterait la conversion de Guillaume X par St. Bernard ;

4°. De rétablir une inscription plus durable sur les restes du duc Guillaume-Guy-Geoffroi.

M. le curé exprime l'espoir que le congrès voudra bien indiquer la forme et le style que devront avoir cette façade, ce clocher, cet autel et cette inscription, et recommander son église au gouvernement, à l'effet d'obtenir une subvention qui permette à la fabrique de Montierneuf de réaliser ces travaux.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire de M. de Chasteigner sur les lanternes des morts. Cette lecture est écoutée avec d'autant plus de plaisir que le jeune écrivain a su donner à sa dissertation tout le charme que le style emprunte à l'imagination et au bon goût. Ce mémoire paraîtra dans un des volumes de la Société des antiquaires de l'Ouest.

M. l'abbé Cousseau, après avoir cité le fanal de Journet, demande la parole pour offrir à M. de Chasteigner quelques documents à ajouter à son travail. Les lampes sépulcrales au moyen âge, dit M. l'abbé Cousseau, se rattachent aux traditions des premiers chrétiens. L'usage de tenir une lampe allumée auprès des objets sacrés ou religieux, qui rappelle l'idée du chandelier à sept branches de l'écriture, se liait toujours chez les premiers chrétiens à l'idée du sacrifice. Or, pendant le service des morts, la lampe, dans le cimetière, remplissait le même office que les cierges allumés que l'on place aujourd'hui auprès des morts pendant la messe et le service funèbre.



FANAL DE JOURNET.

M. de Caumont pense que les fanaux dans les cimetières

étaient destinés particulièrement aux services des morts qu'on apportait de très-loin, et qui, alors surtout que les corps étaient anciens, n'étaient point introduits dans l'église. Le service se faisait dans le cimetière et le fanal remplaçait les cierges. Il a émis cette opinion dans le VIe. volume de son Cours d'antiquités, qui renferme des détails étendus sur ces monuments qu'il a observés en France un des premiers.

M. Cousseau adopte d'autant plus volontiers cette opinion, que toutes les églises n'avaient pas le privilége des cérémonies relatives aux services funèbres. Les églises matrices (*ecclesiæ matrices*) seules, possédaient sans restriction tous les droits qui se rattachent à l'exercice du culte. Cela résultait de ce que souvent le seigneur, en faisant donation d'une église à un corps religieux, apportait à sa libéralité cette restriction, que le droit de dîme, le droit de sépulture, etc., ne seraient pas compris dans la donation.

M. Le Cointre fait observer qu'il serait important de trouver entre l'époque romaine et le moyen-âge des traditions qui constatassent l'existence de l'usage des lanternes sépulcrales dans les cimetières. — Or, il se rappelle avoir lu dans la chronique de Fontenelles que le chef de Saint-Georges était, au VIIe. siècle, enfermé dans une petite tour en forme de phare, *in modo phari* ou *ad instar phari*.

On cite quelques fanaux de cimetières dans des provinces où on en avait peu remarqué jusqu'ici, et le nombre en deviendra plus considérable quand l'attention sera fixée, plus qu'elle ne l'a été jusqu'ici, sur ces monuments signalés il y a plusieurs années pour la première fois par MM. de Caumont, Bouillet, Tailland et Lecointre.

M. de Caumont présente le dessin qu'il a fait d'une tourelle de Nouaillé, et s'exprime ainsi à ce sujet :

« J'ai vu à l'ancienne abbaye de Nouaillé près Poitiers, au-

« dessus de la porte du couvent, et surmontant le corps de « logis accolé à l'église, une tourelle « percée de plusieurs fenêtres « étroites, et surmontée d'un toit « en forme de cône tronqué, qui « pourrait avoir été un fanal, sinon « pour le cimetière au moins pour « éclairer la porte de l'abbaye. Ce « monument est dans le style du « XIIe. siècle. Depuis quelque « temps on y a fait pénétrer le « tuyau d'une cheminée établie « dans les appartements du rez-« de-chaussée. »



M. de Chasteigner remercie MM. de Caumont, Cousseau et Lecointre de leurs communications et les prie de vouloir bien les lui remettre par écrit, afin qu'il puisse consigner leurs observations dans ses notes.

M. de Chergé a la parole pour donner lecture d'un travail qui se rattache à la *question du symbolisme*. Dans cette notice, M. de Chergé démontre que les déviations que l'on remarque dans l'axe de l'apside des églises du moyen-âge sont le résultat d'une pensée mystique et non de l'inhabileté des constructeurs.

NOTICE

PAR M. DE CHERGÉ.

La 2e. question posée au programme du Congrès est ainsi conçue :

« On remarque dans un grand nombre d'églises du moyen « âge que l'axe de l'apside, au lieu d'être le prolongement de l'axe de la nef, forme avec celui-ci un angle « quelquefois assez sensible. On remarque aussi fréquemment que l'axe des transepts est un peu incliné sur celui « de la nef au lieu de la croiser à angle droit ; rechercher si « ces déviations proviennent de l'inhabileté des constructeurs, « ou si elles sont le résultat d'une pensée mystique. »

Sans entrer ici dans les immenses recherches que nécessiterait une question qui se rattache essentiellement à la symbolique chrétienne, nous allons essayer d'exposer en peu de mots les motifs sur lesquels repose l'opinion que nous avons cru devoir adopter à ce sujet.

D'abord, messieurs, si les faits signalés dans cette question étaient tout exceptionnels, si un très-petit nombre de monuments religieux du moyen âge avaient seuls fourni matière à leur constatation, certes il faudrait aborder avec une extrême réserve la discussion que vous avez provoquée, et il faudrait peut-être demander un complément d'instruction avant de nous appeler à prononcer un jugement définitif : mais il n'en est point ainsi ; dans l'ancien Poitou, dans le Berry, dans l'Angoumois et la Saintonge, partout autour de nous (et nous ne parlons ici que de ce que nous savons), des exemples des déviations signalées s'offrent aux regards de l'homme qui examine avec soin et avec réflexion. Ces exemples sont assez nombreux et ils semblent même se multiplier avec l'observation dont ils sont l'objet.

Disons donc tout d'abord que la question posée mérite notre attention parce qu'elle est sérieuse, disons aussi qu'elle porte sur un point essentiel, puisqu'elle touche à l'histoire de l'art religieux dans notre patrie.

Deux systèmes peuvent se produire, le premier consisterait à rejeter les déviations mentionnées sur la maladresse

des ouvriers et sur l'imperfection des procédés géométriques dont les architectes disposaient au moyen-âge. — Le second les expliquerait au contraire par une intention formelle de l'architecte, puisée à la source de la symbolique chrétienne. Ce sont ces deux systèmes qu'il s'agit d'examiner en les comparant.

Le premier est-il admissible dans tous les cas ? nous sommes loin de le croire, nous pensons bien, et il faudrait nier l'évidence si l'on contestait ce point, que l'ignorance et l'inhabileté des ouvriers a pu et même a dû causer des imperfections réelles dans le tracé du plan d'un grand nombre de monuments religieux. Nous pensons bien que des inégalités et des accidents de terrain ont souvent fait dévier les maçons de la ligne tracée par l'architecte. Il faut reconnaître aussi que des reprises, faites après coup, ont nécessairement produit en plusieurs circonstances quelque chose d'analogue avec ce que nous signalons ; mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est que, lorsque l'examen des lieux a démontré l'impossibilité d'une explication de cette nature, on ne puisse pas la rechercher dans une autre sphère d'idées ; ce que nous ne pouvons admettre, c'est que l'architecte, qui enfantait ces vastes conceptions, devant lesquelles le génie de la civilisation moderne et de la science-pratique de nos jours recule épouvanté, comme s'il avouait son impuissance à produire rien de semblable, ait pu pécher par l'ignorance des premières et des plus simples règles du bon sens et du goût, qu'il n'ait pas su planter et aligner trois modestes jallons, ni tracer une ligne droite.

Quoi, vous êtes saisi d'une admiration presque extatique à la vue de ces gigantesques proportions qui forment par leur harmonieux accord le majestueux ensemble de nos temples ; si l'on connaissait les noms des artistes ignorés qui nous léguèrent tant de chefs-d'œuvres, vous seriez tenté de

vous incliner respectueusement et de découvrir humblement votre front devant l'homme qui prononcerait ces noms vénérés ; dans les temps mythologiques la Grèce eût fait de ces artistes autant de demi-dieux, et votre enthousiasme poétique serait tenté de faire aujourd'hui ce qu'eût fait la Grèce. Vous cherchez avec une ardente curiosité à vous rendre compte des moyens que ces hommes employaient pour produire tant de chefs-d'œuvres et, forcé de reconnaître que toute leur inspiration était puisée dans les sources vives et pures de la foi chrétienne, vous arrivez à briser tous les préjugés du XVIIIe. siècle et à dire que la foi chrétienne est une belle et sainte chose ; et vous voudriez refuser à ces demi-dieux, à ces génies surnaturels, à ces hommes de foi qui étaient aussi de grands artistes, la connaissance des premiers éléments de l'art qu'ils vous font admirer dans la sublimité de leurs œuvres ? Non, un tel système ne saurait se soutenir, il doit crouler au premier souffle de l'examen, il doit s'évanouir surtout à l'aspect des faits, car les faits s'élèvent de toute leur force contre lui.

Citons donc des exemples et soyons sobre, car leur nombre est immense.

L'église St.-Hilaire de Poitiers offrait certainement, dans son ensemble et dans ses détails, la preuve qu'elle avait été conçue et exécutée par des hommes capables de concevoir et d'exécuter de grandes choses ; la déviation qu'elle présente est fort sensible et rien ne motive dans les conditions du terrain ce qu'on voudrait appeler une bizarre imperfection. — Allons plus loin, choisissons toujours des types, passons de l'école Romano-Byzanto-Poitevine au type intermédiaire et qui sert de transition entre l'école Poitevine et l'école d'Auvergne, citons l'église du Dorat. Certes cette église n'a point été faite de pièces de rapports, loin de là, on peut dire au contraire qu'elle a été fondue d'un seul jet, comme une

brillante statue de bronze ; eh bien, dans cette précieuse et remarquable église, l'axe de la nef est brusquement brisé vers le sud, et cette déviation sur laquelle nous reviendrons plus tard, ne peut être attribuée ni à des constructions successives, ni à des difficultés de terrain.

Voyageons à travers les zônes qui partagent le sol français et transportons-nous par la pensée dans l'antique Bretagne, là encore, c'est une autre école ; eh bien examinons avec soin l'église cathédrale de Quimper, nous remarquerons dans son plan une double flexion ; à partir des transepts, son axe dévie au N. E., puis vers l'extrémité du chœur il se redresse à l'Est. — « On a expliqué cette bizarrerie en di- « sant que le terrain s'était trouvé mauvais, et que pour « en trouver un plus solide on avait dû s'écarter de la ligne « droite ; cela m'a paru absurde, » nous écrit M. Mérimée dans la lettre qu'il a eu la complaisance de nous adresser en réponse aux questions que nous avions pris la liberté de lui soumettre, pour réunir les éléments de ce travail, « la « déviation est trop faible pour avoir pu donner la solidité que « l'on cherchait. »

Rappelons, en terminant, l'église de Trézay, dans la Charente-Inférieure, c'est un des plus remarquables exemples de cette contrée.

Eh bien, toutes les églises que nous venons de citer sont des monuments de haute importance et qui attestent par leur forme, par leur ensemble et par leurs détails, qu'une main savante, qu'une main habile dans les procédés techniques de l'art de bâtir a passé par là.

Il est donc impossible d'attribuer, en certains cas, à la maladresse des ouvriers ou à l'imperfection des procédés géométriques, l'inclinaison signalée dans l'axe d'un grand nombre d'églises du moyen-âge.

Dans quelle autre sphère d'idées faut-il donc rechercher la cause de cette imperfection réelle ?

Nous sommes naturellement conduit à développer le second système, qui est le nôtre, et à appeler à notre secours l'interprétation par le symbolisme chrétien, par la pensée mystique.

Deux points essentiels doivent être établis comme base de la discussion. Le premier, c'est que de tout temps les idées, les mœurs et la littérature ont exercé une influence directe sur l'art qui en est la plus sincère, la plus exacte expression. Le second, c'est qu'à une certaine époque de notre histoire l'art et la littérature refugiés au fond des cloîtres n'ont eu pour organes, pour interprètes, que des moines qui ont nécessairement fait passer dans les objets matériels sortis de leurs mains, comme dans les œuvres nées de leur intelligence, les pensées dont ils étaient imbus. Si on pouvait nier la première de ces propositions, nous rappellerions la littérature de la renaissance, littérature si opposée à celle qui l'avait précédée, littérature, qui après avoir tué l'art chrétien faisait revivre la vieille mythologie payenne, et qui fit revivre avec elle les types grecs et Romains, les dieux du paganisme, les apothéoses et les riches allégories. Or, si la littérature dut avoir une influence immense sur l'art, au moyen-âge, cette influence dut être particulièrement sensible sur les constructions architectoniques, les seules qui pussent alors parler une langue comprise par les masses, les seules qui pussent servir pour ainsi dire de truchement et d'interprète aux vérités intellectuelles qu'elles expliquaient aux imaginations les plus grossières en les matérialisant. Examinons donc quelles étaient à l'époque dont il s'agit les idées en vogue, quelles étaient les mœurs, quelles étaient les formes sous lesquelles elles se produisaient.

Au moyen-âge toute science, avons-nous dit, sortait des cloîtres, c'était au fond de ces paisibles retraites qu'elle s'était enfuie à tire d'ailes loin des violences d'une force bru-

tale, loin des mépris dédaigneux du chevalier bardé de fer; la science fut donc dès l'origine toute chrétienne, mais elle ne fut pas seulement et simplement chrétienne, car si on prend la peine de lire quelques-uns des auteurs qui l'ont résumée au XIIe. et au XIIIe. siècle, il sera impossible de méconnaître en elle le goût d'un mysticisme symbolique poussé jusqu'à la dernière subtilité. Un mot fort indifférent, une pensée commune et banale, une simple couleur employée plutôt qu'une autre, revêtent, dans ces temps de foi ardente, une valeur importante, une signification religieuse, un enseignement de haute portée; puis, comme cet enseignement était donné par le cloître d'où sortaient ces applications ingénieuses, ce qui nous paraît à nous si étrange, ces mystères, qui pour être bien compris, demandent aujourd'hui une étude si approfondie de la part des intelligences les plus élevées, étaient alors si populaires, qu'ils avaient un sens positif pour les natures les plus vulgaires. Les pierres étaient alors le seul livre que la religion pût mettre sous les yeux du peuple, la religion fit en sorte que le peuple pût lire tout couramment dans ce livre et qu'il y trouvât sans effort de saintes pensées, d'utiles enseignements.

Or, c'était aussi des cloîtres que sortaient, à l'époque dont nous parlons, la plupart de ces architectes admirables qui nous ont légué tant de chef-d'œuvres, c'était aux cloîtres qu'appartenaient ces ouvriers improvisés qui se contentaient de travailler pour la gloire de Dieu, sans souci de leur gloire personnelle, ces pauvres moines, dont les noms ignorés du monde ont été engloutis dans l'océan des âges, tandis que s'élève encore sur la terre qui les couvre le fruit des sublimes pensées dont ils furent animés.

Eh bien, c'était peut-être après une longue et savante discussion sur l'interprétation des écritures, sur leur valeur prophétique et allégorique, c'était peut-être à la suite de la

rédaction d'un chapitre, dans le genre de ceux qui se lisent dans les œuvres d'Hugues-de-St.-Victor, de Durand et de tant d'autres, que le moine mystique se trouvait appelé par son génie, par la confiance de ses frères ou par l'ordre de ses supérieurs, à tracer le plan et à diriger la construction d'un temple au Seigneur. Et l'on voudrait faire croire que cet homme imbu de principes qui avaient alors une signification réelle et une portée sérieuse, imprégné pour ainsi dire des idées qu'il avait respirées dans l'atmosphère où il vivait, n'a pas été tenté tout naturellement de faire passer dans des faits et dans l'application le système qu'il venait d'exposer à grand renfort de citations de textes sacrés et d'autorités irrécusables? On voudrait persuader que, purement spéculatif, ce système ne s'est pas formulé dans la pratique, tandis qu'il était si simple et si facile, disons mieux, si naturel de produire d'une manière sensible ce système, en lui donnant un corps, en le matérialisant?

Cette opinion n'est point soutenable en présence des faits nombreux que nous pourrions citer, et il doit être bien reconnu aujourd'hui que la plupart des scènes, qui, à une époque que nous appelons hiératique (du XIe. siècle au milieu du XIIIe. siècle) se reproduisent sur les bas-reliefs de nos églises, sur les tympans des portes, sur les chapiteaux historiés, sont autant d'allégories, non pas historiques, mais religieuses, allégories souvent indéchiffrables pour nous, il est vrai, parce que nous avons perdu la clef de cet alphabet mystique, hiérogliphes chrétiens souvent inexpliqués, parce que le premier venu des manants du XIIe. siècle ne peut secouer la poussière de la tombe, pour venir ici-bas jouer le rôle d'un nouveau Champollion et révéler à notre science profane les mystères d'un symbolisme oublié.

Si donc, à une certaine époque de l'art, tout tendait à cacher une pensée sous une forme matérielle commune, ce

qu'on ne saurait nier au moins pour les détails, il serait certes extraordinaire qu'on n'eût pas cherché à atteindre le même but dans l'ensemble, et que l'artiste ne se fût pas préoccupé d'exprimer une idée symbolique par la forme générale d'un tout harmonieux, aussi bien que par l'agencement des détails. Nier la possibilité de ce fait, ce serait nier l'évidence, car enfin, quelle serait donc la cause qui aurait motivé dès l'origine la forme de croix imprimée à nos temples, sinon l'intention formelle de représenter l'instrument du supplice, qui aux yeux des chrétiens était celui de la réhabilitation du monde? La mystérieuse profondeur des cryptes ne rappelle-t-elle pas les catacombes secrètes où le christianisme persécuté cachait ses autels et les ossements de ses martyrs, avant de s'asseoir vainqueur sur le trône de celui qui avait vaincu par la croix. L'orientation de nos églises, qui nous force à regarder en face pendant nos prières, non pas le point d'où part le soleil de chaque jour, mais le point d'où s'est élancé l'astre radieux pour éclairer le monde d'une lumière éternelle, n'est-elle pas le produit d'une intention mystique? la distribution intérieure de nos temples n'offre-t-elle pas le même caractère? tout dans cet ordre d'idées n'est-il pas essentiellement symbolique, les chapelles, qui rayonnent autour des chevets et des transepts, peuvent-elles être autre chose que la représentation du nimbe et de la couronne qui entourent la tête du Christ et qui ornent partout son image vénérée? Mais de cette imitation symbolique à celle qui essayait de représenter la position du corps de l'Homme-Dieu sur la croix, ou l'inclinaison de sa tête au moment où il rendit le dernier soupir, il n'y a qu'un pas à faire, nierez-vous que ce pas ait été fait? c'est du raffinement, dira-t-on; eh, mon Dieu, lisez les mystiques du XIIe. siècle.

Vous rirez peut-être de l'incroyable subtilité de leurs imaginations, de la prodigieuse facilité avec laquelle ils échaf-

faudaient sur la pointe d'une aiguille un vaste corps de système avec ses conséquences et ses corollaires, vous ririez lors même que vous seriez antiquaire, c'est possible, mais vous concluerez nécessairement de vos observations que rien n'est inadmissible de la part des mystiques du moyen-âge, dans cet ordre d'idées qu'on appelle la *symbolique chrétienne*.

Le mot *Chevet* a été consacré chez nous pour exprimer le nom de la partie qui touche le chœur de nos églises; pourquoi ce nom, dérivé du *caput* latin, s'applique-t-il précisément à cette portion de nos temples qui correspond à la partie supérieure de la croix, où reposa la tête du Christ crucifié, *caput*, sinon parce que là encore la pensée symbolique domine, absorbe toute autre pensée et reproduit exactement la position matérielle, non pas de la croix, mais du corps de l'Homme-Dieu sur la croix? et l'on voudrait après tant d'observations que le Moine architecte, qui venait peut-être de lire le κλινας την κεφάλην de l'évangile de St.-Jean, n'ait pas été tenté de reproduire dans une œuvre de durée, dans la forme générale qu'il pouvait imprimer à cette création de son génie religieux, la pensée et les paroles de l'historien sacré? Cette exclusion de l'intention symbolique rendue par la déviation de l'axe de nos églises vers l'apside, nous paraît inadmissible, et nous la repoussons énergiquement, parce qu'elle est contraire à tout ce que nous savons du génie et des habitudes de nos pères.

Remarquons aussi à ce propos un fait qui est loin d'être indifférent.

Selon la tradition, Jésus-Christ expira la tête penchée à droite : on ignore sur quoi cette tradition est fondée, car St.-Jean, le seul des évangélistes qui ait parlé de cette inclinaison, se borne à dire ces mots : κλίνας τὴν κεφάλην παρεςωχεν τό πνὲυμα *et inclinato capite tradidit spiritum*. Quoi qu'il en soit, la tradition existe et les sculptures et

peintures du moyen-âge, qui ne l'ont pas reproduite d'une manière exacte, rentrent dans les rares exceptions. Eh bien, presque toutes les églises dans lesquelles apparaît la déviation symbolique présentent l'inclinaison de l'axe vers le nord, celles qui offrent l'exemple du contraire sont aussi des exceptions signalées comme telles. Nous avons sous les yeux une correspondance assez étendue, qui résume des observations faites, à notre prière, par des hommes compétents, dans la Saintonge et l'Aunis, dans le Nord de la France, dans le Berry, dans le Limousin et l'Auvergne, eh bien, il résulte de ces observations que partout l'inclinaison au Nord est la règle générale et l'inclinaison au Sud l'exception rare à cette règle. Dans le seul département de l'Indre, sur *quatre-vingt* églises que M. de la Tremblaye, sous-préfet du Blanc, nous a signalées, aucune ne présente l'inclinaison au Sud.

Ce fait nous paraît avoir une portée qu'on ne saurait nier et vient à l'appui des considérations générales que nous avons fait valoir. Il nous semble donc que l'on peut conclure de ces preuves multipliées, que, dans la plupart des cas, c'est au symbolisme chrétien qu'il faut attribuer la déviation singulière qui a été remarquée dans l'axe d'un grand nombre d'églises du moyen-âge.

Nous serions tentés d'aller plus loin et d'expliquer, à l'aide de ce mode d'interprétation, bien des choses qui ont pu paraître insignifiantes, mais nous craindrions d'être accusés d'exagérer l'importance de l'étude du symbolisme. Terminons donc cette courte exquisse en soumettant au Congrès une dernière observation. Cette observation, Messieurs, vous paraîtra peut-être futile, peut-être croirez-vous qu'elle ne mérite pas de fixer l'attention des hommes spéciaux qui continueront à rassembler pour vous chaque année les éléments du beau travail qui naîtra un jour du sein de vos sa-

vantes réunions, nous la livrons cependant en toute humilité à votre appréciation suprême.

L'église de St.-Savin offre dans son plan cette singularité que l'axe de l'édifice est tellement tourmenté qu'il semble serpenter vers la tour qui lui sert de façade. Des architectes et des antiquaires expliquent cette bizarrerie en disant que la nef de l'église faite après coup est venue se souder à la base de la tour qui existait avant elle, et qu'elle a été obligée de devier pour l'atteindre, parce que cette tour n'était pas originairement placée dans l'axe de l'édifice; ceci est fort possible, mais veuillez remarquer que l'église de St.-Savin a été dès l'origine placée sous le vocable du saint dont le martyre, suivant la légende et la tradition, a eu lieu à quelques pas de là, au Mont St.-Savin; veuillez remarquer aussi que ce saint confesseur a été horriblement torturé par le supplice de la roue, et que ce supplice avec tout ce qu'il offre de hideux et d'effrayant est reproduit par le pinceau d'un peintre du moyen-âge dans la crypte vénérée où reposaient sans doute les membres fracassés du glorieux martyr. Serait-ce pousser trop loin l'application du symbolisme que d'en chercher un exemple dans la forme tourmentée de cette église qui rappelle les tortures et les souffrances de son patron? Serait-ce se faire plus mystique que les mystiques eux-mêmes, que d'attribuer une valeur figurative et une signification allégorique à ce qui est aux yeux de plusieurs une imperfection réelle?

Dans la ville du Blanc la principale église est dédiée à St.-Génitour; or la légende et la tradition rapportent que St. Génitour fut décapité. Eh bien, dans cette église du Blanc, le chœur n'offre pas seulement une simple déviation de l'axe de l'édifice. Il y a en quelque sorte une brusque solution de continuité, un ressaut immense qui sépare le chœur du reste de l'édifice, et qui fait que le spectateur ne peut dès la porte

d'entrée apercevoir le côté gauche de ce chœur ; le chevet (caput) est entièrement séparé de la nef, du *tronc* de l'église. Ce défaut réel, cet oubli inconcevable de toute règle de la part de l'architecte peuvent peut-être s'expliquer par une reprise maladroite dont les conditions de terrain ne justifieraient point cependant la bizarrerie. On peut dire aussi que la reconstruction totale de l'église ayant été arrêtée en projet, on commença par la nef et les transepts, qui furent réédifiés ; et que le chœur resté debout seul de l'ancienne construction, sans liaison de style ou de structure, fut soudé plus tard avec la croisée. Mais, si cette explication est possible, il est au moins singulier qu'on soit appelé à l'appliquer à l'occasion d'un monument placé sous le vocable d'un saint *décapité*, d'un monument dont le plan par terre reproduirait exactement la forme d'un *tronc* séparé du *chef*.

Peut-être, Messieurs, serait-il utile d'étudier ultérieurement les monuments religieux, non pas avec la pensée arrêtée d'avance d'y trouver ou de ne point y trouver *quand même* l'expression d'une idée symbolique dans le genre de celles que nous soumettons à votre examen, mais avec l'intention consciencieuse d'éclairer par l'observation des faits un point qui nous paraît devoir présenter beaucoup d'intérêt, quelle que soit la solution qui lui soit réservée.

Les exemples pouvant seuls fournir les éléments d'une décision exacte, il serait indispensable de ne les puiser que dans les localités ou des monuments d'un seul jet, placés dès l'origine sous le vocable du même saint, pourraient fournir matière à une appréciation plus juste de la pensée qui les enfanta et qui en dirigea la forme, l'ensemble et les détails.

M. Le Cointre lit au nom de M. Drouet, du Mans, une notice de ce dernier sur les thermes gallo-romains, découverts à Allonnes. Cet important mémoire est accompagné de

plans et de dessins faits avec le plus grand soin par M. Hucher, du Mans.

On entend ensuite une charmante improvisation due à la plume de M. de La Sicotière ; c'est le rapport sur la visite faite, à midi, à la magnifique collection de Mme. de La Sayette.

RAPPORT SUR LA COLLECTION DE Mme. DE LA SAYETTE,

PAR M. DE LA SICOTIÈRE.

MESSIEURS,

J'ai cédé aux instances de quelques-uns de vous, et je vais vous parler en peu de mots de notre visite à la magnifique collection d'objets d'art et de curiosité de Mme. de La Sayette. Décrire ce que nous avons vu serait impossible. Au milieu de la quantité d'objets qui composent cette collection, et qui rivalisent d'éclat, de richesse et de rareté ; dans cette confusion si bien rangée de trésors de tous les genres et de toutes les époques, l'œil voit trop de choses pour en bien saisir aucune : il se fatigue et ne se rassasie pas d'admirer. Puis, s'il y a un langage pour exprimer les besoins ordinaires de l'homme et caractériser les objets qui se rapportent à ces besoins, je n'en connais pas, je l'avoue, pour rendre ces élégantes et fragiles merveilles que l'on craint d'effacer d'une haleine, de ternir d'un regard. Imaginations qui ont pris un corps, songes réalisés, fantaisies charmantes qui feraient presque oublier le symbole... voilà ce que nous avons vu, ce que je vois encore ; — et, le voyant, comment en parler ?

Le cabinet de Mme. de la Sayette, formé depuis peu d'années seulement, est assurément l'un des plus riches de France. Je ne vous parlerai pas des minéraux, des fossiles, des coquilles, des oiseaux qu'il renferme en grand nombre ; pas

même des objets vraiment antiques qui s'y trouvent, et qui seraient remarqués partout ailleurs. Ce que le moyen-âge, la renaissance, les siècles de Louis XIV et de Louis XV ont produit de plus élégant, de plus adorablement coquet, de plus savamment gracieux, s'y trouve à profusion. Ici, des bahuts admirablement sculptés; là, des meubles incrustés en cuivre, en écaille, en plomb, en ivoire, en ébène. Les émaux y tiennent une magnifique place; le nombre et la variété en sont infinis, depuis les longues, roides et austères figures byzantines, jusqu'aux tabatières les plus ravissantes, aux plus délicieux médaillons, aux plus jolis amours, aux moutons les mieux apprivoisés, que Mme. de Pompadour ait jamais admis dans son boudoir, en passant par ce que l'Italie et Limoges nous ont laissé de plus brillant et de plus beau. Plus loin, ce sont des poteries, et quelles poteries, messieurs! le Japon avec ses fleurs incroyables; la Chine avec ses monstres impossibles; Faenza et ses magnifiques assiettes; Sèvres et ses porcelaines royales; la Saxe et ses divines statuettes; l'Angleterre et ses imitations presque inimitables... Bernard de Palissy enfin!... Je ne sais si ce plat couvert d'animaux rampants, serpents, grenouilles, lézards, de fleurs et de fruits, si riche de forme et de couleur, est celui pour la cuisson duquel le grand artiste a brûlé ses meubles, sa table et son lit... en vérité, c'eût été bien pardonnable! Et ce baptême de Notre-Seigneur, et ce lavement des pieds, qu'en dire qui soit digne d'eux? Que dire aussi, messieurs, de ces miroirs de Venise aux encadrements larges et sévères, de ces tables à pieds sculptés à jour en double vis, de ces serrures qui attireraient les voleurs au lieu de les éloigner, de ces albâtres aux attitudes naïves, de ces ivoires si délicatement ciselés? Tout cela est beau, trop beau peut-être... car le découragement, à cette vue, se mêle à l'admiration. Encore un mot, messieurs, sur des

objets qui, indépendamment de leur mérite intrinsèque, réveillent de précieux souvenirs. Voici les heures manuscrites dont se servait pour prier la duchesse de Bretagne, Isabeau d'Ecosse ; le flambeau en forme de pagode, orné de charmantes statuettes, qui éclaira peut-être les amours de Diane de Poitiers ; le camée offrant la tête du Sauveur, que portait Mme. de Maintenon ; le calice en ivoire et ses accessoires, qui décoraient une des chapelles de Louis XIV... Je m'arrête, messieurs : je n'ai plus qu'à exprimer notre reconnaissance pour le gracieux accueil qu'a bien voulu nous faire Mme. de La Sayette. Plus belle collection ne pouvait assurément tomber entre des mains plus dignes de la posséder ; l'ordonnance ne pouvait en être plus charmante et de meilleur goût ; les honneurs n'en pouvaient être faits avec plus d'obligeance et de grâce. Mme. de La Sayette sait se faire pardonner son bonheur... même des collectionneurs, et c'est, je vous le jure, messieurs, chose bien difficile...

Cette lecture est vivement applaudie.

M. Foucart lit ensuite le rapport suivant :

RAPPORT SUR LE PALAIS DE POITIERS,

PAR M. FOUCART.

En sortant du riche cabinet de Mme. de La Sayette, les membres du congrès se sont transportés dans le jardin de la maison de M. Boncenne, rue des Cordeliers, pour examiner en détail la façade du vieux palais des comtes du Poitou, si malheureusement cachée par le rang de maisons qui forme le côté gauche de la rue des cordeliers. Ce palais servit d'abord à la résidence des comtes du Poitou, ducs d'Aquitaine, puis, comme cela est arrivé presque partout, il a été consacré à l'administration de la justice et aux cérémonies d'apparat.

La façade du sud est percée de trois anciennes fenêtres à

ogives flamboyantes trilobées, destinées à éclairer l'intérieur de la salle des gardes; chaque fenêtre est divisée dans toute la hauteur par une sorte de contrefort dont on ne devine pas d'abord l'usage et qui est destiné à servir de conduit pour la fumée, à une énorme cheminée pratiquée dans l'épaisseur du mur : aux encoignures s'élèvent deux tourelles qui reposent sur des culs de lampes ornés de rinceaux.

A droite, en avant-corps, se trouve une vaste construction quadrilatérale, flanquée aux quatre angles par de grosses tours; ce monument, qui devait être autrefois d'une grande élévation, a été considérablement abaissé, il est éclairé par de grandes fenêtres carrées, ornées à l'extérieur de décorations en ogive; à la hauteur de ces ouvertures sont rangées, sur tout le pourtour, des statues colossales des anciens comtes du Poitou, reposant sur des consoles soutenues par des figures richement sculptées. La plupart de ces statues ont subi le même sort que l'édifice, très-peu ont conservé leurs têtes, d'autres sont mutilées jusqu'à la ceinture. Ce monument qu'on croît être la tour de Maubergeon, de laquelle relevaient les fiefs du Poitou, est relié à la façade dont nous venons de parler par un bâtiment dans lequel siégeait autrefois le bureau des finances et qui, nouvellement restauré, est occupé aujourd'hui par la Cour d'assises et le tribunal de commerce.

Les membres du Congrès ont ensuite visité l'intérieur du palais dont ils venaient d'étudier les dehors. On entre dans l'immense salle des gardes, aujourd'hui salle des Pas-Perdus, par un de ces péristyles grecs que l'inintelligence des architectes a trop souvent accolés à des constructions du moyen-âge. La salle des Pas-Perdus présente un parallélogramme long de 49 mètres et large de 17, couvert par un toit fort élevé que soutient une magnifique charpente de châtaignier; les murs sont ornés d'une double arcature, d'un côté en plein

ceintre et de l'autre en ogive. Dans la façade du Sud s'ouvrent les trois grandes fenêtres qui ont été étudiées à l'extérieur et qui à l'intérieur sont surmontées d'une galerie décorée de pinacles à ogives, de bouquets, de feuilles frisées et surmontées de statues. Au-dessous des fenêtres, s'avance en saillie une large corniche décorée de rinceaux et de trois écussons supportés par des anges. Cette corniche formait le manteau d'une immense cheminée, qui aujourd'hui, fermée par un mur, sert, dans sa partie supérieure, de cage pour l'horloge, et dans sa partie inférieure de magasin de bois pour la Cour royale. Dans les angles on remarque deux escaliers en hélice, conduisant au sommet de l'édifice ; une main maladroite avait formé avec des pans de brique l'intervalle des légers pilastres entre lesquels serpentent les escaliers. L'un des membres de la Société des antiquaires, M. le conseiller Bussière, chargé par la Cour de surveiller quelques travaux de restauration du palais, a fait disparaître ces clôtures qui cachaient aux yeux des constructions pleines d'élégance ; de légères balustrades de fonte, en ogives tréflées, vont être placées le long des escaliers, de manière à éviter les accidents. C'est dans cette salle que Charles VII fut proclamé roi de France en 1422.

L'intérieur du palais, dont la plupart des dispositions sont modernes, n'offre d'intéressant sous le rapport de l'art que la salle destinée aux témoins, pratiquée, au rez-de-chaussée de la grande tour carrée, dans deux travées élégamment voûtées. La partie supérieure consacrée aux réunions du jury consiste dans une immense salle aux murs épais, aux profondes embrâsures de croisées, flanqué de quatre petites pièces octogones, qui forment le dernier étage des tours latérales, et de deux autres cabinets pratiqués dans l'épaisseur des murailles. On remarque, en sortant de la salle des Pas-Perdus par le côté est, la porte cintrée ornée de colonnettes et d'archivoltes, qui paraît dater du XIIe. siècle.

Séance du 4 juin 1843.

Présidence de M. le PRÉFET de la Vienne.

La séance est ouverte à midi sous la présidence de M. le préfet de la Vienne.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Bourgnon fait observer que, parmi les questions relatives aux monuments du moyen âge, une question fort intéressante n'a pas été posée. C'est celle qui aurait pour objet de provoquer la description des instruments et machines employées pour les constructions.

M. Segrétain dit que les seuls documents à consulter sur ce point sont les vieux dessins dans lesquels sont représentés les corps de métiers avec les outils qui étaient propres à chacun d'eux. En général, ces dessins reproduisent les mêmes machines et instruments que ceux qui servent aujourd'hui pour les constructions, à cette différence près qu'ils ont acquis actuellement un degré de perfection qu'ils n'avaient pas alors. Ainsi les marteaux, les ciseaux chassés par le maillet, les grues, les chèvres, les cabestans étaient au XIIe. siècle identiquement les mêmes qu'à notre époque. Seulement la pierre signale la nature et la forme de l'instrument qui l'a travaillée et de la sorte on peut établir certaines différences qu'un homme de l'art peut seul apprécier.

M. de Caumont demande si l'on a observé des signes de maçon pour l'appareillement des pierres ? Dans un grand nombre d'églises et de cathédrales ces signes ont été remarqués. Est-il en Poitou quelques édifices dans lesquels ils se reproduisent ?

Cela est rare. Toutefois, dit M. Fillon, des signes semblables sont assez évidents à St.-Savin. M. Jolly a remarqué sur

diverses pierres de l'église des E adossés l'un à l'autre. — Dans les armes d'évêque qui se trouvent dans une autre partie de l'édifice près de l'autel l'E couronné se reproduit. Ne serait-ce pas un signe de convention que les corporations d'ouvriers étaient autorisés à prendre comme armes par certaines ordonnances et en particulier celle de 1696 ?

Avant la continuation de l'enquête, M. de Chergé donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur à M. de Caumont, annonçant à ce dernier l'ordre donné à l'autorité administrative d'interrompre les travaux de démolition de la tour St.-Porchaire, et la commission par laquelle M. Jolly est chargé de mettre à exécution les moyens proposés par lui pour la conservation de cet édifice.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur « de m'adresser avec un rapport sur l'état de la tour de St.-« Porchaire à Poitiers. J'étais déjà averti, par le correspondant « du département de la Vienne, de la décision qui avait été « prise *sans mon autorisation* au sujet de cet édifice et j'avais « le matin même signé une dépêche pour en arrêter les effets. « Par le courrier d'aujourd'hui, j'en adresse une seconde au « Préfet de la Vienne pour lui donner de nouveau *l'ordre « d'empêcher la démolition de la tour* et charger M. Jolly-« le-Terme d'exécuter les travaux nécessaires pour en as-« surer la conservation. »

Signé DUCHATEL.

M. de Caumont propose de continuer l'enquête et de s'occuper des questions relatives aux sépultures chrétiennes Pendant la première période, dit-il, deux espèces de sépultures étaient adoptées, les tombeaux apparents et les tombeaux non apparents. Les premiers sont ceux qui ont reçu de la main du

sculpteur une ornementation plus ou moins complète, qui, par exemple, sont ornés de bas-reliefs, de sculptures. Les tombeaux non apparents au contraire sont ceux qui, bien qu'ils ne soient pas précisément enfouis dans le sol, ne portent aucun ornement et se produisent sous la forme d'auges.

M. Thiollet saisit cette occasion pour exprimer un vœu. Plusieurs tombeaux, qui suivant lui se trouvaient autrefois dans le temple St.-Jean, sont abandonnés dans les jardins de divers propriétaires, il désire vivement que la Société des antiquaires obtienne des propriétaires la faculté de les faire enlever et transporter au temple St.-Jean.

Le vœu de M. Thiollet est renvoyé à la commission spécialement chargée de l'examen des propositions de cette nature.

M. Gaillard-de-la-Dionnerie fils signale à Loudun un tombeau en marbre blanc qui, suivant la tradition, est celui d'une princesse des Goths. Ce monument fort curieux est orné de bas-relief sur le devant. D'après la description de ce tombeau qui est faite par M. Fillon, on pense que c'est un sarcophage qu'il aurait pu servir au paganisme avant d'avoir été utilisé au profit d'une sépulture chrétienne. Au musée d'Arles plusieurs tombeaux anciens, ont évidemment reçu l'une et l'autre de ces destinations.

M. de La Fontenelle lit la note suivante sur les diverses formes d'anciens tombeaux chrétiens découverts en Poitou.

NOTE SUR LES TOMBEAUX.

Messieurs, je vais vous faire une communication relativement à la manière générale d'inhumer les morts à diverses époques en Poitou et surtout au moyen âge. Je parle des tombeaux les plus communs et non de ceux qui sortent des règles ordinaires.

Si je voulais traiter la matière à fond, cela me mènerait

bien loin ; je vais me restreindre à quelques mots, pour ainsi dire.

Du reste, voici mon plan. Quelques généralités d'abord et ensuite une indication sur la matière employée pour faire des sarcophages dans notre province au moyen âge.

Et d'abord, comment les Gaulois, nos aïeux, les premiers habitants de la terre sur laquelle nous vivons, enterraient-ils les morts ? On a imprimé, on a répété à satiété qu'ils brûlaient les restes de leurs parents. Aujourd'hui, à une époque où l'archéologie a fait depuis 35 ans autant de progrès que la géologie, on peut douter de la vérité de cette proposition. Tout au moins elle ne serait pas générale, car évidemment les squelettes humains qui se trouvent sous les *tumulus* appartiennent à de très-anciens habitants du pays. Il faut même reporter à bien des siècles en arrière de nous les débris humains qu'on a trouvés sous le *tumulus* de Bougon (Deux-Sèvres) et sous plusieurs autres. En effet, dans les fouilles faites là, on n'a trouvé que des armes en pierre, des vases en terre d'une forme grossière et pas un atôme de métal. Il en résulte la conséquence que ces monuments ont été élevés à une époque bien reculée, parce que l'homme n'avait pas encore trouvé le secret de travailler les métaux. Notons ici que les Gaulois ont été habiles dans cet art, au témoignage de Pline et de plusieurs autres auteurs anciens, et qu'ils s'y étaient livrés de bonne heure.

Je ne parlerai des sépultures romaines ou réellement gallo-romaines, puisqu'il s'agirait ici des usages de la ville éternelle transportés dans les Gaules, que pour dire qu'il existait un cimetière gallo-romain à Rom, *Rauranum*, sur la voie romaine de *Limonum* (Poitiers), au *Mediolanum* des *Santones* (Saintes), et aussi dans cette dernière localité et ailleurs encore.

Mais avant d'arriver à l'objet véritable de cette note, je

dois rappeler ce qui a été dit déjà dans une autre partie de l'enquête archéologique. Au moment de l'introduction du christianisme dans les Gaules, le pays était divisé en grandes circonscriptions ou paroisses, et il n'y avait des cimetières que sur des points assez éloignés les uns des autres, souvent à 2 myriamètres (5 lieues) de distance et souvent plus. Remarquons que les lieux qui ont marqué dans la première division ecclésiastique, comme chef-lieux de doyenné ou d'archiprêtré, ou dans la première division administrative judiciaire, comme chef-lieux de *pagi* ou de vigueries avaient presque tous des cimetières. Nous citerons à ce sujet, dans le Haut-Poitou, Civaux *(Vicaria Sicvalensis)*, St.-Jean de Sauves *(Vicaria Salvensis)*, Rom. *(Vicaria Rodonensis)*, et dans le Bas-Poitou Chantonnay *(Vicaria Cantonnensis)*. Il y a aussi les *Vieilles-Églises*, dans la commune de la Joudonnière, commune toute nouvelle. C'est là où était le cimetière de l'ancienne localité de Pareds, *Alperium*, chef-lieu d'une des grandes et premières divisions ecclésiastiques.

Ce point établi, je dirai que l'emploi des sarcophages en pierre a été en usage en Poitou depuis le commencement du IIIe. siècle jusque vers le XIVe. C'est de ces cercueils dont je veux vous entretenir pour quelques instants, sans m'occuper ni de leur forme, ni de ce qu'ils pouvaient contenir de plus que les restes humains qu'on y déposait.

Une exception à la division que je vais établir doit d'abord être posée. Il existe quelques cercueils en terre cuite ou en briques, ce sont des sépulcres cloisonnés. On en a trouvé à Poitiers et j'en ai rencontré dans la Vendée près de Maché, dans un lieu appelé le *Cimetière des Huguenots*. Cette dénomination a remplacé un nom plus ancien, car ce cimetière est bien antérieur aux guerres de religion.

Je pose à présent mon système. Dans la période tracée ci-dessus, on a employé en Poitou (et j'entends parler de

l'ancienne province allant jusqu'à la Loire) des sarcophages en pierre de trois espèces différentes; et il est bien entendu que ces sépulcres sont formés de deux pièces. L'une est l'auge ou la huche, comme on dit vulgairement, et l'autre est plate et forme le couvercle.

La première espèce de pierre est la pierre calcaire qui se trouve souvent sur les lieux, et qu'on n'était pas obligé d'aller chercher bien loin. Les tombeaux du Haut-Poitou, notamment ceux de Civaux et de Rom, sont formés avec cette matière. Il en est de même pour les cercueils d'une partie du Bas-Poitou, notamment ceux des *Vieilles-Églises de Pareds et de Chantonnay*. Dans ces derniers, je le dis en passant, j'ai trouvé des pièces de *Tetricus*.

A l'extrémité de l'ancien Bas-Poitou ou du Bocage Vendéen, on trouve quelques tombeaux en ardoise. Ces tombeaux sont surtout communs de l'autre côté de la Loire. Mais entre le pays où l'on trouve les cercueils en pierre calcaire et celui où se rencontrent les cercueils en pierre d'ardoise, il y a une vaste contrée où l'on a employé, pour placer les restes des morts, des sarcophages faits d'une matière qui a bien peu de solidité. Je veux parler des sarcophages en pierre coquillière. On les a tirés, on n'en peut douter, de la carrière de Doué, de la carrière même dans laquelle on a taillé l'amphithéâtre de cette localité. En passant il faut dire que cet amphithéâtre n'est pas romain, comme l'ont dit Juste-Lipse et d'autres auteurs, il est du moyen âge, du temps des rois Visigoths peut-être, et il a servi sous les rois Franks et les rois Aquitains; plus tard on y a joué les premiers mystères. Maintenant il faut établir l'étendue du territoire dans lequel on se servait des tombeaux en pierre coquillière. On peut dire qu'on les rencontre dans presque tout l'Anjou et la Bretagne d'Outre-Loire et aussi dans la partie du Poitou actuel qui joint cette contrée; ils ont pour

limites de la circonscription où on les employait positivement les limites du pays cédé, vers 942, par Guillaume-tête-d'Etoupes, comte de Poitiers, à Alain Barbe-Torte, comte de Nantes. On rencontre en effet de ces sarcophages à Civray et c'est leur dernière limite, à Voutegon où ils étaient très-nombreux, à Nieul-sous-les-Aubiers et en remontant vers la Loire.

Mais par quel motif employait-on une matière si friable? C'est un problème à résoudre. Je sais que l'extraction de l'auge et du couvercle était facile; restaient les risques du transport au loin, même 18 à 20 lieues. Il faut croire qu'on attachait un intérêt quelconque à l'emploi de ces cercueils, puisqu'on pouvait en avoir d'autres facilement et à peu de frais sous la main.

Je dépose sur le bureau un échantillon des sarcophages de Civray, matière pareille à celle trouvée dans les anciens cimetières de Voutegon et de Nieul-sous-les-Aubiers, pour qu'on puisse juger de la composition et qu'elle est bien et identiquement le calcaire de Doué.

M. de Caumont demande quelles sont les particularités que l'on a remarquées dans les sarcophages en pierre, et quels vases on y a trouvés?

M. de La Fontenelle dit avoir trouvé à Vouvant, dans des tombeaux en pierre, des vases avec de petites croix.—M. de La Liborlière signale une petite cruche en terre offerte par lui à la Société des antiquaires de l'Ouest et trouvée parmi plusieurs autres dans un des tombeaux qui entoure l'église de Lusignan. — M. Pressac dit avoir vu, dans des tombeaux découverts sur l'emplacement de la partie de St.-Hilaire qui a disparu, de petites fioles en verre qui lui ont semblé revêtues d'une couche de peinture. M. de Caumont lui fait observer que cette apparence de coloration est due au phéno-

mène de l'irisation du verre par suite d'un long séjour dans la terre.

M. Pressac fait observer encore que ces tombeaux étaient creusés d'une manière singulière. La place de la tête était indiquée par la forme du tombeau. Cette forme ne pourrait-elle pas renseigner pour la détermination de leur date? M. de La Fontenelle ajoute avoir vu dans certains tombeaux, à Melle, l'indication non seulement de la place destinée à recevoir la tête du cadavre, mais aussi de celle que devaient occuper les vases que l'on y déposait avec le corps.

M. de Caumont signale dans plusieurs tombeaux observés par lui dans le Nord des trous d'écoulement, tantôt pratiqués au fond, tantôt latéralement, mais toujours à la hauteur de la partie inférieure. Ces trous étaient vraisemblablement ménagés afin de faciliter l'écoulement des matières liquides.

M. Fillon dit avoir vu à Vouvant un tombeau dans lequel se trouvait un squelette d'enfant placé entre deux tuiles. Dans la bouche se trouvait une pièce de monnaie.

M. Lambron parle de l'ouverture récente à Tours du tombeau d'un ancien archevêque de cette ville nommé Theotolo. Chose remarquable, une partie de l'étoffe de ses vêtements était conservée, sa crosse en bois était à côté de lui, plusieurs médailles s'y trouvaient également. On a sur le pontificat et la mort de cet évêque des dates positives. Il a été inhumé vers 945.

L'origine et la destination du tombeau orné de bas-reliefs appelé la Pierre-qui-Pue, dont plusieurs fragments sont déposés au temple St.-Jean, deviennent l'objet d'une discussion animée entre M. Le Cointre et M. de Caumont. Ce bas-relief présente d'un côté l'image d'un homme levant les mains au ciel et placé entre deux lions. Dans une autre partie se trouvaient des scènes de vendange, puis des bergers, des boucs et des chèvres.

Ce monument, dit M. Le Cointre, appartient au culte payen. En effet, il ne faut pas, pour l'apprécier, le voir tel qu'il est actuellement, mais tel qu'il a été. On a des descriptions exactes de ce qu'il était au temps où d'autres bas-reliefs étaient conservés. Là l'homme au lion. Ici la scène de vendange, et non pas seulement les travaux de la récolte, mais ceux de la vinification. Des enfants montés sur un pressoir foulent le raisin. D'autres apportent la vendange. Puis plus loin des boucs, des chèvres, tous animaux consacrés à Bacchus. Deux opinions se sont élevées sur l'idée qui se trouvait au fond de ces sculptures. Siauve y voyait le prophète Daniel, Dreux-Duradier, Bacchus. Mais alors qu'il exprimait cette opinion, Dreux-Duradier ignorait une tradition qui la confirmait. Cette tradition, consignée dans les archives de St.-Hilaire, parlait de la Pierre-qui-Pue comme d'un monument anciennement apporté des îles de la Grèce, et provenant d'un temple consacré à Bacchus. Certes, dit M. Le Cointre, si le personnage qui se trouve entre les deux lions était isolé des figures que je viens de signaler, assurément je m'inclinerais devant l'autorité de Siauve, mais je ne puis le faire alors que je considère les bas-reliefs qui représentent les travaux habituels de la vinification et les animaux consacrés au culte de Bacchus qui se groupent autour des personnages. Au surplus, ajoute M. Le Cointre, comment a procédé l'art chrétien ? Persécutés, menacés de voir profaner les cendres de leurs morts, les premiers chrétiens cachèrent la pensée chrétienne sous l'apparence de la forme païenne. Ainsi Jésus-Christ a été représenté, sous la forme d'Orphée, une lyre à la main, attirant à lui les hommes par le charme de ses accents. D'autres exemples pourraient être cités encore. Or, le Daniel des sarcophages chrétiens n'a-t-il pas dû, lui aussi, être copié sur une figure profane. Alors la *Pierre-qui-Pue* est-elle un original payen ou une copie chrétienne ? Telle est donc la question. Mais, ajoute M. Le Cointre,

cette dernière hypothèse serait invraisemblable, car comment expliquer les travaux de vinification qui sont le sujet d'une partie des bas-reliefs, comment expliquer surtout la présence de ces boucs, animaux consacrés à Bacchus, mais réprouvés par le christianisme. Qu'on se rappelle le passage de la prose: *Inter oves locum præsta et ab hædis me sequestra;* on y verra que le bouc est un animal immonde qui dans les textes figure comme l'emblême des réprouvés. — Cette impossibilité d'employer la présence de ces objets sur un monument chrétien, et d'un autre côté la tradition qui fait venir ce sarcophage des îles de Grèce et toutes les légendes diaboliques qui s'y rattachent nous portent donc à penser que la Pierre-qui-Pue est un tombeau du paganisme.

M. de Caumont: plusieurs considérations s'opposent à ce que la Pierre-qui-Pue puisse être considérée comme un tombeau payen, tout au contraire tend à prouver que c'est un tombeau chrétien. Et d'abord j'ai vu en Italie un grand nombre de monuments semblables qui sortent des catacombes de Rome et reproduisent tous le même sujet, un homme entre deux lions. Bosio, dans son ouvrage, a toujours considéré avec raison ces tombeaux comme chrétiens et représentant Daniel dans la fosse aux lions (V. Bosio, *Rome souterraine*). Quant aux objections qu'oppose M. Lecointre, il est démontré maintenant que les signes qui, suivant lui, caractérisent le culte de Bacchus doivent être attribués à l'art chrétien. Les scènes de vendange avaient pour objet de représenter l'humanité recueillant les bienfaits de la grâce vendangeant dans la vigne du Seigneur. Qui ne se rappelle la parabole? Une foule de textes d'ailleurs concourent à établir que le raisin était une allégorie sous laquelle on représentait l'Eucharistie. Les génies qui *vendangent*, dit M. Raoul Rochette, qui a fait une étude spéciale des sarcophages chrétiens et dont l'autorité est grande sans doute, *indiquent habituellement sur les*

tombeaux les chrétiens recueillant les grâces spirituelles. Les images de la *vigne*, *des pampres*, *des vendanges* ont été familières aux premiers chrétiens. Enfin les tombeaux payens ne sont pas en général diminués par le bas comme celui qui nous occupe. Ils sont à parois perpendiculaires.

Mais, dit M. Le Cointre, vous ne répondez pas complètement à mon objection. Vous avez expliqué la scène de vendange, non pas celle qui représente les travaux de la vinification ? Puis les traditions restent toujours pour contredire l'origne chrétienne de ce monument.

M. de Caumont répond à cette interpellation qu'il n'avait attaché aucune importance aux mots *travaux de vinification* et que par vendange il entend l'opération qui consiste à cueillir le raisin et à le déposer dans des panniers et des cuves ; sur quelques tombeaux on voit aussi des tonneaux pour recueillir le liquide. M. de Caumont cite encore une scène qui est bien connue et qu'on trouve sur un des tombeaux du musée d'Arles et dans laquelle il voit absolument la même idée symbolique qu'aux vendanges ou, si l'on veut, aux opérations de la vinification. C'est celui qui représente la vendange des olives. Ce tombeau présente non seulement les travaux de la cueillette des olives, mais aussi les travaux du pressoir. Des génies font tourner la vis de la machine, le jus découle. Or ceci est pour les olives ce que pour le raisin est le travail du pressoir.

M. de Caumont attache peu d'importance à la présence des chèvres gardées par des bergers dans une autre partie du tombeau ; il croit d'ailleurs qu'il est fort douteux que deux de ces animaux, dont il ne reste plus que les jambes et qui étaient sur une éminence, fussent des chèvres, la longueur de leurs jambes annoncerait plutôt des cerfs.

M. de Caumont, après avoir cité quelques tombeaux que la présence de la vigne a aussi fait à tort attribuer à Bacchus,

et l'erreur qui a existé dans l'esprit de quelques savants, relativement au baptistère de Ste.-Agnès hors les murs, à Rome, dont on avait encore voulu faire un temple de Bacchus, parce que les voûtes sont ornées de mosaïques figurant entr'autres choses des vignes et des raisins, conclut que, selon lui, la Pierre-qui-Pue, de Poitiers, a de toute évidence *appartenu à un tombeau chrétien.*

Quant à la tradition rapportée au sujet de l'origine du monument, M. de Caumont ne croit pas devoir s'y arrêter et pense qu'on peut en faire *bon marché* comme d'un grand nombre d'autres traditions qui ne reposent sur rien et ne sont que des contes faits à plaisir.

Après cette discussion écoutée avec un vif intérêt, M. Le Cointre signale plusieurs tombeaux apparents : entr'autres celui en marbre blanc qu'on voit à St.-Hilaire et sur lequel est figuré un dauphin ; celui de Gilbert de La Porrée dont quelques fragments ornés de bas-reliefs sont déposés au temple St.-Jean. Ces fragments indiquent une époque de l'art plus belle que celle à laquelle on les fait remonter. Ils représentent l'entrée de J.-C. à Jérusalem et sa passion. C'est un sujet très-fréquent, ajoute M. de Caumont.

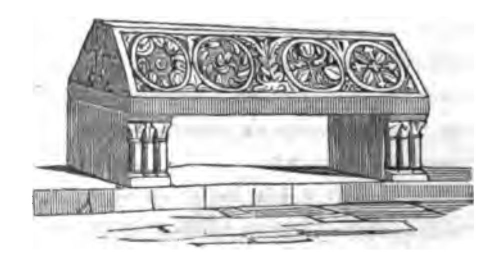
M. Garran de Balzan signale, dans une petite ruelle près Ste.-Catherine, un tombeau, à fleur de terre, recouvert de larges briques et qui n'a pas encore été fouillé. Dans cette rue en a déjà été ouvert un autre il y a quelque temps.

M. Fillon annonce qu'à Maillezais on a découvert le tombeau d'un évêque appelé Goderane ; avec les ossements se trouvaient la bague pastorale ornée d'un saphir et l'anneau qui ornait la crosse sur laquelle était cette inscription *Virga pastoralis Goderani* parfaitement conservée, puis une plaque de plomb portant le nom et la date de l'inhumation.

Parmi les tombeaux apparents il faut également compter celui de Constantin à St.-Hilaire : celui d'Airvault est rappelé par

M. de Caumont qui le montre dans l'atlas du VIe. volume de son Cours, pl. C. Sa forme est celle d'un couvercle plutôt que d'un cercueil ; sa partie supérieure est exactement semblable à un toit. Plusieurs personnages en relief sont gravés sur ce toit. Sans doute ce sont les apôtres.

Un autre tombeau plus simple, mais de même forme, est celui qui a été figuré par M. de Caumont dans son Cours



et qui était autrefois dans le cloître de Nouaillé. On offre aussi une esquisse du tombeau de Ste.-Radégonde dont la forme n'est pas ordinaire.

M. Le Cointre parle d'un passage du Memorandum de Montierneuf écrit par le moine Martin. Dans ce passage il est dit que le fondateur fut déposé dans un tombeau *satis decenter decoratum.*

M. de La Fontenelle signale, près de Bourbon-Vendée, le tombeau de Béatrix de Machecoul. M. Fillon croit que ce tombeau ne doit pas remonter plus haut que le XVe. siècle.

Dans une crypte des Essarts, ajoute M. Fillon, se trouve un tombeau fort ancien. C'est sans doute celui d'un des comtes de Penthièvre, dit M. de La Fontenelle, car ces seigneurs étaient à une époque déjà fort éloignée propriétaires des Essarts.

M. de Caumont remarque que la forme tumulaire en dos

d'âne, qui remonte à une haute antiquité, s'est perpétuée jusqu'à présent dans le Poitou. Ainsi à Aunay, à Antigny, il a remarqué récemment cette forme encore en usage.

M. de Lambron entretient l'assemblée des fouilles commencées dans un cimetière fort ancien, récemment découvert à Mongon près Ste.-Maure.

M. Fillon parle de tombeaux découverts à Boine dans lesquels il a recueilli quelques monnaies des XIIe. et XIIIe. siècles.

M. Cardin signale les tombeaux d'Ardin.

M. de Caumont pose la question suivante : *A quelle époque remonte en Poitou l'usage de mettre des vases pleins de charbon dans les tombeaux?*

M. Le Cointre : on a cité beaucoup de vases à charbon découverts dans des tombeaux. Chose remarquable, toujours les tombeaux dans lesquels ils étaient placés se trouvaient voisins d'un centre de population ou d'un monument public. Dans les lieux isolés, je n'en connais pas d'exemple. Ceci résulte de plus de 200 observations différentes sur des lieux différents. Je présume donc, d'après cela, que ces vases à charbon étaient destinés à prévenir l'infection que devaient nécessairement produire les corps enterrés à de petites profondeurs.

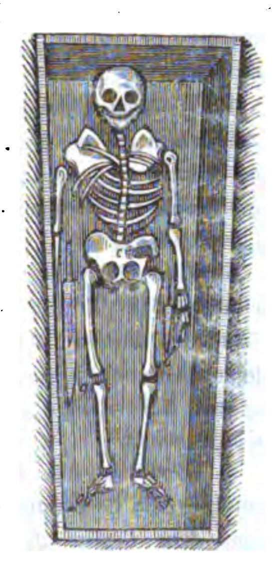
Guillaume Durand, dit M. de Caumont, confirme l'opinion de M. Le Cointre. L'eau bénite, dit-il, est placée dans le tombeau afin de servir de sauve-garde contre les attaques du démon. L'encens et le charbon d'abord pour combattre les mauvaises odeurs, et aussi parce que l'encens est le symbole des bonnes œuvres qui s'élèvent comme un parfum jusqu'au Tout-Puissant (V. le Cours d'antiquités monumentales, t. VI, page 318).

Quant à l'époque à laquelle cet usage a commencé à exister, dit M. Le Cointre, je pourrais le déterminer par

induction. Dans les tombeaux des VIIIe., IXe. et Xe. siècles, on n'en a pas trouvé ; ce n'est qu'à partir du XIe. que les tombeaux présentent cette particularité. Au surplus M. Le Cointre pense que l'usage de mettre de l'eau bénite avec le corps s'est perpétué plus long-temps que celui de déposer avec lui de l'encens dans le tombeau.

M. de Caumont croit que l'usage de mettre du charbon a continué long-temps après l'époque déterminée par M. Le Cointre, au moins dans certains diocèses. Dans un cercueil, dont la date est bien certainement de 1688, on a trouvé des pots contenant de l'encens et du charbon.

M. de La Fontenelle demande si l'on a trouvé des armes dans des tombeaux.



M. Fillon dit être propriétaire d'une épée, paraissant carlovingienne, qui a été trouvée à Pouzauges dans un tombeau. Il pense que cette épée est carlovingienne, car elle était accompagnée dans le sarcophage d'un denier de Charles-le-Chauve.

M. de Caumont montre le dessin fait sur place d'un tombeau découvert dans un cimetière attenant à l'église de Ranville. A côté du squelette était à sa droite la lame d'un sabre, à sa gauche la lame d'un couteau, sur le bassin l'agraffe qui attachait le ceinturon.

La séance est levée.

DE LA MARSONNIÈRE,
Secrétaire.

Séance du 5 juin 1843. — 8 heures du matin.

Présidence de M. MÉNARD, proviseur du collége royal.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Ménard, proviseur du collége royal de Poitiers.

L'ordre du jour appelle la suite de l'enquête sur les tombeaux, qui, à la séance précédente, s'est arrêtée au XVe. siècle. — M. de Caumont fait observer qu'à cette époque les figures, tracées en creux sur les pierres tombales, étaient souvent remplies, du moins dans les parties principales, avec du plomb ou du cuivre. Les têtes, les mains et les pieds étaient incrustés de marbre. —Il recommande d'estamper les pierres de ce genre.



Elles offrent, selon lui, des renseignements précieux pour les costumes ; les inscriptions fournissent des documents pour l'histoire locale.

M. Fillon signale une pierre tombale dans l'église Notre-Dame de Parthenay. Il a donné le dessin d'une pierre semblable existant à St.-Cyr en Talmondais (Vendée).

M. Segrétain cite la dalle tumulaire de Constantin, existant dans l'église de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) ; il fait observer en même temps que la date 1111, qui se trouve inscrite dans la partie fruste, ne peut pas être acceptée.

Il cite encore, à Airvault, une pierre tombale antérieure

au XVIe. siècle; à Oiron, plusieurs pierres inscrustées en plomb; à St.-Généroux, une pierre tombale offrant des caractères très-frustes, qu'il n'a pu déchiffrer; parmi les tombes retrouvées à St.-Généroux, une pierre incrustée en creux offrant le dessin d'un araire, une autre le dessin d'une épée; enfin, à Fontaine-le-Comte, une pierre tombale gravée en creux, dont les caractères semblent indiquer la fin du XIIe. siècle.

M. de Fleury rappelle des tombes incrustées de cuivre, qui figuraient autrefois dans l'église S^{te}.-Radégonde. C'est du moins, ajoute-t-il, ce qui résulte d'une enquête dressée après les ravages exercés par les protestants.

A ce sujet, M. de Caumont fait observer que sans doute il y avait autrefois un grand nombre de pierres incrustées, et qu'il faut le plus souvent attribuer la disparition des incrustations aux protestants. Il regrette que les restaurations modernes fassent partout disparaître ces restes précieux.

M. de La Fontenelle cite parmi les pierres tombales celles des Arouet, trouvées à St.-Loup (Deux-Sèvres). M. de Chergé fait observer que ces pierres ont servi à établir, dans le Dictionnaire des familles du Poitou, la généalogie de la famille de Voltaire.

M. de Chergé signale, comme un exemple remarquable des ornements employés pour les pierres tombales, des pierres citées par M. l'abbé Texier, qui avaient servi d'excipient à des émaux grossiers.

M. de Fleury parle des pierres tombales de l'église de Sommières.

M. de Lambron lit une note au sujet du groupe sculpté renfermé dans la chapelle S^{te}.-Anne de l'église Notre-Dame de Poitiers. Il pense, d'après les observations et les recherches qu'il a faites, que ce monument doit avoir été exécuté à Tours, où se trouvait une sorte d'école pour les monuments de ce genre.

NOTE DE M. LAMBRON.

Les habitants de Poitiers doivent à la pieuse munificence de Madame Jeanne de Clermont le mausolée si remarquable que l'on voit aujourd'hui dans l'église de Notre-Dame de cette ville.

Jeanne de Clermont, fille de Louis de Clermont-Gallerande et de Renée d'Amboise, fut pourvue par le roi François Ier. de l'abbaye de la Trinité de Poitiers, après la mort de Marie d'Amboise, sa tante maternelle, morte le 8 février 1537. Ses lettres d'institution sont sous la date du 27 avril 1537.

Elle fit élever un tombeau à la mémoire de sa tante, nous en trouvons la preuve sur l'écu en losange où sont représentées les armes de la famille d'Amboise, qui sont palé d'or et de gueules à six pièces.

Il nous est impossible de partager l'opinion de dom Fonteneau ou de son continuateur, qui prétend que ce monument fut élevé par Jeanne de Clermont à Renée d'Amboise, sa mère; s'il en était ainsi, on verrait sur ce sarcophage un autre écu, parti ou écartelé de Clermont-Gallerande et d'Amboise, entouré de la cordelière, signe distinctif du veuvage, tranchant emblême de douleur, adopté par la reine Anne de Bretagne et mis en usage depuis cette époque dans toutes les familles nobles de France.

Cette circonstance nous permet d'assigner une date à peu près certaine à ce mausolée. Nous pensons qu'il fut érigé de 1537 à 1540. Il était d'abord placé à l'extrémité du chœur de l'abbaye de la Trinité de Poitiers, près de la grille, du côté de l'Epitre.

Dom Fonteneau nous apprend qu'une autre figure, que nous ne retrouvons plus maintenant, était placée près du tombeau.

« C'était celle de Madame de Clermont à genoux, bien re-
« présentée, habillée et coiffée à la mode du temps. »

M. de Caumont cite de nombreux exemples de cette représentation de l'ensevelissement du Christ. — On le trouve à Moulins, à Troyes, à Solesmes et dans plus de 30 autres localités. Toutes ces sculptures sont du XVIe. siècle. — M. de La Liborlière signale à Toulouse un groupe semblable. — M. Pressac un autre dans la chapelle du château de Verteuil (Charente).

Les tombeaux d'Oiron sont remarquables parmi les monuments funéraires du XVIe. siècle. M. Segrétain appelle sur eux l'attention de la Société.

M. de La Fontenelle cite à Amboise un monument semblable à ceux d'Oiron, qui appartenaient à la famille des Gouffier.

M. de La Liborlière décrit la sépulture de la famille de Mortemart, qui existait autrefois au couvent des Cordeliers. Ce monument était surmonté de deux statues à genoux. D'un côté se trouvait un pendentif en marbre avec une inscription indicative du nom, de la date, de l'objet des monuments. De l'autre côté était un autre pendentif avec une inscription en vers latins. Au milieu des personnages à genoux était un petit tabouret en bois creux sur lequel était déposée une lampe continuellement allumée. Une messe annuelle était fondée pour le repos de leurs ames.

M. de Lambron parle de fouilles récemment pratiquées à Montrésor dans l'intérieur d'un caveau. Elles ont amené la découverte d'un monument funèbre, orné de statues, érigé par les seigneurs de Montrésor, vers 1520. Ces statues sont un peu mutilées.

M. de La Fontenelle rappelle qu'il y avait jadis à la Sainte Chapelle de Thouars plusieurs tombeaux maintenant détruits.

Sur l'un d'eux était une statue à genoux, celle de La Tremouille dit le Pieux. Cette statue a été enlevée et déposée au musée de Niort où elle est encore.

M. de La Fontenelle parle également du monument funèbre des Parabère. Trois statues en marbre soulèvent un suaire qui le recouvre, et semblent s'efforcer de s'élever vers le ciel. Au-dessus est cette inscription : « Ici repose, en attendant la résurrection.... »

A Thouars, dit M. Segrétain, on retrouve encore un monument avec une inscription qui établit que la première femme de Louis XI y fut enterrée.

M. Gaillard de la Dionnerie cite un monument funéraire à Champigny-le-Sec. — M. Lambron, le tombeau bien connu des enfants de Charles VIII à Tours. — M. Fillon, la statue en marbre blanc d'une fille du fameux Tiraqueau, à genoux devant un prie-dieu, sur lequel est un livre. Cette statue appartient à un propriétaire de Fontenay dont elle orne le jardin.

DÉCISIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF.

M. de Caumont fait connaître les décisions suivantes prises dans la séance du 4 juin, par le conseil général administratif.

M. DE CHERGÉ, de Poitiers, est nommé inspecteur des monuments de la Vienne, en remplacement de M. Cardin, qui a prié le conseil d'accepter sa démission.

M. CARDIN, ancien inspecteur des monuments de la Vienne, est nommé membre du conseil général administratif.

M. FILLON est nommé inspecteur des monuments du département de la Vendée.

M. DE LAMARIOUZE, président de la Société des anti-

quaires de l'Ouest, et directeur de l'enregistrement et des domaines à Foix, est nommé inspecteur des monuments de l'Arriège.

M. JOLY, architecte à Saumur, est nommé membre du conseil pour le département de Maine-et-Loire.

M. l'abbé MICHON, membre de la Société, auteur de la statistique monumentale de la Charente, est nommé inspecteur des monuments de ce département, en remplacement de M. de Barthélemy, nommé inspecteur de Seine-et-Marne.

M. DE CHASTEIGNER, de Bordeaux, est nommé membre du conseil pour le département de la Gironde.

M. l'abbé BARRAUD, membre de l'Institut des provinces, est nommé inspecteur du département de l'Oise, en remplacement de M. Graves, qui a quitté ce département pour se fixer à Paris.

M. GRAVES est nommé membre du conseil administratif pour le département de la Seine.

MM. FOUCART, doyen de l'école de droit de Poitiers;
REDET, archiviste du département;
L'abbé AUBER, historiographe du diocèse de Poitiers;
PRESSAC, bibliothécaire-adjoint;

Sont nommés membres du conseil pour le département de la Vienne.

Le conseil a décidé qu'une médaille d'argent sera décernée à M. l'abbé Godefroy, curé de Bon-Secours, près Rouen, pour l'exécution de la belle église qu'il vient de faire reconstruire dans cette paroisse, et qui a été visitée l'année dernière par les commissaires de la Société. M. Barthélemy, architecte, auquel revient l'honneur de l'exécution, a reçu une médaille; mais il restait à récompenser l'homme qui, par son zèle et son activité, a su déterminer les habitants de

Rouen à fournir des fonds pour une aussi grande entreprise.

M. Godefroy a eu la bonne pensée d'employer le style ogival primitif pour sa belle construction : la Société veut témoigner toute sa satisfaction à celui qui a donné un si bon exemple (1).

J. DE LA MARSONNIÈRE.

Séance du 5 juin 1843. — 2 heures.

Présidence de M. SEGRÉTAIN, membre du conseil.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Segrétain, membre du conseil.

M. l'abbé de Chazelles rend compte de la visite faite avant la séance au temple St.-Jean.

VISITE AU TEMPLE St.-JEAN.

Présidence de M. DE CHERGÉ, inspecteur des monuments de la Vienne.

Le rendez-vous de la promenade archéologique avait été donné pour 1 heure 1/2 au temple St.-Jean, curieux monument qui renferme le musée lapidaire de la Société des antiquaires de l'Ouest. La nombreuse réunion qui se pressait dans son enceinte témoignait l'intérêt que la Société porte à ce monument sauvé par la science des mains vandales des aligneurs, et qui fut en partie cause de la formation de la Société française pour la conservation des monuments historiques, il y a tantôt 10 ans. Cet édifice méritait donc à tous égards l'intérêt de la compagnie.

(1) Nous devons dire que M. Hilaire de Neville, membre de l'Association Normande à Rouen, a le premier demandé qu'une récompense fût décernée à M. l'abbé Godefroy.

On a d'abord examiné les objets formant la collection de la Société et dont elle vient de faire le catalogue ; de curieuses inscriptions soit tombales, soit historiques, entr'autres celles de la fondation de la célèbre abbaye de Charroux ; l'autel gallo-romain de Bapteresse, représentant sur les quatre faces Mercure, Minerve, Apollon et Hercule, et qui par sa beauté peut rivaliser avec celui de Paris ; quelques cippes funéraires romains et gallo-romains ; la fameuse inscription du tombeau de Claudia Varenilla ; des colonnes milliaires, des débris de mosaïques, de gracieuses têtes en marbre blanc.

Puis le moyen-âge a montré ses chapiteaux historiés, ses bas-reliefs, ses monstres grimaçants, etc. ; enfin la renaissance a offert quelques curieuses pages, feuillets détachés d'un des beaux ouvrages de l'époque, du château de Bonnivet, construit par l'amiral, le favori de François Ier., et détruit maintenant (1). Ce sont des frises, des pilastres, des pendentifs, des couronnements de fenêtres, couverts, chargés d'ornements sans nombre ; têtes hideuses, enroulements, furies, oiseaux, amours, tout se mêle, se confond dans le désordre le plus gracieux, et toujours au milieu de ces sculptures, l'ancre et le dauphin de l'amiral reviennent avec ses armes et sa devise : *Festina lentè* (2).

Après avoir examiné ces divers objets, la Société a passé à l'observation du monument lui-même, sur lequel la discussion avait été renvoyée au jour de la visite. M. Alexis de Chasteigner, chargé avec M. Fillon par la Société des antiquaires de l'Ouest de la description et de la reproduction des fresques, s'étant spécialement occupé de la question, a obtenu la parole pour présenter de vive voix quelques considé-

(1) Voir mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest (tome 2).

(2) Voir le catalogue du musée de la Société des antiquaires de l'Ouest.

rations à ce sujet. Il s'est d'abord attaché à réfuter l'opinion qui veut en faire un tombeau romain du IIIe. siècle, élevé à Claudia Varenilla ; après avoir prouvé que cette opinion n'est basée que sur une hypothèse sans fondement, il a démontré que l'édifice, avec sa forme primitive et sa couverture en charpente, n'a jamais pu être un tombeau. Puis, examinant le bâtiment, son appareil, son mode de construction et d'ornementation, il a clairement prouvé qu'il n'a jamais pu être un monument romain, mais un de ces rares édifices élevés vers le VIe. siècle, et, suivant l'expression des contemporains, *Romano more*. Dès lors le temple St.-Jean est et a toujours été, selon lui, un monument chrétien, un baptistère ; il le montre tel qu'il était d'abord, formant un vaste carré long, avec une grande ouverture sur chaque face, ayant au centre sa piscine octogone, qui existe encore, et à côté l'autel nécessaire pour diverses cérémonies, entr'autres la confirmation. Vers le Xe. siècle, ce monument étant devenu trop petit, l'on abat l'un des grands côtés pour le remplacer par une sorte de vestibule semi-octogone, tandis que les matériaux sont employés à construire une petite apside fermant l'ouverture du côté qui est en face ; car il est prouvé par l'observation des lieux que cette apside, que plusieurs regardaient comme du même temps que le corps principal, doit lui être postérieure et date sans doute de l'époque de cette reconstruction.

S'appuyant sur les usages généraux, les traditions et notes des contemporains, M. de Chasteigner présente ce monument comme baptistère élevé près d'une cathédrale, suivant l'usage, d'abord ouvert sur ses quatre faces et servant au baptême par immersion, puis fermé et servant au baptême par infusion, ensuite paroisse pour 50 paroissiens, et enfin tour-à-tour fonderie, fourneau de soupes économiques, décharge de la cathédrale, et maintenant musée de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Passant ensuite à l'examen des précieux restes des fresques qui ornent la partie supérieure des murs et l'apside, et qui jamais encore n'avaient été spécialement étudiées, il en fait une description détaillée, tâchant d'expliquer les sujets et les personnages.

Puis il reconnaît deux époques principales dans le travail de ces fresques ; en se fondant sur le type des écoles, les costumes, la forme, le coloris et les caractères paléographiques des inscriptions verticales, il croit pouvoir attribuer celles du principal corps à la seconde moitié du Xe. siècle et se fondant sur des études semblables, il attribue celles de l'apside au XIIIe., tout en reconnaissant sous ces peintures une autre couche qui paraît de la même époque que les premières (1).

Le Secrétaire rapporteur,

L'abbé DE CHAZELLES.

M. Foucart rend compte d'une promenade faite le matin même aux ruines des anciens aquéducs qui couronnent les côteaux de l'Hermitage.

RAPPORT DE M. FOUCART.

Messieurs,

Lorsqu'on est arrivé à l'extrémité *sud-est* de la promenade de Blossac et que du haut de la tour *à l'oiseau* on admire la riante vallée que parcourt le Clain et l'amphithéâtre de rochers couverts de verdure qui dominent son cours, on aperçoit, au sommet de cet amphithéâtre, vers le milieu de sa courbure, une maison à droite et à gauche de laquelle se dressent quelques constructions dont, à une telle distance,

(1) Voir, pour plus amples détails, la notice lue au congrès le même jour par M. de Chasteigner et qui sera publiée incessamment.

on ne peut reconnaître ni la forme ni la destination ; cette maison, autrefois le séjour de quelques pieux anachorètes, a conservé le nom *d'Hermitage*, les constructions qui l'accompagnent sont les débris d'un de nos nombreux aquéducs romains qui fournissaient en abondance à notre ville l'eau que la nature lui a refusée.

Les membres du congrès archéologique ne pouvaient négliger ces restes intéressants de l'ancienne civilisation romaine, et, ce matin après la séance, quelques-uns d'entre eux guidés par M. de Chasteigner, notre collègue, neveu de M. de Balathier, propriétaire de l'hermitage et des aquéducs, se sont mis en route pour aller les visiter.

L'aquéduc amenait à Poitiers les eaux de la source de Fontaine-le-Comte ; il était souterrain dans une grande partie de son cours aujourd'hui parfaitement connu, mais à l'endroit où est situé l'hermitage l'inclinaison du terrain avait rendu nécessaire la construction d'arcades dont quelques-unes étaient élevées de 10 ou 12 mètres au-dessus du sol ; trois de ces arcades soutenues par quatre piliers existent encore à peu près complètes à gauche de la maison, leur base est revêtue de pierres échantillonnées ; dans tout le reste de la hauteur, le blocage, semblable à celui de nos arènes, est à nu ; à droite et dans un ravin assez profond sont plusieurs piliers destinés à supporter des arcades et un canal qui n'existent plus ; ces piliers, beaucoup plus élevés que ceux dont nous vous avons parlé d'abord, sont aussi beaucoup plus épais, l'un d'eux est complètement enveloppé par un énorme lierre qui, en échange de l'appui qu'il en reçoit, l'abrite de son feuillage et le consolide de ses rameaux.

Nous avons remarqué que les piliers étaient percés de part en part de trous ronds ou carrés qui sans doute étaient dissimulés autrefois par les pierres de revêtement ; il est à présumer que ces trous ont été occasionnés par des pièces de

bois destinées à échaffauder, qu'on aura laissées dans la maçonnerie et que le temps aura réduites en poudre.

Les arcades qui existent encore se dégradent de plus en plus, les pluies et les vents en détachent chaque année quelques pierres, l'une d'elles même n'est plus à la clef de voûte que de l'épaisseur du moellon qui la compose ; nous pensons qu'il pourrait être utile de les recouvrir d'un mortier qui les défendrait contre l'intempérie des saisons et conserverait pendant plusieurs siècles encore ces débris qui ont excité l'intérêt de tant de générations ; nous exprimons le vœu que quelques fonds soient mis dans ce but à la disposition de M. de Chasteigner.

Je ne serai qu'un organe bien infidèle des sentiments de mes collègues en adressant les plus vifs remerciements à Mme. de Balathier qui a bien voulu nous faire avec une grâce et une bonté infinie les honneurs de l'hermitage et des antiquités curieuses qu'il renferme, et nous permettre d'admirer les délicieux points de vue dont on jouit du haut de sa terrasse.

En dire davantage serait trahir les secrets du foyer domestique et violer les lois de l'hospitalité que les antiquaires surtout doivent connaître et respecter.

M. de Chasteigner lit sont important travail sur le temple St.-Jean.

M. Des Moulins donne lecture de divers fragments d'un mémoire intéressant intitulé : « Notice sur quelques monuments du Bigorre. » (Cette notice sera publiée dans le 10e. volume du Bulletin).

M. de La Fontenelle lit son rapport sur les travaux de la commission des vœux qu'il préside et soumet à l'approbation de la Société les rédactions suivantes :

RAPPORT DE M. DE LA FONTENELLE.

MM., la commission (1) chargée d'exprimer les vœux à formuler par la Société et notamment d'indiquer les monuments historiques susceptibles de fixer l'attention du gouvernement, s'est occupée consciencieusement de l'examen des matières qui rentraient dans le cercle de ses attributions. C'est le résultat de cet examen que je viens aujourd'hui vous présenter d'une manière succincte.

Ce travail se partage nécessairement en deux grandes divisions. La première est relative aux vœux à exprimer d'une manière générale, et l'autre se rattache à des points de détail et à des localités. Abordons la première division.

Inspection des monuments historiques. — La création de correspondants du ministère de l'intérieur, chargés de la surveillance des monuments historiques dans les départements, est une création utile. Ces inspecteurs ont sauvé plus d'un édifice de la destruction et conservé, par des réparations, un bien plus grand nombre encore. Mais les fonctions, tout-à-fait gratuites et même onéreuses, de ces inspecteurs ne sont pas suffisamment définies. De plus, il leur serait utile parfois de correspondre entre eux, et il est un besoin de tous les jours pour eux d'échanger des lettres avec les maires du département. Cependant, les inspecteurs des monuments historiques n'ont la franchise, ni pour les dépêches qu'ils reçoivent, ni pour celles qu'ils envoient dans leurs départements et ailleurs. Votre commission

(1) Cette commission était composée de MM. de La Fontenelle, président et rapporteur; de Caumont, Le Cointre, secrétaire-général de la session, l'abbé Auber (de Poitiers), Segrétain (de Niort), de Chergé (de Poitiers), l'abbé Cousseau (de Poitiers), Fillon (de Fontenay), Mauduyt (de Poitiers) et Cardin (de la Vendée).

a jugé convenable d'exprimer un vœu pour faire cesser ces inconvénients, et ce vœu sera soumis à votre approbation.

Création d'une commission diocésaine d'archéologie à Poitiers. — Si les édifices historiques religieux sont, pour leur conservation, sous la surveillance de l'autorité administrative, ils dépendent surtout de l'autorité épiscopale. Or, l'action de cette autorité protectrice a besoin de se faire sentir, pour empêcher qu'on ne fasse, comme par le passé, des réparations en désaccord avec les édifices qu'il s'agit de compléter. Mais le fardeau de l'épiscopat est grand; le diocèse de Poitiers, formé de deux départements, est très-vaste, et le pasteur, même aidé de son conseil ordinaire, pourrait difficilement voir les plans et devis pour réparations, approuver les bonnes restaurations projetées et rejeter les mauvaises. D'ailleurs, dans une pareille matière, un examen fait par plusieurs hommes spéciaux ne peut qu'être extrêmement utile. Un projet de vœu a donc été formulé dans le sein de votre commission, et il tendrait à demander la création d'une commission diocésaine d'archéologie. En même temps, et au moment de l'établissement de cette commission, il conviendrait de classer les églises du diocèse qui offrent de l'intérêt sous le rapport de l'art, parce que ce serait sur ces églises que porterait le travail de la commission proposée. Elle serait, du reste, un simple conseil, en cette partie, du digne prélat chargé de l'administration spirituelle des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres.

Mesures pour empêcher la vente des objets anciens qui servaient à l'exercice du culte. — Dans ces derniers temps diverses églises ont été privées, par des ventes faites à des brocanteurs, d'un grand nombre d'objets précieux, qui avaient servi autrefois à l'exercice du culte ou qui décoraient encore le lieu saint. On connaît le procès relatif à une précieuse châsse achetée par un marchand d'objets de

curiosité dans les environs de Limoges, et revendue, à Paris, à un prix très-élevé; nous avons parlé de la disparition d'un calice et d'un ostensoir, objets très-anciens, d'un beau travail, objets qui existaient dans la Vendée à Aizenay, capitale de l'ancien petit peuple des *Agesinates*. Un vœu va vous être soumis pour empêcher qu'à l'avenir les églises soient ainsi dépouillées de ce qui fait leur plus bel ornement.

Isolement des églises. — Votre commission, MM., en adoptant une proposition qui lui a été faite par un de ses membres, a été d'avis qu'il fallait, en thèse générale, mais en admettant de nombreuses exceptions, isoler les églises des maisons d'habitation. Une rédaction en ce sens vous sera présentée.

Création d'un musée pour les émaux à Limoges. — Il est bon de rendre à chaque contrée ce qui fit sa gloire sous le rapport de l'art. C'est aussi parfois le moyen de raviver une industrie languissante ou même d'y faire renaître une industrie éteinte. C'est à Limoges qu'ont été fabriqués presque tous les émaux si recherchés aujourd'hui, et objets si propres à orner des collections. La création, dans la ville de Limoges, d'un musée pour les émaux a, d'après ces considérations, paru une idée susceptible d'être adoptée, et votre commission en a fait l'objet d'un vœu à adresser au gouvernement.

Eglise de St.-Hilaire de Poitiers. — Une visite de l'église de St.-Hilaire de Poitiers, MM., vous a suffisamment fait connaître que c'est une bien faible partie de la magnifique basilique de St.-Hilaire-le-Grand. C'est le chœur, qui présente, demeurant seul, une singulière disposition, plus de largeur que de longueur. Mais cette position des choses, outre qu'elle est désagréable à l'œil, n'offre qu'un espace trop restreint pour les cérémonies du culte et pour contenir les paroissiens. Un agrandissement de l'église de St.-

Hilaire serait donc nécessaire. D'un autre côté, un monument, qui se rattache à la fondation de la monarchie française, peut-il demeurer aussi réduit dans de minimes dimensions ? Qui ne sait pas, en effet, que c'est ce feu, qui apparut en 507 au haut de la tour de l'église de St.-Hilaire de Poitiers, qui dirigea la marche du chrétien orthodoxe Chludvik et de ses Franks, lorsqu'il allait combattre l'arien Alarik II et ses Visigoths dans les champs de Vauclade ; c'est là où, par l'établissement des Francks dans les Gaules, se fonda définitivement la nationalité française. Il serait donc convenable de rendre à cette église, si éminemment française, un peu de son ancienne magnificence. La construction d'une nef à la suite du chœur qui constitue toute l'église actuelle, construction faite dans le même style que ce qui est conservé, serait la réalisation de l'idée qu'on vient d'indiquer. Un des membres de notre Société fait un plan dans ce sens, et il semble convenable d'attirer l'attention du gouvernement sur ce projet, digne de recevoir tout son appui.

Eglise Notre-Dame de Poitiers. — Une proposition vous a été adressée par M. Bourgnon de Layre : elle est relative à l'église de Notre-Dame de Poitiers dont la façade est si curieuse. Vous savez que l'application de maisons d'habitation à des édifices religieux est préjudiciable à ces mêmes édifices et souvent même en entraîne la chûte. Or, il y a un projet présenté par un membre de cette Société, M. Orillard, avocat, discuté dans le sein du conseil municipal de Poitiers, qui tendrait à isoler l'église Notre-Dame, en plaçant un marché couvert entre cette même église et la maison Minoret. Ce projet remplirait donc le but qu'on se propose, mais les frais d'acquisition des maisons qui touchent à Notre-Dame sont considérables, indépendamment des frais plus considérables encore pour la construction d'un marché

couvert. Dans un tel état de choses, on réclamerait une allocation sur les fonds des monuments historiques, allocation qui, en réalité, se convertirait en frais de conservation d'un monument d'une haute importance.

Eglise de Maillezais (Vendée). — Nous arrivons à l'église d'une localité qui fut autrefois une cité épiscopale; nous voulons parler de Maillezais. Il ne s'agit point de la cathédrale, mais bien de l'église paroissiale dont une partie des dessins vous ont été présentés. Vous avez sans doute été frappés de tout ce que ce monument, qui date du XIIe. siècle, a de curieux. Or, les réparations à faire s'élèvent à 10 ou 12,000 fr. Notons que si, dans ces dernières années, les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres ont, le premier surtout, obtenu des secours importants pour leurs monuments historiques, une autre partie du Poitou, le département de la Vendée, a été oublié. Sollicitons donc M. le Ministre de l'intérieur pour qu'il s'occupe de l'église de Maillezais et qu'il lui accorde une forte allocation, car autrement cet édifice serait menacé d'une prompte destruction, une commune aussi peu riche que Maillezais ne pouvant pas supporter une si forte charge. Un secours de la Société serait aussi utile, non pas tant par son importance (il ne pourrait être que minime), que par la raison qu'il attirerait l'attention de ceux qui ont à leur disposition des sommes plus considérables.

Demande en classement des églises de Maillezais, de Vouvant, de Mareuil-sur-le-Lay, de Mortagne-sur-Sèvre, du clocher de Fontenay-le-Comte et du château de Vouvant (Vendée). — Nous venons de parler de l'église de Maillezais et de son importance sous le rapport de l'art; nous vous avons fait connaître aussi combien était curieuse l'église de Vouvant, dont la façade est de nature à fixer l'attention, et divers dessins de ce monument, dans son ensemble et dans ses parties diverses, vous ont été représentés; il en a été de

même pour le château de la même localité attribué à la Mellusine ; l'église de Mareuil-sur-le-Lay, localité chef-lieu d'un doyenné, lors de la première division ecclésiastique, est, pour une portion de sa construction, l'une des plus anciennes de la contrée ; l'église de Mortagne-sur-Sèvre, est aussi fort curieuse ; et enfin on connaît la hardiesse du beau clocher en flèche de Fontenay-le-Comte. On vous prie de solliciter le classement de ces édifices comme monuments historiques, et vous sentez combien cette réclamation est fondée. Notons aussi que dans le département de la Vendée, contrée privée depuis 1830 des secours du gouvernement pour ses monuments historiques, le classement dont il s'agit est très-incomplet, et qu'il y a lieu de l'opérer, pour ainsi dire, à neuf.

Châteaux et églises de Chauvigny. — Un mémoire d'un notable habitant de Chauvigny a été communiqué à votre commission des vœux. Il parle en détail des châteaux et églises de cette localité et des moyens d'assurer leur conservation. La Société française a prouvé l'importance qu'elle attache à Chauvigny, par le voyage qu'elle y a fait et en tenant cette localité et celle de St.-Savin pour les deux points les plus dignes d'être l'objet d'un examen archéologique. Or, le principal château de Chauvigny, qu'on voulait soustraire à une destruction prochaine, a été acheté par le gouvernement. Il ne reste donc plus qu'à engager l'administration et M. l'inspecteur des monuments historiques à veiller à la conservation d'une construction si intéressante pour l'art, et devenue aujourd'hui propriété nationale.

Nous arrivons, MM., à une dernière question qui est toute spéciale, unique dans son genre, et qui n'en est que plus importante.

M. Mouraine de Sourdeval, né dans la Vendée, et aujourd'hui juge au tribunal civil de Tours, demande le classement,

parmi les monuments historiques du royaume, de la chapelle des Allouettes près les Herbiers, département de la Vendée; et à l'appui de cette demande ou au moins d'un vœu sollicité de la Société des monuments, il a fourni un mémoire très-bien écrit et très-curieux. M. de Sourdeval l'a dit, cette chapelle n'est pas antique; elle ne date que des derniers temps de la restauration; car elle était à peine terminée et non payée au moment de la révolution de juillet. Mais, si cette chapelle est d'une construction nouvelle, elle a sa spécialité. Laissons, à ce sujet, parler l'antiquaire de Tours. « La chapelle des Allouettes, dit-il, doit être considérée comme l'un des premiers, comme l'un des plus heureux essais vers le retour de l'architecture si pittoresque du moyen-âge. Depuis plus de deux siècles, l'architecture grecque était seule cultivée.... Pendant que l'on bâtissait à Paris les temples à formes payennes de St.-Philippe-du-Roule, de Notre-Dame-de-Lorette, de la Madeleine, et, à Bourbon-Vendée, l'église principale; un plan fut dressé pour ériger au milieu du bocage de la Vendée une véritable église du moyen-âge, avec des piliers, des rinceaux, des voussures, des meneaux. Le style en dut être sévère comme la pensée qui présidait à cette consécration. Par une heureuse coïncidence, les matériaux en furent sévères. Aussi tout l'édifice fut construit en quartiers de granit pris sur les lieux, et destinés, on devait au moins l'espérer, à assurer son indestructibilité comme aux monuments d'Egypte.

J'ajouterai à ces indications, données par M. de Sourdeval, que ce fut M. Moquet, architecte, qui dressa les plans de l'édifice, et que les sculptures furent dues au ciseau habile de M. Ad. La Noe. Ajoutons que la construction de l'édifice coûta environ 44,000 fr.

Mais il est à noter que la chapelle des Allouettes avait été construite par suite du passage de la duchesse d'Angoulême

dans la Vendée, et que, de cette circonstance, on a voulu y rattacher un but politique. Il ne s'agissait pourtant là que d'un de ces monuments religieux qui rappellent l'oubli des anciennes querelles politiques et la consécration de la sublime pensée d'une réunion de tous dans la grande famille chrétienne. Néanmoins, à la révolution de juillet, et notamment à la session de 1833, la destruction de ce monument fut demandée par le conseil général de la Vendée, en même temps qu'on concluait aussi au renversement de la colonne des Quatre-Chemins, faite dans un autre ordre d'idées, et qui de plus encombrait la voie publique. Mais non seulement le gouvernement ne voulut point consentir à la destruction de la chapelle des Allouettes, mais il obligea le département de la Vendée à payer sa quote part dans la construction de cet édifice.

Depuis cette époque le conseil général de la Vendée, mieux éclairé sur le but qu'on s'était proposé en élevant le monument religieux des Allouettes, qui appelait à une conciliation les habitants d'une même contrée trop long-temps divisés, et sentant l'importance de cet édifice n'en a plus demandé la démolition, tandis qu'il réclamait d'année en année pour que la colonne des Quatre-Chemins fût rasée. C'est assez dire que ce corps délibérant, qui persistait dans sa première détermination pour la colonne, avait modifié son opinion première pour la chapelle. C'est en effet une construction curieuse, parce qu'elle est venue la première en France, à peu près, rappeler le gothique, ce style si éminemment religieux. Si donc, détruire la chapelle des Allouettes serait un acte de Vandalisme, la conserver est digne d'un gouvernement protecteur des beaux-arts. Le gouvernement l'a sauvé par un premier acte, et, en le priant de le classer comme monument historique, on doit croire qu'il adoptera cette idée, consécration et continuation d'un de ses actes.

La proposition, MM., qui vous sera faite, par suite de cet exposé, est le résultat de l'avis unanime de votre commission.

Nous allons passer à la lecture de la rédaction des vœux que la commission dont je suis l'organe vous propose d'émettre.

Inspection des monuments. — Le Congrès archéologique, convaincu intimement que, pour devenir fructueuse l'institution des inspecteurs des monuments historiques réclame un complément indispensable à cette institution, sollicite ce complément qui consisterait à établir, d'une manière précise, les attributions des inspecteurs et à leur accorder la franchise dans leur département pour les lettres par eux écrites aux maires ou écrites à eux par les maires, et hors du département pour la correspondance des inspecteurs entr'eux, relativement à l'exercice de leurs fonctions.

Commission diocésaine d'archéologie. — Le Congrès archéologique demande à Mgr. l'évêque de Poitiers qu'il soit formé une commission diocésaine d'archéologie chargée d'examiner toutes les réparations à faire aux églises monumentales et de donner son avis sur tous les travaux qui pourraient y être faits. Cette même commission, entièrement consultative, dresserait immédiatement le tableau de toutes les églises du diocèse qui offrent de l'intérêt sous le rapport de l'art.

Mesure contre les ventes des objets servant au culte. — Le Congrès archéologique instruit qu'un grand nombre d'objets qui servaient, dans les temps reculés, aux cérémonies du culte ou même qui y servent encore, et qui sont d'une grande valeur artistique et parfois même d'une grande valeur vénale, sont achetés journellement par les brocanteurs et disparaissent ainsi des trésors des églises pour aller s'enfouir

dans les collections particulières, émet le vœu que nos seigneurs les évêques de France prescrivent, dans leurs diocèses respectifs, toutes les mesures qui leur paraîtront les plus efficaces pour empêcher l'aliénation, de la part des curés et des fabriques, des objets précieux dont on vient de faire l'indication.

Création d'un musée pour les émaux à Limoges. — Le Congrès archéologique invite le gouvernement à établir, dans la ville de Limoges, un musée spécial pour les émaux.

Isolement des églises. — Le Congrès archéologique émet le vœu que les églises soient, autant que possible, et sauf de nombreuses exceptions, isolées des maisons d'habitation.

Il émet le vœu que le gouvernement vienne au secours de la ville de Poitiers par une allocation destinée à isoler complètement l'église de Notre-Dame.

Eglise de St.-Hilaire de Poitiers. — Le Congrès archéologique émet le vœu que le gouvernement fasse des fonds pour compléter l'église de St.-Hilaire de Poitiers, réduite aujourd'hui au seul chœur de l'édifice ancien et insuffisante pour recevoir la population de la paroisse à laquelle elle est affectée.

Demande en classement de monuments situés dans la Vendée. — Le Congrès archéologique émet le vœu que les églises de Maillezais, de Vouvant, de Mareuil-sur-le-Lay, et de Mortagne-sur-Sèvres, le clocher de l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte et le château de Vouvant (Vendée) soient, pour ceux de ces édifices qui ne le sont pas encore, classés comme monuments historiques.

Le Congrès archéologique émet le vœu que l'église paroissiale de Maillezais (Vendée) obtienne des secours du gouvernement et appelle en général sa bienveillance sur les édifices historiques d'un département qui se trouve dans une

position d'autant plus favorable qu'il n'a rien demandé depuis long-temps.

Châteaux et églises de Chauvigny. — Le Congrès archéologique recommande la conservation des châteaux et églises de Chauvigny (Vienne), et notamment du château acheté avec les fonds de l'Etat, à la surveillance de l'administration et à celle de l'inspecteur des monuments historiques du département.

Demande en classement comme monument historique de la chapelle des Allouettes (Vendée). — Le Congrès archéologique émet le vœu que la chapelle construite sur la Montagne-des-Allouettes, près les Herbiers (Vendée), soit classée comme monument historique. Si cette construction est nouvelle, elle se recommande par son élégance et surtout parce qu'elle est probablement la première reproduction faite en France, dans le siècle actuel, du style ogival si éminemment religieux.

Toutes ces propositions sont adoptées sans discussion, sauf la demande d'une allocation pour isoler l'église de Notre-Dame, qui est vivement combattue par plusieurs membres et qui ne passe qu'après deux épreuves douteuses.

M. de Caumont dépose sur le bureau un extrait très-curieux de plusieurs chartes du cartulaire de Saintes offert par M. l'abbé La Curie.

L'ordre du jour appelle la continuation de l'enquête sur les tombeaux postérieurs au XVIe. siècle.

Quels sont en Poitou les tombeaux du XVIIe. siècle les plus remarquables ?

M. Gaillard-de-la-Dionnerie fils signale à Champdeniers (Deux-Sèvres) un tombeau du XVIIe. : ce tombeau, dont la table de marbre est soutenue par deux licornes, était celui de Marie de Bellenave, mariée en 1645 à François de

Rochechouart et morte en couche. Il cite également une statue donnée par la République de Gènes à Lamotte-Champdeniers, gouverneur pour le roi de France.

M. Bourgnon dit avoir vu, il y a 2 ou 3 ans à peine, un tombeau du XVII[e]. siècle, qui existait encore à St.-Nicolas.

M. de Chergé signale, dans l'église du Vigean, la statue d'un chevalier de la famille Du Puy-du-Fou que les habitants des campagnes honorent sous le nom de St.-Eutrope.

M. de Caumont demande s'il y a des tombeaux sur lesquels se trouvent des sculptures représentant des squelettes, des ossements, ou des scènes funèbres ?

M. Segrétain répond qu'à Oiron il existe un tombeau sur lequel on remarque des figures semblables. Ce tombeau était celui de Claude de Gouffier, grand écuyer de France.

M. de Caumont propose de continuer l'enquête par les questions relatives aux vitraux.

M. Le Cointre croit que les verrières de St.-Pierre n'appartiennent qu'au XIV[e]. siècle.

M. de La Fontenelle parle de vitraux fort anciens qui existaient à Bressuire avant la révolution.

M. de Chergé signale les beaux vitraux de S[te].-Radégonde. Ceux de la grande fenêtre, dit-il, sont probablement du XIII[e].

M. de Caumont demande si l'on a remarqué quelque chose de particulier dans la fabrication des vitraux ? On sait que les vitraux anciens présentent une surface dépolie. Est-ce le résultat d'une préparation employée avec intention par l'artiste, ou bien doit-on, comme M. Thibault, l'attribuer à l'action du temps ?

M. de Bernay demande si cette particularité ne tiendrait pas à la fabrication plus ou moins soignée des verres employés, et si d'ailleurs ils n'ont pas subi l'action des oxides qui servaient à fixer les couleurs.

M. Segrétain affirme qu'il a vu des vitraux du XVIe. siècle qui évidemment avaient été dépolis avant de recevoir la couleur.

Le Secrétaire,

J. DE LA MARSONNIÈRE.

Séance du 6 juin 1843. — 8 heures du matin.

Présidence de M. BABAULT-DE-CHAUMONT.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Babault-de-Chaumont, juge au tribunal de première instance de Poitiers et secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

M. de Caumont propose la continuation de l'enquête sur les vitraux du Poitou.

La parole est donnée à M. l'abbé Auber pour décrire les verrières de la cathédrale, sur lesquelles il prépare un travail spécial.

M. l'abbé Auber n'a pas encore pu étudier tous les vitraux de la cathédrale. Cependant il croit pouvoir affirmer que ceux qui sont près du chevet de l'édifice appartiennent au XIIIe. siècle. La concavité du verre, la vivacité des couleurs bleue et rouge, tels sont les caractères sur lesquels il se fonde pour leur assigner cette date.

Quant aux sujets de ces vitraux, plusieurs sont très-reconnaissables. La verrière du milieu représente le Christ en croix; plus bas, au-dessous, on voit le tombeau sur lequel l'ange est assis, et dont la forme rappelle cette époque. Sur le même plan sont les saintes femmes, portant aux mains des vases de parfums. Enfin, au-dessous, le crucifiment de l'apôtre saint Pierre et l'arrestation de l'apôtre par Néron

lui-même, et, de l'autre côté, le supplice de saint Paul. Au bas de la tête de saint Pierre est une thiare soutenue par un roi et une reine, que l'on suppose être Henri II et Éléonore d'Aquitaine, fondateurs de l'église.

Sur un autre vitrail, dit M. l'abbé Auber, est une sainte Vierge tenant dans ses bras un enfant Jésus. Autour et dans l'éloignement sont des peuples tendant leurs mains vers les figures principales, et cette scène est expliquée par le mot *Pauperies* écrit en lettres du XIIIe. siècle.

Le vitrail de droite présente des sujets incertains. Endommagé en 1562 par les protestants, et mal raccommodé par un ouvrier inhabile, ce vitrail est actuellement un amalgame de couleurs confuses, dans lequel on ne saurait démêler le sujet.

Le vitrail de la partie sud représente l'histoire de Loth. Celui qui lui sert de pendant a été maltraité, cependant à la faveur d'un beau soleil, on peut apercevoir encore Jésus dans son berceau et l'adoration des mages.

Un autre vitrail représente l'histoire de saint Jean-Baptiste. — Puis plus loin, celle de Joseph et de ses frères.

Enfin les vitraux qui regardent l'ouest, dans les transepts, sont assez maltraités; il est impossible de reconnaître les sujets.

M. de La Fontenelle demande s'il était d'usage que les verriers laissassent des cartons contenant le plan des vitraux qu'ils avaient composés. A Niort, il existe des vitraux dont les auteurs ont laissé les dessins, afin sans doute qu'on pût les restaurer avec exactitude en cas d'accident ou de destruction.

M. Bourgnon signale des vitraux très-remarquables dans diverses contrées de la France.

M. l'abbé Dubois fait une observation intéressante. Il a remarqué que partout où une redevance particulière était due

par une maison à une abbaye, les dessins de l'un des vitraux de l'église étaient reproduits dans une des fenêtres de la maison passible de ladite redevance.

M. de Lambron signale, dans la cathédrale de Tours, les vitraux du chœur, dont il peut préciser la date. Des découvertes récentes lui permettent de fixer cette date à 1270 à peu près.

M. de Caument dépose sur le bureau divers dessins envoyés par M. Thibault, et qui représentent des vitraux restaurés par ce dernier dans l'église St.-Jean de Lyon.

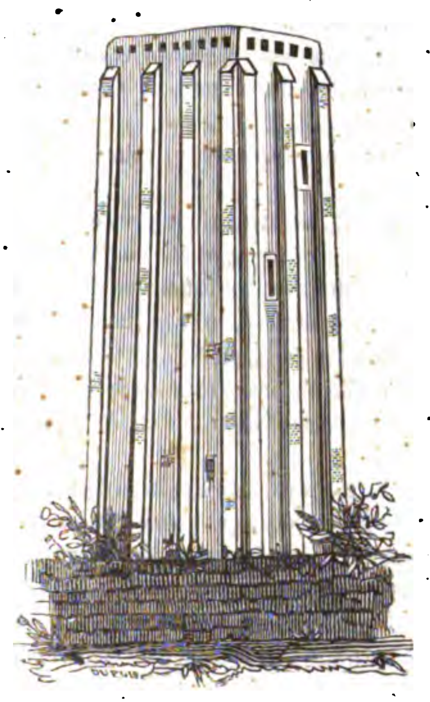
Boiseries. — M. de Caumont demande si, dans les églises du Poitou, il y a des boiseries remarquables et quelle est leur date ? Il parle des portes, des stalles qui offrent de nombreux exemples de sculptures remarquables, et recommande de les dessiner et de les décrire.

M. l'abbé Cousseau cite comme fort ancien le siége abbatial trouvé à Vouillé, que possède M. Dupuis-Vaillant. Ce meuble remonte au XIVe. ou XVe. siècle. — M. de La Liborlière, l'aigle du lutrin de St.-Porchaire. — M. Pressac, des stalles du XVIe. siècle dans l'église de Nanteuil. — M. Fillon, des boiseries du XVIIe. siècle dans l'abbaye des Fontenelles. — Enfin M. de La Liborlière signale les belles boiseries de St.-Maixent. — M. Cousseau, celles de Noaillé et de St.-Jouin de Marnes et les stalles de la cathédrale.

M. de Caumont demande quels sont les émaux que l'on possède en Poitou ? — Pour la réponse à cette question, la Société renvoie au remarquable travail de M. l'abbé Texier sur les argentiers et les émailleurs de Limoges.

M. de Caumont continue l'enquête par les questions relatives à l'architecture militaire en Poitou. Y a-t-il des donjons dont l'origine remonte au XIe. siècle ? Quelle est leur forme ?

Les donjons de Loudun, de Moncontour, de Cursay, sont signalés par M. Segrétain ; leur forme est carrée. — Il rap-



DONJON DE LOUDUN.

pellent également l'ancien monument sur la base duquel se trouvent les ruines du château de Chauvigny.

M. Fillon décrit le donjon de Pouzauges. Ce grand bâtiment carré est flanqué de quatre tours. Ces tours sont rondes et applaties sur le milieu.

Le château de Montreuil, dit M. l'abbé Cousseau, appartient probablement à la même époque. Une inscription écrite à la main sur une fenêtre du donjon reporte du moins sa

construction au milieu du XIIIe. siècle. Elle est tracée de la main d'un Juif prisonnier. « Moi, Samuel de Basle, j'ai été « captif pendant le deuxième mois d'Adar, l'an 12..... » — La tour actuellement subsistante est ronde. Le reste est plus récent. Le mur est solidement et largement construit; mais, comme le bas du château de Coucy, il ne présente aucun accessoire.

M. Ménard signale à Gençay des ruines d'un donjon triangulaire.

M. de Caumont, avant de continuer l'enquête, fait observer qu'à mesure qu'on se rapproche du XVIe. siècle le donjon tend à se confondre avec les bâtiments dont il est flanqué. Il montre plusieurs dessins, représentant des châteaux qui jalonnent la distance par laquelle le XIe. siècle est séparé du XVIe., et fait observer une gradation très-remarquable dans la manière de grouper les bâtiments de service autour du donjon militaire.

M. Ménard cite les ruines du château de Bressuire, la plus belle ruine de la province, qui présentent les caractères que vient de signaler M. de Caumont. M. Segrétain ajoute que de ce château partie appartient au XIe. siècle, partie au XIIIe., partie au XIVe. ou XVe. La partie la plus ancienne est celle où se trouvent les ruines de la porte de l'est à laquelle se relie une herse. Le donjon est terminé en haut par de la brique. L'enceinte fortifiée est très-vaste.

M. de Caumont recommande les plans et les dessins de ces ruines qui s'en vont. Les châteaux, dit-il, disparaîtront plus vite que les édifices religieux; car aucune idée d'utilité ne s'y rattache. Démolis pierre à pierre pour les besoins des constructions nouvelles, ils disparaissent rapidement. Que le crayon au moins nous les conserve ! — Le château de Bressuire est spécialement recommandé par M. de Caumont à la Société des antiquaires de l'Ouest.

Les questions relatives à l'architecture civile terminent l'enquête. Il en résulte qu'il ne reste dans le Poitou que très-peu de maisons antérieures au XIVe. siècle. — En général, dit M. Segrétain, voici quelle est la distribution des anciennes maisons que l'on retrouve dans les villes du Poitou : au rez-de-chaussée, un couloir avec une salle basse ; le couloir est éclairé par un grillage au-dessus de la porte, la salle basse par de petites fenêtres ; un seul appartement occupe d'ordinaire l'étage supérieur : on y monte par un escalier qui forme saillie à l'extérieur. Quant à la forme des cheminées anciennes, M. Segrétain leur a emprunté une disposition très-favorable à la conservation de la toiture. Elle consistait en une imbrication faisant corps avec la cheminée et qui formait saillie de 12 à 14 centimètres au-dessus du toît, de manière à le préserver de l'infiltration des eaux. Cette disposition ingénieuse, reproduite par M. Segrétain, s'est popularisée dans la ville qu'il habite.

L'enquête étant terminée, M. Ménard demande la parole pour faire son rapport sur le travail de MM. Bourgnon et Lamothe sur les arènes. Ces Messieurs s'occupaient de ce travail important, des architectes s'occupaient eux aussi de la description des arènes de Nîmes. Peu de différence dans les résultats obtenus par les uns et les autres; toutefois, sur les quelques points où les conclusions sont différentes, les suppositions de MM. Bourgnon et Lamothe paraissent à M. Ménard être les plus vraisemblables. Enfin, pour faire revivre complètement un monument délabré, MM. Bourgnon et Lamothe ont eu beaucoup plus à faire que les architectes de Nîmes, qui travaillaient, non pas sur des débris, mais sur un monument d'une parfaite conservation.

M. de Chergé rend compte de la restauration de l'église de Civray.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE St.-NICOLAS DE CIVRAY (1).

La façade de l'église St.-Nicolas de Civray, était trop remarquable pour que la sollicitude de M. le Ministre de l'intérieur ne s'attachât pas à la préserver d'une chute imminente. Depuis déjà long-temps on avait remarqué un surplomb très-sensible à l'œil, et que signalait une forte courbe de la ligne de faîte de l'édifice. Ce surplomb était de 30 centimètres, et celui des murs latéraux de 22 à 25. La tour qui flanquait cette façade à droite et qui renfermait l'horloge s'inclinait aussi, en se séparant de la façade et du corps de l'église ; et une solution de continuité entre la face intérieure du mur et la voûte, et de nombreuses lézardes indiquaient assez que le jour où la tour ébranlée s'écroulerait sur la place publique, la façade et peut-être même l'église entière seraient entraînées dans sa chute. L'attention de la commission des monuments historiques fut appelée sur un tel état de choses ; une première allocation bien insuffisante fut accordée ; puis, après diverses propositions faites, on parut s'arrêter à l'idée de retenir la façade en la soudant à la nef et à la tour du clocher, à l'aide de fortes barres de fer. Ce système qui, selon quelques architectes, présentait des inconvénients, fut bientôt abandonné, et on se borna à démolir immédiatement la tourelle menaçante.

Ce premier pas fait dans le système de la démolition, il sembla qu'il n'y avait plus qu'à poursuivre dans ce sens, et la commission, après mûr examen, décida que la façade entière serait démolie, puis reconstruite avec les mêmes éléments, sauf à remplacer ceux qui ne pourraient figurer dans

(1) Pour l'historique de cette église, voir le rapport d'ensemble, §. XII.

une réédification. M. Lion, jeune architecte de Paris, fut chargé de diriger ces travaux difficiles, et il se rendit à Civray accompagné de M. Barles, homme capable, sculpteur, mouleur et appareilleur tout à la fois, lequel était digne, sous tous les rapports, de la confiance dont il a été investi en cette circonstance. Installé sur les lieux, au milieu de juillet 1842, sa première occupation fut de mouler les parties de sculptures qui offraient le plus d'intérêt, soit sous le rapport artistique, soit sous le rapport archéologique ; ces moulages devaient être expédiés à Paris pour être soumis à la commission des monuments historiques. Après l'exécution de cette première partie de ses instructions et l'érection d'un échafaudage que l'on cite comme un modèle en ce genre, il se disposa à dresser un plan détaillé du monument sur une fort grande échelle. Ce plan devait, en effet, être de telle dimension que chaque pierre pût y être indiquée avec son ornementation particulière, son numéro d'ordre ou d'assise et les signes distinctifs indiquant à quelle division elle appartenait. Le plan était divisé en partie supérieure et partie inférieure ; chaque partie renfermait trois divisions. Ces instructions étant observées, M. Barles fit procéder à la démolition suivant l'ordonnance du plan. Les pierres numérotées, étiquetées et déposées, avec le plus grand soin, en lieu sûr, attendirent le retour de la belle saison ; car, la démolition n'étant terminée que le 1er. janvier 1843, il n'eût pas été prudent de procéder à la reconstruction immédiate.

Des rapports nous furent adressés au sujet de l'effet produit par la démolition de la façade, et ces rapports étaient alarmants. On comprend, en effet, que cette démolition, quelques précautions qu'on eût prises, ne pouvait améliorer l'état des voûtes. Les lézardes, loin de diminuer, avaient donc augmenté ; mais ce résultat avait été prévu, les dispositions avaient été prises pour éviter tout accident ; des dou-

bles cintres de charpente, étayant les arceaux latéraux de l'église, ainsi que des arcs-boutants et jambes de force avaient été établis pour contenir la poussée des arceaux que la façade démolie ne devait plus maintenir; aussi, pendant la cessation des travaux, il n'est pas tombé une seule pierre, et, malgré les bruits alarmants répandus dans la contrée et qui étaient parvenus jusqu'à nous, il paraît que tout le mal se réduira à quelques mètres de voûtes qu'il faudra refaire.

Ce qui détruira l'édifice, c'est, là comme ailleurs, la négligence de ceux qui devraient pourtant paraître les plus empressés à ne rien négliger, puisque leur sûreté, celle des citoyens et l'intérêt bien entendu de la cité leur en fait un strict devoir. La toiture du monument est dans un état déplorable. L'eau suinte de toutes parts sur les parois, s'infiltre dans les joints des pierres, lève le mortier et fait de l'apside de l'église une grotte sauvage et champêtre, couverte d'une mousse qu'on croirait séculaire. Mieux vaudrait, il nous semble, dépenser quelques cents francs chaque année que de s'exposer aux embarras qui naîtront plus tard d'une économie mal entendue.

Aujourd'hui, Messieurs, la reconstruction de la façade est en voie d'exécution : les pierres hors de service sont remplacées par des pierres neuves; mais le directeur des travaux a soin, quand ce sont des pierres à moulures ou sculptées, d'en faire préalablement un moulage précis, pour se conformer rigoureusement au style lorsqu'on les sculptera. Ces sculptures sont aussi confiées à l'habileté de M. Barles, c'est dire que leur exécution ne laissera rien à désirer.

Tel est, Messieurs, le résumé des travaux de restauration opérés jusqu'ici à Civray sur les fonds alloués par M. le Ministre de l'intérieur. Ce résumé, extrait des rapports officiels qui nous ont été adressés par M. Barles, directeur, et directeur bien intelligent de ces travaux importants, sera pour vous

une preuve de tout le soin qui a été apporté dans leur exécution, et nous osons croire qu'à ce titre il ne vous paraîtra pas sans motif.

Il puisera un nouveau genre d'intérêt dans les détails que me permettra un examen bien complet des diverses parties de la façade de l'église St.-Nicolas de Civray. Vous comprendrez en effet que cette façade, décomposée pierre à pierre et reportée sur le papier avec sa physionomie exacte, se soumet aujourd'hui beaucoup plus facilement à l'analyse que lorsque l'œil du curieux ou de l'antiquaire essayait de saisir en passant quelques-uns de ses traits. Nous continuerons donc à suivre M. Barles dans son exposé des observations qu'il a faites. Les sculptures de la partie supérieure du monument se distinguent par une entente remarquable des méplats, dont les effets sont obtenus avec très-peu de travail. Ce genre d'exécution indique, selon M. Barles, le faire du XIIIe. siècle, tandis que la partie inférieure, par la profusion des détails joints à l'extrême finesse du ciseau, se rapproche plutôt de la manière bysantine. Dans le cintre du milieu, des chevaliers sont superposés en cercle, quelques-uns d'entre eux portent un écu sur lequel brille le signe des croisades et le croissant d'Orient. Le cintre à droite renferme, à côté de plusieurs personnages qui semblent, aux yeux de M. Barles, devoir représenter les membres de la famille du fondateur, la statue du patron de l'église St.-Nicolas. Cette statue est reconnaissable au costume qu'elle porte, et d'ailleurs l'inscription qui est sur le socle viendrait, au besoin, en aide à l'intelligence de l'antiquaire. Cette inscription est la seule qui existe sur toute la façade, ce qui laisse un libre champ aux conjectures pour le reste.

Le cintre de gauche, où se trouvait la statue équestre, se fait remarquer par sa riche archivolte, dont l'ornementation consiste en une suite de médaillons, du fond de chacun des-

quels sortent des anges jouant de divers instruments. La forme bizarre de plusieurs de ces instruments, perdus de nos jours et totalement inconnus, mérite l'attention des hommes spéciaux.

Il est à remarquer que tous les fonds de ces médaillons étaient peints en rouge, et quelques-uns ont conservé leur couleur.

Du reste, il a été constaté à Civray, comme M. Le Cointre-Dupont l'avait déjà observé sur la façade de Notre-Dame de Poitiers, que les fonds de sculpture de la façade de St.-Nicolas étaient en général tous peints. Parmi les couleurs dont les vestiges attestent l'existence, le rouge et le bleu semblent dominer, peut-être parce qu'ils ont mieux résisté que les autres teintes à l'action délétère des agents atmosphériques. Les parties unies de la façade, qui étaient couvertes d'un crépit d'un demi-centimètre d'épaisseur, étaient même colorées de peintures à fresques dont on a retrouvé des fragments dans la frise du cintre du milieu.

La plupart des figurines de la partie inférieure de la façade offrent cette particularité remarquable qu'elles ont les yeux perforés. Cette perforation de l'orbite s'expliquait par l'enchâssement dans la pierre, d'émaux imitant le globe de l'œil, mais il fallait une preuve et elle a été trouvée dans le fragment intact d'un globe semblable sur une figure bien conservée.

Vous pouvez juger, MM., de l'effet que devait produire sur les populations religieuses du moyen-âge la vue de ces magnifiques façades toutes resplendissantes de riches reliefs et de somptueuses décorations, livre sublime que le ciseau des moines offrait aux méditations du vulgaire, comme leur pinceau traçait pour les initiés et les savants d'alors ces brillants manuscrits, chefs-d'œuvre de patience et de goût, dont notre science progressive semble avoir perdu le secret.

M. Ménard propose un procédé pour reproduire les vitraux.

La séance est levée.

Un des Secrétaires,

J. DE LA MARSONNIÈRE.

Séance du 6 juin. — 2 heures.

Présidence de M. CARDIN, membre du conseil.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Cardin, membre du conseil,

M. Le Cointre donne lecture de son rapport sur les allocations votées par le conseil d'administration.

M. de Caumont pense qu'il serait bon d'ajouter encore 100 fr. aux allocations, pour mouler les personnages jouant de divers instruments de musique, qui figurent sur les médaillons de l'archivolte de St.-Nicolas à Civray.

La Société approuve les décisions prises par le conseil.

M. Cousseau annonce qu'une demande de fonds pour la belle église de Ligugé a été très-bien accueillie par deux ministères, et qu'on espère obtenir bientôt une somme importante.

Cette communication est accueillie par la Société avec infiniment d'intérêt.

M. Le Cointre donne lecture de l'analyse de divers mémoires envoyés au congrès, et dont l'examen lui avait été confié.

ANALYSE D'UNE NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE DE M. COCHET SUR L'ÉGLISE DE L'ABBAYE ROYALE DE MONTIVILLIERS,

PAR M. LECOINTRE-DUPONT.

Au nombre des monastères de femmes qui donnaient à leurs abbesses les priviléges et quelques-uns des droits des princes de l'église, était Montivilliers, au diocèse de Rouen. L'abbesse y portait la crosse, la mitre et l'anneau des prélats; elle avait vicaires-généraux, chanoines, official, promoteur, enfin elle siégeait comme un évêque dans une basilique grande comme une cathédrale. C'est de cette basilique, seul reste de tant de grandeur passée, que nous allons parler.

La façade occidentale de l'église se compose d'une tour carrée placée à l'angle nord et d'un pignon décoré d'une magnifique fenêtre du XIVe. siècle. Véritable corbeille de fleurs, cette fenêtre est divisée par six meneaux ou compartiments tout remplis de roses et de quatre-feuilles déjà bien maltraitées, hélas! par le temps, par les orages et surtout par la main de maladroits réparateurs.

Sous cette fenêtre s'ouvre la porte principale, voûtée en plein cintre, avec archivolte romane soutenue par deux colonnettes à chapiteaux bysantins. Elle est flanquée de grossiers contreforts ajoutés au XVIe. siècle.

Comme la porte, la tour paraît appartenir à la fin du XIe. siècle, elle est couronnée par une flèche octogone un peu plus récente, flèche dont les pans sont découpés en écailles de poisson. Quatre clochetons à bases octogones et à toits coniques accompagnent cette haute et svelte pyramide. Chacune de leurs faces est percée par des ogives primitives.

Une seconde tour, plus large et plus écrasée que celle

du portail, s'élève au milieu des transepts. Elle appartient également à l'architecture de la fin du XIe. siècle. Les transepts, avec leurs modillons grimaçants sont de la même époque; seulement presque toutes les fenêtres ont été refaites aux XVIe. et XVIIe. siècles. Il en est de même de celles du chœur et de la chapelle de la vierge.

La basilique de Montivilliers formait, à proprement parler, deux églises distinctes : l'une dédiée à Notre-Dame et occupée par les religieuses, avait eu pour fondatrice l'abbesse Elisabeth, de 1066 à 1107; à elle appartiennent le portail, les tours, les transepts que nous avons décrits. L'autre église, qui communiquait avec celle de l'abbaye par sept arcades de mauvais goût, était sous le titre de Saint-Sauveur et servait de paroisse aux habitants de Montivilliers. C'était une addition du XVIe. siècle, due à l'abbesse Jeanne Mustel, qui fit bénir cette église, le 13 octobre 1513, par l'archevêque de Thessalonique. Elle consistait en une nef latérale comprise entre le transept nord et la tour du portail, et dans six chapelles accolées à cette nef.

Un porche magnifique est formé de trois belles arcades ogivales, dont malheureusement les accolades sont restées inachevées. Le tympan de la grande porte est chargé de feuillages et de rameaux et décoré d'une niche que surmonte un dais très-allongé. La voussure est également chargée de petites niches et de statuettes assises, dont les têtes sont brisées. Un ange est au milieu. Est-ce l'ange du jugement? La porte en bois, scuplture du XVIIe. siècle, est elle-même d'un beau travail.

Toutes les voûtes des deux églises ont été refaites aux XVIe. et XVIIe. siècles; il faut en excepter pourtant celles des transepts qui datent du XIIe. Des zigzags contrezigzagués, des têtes de clou, des étoiles, des feuillages, des fleurs ornent les bandes qui séparent leurs compartiments. Au transept

nord le grand arceau des voûtes retombe sur deux colonnes à chapiteaux historiés. L'un représente une femme voilée dont le corps se termine par une queue de poisson ; l'autre un guerrier ou un génie ailé à cheval sur un animal fantastique.

Le chef-d'œuvre de l'église de Montivilliers est l'escalier de l'orgue, charmante rotonde, formée de meneaux de pierre, avec balustrades en feuilles de fougère et se terminant par un cul-de-lampe tapissé de feuilles de chardon et de sycomore ; son bijou le plus curieux, un tableau sur agathe, encadré dans l'ébène, représentant le triomphe de Marie. Rien de plus gracieux que cette petite composition, dans laquelle se pressent sans confusion, les palmes, les fleurs, les anges, toute la musique céleste.

Stalles curieuses, vitraux, monuments funéraires, il ne faut maintenant rien chercher de tout cela dans l'église de Montivilliers. Vous trouverez seulement, sous le grand portail, un humble pavé portant encore ces mots : CY GIST REVERENDE MADAME... DE LA PLATIÈRE. Voilà le seul souvenir de quarante abbesses sorties du sang des princes et qui portèrent la crosse et la mitre des pontifes.

Ne demandez pas même la chapelle où s'élevait ce sarcophage en marbre noir, avec la belle figure couchée d'une Montgommery, ouvrage de Jean Goujon, qu'avait vue entre sept et neuf ans, la marquise de Crequy et qu'elle a décrite avec de si minutieux détails. La trop jeune marquise avait rêvé la chapelle, le sarcophage, la statue, les lampes funéraires ; elle avait même rêvé l'abbesse, objet de tant d'honneur, car aucune Montgommery n'a jamais siégé dans l'abbaye royale de Montivilliers. Elle avait rêvé tout cela, et le temps avait transformé ses imaginations en réalités, ses rêves en souvenirs.

M. Fillon, secrétaire de la commission d'iconographie, lit son rapport sur les travaux de cette commission.

RAPPORT DE M. FILLON.

MESSIEURS,

Votre commission d'iconographie et de moulage s'est réunie le 5 juin, sous la présidence de M. de Chergé, pour examiner les divers objets qui devaient lui être soumis.

Étaient présents : MM. de Caumont, de Chergé, de La Fontenelle, de La Porte, Segrétain, Thiollet, Ménard et Fillon, secrétaire.

MM. le comte de Gourgues, Joly, inspecteur des monuments historiques de Maine et-Loire, Des Moulins, l'abbé Auber, de La Sicòtière et de Chasteigner, faisant aussi partie de la commission, étaient absents pour cause de départ ou de travaux particuliers.

M. de Chergé a d'abord présenté le dessin d'une chaire, dans le style du XIIIe. siècle, destinée à la cathédrale de Bourges, que MM. Hazé et Dumontet envoient à M. de Caumont, afin qu'il soit mis sous les yeux de la Société et soumis à son appréciation. La commission, tout en admirant la beauté de la pensée qui a présidé à cette élégante esquisse, croit devoir faire observer que le caractère général des figures n'est pas en rapport avec le style du monument. En conséquence, elle engage les auteurs du projet à se rapprocher davantage des types tout chrétiens que l'on peut étudier dans les ouvrages des beaux temps de la sculpture gothique. Elle pense aussi qu'ils ne peuvent prendre de meilleurs modèles que les magnifiques vitraux qui se voient dans la cathédrale que leur chaire doit orner. Là encore, ils trouveront des mosaïques propres à être imitées en marbre et en pierre pour le carrelage de la chapelle de la vierge.

M. Thiollet émet, en outre, le vœu que la courbe du des-

sus de l'abat-voix qui surmonte la chaire soit combinée de telle sorte que, sans perdre de son caractère, les conditions d'acoustique soient rendues les plus favorables possibles pour le prédicateur et les fidèles, en se rapprochant, autant que faire se pourra, de la courbe hyperbolique. Ne pourrait-on pas en outre faire disparaître le pilier roman qui supporte la chaire ou tout au moins le remplacer par un faisceau de colonnettes.

M. le marquis de La Porte a ensuite présenté trois projets pour l'autel que notre collègue, M. Launay, doit élever dans l'église de la Trinité de Vendôme. Le premier (XIIe. siècle) se compose d'une table supportée par six anges, avec deux reliquaires en-dessous et qu'on exécuterait en bois doré. D'après les explications verbales qui ont été données, à défaut d'un dessin offrant la reproduction de la forme générale du monument et de son style, il a paru en désaccord avec l'architecture de l'édifice auquel il est destiné. La commission a donc pensé que l'on devait laisser à l'artiste le choix entre les deux autres projets (XIIIe. et XVe. siècle), en établissant toutefois que le dernier se rapproche davantage du style du rétable et s'accorde avec les remarquables stalles du chœur. — Elle s'empresse aussi de remercier MM. Hazé, Dumontet et Launay d'avoir bien voulu lui communiquer leurs projets de travaux, et du zèle si louable qu'ils montrent pour répandre dans les provinces l'intelligence des réparations faites en rapport avec les monuments que l'on restaure.

Passant après à la question de moulage et d'estampage, M. de Caumont expose que le meilleur moyen de reproduire les ornements d'architecture est d'en prendre des empreintes en plâtre. « Par ce moyen, dit-il, on peut à peu « de frais former des collections de chapiteaux, frises, mo- « dillons, etc., qui se trouvent disséminés çà et là sur les

« murs de nos églises, et présenter ainsi aux antiquaires et « aux artistes des sujets intéressants d'études. Des cours « complets d'ornementation comparée seront alors fondés, « et, grâce à cette facilité de pouvoir consulter les copies « fidèles des œuvres de nos pères, on sera peut-être moins « souvent attristé par la vue de restaurations maladroites. »

Quant à l'estampage des inscriptions, il suffit de prendre une feuille de papier fort, légèrement mouillée, de l'appliquer sur la pierre et de frotter avec un tampon enduit d'encre à imprimer ou de mine de plomb en poudre : les lettres se détacheront en blanc sur fond noir, et, dès lors, il sera facile de conserver la copie exacte de ces monuments qui disparaissent chaque jour.

Déjà M. Thiollet, dont on ne peut trop louer le zèle infatigable, a moulé plusieurs détails de la belle sculpture de St.-Hilaire, ne pourrait-il pas reproduire, pour le musée de la ville, quelques-uns des admirables ornements de St.-Pierre de Chauvigny ? — Il nous paraît en effet préférable de se procurer les modèles que leur éloignement ne permet pas d'avoir à volonté sous les yeux, et qui peuvent servir de comparaison avec ceux qui nous entourent.

En terminant, Messieurs, la commission prie la société de vouloir bien émettre le vœu de voir exécuter le plus possible de ces moulages dans les départements, et encourager ces travaux qui auraient l'immense avantage de répandre le goût des études archéologiques.

M. Fillon fait un rapport verbal sur la visite faite à St.-Pierre dans la matinée.

RAPPORT DE M. FILLON.

MESSIEURS,

Sous la présidence de M. l'abbé Auber, historiographe du diocèse, vous avez visité la cathédrale de St.-Pierre. Ce magnifique monument méritait à tous égards d'attirer votre attention, comme un des modèles les plus parfaits de l'architecture du XIII°. siècle. Aussi ce n'est pas sans admiration que vous avez pénétré sous ces voûtes si hardies que supportent des faisceaux de colonnes d'une élégance vraiment remarquable.

Le portail a été le premier sujet de vos études. M. l'abbé Auber vous a fait admirer les diverses scènes qui couronnent les trois entrées. Au milieu, comme une pensée vivante de l'avenir, le Christ, juge terrible, entouré de la vierge et de saint Jean, à genoux, et d'anges portant les instruments de la Passion, donne à chacun la part que lui ont mérité ses vertus ou ses crimes. Au-dessous les anges et les démons conduisent au ciel ou dans la gueule d'un monstre affreux les âmes que l'on voit sortir du tombeau dans le bas-relief inférieur. — A droite, la céleste Jérusalem est transportée par des anges ; des personnages en prière regardent ce spectacle. — A gauche, les apôtres entourent le corps de Marie, tandis qu'elle est couronnée dans le ciel par son divin fils. — Ces trois grands tableaux sont entourés par trois rangs d'anges, de saints et de prophètes, au milieu desquels domine toujours une figure du Christ.

Faisant ensuite le tour de l'édifice pour examiner sa forme extérieure, vous êtes arrivés devant la porte latérale du nord. Là, dans des sculptures d'une délicatesse extrême, se déroulent, sur les chapiteaux des colonnes, les premières scènes

de la vie du Sauveur. — A gauche, les Mages arrivent pour offrir leurs adorations à l'enfant nouveau-né. — Hérode, qu'inspire un mauvais génie, veut apprendre d'eux la demeure de Jésus. — Les rois s'enfuient pour éviter ses embûches. — Puis le massacre des Innocents, et enfin la fuite en Egypte. — A droite, l'adoration des Mages est entourée de l'annonciation et de la visite de la Vierge à sainte Elisabeth.

Après avoir expliqué ces figures, M. l'abbé Auber vous a fait entrer dans la cathédrale. Il vous a fait observer l'abaissement successif des voûtes, depuis l'entrée jusqu'au chevet, et a dirigé votre attention vers les chapiteaux, ornés de feuilles de plantes, et les superbes vitraux peints qui ornent encore quelques-unes des fenêtres. — Je ne vous ferai point la description de ces verrières; M. Auber vous en a déjà donné un rapide aperçu, qui vaut mieux que tout ce que je pourrais dire à ce sujet.

Je n'insisterai pas non plus sur les inexplicables inscriptions des voûtes les plus rapprochées du chevet, sous lesquelles vous êtes passés pour aller voir jusqu'à quel point peuvent aller les déplorables excès des badigeonneurs. Entrez plutôt dans la salle du chapitre, pour y voir les portraits de quelques-uns des évêques de Poitiers, depuis Simon de Cramaud jusqu'à l'illustre Fénélon, qui fut évêque nommé de notre cathédrale.

En sortant, un membre vous a montré la place du jubé qu'occupe aujourd'hui la grille du fond.

Je crois, Messieurs, en terminant, être l'interprète de vos vœux en remerciant Mgr. l'évêque de Poitiers de la promesse qu'il a bien voulu faire de remplacer le baptistère actuel par un autre plus en rapport avec le monument qui doit le renfermer. Déjà la nomination de M. l'abbé Cousseau, si savant et si modeste, à la chaire d'archéologie du grand sé-

minaire est une preuve de la protection particulière que le prélat accorde aux monuments de son diocèse. Puisse-t-il surtout préserver sa belle cathédrale de nouvelles profanations *artistiques*, et faire disparaître badigeon, plâtre, flèches dorées, sans oublier les rabats de saint Hilaire et de saint Fortunat !

Mon ami, M. de Chasteignier, va maintenant continuer le rapport de votre visite, en vous parlant de S^te^.-Radégonde, que vous êtes allés examiner ensuite, non sans donner un regard d'admiration au chevet de St.-Pierre.

M. de Chasteignier lit son rapport sur la visite faite à S^te^.-Radégonde.

RAPPORT DE M. DE CHASTEIGNIER.

MESSIEURS,

En sortant de la cathédrale, vous vous êtes rendus à l'église de S^te^.-Radégonde, consacrée à la pieuse épouse de Chlotaire Ier., fondatrice du couvent de S^te^.-Croix. Cette église est élevée à la place d'une église primitive, fondée par Radégonde en l'honneur de la S^te^.-Vierge; on croit qu'elle fut brûlée par les Normands et rebâtie au Xe. siècle. Cette nouvelle église, brûlée de nouveau en 1084, fut rebâtie et consacrée dans les dernières années du XIe. siècle, mais éprouva depuis plusieurs modifications. L'église actuelle est formée d'une nef se prolongeant autour du chœur, entouré lui-même de trois apsidioles.

Cette église est, à elle seule, un musée des divers types d'architecture; je vous demande la permission de vous la décrire, en suivant, autant que possible, un ordre chronologique.

Descendus dans la chapelle souterraine où est le tombeau

de la sainte, morte en 587 et ensevelie par le célèbre Grégoire de Tours, vous avez remarqué ce tombeau de marbre noir, en forme de sarcophage, reposant sur une corniche de feuillages et supporté par des espèces de piédestaux allongés et arrondis aux angles en forme de colonnes. Il y a tout



lieu de croire que c'est le tombeau primitif; si on l'eût refait plus tard, il serait sûrement plus riche et plus élégant. Ce tombeau fut ouvert, au XIVe. siècle, par Jean, duc de Berri; le corps de la sainte fut trouvé entier (1). En 1562 il fut brisé par des Gascons calvinistes, et les restes de Radégonde dispersés; ces reliques, ramassées par des personnes pieuses, furent enfermées dans un coffre de plomb et replacées dans le tombeau, qu'on se contenta de rattacher avec des liens de fer.

(1) Les supports sur lesquels repose le cercueil sont probablement du XIVe. siècle, d'après M. de Caumont.

En sortant de cette crypte, vous avez vu, encastrés dans le mur, deux tombeaux, un de chaque côté, assez semblables par leur forme à ceux de la crypte de St.-Seurin de Bordeaux, attribués au VIe. siècle ; ce sont ceux d'Agnès, première abbesse de S^te^.-Croix, et qui survécut peu à sainte Radégonde, et de Disciole, jeune religieuse du même monastère, dont la mort est racontée d'une manière touchante par Grégoire de Tours.

Une inscription placée au-dessus de l'escalier qui descend dans la crypte apprend que la statue et les balustrades en marbre, qui se trouvent en avant du tombeau, ont été donnés par Anne d'Autriche, en reconnaissance de la guérison de son fils, Louis XIV. Les chiffres A. L. (Anne-Louis) prouvent qu'à cette occasion des travaux de restauration ont eu lieu dans cette crypte, qui doit être fort ancienne et appartenait sans doute à l'église primitive, où fut enterrée sainte Radégonde.

Derrière cette crypte et sous les chapelles apsidales, en est une autre fort ancienne aussi ; on remarque à la voûte la trace des planches qui ont servi à la former, traces qu'on remarque dans quelques monuments fort anciens, comme les monuments romains de Trèves, et dans quelques voûtes aux arènes de Poitiers.

De là, passant à l'apside intérieure, vous avez remarqué, soutenant les arcades du chœur, ces chapiteaux courts et ornés de feuillages reposant sur des colonnes massives à bases remarquables. Sur un seul de ces chapiteaux nous avons trouvé des personnages, parmi lesquels vous avez reconnu Adam et Ève dans le paradis terrestre. Ces ornements sont parfaitement en rapport avec l'époque connue de la fondation de cette partie (940 environ) ; parmi les chapiteaux des colonnes soutenant les retombées des archivoltes des fenêtres apsidales, vous en avez observé un tout couvert de têtes de bélier.

Dans cette partie, entre les arcades du chœur, on a élevé vers le XVIe. siècle, époque à peu près de la construction de la porte d'entrée, une balustrade flamboyante et un autel à riche pinacle flamboyant aussi, en partie détruit maintenant et caché par les sales boiseries du chœur actuel, qui formait le sanctuaire du chapitre.

Dans la nef vous avez reconnu plusieurs époques de construction (XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles); vous avez admiré ces chapiteaux à feuillages si parfaitement fouillés et si richement variés, ces modillons sans nombre, où le caprice des artistes et quelquefois la symbolique semblent avoir épuisé toutes leurs combinaisons. En témoignant de votre admiration pour la riche verrière d'une magnifique fenêtre, l'un des plus beaux types du XIVe. siècle dans nos contrées, vous avez reconnu, à des chapiteaux octogones et à de riches feuillages, que la dernière travée, la plus près de la tour, devait être de la même époque.

Passant de là dans l'espèce de Narthex, sous la tour à trois étages, qui, depuis le XIe. siècle environ, surmonte l'édifice, et dont, vers le commencement du XVIe., la porte antique fut remplacée par une porte flamboyante aux armes de France, vous avez observé deux bas-reliefs de l'époque primitive, c'est-à-dire le XIe. siècle, représentant d'un côté le Christ, et de l'autre la Vierge.

Avant de sortir de ce superbe édifice, vous avez voulu admirer la belle sacristie du XIIe. siècle, dont les retombées des voûtes sont supportées par des demi-colonnes engagées reposant sur des figures grimaçantes formant consoles. Pour clef de voûte est le Père éternel et aux quatres angles les animaux symboles des évangélistes.

Sortant du monument et passant à l'extérieur de l'apside, vous avez trouvé au rez-de-chaussée ces arcatures, que vous aviez déjà signalées aux églises de Chauvigny, lors de votre

promenade archéologique ; du reste, à l'extérieur, rien de bien remarquable, si ce n'est quelques bases attiques, n'a mérité votre attention si long-temps absorbée par la richesse intérieure de ce bel édifice.

M. Thiollet donne lecture de la première partie d'un mémoire intitulé : « Observations sur les églises de Poitiers. »

M. Thiollet, après cette lecture, présente verbalement quelques observations explicatives de son mémoire.

M. de Fleury donne lecture d'un rapport sur divers ouvrages qu'il a été chargé d'analyser, et termine en exprimant à M. de Caumont les sentiments de sympathie qui sont au fond du cœur de chacun des membres du congrès.

RAPPORT DE M. DE FLEURY.

MESSIEURS,

Hier, à l'issue de la séance du soir, deux mémoires m'ont été remis, et j'ai été chargé de vous en présenter l'analyse. C'était beaucoup d'ouvrage pour bien peu de temps, car les deux mémoires sont étendus et ils portent sur des objets très-variés auxquels je ne suis pas toujours certain de toucher d'une main sûre. Je me suis mis cependant immédiatement à l'œuvre, et je viens vous présenter le résultat d'un examen nécessairement trop précipité, pour être aussi complet que je l'aurais désiré.

Bien qu'il ne soit pas toujours poli d'en agir ainsi, je commencerai par le travail de notre compatriote M. *Nouveau* de *Montmorillon*. Il m'est difficile de préciser ce qu'il y aurait à dire sur les nombreuses questions auxquelles il s'attache, et qui d'ailleurs ont été traitées dans vos précédentes séances

avec plus ou moins de développements. Je me vois donc réduit à suivre pas à pas et terre à terre, les excursions de notre zélé collègue, soit dans les champs de la science où il semble accoutumé à vivre, soit dans les champs plus vastes encore des conjectures où il nous paraît aussi quelquefois se complaire. M. Nouveau suit l'un après l'autre divers articles du programme.

ART. 1er. — *Sur le style roman et ogival.*

Notre collègue attribue au caprice ou au goût des architectes le mélange des deux styles. Il atteste qu'il y aurait erreur, au moins pour son arrondissement, à donner la prépondérance au style roman sur le style ogival.

ART. 2. — *Sur la déviation des nefs.*

Ici je ne saurais partager l'opinion que professe l'auteur du mémoire qui, dans les déviations de l'axe des églises, remarquables d'ailleurs, ne peut et ne veut voir que l'inhabileté ou l'incurie des architectes, ou le résultat des difficultés du sol. J'admire véritablement avec quelle confiance, pour nous rendre compte de ce que nous ne comprenons plus, nous appelons à notre aide l'inhabileté et l'incurie de ces artistes, dont l'habileté et le soin étaient tels, cependant, qu'avec tous nos perfectionnements, nos découvertes et notre génie, nous ne saurions arriver à les imiter complètement, eux qui avaient, outre le mérite de l'exécution, celui de la conception première. Mais ceci n'est pas la question : elle a été traitée *ex professo*, dans cette enceinte, et je ne saurais rien dire de bien qui n'eût été dit beaucoup mieux déjà. Concluons, à l'inverse du mémoire, que les architectes de nos belles églises savaient planter des jalons en ligne, et couper

un axe par un autre angle droit, et si des irrégularités se rencontrent, si surtout elles sont répétées et répétées dans des cas analogues, il faut bien admettre que ces *irrégularités régulières* — qu'on me passe le mot — avaient un but dans la pensée de l'artiste.

ART. 4. — *Fanaux et cimetières.*

Sur ce sujet, l'auteur du mémoire se livre à une suite de remarques qui ne sont point sans intérêt. Il admet volontiers que les fanaux sont une imitation des lampes sépulcrales du paganisme. Il signale ceux de *Château-Larcher*, *Antigny*, *Journet*, et il conclut à ranger *l'octogone de Montmorillon* au nombre des monuments de ce genre. Il cherche à établir que beaucoup d'institutions du christianisme ont leur source dans les institutions du paganisme. Il signale l'eau bénite, les prières pour les morts, etc. M. Nouveau pousse assurément trop loin ses inductions qui peuvent être fondées dans certains cas rares : ainsi il veut voir les *amburbalia* des latins dans nos processions des rogations. Or, l'origine des rogations est très-connue, on sait qu'elles ne datent que du Ve. siècle et qu'elles ne furent d'abord instituées que dans le diocèse de Vienne, en 469, par le saint évêque Mamert, à l'occasion des fléaux qui désolaient la contrée. Dans cette origine, il n'y a rien de romain. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de démontrer que l'institution du *Mois de Marie* ne remonte pas aussi à la déesse *Maia*. Au surplus et pour ce qui touche aux fanaux octogones, M. Nouveau croit qu'ils nous viennent de l'Orient, et que les croisés en ont apporté le goût dans notre patrie.

ART. 5. — *Sarcophages en pierres.*

De grandes richesses en ce genre existent dans tout l'arrondissement. *Civaux, Moussac, St.-Pierre-des-Eglises, Antigny, Béthines, Journet, Prieuré de Saulgé* et presque tous les cimetières anciens du pays offrent des exemples de ce genre d'inhumation. M. Nouveau présente une suite d'observations curieuses sur l'origine et la date de ces sortes de sépultures. Il note qu'on a trouvé des tombeaux en simple caisse recouverte d'une pierre plate, que cette couverture est quelquefois coupée de bandes, quelquefois convexe, que dans l'intérieur quelques-uns offrent un appui pour la tête, d'autres un appui pour les épaules, d'autres un orifice pour l'écoulement des humidités cadavéreuses. Enfin, il a vu à Civaux trois charretées au moins de sarcophages nouvellement découverts (nouvellement autrefois, car il y a long-temps de cela, depuis 40 ans, ce sujet occupe l'auteur) ces sarcophages formaient des colonnes demi-cylindriques, avec cannelures à l'extérieur. Cette façon était primitive, et des hommes de l'art lui ont assuré que ces matériaux ne provenaient d'aucun monument antérieur : il y en avait de toutes les dimensions et pour tous les âges. Il n'a jamais vu de médailles romaines trouvées dans ces monuments, mais bien des bouteilles, destinées selon lui à mettre du vin. Il a vu, dit-il, tirer de deux inhumations voisines de l'église de S[t]. Martial, des bouteilles où le vin était conservé à l'état de vin.

Les matériaux employés aux sarcophages lui semblent varier suivant la nature de la pierre des lieux où on les trouve. Il fait remonter ce mode de sépulture à l'établissement même du christianisme.

Tel est, sauf omission, le sommaire des faits recueillis sur ce point par M. Nouveau, ils semblent dignes d'attirer l'attention de la Société.

ART. 7. — *Date de la construction des voûtes de la cathédrale de Poitiers et de l'église de St.-Savin.*

La date des voûtes de la cathédrale n'embarrasse pas long-temps notre ingénieux correspondant. D'après lui, l'inscription de la clef de voûte, telle qu'elle a été reconnue par Don Fonteneau, signifie que la construction remonte à 1077 ou même 1060 : ce qui ferait de la cathédrale de Poitiers, au moins pour une grande portion, un édifice du XIe. siècle. Reste à savoir, Messieurs, si l'art ogival, qui règne à toutes les voûtes dans sa pureté et dans son plus beau caractère, permet de reculer jusqu'à cette époque une construction qui paraît surtout, si je ne me trompe, appartenir au XIIIe. siècle. M. Nouveau prévoit au surplus l'objection, mais il regarde le XIe. siècle comme l'époque de transition; et le mélange du roman et du gothique dans quelques parties de ce bel édifice confirme sa foi dans son explication.

Pour St. Savin, mon auteur, que je croyais le plus pacifique du monde, donne en passant sur le nez aux bons moines, qui avaient écrit que leur église remontait à Charlemagne. Laissons-le croire et croyons avec lui qu'ils se sont ou ont été trompés. Il assigne pour date à la voûte de St. Savin, le Xe. ou au moins le XIe. siècle. Cette date paraît juste, mais alors comment attribuer la voûte de St. Pierre à la même époque ?

ART. 8. §. I. — *Monuments funéraires remarquables.*

L'église de St. Pierre de Chauvigny conserve deux monuments sur lesquels sont sculptés des personnages en relief. On y remarque du travail, mais aucune inscription ou indication

qui puisse éclairer sur leur origine. On peut croire qu'ils ont appartenu à la sépulture de quelques membres de l'illustre maison de Chauvigny. On signale encore le monument élevé à Jean Chandos, tué en 1369, sur la rive gauche de la Vienne, près de Lussac; simple cénotaphe, sauvé de la fureur des Vandales par le seul instinct des bons villageois. Enfin, le monument de Lahire-Vignolles dont on vous a déjà parlé à une précédente séance.

§. II. — *Statues et bas-reliefs du moyen-âge.*

1°. Nous avons les bas-reliefs de St. Pierre de Chauvigny, malheureusement empâtés. Nous avons vu, MM., ce travail remarquable, et nous pensons aussi qu'il est à désirer qu'on fasse disparaître l'ignoble badigeon qui, depuis si long-temps, a la prétention d'ajouter à l'œuvre de nos pères, quand il n'a pas pour but de dissimuler et de cacher des détails qu'on ne trouvait pas assez coquets pour le goût de nos derniers temps; 2°. Les figures qui décorent l'octogone de Montmorillon. L'auteur donne quelques détails, mais n'ayant pas vu moi-même ce monument, je ne puis m'assurer d'avoir bien saisi toute sa pensée. D'ailleurs, le monument est connu, et il a été souvent décrit; 3°. On cite encore *les reliefs* de la *Maison-Dieu* et le portail de l'église actuelle du petit séminaire, qui représente la naissance du Sauveur, et qui, bien que mutilé horriblement, forme encore cependant un ensemble curieux.

§. III. — *Fresques.*

Les fresques de Montmorillon ne sont pas inférieures aux fresques de St. Savin, il ne leur manque que d'être étudiées par des connaisseurs — tableau intéressant de l'adoration des Mages — le vaisseau même de Notre-Dame, fort remarqua-

ble et faisant en quelque sorte équilibre sur un roc escarpé. Une inscription pourrait aider à trouver la date des fresques. L'auteur a vu les fresques de l'église de Poitiers avant que cette belle église fût démolie, elles se rapportaient parfaitement à celles de Montmorillon. Il pense que ces dernières doivent être un peu postérieures à celles de S^t. Savin, parce que le travail offre plus de fini et de perfection, à son avis.

Tel est, Messieurs, le résumé du mémoire de M. Nouveau, aussi exact que j'ai pu le faire dans le court espace qui m'a été donné, et forcé de prendre ces notes en courant la lecture.

Le deuxième mémoire dont j'ai à vous entretenir est celui de M. Hilaire de Néville sur l'église de S^te.-Gertrude, près de *Caudebec-en-Caux.*

En faisant hommage de son travail à la Société, M. de Néville réclame en son nom et au nom de la Société normande dont il est membre, pour qu'une médaille soit accordée à M. l'abbé Godefroy, chanoine honoraire du chapitre de Rouen, curé de N.-D. de Bon-Secours, à Blosseville..... Vous avez, Messieurs, prévenu cette demande, et la médaille est accordée.

Dans une préface de quelques pages, M. de Néville expose sa profession de foi artistique et religieuse, en quelque sorte, et il entre en matière.

La première partie du travail est consacrée à l'historique assez peu connu d'ailleurs du village et de l'église de Sainte Gertrude. Ce village était une ancienne paroisse, qui depuis est devenue simple annexe. D'après l'auteur, ce hameau existait avant l'invasion des Normands : on y a découvert des débris romains.

La paroisse existait en 1074, son église est mentionnée dans une charte de Guillaume-le-Conquérant.

Sainte Gertrude fut visitée par Charles IX : dès lors son église existait, il faut lui donner au moins 300 ans de date. Elle avait été consacrée par l'évêque de Beyroult en 1519, ainsi que l'atteste une inscription bien conservée.

Le monument est remarquable par sa forme régulière, par sa tour carrée surmontée d'une flèche élancée. Les voûtes sont la partie la plus intéressante et les détails en sont fort estimés de l'archéologue Langlois.

Un des morceaux les plus curieux est le riche tabernacle en pierre, que le même archéologue appelle un étonnant filigrane, et qu'il est, dit-il, plus aisé de dessiner que de décrire.

A l'époque de la révolution, l'église fut supprimée et pillée : les beaux vitraux furent en partie détruits, et depuis la dévastation a été continuée tant par les étrangers que par les gens du pays. Enfin l'édifice entier menaçait de devenir bientôt un monceau de ruines, le conseil municipal de la commune de Maulevrier mettait même en délibération la démolition complète, lorsque M. *Etienne Vaultier* élève la voix, propose une souscription en s'inscrivant le premier pour mille francs. M. Romain, maréchal, imite cet exemple, la liste se couvre de signatures. Chacun dans le pays veut concourir à cette œuvre de réhabilitation, et le monument se restaure et reprend autant que possible son ancien aspect, je dis autant que possible, car il ne faut pas demander à notre siècle des œuvres qui dépassent ses forces, on a mêlé encore à cette reconstruction beaucoup de badigeon et d'enjolivements à la mode, ceci était inévitable.

On est heureux de voir avec quelle joie nationale M. de Néville parle de cette restauration d'un monument intéressant, opérée au moyen des ressources de la localité même et de la piété des fidèles. C'est un tableau, Messieurs, que nous sommes heureux de vous mettre sous

les yeux comme un exemple à imiter, et qu'il me soit permis de le dire ici : je suis tenté de croire que la Providence a donné de nos jours aux descendants des antiques normands, autrefois la terreur de nos monuments et de nos pères, comme une mission spéciale et privilégiée.

Ainsi, Messieurs, il suffit de regarder autour de nous pour voir que tout nous vient aujourd'hui de ce noble pays (les regards se portent sur M. de Caumont), tantôt les exemples comme celui des habitants de Sainte Gertrude, où l'on voit les fidèles s'imposer les plus lourds sacrifices, et relever à leurs frais les monuments ruinés de leurs ayeux ; tantôt et surtout la science si bien représentée à ce congrès : non la science froide et inerte qui se complaît dans les curieuses théories et les vaines recherches, mais la science active et à l'œuvre, la science qui étudie, la science qui voyage, qui instruit, qui propage, qui s'épanche sans se fatiguer ni s'épuiser jamais, la science qui agite, qui remue, qui éveille sans cesse par tous les moyens et sur tous les points de la France, les esprits endormis dans l'indifférence et l'oubli. Notre assoupissement au milieu de nos richesses et de nos droits ressemblait véritablement au sommeil politique de la malheureuse Irlande. Eh bien, pour nous aussi, il s'est trouvé un libérateur ; pour nous aussi, il s'est trouvé un *O'Connel* de la science, à qui rien n'a coûté, ni veilles, ni recherches, ni sacrifices ; qui voyage, et accompagné de ses dignes amis, porte sur tous les points du sol de la patrie ce zèle et cette ardeur qui enfante les merveilles. Pour la deuxième fois notre antique cité a eu l'honneur d'être choisie par les élus de la science et par les chefs du mouvement qui s'opère : nous ne serons point ingrats, Messieurs, et quelque minime qu'ait pu être ma part dans les travaux de la session qui s'achève, je ne serai point désavoué par les membres de la Société entière, en portant au pacifique agi-

tateur à qui nous sommes redevables sous tant de rapports cet hommage personnel de reconnaissance et d'admiration.

(Cette digression, qui paraît rendre les sentiments de l'assemblée envers l'honorable M. de Caumont, est couverte d'applaudissements unanimes et prolongés.

M. de Caumont remercie d'une voix émue M. de Fleury, les membres du congrès, et en particulier MM. les secrétaires (1) du zèle qu'ils ont apporté aux travaux de la session. Il invite les sociétés savantes de Poitiers à envoyer des députés au congrès scientifique d'Angers.

La séance est close par un discours de M. de La Mariouze qui adresse à M. de Caumont, au nom des deux Sociétés savantes de Poitiers, le tribut d'éloge et de reconnaissance dû au propagateur de la science archéologique.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

DE LA MARSONNIÈRE.

Vu par le Secrétaire-général de la Session,

LE COINTRE-DUPONT.

(1) La modestie de M. de La Marsonnière ne lui ayant pas permis de consigner au procès-verbal ce qui lui était personnel dans l'allocution du Directeur de la Société, nous devons dire que les félicitations les plus flatteuses lui ont été adressées pour le talent et le zèle avec lesquels il a rédigé les procès-verbaux de presque toutes les séances de cette session si bien remplie.

TABLEAU

Des sommes votées par le Conseil administratif pendant la session du Congrès.

Eglise de Jasseneuil, près Lusignan.	100
Id. de Vouvant (Vendée).	150
Id. de Courcôme, près Ruffec.	100
Id. de St.-Mars-des-Landes (Deux-Sèvres).	100
Id. de St.-Maurice de Gençay.	100
Id. de Maillezais (Deux-Sèvres).	200
N.-D. de la Coudre (id.).	200
Rétablissement d'une inscription à Montierneuf.	50
N.-D. d'Alençon.	200
Eglise de Campigny.	100
Id. des Minimes, à Compiègne.	100
Restauration du tombeau de la Cambe.	100
Somme mise à la disposition de l'Inspecteur des monuments du Morbihan pour différents travaux.	150
Pour diverses restaurations en Saintonge.	150
Eglise de Berthaucourt (Somme).	400
Somme mise à la disposition de l'Inspecteur des monuments d'Ille-et-Vilaine.	100
Eglise de Ruqueville.	50
Id. de Cheux.	50
Crypte de la Libarde (Gironde).	100
Eglise du Breuil.	100
Somme à la disposition de l'Inspecteur divisionnaire du Mans.	100
Souscription pour le rachat de l'église St.-Julien de Tours.	100
Moulages à St.-Hilaire de Poitiers.	100
Id. à St.-Nicolas de Civray.	100
TOTAL.	3,000

SÉANCE GÉNÉRALE

Tenue au Mans, le 9 juin 1843, pendant la session de l'Institut des provinces.

Présidence de M. Cauvin.

La Société s'est réunie sur la convocation et sous la présidence de M. Cauvin, inspecteur divisionnaire, le vendredi 9 juin, à sept heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Etaient présents MM. de Caumont, directeur-général de la Société, Magdeleine, ingénieur en chef des ponts et chaussées, inspecteur du département de la Mayenne, l'abbé Bouvet, Mq.s de La Porte de Vendôme, l'abbé Le Bailly, l'abbé Moreau, Etoc-Demazy, Pallu, Rivault, l'abbé Voisin, Verdier, Drouet, Hucher, Mordret, etc., etc., et Richelet, membre du Conseil, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. le Président ouvre la séance et charge M. Richelet de donner lecture d'une lettre de M. Salmon, de Sablé, dans laquelle, en exprimant tous ses regrets de ne pouvoir se trouver à la réunion, il donne des renseignements sur une découverte archéologique. En faisant des recherches sur la voie romaine de Jublains à Angers (*Juliomagus*) il arriva près d'un ancien monument connu dans le pays sous le nom de la *Butte aux fées*. La voie dont il s'agit passait par *Vagoritum* en suivant la rive gauche de l'Erre que l'on traversait au nord d'Auvers-le-Hamon, ainsi que la petite rivière de la Vaige que l'on franchissait sur le pont des Angevinières, près de St.-Loup (Mayenne), à 6 kil. de Sablé. Cette voie gagnait la rive gauche

de la Sarthe, vers St.-Denis-d'Anjou, et suivait le cours de la rivière jusqu'à sa jonction avec la Mayenne. Une des arches du pont des Angevinières est encore intacte, et l'on y retrouve la trace des anciens chars dont la voie avait 1 mètre 22 centim.

Le monument de la Butte-aux-fées, situé à 6 kil. environ du pont des Angevinières, se compose d'une tour ou enceinte circulaire, dont l'intérieur a 5 mètres de diamètre. Les murs ont encore 2 mètres d'élévation, leur épaisseur est d'un mètre. Ils sont construits en petit appareil régulier de calcaire marbre, alternant avec des cordons de brique. Un second mur d'enceinte, de 66 centimètres d'épaisseur et construit en pierres de petit appareil sur les deux faces se trouve à 2 mètres de distance et forme comme un chemin de ronde. Ce passage était vraisemblablement couvert, car on aperçoit dans la tour des ouvertures ménagées pour recevoir des solives. Tout porte à croire qu'il existait jadis une troisième enceinte dont il ne reste pas de traces. Entre la seconde enceinte et cette troisième enceinte supposée il existait des murs de refend, formant des compartiments distincts, trois de ces murs sont encore faciles à reconnaître. Le monument est situé sur le point culminant d'un côteau, à 1 kil. ouest de la route départementale qui conduit de Sablé à Grez-en-Bouère (Mayenne), à environ 3 kil. de Sablé. De nombreux débris de tuiles convexes et à rebords couvrent le sol. Les constructions apparentes aujourd'hui étaient ensevelies sous les décombres que le propriétaire actuel a fait enlever pour l'amélioration de ses terres ; malheureusement il a détruit une partie des murs au moyen de la mine.

M. Salmon regrette que les récoltes qui couvrent le sol ne lui permettent pas de continuer ses recherches, mais il s'engage à les poursuivre plus tard. Il suppose que le monument, connu sous le nom de la *Butte-aux-fées*, pouvait être un tombeau dont les issues auraient été fermées de toutes parts.

M. Salmon appelle l'attention de la Société sur cette ruine curieuse et sur les restes du pont des Angevinières ; il espère que M. Magdeleine, ingénieur en chef du département de la Mayenne, voudra bien faire les démarches nécessaires pour les conserver.

La parole est à M. Magdeleine pour donner des renseignements sur la continuation des fouilles entreprises à Jublains. Il annonce qu'au moyen d'une somme de 450 fr. donnée par le département et d'une autre somme de 1,000 fr. accordée par le ministère, il a pu continuer à faire déblayer les constructions dans l'intérieur de la forteresse et faire pratiquer des tranchées le long des murs extérieurs. Parmi les nouveaux objets que l'on a recueillis on remarque diverses ferrures, des fragments de poterie rouge, une petite boule d'or qui devait appartenir à une épingle à cheveux, un anneau en fil d'or, du blé carbonisé, enfin un assez grand nombre de médailles dont aucune n'est postérieure aux règnes de Claude II et d'Aurélien. Cette circonstance confirme l'opinion émise précédemment que la forteresse dut être saccagée vers l'an 275, et que Jublains fut une des 70 cités détruites, lors de l'invasion des nations germaniques. M. Magdeleine pense encore que la ville aurait pu être réédifiée en partie sous Probus et enfin annihilée complètement par les Normands dans le IXe. siècle. Les fonds mis à sa disposition ont encore servi à déblayer l'ancien cimetière qui avoisine l'église et dans lequel on a trouvé un assez grand nombre de sarcophages en pierre, postérieurs au premier établissement romain, puisqu'au-dessous se trouvent des salles garnies de piliers d'hypocauste où l'on reconnaît aisément des bains, à peu près disposés comme ceux de Saintes, d'Alonnes, etc. La grande salle, terminée par deux hémicycles, a 14 mètres 80 cent. de longueur sur une largeur de 7 mètres; on remarque encore des tuyaux de chaleur en tuiles engagés dans les murailles latérales. La seconde salle rectangulaire offre une lon-

gueur de 6 mètres 50, sur 6 mètres 8 cent. de largeur ; on a aussi mis à découvert plusieurs cellules de diverses dimensions dont l'usage n'est pas déterminé ; et quelques ouvertures cintrées qui devaient servir aux fourneaux. M. Magdeleine a cru devoir encore faire continuer les fouilles commencées en 1834 par M. Verger dans le lieu dit Le Taillis, et il s'est assuré là de l'existence d'un temple périptère. La cella avait 11 mètres 60 sur 9 mètres 50 ; le stylobate qui entourait la cella et sur lequel reposaient les colonnes formait sur trois côtés une saillie de 4 mètres et 8 mètres du côté du péristyle. L'enceinte générale avait 72 mètres en tous sens, les murs étaient peints à fresque à l'intérieur.

Une partie des fonds mis à la disposition de M. Magdeleine a encore été employée pour la conservation des murs de la forteresse ; il n'a rien voulu réparer, mais il a cru devoir employer les moyens nécessaires pour empêcher la détérioration que les pluies n'auraient pas manqué d'amener. Il a donc fait construire des contreforts bien distincts des anciens murs et fait pratiquer sur ces murs des chaperons avec les briques trouvées dans les décombres, le tout recouvert d'un ciment passé à la truelle.

M. Magdeleine annonce qu'il se propose de faire continuer les fouilles sur un emplacement qu'a visité dernièrement M. Richelet, et où l'on peut reconnaître un théâtre ou un amphithéâtre. Il existe encore au-dessus du sol une portion de murs de forme circulaire ayant 14 mètres de longueur.

Sur la demande de MM. Cauvin et de Caumont, M. Magdeleine a fait faire un plan d'ensemble de la cité, qu'il dépose sur le bureau. Cette cité ne devait pas avoir moins de 8 à 900 mètres de longueur et renfermait outre la forteresse, des bains, un temple, un théâtre, etc.

Sur la demande de M. de Caumont, M. Magdeleine donne encore quelques détails sur l'aquéduc découvert à environ 8 kil. de Jublains, sur le territoire de Grazai. Il subsiste sur

une longueur de 75 mètres, sa prise d'eau avait lieu vraisemblablement dans la rivière de Bais. Les murs qui forment les parois ont 22 centimètres d'épaisseur, le fond 12 centimètres. L'intérieur en hauteur et en largeur offre 30 centimètres, il était recouvert en dalles schisteuses d'environ 5 c. d'épaisseur. Le corps de la maçonnerie est formé de petites pierres et de ciment rouge. Il existe aussi sur la commune de Doucet une ramification de ce premier aquéduc : c'est une simple lunette ayant 35 cent. en gueule et 20 cent. de profondeur.

M. le Président remercie M. Magdeleine de son intéressante communication, et donne ensuite la parole à M. Pallu, qui lit un fragment de son travail sur la cathédrale.

M. l'abbé Voisin entre dans quelques détails sur un ouvrage important concernant l'histoire du Maine, dont il poursuit la publication. Il s'est entre autres choses occupé dans un chapitre d'expliquer les figures qui décorent l'extérieur de la basilique de St.-Julien.

M. Richelet donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Tournesac qui s'excuse de ne pouvoir se rendre à la séance et envoie deux mémoires ; l'un est un extrait de sa description de la cathédrale, l'autre un rapport sur l'église de Châteaux-l'Ermitage, pour les réparations de laquelle il sollicite un secours de la Société. Une somme de 100 fr. est mise pour cet objet à la disposition de M. l'Inspecteur divisionnaire.

- M. Voisin remet de sa part et de la part de MM. Diard et Heurtebize de St.-Calais, une brochure intitulée *Mémoire sur les recherches de la donation faite par Childebert Ier., roi des Francs, à St.-Calais,* fondateur du monastère d'Anisole, précédée du diplôme royal.

M. Cauvin lit un fragment de son important ouvrage sur la géographie ancienne du diocèse du Mans.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Ch. RICHELET, *Secrétaire.*

PROCÈS-VERBAL

De la séance tenue à Angers, le 1er. septembre 1843, par la Société française pour la conservation des Monuments.

Présidence de M. le Vte. DE CUSSY.

A 6 heures et demie du soir, la séance est ouverte. M. le Directeur prie M. de Cussy d'occuper le fauteuil. Avec lui prennent place au bureau : MM. de La Porte, Richelet, Cauvin, Guillory, Planchenault, Godard-Faultrier et Sorin. Ce dernier est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

On remarque parmi les membres présents : MM. Ménard et de Mazy, du Mans; Guinoiseau, d'Angers; de Nerbonne, id.; Victor Pavie, id.; Cte. de Quatre-Barbes, id.

Deux réclamations sont présentées, l'une au nom de M. *Fournier*, ingénieur en chef de Maine-et-Loire, l'autre au nom de M. *Béchade*, juge de paix à St.-Barthélemy (Lot-et-Garonne), dont les noms ont été oubliés sur la liste publiée en 1842.

Sont proclamés membres de la Société française :

MM. VERDIER, architecte à Tours.

Ch. DE St.-PRIX, propriétaire à Morlaix.

L'abbé LIVET, aumônier de l'hôpital du Mans.

M. le Cte. DE GELVET, à Esloo, près Mastreck, est proclamé membre étranger, sur la proposition de M. Arth.

M. le président de Cussy rappelle sommairement le but que se propose la Société, les séances qu'elle a tenues à Angers il y a deux ans et les allocations qu'elle fit à cette occasion.

MM. de Caumont et Godard font connaître l'emploi des fonds qui avaient été affectés à la conservation de quelques monuments du département de Maine-et-Loire.

Il a été employé 667 fr.; savoir :

1°. A la réparation du clocher de Nueil.	200 fr.
2°. Au moulage d'un chapiteau du Ronceray.	50
3°. Au moulage d'un chapiteau de Cunault.	100
4°. A la restauration de l'église Toussaint.	100
5°. Au moulage des arceaux de St.-Aubin.	217
Somme égale.	667

M. Godard produit les quittances qui constatent les dépenses et demande décharge de la somme ci-dessus indiquée; ce qui est accordé.

Une somme de 100 fr. avait été votée pour les réparations de la chapelle du cimetière de St.-Florent-le-Vieil. M. Godard a écrit le 23 mars dernier à la fabrique; il n'a pas encore reçu de réponse. Il résulte de détails donnés par MM. de Quatre-Barbes et Sorin que les travaux de la chapelle sont très-avancés. Il y a donc lieu de penser que la réponse de la fabrique ne se fera pas long-temps attendre.

100 fr. avaient été votés pour la réparation de la toiture de l'église de Trèves. M. Godard a écrit le 23 mars dernier à la fabrique de Trèves. Elle a répondu qu'elle emploierait cette somme au transport de la statue de Robert-le-Maçon à Cunault. M. Godard s'est empressé de déclarer que ce changement de destination de fonds votés pour un emploi spécial ne pouvait avoir lieu. Il a donné connaissance de cet in-

cident le 27 avril à M. Gaugain, qui a approuvé la réponse de M. Godard à la fabrique de Trèves. La Société, à son tour, approuve cette réponse.

A ce sujet, quelques explications sont données par M. le sous-préfet de Saumur, par M. Cauvin et par M. Godard, sur la nécessité de prendre toutes les mesures convenables pour que les deux monuments de Trèves et de Cunault soient simultanément conservés, sans qu'aucune des mesures prises dans l'intérêt de l'un puisse créer des obstacles pour les travaux à exécuter dans l'autre.

M. Godard propose d'affecter à l'église Toussaint les 100 fr. d'abord votés pour la chapelle de St.-Florent et les 200 fr. votés pour l'agrandissement de l'église de Beaulieu, en tout 300 fr. qui sont restés libres. Il fait observer que, le 23 mars dernier, il a écrit à Beaulieu et qu'on lui a répondu que les travaux n'étaient pas commencés. Il ajoute que M. Gaugain, informé par lui de cet état de choses, a déclaré qu'il ne délivrerait les fonds qu'après l'achèvement des travaux.

M. Cauvin propose de maintenir l'allocation des fonds votés pour Beaulieu et d'en voter d'autres pour l'église Toussaint.

La Société ajourne à la prochaine séance sa décision sur les propositions de MM. Godard et Cauvin, afin de pouvoir consulter les membres aujourd'hui absents.

M. Godard demande subsidiairement que la Société affecte 500 fr. aux réparations de Toussaint. — La Société ne peut accorder que 100 fr.; mais il sera écrit au ministère pour demander une somme plus considérable.

Sur la demande de M. Godard, il est également décidé que 100 fr. seront affectés à la souscription pour la reconstruction du tombeau du roi René.

M. le Président invite les membres qui ont des communications à faire à prendre la parole.

M. Elie Bigot lit quelques notes sur le château de Thouars. Il demande qu'il soit fait un rapport spécial sur l'état de ce monument et que des fonds soient votés pour sa conservation. La décision est remise à la prochaine séance.

M. Heuzé annonce que le propriétaire actuel de l'abbaye de Prieres (Morbihan) a retrouvé les tombeaux de Jean V et d'Anne de Bretagne. Il reste encore de cette abbaye différentes servitudes et la tour, nouvellement restaurée. Le propriétaire a rétabli la chapelle, qui va être livrée au culte. La Société apprend avec intérêt ce qu'a fait le propriétaire de cette abbaye. Elle remercie M. Heuzé de sa communication. Elle le prie de préparer sur le même sujet un rapport écrit, pour la séance qui s'ouvrira le 20 de ce mois à Vannes.

M. de Caumont dépose sur le bureau trois mémoires envoyés par M. Olivier, membre de la Société. Ces mémoires sont relatifs à l'église de Notre-Dame du Mûrier à Batz, à l'église St.-Aubin de Guérande et à celle de Notre-Dame du Croisic (Loire-Inférieure).

Il est donné lecture du premier de ces mémoires.

M. Heuzé entretient l'assemblée de plusieurs petits monticules situés à Nozay, auprès d'une voie romaine. Il les signale comme méritant d'être observés. Ils présenteraient un intérêt particulier, si, comme le pensent quelques personnes, ils avaient été destinés à protéger la voie près de laquelle ils se trouvent. D'autres personnes croient que ce sont des restes d'anciens fourneaux.

M. le Président remercie les auteurs de ces différentes communications.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire,

SORIN,

Proviseur du collége royal d'Angers.

Séance du 4 septembre 1843.

Présidence de M. RICHELET.

Une seconde séance a eu lieu dans la grande salle de la préfecture, sous la présidence de M. Richelet, assisté de MM. de Caumont, de Cussy, de La Sicotière, etc., etc. Cette séance ayant été occupée par de longues discussions concernant la conservation des monuments de Maine-et-Loire, nous allons en présenter un résumé très-court.

Après une discussion dans laquelle MM. Godard, Guillory, de La Sicotière, Vte. de Cussy, de Caumont, Richelet et plusieurs autres ont pris successivement la parole, la décision suivante a été adoptée.

Les 100 fr. votés il y a deux ans pour la réparation de la chapelle de St.-Florent-le-Vieil n'ayant pas été employés sont accordés pour la consolidation des murs de l'église Toussaint d'Angers.

La Société exprime le vœu que l'église du Ronceray d'Angers (arts et métiers) soit recommandée au Ministre de l'intérieur, afin qu'elle soit classée comme monument historique.

M. le président de Beauregard donne des détails sur des constructions romaines trouvées à Bagneux, près de Saumur, et demande qu'une petite somme soit destinée à indemniser le propriétaire du tort que ces ruines lui font éprouver et l'engagent à les laisser subsister dans son champ. 50 fr. sont mis pour cet objet à la disposition de M. le président de Beauregard.

M. Champoiseau de Tours rend compte des travaux pour lesquels la Société avait, l'année dernière, alloué des fonds dans le département d'Indre-et-Loire.

MM. de Lambron, Salmon et Boileau, membres de la

Société à Tours, prennent la parole à cette occasion pour confirmer les détails donnés par M. Champoiseau et appuyer les conclusions de son rapport.

Sont proclamés membres de la Société :

MM. Vte. DE FALLOUX, membre de plusieurs académies à Ségré (Maine-et-Loire).

DE SOLLANT, propriétaire à Angers.

Membres étrangers :

MM. J. TEMPEST, membre de la Société des antiquaires à Londres.

ASWORTH, id. à Momet (Yorkshire).

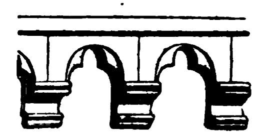
Atonio PANIZZI, l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

Ed. BOLD, capitaine de la marine royale à Southampton.

D^r. BROMET, membre de la Société des antiquaires de Londres.

SHEFFEEL GRACE, à Knowb house, comté de Kent.

La Société arrête qu'elle tiendra une séance à Nantes le 10 septembre.



SÉANCE GÉNÉRALE

Tenue à Nantes, le 10 septembre 1843, par la Société française pour la conservation des monuments.

Présidence de M. RICHELET,

Membre du conseil.

Une assemblée nombreuse se trouve réunie, à 7 heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. M. de Caumont invite M. Richelet à présider la séance, MM. La Curie, de La Sicotière et de La Fontenelle siègent au bureau. M. Nau remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont ouvre la séance par un discours après lequel M. le président invite les membres de la Société qui connaissent le pays à signaler les édifices les plus importants qui ne seraient pas entretenus ou qui pourraient menacer ruine, et qu'il importerait de recommander à la sollicitude de l'autorité.

M. Olivier mentionne la chapelle de Batz, joli édifice du XVIe. siècle, construit en granit et à trois nefs; les églises du Croisic, de Batz et de Guerande. Il fait la description de cette dernière, dans la façade de laquelle on remarque une chaire au côté sud.

M. Seheult, architecte de la cathédrale de Nantes, annonce qu'il n'a rien été fait, jusqu'à ce moment, pour la consolidation du monument, mais seulement pour son achèvement. Les travaux consistent dans la partie nord du transept et le prolongement du chevet, en ce qui concerne le collatéral nord. La question de finance imprime seule à ces travaux un peu de lenteur, cependant on peut espérer de les voir achevés dans un petit nombre d'années.

M. Fournier, curé de Saint-Nicolas, est invité à faire connaître le projet de construction de cette paroisse. Il expose que le conseil de fabrique et lui, résolus à faire exécuter un monument conforme aux exigences du style catholique, en avaient fait une condition à leur architecte. Un projet présenté par M. Piel avait été accepté par la fabrique, mais repoussé par le conseil des bâtiments civils. Aujourd'hui, M. Fournier a triomphé de toutes les difficultés, un projet dû à M. Lassus est en voie d'exécution, il est mis sous les yeux du bureau, puis de toute l'assemblée, et reçoit d'unanimes éloges; son style est celui de la deuxième moitié du XIIIe. siècle.

M. Olivier décrit un tombeau, situé dans l'église de Pornic, et une porte latérale à l'église de Sainte-Marie; cette porte est romane et ornée de colonnes à fûts historiés.

M. Nau, architecte, appelle l'attention de la Société sur l'église de l'ancien prieuré de Saint-Jacques de cette ville. Ce monument est du style de transition de la fin du XIIe. siècle. Il est unique dans le département. Messieurs les fabriciens et M. le curé de cette paroisse ont renoncé au projet d'agrandissement de l'église, qui n'eût pu s'exécuter sans mutilations. Ils se bornent à un projet de restauration ou plutôt de nettoiement et d'entretien. Sous d'épaisses couches de badigeon, on vient de retrouver des chapiteaux d'un très-beau travail. Le tracé rouge d'appareil roman a été découvert

en nettoyant l'apside du transept nord, dans laquelle on a rétabli la fenêtre qui était murée. La même ornementation de couleur se remarque sur les chapiteaux : un d'eux porte les caractères suivants : XII ΛΙΛ. Deux arcatures du style le plus franc du XII[e]. siècle viennent d'être démasquées de chaque côté de la grande porte. Il ne peut donc y avoir aucun doute sur l'époque de cette construction ; cependant, au-dessus de la grande porte existait une inscription, dont Ogée (*Dictionnaire de Bretagne*) donne la traduction en ces termes :

Révérend père en Christ, Thomas, *évêque de Dol, prieur perpétuel, commandataire de Saint-Jacques, apôtre, a rétabli dès les fondements, avec grande diligence, cette église, qui de jour à autre menaçait de tomber, l'an du salut* 1484.

Les indications précises de cette inscription sont en contradiction manifeste avec toutes les données archéologiques ; car dans toute l'église Saint-Jacques, la fenêtre de l'ouest et les deux contreforts de la même façade peuvent seuls être attribués à la restauration de 1484. C'est donc à l'erreur ou à la flatterie qu'il faut attribuer cette inscription.

M. le docteur Leray répond que la reconstruction ne peut en effet s'entendre que de la façade. La construction du prieuré de Saint-Jacques pourrait être, suivant Travers, d'origine anglaise ; on l'appelait autrefois Saint-James. On lit dans cet auteur : « L'église tombant de vétusté fut rebâtie sur la fin du XV[e]. siècle, tel qu'on la voit aujourd'hui, par l'évêque comte de Dol, Thomas James. »

M. Driollet, architecte donne d'intéressants détails sur la chapelle de Bethléem, située dans la commune Saint-Jean-de-Boiseau, et sur l'église de Rougé, dans laquelle la déviation de l'axe est très-prononcée.

M. de Caumont s'informe s'il existe des dessins de la chapelle de Bethléem.

M. le docteur Priou répond qu'il en existe une gravure dans le recueil de M. François Verger.

M. Driollet offre de communiquer les dessins qu'il en a faits au bureau central. M. de Caumont accepte avec empressement cette proposition.

M. Nau mentionne le château de Goulaine, construction pleine d'intérêt de la fin du XVe siècle, et dans un bon état de conservation.

La Société fait des vœux pour que les propriétaires de ces divers édifices, éclairés sur leur valeur au point de vue de l'art et de l'archéologie, veuillent bien porter intérêt à leur conservation.

M. Priou a appris qu'il a été question de transporter sur une autre paroisse la chapelle de Batz. Il y a eu pourparlers à cet égard; il craint que l'on n'ait pas encore renoncé à ce projet, qui accomplirait l'anéantissement de ce joli édifice.

M. Meresse, de Guérande, confirme cette allégation. M. l'abbé Le Bert, de Batz, fait des vœux pour que le culte soit rétabli dans cette chapelle : c'est, selon lui, le seul moyen de la préserver des mutilations incessantes des enfants.

M. de Caumont apprend que la Société peut, dans cette séance, disposer de 200 fr. pour les monuments qui en auraient le plus besoin. Il propose d'affecter 100 fr. à la chapelle de Batz, et 100 fr. à l'église paroissiale Saint-Jacques. La proposition est accueillie à l'unanimité.

M. Richelet fait observer que ce vote est moins un secours qu'un appel fait par la Société aux communes et au conseil-général du département pour s'associer à elle pour la conservation et l'entretien de ces monuments remarquables par leur époque et la perfection de leur construction.

Un assentiment unanime accueille les paroles de M. Richelet.

M. de Caumont demande s'il existe un enseignement archéologique dans le pays.

Un cours d'archéologie est professé au séminaire de Nantes, depuis quelques années, par M. l'abbé Rousteau.

Un cours a eu lieu aussi au séminaire de Guérande : le temps consacré était de moins d'une heure par semaine.

La Société des Beaux-Arts s'occupe d'une statistique monumentale du département. Elle a fait imprimer un questionnaire spécial, mais il y a moins d'un an que ce travail est commencé ; ses résultats ne sont pas connus.

M. de Caumont invite cette Société à publier quelques statistiques partielles pour exciter à ce genre de recherches.

La dernière question posée par M. le président est celle-ci : Existe-t-il des collections publiques d'antiquités dans le département ?

M. Driollet demande la parole, et expose qu'il a fait des démarches pour amener l'autorité municipale à acheter la chapelle dépendante de l'ancienne collégiale, que le congrès scientifique a visitée le matin. Un musée d'antiquités eût été à sa place dans ce précieux monument. Jusqu'à présent l'autorité n'a pris aucune décision.

Sont proclamés membres de la Société française :

MM. D. SEVRET, propriétaire à Angers. ERNOULT jeune, d'Angers. DRIOLLET, architecte à Nantes. L'abbé ROUSTEAU, professeur d'archéologie à Nantes. SEHEULT, architecte de la cathédrale de Nantes.

M. le président rappelle, avant de clore la séance, que le congrès archéologique de la Société française aura lieu l'an prochain à Saintes où il invite tous les archéologues à se réunir. M. Moreau, inspecteur des monuments de ce pays, dit que Saintes est une sorte de musée monumental.

La séance est levée.

Le membre de la Société remplissant les fonctions de secrétaire, TH. NAU, architecte.

SÉANCES GÉNÉRALES

Tenues à Vannes, les 19 et 22 septembre 1843, pendant la session de l'Association Bretonne.

Séance du 19 Septembre.

Présidence de M. de Caumont.

On remarque parmi les membres présents M. E. Houël, inspecteur-conservateur des monuments du Morbihan ; M. J. Rieffel, de l'Institut des provinces ; M. de Kerdrel, de Rennes ; M. Duchastellier, de Quimper, secrétaire de l'Association Bretonne ; M. Kerarmel, de Quimper, trésorier de la même compagnie ; M. Bossin, de Paris ; M. Brizieux, de Lorient ; M. l'abbé Joubioux, de Vannes, etc., etc.

On entend un rapport de M. Cardin, de Poitiers, sur les recherches de M. Duchastellier, concernant l'alphabet celtique.

M. de Caumont, après avoir posé en principe que le but principal des séances de la Société de Vannes doit être de prendre des mesures pour la conservation des monuments de cette contrée, rend compte d'une excursion qu'il a faite la veille à Carnac et à Locmariaker ; il a vu que les monuments de Carnac sont toujours exposés à la destruction, que le terrain sur lequel ils se trouvent n'est point pro-

priété publique, mais appartient à des particuliers; il s'étonne que le gouvernement ou le département n'aient pas encore acheté le sol qui porte des monuments si précieux: il croit aussi qu'il faudrait le plus tôt possible préposer un ou deux gardes-champêtres à la garde de toutes ces pierres, dont quelques-unes ont été tout récemment employées dans des constructions.

Si le monument entier ne peut être acheté par l'Etat, il demande que les parties les plus curieuses soient acquises, et annonce que la Société française sera heureuse de contribuer à cette bonne œuvre pour une somme de 200 fr.

M. de Caumont demande ensuite s'il existe de bons plans des pierres de Carnac. On répond qu'un plan très-détaillé a été publié en Angleterre. Il en existe aussi un plus petit, mais fort exact, par M. Boblaye.

Sur cette question: *Les monuments druidiques ont-ils des caractères particuliers en Bretagne*? MM. Houël, Duchastellier, de Kerdrel, prennent la parole et donnent de précieux renseignements qui seront plus tard coordonnés et publiés dans le Bulletin.

M. de Caumont, sans attaquer le fond de ces questions, croit devoir signaler un fait qu'il n'a point vu consigné dans les descriptions; à savoir, qu'un très-grand nombre de dolmens du Morbihan, aujourd'hui à découvert, étaient autrefois recouverts de terre et *formaient des grottes au centre des tumulus.* C'est ainsi que se présente encore l'énorme dolmen ou allée couverte de Gavarinis, exploré depuis peu d'années seulement et si remarquable par ses moulures: ainsi un grand nombre de dolmens ne sont en Bretagne, comme ailleurs, que l'accessoire d'anciens tumulus; il cite à ce sujet plusieurs localités observées par lui tout récemment. Il ajoute que dans d'autres provinces il en est de même, et que bien des dolmens ont été précédemment

recouverts de terres amoncelées : tel est celui de Fresnay-



le-Buffard (Orne), et plusieurs autres en Poitou et ailleurs.

M. Duchastellier demande que la Société française consacre une somme pour faire réunir et conserver les objets d'origine romaine découverts à Carhaix. La Société s'ajourne au 22 septembre.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 22 septembre.

Présidence de M. le baron LOROIS, Conseiller d'Etat, Préfet du Morbihan.

Prennent place au bureau : M. de Caumont, Directeur de la Société; M. Houël, inspecteur du Morbihan, Secrétaire ; M. Taslé, maire de Vannes; M. J. Rieffel; M. Duchastellier et MM. les membres du bureau de l'Association Bretonne. On remarque dans la salle environ 60 membres de cette compagnie.

M. Houël lit un rapport sur les monuments du Morbihan. Ce rapport plein d'intérêt sera complété et imprimé plus tard.

M. de Caumont annonce qu'une somme de 100 fr. peut

être destinée par la Société pour établir un plan détaillé du monument de Carnac.

M. Lorois remercie M. de Caumont de son offre obligeante, et annonce que le plan est fait et pourra être gravé bientôt.

M. de Caumont demande s'il n'y aurait pas moyen que l'administration pût préposer des gardes à la conservation des monuments de Carnac et de Locmariaker, et, les terrains où reposent ces monuments appartenant à des particuliers, si l'administration ne pourrait point les acheter.

M. Lorois répond qu'il serait difficile de mettre un garde aux monuments, mais que les maires ont été chargés de veiller à leur conservation, que relativement à l'achat des terrains 2,000 fr. ont été accordés dans ce but.

M. Taslé, maire de Vannes, donne des renseignements sur les démarches faites par la Société polymathique pour la conservation des monuments de Carnac et de Locmariaker ; il dit que 2,000 fr. ont bien été accordés par le gouvernement pour acheter les terrains et faire des fouilles, mais que ces terrains appartiennent à tant de propriétaires que cela entraîne beaucoup de difficultés, enfin que rien n'a encore été fait.

M. Lorois pense qu'il faudrait d'abord acheter, puis fouiller lorsqu'on aurait pu se procurer d'autres fonds.

Un membre demande s'il ne serait pas possible de donner aux douaniers la garde des monuments de Carnac et de Locmariaker ; car, dit-il, ce ne sont pas les propriétaires, mais souvent des étrangers qui les détruisent. Tantôt ce sont les entrepreneurs de routes ; qui les brisent pour macadamiser les chemins, tantôt ce sont les maçons qui les exploitent pour leurs constructions ; il cite un beau monument décrit par M. de Fréminville et qui a été brisé, il n'en existe plus que deux pierres. Il demande que défense soit faite aux

employés des routes et aux maçons de commettre à l'avenir ces dégradations.

M. Lorois répond qu'il est impossible de charger la douane de cette mission ; que, quant aux employés des routes, il y a long-temps que des ordres ont été donnés à cet égard, et qu'ils sont les premiers à protéger la conservation des monuments ; que du reste il est très-difficile d'empêcher les dégradations ; que dernièrement un acte de vandalisme a été commis sur une pierre sculptée de Locmariaker, et que le coupable, cité devant les tribunaux, a été acquitté.

M. de Caumont pense que c'est une raison de plus pour acheter les terrains ; il insiste pour que les 2,000 fr. soient employés le plus tôt possible ; il demande en outre qu'on publie un Guide du voyageur dans le Morbihan, comprenant tous les monuments du pays. Cet ouvrage qui présentera, dit-il, le catalogue des monuments druidiques, est indispensable tant pour la conservation que pour l'exploration de ces monuments.

M. Taslé ajoute aux considérations qu'il a fait valoir relativement aux 2,000 fr. accordés par l'administration, que si cette somme n'a pas été employée, c'est que M. le Ministre a imposé la nécessité d'adresser tous les objets trouvés dans les fouilles à l'administration supérieure.

M. Duchastellier pense qu'il serait malheureux que les trouvailles faites dans ce pays fussent envoyées à Paris ; il désire que tout ce qui se rapporte à la Bretagne y soit conservé.

M. Lorois est de l'avis de M. Duchastellier ; il fait observer que c'est à ce sentiment qu'on doit la conservation du jubé de St.-Fiacre, dont il a empêché la vente qui allait être faite à des étrangers.

M. de Caumont dit qu'il est bien moins utile de faire des fouilles que d'acheter le terrain, et il s'étonne qu'on n'ait

pas depuis plusieurs années employé les 2,000 fr. du gouvernement; il eût été facile d'acquérir, sinon tous les terrains, au moins plusieurs parties d'entre eux. Il met à la disposition des membres de la Société une somme de 200 fr. pour être exclusivement employée à l'achat d'un tronçon quelconque du monument de Carnac. Que l'on tâche d'acquérir ce tronçon à un prix modéré, et vous verrez bientôt, dit-il, les autres propriétaires disposés à traiter. Il suffit de commencer.

M. Biseul lit un mémoire sur le tombeau d'Olivier de Clisson; il fait remarquer que, pour une discussion de 150 fr. que réclame un sculpteur de Rennes, la statue brisée de Clisson reste exposée depuis 15 ans à toutes les dégradations; M. le Cte. de St.-Priest a déjà entretenu la Société de cet objet.

M. Lorois pense que cette somme est injustement reclamée; du reste, il eût depuis long-temps terminé cette affaire, s'il eût trouvé quelqu'un qui voulût se charger de l'emballage et des soins que cette mission exige. Il prie M. Biseul de vouloir bien l'accepter.

M. Biseul accepte avec empressement l'offre de M. Lorois.

NOTE DE M. BISEUL.

Messieurs,

Lorsque la Société française pour la conservation des monuments historiques se réunit pour la première fois dans le département du Morbihan, je crois qu'il est à propos de lui rappeler un monument du pays, consacré à l'un de nos héros bretons du XIVe. siècle, le tombeau d'Olivier de Clisson. A une époque qui n'est pas encore fort éloignée, en 1828, il fut question d'en rassembler les débris et d'en opérer la restauration. Je viens aujourd'hui reproduire le même vœu,

et vous offrir en même temps quelques recherches historiques sur ce tombeau, qui, démoli et brisé dans la tourmente révolutionnaire, court risque d'être à jamais anéanti, aujourd'hui que partout une généreuse pensée veut empêcher la destruction des monuments du passé, auxquels se rattachent les souvenirs de notre gloire nationale.

Tombeau d'Olivier de Clisson, à Josselin. Au mois de février de l'an 1406, suivant l'ancienne manière de compter (l'année 1407 ne devant commencer qu'à la fête de Pâques suivante), Olivier de Clisson, presque octogénaire, se mourait dans son château de Josselin. Il n'avait jamais connu le repos; son lit de mort ne devait pas être paisible. Le duc Jean V, digne héritier de Jean de Montfort, son père, de celui qui ne recula pas devant le lâche guet-à-pens du château de l'Hermine, ni devant l'assassinat que commit à son instigation Pierre de Craon, Jean V, au mépris du traité signé par sa mère, et du droit que ce traité accordait au connétable de relever appel au parlement de Paris, l'avait fait condamner *pour crimes et maléfices* à une prison perpétuelle, et rassemblait ses hommes d'armes pour aller attaquer ce vieux lion *greveusement détenu de maladie;* car, malgré cet état, il ne fallait rien moins qu'une armée pour mettre à exécution une sentence contre un tel personnage. Clisson voulant mourir en paix, acheta le repos de ses derniers jours, et le duc n'eut pas honte d'exiger cent mille livres pour cette sorte de rançon si lâchement extorquée, et cela dans le temps même où il mariait sa sœur avec Alain IX de Rohan, petit-fils du héros qu'il persécutait.

Ce fut alors que Clisson dicta ce long testament recueilli par dom Morice aux archives de Nantes, et un codicile presque aussi long qui existait au château de Blain. Ils n'ont été publiés que par extraits au t. 2, p. 779 et 782 des preuves de l'histoire de Bretagne.

On lit dans ce testament :

« Premierement je recommande mon ame a Dieu nostre « dit pere et createur, a la benoiste et glorieuse Vierge Marie, « a Monsieur Sainct Michel et a toute la devote compaignie « de Paradis. Apres, je vueil, commande et ordonne que « mon corps, aprez mon decez de ce siecle, soit baillé et « livré à la sepulture de nostre Mère Saincte Eglise, *laquelle « sepulture je eslis en l'église de Nostre-Dame de Jocelin, « joignant de la sepulture de ma tres-chere et tres-amée « compaigne Marguerite de Rohan que Dieu absolle.* Item « vueil et ordonne que *une belle tombe et honneste soit faicte « et mise sur les corps de ma dicte compaigne et moy, et « dessus ycelle soient les ymaiges de nous deux, à l'ordon- « nance de nos executeurs cy aprez nommez*..... Item, je « laisse et donne a la dicte eglise (de N.-D. de Jocelin) deux « de mes breviaires, lesquelz soient enchaisnez sur la sepul- « ture de ma dicte compaigne et de moy, pour l'usage des « chapellains et clercs qui y viendront dire leurs heures. ».

Marguerite de Rohan, seconde femme d'Olivier de Clisson, était fille d'Alain VII, vicomte de Rohan, et de Jeanne de Rostrenen, et veuve de Jean, sire de Beaumanoir. Elle n'eut pas d'enfants de son second mariage. Son neveu, Alain VIII de Rohan, fils de son frère Jean Ier., épousa Béatrix de Clisson, fille du premier mariage du connétable avec Catherine de Laval. Ce mariage qui unissait deux illustres maisons, porta dans celle de Rohan, la plus grande partie des terres immenses que Clisson possédait en Bretagne. Marguerite était morte peu de temps avant son mari. Son testament est du 14 décembre 1406.

J'ai fait de vaines recherches pour trouver quelque chose de relatif à la construction du tombeau des deux époux. Il est à croire que cette construction eut lieu dans les cinq années qui suivirent la mort du connétable, espace de temps

pendant lequel on régla le partage de sa succession entre ses deux filles, Béatrix, vicomtesse de Rohan, qui, comme aînée, et d'après le testament de son père, prenait les deux tiers, et Marguerite, comtesse de Penthièvre, qui revendiqua si long-temps pour ses enfants le légitime héritage de Jeanne-la-Boiteuse, leur aïeule paternelle. Les deux sœurs durent contribuer proportionnellement aux frais de l'édification du tombeau.

L'auteur de cet élégant ouvrage est inconnu. Le nom d'aucun *tailleur d'imaiges* de cette époque n'a été conservé en Bretagne. Dans la partie du testament d'Olivier de Clisson, qui n'a pas été reproduite dans les preuves de dom Morice, on trouve un legs de trente livres fait à maistre Jehan *le maczon, maistre de l'œuvre du chasteau Jocelin.* Ce maistre Jehan, nommé *le maczon*, sans qu'on sache si ce nom était propre ou qualificatif, ce *maistre de l'œuvre du chasteau Jocelin*, qui exécutait, là et ailleurs, les nombreuses constructions ordonnées par le connétable *qui*, comme le dit d'Argentrée, *avoit esté grand bastisseur en son temps*, cet artiste, dis-je, ne pourrait-il pas être considéré comme ayant *taillé les patrons des ymaiges* et *mis en œuvre* le tombeau de son maître? Ceci n'est qu'une simple conjecture, et je ne la donne que pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire comme un faible renseignement.

Une autre conjecture qui n'aurait guère plus de force que la précédente, ce serait que le tombeau du sire de Clisson aurait été fait par les mêmes ouvriers que celui de Jean IV, qui était placé dans le chœur de la cathédrale de Nantes. Un sauf-conduit recueilli par Rymer, t. VIII, p. 510, et par dom Morice, preuv. t. II, p. 816, et donné par le roi d'Angleterre au patron de la barge (*bargea*), le St. Nicolas de Nantes, nous fait connaître les noms de ces ouvriers, qui venaient d'être reconduits en Angleterre au mois de février

1409. C'étaient Thomas Colyn, Thomas Holewell et Thomas Poppehowe. Cet acte nous apprend encore qu'ils étaient venus à Nantes par l'ordre de la reine d'Angleterre, pour asseoir et poser sur la sépulture du duc de Bretagne, son premier mari, une tombe d'albâtre, *quamdam tumbam alabastri.*

Le tombeau du duc Jean IV a été détruit encore plus complètement que celui de Clisson, car il n'en reste absolument rien. Heureusement pour nous, dom Lobineau les avait fait dessiner l'un et l'autre par frère Jean Chaperon, et en inséra la gravure dans son Histoire de Bretagne. Dom Morice, dans la sienne, a reproduit les mêmes gravures. En comparant ces deux tombeaux on est frappé de la grande analogie qui existe entre leur genre d'ornementation, et ceci pourrait confirmer l'idée qu'ils sont dus à ces trois anglais qui retournèrent dans leur pays au commencement de 1409.

Quoi qu'il en soit, le tombeau resta dans la chapelle de N.-D. de Josselin pendant près de quatre siècles. Autour de la pierre qui supportait les figures se lisait et se lit encore en caractères du temps : *Cy gist noble et puissant seigneur Monseigneur Olivier de Clison, connetable de France, seigneur de Clison, de Porhouet, de Belleville et de la Garnache, qui trespassa en apvril le jour Saint Jorge l'an M. CCCC et VII. Priez Dieu pour son ame. Amen.* J'emprunte à M. de Fréminville (*Antiq. du Morbihan* 1835, *p.* 120) la description des statues. « Sur cette table de marbre « noir étaient placées les statues couchées et en marbre blanc « du connétable et de Marguerite de Rohan, sa femme, en- « terrée à côté de lui... Clisson est représenté armé de « toutes pièces, excepté la tête. Par dessus sa cuirasse, il « porte une cotte d'armes ample et flottante, mais bien plus « courte que celle que l'on portait un siècle auparavant. Elle « laisse même apercevoir par le bas une partie du haubergeon « ou chemisette de mailles, que l'on mettait encore souvent

« sous la cuirasse. Son épée est suspendue à son côté par un « baudrier à demi déceint, ce qui, suivant le sentiment de « quelques antiquaires, signifie que le chevalier est mort « naturellement et dans son lit, tandis que ceux qui per- « daient la vie sur un champ de bataille étaient représentés « avec l'épée ceinte ou même nue à côté d'eux; opinion « vraie dans beaucoup de cas et par exemple dans celui-ci, « mais qui souffre de nombreuses exceptions. Les brassards, « les cuissarts et les grèves que porte ici Clisson, ont peu de « lames articulées, ce qui les rendait plus solides, mais ôtait « de la facilité au jeu de ces pièces d'armure, qui n'étaient « pas encore à cette époque aussi perfectionnées qu'elles le « furent vers la fin du siècle. La statue de Marguerite de « Rohan nous offre un exemple du costume des dames du « XIVe. siècle. Ses cheveux sont tressés, et ces tresses parta- « gées sur les côtés sont retenues à droite et à gauche dans un « réseau orné de perles. La coiffure carrée qu'elle porte « par dessus s'appelait *escoffion*. Sur sa longue robe ou *cotte- « hardie*, elle est vêtue d'un *surcot* fourré d'hermine, et « dont les manches sont longues et serrées. »

Le tombeau du connétable fut, comme je l'ai déjà dit, démoli et brisé dans la révolution. Un renseignement recueilli par M. de Fréminville, près d'un habitant de Josselin, apprend qu'à la même époque, on fouilla le tombeau, qu'on y retrouva toutes les pièces de l'armure d'Olivier de Clisson, qui paraît avoir été enterré revêtu de toutes ses armes, et que ces intéressants objets ont été dispersés et perdus.

Les statues mutilées et quelques parties de cette élégante dentelle de marbre, qui était si gracieusement suspendue au-dessus de la tête des deux époux, le lion, la levrette, restèrent long-temps dans la sacristie de l'église de Josselin. Dans le voyage qu'elle fit en Bretagne, en 1828, Madame la duchesse de Berry témoigna le désir que le tombeau de

Clisson fût restauré et donna 2,000 fr. pour cet objet. On ne sait pas précisément ce qui en advint ; mais on vit s'élever, en 1830, dans le bas côté de la même église, une construction tumulaire, que M. Mérimée a comparée, avec beaucoup de raison, aux plus ridicules édifices du cimetière du Père Lachaise ; et sur lequel, pour combler l'absurde, on a écrit ces mots : « Tombeau érigé *l'an* 1407 au connétable Olivier de Clisson et à Marguerite de Rohan *son* « *épouse*, détruit pendant les troubles révolutionnaires et « *restauré* en 1830 !

Or, il est bon de savoir qu'aucun des fragments de l'ancien tombeau n'est entré dans la composition du très-moderne sarcophage. Au contraire, à la même époque, on envoya à Rennes les deux statues, le lion et un panneau des ornements qui étaient placés sur chacune des faces du piédestal. Ils y sont restés, depuis cette époque, chez M. Barré, sculpteur, qui les retient comme gage d'une somme de 150 ou 200 fr, qui lui est due ; on ne peut dire au juste par qui.

La statue du connétable est brisée à un tiers de la longueur des cuisses ; les genoux, brisés aussi, existent encore. La tête est fort belle, mais une grande partie du nez est emportée. Marguerite de Rohan a le corps brisé à peu près par la moitié, et d'une manière oblique, mais les deux parties se rapprochent très-exactement. La restauration de cette statue serait d'autant plus facile qu'elle a reçu par ailleurs assez peu de mutilations. Le lion est presque intact, ainsi que le panneau d'ornements.

Tous ces objets sont placés dans la cour de l'atelier de M. le sculpteur Barré, et sont exposés à toutes les intempéries.

Beaucoup d'autres fragments du même tombeau sont restés dans la sacristie de Josselin, et il est à craindre que des

acheteurs d'objets curieux ne parviennent, par des offres qui paraîtront avantageuses, à s'emparer de la majeure partie de ces débris.

On peut juger, par ces détails, que tout ce qui nous reste du tombeau de Clisson, est en péril de plus d'une façon ; et qu'il est grand temps que la Société conservatrice s'en occupe.

Déjà dans la séance tenue à Paris le 25 janvier 1842, M. le comte de Saint-Priest a fait entendre à ce sujet une vive et éloquente réclamation. Je la renouvelle aujourd'hui et je demande : 1°. Qu'il soit pris sur les fonds de la Société la somme suffisante pour désintéresser M. le sculpteur Barré ; 2°. Que les statues et autres fragments qui sont à Rennes soient provisoirement transportés dans un dépôt public, aux frais de la Société ; 3°. Que l'inspecteur des monuments dans le département du Morbihan fasse un inventaire de tous les débris du même tombeau qui sont restés à Josselin, et qu'il s'entende, pour leur entière conservation, avec M. le curé de la paroisse de Notre-Dame ; 4°. Enfin que la Société sollicite, avec les plus vives instances, près de l'autorité, la restauration complète, dans son ancienne place, d'un monument qui intéresse l'une des gloires de la Bretagne, et on pourrait même dire de la France.

M. Houël, à l'occasion de l'église de Josselin, donne des renseignements sur une fresque représentant une danse macabre qui existe dans une chapelle au fond de cette église ; il demande que la Société exprime le désir qu'aucune dégradation ne soit faite à cette curieuse peinture.

M. Lorois exprime le désir que MM. les ecclésiastiques veillent avec soin à la conservation des vitraux coloriés des églises qui se dégradent journellement.

M. Biseul lit une notice sur les curieux vitraux de Ploermel et de Missiriac, et une autre sur les vitraux de Josselin.

Ploermel. — L'église de Ploermel a des vitraux très-remarquables et qui méritent d'être étudiés par les connaisseurs. J'indiquerai surtout un tableau représentant une très-nombreuse assemblée d'hommes écoutant une prédication. Ce sont d'admirables caractères de tête, qui me paraissent indiquer la main d'un artiste italien très-distingué.

Dans la vitre, à gauche du maître-autel, on retrouve les tours de cathédrales comme dans l'église de Josselin, aussi bien touchées et paraissant de la même main.

Josselin. — *Notre-Dame.* — Les fenêtres méridionales de cette église sont au nombre de quatre, genre ogive à cœurs et à deux meneaux, formant trois parties, dans chacune desquelles est peint un saint, placé dans une niche arrangée dans une tour de cathédrale gothique. Les figures de saints sont mal peintes, mais les tours gothiques le sont admirablement, et avec une variété d'ornements très-remarquables. Ces vitres étaient peintes du haut en bas, mais le tiers inférieur en a été brisé et rempli de débris de vitraux placés au hasard.

Sont proclamés membres de la Société :

MM. LE GUIADER, aumônier du haras de Langonnet.
DE FRANCHEVILLE fils, propriétaire à Sarzaux.
Cte. DE ROBIEN, propriétaire à Vannes, petit-fils du premier président de Robien, auteur de recherches importantes sur la Bretagne.

La séance est levée.

L'inspecteur remplissant les fonctions de Secrétaire,

E. HOUEL.

Seconde séance du 22 septembre.

Présidence de M. le B^on. LOROIS.

Prennent place au bureau : M. Lorois, président ; M. de Caumont ; M. Houël, secrétaire ; M. le Vte. de Cussy, M. Biseul, de l'Institut des provinces ; M. Taslé, maire de Vannes, et les membres du bureau de l'Association Bretonne.

M. de Caumont demande si, dans les séminaires ou dans les colléges du Morbihan et du Finistère, on s'occupe de l'archéologie, si des chaires sont établies dans ce but.

M. l'abbé Joubioux répond qu'il n'y a pas d'enseignement public, mais que beaucoup d'ecclésiastiques se sont procuré des ouvrages archéologiques.

M. de Cussy expose que des cours ont lieu au Mans, à Nantes, à Beauvais, et que cette mesure a les plus grands avantages pour les progrès de l'art et pour empêcher les dégradations.

M. l'abbé Joubioux assure que depuis long-temps aucunes dégradations n'ont eu lieu dans les églises du Morbihan.

M. de Caumont donne des explications sur la facilité avec laquelle on peut faire un cours dans les séminaires ; on pourrait à la rigueur se borner à faire des lectures du cours qu'il a publié. La seule chose qui offrirait quelques difficultés serait l'application à chaque localité des principes qui sont émis ; mais, par une étude peu longue, il est facile, dans chaque pays, de trouver des types de comparaison.

M. de Caumont recommande ensuite l'étude des fonts baptismaux et des vieux autels, que l'on dégrade trop souvent pour en faire de neufs, ou même que l'on expulse de l'église, à cause de la place qu'ils y tiennent ou de leurs formes particulières que l'on ne sait pas apprécier.

M. de Robien donne des explications fort intéressantes sur le nom de Locmariaker. Ce nom de Kaer était celui du pays et l'on a dit Locmariakaer, comme on dit le Plessiskaer: c'était un membre de la famille de Malestroit, seigneur de Kaer, qui s'établit au Plessis, et lui donna le nom de Plessis-Kaer.

Une discussion, à laquelle prend part M. de Lavillemarquet, s'engage sur le mot de Plessis qui, partout en Bretagne, se traduit par le mot Quinquis, qui veut dire *plaisant* et *agréable*; quelques personnes pensent que, selon la croyance commune, Plessis ne peut avoir d'autre étymologie que *Plexitum*, lieu palissadé.

M. Guiesse désigne parmi les fonts baptismaux les plus remarquables ceux de Locriste, près Plouescade, dans le Finistère; il demande qu'on fasse une liste des principaux monuments religieux du pays, liste qui serait envoyée à MM. les évêques, pour les prier de veiller à leur conservation.

M. Lorois donne des renseignements sur la pierre des chevaliers, dans l'église de Locmaria.

M. de Robien dit que cette pierre est la tombe d'un comte de Broerec, qui tomba malade à Locmaria et mourut.

M. Lorois cite des pierres tombales sur lesquelles il existe de curieuses sculptures, quelques-unes portent des épées.

M. de Caumont demande s'il existe des fanaux dans quelques cimetières.

On n'en connaît pas dans le pays.

M. Brizeux demande que la Société exprime le vœu que la langue bretonne soit enseignée dans les séminaires.

M. de Lavillemarquet appuie la proposition ; il fait observer que la langue bretonne dégénère de plus en plus; il rend cependant une justice éclatante aux travaux entrepris pour sa conservation par MM. les ecclésiastiques du Morbi-

han, principalement à MM. Joubioux, et qui ont contribué à la publication de livres bretons, écrits dans un breton très-pur.

M. de Lavillemarquiet signale le beau château de Rasteplan comme livré à des dégradations journalières.

M. Guiesse demande que les membres de la Société fassent des démarches auprès des orfèvres, pour qu'ils leurs signalent toutes les antiquités d'or et d'argent qui pourraient leur parvenir.

M. Lorois demande que la Société exprime le vœu que le gouvernement accorde des fonds pour les réparations de la tour de Ploermel, qui menace ruine et risque d'entraîner la destruction de l'église.

La Société exprime ce vœu.

M. Jarry, supérieur du séminaire, annonce qu'il fera tout son possible pour répondre aux désirs de la Société, relativement à l'enseignement de l'archéologie et de la langue bretonne. Déjà les études archéologiques ont été encouragées par lui; il compte, par la suite, y donner plus de développement.

M. le lieutenant-général comte de La Bourdonnaie annonce qu'il a été fait plusieurs réclamations par le conseil municipal d'Hennebont, pour obtenir la réparation de la belle église de cette ville.

Il prie la Société de formuler un vœu à cet égard. Ce vœu est mis aux voix et adopté.

M. Lorois annonce qu'une demande a été présentée au duc de Nemours à ce sujet.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

E. HOUEL.

Nota. — Le 23 septembre le conseil administratif a admis au nombre des membres titulaires de la compagnie :

MM. le Cte. DE LA BOURDONNAIE, député ;
Amand TASLÉ, maire de Vannes;
BOSSIN, de Paris.

Un crédit de 80 fr. a été ouvert pour faire recueillir et classer les fragments gallo-romains découverts à Carhaix et épars sur le sol. M. du Chastellier, chargé de ce soin, devra pour toucher cette somme, donner à la Société l'indication sommaire des objets qu'il aura réunis, et, s'il le peut, en faire parvenir une esquisse. Les inscriptions devront être soigneusement estampées, et un calque en sera également envoyé au directeur de la Société.



CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France (XIe. session). — Le congrès scientifique de France a tenu sa onzième session à Angers, et l'on peut dire que l'institution s'est encore affermie, et qu'elle a progressé. Il ne faut pas, en effet, pour savoir si ce progrès a eu lieu, comparer la réunion d'Angers à celle de Strasbourg. Strasbourg, par sa position, par la réputation de son université et par d'autres circonstances favorables, avait dû réunir un nombre de membres que l'on n'atteindra probablement pas d'ici long-temps; ce qu'il faut faire pour savoir si le congrès a progressé, c'est d'examiner s'il n'y avait pas à Angers un plus grand nombre de notabilités que dans aucune des villes de même ordre où les sessions avaient eu lieu. Or, il n'est pas douteux qu'il y avait plus de notabilités à Angers qu'à Poitiers, qu'à Blois, qu'au Mans, où les précédentes sessions se sont tenues, dans nos départements de l'Ouest : on peut citer parmi les membres présents: MM. Puvis, de Caumont, de La Fontenelle, de La Saussaye, de l'Institut de France; Oscar Leclerc, professeur au Conservatoire; marquis de La Porte; Cauvin; Bizeul, vicomte de Cussy, de la Sicotière, Richelet, de l'Institut des provinces; Mayor, de Lausanne, Bertini, doyen de la faculté de Turin, membres étrangers de la même compagnie; Goguel, de Strasbourg; Taillard, de Douai; Robinet, de Paris; et plus de 140 membres de Sociétés savantes de province, *connus tous par des travaux imprimés.*

MM. Planchenault, Guillory, Godard, Guinoiseau avaient parfaitement préparé la session, et la direction excellente de MM. les secrétaires-généraux a fait que les travaux ont marché avec une régularité parfaite. Les discussions ont été

élevées, dignes et intéressantes. Sous tous les rapports, la onzième session a été satisfaisante et remarquable.

Nous regrettons de ne pouvoir citer quelques-unes des communications les plus intéressantes faites dans chaque section ; mais le compte-rendu qui s'imprime sous la direction de MM. les secrétaires-généraux paraîtra de bonne heure cette année ; nous nous bornerons à quelques détails statistiques.

Le nombre des membres inscrits était d'environ 640, celui des membres présents de 330 ; sur ce dernier nombre, 105 membres étaient étrangers à la ville d'Angers.

Après le discours d'ouverture, prononcé par M. Planchenault, on a procédé, au scrutin secret, à la nomination du président et des vice-présidents-généraux du congrès. Voici le résultat du scrutin :

Président, M. le Cte. DE LASCAZES, conseiller-d'État, député, 104 voix.

1er. vice-président, M. DE CAUMONT, 136 voix ;

2e. id. M. BERTINI, de Turin, 129 voix ;

3e. id. M. PUVIS, de Bourg, 117 voix ;

4e. id. M. JULLIEN, de Paris, 77 voix.

Les bureaux des sections ont été composés de la manière suivante, le 2 septembre :

1re. section, réunie à la 6e. (sciences physiques et naturelles), M. ROBINET, de Paris, président.

2e. section (agriculture et commerce), M. le Cte. DE QUATRE-BARBES, membre de l'Institut des provinces, président.

3e. section (médecine), M. ROUX, de Marseille, président.

4e. section (archéologie et histoire), M. CAUVIN, directeur de l'Institut des provinces, président ; MM. DE BEAUREGARD, RICHELET, DE LA SICOTIÈRE, LA CURIE, vice-présidents.

5e. section (beaux-arts), M. LE CERF, de Caen, président ;

MM. V[te]. DE CUSSY, GOGUEL, de Strasbourg, M[is]. DE LA PORTE, de Vendôme, TAILLARD, de Douai, vice-présidents.

Après huit jours d'un travail soutenu, le 9 septembre, le congrès s'est transporté à Nantes. Un bateau à vapeur disposé à cet effet était décoré de bannières se rapportant aux diverses sociétés et aux nations représentées au congrès. Pendant la matinée employée au trajet, les sections ont tenu leurs séances dans les deux salons du bateau, de sorte qu'elles ont pu, dans la séance publique tenue immédiatement après l'arrivée, à l'hôtel-de-ville de Nantes, rendre compte de leurs séances respectives du même jour : ainsi pas un instant n'a été perdu.

Le soir, les Sociétés de Nantes avaient préparé au congrès une magnifique réception à la salle de spectacle. Tout ce que la ville de Nantes renferme de distingué était réuni dans l'enceinte; les dames les plus élégantes garnissaient les loges; une vaste table oblongue était dressée au centre de la salle, disposée en salle de bal, pour recevoir les bureaux du congrès et ceux des quatre sociétés savantes de Nantes, on remarquait à cette belle soirée M. le maire de Nantes : M. le général commandant le département, le président de la cour d'assises de la Loire-Inférieure, le commissaire-général de marine et plusieurs autres fonctionnaires. M. Halgan, président de la Société académique, a pris la parole et prononcé un discours très-remarquable; trois compte-rendus des travaux scientifiques et littéraires des sociétés savantes de Nantes ont ensuite été lus, après quoi M. le comte de Lascazes, président du congrès, a, dans une improvisation vivement applaudie, félicité les sociétés de Nantes de l'activité et de l'importance de leurs travaux. Une musique délicieuse se faisait entendre entre chaque discours. La séance a été levée à 11 heures.

Le 10, les travaux du congrès ont été poursuivis avec

activité. Avant la séance générale de 3 heures, une momie égyptienne a été ouverte et disséquée devant l'assemblée, par M. Caillaud. Le lendemain 11, le congrès est retourné à Angers par le bateau à vapeur, et la séance publique de clôture a eu lieu, le 12, devant une assemblée des plus brillantes et des plus nombreuses. M. de Lascazes, retenu à Nantes par une indisposition, a été remplacé au fauteuil par M. de Caumont, 1er. vice-président, qui a prononcé le discours de clôture.

Le congrès a décidé que la douzième session aurait lieu à Montpellier et s'ouvrirait du 25 août au 5 septembre 1844.

MM. Lallemant, correspondant de l'Institut, doyen de la faculté de médecine; Marcel de Serres, et Raffineau, de Lille, ont été chargés des mesures préparatoires.

Congrès agricole de l'association Bretonne. — La réunion générale de l'association Bretonne, qui a eu lieu à Vannes, a offert un vif intérêt. MM. *de Caumont, de Cussy* et *Ephrem Houël*, y représentaient l'association Normande. M. de Caumont avait été spécialement chargé par ses confrères de porter la parole, pour exprimer à l'association Bretonne la sympathie de l'association Normande. La séance s'est ouverte à l'hôtel-de-ville. Une centaine de membres s'y étaient rendus de toutes les parties de la Bretagne.

MM. Rieffel, directeur; Duchastellier, secrétaire-général, et de Kerdrel, trésorier; Houël, directeur du haras de Langonnet, avaient préparé avec talent les travaux de la session.

Après deux discours, prononcés l'un par M. J. Rieffel, directeur de l'association Bretonne, l'autre par M. de Caumont, directeur de l'association Normande, on a composé, au scrutin, le bureau du congrès. Le scrutin secret a produit le résultat suivant : Président, l'amiral LACROSSE, dé-

puté du Finistère; vice-présidents, MM. de La Bourdonnaye, député du Morbihan ; de Caumont, directeur de l'association Normande.

Une section de beaux-arts et d'archéologie ayant été jointe aux deux sections d'agriculture, M. le B^{on}. Lorrois, conseiller-d'Etat, préfet du Morbihan, homme fort instruit et qui a été souvent écouté avec intérêt, a été nommé président de cette section.

Les deux autres sections avaient pour président, l'une M. Hernio, de Quimper; l'autre M. Jéhanno, de Lorient.

Trois membres du conseil général d'agriculture, MM. *J. Rieffel, de Caumont* et *de Sainte-Marie.* Cinq membres de l'Institut des provinces, MM. *Le Gall*, de Rennes; *Bizeul*, de Blain; *de Cussy*, de Bayeux; *Rieffel*, de la Loire-Inférieure; *de Caumont* ; plusieurs membres de la Société française, parmi lesquels nous citerons MM. *E. Houël*, inspecteur des monuments ; *Cte. de La Bourdonnaye ; Taslé*, maire de Vannes, et *Bossin* , de Paris, ont pris part aux discussions qui se sont élevées.

Le congrès breton se tiendra à Rennes en 1844.

Congrès de vignerons et de producteurs de cidre. — Le congrès de vignerons et de producteurs de cidre, fondé l'année dernière par M. Guillory, président de la Société industrielle d'Angers, a tenu cette année sa seconde session à Bordeaux : grâce à l'habile direction qu'a su imprimer M. Guillory, président général, aux travaux de cette session, ils ont offert un grand intérêt ; c'est une justice de dire ici combien M. Guillory a eu de part à cet heureux résultat. Son zèle a donné partout l'impulsion. Le compte-rendu va être immédiatement publié.

Avant de se séparer, le congrès a décidé que la 2e. session aurait lieu en 1844 à Marseille, le 16 août, avant l'ouver-

ture du congrès scientifique de France, à Montpellier. M. le docteur Roux, président de la Société de statistique de Marseille, s'est chargé des préparatifs du congrès

Congrès de producteurs de laine. — Le principe de la discussion orale, dans de nombreuses assemblées convoquées successivement sur différents points, fait des progrès chaque année. Le congrès des producteurs de laine, qui en est à sa seconde session, comme le congrès des producteurs de vin et de cidre, vient de se réunir (27 novembre) à Senlis : on y remarquait M. le baron de Tocqueville qui avait provoqué la 1re. session, M. Lemaire, député; M. Ivart, M. de Caumont, M. Royer et M. Pommier, membres du conseil-général d'agriculture; M. Barillon, député; M. d'Ermigny, de Peronne; M. Bazin, directeur de l'Institut agricole du Mesnil-St.-Firmin; M. le comte de Turenne, de St.-Quentin; M. Fouquet-d'Hérouelle, président du conseil-général de l'Aisne; M. Girard, président du comice agricole de Clermont; M. Elisée Lefebvre, de Paris; M. Cordier, de Melun, et un grand nombre d'autres notabilités agricoles. 12 départements s'y trouvaient représentés. Les discussions sur la question des laines ont été fort animées et très-intéressantes, ainsi que le prouvera le compte-rendu rédigé avec un talent remarquable par M. Barillon et M. Pommier.

M. de Caumont a développé une proposition qui a été appuyée par M. Bazin et adoptée par l'assemblée, pour que, l'année prochaine, la question des laines ne soit pas la seule discutée dans le congrès. On indiquerait dans le programme quelques autres questions agricoles, et la réunion deviendrait ainsi le *congrès agricole du Nord*, de même que les congrès de l'association Normande et de l'association Bretonne, discutent les questions agricoles qui intéressent ces

deux provinces. La circonscription du congrès agricole du Nord comprendrait d'abord l'Oise, l'Aisne, la Somme, le Pas-de-Calais; mais elle pourrait s'étendre à 6 départements. La ville de St.-Quentin a été choisie pour siége de la 3e. session.

M. Fouquet d'Hérouelle a fait une autre proposition qui a été vivement appuyée par plusieurs membres, notamment par M. de Tocqueville, qui a, dans une longue improvisation, fait ressortir tous les avantages qui pourraient en résulter. C'est de tenir chaque année, à Paris, un congrès agricole formé des délégués des 800 comices et sociétés d'agriculture des départements. Un règlement, préparé d'avance par M. de Tocqueville, a été adopté, et il a été décidé que la 1re. session de ce congrès aurait lieu dès cette année à Paris, et s'ouvrirait le 15 février 1844.

Nous souhaitons à cette réunion tout le succès qu'on en attend; mais elle présente de grandes difficultés d'organisation. Il n'est pas facile de décider les sociétés à se faire représenter, et il y en aura, d'ici long-temps, beaucoup qui se dispenseront d'envoyer des délégués. Ajoutons que Paris, où tant d'intérêts s'agitent, n'offrira peut-être pas, comme une ville de province, le calme qui convient à ces réunions. Du reste, nous admettons que le contact des congrès avec l'administration centrale et avec les hommes éminents de la capitale peut avoir d'immenses résultats ; l'exécution du projet nous paraît seulement d'une grande difficulté, mais ces difficultés peuvent être surmontées par des hommes capables et dévoués.

Nouvelles diverses.—M. Alexandre Brongniart poursuit avec activité l'impression de son grand ouvrage sur le Céramique si impatiemment attendu du monde savant : on espère que ce livre paraîtra au mois de mars 1844, soixante planches accompagneront le texte. M. Brongniart élève ainsi un véritable

monument à l'histoire de l'art ; cette tâche était digne du savant auquel l'établissement royal de Sèvres a dû tant de perfectionnements et la Céramique moderne tant de progrès.

Après une nouvelle scientifique si importante, les autres auront peu d'intérêt ; nous annoncerons pourtant la reprise des fouilles de la forêt de Brotonne (Seine-Inférieure) sous la direction de M. Charlier : elles ont fait découvrir avec divers objets d'antiquités, le reste d'une mosaïque dont plusieurs morceaux avaient été extraits il y a 5 ans et qui représente des oiseaux aquatiques au milieu des glaïeuls.

M. le Cte. de Montalembert qui a fait une apparition bien courte à Paris est reparti pour l'île de Madère où il passera encore un hiver avant de revenir en France.

M. Théodose Du Moncel, de Cherbourg, parti dernièrement pour l'Italie, a visité Milan, Venise, Trieste, et vient de s'embarquer pour Athènes : il doit être revenu en Italie dans les derniers jours de décembre.

Un autre voyageur : M. le Ch^er^. Bard, de la Côte-d'Or, a passé plusieurs mois en Italie dont il avait précédemment exploré les monuments, il rapporte de ce voyage une riche moisson d'observations. M. Bard va publier une nouvelle édition de sa Statistique monumentale et une classification des monuments du sud-est de la France.

Les voyages archéologiques ont été très-multipliés cette année en France : on a vu à Carnac et à Locmariaker une foule de parisiens et de parisiennes qui parcouraient la Bretagne le Cours de M. de Caumont à la main. La Normandie a été de nouveau visitée par M. Parker, d'Oxford, et par plusieurs archéologues français et anglais. De ce nombre étaient M. l'abbé Tridon, professeur d'archéologie au séminaire de Troyes, et M. l'abbé Depoix, de la même ville.

Le Congrès scientifique de France paraît devoir réunir le 1er. septembre prochain, à Montpellier, un assez grand

nombre d'antiquaires. Les travaux importants de M. Jules Renouvier contribueront beaucoup à déterminer les archéologues à visiter cette partie de la France méridionale. On annonce déjà que des députations de Lyon, du Mans, de Clermont, d'Angers, de Caen et de Toulouse, se rendront au Congrès scientifique.

Tout fait espérer aussi que le Congrès archéologique de la Société française à Saintes, le 15 juin, réunira bon nombre d'archéologues.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Laugier de Chartrouse, ancien maire d'Arles.* Nous avons appris la mort de M. le B°ⁿ. Laugier de Chartrouse, ancien maire d'Arles, qui a rempli pendant plusieurs années les fonctions d'inspecteur des monuments historiques des Bouches-du-Rhône pour la Société française. M. de Chartrouse avait beaucoup contribué au déblaiement des arênes et à l'exploration de tous les monuments antiques de sa ville : il avait été député sous la restauration et avait constamment donné des preuves de dévouement aux intérêts du département des Bouches-du-Rhône.

Mort de MM. de Bellefille et Cohendet. — La Société Française vient de perdre dans le département de la Sarthe deux de ses membres qui jouissaient de l'estime générale.

Le premier M. *Nepveu de Bellefille*, ancien officier de cavalerie, Chᵉʳ. de St.-Louis, qui avait siégé plusieurs années au conseil général de la Sarthe, est mort le 3 octobre dernier à son château de Bellefille, près Chemillé-le-Gaudin.

Le second M. *Cohendet*, lieutenant-colonel en retraite, est mort au Mans le 20 novembre.

Mort de M. Puillon de Boblaye. Au moment où nous apprenions ces pertes si regrettables, la mort frappait, en décembre 1843, M. Puillon de Boblaye, chef d'escadron d'état-major,

député du Morbihan, membre d'un grand nombre d'académies. M. de Boblaye avait fait partie de la Société française et assisté à plusieurs de ses séances en 1836 ; il siégea la même année au Congrès agricole et industriel de l'Association Normande à Alençon, et dernièrement il avait un des premiers adhéré aux statuts de l'Association Bretonne : M. de Boblaye avait également témoigné sa sympathie pour l'Institut des provinces et exprimé le désir d'en faire partie.

La vie de M. Boblaye a été bien remplie ; de nombreux travaux sont là pour l'attester. Attaché à la carte de France, nous avons vu avec quel zèle il explorait le département de l'Orne sous tous les rapports.

M. Boblaye avait fait partie de l'expédition scientifique envoyée en Morée : plus tard il accompagna le duc d'Orléans en Afrique dans l'expédition des portes de fer. M. Boblaye a laissé divers mémoires, il en avait publié sur divers sujets: tous révèlent le savant judicieux et l'habile observateur. M. Boblaye n'avait que 53 ans quand la mort l'a frappé.

Mort de M. Doudement. — M. Doudement, curé de St-Jacques de Dieppe, est mort aussi cette année.

Mort de M. Dupuis. — M. Dupuis, graveur sur bois, né à Rouen, et auquel nous devons la plupart des vignettes employées dans le Bulletin monumental, est mort à Belleville, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Mort de M. H. Bunel. — Nous avons encore une mort à annoncer ; celle de M. H. Bunel, ancien officier de marine, membre de la Société des antiquaires de Normandie, homme de goût connu principalement par deux mémoires géologiques importants insérés dans les mémoires de la Société d'histoire naturelle de Caen : M. Bunel avait des connaissances variées, parlait facilement en public et s'était livré avec succès à plusieurs genres d'études.

COMPTE

Rendu par le Trésorier de la Société pour la conservation des Monument, des Recettes et Dépenses de l'année 1843 (1).

RECETTE.

Excédant en caisse du compte de 1842.	11,197 07
Cotisations recouvrées sur l'année 1842.. . . .	40 »
Recette de 1843 (2).	4,755 »
Cotisation reçue par avance sur l'année 1844. .	10 »
	16,002 07

DÉPENSE.

Règlement de compte avec le banquier pour solde des recouvrements de l'année 1842.	50 50
Trois cotisations de 1842 portées en recette et non acquittées.	30 »
Payé au banquier pour le recouvrement des cotisations de 1843.	195 »
Frais de retour de billets non acquittés.	144 80
Mémoire de l'imprimeur à Caen.	556 50
A reporter.	976 80

(1) Le présent compte a été examiné et approuvé par une commission composée de MM. Dan de La Vautrie, de Formigny et Hardel, qui a pris connaissance des pièces justificatives.

(2) Il reste encore à recouvrer80 cotisations pour l'année 1843 : il en sera rendu compte en 1844.

Report.	976	80
Affranchissement du compte-rendu des séances. .	114	25
Traitement du concierge jusqu'au 1er. janvier 1843.	25	»
Id. pour l'année 1843 et fournitures.	51	»
Vignettes pour le compte-rendu des séances générales.	110	»
Acquisition et gravures de médailles.	68	»
Cotisation au congrès d'Angers.	30	»
Ports de lettres, paquets, affranchissements, frais de copies, etc.	195	10
Frais des séances générales à Poitiers, Paris, Vannes et Nantes.	485	»
Dépenses de la division du Mans.	36	»

ALLOCATIONS.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. GODARD.	Réparations à l'église de Nueil (Maine-et-Loire).	200	»
M. ROBERT.	Réparations à l'église de St.-Léger-des-Landes (Gironde)	100	»
M. GODARD.	Id. à l'église Toussaint d'Angers.	100	»
M. THIOLLET.	Moulages à St.-Hylaire de Poitiers.	68	»
M. l'abbé EUDELIN.	Réparations à l'église de Campigny.	100	»
M. l'abbé LE PETIT.	Id. à l'église de Cheux. . .	50	»
M. DE CUSSY.	Restauration d'un tombeau à La Cambe (à compte). .	60	»
M. DE CAYROL.	Réparations à l'église des Minimes de Compiègne. . .	100	»
	A reporter.	2,869	15

	Report.	2,869 15
M. l'abbé LE COUVREUR.	Réparations à l'église de Rucqueville.	50 »
M. l'abbé TOURNESAC.	Id. à l'église de Chaleaux (Sarthe).	100 »
Id.	Id. à l'église de la Roë (Mayenne).	200 »
M. DE CHERGÉ.	Moulages à Civray.	100 »
M. l'abbé BARRAUD.	Restauration des stalles de St.-Martin-aux-Bois. . .	300 »
		3,619 15

BALANCE.

Recette.	16,002 07
Dépense.	3,619 15
Excédant en caisse. .	12,382 92

Allocations faites en 1842 *et* 1843, *non encore acquittées* (1).

Membres chargés de la surveillance des travaux		
M. GODARD.	Réparations à l'église de Toussaint à Angers. .	100 »
Id.	Reconstruction du tombeau du roi René d'Anjou. .	100 »
Id.	Réparation à l'église de Trèves.	100 »
Id.	Id. à l'église de Beaulieu.	200 »
M. l'abbé MANCEAU.	Restauration d'un portail de	
	A reporter.	500 »

(1) Le conseil de la Société prie MM. les membres chargés de la direction des travaux de les faire exécuter dans le plus bref délai possible, et d'en donner avis à M. le trésorier, qui soldera les allocations.

	Report.	500	»
	la renaissance à Tours.	50	»
M. BARTHÉLEMY.	Id. à l'église de S^t.-Romain-du-Perche.	200	»
M. l'abbé MANCEAU.	Id. à l'église de Preuilly.	100	»
M. GUÉRIN.	Moulages à Tours. . . .	50	»
M. CALVET.	Dégagement du portail latéral de la cathédrale de Cahors.	300	»
M. le Vte. DE CUSSY.	Complément de la restauration d'un tombeau à la Cambe.	140	»
M. LE MESTAYER.	Réparation du prieuré de S^t.-Arnoult.	150	»
MM. ROBERT et LAMARQUE DE PLAISANCE.	Id. à l'église et à la croix de Nérigean.	100	»
Id.	Réparations à la chapelle d'Aussac.	50	»
Id.	Id. à l'église de la Sauve.	100	»
Id.	Id. id. de S^te.-Ferme.	100	»
Id.	Id. id. de Pujol. . .	100	»
Id.	Id. id. de Blasimont.	100	»
Id.	Id. id. de Moulis. .	100	»
Id.	Id. id. de Tauriac. .	100	»
M. l'abbé CIROT.	Moulages des tombeaux de S^t.-Seurin de Bordeaux.	100	»
M. LE COINTRE-DUPONT.	Réparation à l'église de Jaseneuil (Vienne). . .	100	»
M. DE LA FONTENELLE.	Id. de Vouvant. . .	150	»
Id.	Id. de Courcôme. . .	100	»
M. SEGRESTAIN.	Id. de St.-Mars-des-Landes. . .	100	»
	A reporter.	2,790	»

		Report.	2,790 »
Id.	Id. de St.-Maurice de Gençay.. . .	100 »
Id.	Id. de Maillezais. . .	200 »
M. SECRÉTAIN.	Id. N.-D. de la Coudre.	200 »
M. LECOINTRE-DU-PONT.	Rétablissement d'une inscription à Montierneuf.	50 »
MM. GIRAUDET et DE LAMBRON.	Souscription pour le rachat de l'église St.-Julien de Tours..	100 »
M. DE LA SICOTIÈRE.	N.-D. d'Alençon. . . .	200 »
M. HOUEL.	Somme mise à la disposition de l'Inspecteur du Morbihan.	150 »
M. LA CURIE.	Diverses restaurations en Saintonge..	150 »
M. RIGOLOT.	Eglise de Berthaucourt. ..	400 »
M. LANGLOIS.	Somme mise à la disposition de l'Inspecteur d'Ille-et-Vilaine.	100 »
M. DE CHASTEIGNER.	Crypte de la Libarde. . .	100 »
M. le CURÉ DE MÉZIDON.	Eglise du Breuil . . .	100 »
M. CAUVIN.	Somme mise à la disposition de l'Inspecteur divisionnaire du Mans. . . .	100 »
M. DE BEAUREGARD.	Location d'un terrain renfermant les ruines d'un bain romain, près de Saumur.	50 »
M. Theod. NAU.	Eglise de St. Jacques, à	
	A reporter.	4,790 »

	Report.	4,790 »
	Nantes.	100 »
Id.	Chapelle de Batz (Loire-Inférieure).	100 »
MM. TASLÉ et Ep. HOUEL.	Acquisition d'un tronçon du monument de Carnac. .	200 »
MM. DUCHASTELLIER et DU MARHALLA.	Transport à Quimper de fragments antiques. . .	80 »
	Total. .	5,270 »

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant en caisse.	12,382 92
Allocations non encore acquittées. . .	5,270 »
FONDS LIBRES.	7,112 92

Arrêté à Caen, le 26 janvier 1843.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

Conformément à la décision prise par la compagnie et indiquée dans le IX°. volume du Bulletin, p. 164, et dans le rapport de M. Arth, même volume, une somme de 400 fr. sera tenue en réserve pour les premières médailles à décerner aux personnes qui auront présenté la collection des inscriptions d'un département ou un certain nombre d'inscriptions inédites (1).

Une somme de 200 fr. est reservée pour les médailles à décerner aux auteurs des Statistiques routières.

(1) Plusieurs notices ont été communiquées, mais aucune ne renfermait la description du nombre d'inscriptions prescrit par l'arrêté de la Société : les personnes qui ont adressé ces premiers travaux sont invitées à les compléter.

TABLEAU

Des Inspecteurs de département, nommés par le Conseil aux termes du réglement de la Société (1).

Nord.	M. LEGLAY, à Lille.
Pas-de-Calais.	M. DE GIVENCHY.
Somme.	M. RIGOLOT.
Oise.	M. l'abbé BARRAUD.
Calvados.	M. DE CAUMONT, à Caen.
Manche.	M. l'abbé DE LA MARRE
Orne.	M. Léon DE LA SICOTIÈRE.
Eure.	M. Antoine PASSY.
Seine-Inférieure.	M. DEVILLE.
Seine.	M. le Cte. DE MONTALEMBERT
Seine-et-Oise.	M. HUOT.
Marne.	M. PATY.
Seine-et-Marne.	M. DE BARTHÉLEMY.
Haute-Marne.	M. GIRAULT DE PRANGEY.
Sarthe.	M. CAUVIN, au Mans. M. l'abbé TOURNESAC.
Maine-et-Loire.	M. GODARD-FAULTRIER.
Mayenne.	M. MAGDELAINE.
Loir-et-Cher.	DE LA SAUSSAYE. M. le Cte. DE VIBRAYE.
Cher.	M. HAZÉ.
Indre-et-Loire.	M. l'abbé MANCEAU.
Indre.	M. CHARLEMAGNE.
Nièvre.	M. GRASSET.
Puy-de-Dôme.	M. BOUILLET, à Clermont.
Cantal.	M. DE LALO.
Haute-Loire.	M. BRANCHE (Dominique).
Loire.	M. ROUX.
Lozère.	M. MALLAY.

(1) Les capitales distinguent les noms de MM. les inspecteurs divisionnaires.

Ille-et-Vilaine.	M. Langlois.
Finistère.	M. Du Marhalla.
Morbihan.	M. Houel.
Loire-Inférieure.	M. Verger.
Vienne.	M. DE LA FONTENELLE.
	M. de Chergé.
Deux-Sèvres.	M. Briquet.
Vendée.	M. Fillon.
Charente-Inférieure.	M. Moreau.
Haute-Vienne.	M. BUSSIÈRE.
	M. Aima.
Creuze.	M. l'abbé Texier.
Charente.	M. l'abbé Michon.
Gironde.	M. JOUANNET.
	M. Robert.
Dordogne.	M. l'abbé Audierne.
Haute-Garonne.	M. DE CRAZANNES.
Gers.	M. . . . . .
Lot.	M. Calvet.
Aude.	M. de Tournal.
Hérault.	M. J. RENOUVIER.
Bouches-du-Rhône.	M. . . . . .
Gard.	M. Pelet.
Vaucluse.	M. Renaux.
Rhône.	M. COMMARMONT, à Lyon.
Ain.	M. le Cte. de Moyriat.
Drôme.	M. . . . . .
Isère.	M. de Lhorme.
Doubs.	M. WEIS.
	M. Victor Baille.
Jura.	M. Ed. Clerc.
Haute-Saône.	M. de Rotalier.
Moselle.	M. V. SIMON.
Meurthe.	M. Bégin.
Meuse.	M.
Vosges.	M. Puton.
Bas-Rhin.	M. SCHWEIGHAUSER.
Haut-Rhin.	M. Arth.
Côte-d'Or.	M. Marion.

Chaque année, dans le courant de janvier ou de février, MM. les Inspecteurs de département doivent adresser au Conseil administratif un rapport sur l'état des monuments historiques de leur département. MM. les Inspecteurs qui auraient laissé écouler plus de deux ans sans adresser de rapport pourront être remplacés.

LISTE GÉNÉRALE

Des Membres de la Société Française pour la conservation des Monuments, dans l'ordre de leur réception (1).

MM.

De Caumont, correspondant de l'Institut, fondateur de la Société, Caen.

* Lair (Pierre-Aimé), membre de plusieurs Académies, Caen.

* De Beaurepaire de Louvagny (le Cte.), ancien ministre plénipotentiaire, Falaise.

* L'abbé Daniel, recteur de l'Académie, Caen.

* Guy, architecte, Caen.

* Lambert, conservateur de la bibliothèque publique, Bayeux.

* De La Chouquais, président à la Cour royale, Caen.

* Léchaudé d'Anisy, membre de plusieurs Académies, Caen.

* Bellivet, membre de la Société des Antiquaires, Caen.

De Crazannes, correspondant de l'Institut, Montauban.

De La Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'Institut, Poitiers.

Le Glay, correspondant de l'Institut, Lille.

Jouannet, correspondant de l'Institut, Bordeaux.

* Le Prévost, membre de l'Institut et de la chambre des députés, Bernay.

De La Saussaye, correspondant de l'Institut, Blois.

Deville, correspondant de l'Institut, Rouen.

Pelet, membre de la Société royale des Antiquaires, Nîmes.

Schweighauser, membre de l'Institut, Strasbourg.

Cauvin, président de l'Institut

(1) L'astérique (*) indique les membres du conseil général administratif.

Les inspecteurs désignés dans le précédent tableau, font de droit partie du conseil.

des provinces de France, au Mans.

De Givenchy, membre de l'Institut des provinces, St.-Omer.

De Vauquelin (le Bon.), membre de plusieurs savantes, Ailly, près Falaise.

* De Milly, membre de l'Association normande, Bayeux.

Vte. de Guiton, membre de la Société des Antiquaires, Avranches.

Cte. de Vibraye, membre de plusieurs Académies, Blois.

De Bouville, id., id.

Hermand (Alexandre), membre de la Société des Antiquaires, St.-Omer.

Romain de Givenchy, id., id.

Bouillet, membre de l'Institut des provinces de France, Clermont-Ferrand.

De Jobal, Blois.

Requin, membre de plusieurs Académies, Avignon.

De Gaujal (le Bon.), membre de l'Institut, Paris.

Moreau, conservateur de la bibliothèque publique, Saintes.

Briquet, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Niort.

L'abbé De La Mare, vicaire-général, Coutances.

Grille de Beuzelin, membre de la Société des Antiquaires de France, Paris.

Cte. de Beaufort, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, Plain-Marais (Manche).

Renouvier, membre de l'Institut des provinces de France, Montpellier.

Labbé Audierne, vicaire-général, Périgueux.

Spencer Smith, membre de la Société royale de Londres, Caen.

* Chevreaux, secrétaire de la Société d'Agriculture, Evreux.

* Cardin, membre de plusieurs Académies, Poitiers.

* Graves, chef de division au ministère des finances, Paris.

Du Marhalla, membre de plusieurs Académies, Quimper.

Boileau, membre de plusieurs Académies, Tours.

Bonny-Pelieux, docteur en médecine, id., Beaugency.

* Vte. de Banville, membre de la Société des Antiquaires, Caen.

Le Bastard du Meneur, id., Rennes.

* Cte. de La Fruglaye, id., Morlaix.

D'Ursus (Charles), id., Caen.

De Vauquelin (Charles), membre de plusieurs Académies, Caen.

* Gaugain, trésorier de la Société, Bayeux.

De Bordecote, membre de l'Association Normande, Pont-Audemer.

De la Grange (le Mqis.), id., député, Paris.

Richard, membre de plusieurs Académies, Remiremont.
Joyau, avocat, id., Caen.
Mgr. Bouvier, évêque du Mans.
L'abbé Lottin, Chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
L'abbé Chevreau, professeur de théologie, Mans.
Charlemagne, membre de plusieurs Sociétés savantes, Châteauroux.
* Dan de La Vauterie, id., Caen.
Hunault de La Peltrie, id., Angers.
* De Cossettes (Édouard), id., Montreuil-sur-Mer.
Courty, id., Caen.
L'abbé Tournesac, id., Mans.
Moquin Tandon, professeur à la Faculté, Toulouse.
Grassé (Auguste), membre de plusieurs Académies, la Charité-sur-Loire.
Le Baillif, chanoine honoraire, au Mans.
* Anjubault, conservateur de la bibliothèque, Mans.
De Langle, membre de plusieurs Académies, Vitré.
Passy (Antoine), sous-secrétaire d'État de l'Intérieur, Paris.
Mme. Cauvin, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mans.
Rivault, membre de plusieurs Sociétés savantes, Mans.
* De La Porte (le Mqis.), membre de l'Institut des provinces de France, Vendôme).
Pinault, architecte, Blois.
* De Saulcy, membre de l'Institut, Paris.
Mme. de Reiset, propriétaire, Paris.
Chauvin-Lalande, id., Pisieux (Sarthe).
A. Duchallais, pensionnaire de l'école de Chartes, Paris.
Doinard, architecte du département de la Manche, St.-Lo.
Lhuillier de Hoff, capitaine d'état-major, Blois.
L'abbé Manceau, chanoine de la métropole, Tours.
* Mgr. l'Évêque de Bayeux, Bayeux.
Desportes, conservateur du Musée, Mans.
* Richelet, secrétaire de l'Institut des provinces, id.
Drouet, membre de plusieurs Académies, id.
Beauvais de St.-Paul, id., St.-Michel-de-Savaigne (Sarthe).
Espaulart (Adolphe), id., Mans.
Liasard, membre de plusieurs Académies, Mathieu (Calvados).
Thomine-Desmazures, chanoine, Bayeux.
Landel, ancien conseiller de préfecture, au Mans.
De La Rue, architecte du département, au Mans.
L'abbé Bouvet, principal du collége, membre de l'Institut des provinces, id.
Le Cte. de Mailly, ancien pair de France, Requeil (Sarthe).

Le Chat, membre de plusieurs Académies, Mans.

Hocel (Ephrem), directeur du haras de Langonay (Morbihan).

* Mgr. l'Archevêque de Sens, à Sens.

De Piperey (Amédée), membre de l'Association Normande, Rouen.

* De Clinchamps, président de l'Académie, Avranches.

De La Sicotière, membre de l'Institut des provinces de France, à Alençon.

Desnos, membre de plusieurs Académies, id.

Verdier, professeur de mathématiques, au Mans.

Basse, maire, député, id.

Le Gris de La Pommeraie, propriétaire, id.

Cte. de Tilly, id., id.,

Etoc-Demazy, secrétaire de l'Académie, id.

Bérard aîné, propriétaire, à Pontlieue (Sarthe).

Moreau, supérieur de la maison de St.-Joseph, au Mans.

De Marseuil, prêtre, membre de l'Institut des provinces, id.

Boyer, ancien professeur, id.

Cte. de Chaourges, Placé (Sarthe).

David, architecte, au Mans.

Cte. Héracle de Polignac, propriétaire, Outrelaize (Calvados).

Cte. de Coislin, id., Montvarin (Seine-Inférieure).

Le Boucher du Vigny, membre de l'Association Normande, Coutances.

L'abbé Desponts, curé de St.-Nicolas, id.

Dufresne, ingénieur des ponts et chaussées, Orléans.

Massy-Desmaisons, bâtonnier de l'ordre des avocats, Coutances.

Le Mqis. de Turgot, pair de France, Lantheuil (Calvados).

L'abbé de Dreux-Brézé, Paris.

L'abbé Gerault, curé d'Evron (Mayenne), membre de l'Institut des provinces de France.

Boursier, procureur du roi, au Mans.

Guépin, substitut du procureur du roi, id.

Simon, membre de l'Institut des provinces, Metz.

Bégin, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

Bon. d'Huart, id., id.

Degoutin (Alphonse), substitut du procureur du roi, Briey.

De Jubécourt, membre de plusieurs Académies, Bacarat (Meurthe).

Guerrier de Dumast, président de l'Académie, Nancy.

Chauvassaigne (Louis), maire de Mirefleurs (Puy-de-Dôme).

* Thibault (Emile), membre de l'Académie, Clermont-Ferrand.

* L'abbé Croizet, curé de Néchers (Puy-de-Dôme).

* Thévenot, secrétaire de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

MALLAY, architecte, id.

L'abbé LAFETAY, professeur au séminaire de Villiers-le-Sec (Calvados).

TAILHAND, président à la Cour royale de Riom.

JOLY-DESHAYES, officier de la garde municipale, Paris.

JULIEN, architecte du département du Cher, Bourges.

MENARD-BOURNICHON, chef de bataillon du génie, Mans.

DUGUAY., membre de plusieurs Sociétés savantes. id.

MORDRET, médecin, id.

Cte. DE MONTALEMBERT, pair de France, Paris.

LARGÉ, inspecteur de l'Académie, Clermont.

F^s^. VILLERS, architecte, à Angers.

DE SALLEN, membre de l'Association Normande, Pierrepont (Calvados).

CALVET, procureur du roi à Marmande.

D'AIGNAUX (Paul), propriétaire, à l'Ile Marie (Manche).

Mg^r^. DU FÊTRE, évêque de Nevers.

DE BOISVILLETTE, ingénieur des ponts et chaussées, Châteaudun.

* Noël CHAMPOISEAU, membre de la Société académique de Tours.

DE BEAUREGARD, président de la Cour royale, Angers.

TURGOT, receveur des contributions, id.

L'abbé MEAUPOINT, vicaire de Notre-Dame, Tours.

Victor PAVIE, imprimeur, id.

A. PESCHERARD, architecte, Loches.

Cte. DE TROBRILLANT, membre de plusieurs Sociétés savantes, Tours.

L'abbé BOURASSÉ, id., id.

Alonzo PÉAN, membre de plusieurs Sociétés savantes, St.-Aignan.

CHARLOT, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

L'abbé GUILLARD, Tours.

BOISLÈVE, maire de Langeais (Indre-et-Loire).

Henri GOUIN, propriétaire, Tours.

Rose CARTIER, id.

MARGUERON, id.

L'abbé SALMON, id.

Jules BACOT DE ROMANS, id.

Le Cte. DE LA SELLE, au château d'Asnières, près Saumur.

LANGE, membre de plusieurs Sociétés savantes, Saumur.

* DE ST. MESMIN, correspondant de l'Institut, Dijon.

* Cte. DE CHASTELLUX, membre de plusieurs Académies, Paris.

DE GUILLERMY, id., id.

LE REFAIT, id., Pont-Audemer.

LE NORMAND, maître de pension, id.

DE LALO, procureur du roi, Mauriac (Cantal).

GONOD, conservateur de la bibliothèque publique, Clermont.

Bottin, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.
Mathieu, professeur au collége royal, Clermont.
Weiss, membre de l'Institut, Besançon.
Commarmont, membre de l'Institut des provinces, conservateur des musées à Lyon.
Girault de Prangey, membre de plusieurs Sociétés savantes.
Dardel, architecte, Lyon.
Bouet, curé de St.-Just, id.
Menjoulet, directeur du grand séminaire, Bayonne.
* Mgr. de Bonald, cardinal, archevêque de Lyon.
Pezet, président du tribunal civil, Bayeux.
L'abbé Morancé, vicaire, La Ferté-Bernard (Sarthe).
Pallu, juge au tribunal civil du Mans.
Le Mqis. de Pastoret, membre de l'Institut, Paris.
Huot, membre de plusieurs Académies, Versailles.
* Vte. de Cussy, membre de l'Institut des provinces à St.-Mandé (Seine).
Carraud, négociant à Lyon.
Edouard Clerc, conseiller à la Cour royale, Besançon.
Ch. de Rotalier, ancien officier d'artillerie, Vesoul.
Richard de Nancy, docteur-médecin, Lyon.
Jousset des Berries, juge d'instruction, Mans.
Yemeniz, négociant, Lyon.
David, avoué, Hâvre-de-Grâce.
* L'abbé Cochet, membre de plusieurs Académies, Rouen.
* Hardel, imprimeur, Caen.
* Le Petit, curé de Tilly (Calvados).
Dejuinkau, peintre, Angers.
Rigolot, docteur en médecine, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.
Le Mercher, id., membre de l'Académie d'Amiens.
Chaussey, architecte, administrateur du musée, Amiens.
Dufowre, secrétaire perpétuel de l'Académie, maire de la ville d'Amiens.
Janvier, notaire, id.
Le Vte. Blin de Bourdon, député de la Somme, Amiens.
Le Cte. de Schulenburg, membre de la Société des Antiquaires, au château de Tillolay, près Royes (Somme).
De Cayrol, membre de l'institut des provinces à Compiègne (Oise).
Voillemier, id., docteur en médecine, Senlis (Oise).
Labourt, id., ancien procureur du roi, Doullens (Somme).
Decrouy, id., ancien notaire, Compiègne.
De Malezieux, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Senlis.
Boullet, premier président de la Cour royale d'Amiens.
De Marguerie, évêque de St.-Flour.
Le Mqis. de Montécot, propriétaire, Vergoncey.

De St.-Germain, président de la Société d'agriculture, à Avranches.

Carné, curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

Cte. de Bonvouloir, propriétaire, Mortain.

L'abbé Scelles, professeur de rhétorique, Vire.

Le Cher. Rougniard, Lyon.

De Coutancin, secretaire-général du département du Nord.

* L'abbé Arthur Martin, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Le Cte. de Renneville, président du comice agricole, Amiens.

L'abbé de Valroger, supérieur du séminaire de Sommervieux. (Calvados).

Bazin, membre de plusieurs Sociétés savantes, Beauvais.

Gady, juge honoraire, Versailles.

L'abbé Barraud, membre de l'Institut des provinces, professeur d'archéologie au grand séminaire de Beauvais.

Gaibal, conseiller à la Cour royale, Lyon.

De Lhorme, directeur du musée d'antiquités de Vienne.

De Caix, propriétaire, Quesnay (Calvados).

Anatole de Barthelemy, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Laurance, principal du Collége, Bourg (Ain).

L'abbé Voisin, au Mans.

L'abbé Le Maxan, professeur au séminaire de Nantes.

De La Fosse, propriétaire, Bazouge-la-Peyronse (Ille-et-Vilaine).

* De La Villegille, secrétaire du Comité historique des chartes, près le ministère de l'instruction publique, Paris.

* L'abbé Aubert; membre de l'Institut des provinces, Poitiers.

L'abbé Marthe, directeur du collége de Goincourt (Oise).

Mme. la Bne. De Caillaud, propriétaire, au Mans.

L'abbé Texier, curé d'Auriat (Creuse).

* Le Cte. Félix de Mérode, ancien ministre, Bruxelles.

Mgr. de La Croix, évêque de Bayonne.

Le Vte. Ludovic d'Osseville, membre de plusieurs Académies, Camilly (Calvados).

L'abbé Corblet, membre de plusieurs Académies, Roye.

* Mgr. Robiou, évêque de Coutances.

* Bon. E. de Fontette, député du Calvados, Caen.

* Bon. Arthur de Cauvigny, id.

Léonce de Glanville, à Glanville, près Pont-l'Evêque.

L'abbé Eudelin, curé de Campigny, près Bayeux.

E. Paty, professeur à Paris.

Achard de Vacognes, propriétaire, Bayeux.

[illegible], propriétaire, [illegible].

[illegible].

[illegible], membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

[illegible], membre de [illegible].

[illegible], membre de plusieurs académies, [illegible].

[illegible] de S[illegible], préfet des Deux-Sèvres.

* De La [illegible], président de la Société de statistique, Niort.

Martin-Beaulieu fils, vice-président de la Société, id.

Martin Beaulieu père, propriétaire, id.

[illegible] père, avocat, id.

De [illegible], ingénieur en chef du département des Deux-Sèvres, id.

[illegible] de La Rochière, propriétaire, id.

* [illegible], id., id.

[illegible], professeur de dessin, id., id.

[illegible], principal du collège, id.

A. Arnauld, avoué, id.

A. Legrand, propriétaire, id.

M. [illegible], correspondant du ministère de l'instruction publique, id.

[illegible], architecte, Niort.

[illegible] fils, avocat, id.

[illegible] de La [illegible], propriétaire, id.

L'abbé [illegible], curé de S[illegible]-du-Mont, Vendée.

Le Cte. [illegible] de V[illegible], au château de V[illegible], Sarthe.

[illegible], professeur au collège St-Vincent, Senlis.

[illegible], professeur en médecine, Rennes.

[illegible], architecte, id.

De K[illegible], ancien élève de l'école des chartes, id.

[illegible], avocat, id.

[illegible], membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, id.

[illegible], recteur de l'Académie, Limoges.

* Mgr. de St-Marc, évêque de Rennes.

Le Gonidec de Traissan, propriétaire, Vitré.

Le Coniat, maire de Dinan.

Le [illegible] de [illegible], Rennes.

Devillers, contrôleur des contributions, Rouen.

Cte. de Kergariou, propriétaire, Rennes.

L'abbé Du Bourgdarc, chanoine honoraire, id.

* Bony de La Chapelle, préfet du Lot.

Ardouin, propriétaire, Parthenay.

TARDIVEL, recteur de l'Académie de Bordeaux.

CRUVELLIER, propriétaire, Celles.

GEORGET, curé d'Airvault (Deux-Sèvres).

SAZÉ, docteur-médecin, La Mothe-St.-Heraie (Deux-Sèvres).

POUGNET, notaire, Niort.

* SEGRESTAIN, architecte du département des Deux-Sèvres.

GAROTEAU, notaire, Champdenier (Deux-Sèvres.)

GALLARD, propriétaire, Moncoutant (Deux Sèvres).

Cte. DE NETTANCOURT, colonel en retraite, Laures (Deux-Sèvres).

FILLEAU, curé de Notre-Dame de Niort.

AUDÉ, avocat, Bourbon-Vendée.

BRANCHE (Dominique), membre de plusieurs Sociétés savantes, Paulhaguet (Haute-Loire).

MOUQUET, sous-préfet, Dieppe.

Le Mqis. DE MANNOURY D'HECTOT, Aubry-en-Exmes (Orne).

PARMENTIER, curé de St.-Rémy, id.

ETOC-DEMAZI fils, Mans.

Mgr. PARISIS, évêque de Langres.

LORAIN, supérieur du grand séminaire de Langres.

BAILLE (Victor), architecte, Besançon.

Cte. DE MAGNONCOURT, député du département du Doubs.

* GUILLORY aîné, adjoint au maire de la ville d'Angers.

HENRY, recteur de l'Académie d'Angers.

V. GODARD - FAULTRIER, conservateur du Musée, id.

LECLERC-GUILLORY, trésorier de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

A. FRESLON, avocat, Angers.

BAILLOU DE LA BROSSE, propriétaire, Saumur.

* JOLY-LETERME, architecte, à Saumur.

Le duc DE BRISSAC, pair de France, Brissac.

DESCARS, principal du collége de Château - Gontier (Mayenne).

Le Mqis. DE PRÉAUX, maire de Puancé.

GOURY aîné, inspecteur divisionnaire honoraire au corps royal des ponts et chaussées, Angers.

Le Mqis. DE SENONNES, vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

SEBILLE AUGER, président du comice agricole de Saumur.

BOUTTON-LÉVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé.

A. LEROY, horticulteur.

Th. JUBIN, avocat, à Paris.

MOREAU-MAUGARS, négociant-manufacturier, Angers.

DE LA BROSSE FLAVIGNY, ancien officier de cavalerie, Chazé-sur-Argos (Maine-et-Loire).

Le Comte de Gibot, maire de Bouzillé.

Pachaut, notaire, Angers.

Bellier, avocat à la Cour royale, id.

Boulet-Lacroix, docteur en philosophie, Château-Gonthier.

Elie Bigot, caissier du journal de Maine-et-Loire.

Goulay, docteur-médecin, Saumur.

J.-B. Royer, notaire, Angers.

Mars-Larivière, propriétaire, Angers.

Auguste Moutié, membre de plusieurs Sociétés savantes, Rambouillet.

Salmon, membre du conseil général de la Sarthe, Sablé.

* Xavier de Quirielle, Montbrison.

* Deshayes, membre de la Société des Antiquaires, Caen.

L'abbé Lallemant, professeur, St.-Lo.

* Th. Dumoncel, membre de la Société des Antiquaires Cherbourg.

* Planchenault, président du tribunal civil, Angers.

Le Gouz de Vaux, propriétaire, Caen.

Desnoyers, secrétaire de l'évêché, Orléans.

Pordavant, receveur de l'enregistrement, Ballon (Sarthe).

Emile Taillepié de Bondy, rue de Choiseul, n°. 7, Paris.

* Desmousseaux de Givré, préfet du Pas-de-Calais (Arras).

Paul Des Chaumes, avocat, Loches (Indre-et-Loire).

De Brière, membre de plusieurs Académies, rue Jacob, n°. 22, Paris.

Le Mq^is. de La Tour du Pin Gouvernet, Lauzanne (Suisse).

De Kéridec, propriétaire, Hennebont (Morbihan).

Crépet, architecte, Lyon.

L'abbé Pavy, doyen de la Faculté de théologie de Lyon.

L'abbé Pater, curé de Vaise, Lyon.

Dieudonné, professeur au collége royal de Caen.

Hucher, membre de plusieurs Sociétés savantes, Mans.

De Marcombe, président du Conseil général, à Angers.

Desmazières, premier président de la Cour royale, id.

Gaultier, procureur-général, Rouen.

Allain-Targé, avocat-général, Angers.

Deburr, conseiller à la Cour royale, id.

Langlois, id., id.

Perdreau, lieutenant-colonel d'artillerie, id.

De Nerbonne, propriétaire, id.

Grille, ancien bibliothécaire, id.

De Buzelet, membre du conseil général, id.

Chanlouineau, juge suppléant du tribunal civil, id.

GUINOISEAU, négociant, id.

Cte. DE CONTADES, propriétaire, id.

DE PUISARD, conseiller à la Cour royale, id.

LE Mis. DE MONTAIGU, id.

ALLARD, officier d'état-major, id.

Cte. DE QUATRE-BARBES, propriétaire, id.

DE BOISSART, propriétaire, id.

LE CHASTELLIER, ingénieur des mines, id.

BERRAULT, conseiller à la Cour royale, id.

GOURDON, curé de la cathédrale id.

THIERRY-LANDAIS, peintre sur verre, St.-Georges-sur-Loire.

HARAM, propriétaire, Beaufort.

L'abbé VALLÉE, secrétaire de l'évêché, Angers.

Mgr. REGNIER, évêque d'Angoulême.

Théodore NAU, architecte à Nantes.

FOURNIER, ingénieur en chef à Angers.

BENOIST, propriétaire, Châteaubriant.

Félix PEYTAL, membre de la Société archéologique, et président du tribunal civil de Rambouillet.

Fabry ROSSIUS, docteur ès-lettres, Liége.

CROZET, curé de N.-D. de Montbrison (Loire).

Mme. la baronne DE LA GATINERIE, Hâvre.

Lucien LATOUCHE, propriétaire, (Mayenne).

Cte. DE SESMAISONS, id., Flamanville (Manche).

Ernest DE RUILLÉ, id., Angers.

Le Bon. DE LA GATINERIE, commissaire-général de la marine, Hâvre.

DE SERRY, ingénieur des ponts et chaussées, Valognes.

Eugène PEYRE, vicaire-général d'Avignon.

L'abbé ROUX, Feurs (Loire).

MATHON DE FEUGÈRES, propriétaire, Bourg-Argental (Loire).

COURBON, propriétaire, Saint-Étienne (Loire).

Le Chcr. POURRET DES GAUX, propriétaire, Bourg-Argental.

VERNANGES, docteur en théologie, Lyon.

DESJARDINS, architecte, Lyon.

Amédée SAVAYE, architecte, Lyon.

* Désiré MONNIER, membre de plusieurs Sociétés savantes, Lons-le-Saulnier (Jura).

PÉTION DE VILLENEUVE, membre de plusieurs Sociétés savantes, Trévoux (Rhône).

PELLET DE TAVERNOZ, rue du Perrat, Lyon.

DE ST.-OLIVE, négociant, port St.-Clair, Lyon.

BAUSCHE ; président du Jockey-Club, Lyon.

CHIPIER, architecte, à Ecueilly, près Lyon.

LABBÉ, juge de paix d'Hérieux (Isère).

* Mgr. L'ARCHEVÊQUE DE BOR-

DEAUX.

* Georges DE SOULTRAIT, Montbrison (Loire).

DE LA TERRIE, Nantes.

L'abbé CANETO, supérieur du séminaire d'Auch.

BERTRAND DE DOUÉ, président de la Société d'Agriculture du Puy.

Louis DE LA PLAGNE, Paris.

Le comte Adolphe DE BREMONT, Lallier (Deux-Sèvres.)

L'abbé LE ROYER, supérieur du collége ecclésiastique de Combrée.

ARTH, licencié en droit, Saverne.

Cte. DE VIBRAYE, au château de Bazoches, près d'Avallon.

Cte. DE SAINT-PRIEST, pair de France, Paris.

REFFAY DE SULIGNAN, curé de Martiguat (Jura).

Henry JOURDAN DE SURY, au château de Sury-le-Comtal (Loire).

Aimé JOURDAN DE SURY, id., id.

VILLERS, membre de plusieurs Sociétés savantes, Bayeux.

BOUTOL, docteur-médecin, Rambouillet.

L'abbé CATOIS, ancien curé, au Mans.

DUBOIS, maître des requêtes, au château de l'Hopiteau, près Sillé.

DE GOLBÉRY, licencié en droit, Strasbourg.

LE COURT, avoué à Pont-l'Evêque.

LAUNAY, professeur de mathématiques, Vendôme.

L. AIMA, inspecteur des écoles primaires de la Haute-Vienne.

DE CHERGÉ, inspecteur des monuments de la Vienne.

RENAUX, architecte du département de Vaucluse.

LAGARDE, juge de paix à Tonneins (Lot-et-Garonne).

ROZAN, docteur-médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

LA COMBE, juge suppléant et ancien maire de Marmande.

MANIN, avocat, Marmande.

L'abbé CARRÈRE, principal du collége, Marmande.

BECHADE, juge de paix à St.-Barthélemy (Lot-et-Garonne).

Victor PISSIS, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, Villefranche (Rhône).

Mme. la C^se^. DE MACHECO, au château d'Alleret (Haute-Loire).

Jules ROBERT, architecte, Bordeaux.

* DE CHASTEIGNER, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

* LAMARQUE DE PLAISANCE, id.

* DESMOULINS, membre de l'Académie, id.

JULES DE PIN·UD, trésorier de la fabrique de l'église cathédrale de St.-André de Bordeaux.

L'abbé CIROT, vicaire de St.-Seurin, Bordeaux.

GAUTHIER, architecte, Libourne.

CURMER, ancien député, membre du conseil-général de la Seine Inférieure.

AUSSANT, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, Rennes.

L'abbé ROCHET, membre de la Société archéologique, Saintes.

DE BONNECHOSE, vice président de la Société des sciences, arts et agriculture de Bayeux.

OLIVE, docteur-médecin, membre de la Société des antiquaires de Normandie, Bayeux.

Le Mq[is]. DE BANNEVILLE, Caen.

DE RICHEBOURG, propriétaire, au Mans.

LE CHEVALIER, avoué, Pont-l'Evêque.

OLIVIER, professeur à Nantes.

C[te]. ALEXIS DE GOURGUES, au château de Lanquais (Dordogne).

Zéphirin ROBERT, archiviste de la préfecture du Jura.

REINER, fils, architecte, Strasbourg.

PERRIN, architecte, Strasbourg.

Auguste ROCH, professeur, Saint-Claude (Jura).

Emile KUHLMANN, licencié en droit, Colmar.

KUHLMANN, ingénieur civil, Colmar.

Le C[te]. DE LANDAL, Caen.

L'abbé VARIN, vicaire de S[t].-Pierre, Caen.

L'abbé PERSON, membre de plusieurs Sociétés savantes, Saintes.

RÉNÉ-TOULMOUCHE, avoué à la Cour royale de Rennes.

Le Ch[er]. DE CAMPROND, propriétaire à Fougères.

Eugène FLOTTARD, Paris.

L'abbé VAUTIER, curé d'Harcourt (Calvados).

L'abbé BOSCHER, curé de Maisoncelles-sur-Ajon, id.

PERRAUT-MEYNAUD, membre de l'Académie, Lyon.

* LAJARD, membre de l'Institut Paris.

MICHEL, directeur de l'art en province, id.

DAUVERGNE, peintre d'histoire, id.

Jules MARION, pensionnaire de l'école des chartes, id.

IMBERT, architecte à Clermont.

LUTHERREAU, membre de plusieurs Académies, id.

PRADIÉ, capitaine instructeur au 2[e]. régiment de carabiniers, Beauvais.

Alfred CAMPION, avocat, Lisieux.

LE CLERE, membre de l'Institut et du conseil des bâtiments civils, Paris.

Victor MELIN DE GARENTIÈRE, à Chartres.

C[te]. DE MAROLLES, au château de Chissay (Loir-et-Cher).

BOUET, peintre d'histoire, Caen.

Anatole DE PONSORT, à Chalons-sur-Marne.

Le V[te]. Arthur DE MOYRIAT, Paris.

V[te]. Edmond DE DAMAS, secré-

taire de l'institut catholique, Paris.

Isidore LEBRUN, membre de plusieurs sociétés nationales et étrangères, à Paris.

LUTHEREAU, de Bayeux, membre de plusieurs sociétés savantes, Paris.

Cte. Ch. DE HAYS, id.

Mqis. Ch. DE DION, id.

BONNETON, architecte à Gannat.

MOLAY BACON DE FOURMIGNY, rue d'Enfer, 62, Paris.

OUDIN, imprimeur-libraire, Poitiers.

DE LA SAYETTE, propriétaire, id.

MAUDUYT, conservateur du cabinet d'histoire naturelle, id.

Eugène LE COINTRE, étudiant, id.

REDET, archiviste du département, id.

BEAUCHER-FILLEAU, id.

Adolphe DE CHIÈVRES, id.

LE GENTIL, conseiller, id.

PRESSAC, bibliothécaire, id.

GIRARD, conseiller, id.

CHOPPIN D'ARNOUVILLE, vérificateur de l'enregistrement, id.

LAMOTTE aîné, conducteur des ponts-et-chaussées, id.

BOURGNON-DE-LAYRÉ, conseiller, id.

DE BERNAY, propriétaire, id.

DE FAYOLLE, id., id.

VALLETTE, Poitiers.

Adrien VALLETTE, id.

ROBERT, curé de N.-D., id.

FILLON, licencié en droit, id.

ROBIN, architecte, id.

DE LA LIBORLIÈRE, prop., id.

L'abbé GAILLARD, id.

GARRAN DE BALZAN, conseiller, id.

MAIRET, propriétaire, id.

DUBOIS, curé à Mignalou, Vienne.

DE FLEURY, membre de plusieurs Académies, Poitiers.

NICOLAS, id.

DE LA TOURETTE, docteur-médecin, Loudun.

COUSSEAU, supérieur du séminaire, Poitiers.

ROUSSEAU, curé de Verruy (Deux-Sèvres).

DUPRÉ, architecte, Poitiers.

Abbé DE CHAZELLES, vicaire de St.-Hilaire, Poitiers.

SALMON, élève de l'école des chartes, Tours.

PICHOT, lithographe, Poitiers.

BAS, docteur-médecin, *id.*

MENUET DE LA THONNE, étudiant en droit, Poitiers.

GUERRY-CHAMPNEUF, avocat, id.

Jules DE LA MARSONNIÈRE, avocat, id.

RABILLAUD, curé de Maillezais, Vendée.

GAILLARD DE LA DIONNERIE, juge à Poitiers.

LE GENTIL, fils, Poitiers.

D'IMBERT, préfet de la Vienne.

FOUCART, Doyen de la Faculté de droit, Poitiers.

GAILLARD DE LA DIONNERIE, avocat, id.

Menard, proviseur du collége royal, id.
Loreau, directeur des Domaines, id.
Dartige, professeur à l'école normale, id.
Moine, 1er. présid. de la Cour, id.
Rondier, juge d'instruction, Melle.
Babault de Chaumont, juge.
Surrault, professeur au collége, Saintes.
Samoyault, vicaire-général, Poitiers.
Brochain, conseiller, id.
Pestre, curé de St.-Hilaire, id.
Le Tourneux, procureur-général, id.
De Boismorand, propriétaire, id.
Delalleau, recteur, id.
Flandin, avocat-général, id.
Fradin, juge de paix, id.
Mgr. Guitton, évêque, id.
Jolly, maire, id.
La Croix, curé de Montierneuf, id.
De La Massardière, Châtellerault.
Orillard, avocat, Poitiers.
Dubois, curé de St.-Savin.
Adolphe de La Brosse, Poitiers.
Barbier, Loudun
De Courval, commandant du génie, à Caen.
Léon de Brivazac, rue St.-Christophe, Bordeaux.
Le Cte. de Mellet, à Chaltrait, près Montmort (Marne).
De Launay, architecte, Bayeux.
Bucaille, rue des Lombards, Paris.
Poulet-Malassis, Alençon.
Paul de Courcy, à St.-Pol-de-Léon (Finistère).
Tassilly, professeur à Caen.
Verdier, architecte à Tours.
Ch. de St.-Prix, propriétaire, Morlaix.
L'abbé Livet, aumônier de l'hospice, au Mans.
De Sollant, propriétaire, à Angers.
Vte. Alfred de Falloux, à Segré (Maine-et Loire).
De Sercé, propriétaire, Angers.
Ernoult jeune, architecte, Angers.
Driolet, architecte, Nantes.
L'abbé Rousteau, professeur d'archéologie, Nantes.
Seheult, architecte de la Loire-Inférieure, id.
Le Bon. Lorois, préfet du Morbihan, à Vannes.
L'abbé Le Guyader, aumônier du haras, à Langonay (Morbihan).
De Robien, propriétaire à Vannes.
Cte. de Francheville, propriétaire, à Sarzeaux (Morbihan).
Armand Taslé, maire de la ville de Vannes.
Le lieutenant-général Cte. de La Bourdonnaye, député, Rennes.
Bossin, propriétaire, Paris.
Mqis. de Granval, au château de St.-Denis (Calvados).

De Ternisien, vérificateur des douanes, Bavay (Nord).

Ed. de Lesseville, à Châlons-sur-Marne.

Eugène de Montgion, Paris.

L'abbé Lochet, vicaire de La Couture, au Mans.

Boullier, curé de la paroisse Trinité, à Laval.

De La Beaulüère, propriétaire, Laval.

Marais, propriétaire, à Epinay-sur-Odon (Calvados).

Maufras, professeur à Paris.

Membres étrangers.

MM.

Geissel, archevêque de Cologne.

Wetter, membre de plusieurs Academies, Mayence.

Kull, id., id.

De Noel, id., Cologne.

Gally-Knight, id., Londres.

Britton, id., id.

Whewel,, id., Cambridge.

Le duc De Sera di Falco, id., Palerme.

De Lasseaux, architecte du gouvernement, Coblentz.

Le Cer. Lopez, conservateur du musée d'antiquités de Parme.

Le Cte. De San Quintino, membre de plusieurs Sociétés savantes, Turin.

Duby, pasteur protestant, Genève.

Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, Londres.

Le Mqis. de Northampton, président de la Société royale de Londres.

L'abbé de Yorio, chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

Le Cher. Avellino, conservateur en chef du musée de Naples.

Parker, membre de plusieurs Sociétés savantes, Oxford.

Willis, id., id.

Boer, conseiller aulique et professeur à l'université de Heidelberg.

Warnkoenig, conseiller aulique et professeur à Fribourg.

De Stampff, vice-président du tribunal de Munster.

De Brinckeu, conseiller-d'état, Brunswick.

Sulpice Boisserée, correspondant de l'Institut de France, Munich.

De Krieg de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand duc de Bade, Carlsruhe.

Charles Schenase, procureur du roi, Dusseldorff.

Charles Mosler, professeur à l'Académie royale de Dusseldorff.

De Ring, membre de pusieurs Sociétés savantes, Fribourg (en Brisgaw).

De Florencourt, membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, Trèves.

Reider, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.

Mone, directeur des archives générales du grand duché de Bade, Carlsruhe.

Schreiber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Wilhem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Cte. de Gelvet, Esloo, près Maestrech.

Hubsch, membre du conseil supérieur des bâtiments, Carlsruhe.

J. Tempest, membre de la Société des antiquaires à Londres.

Asworth, id. à Monnet (Yorkshire).

Atonio Panizzi, l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

Ed. Bold, capitaine de la marine royale à Southampton.

D^r. Bromet, membre de la Société des antiquaires de Londres.

Sheffeell Grace, à Knowb house, comté de Kent.

COMPOSITION DU BUREAU CENTRAL.

Le conseil permanent d'administration se compose des membres du conseil général qui résident à Caen ou dans les villes voisines ; ce conseil se réunit une fois par mois. Les travaux du conseil sont dirigés par le bureau composé ainsi qu'il suit :

Président. M. De Caumont, directeur de la Société.

Secrétaires. MM. l'abbé Le Petit, curé du canton de Tilly.
l'abbé Varin, licencié ès-lettres, vicaire de St.-Pierre de Caen.

Trésorier. M. Gaugain, secrétaire de l'évêché à Bayeux.

La Société a nommé inspecteur divisionnaire pour l'Algérie, M. De Brix, avocat-général à la cour royale d'Alger.

Mg^r. Dupuch, évêque d'Alger, est membre du conseil général de la compagnie et inspecteur de la province d'Alger.

TABLE DES MATIÈRES

CONVOCATION DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

A SAINTES (Charente-Inférieure), POUR LE 15 JUIN 1844.

Le Congrès archéologique annuel de la Société française pour la conservation des monuments s'ouvrira à Saintes, le 15 juin, à neuf heures du matin, dans la salle de la cour d'assises, et durera cinq jours. Tous les membres de la Société sont priés de se rendre à cette réunion, qui doit offrir un vif intérêt, dans une ville riche en souvenirs et en monuments de tous les âges.

Les lettres et propositions destinées à la Société doivent être adressées, *franco*, à Caen, à M. de Caumont, directeur de la Société, avant le 1er. juin, ou à Saintes, à M. l'abbé La Curie, secrétaire-général de la session.

La 12e. session du Congrès scientifique de France s'ouvrira, le 1er. septembre, à Montpellier.

Le 6e. session du Congrès scientifique italien se tiendra à Milan, et commencera le 15 septembre.

Le Congrès agricole de l'Association Normande s'ouvrira, le 15 juillet, à Coutances.

Le Congrès des producteurs de vin et de cidre s'ouvrira le 16 août, à Marseille.

Le Congrès agricole du Nord se réunira à St.-Quentin, dans le courant de novembre.

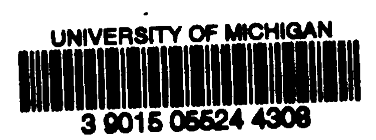
Le Congrès agricole de l'Association Bretonne s'ouvrira, le 20 septembre, à Rennes.

La Société pour la conservation des monuments, fondée par M. de Caumont, se propose de faire le dénombrement complet des monuments français, de les classer dans un ordre chronologique et de publier des statistiques monumentales de chaque département dans un bulletin périodique. Elle fait tous ses efforts pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent de restaurations mal entendues.

Pour faire partie de la Société, il faut adresser une demande à M. de Caumont, directeur, rue des Jacobins, no. 2, à Caen, et prendre l'engagement de verser 25 fr. par année si l'on veut recevoir le Bulletin, et 10 fr. seulement si l'on ne désire point recevoir ce recueil.

---

9 volumes ornés de planches et de vignettes ont déjà paru et sont en vente chez Derache, rue du Bouloy


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05524 4308